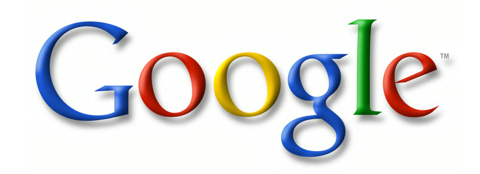
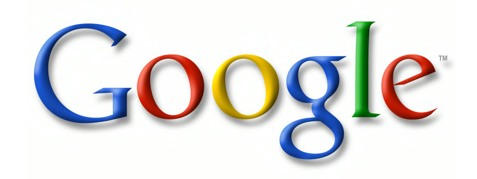
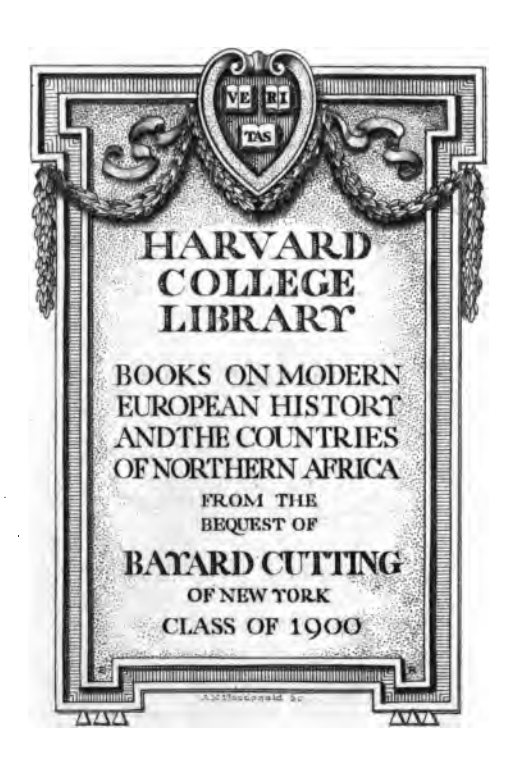







VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900




GIOVANNI MIGLIASSO
SUCCESS. CARRU
Legatore da Libri
di S. M. il Re
Via S. Filippo N. 8, casa Robilant

408



VUE D'YVERDON, gravée en 1651.

HISTOIRE ET ANNALES

DE LA

VILLE D'YVERDON

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'ANNÉE 1845

PAR

A. CROTTET

Pasteur à Yverdon

Membre de la Société d'Histoire du Protestantisme français et de la Société d'Histoire de la Suisse Romande



GENÈVE

IMPRIMERIE DE JULES-G^me^ FICK

1859

DÉDIE

A LA MUNICIPALITÉ ET AU CONSEIL COMMUNAL

DE LA VILLE D'YVERDON

ET CONSACRÉ

A

LA MÉMOIRE

DES

BOURGEOIS ET DES HABITANTS

QUI

PAR LEURS LUMIÈRES, LEUR DÉVOUEMENT ET

LEUR INTÉGRITÉ

ONT CONTRIBUÉ A ASSURER LA PROSPÉRITÉ

DE LEUR CITÉ.

HISTOIRE ET ANNALES

DE LA

VILLE D'YVERDON

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A L'ANNÉE 1845

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'YVERDON.

CHAPITRE PREMIER.

Yverdon avant l'établissement des Romains.

A une époque inconnue le lac qui porte de nos jours le nom de lac de Neuchâtel, s'étendait bien au delà de ses limites actuelles. Ses eaux, comme tout l'annonce, recouvraient les grandes prairies marécageuses horizontales sur lesquelles il se termine au sud-ouest. De sombres et épaisses forêts bordaient de toutes parts ses côtes solitaires. Le mugissement de la tempête, le cri des oiseaux de proie et des animaux féroces interrompaient seuls le silence des bois de la vallée au fond de laquelle il est situé. L'homme n'avait pas encore fait son apparition dans ces lieux maintenant si riants et si peuplés.

On ignore les circonstances qui amenèrent les premiers habitants sur ses rives. Y cherchèrent-ils un refuge contre les atteintes d'ennemis acharnés? Y furent-ils poussés par

une autre nécessité, ou cédèrent-ils seulement à l'attrait de cette curiosité qui nous fait rechercher de préférence les contrées lointaines et inexplorées? Nul ne le sait et ne peut le dire.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que dans un temps très-reculé et bien des siècles avant l'établissement des Romains, les bords de notre lac ont été occupés par des peuplades de chasseurs et de pêcheurs, prédécesseurs peut-être des Celtes ou Helvétiens issus des Gaulois. Ce fait a été mis hors de doute par des découvertes récentes.

On sait qu'en 1854, à la suite d'une grande sécheresse, le niveau du lac de Zurich se trouvant considérablement abaissé, on aperçut à quelque distance de la rive, près du village de Meilen, une quantité considérable de pilotis. Les fouilles que l'on se hâta d'exécuter entre leurs interstices firent sortir d'une couche de sable, où ils étaient enfouis, une multitude d'objets curieux, haches de pierre, marteaux de pierre, cornes de cerf, instruments en silex et en bronze, poteries grossières, etc. Dès lors, l'attention des antiquaires fut vivement excitée. On examina avec soin d'autres rives et d'autres lacs et l'on ne tarda pas à retrouver près de Bienne, de Morges et en d'autres endroits des lignes de pieux et des pièces semblables à celles qu'on avait découvertes près de Meilen.

Pouvait-on espérer de rencontrer dans nos environs les mêmes constructions et les mêmes antiquités? Tout le faisait présumer. Déjà Haller [1] en 1812 avait cru recon-

[1] *Haller*, Helvetien unter den Römern, 2e partie, page 228. Berne, 1812, in-8°.

naître, près de notre marais, d'anciens vestiges d'habitations et l'emplacement de l'une des douze villes incendiées par les Helvétiens du temps de Jules-César. Depuis longtemps les jeunes gens de Bonvillars, en se baignant dans le lac, non loin de l'embouchure de l'Arnon[1], avaient remarqué avec surprise au fond de l'eau, à deux ou trois pieds de profondeur, une sorte de plancher formé par des poutres entrelacées. Une semblable observation avait été faite près de Clendy[2]. En 1832, M. le capitaine Pillichody avait sorti du lac, près de Concise, un vase grossièrement travaillé et deux épées en bronze[3]. En 1836, on avait retiré de la tourbière de M. Denys Simond, aux Hutins, deux haches en serpentine et des pilotis en chêne et en sapin[4]. Enfin en 1852, à peu de distance de ce lieu, on avait également recueilli, dans une tourbière appartenant à M. Vouga, une pointe de flèche en silex[5].

Les découvertes de Meilen vinrent donner une subite impulsion aux recherches. Un instituteur du collége d'Yverdon, M. Louis Rochat, s'empressa d'aller examiner les côtes de notre lac; avec un zèle et un dévouement des plus louables, il en parcourut les rives et il ne tarda pas à apercevoir vis-à-vis de Corcelette, près de Grandson, ces étranges pilotis que l'on a découverts plus tard sous les eaux dans tant d'autres lieux de la Suisse. Ils formaient à quelque distance du rivage un massif considérable, étaient

[1] Près du grand Publoz, soit au Chaudron, à peu de distance de la Poissine.

[2] Entre Clendy et Champittet.

[3] Une de ces épées est déposée au musée de Neuchâtel.

[4] Les deux haches se trouvent au musée d'Yverdon.

[5] Elle a été aussi donnée au musée de notre ville.

disposés dans un certain ordre symétrique et quelques-uns se dirigeaient jusque sur la terre ferme. Les fouilles qu'il parvint à faire avec beaucoup de difficulté à la base de ces rangées de piquets, lui permirent de rassembler un nombre considérable de poteries plus ou moins grossières, de grandeurs et de formes diverses, et quelques objets en cuivre dont il a enrichi le petit musée d'Yverdon[1]. Il y avait donc évidemment dans une localité rapprochée de notre ville, à l'époque où finissait ce que l'on appelle l'âge de pierre et où commençait l'âge de bronze, un petit peuple primitif qui, pour mieux se défendre contre les incursions imprévues de bandes ennemies, se livrer à la pêche ou résister aux attaques des animaux féroces dont les forêts devaient alors être remplies, se logeait au-dessus des eaux dans de petits villages construits sur des pilotis. C'est là, du moins, l'opinion des hommes qui ont fait une étude spéciale de ces remarquables antiquités et en particulier de nos savants compatriotes Keller et Troyon. La circonstance que l'on a sorti et que l'on retire encore d'une tourbière des Hutins[2] des fragments de pilotis qui portent les traces du travail de l'homme, semble indiquer que le lac s'avançait alors jusqu'au pied du mont de Chamblon, qu'il y avait aussi là un village sur pilotis et que le terrain sur lequel furent construites plus tard la ville romaine et la ville actuelle d'Yverdon était encore sous les eaux ou faisait partie du marais.

[1] Il y ajouta plus tard une emmanchure en bois de cerf pour hache de pierre, que la machine à draguer avait fait sortir de la Thièle en 1855. Elle est pareille à celles que l'on avait déjà trouvées dans le lac de Zurich.

[2] Celle de M. Simond.

Des siècles s'écoulèrent; la Thièle, le Mujon, le Talent, le Buron et les petits ruisseaux, en entraînant les graviers et le limon au fond de la vallée, firent hausser le sol et reculer le lac. Il se forma entre celui-ci et le marais un terrain solide qui dut être peu à peu occupé par les descendants des premiers habitants devenus plus nombreux et plus civilisés. Il est très-probable, mais on ne saurait l'établir d'une manière certaine, qu'une petite ville fut alors bâtie sur cette langue de terre qui pouvait servir de passage pour se rendre des Gaules dans l'Helvétie. D'après les conjectures de Loys de Bochat[1], elle aurait même porté le nom d'Aberdun ou d'Aeberdun, mots celtes qui signifient colline ou simplement élévation, dune, à l'embouchure d'une rivière, et c'est de ce nom que seraient dérivées, selon le même écrivain, les diverses dénominations par lesquelles on a désigné notre ville à différentes époques[2]. Guillimann[3], Ruchat[4] et d'autres historiens, en admettant aussi l'existence de cette cité, pensent qu'elle fut l'une des douze villes brûlées par les Helvétiens, lors de leur célèbre mais malheureuse expédition dans les Gaules. On peut le supposer en effet; les Helvétiens de retour dans leur patrie ont dû se fixer de préférence dans les lieux qu'ils avaient précédemment

[1] Mémoires critiques pour servir d'éclaircissement sur divers points de l'histoire ancienne, etc., tome I, p. 83.

[2] Eburodunum, Ebrodunum, Castrum ebrodunense des Romains; Eoverdun en 1235, dans le cartulaire de Lausanne; Yverdunum en 1340; Ifferten, en allemand; Yverdun et Yverdon.

[3] *Guillimanni*, Helvetia sive de rebus Helvetiorum. Lib. I, cap. III.

[4] *Ruchat*, Histoire ecclésiastique du pays de Vaud, pages 124 et 125.

occupés et y rebâtir leurs villes et leurs villages selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jules-César. Ce qui est certain, c'est que les Romains, après avoir battu les Helvétiens, vinrent s'établir en grand nombre dans notre contrée, imposèrent aux habitants leurs lois, leurs usages, leurs mœurs, leur langage et leur religion, et formèrent en particulier, à l'extrémité sud de notre lac, des établissements considérables. Entrons dans quelques détails sur ce que les vainqueurs firent chez nous pour consolider leur domination.

CHAPITRE II.

Yverdon sous les Romains.

Lorsque les Romains eurent conquis l'Helvétie et eurent contraint ses habitants à reconstruire leurs villes, ils en prirent l'administration au nom de l'empire. L'antique Aventicum devint la capitale du pays et des routes solides, dont la circulation était assurée par des postes militaires, mirent le chef-lieu en rapport avec les autres villes de la contrée et les provinces voisines. Une de ces voies romaines conduisant de Besançon[1] à Avenches par Pontarlier, traversa le territoire d'Yverdon. Grâces aux découvertes

[1] La table théodosienne ou de Peutinger fait connaître la route romaine de Besançon à Avenches. La direction était celle-ci : Vesuntio 15 ou 16 M. P. Filomusiacum, Abiolica ou Ariorica 6. Eburodunum 17. Aventicum Helvetiæ; c'est-à-dire Besançon, Usié, Pontarlier, Yverdon, Avenches.

faites à diverses époques, on en connaît assez bien la direction. Passant au-dessous de la ville d'Orbe et arrivant au *botzelet,* près de Mathod, elle longeait les bords du marais au bas de Suscévaz[1] et de Treycovagnes, où l'on a trouvé une colonne milliaire[2] qui fut d'abord transportée à la rue du Four, devant la maison de M. le président Doxat, et que l'on peut voir maintenant à l'entresol de l'hôtel de ville d'Yverdon. Après avoir atteint Cheminet, elle tournait à main droite, franchissait la Thièle sur un pont de pierre[3], traversait toute l'étendue des Jordils, puis, parvenue au milieu du cimetière actuel[4],

[1] Le lieu où elle passait est encore désigné sous le nom de *en Chemont-dessous.*

[2] Ce pilier en marbre blanc porte une inscription à l'honneur de Septime Sévère. Cet empereur ayant triomphé de ses deux concurrents, Niger et Albin, retourna promptement en Asie pour tirer vengeance des Parthes, des Adiabéniens et des Arabes qui avaient pris le parti de Niger. Il défit ce dernier avec beaucoup de gloire et le sénat lui donna les titres de Parthique, Adiabénique et Arabique. Ces titres figurent dans cette inscription et dans une autre qui se lit sur une pierre de marbre que l'on voyait à Chavornay, enchassée dans une muraille le long du grand chemin d'Yverdon. Ce dernier pilier, qui était aussi une colonne milliaire, a été détaché du mur par M. le pasteur Laurent et a été transporté au musée de Lausanne. La colonne milliaire de Treycovagnes indique 21,000 pas jusqu'à Avenches.

[3] On en voit encore quelques traces dans la rivière près de la pinte Schuppach. Les comptes de ville du quinzième siècle mentionnent encore ce pont de pierre, et le 8 septembre 1788, M. Miéville, fermier du logis de l'Aigle, obtint l'autorisation de pouvoir enlever dans cette partie de la grande rivière trente-deux pierres de taille. Cette opération ne se fit qu'à grands frais.

[4] Jusqu'en 1601, le cimetière ne possédait pas de clôture et on le traversait avec chars et chevaux. Reg. municipal de 1601, 12 mars.

elle s'avançait vers Clendy, Cheseaux, Villars-Epeney, la Mauguettaz, Yvonand, Cheyre, Chabloz, la tour de Molière, Payerne jusqu'à sa destination d'Avenches.

La direction de cette route n'est point imaginaire. Il est toujours facile de distinguer la trace des anciennes voies romaines lorsqu'il en est resté quelques vestiges. Elles étaient communément formées de quatre couches ou assises superposées sur une largeur de quinze à vingt pieds. La première se composait de grosses pierres posées à plat, souvent unies avec du ciment, c'était le *stratumen* ou fondement de l'édifice; la seconde, appelée *ruderatio,* était formée de pierres concassées; la troisième, le *nucleus,* se composait d'un lit de chaux mêlée de briques pulvérisées ou de sable; enfin la quatrième, *summa crusta,* qui exigeait plus de soin, était tantôt un pavé de pierres cubiques ou polygonales, tantôt une assise de cailloux non taillés mais fortement tassés ou simplement un lit de gros sable, *glarea.* Quelquefois cette croûte supérieure était pavée de pierres de taille avec beaucoup d'art et de magnificence [1]. Or, les sondages opérés à différentes époques et en divers lieux, particulièrement dans le champ Æschimann [2], aux Jordils, dans le pré de la cure [3], ont révélé l'existence d'une route où l'on pouvait distinguer la plupart des éléments que les Romains faisaient

[1] Voir le Cours d'antiquités monumentales de M. de Caumont, 2e partie, page 90 et suivantes.

[2] On a enlevé là une grande quantité de pierres plates taillées.

[3] Les travaux du chemin de fer et ceux que l'on a exécutés dernièrement pour former le nouveau lit du Buron ont mis à découvert les grosses pierres qui formaient ordinairement la première assise des voies romaines.

entrer dans ces sortes de constructions. C'est aussi le long de cette voie dont nous avons signalé la direction[1], que l'on a découvert des tombeaux et des armes[2], des pavés à la mosaïque[3], un grand nombre de médailles en or, en argent et en bronze[4] et d'autres objets qui remontent à l'époque dont nous nous occupons.

Les voies romaines, avons-nous dit, étaient gardées par des postes militaires. Les Romains savaient choisir d'une manière admirable le lieu de ces stations et ils ne devaient pas négliger de fortifier un des passages qui conduisaient de l'Helvétie dans les Gaules. C'est ce qu'ils firent en effet. Ils marquèrent dans ce but, près du Buron, un vaste emplacement formant un carré irrégulier qu'ils fermèrent de murailles élevées de sept à huit pieds et même dans quelques endroits de huit à neuf pieds d'épaisseur, aux angles desquelles ils élevèrent des tours qui pouvaient leur servir de vigie[5]. Ce fut là, selon toute apparence, le

[1] La route romaine depuis Cheseaux s'avançait vers le lieu dit *Chante-Merle*, elle laissait Villars-Epeney sur la droite et elle atteignait Yvonand en passant entre Mordagne et la Mauguettaz. Les habitants appellent encore l'emplacement qu'elle occupait la grand *Vy* (Via).

[2] Aux Jordils et près de Cheseaux. On sait que les Romains plaçaient ordinairement leurs tombeaux le long des routes, comme pour les mettre sous la protection des voyageurs. On trouvait aussi au bord des principales voies des *mansiones*, sortes de relais où l'on tenait des chevaux à l'usage des courriers porteurs des ordres des empereurs, et des *diversoria*, espèces d'hôtelleries; on les appelait *cauponæ*, *tabernæ diversoriæ*.

[3] A Mordagne et à Cheyre.

[4] Aux Jordils.

[5] Les ruines de deux de ces tours étaient encore visibles il y a

premier commencement de la ville romaine qui reçut de la position de sa forteresse sur le terrain d'alluvion formé par le Buron, le nom de Eburodunum ou de Castrum eburodunense[1].

A peu de distance des rives du lac qui recouvrait encore de ses eaux le sol sur lequel reposent actuellement la ville d'Yverdon et la plus grande partie du faubourg de la Plaine, de petites maisons dont les fondements ont été mis à nu par les sondages opérés sur les lieux, ne tardèrent pas à s'élever entre le lac et la voie romaine, depuis la Thièle jusque vers la route de Lausanne. C'est en effet en l'Ile, aux Jordils, dans l'enceinte du Castrum et dans les terrains qui s'avancent vers la Plaine et les quatre mar-

quelques années. Les fondements d'une troisième ont été mis à découvert en janvier 1858, lorsque l'on a commencé à exécuter les travaux de l'agrandissement du cimetière. Il existe deux restes de murs. Celui qui touche à la propriété de M. Poirier, maintenant vendue à la ville, avait, au commencement de ce siècle, près de quinze pieds d'élévation. A hauteur d'homme, il était percé d'un trou de forme carrée dans le but, sans doute, de permettre aux sentinelles de surveiller le marais. Au-dessous de cette petite ouverture, en creusant à la base du mur, on découvrit, il y a quelques années, un petit caveau voûté d'où M. Poirier a sorti un rouleau de monnaies romaines en bronze. Etait-ce là que se trouvait le trésor de la garnison? C'est aussi près de là qu'il a découvert le buste d'une statue. M. Correvon-de Martines, le premier qui se soit occupé avec quelque intérêt de nos antiquités, a indiqué la direction des murs de la forteresse romaine. C'est d'après ses notes et celles de M. le docteur Brière que M. le géomètre Duvoisin a pu lever le plan du Castrum qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer.

[1] D'où, par diverses transformations, le B se changeant souvent en V, Evurodunum, Evrodunum, Yverdunum, Yverdun, Yverdon.

ronniers, que l'on a découvert la plupart des antiquités dont nous allons maintenant nous occuper.

Ces débris de l'ancienne ville ne sont pas très-nombreux. L'incurie, l'ignorance ou une déplorable indifférence ont laissé perdre un grand nombre de ces monuments que l'on serait si heureux de posséder de nos jours. Cependant le peu qui nous en reste atteste que l'Eburodunum d'alors devait être une petite cité municipale du quatrième ou cinquième rang. Dans l'enceinte de son Castrum qui mesurait, d'après le plan de M. le géomètre Duvoisin, un espace de 2,340 toises bernoises, devaient se trouver, outre les demeures des chefs de la garnison, celles des magistrats et les casernes des soldats, un temple et des bains, deux établissements dont on comprend difficilement qu'une ville romaine de quelque importance pût se passer. Quant à l'existence de thermes ou de *balnea publica*, le fait est certain. On peut même en indiquer assez exactement l'emplacement et l'étendue.

On sait que les Romains, outre les bains de propreté qui formaient une des conditions essentielles de leur existence, connaissaient la vertu hygiénique et curative des eaux thermales et minérales et partout où ils se trouvaient, ils se hâtaient de les utiliser. La source sulfureuse située à quelques pas du Castrum ne pouvait échapper au peuple qui devina l'art de guérir. Aussi, pour en rendre l'usage plus commode et plus efficace, les conquérants s'empressèrent-ils de recueillir ces eaux salutaires dans un réservoir dont l'existence a été révélée par quelques restes de constructions qui ont été aperçus lorsque, à diverses époques, on a réparé le puits au fond duquel jaillit la source. Il paraît même qu'ils établirent quelques

bains dans son voisinage, car on a recueilli sur les lieux des briques romaines en grande quantité, et MM. Landry, entrepreneurs de bâtiments, en démolissant une vieille habitation [1], ancienne dépendance de la maison de M. le chevalier de Treytorrens, mirent à découvert un pavé à la mosaïque qui ne put être préservé [2]. Mais le grand établissement de bains des Romains, alimenté par la source qui y était dirigée au moyen de tuyaux en terre cuite [3], se trouvait dans l'enceinte même du Castrum, comme cela a été révélé de la manière la plus inattendue.

Au commencement de ce siècle, M. le juge Christin voulant exhausser le sol de son verger de l'Isle [4] et le mettre ainsi à l'abri du débordement de la Thièle, fit enlever dans ce but, pendant plusieurs années, des terres et des matériaux qui se trouvaient sur quelques pièces de terrain qu'il possédait à l'entour du cimetière. Les sondages qu'il fit exécuter mirent à découvert d'énormes pierres artistement travaillées, des fragments de colonnes, de corniches [5], et puis, plus tard, en 1811 ou 1812, dans le pré Jaquet [6] une immense quantité de briques et plusieurs

[1] Là où se trouve actuellement l'orangerie de la maison d'Entremonts.

[2] Quelques fragments de ce pavé ont été déposés au musée d'Yverdon.

[3] Quelques morceaux de ces tuyaux ont été trouvés entre le Castrum et les bains.

[4] Ce verger appartient actuellement à M. le teinturier Petitmaître, qui l'a acheté de M. de Guimps.

[5] On pouvait en voir quelques fragments dans les angles d'un petit port maintenant comblé qui existait dans le verger de l'Isle.

[6] Ce pré Jaquet a été acheté le 22 avril 1853 des hoirs Christin-Perceret pour servir par la suite à l'agrandissement du cimetière.

baignoires; celles-ci étaient formées d'un stuc excessivement compact, composé de chaux et de brique pilée, et revêtues à l'intérieur de pièces de marbre blanc poli d'un pouce et demi d'épaisseur, unies entr'elles au moyen d'un ciment très-dur. Quelques-unes portaient encore des fragments de tuyaux en plomb, à l'intérieur desquels on pouvait reconnaître ce sédiment particulier que dépose l'eau sulfureuse de la source. Malheureusement on ne prit aucune précaution pour conserver intacts ces objets précieux. Le plomb fut fondu, les baignoires rompues et les fragments dispersés[1].

En 1821, on fit une découverte du même genre, mais encore plus intéressante. Il existait dans la propriété de M. Roguin, près de la route qui conduit du cimetière à la route de Lausanne, en face de cette partie du pré Jaquet où l'on avait trouvé les baignoires, une éminence recouverte de gazon qui laissait entrevoir çà et là quelques traces de maçonnerie et de constructions en briques. On était partagé d'avis sur leur destination primitive. Les uns ne voyaient dans ces murs et ces briques disposées d'une manière étrange que les restes d'une tour, les autres les considéraient comme les ruines d'un four qui faisait partie d'un château plus ancien que le château actuel d'Yverdon; quelques-uns, mieux avisés, soupçonnaient que c'était là l'appareil de chauffage des vieux bains ro-

[1] Les baignoires se trouvaient placées entre le mur actuel du cimetière et la route qui conduit à celle de Lausanne. Nous tenons ces détails d'un témoin oculaire, M. Abram Trachsel, ancien instituteur du collége, qui nous a remis quelques fragments de marbre provenant de ces baignoires.

mains [1]. Le doute fut bientôt éclairci. M. Roguin, père, ayant résolu de niveler son terrain, mit ses ouvriers à l'œuvre et l'on reconnut bientôt dans ces décombres les précieux débris de thermes romains [2]. On retrouva des baignoires semblables à celles que l'on avait déjà découvertes; on sortit des ruines une statuette de Mercure dans un état parfait de conservation [3], on reconnut les hypocaustes ou fourneaux en briques destinés à chauffer l'eau des bains et à transmettre la chaleur dans les salles voisines dépendantes de l'édifice par des conduits habilement distribués. Ce vaste établissement de bains où le Romain sensuel et délicat avait su probablement réunir tout le confort de l'époque, dut aussi beaucoup contribuer à la prospérité de la ville naissante en y attirant un grand nombre de malades. — Nous venons de rapporter d'après le récit qui nous en a été fait par des témoins oculaires les circonstances qui ont conduit à la découverte des anciens bains. Nous croyons pouvoir également indiquer sans trop de présomption l'emplacement qu'occupait le temple romain.

Le 22 Mai 1824, la municipalité d'Yverdon décida d'agrandir le cimetière et adopta la résolution suivante: « On portera les limites du cimetière jusques et auprès » les fondements encore apparents d'une enceinte de

[1] M. le docteur Brière nous a montré une peinture à l'huile faite par un amateur peu de temps avant que l'éminence eût disparu.

[2] Les amateurs d'antiquités demandèrent avec instance que l'on conservât ces thermes; nous sommes fâché de le dire, le propriétaire se montra inexorable; craignant d'être importuné par les visiteurs et les curieux, il fit raser le tout.

[3] Elle a été donnée à M. Troyon.

» murs de l'ancienne ville existant au Levant et au Midi
» du cimetière, c'est-à-dire, en prolongeant d'environ
» onze toises le mur actuel du cimetière à travers le pré
» de M. Christin en droite ligne à Bise, jusques et com-
» pris le vieux mur susmentionné, fermant une issue
» par laquelle prend le sentier des bains, et dès là en
» suivant carrément ce vieux mur du côté du Midi
» sur une étendue d'environ vingt-cinq toises, puis, re-
» tournant à l'Ouest sur une étendue d'environ vingt-
» cinq toises, et enfin contournant au Nord-Ouest sur
» une étendue de dix-huit toises jusqu'à l'angle vental du
» mur actuel du cimetière. »

Les sondages ordonnés par la municipalité pour l'agrandissement du cimetière s'exécutèrent dès les premiers jours de 1825. Bientôt l'on vit paraître les fondements d'anciens murs dirigés en sens divers; des pierres sculptées de très-grande dimension, des corniches, des tronçons de colonnes étaient épars çà et là sous le sol mis à nu, et le bruit se répandit un jour par la ville que les manœuvres venaient de découvrir un bloc sur lequel se lisait une inscription latine. La municipalité ne se montra point indifférente à cette trouvaille inattendue; elle mit la pierre en sûreté et consigna dans ses registres la note suivante : « Il a été fait rapport que dans les fouilles
» qui s'exécutent sur un terrain acquis pour l'agrandis-
» sement du cimetière, du côté méridional, dans l'ancien
» Castrum ebrodunense, l'on a sorti le 24e Janvier 1825
» du fondement d'un ancien mur, à cinq pieds au-des-
» sous du niveau du sol, une pierre de roc taillée en
» forme de quarré long, très-bien conservée, dans les
» dimensions de trois pieds de largeur, deux pieds de

» hauteur et quatre et demi d'épaisseur, laquelle a été
» transportée au plein-pied de l'hôtel de ville, où est écrit
» en caractères romains l'inscription suivante :

I MERCURIO
APOLLINI
MINERVAE
TOGIRIX ⊗ METAE lege : *Metiæ.*
VSLM

« Il a été délibéré de conserver avec soin cette pierre
» en attendant qu'on lui fasse une destination. »

De nouveaux travaux amenèrent de nouvelles découvertes et la municipalité continua de veiller à la conservation de ces précieux monuments qui venaient attester d'une manière si évidente la haute antiquité de la ville d'Yverdon. Nous lisons en effet dans le registre du conseil les délibérations suivantes :

« *4 Février*. Quant aux gros blocs de pierres anti-
» ques qu'on sort de ces fouilles, on les placera ad interim
» le long du mur du cimetière dans le retour oriental où
» l'on ne veut pas toucher pour le moment. »

« *29 Avril*. Le maître maçon Landry ayant fait un
» dessin séparé de huit principales pierres antiques sor-
» ties des fouilles du terrain attenant au cimetière et
» des inscriptions qu'elles portent pour être envoyé au
» conservateur des antiquités cantonales pour le musée,
» il lui a été alloué pour cela L. 20 et dans le cas où
» la ville voudrait un relevé de ces dernières le dit
» Me Landry le fera sans rétribution. »

Ces huit pierres, transportées d'abord vers la prome-

nade du château qui reçut aussi de leur présence le nom de promenade des monuments, furent déposées dans la suite au plein-pied de l'hôtel de ville où se trouvaient déjà la pierre milliaire de Treycovagnes et une autre pierre découverte dans le Castrum en 1816 qui porte l'inscription suivante :

2 VICTORIAE
IUST · VATTo
V S L M

La collection fut complétée plus tard par l'adjonction d'un autre bloc intéressant portant inscription, sur lequel nous nous réservons d'attirer dans un autre chapitre l'attention de nos lecteurs.

Sur cinq des nouvelles pierres découvertes se lisent ces lignes :

3

in antica:

MERC ❦ AVG
I · SILANIVS · CANDIDVS
NOMINE · SVO · ET
M · SILANI · SABINI
ET · T · SILVI · SIMILIS
FRATRVM · SuORVM
EX · HS · N IIII ❦ T ❦ P · I
M DOMITIVS MAGNVS
HERES · PONEND · CVRAVIT
ET · EO · AMPLIVS ❦ DE · SVO
ADIECIT · HS N ∞ CCCC

a dextra intuentis:

DONA · VENIBUNT
AD ORNAMENTA.EIVS
ET · EX ❦ STIPIBVS
PONENTVR

4 MARTI
AVG
C · SENTVS · DIAD
MENVS · MEDICVS
V S L M

5 SVCELLO
IP ADCO
V S L M

6 C · FLAVIO · CAMILL
IIVIR · COL · HEL · FLAMN
AVGVSTI ·
QVEM . ORDO PATRONVM
CIVITATIS · COOPTAVIT EIQ
OB MERITA EIVS ERGA REM
PVBLICAM · SCHOLAM ET
STATVAS · DECREVIT
VIKANI
EBVRODVNENSES
AMICO ET PATRONO
palmae duae.

7 IVLIAE C · IVLI CAML
LI FILIAE FESTILLAE
PRIMAE AVG
FLAMINICAE VICINAE
OPTIMAE OB EGREGA
EIVS MERITA
VIKAN EBVRODVN

Nous n'avons pas l'intention d'entretenir nos lecteurs de certaines difficultés que présente l'interprétation de ces sept inscriptions. Nous nous contenterons d'en rapporter ici la signification générale renvoyant ceux d'entr'eux qui désireraient de plus amples informations aux travaux spéciaux des antiquaires de notre patrie [1].

Les quatre premières nous apprennent que ces autels votifs ont été consacrés 1° à Mercure, à Apollon et à Minerve par Togirix, helvétien d'origine, comme l'indique la terminaison qui est évidemment celtique et qui rappelle les noms d'Orgétorix, Dumnorix, Vercingétorix, etc., mentionnés dans les commentaires de Jules César. Ce monument est probablement du premier siècle de la domination romaine dans l'Helvétie. Mercure, Apollon, Minerve avaient remplacé les divinité gauloises Teut, Belen et Taranis. Les lettres V S L M, initiales des mots *Votum Solvit Lubens Merito*, signifient que le consécrateur s'était acquitté avec empressement du vœu qu'il avait fait; 2° à la déesse Victoire [2] par Vallo ou Vatto; 3° à Mercure par Silanus Candidus, Silanius Sabinus, Silvus Similis,

[1] Voir en particulier : Der schweizerische Geschichtsforscher. Sechster Band, erstes Heft, pages 96 et suivantes. Bern 1826.

Inscriptiones confoederationis helveticae latinae, edidit *Theodorus Mommsen*, dans les Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. Zehnter Band. Zurich 1854.

Archiv für schweizerische Geschichte auf Veranstaltung der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz. Siebenter Band. Zürich.

Orellius. Inscriptiones Helvetiae collectae et explicatae. N°s 150 et 151. Zurich.

[2] Des autels consacrés à la même divinité ont été retrouvés dans les ruines d'Avenches.

trois frères qui avaient légué pour honorer ce dieu une somme d'or que leur héritier Domitius Magnus avait encore augmentée de son propre avoir. L'inscription manifeste l'espoir que d'autres personnes contribueraient par leurs dons et leurs aumônes à l'embellissement du monument élevé au dieu du commerce. Les donateurs paraissent avoir été des Romains établis à Yverdon ou des Helvétiens indigènes qui avaient adopté des noms latins. C'étaient probablement des négociants qui voulaient rendre hommage à Mercure, soit comme au protecteur de leur commerce, soit comme à la divinité la plus en honneur dans la contrée; 4° à Mars par un médecin nommé Caius Sentius Diadumenus. L'inscription de cet autel semble appartenir à une date plus récente que les deux précédentes; elle paraît être du deuxième ou peut-être du troisième siècle.

Ces cinq pierres monumentales déterrées dans le même lieu et dont une, celle consacrée au dieu Mars, servait évidemment de piédestal à une statue, se trouvaient réunies, selon toute apparence, dans un temple d'assez vaste dimension élevé sur cet emplacement. C'est en effet dans cette partie du cimetière et non loin de là que l'on a enlevé à diverses époques des pierres énormes éparses sur le sol, dont quelques-unes ont été employées dans la digue construite à Clendy par M. l'avocat Christin. Les grandes pierres travaillées qui servent de base au clocher de l'église actuelle; celle qui forme un des angles du magasin de la douane, une autre ayant la même destination que l'on peut voir dans la maison de M. Charles Pavid, commissionnaire, mais dont les moulures ont disparu sous le ciseau du maçon, provenaient certainement d'un édifice

considérable qui avait sans doute la destination que nous lui avons attribuée.

Mais ce n'était pas seulement aux dieux que les habitants de la nouvelle ville exprimaient leur reconnaissance pour les faveurs qu'ils estimaient en avoir reçues. Ils savaient aussi dans l'occasion honorer les bienfaiteurs, les protecteurs et les amis de leur petite cité. Les inscriptions qui se lisent sur les blocs de pierre dont il nous reste à parler, mentionnent trois de ces personnages : 1° Sucellus ; la brièveté de l'inscription ne permet pas de conjecturer quelle était sa dignité ; 2° Caius Flavius Camillus ; il remplissait à Aventicum la charge de Duumvir ou de président de la magistrature de la colonie romaine et il était revêtu de la dignité de prêtre d'Auguste. La municipalité d'Eburodunum l'avait élu membre honoraire de ce corps et l'avait choisi pour patron de leur cité, et il avait dû rendre de grands services à la ville puisque le conseil lui avait élevé des statues et qu'on avait fondé un édifice en son honneur [1]. Les habitants de leur côté avaient voulu qu'un monument conservât la mémoire de cet homme éminent qu'ils considéraient comme leur ami et leur protecteur ; 3° Julia Fertilla, fille de Julius Camillus, vétéran romain de haut rang. Elle était première prêtresse d'Auguste et elle demeurait dans le voisinage de notre ville, comme l'indiquent les mots *optimæ vicinæ*, excellente voisine [2]. Les Yver-

[1] Le mot *scholam* qui désigne ce monument se retrouve dans une inscription d'Avenches. Elle indique que les nautes ou bateliers avaient fait construire à leurs frais dans ce lieu un édifice destiné à leurs réunions (une bourse) pour traiter de leurs affaires commerciales.

[2] Il y avait dans les environs d'Yverdon des *villae* ou maisons

donois, reconnaissants du bien qu'elle avait fait à leur ville, avaient aussi voulu que les âges futurs gardassent le souvenir de leur bienfaitrice. La manière dont le mot *Vikani* est écrit et la circonstance que, pour la moitié du second siècle, il n'y avait plus de prêtres ou prêtresses flamines, font remonter la date des deux dernières inscriptions aux années 116-117 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à la fin du règne de Trajan.

Mais la prospérité d'Eburodunum n'était pas uniquement due à la présence de sa garnison, à ses bains et à la protection de hauts personnages. La position de la ville placée entre les Gaules et la capitale de l'Helvétie, sur la route de Besançon à Avenches, au bord d'un lac, était très-propre à y favoriser les entreprises commerciales. Elle pouvait servir d'entrepôt aux marchandises qui devaient être transportées à Aventicum et à Noidelonex ville qui, selon l'opinion de plusieurs historiens, occupait l'emplacement actuel de Neuchâtel. Il n'est donc pas étonnant que la navigation sur le lac prît dès les premiers temps un grand développement. Outre ce commerce de transit qui dut puissamment contribuer à la prospérité de la ville

de campagne romaines qui, à en juger par les antiquités recueillies sur les lieux, devaient appartenir à d'opulents personnages. Les mosaïques découvertes près d'Orbe, à Mordagne, à Cheyre, aux bains d'Yverdon, près de Pomy, etc , faisaient sans doute partie de demeures splendides, et l'on peut dire que la plupart des villages qui nous avoisinent, Rances, Valeyre, Ursins, Pomy, etc., doivent leur origine aux familles romaines qui s'y étaient fixées pour y faire cultiver les terres qu'elles avaient acquises par droit de conquête. Il est à présumer que Julia Festilla résidait dans l'une des localités que nous avons indiquées.

romaine, nous savons par le livre des notices des Gaules qu'il y avait encore dans la petite cité un *prefectus barcariorum* ou préfet des bateliers[1]. Ce fonctionnaire, établi dans ce lieu par les empereurs romains, devait veiller à ce que les sapins coupés dans les belles forêts du Jura ou du Jorat[2] qui, au rapport de Pline[3], étaient très-recherchés pour les flottes, fussent convenablement préparés pour pouvoir atteindre leur destination. Il devait s'occuper de les faire embarquer ou flotter sur le lac d'Yverdon, puis de les diriger par la Thièle, le lac de Bienne, l'Aar et le Rhin sur les bords de l'Océan[4]. Un pareil travail nécessitait l'emploi d'un grand nombre de bras et il devait y avoir à Eburodunum toute une petite population de manœuvres occupés à couper les bois, à confectionner les radeaux ou les barques et à les diriger sur les flots[5].

Nous avons essayé de faire connaître à nos lecteurs les principaux établissements qui existaient dans la ville romaine ; nous consacrerons encore quelques lignes avant de quitter ce sujet à indiquer quelques autres antiquités

[1] Voici les propres termes du livre des notices qui passe en revue les provinces romaines et qui donne à Yverdon le titre de Castrum: « In provincia maxima Sequanorum prefectus classis Barcario- » rum Ebroduni Sabaudiae. » Lib. XVI, cap. 19.

[2] Peut-être aussi dans la forêt d'Epeney. Il est très-probable que ce bois, qui appartient à la ville de toute antiquité, a été, l'un des premiers, exploité par les habitants d'Yverdon, soit pour la bâtisse de leurs maisons, soit pour la construction de leurs barques.

[3] *Plinius*. Lib. XVI, cap. 39.

[4] *Guillimanni*, Helvetia, sive de rebus Helvetiorum, l. I, p. 31. Une semblable organisation existait à Nyon pour la Méditerranée.

[5] Il est probable que les petites maisons des Jordils, dont on a retrouvé les fondations, étaient occupées par cette colonie d'ouvriers.

trouvées dans l'ancien emplacement d'Eburodunum. Nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique de ces découvertes.

En 1456, les comptes de ville font mention de dépenses faites à l'auberge de Humbert Jaccottet par plusieurs personnes qui avaient été employées à sortir du cimetière une énorme pierre. On lit dans ceux de l'année 1459, que l'on alloue une certaine somme à Pierre Chaillet, Antoine Fudraul, Claude Mermod, Pierre Gauchet, Jordan Clément, Jean Gaschon et Pierre Micey pour avoir enlevé du même lieu deux grandes pierres de marbre et les avoir transportées à la porte d'entrée. En 1769, en creusant une cave près des moulins d'Yverdon, on découvrit plusieurs squelettes humains dont la tête, suivant la coutume des anciens, était tournée à l'orient; ils étaient dans une couche de sable, sans apparence de cercueils ou de tombes, et avaient entre les jambes des urnes de terre ou de verre, des lampes sépulcrales avec de petits plats d'argile rouge dans lesquels on pouvait distinguer des os de volaille bien conservés; à côté des squelettes on trouva quelques médailles en bronze et en argent de Constantin, de Julien l'Apostat et de Valens, c'est-à-dire du quatrième siècle[1]. En 1806, on découvrit aux Jordils, dans la propriété de M. Rodolphe Gehri dit Flamand, un tombeau de forme élevée, recouvert de grosses pierres plates de Chamblon. Il contenait un squelette que M. le docteur Flaction crut reconnaître pour être celui d'une femme. Les vieillards

[1] L'encyclopédie d'Yverdon, publiée par le professeur *Fortuné de Félice*, à l'article Yverdon. Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, par *Louis Levade*, page 361.

d'à présent racontent que l'on payait un kreutzer aux ouvriers pour contempler cette curiosité. En 1820, le 22 janvier, la municipalité autorisa M. Correvon de Martines à disposer d'une pierre antique qui se trouvait à l'angle du couvert de la forge de la Plaine et dont il se proposait de faire une collection [1]. En 1825, M. Wolf, père, s'étant chargé d'exécuter des sondages aux Jordils, dans une propriété de M. Gilliard de Fiez [2], découvrit, non loin de la voie romaine, un tombeau en maçonnerie grossière. Il renfermait des ossements humains et une vieille épée en bronze [3], avec les fragments d'un ceinturon, dont les enfants s'emparèrent et qui fut perdue. A la même époque ou environ, un Hollandais, Antoine Howyn Tenhoutten, qui se plaisait à rassembler toutes les raretés qu'il pouvait se procurer, acheta les restes d'un tombeau romain qui se trouvait derrière les Jordils, près des maisons des moulins. Les ouvriers de M. Landry, père, qui furent employés à transporter les colonnes et le chapiteau, rajustèrent les diverses pièces de ce curieux monument et on peut le voir encore dans un jardin du faubourg de Gleyre [4].

Malheureusement tous ces tombeaux et quelques autres qui ont été découverts dans cette partie des Jordils que M. l'avocat Jayet a fait sonder ces dernières années, ne

[1] Registre du conseil.

[2] Ce terrain appartient maintenant à M. Constançon, père.

[3] On ensevelissait avec les morts tout ce qui leur avait été cher durant leur vie, même des animaux, comme leurs chiens et leurs chevaux, et peu d'années avant la venue de J.-C. on faisait brûler avec les morts ceux de leurs esclaves et de leurs chiens qu'ils avaient le plus aimés.

[4] Le jardin de la pinte Hodel.

portaient aucune trace d'inscription. Un seul monument pourrait peut-être fournir quelques indications sur l'époque où ces sépultures ont eu lieu. En 1846, M. Wenger, jardinier, voulant étayer un mur de la cave de sa maison des Jordils, se mit à fouiller son jardin pour en extraire des pierres. Du côté de la voie romaine, il découvrit plusieurs squelettes assez bien conservés qui reposaient sur un lit de cendre; près d'eux se trouvait un tombeau de grande dimension surmonté d'une pierre sépulcrale sur laquelle étaient tracés quelques ornements et une inscription. Le bloc a été impitoyablement brisé en deux par le marteau des maçons; un des morceaux qui n'a pas été utilisé gît encore près de la maison, l'autre enchassé dans le mur de la cave, laisse apercevoir quelques caractères latins. Il serait à désirer que l'on pût réunir les deux fragments et que l'on déposât la pierre tumulaire restaurée à côté des autres monuments conservés à l'hôtel de ville d'Yverdon.

Des antiquités d'un autre genre ont été découvertes en grand nombre sous le sol occupé par la ville romaine[1], et le petit musée d'Yverdon s'est enrichi, surtout ces dernières années, d'une multitude d'objets rares et précieux qu'il serait trop long d'énumérer. Qu'il nous suffise de dire qu'une des salles de la bibliothèque renferme une assez belle collection de médailles romaines en argent et en bronze, des armes, des agrafes, des fragments de ceinturons, des vases, des amphores, des tuiles antiques, des

[1] Particulièrement aux Jordils, dans l'enceinte du Castrum, dans le pré de la cure, dans le pré Cordey, dans la propriété de M. Roguin, etc.

restes de pavés à la mosaïque[1], etc. MM. Correvon de Martines, Correvon-Christin, Brière, Trachsel, Pillichody, Rochat et surtout M. l'avocat Jayet[2], ont puissamment contribué par leurs dons à former ce petit cabinet d'antiquités.

CHAPITRE III.

Yverdon sous les Bourguignons.

Il est impossible de fixer d'une manière précise l'époque de la destruction d'Eburodunum. Saccagée et réduite en cendres[3] par les barbares, sans doute dans le même temps que la ville d'Avenches fut dévastée et brûlée[4], la cité perdit pour toujours sa première splen-

[1] Les fragments de pavé à la mosaïque trouvés dans le bâtiment du Casino ne paraissent pas avoir appartenu à l'ancienne maison restaurée, mais y ont été, dit-on, simplement déposés au commencement du siècle passé.

[2] Le dernier présent de M. Jayet est un anneau massif en or, trouvé aux Jordils, surmonté d'une pierre précieuse sur laquelle se trouve gravée une peinture représentant un guerrier vainqueur recevant une couronne honorifique. Cet anneau était sans doute une récompense décernée pour un acte de valeur à nous inconnu.

[3] Les ruines de l'ancienne ville romaine portent des traces d'incendie, et l'on a trouvé, il y a quelques années, dans l'enceinte du Castrum, à quelques pieds sous terre au milieu de décombres, un gros tas de blé calciné. On peut voir au musée d'Yverdon quelques-unes de ces graines recueillies dans le champ de M. du Terreaux.

[4] On n'est pas d'accord sur l'époque de la destruction d'Aven-

deur. Ses habitants épouvantés, sans cesse menacés par des hordes altérées de sang et de carnage, se dispersèrent au loin pour fuir la rage de cruels ennemis, et il est à présumer qu'elle ne présenta, pendant de longues années et peut-être même des siècles, que le triste spectacle de ruines au milieu d'un désert. Depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'à l'an 5 du règne de l'empereur Charles-le-Gros, aucun document, si l'on en excepte la citation de la table théodosienne, ne fait mention de la ville et cette période est enveloppée d'une obscurité complète.

On peut néanmoins supposer avec quelque certitude qu'après un laps de temps difficile à déterminer, les terres fertiles qui se trouvent dans le voisinage d'Yverdon furent peu à peu de nouveau occupées, sous les Bourguignons et les Francs, par les populations indigènes d'origine romaine que le danger avait mises en fuite, mais qu'un peu de sécurité avait ramenées. L'ensemble de leurs villages et de leurs habitations forma un district qui fut plus tard désigné dans les chartes du moyen âge sous le nom de *Pagus ebrodunensis*. L'ancien emplacement d'Eburodunum ne demeura pas non plus entièrement délaissé. La partie de la ville romaine qui se trouvait aux Jordils fut, il est vrai, tout à fait abandonnée, mais les murs d'enceinte du Castrum avec leurs tours furent réparés et en

ches. Quelques écrivains la font remonter aux années 254 à 280; Ammien Marcellin, qui y passa en 335, trouva la ville déserte, mais conservant des marques de son ancienne grandeur dans les monuments à moitié détruits qui la couvraient encore. D'autres auteurs prétendent qu'elle ne fut complétement ruinée qu'en 570-620.

partie reconstruits[1], et la forteresse dut souvent servir d'asile et de lieu de refuge aux habitants d'alentour dans ces époques malheureuses où de nouvelles invasions et de nouvelles guerres vinrent désoler nos contrées. Bien plus, on peut affirmer qu'une petite ville ne tarda pas à s'élever à proximité du fort restauré, non loin des quatre marronniers et dans cette partie de la Plaine que le lac avait complétement abandonnée. Nous pouvons citer quelques monuments qui ont évidemment appartenu à cette petite cité qui forme ainsi la transition entre la ville romaine et la ville actuelle d'Yverdon, et d'abord un ermitage.

Quoique l'on ne puisse pas dire d'une manière certaine par qui et comment le Christianisme a pénétré dans l'Helvétie méridionale, on sait néanmoins qu'il a été introduit dans notre pays peu de temps après que l'empereur Constantin eut embrassé la religion chrétienne et qu'il y avait déjà des pasteurs qui portaient le titre d'évêques des Aventiciens. Ces évêques n'avaient pas encore de résidence

[1] Il y a trois ou quatre ans, M. Berruex père, ayant obtenu l'autorisation de sonder un terrain appartenant à M. Guichard, à l'extrémité duquel s'élevaient naguère les ruines d'une vieille tour et où l'on apercevait encore les restes d'un mur d'enceinte du Castrum, retira des fondements de cette dernière muraille des pierres travaillées qui avaient dû appartenir à un vaste édifice. Il utilisa ces matériaux pour la construction d'un mur le long de la Thièle. La pierre monumentale consacrée à Mercure, à Apollon et à Minerve, se trouvait également, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, à la base d'un autre mur du Castrum. Cela prouve clairement que la réparation ou la reconstruction de ces murs avait eu lieu à une époque où le paganisme avait cessé d'exister.

fixe [1] et ils parcouraient le pays dans toutes les directions pour y répandre la semence de l'Evangile. L'invasion des peuples du Nord et les calamités qu'elle amena à sa suite durent nécessairement ralentir les progrès de l'établissement du Christianisme. Pour se soustraire aux agitations de tout genre de cette époque de guerre et de barbarie, les fidèles missionnaires du Christ furent souvent contraints de se retirer dans les endroits les plus sauvages et les plus déserts. Ce fut dans ces lieux reculés qu'ils établirent leurs pénates, et qu'au commencement du sixième siècle s'élevèrent les premiers ermitages [2]. Là, les pieux anachorètes menaient une vie austère, défrichaient les forêts, cultivaient la terre et n'interrompaient leurs rudes travaux que pour se livrer à la prière et à la lecture des livres saints. Bientôt la réputation de leur vie religieuse attira auprès d'eux les chrétiens dispersés ; ils s'établirent dans leur voisinage, se mirent volontairement sous leur direction spirituelle et c'est ainsi que se formèrent plusieurs villages de notre patrie. Plus tard, lorsque la population se fut accrue, des chapelles s'élevèrent à côté

[1] Ce fut seulement en 581 que Marius, évêque des Aventiciens, auteur d'une chronique précieuse, fixa le siége de sa résidence à Lausanne.

[2] Un Vénitien, appelé Prothasius, St-Prothais, construisit un ermitage, l'an 500, au-dessus de l'ancien Lausanium, dans l'endroit où, soixante ans plus tard, on bâtit la ville de Lausanne. En 510, le même Prothasius en établit un autre dans le lieu où a été fondée ensuite l'abbaye du lac de Joux. St-Romain en fonda un en même temps dans l'endroit où l'on a construit Romainmôtier. C'est en 531, à ce que l'on croit, que fut fondée l'église d'un monastère qui existait déjà à Baulmes.

des ermitages, et les nouveaux édifices devenus trop petits pour les fidèles qui se rassemblaient dans leur sein, furent peu à peu remplacés par les églises paroissiales.

Les choses durent se passer ainsi, selon toute apparence, dans le lieu où l'on découvrait les tristes décombres d'Eburodunum. Un de ces pieux solitaires dont le nom est resté inconnu, vint se fixer au milieu des ruines de l'ancien Castrum et y construisit un petit ermitage qui devint plus tard, on ne sait comment, la propriété de la ville. Les archives d'Yverdon du quinzième siècle nous font connaître l'emplacement exact de ce premier édifice chrétien[1]. La maison de l'ermite, avec son jardin et ses dépendances, était située en face du lieu où furent construites la chapelle et plus tard l'église de Notre-Dame, c'est-à-dire près du cimetière actuel d'Yverdon, dans la partie nord du champ de M. Du Terreaux et sur la route. Les noms de quelques-uns des ermites qui l'ont successivement occupée, nous ont été conservés et nous aurons occasion de les mentionner par la suite. L'ermitage subsista jusqu'en 1560, époque où il fut démoli[2] par ordre de la

[1] « Sequitur extractus recognitionum in villa Yverduni per quon» dam egregium virum Jacobum Magnin olim earumdem commis» sarium receptarum. « Item magis tenere confitetur ut supra de » bonis olim recognitis per Franciscum Cotunetum de Vuin reclu» sum Yverduni unam parvam domum ipsius reclusi cum orto si» tam ante portam ecclesiae dominae nostrae beatae Mariae Vir» ginis juxta cumisterium dictae ecclesiae ex oriente, curtile Ia» cobi Corderii quod fuit Iohannis Porchet ex vento, et curtile seu » clausum Iohannis Pictet quod fuit Petri Rasclet ex occidente » cum curtile, platea, juribus et appendiciis, » page 124. Reconnaissances de l'hôpital, 1490.

[2] « 8 Février 1560. A esté ordonné de desrocher l'ermitage vers

municipalité ; les matériaux en furent transportés aux tuileries de la ville[1].

Ce premier édifice devint bientôt insuffisant pour les besoins du culte public. La population de la petite ville s'était accrue sous la protection des maîtres du pays qui avaient concédé aux nouveaux habitants une partie de l'ancien territoire d'Eburodunum et s'étaient réservé la possession du reste. Une chapelle ne tarda pas à s'élever en face de l'ermitage ; il en est fait mention pour la première fois dans le cartulaire du chapitre de Notre-Dame, publié en 1851 sous les auspices de la société d'histoire de la Suisse romande[2]. Nous y apprenons que l'empereur Charles-le-Gros, le dernier des Carlovingiens, voulant reconnaître les services que Vodelgisus, vassal du comte Rodolphe (marchio), gouverneur et plus tard roi de la Bourgogne-Transjurane, avait rendus à l'empire, lui céde en propriété perpétuelle, par acte du 15 février 885, certaines portions de ses domaines du comté de Vaud, situées à Champagne, à Fiez, à Corcelles, à Clendy, à Suchy et lui fait en particulier donation à Grava et Gravato d'une chapelle et six manses de soixante jugères, avec tout ce qui appartient de droit à la dite chapelle et aux dites manses, en édifices, serfs des deux sexes, terres, vignes

» la Thiolle (la petite rivière), le bois aussi et la pierre et pour ce » faire a esté commandé à monsieur l'hospitalier. » Registre du Conseil.

[1] Deux tronçons de colonnes en grès, que l'on peut observer dans la structure de la porte du pré de M. Roguin, pourraient bien provenir des ruines de l'ermitage ou de l'ancienne église de Notre-Dame.

[2] Mémoires et Documents, etc., tom. VI.

champs, prés, pâturages, bois, eaux et courants d'eaux, entrées et sorties, chemins et sentiers[1].

Les terres connues de nos jours sous les noms de Grave ou Grava, à quelque distance d'Yverdon, ne portent aucune trace d'anciennes habitations et les trois qui s'y trouvent éparses sont de date très-récente; mais les archives de la ville nous apprennent d'une manière certaine qu'autrefois on comprenait également sous cette dénomination tout l'espace renfermé entre le Maréchat de la Plaine, la propriété de M. Roguin et les Valentins[2]. Il nous paraît donc hors de doute que cette chapelle de Grava donnée en propriété à Vodelgise devait se trouver

[1] Page 132: « Concessimus... Gravato et Grava, capellam unam » et Mansos VI. ad unum quemque mansum jujera sexaginta, et » com omnibus ad eamdem Capellam et ad eosdem mansos jure » aspicientibus, edificiis, Mancipiis utriusque sexus terris, agris, » vineis, campis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarum decursi- » bus, exitibus et regressibus, viis et inviis. »

[2] Nous pourrions le prouver par de nombreuses citations, mais nous nous contenterons de la suivante qui nous semble devoir décider péremptoirement ce point important; nous l'extrayons d'une grosse de reconnaissances déposée aux archives de la ville. « Reco- » gnitio Francisci de Curia alias Denysat de Chavornex, » 1498, mai, page 152... « Videlicet quamdam peciam prati sitam in grava « retro et ultra ecclesiam beatae Mariae Virginis, juxta pratum Io- » hanetae uxoris Iohannis de Rupto alias Pomeret quod fuit Ia- » quetae filiae quondam Iohannis Buschillod ex occidente, pra- » tum Petri Iohannis et Iaqueti Vuillermin alias de Sauges dicti » de Clendier quod fuit heredum Iohannis Pillicierii ex oriente; » pratum Vuillermi et Petri Ioccet quod fuit Humberti Porchet, » terrale aquae balneorum intersito ex borea; et pratum Iacobi » Corderii ex vento et est sciendum quod a parte venti cursus aquae » vocale Boyron habet transitum suum perdictum pratum. »

près de l'ermitage, là où s'éleva plus tard l'église paroissiale d'Yverdon. Aucun document ne mentionne, à la vérité, le nom de celui ou de ceux qui l'érigèrent, ni l'époque de sa construction, mais elle devait immanquablement exister avant 886, puisqu'elle se trouvait déjà en possession dans ce temps de diverses propriétés qu'elle tenait sans doute de la munificence des souverains du pays ou de la piété des fidèles qui la fréquentaient.

Vodelgise ne conserva pas longtemps les biens qu'il devait à la générosité de l'empereur Charles-le-Gros. L'an 1 du règne de Rodolphe I, roi de la Bourgogne-Transjurane (888), ce personnage se rendit auprès de Hieronimus, évêque de Lausanne, qui se trouvait à Champagne et là, conformément aux idées erronées d'un christianisme déjà altéré, pour assurer son salut, celui de sa femme, de ses filles, aussi bien que celui de l'empereur Charles et du roi Rodolphe, il se dépouilla volontairement de ce qu'il avait reçu en faveur de l'église de Notre-Dame de Lausanne[1]. C'est ainsi que la chapelle de Grava et une partie du territoire d'Yverdon passèrent au pouvoir des évêques de Lausanne, et que ceux-ci acquirent là des droits qu'ils cédèrent plus tard en partie et à prix d'argent à certains seigneurs temporels, à la communauté d'Yverdon et à quelques congrégations religieuses. A cette époque le cimetière ne se trouvait point encore réuni à la chapelle; l'ancien cimetière, ainsi qu'il est désigné dans les archives de la ville par opposition au cimetière actuel, occupait une partie de l'emplacement, connu de nos jours sous le nom de pré de la cure, et c'est dans les diverses couches

[1] Cartulaire du chapitre de Notre-Dame, pages 133 et 134.

de ce terrain qui a été fouillé par les manœuvres employés au chemin de fer, qu'on a découvert des tombes et des antiquités de différents âges, dont les plus récentes remontent au règne de Conrad-le-Salique. C'est sans doute dans ce vieux cimetière que l'on déposait aussi les cadavres de ceux qui succombaient à leurs maux dans un ancien hôpital qui se trouvait à la Plaine[1].

La population de la ville continuant à augmenter, la chapelle de Grava ne suffit plus aux exigences du culte et il fallut bientôt la remplacer par un autre édifice plus spacieux. Des documents très-nombreux tirés des archives d'Yverdon, nous indiquent d'une manière précise le lieu où fut construite cette nouvelle église dont il ne reste maintenant aucun vestige[2]. Dans ces temps de désolation

[1] Il est désigné dans les registres du conseil sous le nom du vieil hôpital. Il occupait vraisemblablement le lieu connu sous le nom de Clos Baussan, où l'on a retrouvé au seizième siècle les fondements d'anciennes murailles. Registre du conseil, janvier 1590.

[2] Les extraits des archives de Lausanne et d'Yverdon, que nous allons rapporter, nous paraissent ne devoir laisser aucun doute sur le véritable emplacement de cette première église paroissiale d'Yverdon dont la situation exacte a donné souvent matière à controverse. Dans la layette 169 des archives cantonales (inventaire des titres, parchemins et papiers concernant le bailliage d'Yverdon) se trouvent déposés les « titres du Prieuré de Lutry pour un vivier de pois- » sons, proche la vieille Thielle devant l'église paroissialo de Notre- » Dame d'Yverdon. » Un de ces parchemins, de l'année 1368, désigne de la manière suivante la situation du vivier et, par conséquent, celle de l'église de Notre-Dame : « Unam piscinam prope de- » componens versus veterem thelam seu aqua veteris Thelae, in » quodam arali versus ecclesiam Mariae Virginis prochialem villae » Yverduni extra cursum dictae aquae Thelae...» Or une grosse de 1499 nous apprend que ce vivier, appartenant alors à noble Jean

où le pays avait sans cesse à redouter de nouvelles invasions de barbares, on devait nécessairement rechercher

Donat de Vuillerens, se trouvait près de la vieille Thièle et des Chaînettes.

Comptes de ville.— « 1459... qua die portaverunt lapides a portu » telae versus Dominam Nostram ante portale factum per Petrum » Micey in introitu Cumisterii. » « 1486. Libravit dicto Guillielmo » et Ludovico Raclet die Mercurii qua die fecerunt repositum plan- » chiam fossalis retro Dominam nostram quam aquae induxerant.» « *Id.* Pro duabus cormez alias fretis positis super tectum domus » reclusi..... predicto tectu reclusagii ductis a thioleria ad dictum » heremum. »

Registres du conseil.— « 1543. Vendredi 21 septembre. Le gou- » verneur a mys en advant comme la couverture de l'Esglise an- » cienne appelée Grande Madame est plusieurs lieux bien caduque » tellement que par le temps de pluie il consume l'édifice et mesme » sur la chapelle nommée la chapelle des thestes et d'autres; à » quoy a esté advisé de maintenir l'église et ramurer icelle susdite » et semblablement l'ermitage affin que se survenoit quelque dan- » ger de peste pour retirer les infantz et aussy de parler es prestres » qui tiennent le revenu desdites chapelles pour debvoir maintenir » c'est qui leur appartiendra desdites chapelles. » « 7 Juin 1588. » A esté ordonné que l'on debvra fayre reffaire le toict du portail » (*du cimetière*) de notre Dame et faire coupper certaines bran- » ches de noyer qui sont cause le faire pourrir. » « 1 Juillet 1591. » A esté ordonné que le gouverneur doibve dire à l'amyable à ho- » norable De Douton qu'il aye a desclore une certaine closture et » haye qu'il a faicte en ung morsel de pré vers notre Dame liant es » chenettes d'autant que par cy devant l'on n'a heu accoutumé de » le clore ains a ladite place tousiours fut de chemin publicq. » « 11 Juillet 1593. A esté ordonné que l'hospitalier fasse recouvrir » et raccoustrer la chapelle du cimetière (*la chapelle des têtes*) de » cest lieu comme aussi les murailles du cimetière qu'il soit cy » apres bien fermé. » « 27 Février 1596. A esté ordonné que le » gouverneur fasse planter des paulx en chesne a la charriere vers

de préférence les lieux les plus sûrs et le mieux fortifiés pour y abriter les établissements religieux. Une partie des murailles de l'ancien Castrum étaient encore debout et pouvaient offrir dans l'occasion les moyens de résister aux attaques d'ennemis acharnés. Ce fut sans doute cette considération qui fit choisir cet emplacement pour y élever, sur les fondements de la chapelle démolie et en face de l'ermitage, l'église qui fut dès lors connue sous le nom d'église de la bienheureuse Vierge Marie. On déblaya les alentours du nouvel édifice, et ce terrain dans lequel on n'a pas cessé de recueillir jusqu'à nos jours d'antiques débris, fut converti en un cimetière qui remplaça l'ancien et qui fut désormais connu sous le nom de cimetière de l'église de Notre-Dame.

Il est impossible de déterminer la date précise de l'érection de cette église qui devint le temple paroissial d'Yverdon. Elle existait évidemment avant la fondation de la ville actuelle, fondation dont on peut fixer l'époque dans le courant du douzième siècle, car on ne l'aurait certainement pas construite dans un lieu aussi éloigné des

» notre Dame l'endroit contre le pré de gravaz a ce que les chars » n'y puissent passer plus outre. » « 21 Juin 1601. Sur la requeste » qu'auroit esté faite de la part d'Andréaz Bachiez, ordonné de luy » accorder ung petit carré qu'elle desire sur la charriere du Buron » vers son cloz de Notre Dame. » « 3 Août 1720. A la requeste de » M. Gaspard Martin, architecte, bourgeois de ce lieu, on lui ac- » corde de pouvoir démolir la chapelle du cimetière où on jette » les os qui se trouvent en faisant les fosses et d'en ramasser et » emmener les pierres de même que les autres qui se trouvent dans » l'enceinte du cimetière pour s'en servir à son propre usage à » condition qu'il fasse une fosse où il fera jetter tous les os qui s'y » trouvent. »

demeures des fidèles. D'un autre côté, elle est désignée dans les comptes de ville[1], comme celle de Grandson[2], sous la dénomination de ecclesia Beatæ Mariæ Virginis acrasensis ou acranensis, titre qui lui fut sans doute donné pour perpétuer le souvenir de la prise d'Acre par les Croisés[3], au siége de laquelle un sire de Grandson s'était fait remarquer par sa valeur, et pour la distinguer d'autres églises placées également sous l'invocation de Notre-Dame. Nous croyons donc ne pas être trop loin de la vérité en faisant remonter sa construction à la fin du dixième ou au commencement du onzième siècle. Dans tous les cas, elle devait avoir une haute antiquité, puisque déjà le procès-verbal de la visite pastorale de 1417[4] signale sa vétusté et son état de dégradation. L'époque de sa complète destruction ne nous est pas non plus bien connue. Nous croyons toutefois qu'on peut la fixer aux années 1556-1561. Nous lisons en effet dans les registres du conseil les lignes suivantes qui indiquent que l'on travaillait alors à sa démolition :

« *Vendredi, 18 Septembre 1556.* Est ordonné de » prendre ung chanon a l'eglise de Notre Madame pour

[1] Voir en particulier les comptes de l'année 1484.

[2] « 1481. Processio portata et reportata pro indispositione temporis ad Dominam Nostram acranensem fondatam in ecclesia » fratrum minorum de Grandissono. »

[3] En 1191, un autre sire de Grandson se trouvait dans Saint-Jean-d'Acre lorsque la ville fut prise par les infidèles. Il s'était fait jour avec la hache et avait ramené avec lui ses compagnons d'armes.

[4] Visitation des églises dépendantes de l'évêché de Lausanne en 1416 et 1417. Ce précieux manuscrit se trouve aux archives cantonales. Layette 93e, N° 2551.

» servir de ce que besoing seroit pour remparer es ne-
» goces pour la ville. »

« *23 Avril 1557.* Item a esté ordonné a Jaques Blanc
» de sa chapelle en nostre Dame douze quartiers de
» pierres pour faire la pourte de son cheseau. »

« *Même date.* M. le (commissaire) general Mandrot a
» requesté des pierres a Messieurs de celles de nostre
» Dame, ce qui ne luy a esté gratiffié. »

« *20 Novembre 1561.* A esté ordonné que l'hospi-
» talier face tirer des pierres de Nostre Dame par un
» homme pour faire les degrés descendants au curtil de
» la maison qu'il tient. »

Le manuscrit de Pierrefleur, récemment publié, nous apprend en outre que les pierres des autels avaient déjà été enlevées de l'église en 1539. On les avait transportées dans la cour du château et on les avait employées à la restauration de cet édifice, lequel *était tout vague et enfondré*[1]; les pierres sépulcrales avaient reçu la même destination. Un de ces derniers blocs en marbre portant inscription et provenant sans doute de l'ancien cimetière, se trouvait enchassé dans le mur d'un boulevard qui longeait la petite rivière; lorsque, plus tard, ce dernier fut détruit, la pierre servit en 1810 à combler une brèche qui existait dans la muraille du château entre les deux tours du côté de la Plaine. C'est de là qu'elle a été retirée en 1825, pour être réunie aux autres pierres monumentales trouvées dans l'enceinte du Castrum. L'inscription funèbre que l'on peut lire sur une des faces paraît appartenir au

[1] Mémoires de Pierrefleur grand banderet d'Orbe (1530-1561), publiés pour la première fois en 1856, page 187.

VIII[e] ou au IX[e] siècle. Les caractères en sont romains et elle est ainsi conçue:

I I·N·I·D.N.AMEN.FRĀMBERTVS
PONERE CvRĀ-
VT HVNC LĀBIDM SVB QVRE-
QESCIT FĀMLĀ D·EVFRAXIĀ
MNĀCha.

In nomine Jesus Domini nostri Amen! Frambertus ponere curavit hunc labidem (*sic*), sub quo requiescit famola Dei EVFRAXIA monacha. C'est-à-dire, que Frambert, après avoir invoqué le nom de Jésus notre Seigneur, a fait placer cette pierre, sous laquelle repose la religieuse Eufraxia, servante de Dieu[1].

Les monuments que nous venons de mentionner et quelques vieux murs découverts sous le sol de la Plaine[2], sont les seules traces qu'a laissées la petite ville intermédiaire. Quant à son histoire, nous n'en savons absolument rien. Elle fut sans doute en partie ruinée par les Hongrois ou les Sarrasins, et ses habitants durent souvent fuir devant ces hordes barbares qui ne cessèrent de ravager la Transjurane pendant la première moitié du X[e] siècle. Ce fut probablement à cette époque que les murs et les tours de l'ancien Castrum restauré furent totalement renversés et que le vieux pont de pierre que les Romains avaient jeté sur la Thièle fut aussi détruit. Enfin ce temps de dé-

[1] Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud, page 358.

[2] Registre du conseil, 27 Janvier 1604.

solation cessa et le pays dut sa délivrance à Conrad, troisième roi de la Bourgogne-Transjurane et fils de cette reine Berthe qui a laissé dans notre contrée de si touchants souvenirs de sa mansuétude et de sa piété. Profitant habilement de la désunion qui régnait entre les Sarrasins et les Hongrois qui se disputaient la possession du territoire, ce prince, réunissant toutes les forces de la patrie, fondit à l'improviste sur les troupes ennemies, leur fit essuyer une sanglante défaite et réussit ainsi à repousser pour toujours ces bandes farouches. Mais telle était la terreur qu'elles avaient inspirée, que la crainte de nouvelles invasions fit partout élever dans les lieux les plus favorables de puissantes forteresses qui pouvaient en cas de danger servir de refuge aux habitants du pays. Ce fut là sans dóute l'origine des châteaux de Grandson, de Montagny et de Belmont dans les environs d'Yverdon.

Grâce à la tranquillité qui, sous le règne[1] pacifique du roi Conrad, succéda à une longue période de troubles et d'agitation, le territoire d'Yverdon fut de nouveau occupé par les populations que la guerre avait dispersées. Comme le Castrum était détruit et ne pouvait plus offrir d'abri sûr en temps de guerre, les habitants qui étaient revenus se fixer dans leur ancien domicile, s'éloignèrent peu à peu de ce lieu qui devint presque désert. Ils s'établirent de préférence dans cette partie de la ville actuelle qui forme une île et qui, par sa position, pouvait leur offrir non-seulement un moyen de défense naturelle, mais aussi leur permettre d'utiliser la Thièle, soit pour leur commerce, soit pour la pêche. C'est en effet dans cette localité dési-

[1] Ce règne dura 53 ans.

gnée de nos jours sous le nom de faubourg de l'Hôpital et non loin de là, que se trouvaient au moyen âge les plus anciennes constructions de l'Yverdon moderne: 1° l'hôpital avec sa chapelle consacrée à la bien-heureuse Vierge Marie ; 2° l'ancienne maison de ville; 3° des moulins; 4° une espèce de château ou vaste bâtiment qui devint plus tard la propriété et la résidence des seigneurs de Bionnens[1] ; 5° les vieilles boucheries; 6° enfin trois ponts qui faisaient communiquer ce groupe de bâtiments avec les lieux circonvoisins. Le marché de cette petite ville se tenait hors de son enceinte sur l'emplacement occupé actuellement par la rue du collége, autrefois appelée rue du vieux marché.

La ville d'Yverdon ne devait pas être longtemps contenue dans de si étroites limites. A la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, elle prit un subit accroissement à l'occasion des luttes qui s'engagèrent entre Conrad I, duc de Zæhringen, nommé en 1127 par la Diète germanique recteur de la Bourgogne-Transjurane, et Renaud III, surnommé le Franc Comte, qui possédait le château d'Orbe et, à ce qu'il paraît, une partie du territoire d'Yverdon. Le duc de Zæhringen, pendant les vingt années que dura la guerre que se firent les deux rivaux, réussit à s'emparer d'Yverdon[2] et s'y fortifia

[1] Cette maison, connue encore à présent sous le nom de maison de Bionnens, est sans contredit, après l'hôpital et le château, l'édifice le plus ancien d'Yverdon.

[2] Voyez *L. de Watteville*, Histoire de la Confédération helvétique, p. 20, et *J. de Müller*, Histoire suisse, t. I, p. 349. Histoire de la ville d'Orbe, par M. *Frédéric de Gingins-La-Sarra*, p. 35. Il fonda, dit-on, en 1135, le château, qui fut agrandi plus tard

de manière à pouvoir résister aux attaques réitérées de son ennemi qui mourut en 1148. Il fit plus; pour procurer de nombreux défenseurs au château fort qu'il avait fait élever dans la position favorable qu'il occupe maintenant, il attira dans le sein de la petite cité des hommes libres, accorda aux nouveaux habitants des priviléges ou franchises[1] et probablement fit don à la nouvelle bourgeoisie ou communauté d'Yverdon de la forêt qu'elle possède encore et qui est désignée dans les archives sous le nom de forêt d'Epeney ou de bois de la ville[2]. Son fils Berchtold IV[3] lui succéda en qualité de duc de Zæhringen et de recteur de la Transjurane. Fidèle à la politique de son père qui, en fortifiant Yverdon, Morges et Moudon, avait voulu mettre ses possessions dans ces contrées à l'abri des irruptions bourguignonnes, il agrandit la ville et la fit construire sur le plan qui existe encore[4]. Enfin, Berchtold V, fondateur des villes de Berne et de Berthoud[5], amena à bonne fin l'œuvre de ses prédécesseurs, et la ville fut achevée avant l'année 1218. La date de la fondation de

par Pierre de Savoie. Tableau du canton de Vaud, par *L. Vulliemin*, p. 301. *Levade*, p. 358.

[1] Les franchises d'Yverdon sont les mêmes que celles de Moudon, qui est aussi une ville zæhringienne.

[2] Dans l'indomineure de la ville il est dit que cette forêt est une propriété de franc alleu.

[3] Il fit bâtir le château de Berthoud et y fixa sa résidence à partir de 1165. C'est aussi lui qui fit bâtir, en 1179, la ville de Fribourg en Suisse, qui ne fut achevée que sous son successeur.

[4] En 1160. Histoire militaire de la Suisse, par M. *May*, de Romainmôtier, t. I, p. 279; Manuel historique, topographique de Lausanne et du canton de Vaud, Lausanne, 1824.

[5] En 1191.

la ville se rapporte assez bien à l'inscription suivante que le conseil fit placer, le 11 Mars 1646, sur la grosse cloche fondue à Soleure : *Me condiderunt Yverdunenses ad honorem et gloriam Dei et ecclesiæ ædificationem anno Christi 1646 et ab urbe fundata 430. Campana sonat, Angelus vocat, Deus tonat, isti responde, salvus eris.* Les Yverdonois m'ont établie à l'honneur et à la gloire de Dieu et pour l'édification de l'Eglise, l'an de Christ 1646 et l'an 430 de la fondation de la ville. La cloche retentit, l'ange appelle, Dieu tonne, réponds à sa voix, tu seras sauvé [1].

Après la mort du dernier des Zæhringen (1218), les anciens possesseurs du territoire de la ville et de sa banlieue revendiquèrent les droits qu'ils tenaient de leurs prédécesseurs et qu'ils n'avaient pu exercer sous les recteurs impériaux de la Transjurane. Les évêques de Lausanne, les sires de Belmont de la maison de Grandson, les comtes d'Erlach [2], remplacés plus tard par une puissante maison de Bourgogne, les sires de Montfaucon, comtes de Montbéliard et seigneurs d'Orbe, purent jouir jusqu'au milieu du treizième siècle des avantages qui leur

[1] Registre du conseil.

[2] Amédée, sire de Montfaucon, cédant ses droits sur Yverdon à Pierre de Savoie, en 1260, mentionne Jordan de Belmont et le comte d'Erlach comme ayant été propriétaires avant lui des moulins d'Yverdon A proprement parler, il n'existe pas de comtes d'Erlach. Le bourg, la ville et la seigneurie d'Erlach appartenaient à la principale branche cadette de la maison des comtes de Neuchâtel fixée à Nidau, dont les membres prenaient le titre de comtes de Novocastro, seigneurs de Nidau, mais par exception, comme c'est ici le cas, ils figurent comme comtes d'Erlach. Voir Peter der Zweite, etc., von *L. Wurstemberger*, erster Theil, p. 501. Bern, 1856.

étaient garantis par les titres dont ils étaient nantis[1]. Mais le moment était venu où ces seigneurs allaient être obligés de céder à un prince plus puissant leurs priviléges et leurs droits. Cet illustre personnage que sa vaillance, ses talents remarquables et ses richesses, ont fait surnommer par les Savoyards et les Vaudois le petit Charlemagne, était le comte Pierre de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny.

CHAPITRE IV.

Yverdon sous la Maison de Savoie.

Actif, persévérant, déjà maître par héritage ou par des acquisitions importantes de la plus grande partie du pays de Vaud, cet habile seigneur ne négligea rien pour faire tomber en sa puissance une ville qui, par sa situation, paraissait destinée à une grande prospérité et près de laquelle d'ailleurs il possédait un nombre considérable de fiefs[2]. Un événement lui donna bientôt l'occasion de donner carrière à ses vues ambitieuses.

[1] Ces seigneurs paraissent avoir maintenu les franchises concédées aux bourgeois d'Yverdon par les Zæhringen.

[2] En 1243, il avait acquis des droits hypothécaires (1604 livres lausannoises) sur les terres de Bioley-Magnoux, de Correvon et d'Oppens. Trois ans après, le 2 Février 1246, Guillaume, sire de Bioley, et ses trois fils, Pierre, Iblet et Henri, chargés de dettes, lui firent hommage de leur seigneurie. Le même Guillaume vendit à Pierre, le 5 Juin 1259, sa dîme de Cronay pour cent livres lausannoises. A la fin de 1251, ce prince avait acquis d'Aymon, sire de La Sarraz, la suzeraineté du château de Belmont, que Richard

A la suite d'une guerre qui avait éclaté entre l'évêque Jean de Cossonay, évêque de Lausanne, et Aimon, sire de Faucigny, beau-père de Pierre de Savoie, le premier, par un traité fait entre eux le 27 avril 1253, engagea à son adversaire la totalité (sauf quelques réserves) du temporel de l'évêché[1] et de la cité de Lausanne pour une somme de trente mille sols, monnaie de Lausanne, que le sire de Faucigny promit de lui livrer dans les termes et sous les conditions stipulées pour acquitter les dettes contractées par ce prélat et ses prédécesseurs, dettes pour lesquelles les deux tiers des terres et de la manse épiscopale se trouvaient déjà hypothéqués, soit au sire de Faucigny lui-même, soit à d'autres créanciers; en sorte que la somme que l'évêque avait à recevoir du sire de Faucigny se trouvait réduite à dix mille sols.

Le sire de Montfaucon n'avait pris aucune part au traité

de Belmont, issu d'une branche cadette des sires de La Sarraz, tenait en fief de la branche aînée. Ulrich de Saint-Martin lui fit hommage du château de Cronay en Avril 1255. (Le chevalier Luigi *Cibrario*, Storia di Savoia, II, 99.)

[1] Voyez « Accord entre Jean évêque de Lausanne et Aymon, sei- » gneur de Faucigni, par lequel les différends et guerres qu'il y » avait entre eux ont été terminés, moyennant l'obligation passée par » le dit évêque en faveur du dit seigneur de Faucigni de la somme » de 30,000 sols de Genève soit de Lausanne, et pour le payement » il lui hypothèque tous les temporels de la ville et diocèse de Lau- » sanne, sous les conditions y spécifiées. Anno 1253. In octava » Paschae. » Tiré des archives de Turin. Communiqué par M. le comte Crotti de Castigliole, t. VII des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, p. 52, première livraison.

de Lausanne, qui, du reste, ne devait guère lui plaire. Il était vraisemblablement l'un des principaux créanciers auxquels l'évêque Jean avait engagé les domaines de son Eglise avant de conclure ce traité. Il souleva de sérieux différends entre Amédée de Montfaucon et le sire de Faucigny. Comme seigneur d'Orbe, le premier possédait le cours d'eau de la Thièle avec les droits de péage, de pêche et de moulin, jusqu'au lac d'Yverdon, où il avait établi des réservoirs à poissons *(poissines)*, une douane et des moulins ou battoirs[1]. Le sire de Faucigny, qui avait occupé le château et la ville d'Yverdon ensuite du traité de Lausanne, troublait le sire de Montfaucon dans l'exercice de ses droits. Ces différends, prêts à dégénérer en hostilités ouvertes, furent accommodés par l'intervention de Jean de Châlons, comte de Bourgogne, qui lui-même réclamait la présence et le concours du sire de Montfaucon de l'autre côté du mont Jura. Le sire de Faucigny promit au sire de Montfaucon de lui constituer en fief une rente annuelle et foncière de vingt-cinq livres, à titre de dédommagement de la diminution de ses revenus à Yverdon. Cette rente fut assignée sur le produit des terres de *Suchy*, de *Corcelles* (sur Chavornay) et de *Bavois*. La terre de Suchy avec son château, le village de Corcelles et la terre du Coudray rière Bavois, appartenaient au sire de Faucigny, qui lui-même la tenait, soit en fief, soit en gage, de l'évêché de Lausanne.

[1] Voir la charte du 26 Avril 1260, par laquelle A. sire de Montfaucon, vend à Pierre de Savoie ses droits sur Yverdon (*Cibrario*, Storia di Savoia, t. II, p. 104). Des titres de l'an 1300 montrent que les bateaux remontaient le cours de la Thièle depuis le lac jusques à la jonction de l'Orbe et du Talent.

Pierre de Savoie, seigneur de Romont, était absent du pays lorsque ces traités furent faits par le sire de Faucigny, qui décéda bientôt après. A son retour d'Angleterre, Pierre refusa de ratifier les engagements pris par son beau-père envers le sire de Montfaucon, qu'il dessaisit des 25 livres de rente assises sur les terres dont on a parlé. Puis, décidé à consolider son autorité dans une contrée où il avait acquis de si vastes propriétés, il résolut d'achever l'œuvre des Zæhringen et de compléter le système de défense de la ville.

La position d'Yverdon rendait l'entreprise assez facile. Le lac au Nord, alors plus rapproché de la ville, la Thièle et la petite rivière à l'Est et à l'Ouest, présentaient déjà des obstacles naturels à l'ennemi qui aurait dirigé ses attaques contre la cité de ces trois côtés. Un bras de la Thièle [1] fut détourné et dirigé de manière à garantir la ville du côté du Midi [2]. De plus, dans un moment de danger, on pouvait inonder les environs de la ville et en rendre l'accès impraticable en barrant le Buron et la Thièle qui coulent ordinairement avec une certaine lenteur. Pierre de Savoie ne s'en tint pas là : il entoura de toutes parts la ville d'une enceinte fortifiée, et fit établir dans la rivière des portes ou barrières mobiles que l'on pouvait fermer ou ouvrir à volonté.

[1] Ce ruisseau sortait de la petite rivière ou vieille Thièle, formée par le Buron et un bras de la Thièle proprement dite (*Tela* en latin), dont la jonction se fait aux Chaînettes. La vieille Thièle était au moyen âge beaucoup plus considérable qu'à présent, puisque les barques pouvaient la remonter jusque vers Notre-Dame.

[2] La rue du Four portait au moyen âge le nom de rue de la Thièle, *vicus telae,* le cours d'eau qui baignait ses murs et qui provenait de la vieille Thièle, l'avait fait appeler ainsi.

L'exécution de ces travaux causait un préjudice réel et notable au sire de Montfaucon, qui, en qualité de seigneur d'Orbe, avait fait réparer ou construire à neuf, dans le faubourg d'Yverdon, des ponts et des moulins sur la Thièle, des viviers et un port sur le lac, dont il retirait des droits de rivage, de pontonage et d'autres profits, que la clôture de ce lieu, naguère libre et ouvert à tout venant, diminuait considérablement[1].

L'ascendant croissant de Pierre de Savoie dans le Pays-de-Vaud et les troubles domestiques qui divisaient la maison souveraine de Franche-Comté, laissaient peu de chance au sire de Montfaucon de résister avec succès aux entreprises hardies de ce redoutable concurrent. Amédée dut prendre le parti de s'accommoder avec lui. Des arbitres furent nommés de part et d'autre pour régler les conditions de l'accommodement, savoir : pour le sire de Montfaucon, messire Lambert de Goncens, et pour Pierre de Savoie, messire Geoffroy de Grandmont. Aymon, sire de La Sarraz[2], fut choisi comme surarbitre. Le 26 Avril

[1] Vente faite au comte Pierre par le sire de Montfaucon de ses droits sur Yverdon en 1260.

Le sire Amédée disait qu'il avait à Everdun le cours de l'aigue appelé Tiele et que depuis que li dit messire Pierre avait fermé le dit lieu, il ne poet oncques ferre piscine ne môlin, etc. (*Cibrario,* Storia di Savoia, t. II, p. 104, Arch. della Corte, ducato di Savoia, Mazzo I).

[2] Pour tout ce qui concerne les débats entre Pierre de Savoie et le sire de Montfaucon, nous avons suivi en grande partie le récit qu'en a fait M. F. de Gingins dans le XIVe volume des Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande : « Les sires de Montfaucon, » p. 45-48. Nous avons consulté également sur ce sujet l'ouvrage de M. Wurstemberger: « Peter der zweite, » pages 487 et

1260, ces arbitres prononcèrent que le sire de Montfaucon céderait à perpétuité au prince Pierre de Savoie, pour la somme de *cinq cents livres viennoises*, le cours d'eau de la Thièle, les viviers, les moulins, les péages et, en un mot, tous ses droits utiles ou régaliens à Yverdon et dans la banlieue de cette ville. Cependant il était convenu que l'acquéreur n'empêcherait pas les bateaux de descendre la Thièle pour se rendre d'Orbe sur le lac. Il pourrait bien fermer la rivière et y établir une porte, mais celle-ci devrait s'ouvrir toutes les fois que les bateaux se présenteraient pour remonter ou descendre la Thièle[1]. Cette transaction, datée d'Yverdon, de la troisième semaine après Pâques 1260, eut son plein effet, comme le prouve un mandement adressé par le sire de Montfaucon, de son châtel d'Orbe, en date du 1er juillet de la même année, à ses vassaux ou receveurs d'Yverdon, par lequel il leur fait part de la vente de ses possessions dans cette ville, les relève de leur serment de fidélité envers lui, et leur enjoint de reconnaître le prince Pierre de Savoie pour leur seigneur[2].

188. Bien que parfaitement d'accord sur les principaux faits, ces deux écrivains diffèrent quelque peu dans les détails. C'est ainsi qu'en parlant des arbitres choisis pour régler le différend entre Pierre de Savoie et le sire de Montfaucon, M. Wurstemberger dit : « Humbert de Golens und Gottfried von Grandmont, damals Herr » von La Sarra, » p. 187.

[1] Peter der zweite, Graf von Savoyen, Markgraf in Italien, sein Haus und seine Lande, von *L. Wurstemberger*. Erster Theil. Bern, 1856, p. 187. Manuscrit de Ph. Pingon, intitulé Zibaldone ou Mélanges, aux archives royales de Turin.

[2] « A° 1260. Amedeus D. Montefalconis.... cum nos feoda que » tenetis[a] nobis apud *Everdonem* et alia que habemus in dicta

Mais ces rapides conquêtes que Pierre de Savoie avait faites dans le Pays-de-Vaud, en profitant habilement des troubles de l'empire et de la misère où était tombée la noblesse de cette contrée, avaient excité un vif ressentiment contre ce prince parmi ces seigneurs qui, jusqu'à ce moment, avaient vécu dans une sorte d'indépendance, et se voyaient maintenant réduits à la condition de simples vassaux. Pendant une absence du comte, il se forma contre lui une puissante ligue, à la tête de laquelle se trouvaient un lieutenant de l'empereur, les comtes de Nidau, de Gruyère et d'Arberg, les sires de Montfaucon, de Grandson, de Cossonay et de Montagny, ainsi que plusieurs autres nobles et chevaliers d'un rang moins élevé. Le but de l'association était de secouer le joug de Pierre de Savoie, de rentrer en possession des seigneuries dont ils avaient été dépouillés par la ruse, l'argent ou l'intimidation, et de se placer, comme auparavant, sous la protection immédiate de l'empereur qui secondait le mouvement.

L'insurrection éclata; les villes que Pierre de Savoie venait de fortifier, et en particulier celle d'Yverdon, ouvrirent leurs portes aux mécontents, et le pays fut en pleine révolution. Pierre, averti de ce soulèvement, se hâta de revenir, rassembla des troupes et battit les insurgés

» villa cesserimus ex causa venditionis illustri viro D° Petro de » Sabaudia.... vobis mandamus quatinus, etc. Datas apud Orbam, » die lunae post fest. apostol. Petri et Pauli A° DI. M.CCLX°. » (Archives royales de Turin, p. 25. Invent. f° 125). L'année suivante, le 27 Mai, le marché qui dépendait de l'évêque comme possesseur de Belmont, fut cédé à Pierre; l'acte est daté de Chillon. (*Cibrario*, II, p. 604).

près de Chillon. Nous n'avons pas à raconter les exploits de ce prince après ce combat, connu sous le nom de bataille de Villeneuve. Qu'il nous suffise de dire qu'après avoir repris sur l'ennemi les villes de Moudon, de Morat et de Romont, il dirigea ses pas vers la place forte d'Yverdon dont il avait dernièrement augmenté les moyens de défense. Nous laisserons l'historien Paradin [1] raconter, dans son langage naïf, le siége de cette ville dont il avait lu le récit dans les vieilles chroniques de Savoie :

« Cela fait, tira le Comte a une ville nommée Iverdon, » ou les habitans firent grand devoir de se defendre : » car avant que le Comte eut prins le loisir de faire munition à son camp et le fortifier de fosses et de douves, » les Iverdonois firent saillie sur les gens du Comte, et » en tuerent plusieurs travaillans à l'assiete du siege, » dont le Conte fut en si grande colere, qu'il jura de ne » se partir de ce lieu qu'il n'euct la ville, pour en faire » comme il entendroit, tellement que tous les jours du » monde, faisoit donner à ladite ville quelque assaut, ou » alarme, avec continuelle baterie à la muraille, par gros » engins, comme teste de beliers et autres, dont ils jetterent la muraille par terre et faisoient bresche. Toutefois ceux d'Iverdon qui se doutoient bien que s'ils » estoient prins, qu'ils seroyent payez content, faisoient » de merveilleux efforts pour la defense de leur ville et » remparerent de nuict la bresche que les ennemis faisoient de jour et ne cessoient de jetter force pots et

[1] Chronique de Savoye par maistre *Guillaume Paradin,* chanoyne de Beaujeu. A Lyon, par Jean de Tournes et Guillaume Gazeau. M. D. LII. p. 180 et 181.

» lances a feu sur les fagots et bois dont le Comte avait » fait combler les fossez, faisans tel feu qu'il n'y avoit » homme qui osast se presenter à la bresche pour com» battre. Le Comte voyant qu'il n'y avoit point de pro» gres de la cuider[1] avoir de force, fit assieger tous les » lieux dont leur pouvoient venir vivres, deliberant les » avoir par famine, sans perte de ses gens. Et tellement » temporisa qu'il les convint a raison et se rendirent leurs » vies et bagues[2] sauves, fors et excepté douze person» nes dont il donna le rolle, lesquels se viendroient rendre » à sa grâce et disgrace, et en ordonneroit à son bon » plaisir. Ces choses ainsi faites les bannieres du Comte » de Savoye furent incontinent levées en la ville et les » portes ouvertes. Les douze personnages furent emme» nez en Savoye sur bonne garde, parce que c'estoient » les principaux qui avoient suscité cette guerre au Conte » de Savoye, et c'estoyent retirez dedans Iverdon, comme » en la ville la plus tenable et inexpugnable; et furent » tenuz ces douze prisonniers jusqu'à la mort du Conte » Pierre. Ayant donc subjugué et mis en sa puissance la » ville d'Yverdon, fit bastir un tres beau chateau[3] sur la » riviere de la Toile, qui fut construit aux despens du » pais pour la garde de la frontiere. Et estant encore le» dit Seigneur en la ville d'Yverdon, manda querre (*fit*

[1] Penser, croire.

[2] Bagages, coffres, biens.

[3] Il répara, agrandit ou reconstruisit le château des Zaehringen. Guillimann, Helvetia, etc. s'exprime ainsi, page 31 : « Erant multa » rudera moeniorum, et turrium super quibus Petrus Sabaudiae » Comes X. arcem constituisse dicitur, contra Zaeringorum pos» teros. Praeterfluit opidum Tila, distat Paterniaco pass. mill. ».

» *venir*) tous les prisonniers qui prins avoient esté en la » bataille devant Chillon, puis les fit tous amener en sa » presence l'un apres l'autre et usa d'une grande huma- » nité et honnesteté envers eux leur faisant à tous grace » de la vie et leur remettant et quittant leur rançon, à la » charge qu'ils lui feroient hommage et serment de fidé- » lité, lui promettans que de là en hors, ils seroient fea- « bles et loyaux à la maison de Savoye. Quant au duc de » Chophingen, il fit cession du droit par lui prétendu au » pays de Vaux, au Conte Pierre de Savoye pour lui et » ses hoirs quelconques, sans jamais y demander ny que- » reller aucun chose et furent les articles de cest appoin- » tement concluz par escrit et signez d'une part et d'au- » tre. Les Contes de Gruiere et d'Alberch (*d'Arberg*) et » les Seigneurs de Grandson, de Cossonay et de Montagni » estans quittes de leurs sermens qu'ils avoient paravant » faits et presté au duc de Chophinguen, pour le respect » du paîs de Vaux, en ensuivant le traicté de paix, firent » nouvelle fidélité au Conte de Savoye. Depuis cette vic- » torieuse conqueste, le Conte Pierre fit volontiers sejour » es marches du paîs de Vaud tant pour obvier aux re- » bellions et nouvelletez, qui ont accoustumé de se mar- » chander es contrées de nouveau conquises que pour la » beauté et aménité du paîs, où il se delectoit grande- » ment. » La chronique d'Evian ajoute que le comte envoya mander les dames du pays à Yverdon et spécialement les dames des seigneurs prisonniers et les festoya trois jours durant [1].

[1] Quoiqu'on ne puisse pas mettre en doute le fait de la bataille de Chillon et de Villeneuve, dont Ruchat dit avoir lu le récit dans une chronique de l'an 1280, et dont tous les anciens historiens de

Pierre de Savoie ayant reconquis ses droits sur la ville d'Yverdon, continua à la fortifier. Le château qu'il avait commencé à élever sur les ruines d'un fort construit par les Zæhringen, fut achevé et devint le boulevard de la châtellenie d'Yverdon dont la juridiction s'étendit sur les

Savoie font mention, on n'est pas d'accord sur la date précise de ce combat. Nous pensons que l'opinion du chevalier Cibrario qui assigne à ce fait les années 1265-1267 est la plus probable. M. Louis de Charrière, dans ses recherches sur les sires de Cossonay, dont l'un, Jacques de Cossonay, fit partie de la coalition des seigneurs romands contre le petit Charlemagne, place cet événement en 1265 ou 1266. Un point d'histoire encore plus difficile à résoudre, serait de déterminer ce qu'était véritablement ce personnage que les chroniques de Savoie désignent par les noms évidemment défigurés de Cophinguen, Zosphingen, Sosingen, Chopinghen, Cheppelungreen et Cheplungreen (*Mon. hist. pat.* I. col. 162 et suivantes). Le chevalier Cibrario n'hésite pas à croire que ce prétendu duc était Rodolphe de Habsbourg lui-même, ou un chef supérieur délégué par lui pour lutter contre un prince qui empiétait par ses conquêtes sur les terres de l'empire. Le nom paraît en effet dérivé de l'allemand, mais M. L. Wurstemberger affirme que l'on ne saurait trouver, dans toute l'histoire d'Allemagne, aucune trace de famille appartenant à la noblesse qui ait porté le nom de ce prétendu duc (der Name klingt deutsch, aber in der ganzen deutschen Geschichte findet sich kein Adelsgeschlecht, in dessen Namen sich sogenannte Herzog wieder erkennen liesse, page 256). Puisque le champ est encore pour longtemps ouvert aux conjectures, qu'on nous permette de hasarder la nôtre. Ce Cophinguen ne pourrait-il pas être le père ou l'aïeul de ce vieux et brave baron de Torberg, signalé comme grand partisan de la maison d'Autriche, et qui se vit dépouillé par les Bernois, dans le siècle suivant, peu de temps après la bataille de Sempach, de ses châteaux de Torberg et de *Koppingen?* Hist. des Helv. par le baron d'Alt. tom. II, p. 266 et 295.

communes de Chavornay, Corcelles, Chanéaz, Prahin, Mézery, Donneloye, Cronay, Orzens, Pomy, Cuarny, Gossens, Villars-Epeney, Essert-Pittet, Cheseaux-Noréaz et les hameaux de Clendy et de Coudrée [1]. Les habitants de ces localités pouvaient en cas de danger se réfugier avec leur bétail et leurs effets dans le château et la ville d'Yverdon, mais ils devaient, en retour de la protection qui leur était accordée, entretenir les fortifications de la cité, contribuer aux gîtes ou impositions de guerre, et fournir des hommes pour la garde des portes [2], toutes

[1] Bavois en faisait aussi partie dans les premiers temps, comme nous l'apprenons par le passage suivant tiré des comptes de ville de 1430: « Libravit Petro Clico computatori domini nostri qui ro- » gavit quod ipse visitaret computos antiquos pro videndo si illi de » Bayois hujus temporis erant de castellania et resorto Yverduni, » qui dictos computos visitavit et invenit quod ipsi erant de Castel- » lania Yverduni. 6 sol. »

[2] La commune de Chavornay devait en particulier fournir douze hommes pour cette garde, comme nous l'apprenons par le registre du Conseil de l'année 1547 et par une pétition adressée à la même époque au bailli d'Yverdon: « Magnifficque et tres honoré Seigneur, « de la part de vos tres humbles et obeissants subjects et serviteurs « les communiers du village de Chavornay en toute humilité est « exposé comme il soit que en l'an mil trois centz soixante et cinq « et le vingtiesme octobre en présence de Antoine Champion com- « missaire de feu illustre Prince, Amé, Conte de Savoye, tous les « pour lors communyers et habitantz dudict Chavornay confesse- « rent et recogneurent entre aultres choses estre hommes et gardes « dudict Seigneur Conte pour eulx et leurs heritiers, voyr luy « debvoir pour ladicte garde quattre muyds d'avoyne mesure d'Yver- « don; Item que toutesfois et quantes la compagnie de la ville « d'Yverdon chevauchera dehors de la dicte ville, lesdicts de Cha- « vornay seroyent tenus y aller douze à tour, fournis de bastons de

les fois que la bannière de la ville et ses défenseurs étaient appelés à sortir des murs d'Yverdon pour prendre part aux expéditions de leurs princes. Ce petit district fut placé sous le commandement immédiat d'un châtelain à qui appartenaient la garde du château et l'exercice de la justice. Ce magistrat était lui-même subordonné, comme tous les autres châtelains de la baronnie, à l'autorité du Bailli de Vaud pour tous les actes concernant l'administration civile et financière, ainsi que pour la défense de la ville et du château. Cette organisation subsista jusqu'au moment où la baronnie de Vaud devint l'apanage du comte de Romont. Ce régime éprouva alors diverses modifications importantes; ce prince ayant créé un capitaine général (*locumtenens armorum*) et un gouverneur particulier (*gubernator Vaudi*), le châtelain d'Yverdon, comme les autres châtelains de la baronnie, fut soumis pour le militaire au capitaine général du prince et au gouverneur de Vaud pour les matières concernant l'administration civile et financière. Voici la liste de ces châtelains, telle que nous avons pu la former, en faisant

« guerre pour y faire la garde depuis le soleil couchant jusques au « soleil levant comme cela plus au plein est contenu au trayté lors « faict et passé voire par ledict seigneur conte et ses successeurs et « suyvamment par l'excellence de noz tres redoubtés Seigneurs cor« roboré et confirmé, etc. » La commune de Chavornay ne se montra pas toujours disposée à remplir, vis-à-vis de la ville d'Yverdon, les engagements auxquels elle était astreinte, et il fallut souvent user de rigueur à son égard. « 1407. Pro habendo consilium » quomodo debebatur se regere contra illos de Chavorniaco qui » fuerunt pignorati pro gieto. » « 1409. Illi de Chavornex qui fue» runt rebelles de solvendo gietum eis impositum per villam Yverduni. » Comptes de ville.

usage des comptes de la ville et de quelques chartes des archives cantonales. Si nous avions pu consulter les comptes des châtellenies qui, à dater du règne de Pierre de Savoie jusqu'en 1536, sont déposés dans les archives de la cour de Turin, nous aurions pu la rendre plus complète et plus exacte.

XIIIe siècle. Aymon de Sallenches.
Odon de Pontalier.

XIVe siècle. Pierre de Baulme. *Il y avait déjà à Yverdon, en 1340, un Villierme de Baulme. Sa fille, dame Anthonie, épousa noble Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus et lui apporta de grandes propriétés, situées en partie sur le territoire d'Yverdon.*
Guillaume Mestraul, donzel. *Mistralis, de Mestral.*

XVe siècle. Guillelme de Collombier.
Antoine Champion, donzel.
Pierre de Baulme.
Jean de Collombier.
Guillaume de Collombier.
Guillaume d'Avenches.
Humbert de Collombier.
Henri de Collombier.
Albin de Silinen.
François Cordey.

XVIe siècle. Jean de Collombier.
François de St-Saphorin.
Noble Louis Legier.
François de St-Saphorin. *Pour la seconde fois.*

Tel fut le régime sous lequel la ville d'Yverdon se trouva placée jusqu'en 1536, époque où les Bernois firent la conquête du Pays-de-Vaud. Pendant près de 280 ans, la petite cité, abritée derrière ses murailles, protégée par ses franchises et traitée le plus souvent avec douceur et bienveillance par les princes de la maison de Savoie, eut une existence paisible et tranquille qui ne fut troublée que dans de rares occasions. Nous continuerons à rapporter les principaux événements qui composent sa petite histoire pendant ce laps de temps ; mais nous pensons qu'il pourra être agréable à nos lecteurs de connaître auparavant d'une manière plus intime une localité qui avait déjà subi de si grands changements dans les siècles précédents. Cette description du territoire et de l'ancienne ville d'Yverdon fera le sujet des articles qui suivent :

I. *Limites de la commune d'Yverdon.*

Les priviléges dont jouissaient les habitants d'Yverdon étaient circonscrits à de certaines bornes au delà desquelles leurs franchises cessaient de s'exercer. Il était donc très-important que ces limites fussent bien déterminées. A la requête de la ville, Louis II, baron de Vaud, les fixa de la manière suivante : « Nous avons pour nous » et les nôtres, en cette part, déclaré et déclarons les » limites et les bornes de leurs franchises se devoir en» tendre comme s'ensuit : Premièrement dès l'eau appe» lée vulgairement la Brinne (*li Breyna*) tendant à la » maison, soit grange, des hoirs d'un certain Mermod, » de Champvent, sise au bout de la chaussée de Treyco-

» vagnes, au bas de la motte de Chamblon; et dès la dite » maison, soit grange, tendant à nos nouveaux moulins » d'Yverdon; et dès nos dits moulins tendant à la côte, » sçavoir, jusques au chemin qu'on monte à Sermuz; et » dès le dit chemin tendant à la vieille Maladerie d'Yver- » don; et dès la dite Maladerie tendant au noyer de Por- » cheyreux [1] où l'on a coutume au temps des Rogations de » célébrer l'Evangile [2]; et dès le dit noyer de Porcheyruz » tendant à la fontaine de St-Lazare [3] auprès du lac; et » dès la dite fontaine de St-Lazare contre la dite eau de » la Brinnaz à travers le lac d'Yverdon. Voulant et con- » cédant pour nous et les nôtres que tous et un chacun, » les nobles et bourgeois de notre ville d'Yverdon et » leurs successeurs et héritiers jouissent et doivent jouir » perpétuellement dans les dites limites, des us, libertés, » franchises et coutumes desquelles nos chers les nobles » et bourgeois de notre ville de Moudon jouissent et ont » eu accoutumé de jouir jusqu'à présent et qu'ils ont

[1] Ce lieu est ainsi désigné dans une autre charte de 1490 : « In » territorio versus Chesaul loco dicto Porcherioux juxta terram » religiosorum de Thela. »

[2] M. de Vos possède près de la route d'Yverdon à Yvonand, non loin de l'ancien *Botzelet*, un champ qui porte encore le nom de *Champ de l'Evangile*.

[3] Cette source jaillit à peu de distance du petit port de Clendy : elle se trouve dans la propriété de Champittet, au bord du lac, et on ne l'aperçoit que lorsque les eaux sont basses. Elle est connue actuellement sous le nom de fontaine à Croquot, de Bernard Croquot, de Sancerre, français réfugié à Yverdon, qui en faisait un usage fréquent.

» dans les limites de leurs franchises de Moudon. Fait à » Yverdon le 18 Mai de l'an du Seigneur 1343[1]. »

Nous connaissons maintenant les frontières du petit territoire d'Yverdon; avant d'entrer dans la ville proprement dite, mentionnons certaines localités et certains édifices situés hors de ses murs et d'abord:

II. *Le hameau de Clendy.*

Il est déjà parlé de cet ancien hameau, en 885, dans la charte de donation de l'empereur Charles-le-Gros que nous avons citée plus haut. C'était primitivement une villa, désignée plus tard sous le nom de grange, espèce de métairie sur laquelle se trouvaient de grands bâtiments, servant à l'exploitation des terres et à la demeure des colons et des esclaves qui les cultivaient. Il est probable que l'évêque, Jean de Cossonay, fut obligé de se défaire de cette propriété avec les droits qui y étaient attachés, à la même époque où il engagea à Pierre de Savoie la plus grande partie du temporel de l'évêché. Ce qui est certain, c'est qu'elle passa entre les mains des sires de Belmont. Le couvent des Bénédictins de Lutry[2]

[1] Cette charte et les autres que nous serons appelé à citer, sont toutes écrites en latin et sont conservées dans les archives d'Yverdon. Nous nous servirons, autant que nous le pourrons, des vieilles traductions qui en ont été faites à diverses époques.

[2] Le couvent des Bénédictins de Lutry fut fondé, en 1025, par Anselme, et fut donné au monastère de Savigny, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Lyon, par l'empereur Henri IV. (Livre des copies de Titres aux archives de l'Etat, intitulé Bailliage d'Yverdon, t. I.)

en fit l'acquisition, en 1280, pour la somme de douze livres, de Contesset, veuve de Conon de Belmont, et y établit une chapelle sous l'invocation de St-Martin[1], qui fut desservie par un moine chargé en même temps de l'administration du prieuré rural. Les prieurs de Lutry, successeurs du prieur Cono, qui avait été chargé de faire l'achat de ce domaine, ne négligèrent rien pour faire valoir les droits que leur nouvelle acquisition leur avait procurés. Leurs efforts furent couronnés de succès, comme l'indiquent plusieurs chartes des archives cantonales[2]. En effet, après de vifs débats avec le curé d'Yverdon qui, à ce qu'il paraît, depuis l'acquisition de la grange de Clendy, était à la présentation du prieuré de Lutry, ils firent décider qu'ils pourraient retirer les deux tiers des corvées et des autres revenus de l'église de Notre Dame. En 1368, ils prouvèrent également par leurs titres qu'ils devaient être mis en possession d'un vivier de poissons situé vis-à-vis de cette église, non loin de la vieille Thièle ou petite rivière. Enfin, en 1391, ils réussirent à se réserver pour leur usage particulier l'un des deux prés de la Pugissie ou pâquier commun d'automne, dépendants de leur propriété.

Les prieurs de Lutry et les évêques de Lausanne qui,

[1] On lit dans une grosse de reconnaissance de l'hôpital marquée C, les lignes suivantes qui indiquent la situation de cette chapelle : « Pro duabus posis terrae sitis supra grangiam de Clendier in » fine sancti Martini juxta terram hospitalis Yverduni quam tenet » Humbertus Piquyet, a parte orientalis terra occidentis ; carreria » publica de Noreaz a parte borea, et carreria tendens apud Cuar- » gnyer a parte venti. »

[2] Livre des copies de Titres, etc.

depuis le quinzième siècle, étaient devenus les administrateurs perpétuels du prieuré de Lutry, ne furent pas si heureux dans leurs procès avec la commune d'Yverdon. Le prieuré rural de Clendy se trouvant situé dans le ressort de la châtellenie d'Yverdon, devait contribuer pour sa part aux charges qui incombaient à la ville pour l'entretien du château, des murailles, etc. En 1353, ils s'étaient tirés d'affaire à peu de frais. Guigon de Laz Rochetaz, protonotaire apostolique, administrateur perpétuel du prieuré de Lutry, avait fait une transaction avec la communauté d'Yverdon par laquelle le dit prieuré était libéré de toutes contributions pour la reconstruction des murailles, réparations aux ponts, fontaines et cours d'eau, à raison de la grange de Clendy et de ses autres possessions rière la châtellenie et mandement d'Yverdon. Le couvent avait livré pour toutes ces immunités 90 livres, bonne monnaie de Lausanne; mais ils n'en furent pas quittes à ce prix. Soixante-huit ans après la conclusion de cet accord, la ville se vit dans la nécessité de rebâtir ses murailles, et un gîte fut imposé sans distinction sur tous les ressortissants de la châtellenie. Le couvent de Lutry refusa de contribuer pour sa part à ces travaux qui avaient occasionné d'énormes dépenses. Il s'en suivit un procès; la ville soutint que le prieur de Lutry, bien que revêtu du caractère ecclésiastique et résidant dans son couvent, par conséquent hors du mandement d'Yverdon, devait être obligé, comme c'était le cas de tous les habitants de la châtellenie de temps immémorial, à contribuer pour la reconstruction des murailles de la ville, l'entretien des fossés, des chemins publics, etc. et cela par les raisons suivantes : 1° parce que

tous les posseessurs d'immeubles rière le district et mandement d'Yverdon, faisaient nécessairement usage tous les jours des chemins publics et des fossés; 2º qu'en cas de danger, chacun pouvait se retirer avec ses effets et son bétail dans la ville fortifiée d'Yverdon; 3º qu'en temps de guerre et de troubles les receveurs, les fermiers et les colons venaient en particulier y mettre en sûreté leurs provisions, leurs grains, leur vin, leurs bêtes et leurs attelages; 4º que le dit prieur et ses prédécesseurs avaient toujours contribué à proportion de leurs revenus à réparer les ponts, les chemins et les fossés.

Le prieur répliqua de son côté qu'il n'était pas tenu de participer à ces dépenses, attendu 1º qu'il ne possédait pas de maison dans la ville d'Yverdon; 2º que le prieuré où il faisait sa résidence était situé hors du mandement d'Yverdon; 3º qu'il avait accensé et amodié ses biens et ses revenus à des bourgeois de la ville qui ne devaient rien payer, puisqu'ils avaient déjà été imposés personnellement pour les fortifications; 4º que la ville d'Yverdon, sans recourir à de semblables gîtes et impôts, possédait des moyens suffisants de construire les nouvelles murailles et qu'il n'était pas besoin pour cela d'imposer les ecclésiastiques; 5º que de tout temps, ceux-là seulement qui faisaient résidence dans la ville d'Yverdon, ou se trouvaient dans son ressort et mandement, contribuaient à ces sortes d'impôts; 6º enfin, que du temps du passage des Picards, à leur retour d'Italie, l'on n'avait pas voulu permettre à ses fermiers et à ses colons de retirer leurs biens dans la ville, ce qui fit que la meilleure partie de leur avoir fut emportée par les Picards.

Cet interminable procès, qui dura plusieurs années,

nécessita de fréquentes missions et fut la cause d'une énorme consommation de pots de vin et d'anguilles, se termina, au mois de Juin 1436, en faveur de la ville.

Au reste le couvent de Lutry avait grand tort de se montrer si difficile à conclure un arrangement raisonnable, car, pour cette époque, il retirait un très-beau revenu de son domaine de Clendy. En effet, nous apprenons par une charte de 1488, que Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, administrateur perpétuel du prieuré de Lutry, avait amodié à Pierre Vulliemin la grange de Clendy avec toutes ses terres, bois et appartenances pour le terme de neuf ans, sous le cens annuel de neuf livres lausannoises, sept muids de froment, cinq muids d'avoine, huit pots d'huile payables au prieuré de Lutry. La famille Vulliemin conserva cette ferme jusqu'à l'époque de la réformation. Cette propriété passa alors en d'autres mains et nous aurons peut-être occasion de mentionner les noms de ses nouveaux possesseurs.

La chapelle de Clendy ou de St-Martin était encore debout en 1608, comme on peut l'inférer des lignes suivantes que nous lisons dans le registre du Conseil :

« *Vendredi, 1er Apvril 1608.* A la requète de Monsieur
» le gouverneur Masset, luy a esté permys d'octroyer de
» pouvoir retyrer une pierre de marbre qui sert de sol-
» lyer à la porte de la chapelle de Clendiez, pourvu tou-
» tefois qu'il y fasse mettre et poser une autre pierre
» dure, comme il a offert, comme aussy pourra retirer
» une autre pierre creuse de marbre, illecq existant, affin
» que desdites pierres il se puisse servir au bastiment de
» sa maison de la rue du Four. » M. l'avocat Christin

ayant également retiré du même lieu une pierre creuse ou tombe dont il fit un bassin de fontaine, on peut supposer que la chapelle de Clendy se trouvait dans sa campagne, c'est-à-dire à Clendy-dessus. La grande route passait autrefois devant la grange de Clendy[1], et il est probable que la chapelle fut démolie lorsqu'on remplaça les anciens bâtiments par l'édifice actuel.

III. *Les Maladreries.*

Les maladreries, maladières, léproseries ou ladreries, étaient des espèces d'hôpitaux fondés primitivement pour recevoir les lépreux qui revenaient de la terre sainte. On sait que les croisades introduisirent en Europe cette horrible maladie qui s'attaqua indistinctement à toutes les classes de la société. Le malheureux qui en était atteint voyait sa peau se couvrir de croûtes épaisses, empilées les unes sur les autres comme des écailles, qui laissaient suinter une matière ichoreuse très-fétide, avec démangeaison et douleurs excessives, surtout la nuit. Le mal n'épargnait aucune partie du corps, pas même le visage, et quand il était à son plus haut degré, les yeux, le nez, les mains et les pieds se gangrenaient[2]. Ce terrible fléau se répandit avec une rapidité étonnante et causa un effroi général. Dans tous les pays, on prit les mesures les plus rigoureuses pour se préserver du contact des malheureux

[1] Elle passait derrière la fontaine que l'on nommait déjà, en 1424, la fontaine douz Pollet. La plus ancienne tuilerie, à l'usage d'Yverdon, se trouvait à Clendy.

[2] Histoire du canton de Fribourg, par le docteur *Berchtold*, vol. II, pag. 67.

lépreux, qui furent impitoyablement séquestrés de la société. Mais la charité chrétienne, qui avait déjà pourvu à l'entretien des veuves et des orphelins des croisés en fondant la vaste association de la confrérie du Saint-Esprit[1], n'abandonna pas ces infortunés proscrits[2]. Des hôpitaux, soutenus par les dons des fidèles, s'élevèrent de toutes parts pour recevoir les pauvres lépreux. La petite ville d'Yverdon s'associa à ce mouvement généreux et fonda successivement deux maladreries destinées aux malheu-

[1] Quelques auteurs pensent que la confrérie du St-Esprit a pris naissance en Palestine. Cette institution charitable dont le siége principal pour notre pays se trouvait à Besançon, sous le patronage de l'archevêque, recueillait des aumônes, faisait confectionner des miches de pain et les distribuait aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Cette espèce de direction des pauvres existait aussi à Yverdon, comme dans plusieurs villages voisins. En 1414, Viridus de Achey était le procureur de la confrérie à Besançon. Les extraits suivants des comptes de ville nous feront mieux connaître cette belle institution : « 1454. Libravit Iohanni Bachiez pro suis » gagiis qui fuit missus apud Bissuncium pro sciendo qualiter causa » confratriae S. Spiritus se habebat et in quo statu erat. » « 1460. » Libravit nobili Humberto de Collumberio domino de Vullierens » pro duabus modiis frumenti ab ipso empti pro mycis confratrie » S. Spiritus Yverduni eo quod non erat satis bladi ad faciendum » dictas michas pro dicta confratria, 9 Lib. 18 s. » « 1477. Libravit » mulieribus facientibus michas pro dicta confratria, 17 s. »

[2] Les lépreux ne devaient entrer sous aucun prétexte en contact avec leurs concitoyens et ils devaient avoir leur cliquette pour avertir les passants de s'éloigner d'eux. « 1461. Libravit Glaudio » Pontey pro uno pari de gant ab ipso empto pro uxore Mermeti » Estuniez quae fuit repta morbo leprae. » « 1481. Libravit Admeto » Bonvespis pro factura quarquerel pro Vincensio Levesque leproso » separato a consortio sanorum et posito in maladera cum Claudio » Beato Mistonio die de ramis, 15 s. »

reux atteints de la cruelle maladie. Toutes les deux étaient placées sur l'ancienne route romaine, à proximité des bains. La plus ancienne, celle dont il est fait mention dans la charte de Louis II, baron de Vaud, que nous avons citée en parlant des délimitations de la commune d'Yverdon, se trouvait près de Clendi, derrière Cérenville, propriété de M. de Vos, non loin du pré où l'on prend la terre destinée à l'une des tuileries de la ville. La situation de cette maladrerie près d'un ruisseau désigné dans les registres du conseil de 1564 sous le nom des *Estroubles*, à peu de distance de la source sulfureuse et de la fontaine de St-Lazare[1], permettait aux lépreux de laver les linges dont ils recouvraient leurs plaies et de boire des eaux réputées salutaires. Nous ignorons l'époque de la disparition de cette première léproserie. Soit que, depuis l'achèvement de la nouvelle ville, on trouvât que cet hospice fût trop éloigné pour pourvoir d'une manière efficace à l'entretien des pauvres malades, soit que les nouveaux propriétaires du domaine de Clendi voulussent se débarrasser d'un voisinage qui leur était désagréable, ce premier établissement charitable fut remplacé, probablement au commencement du XIIIe siècle, par un autre qui reçut de la chapelle qui y était jointe, le nom de maladrerie ou maladière de Saint-Vult[2]. Les comptes de ville et d'au-

[1] Elle fut sans doute ainsi appelée par allusion à la parabole contenue dans le chapitre XVI de St-Luc.

[2] « 1409. Pro duobus centum fasciculorum de genobioz posito-
» rum in passu seu in itinere ante Sanctum Vultum galice Saint
» Voulz pro reparando dictum iter. » « 1426. Pro factura et cons-
» tructione pavamenti et mali passus existentis ante capellam Sancti
» Vulti, 7 lib. 3 s. »

tres archives nous en font connaître la situation exacte. Comme tous les hôpitaux de ce genre, elle fut construite près d'un petit ruisseau, le ruz d'Avonoz (le Voune) dont le lit a changé plusieurs fois de direction[1] et qui, maintenant, après avoir longé la propriété d'Entre-Monts, se décharge près des quatre marronniers dans le nouveau lit du Buron. Elevée dans un lieu peu fréquenté, près de l'ancien cimetière, au bord de l'ancienne route romaine, et à proximité de la source sulfureuse où les malades pouvaient aller puiser de l'eau, en s'y rendant par un petit sentier qui leur était exclusivement réservé, la nouvelle maladrerie remplit parfaitement sa destination. Rien ne fut négligé pour adoucir le triste sort de ces pauvres malades que leur condition éloignait du contact de la société. L'hôpital pourvut à leur nourriture, et la léproserie, la chapelle et ses abords furent convenablement entretenus[2]. Si, d'un côté, leur isolement forcé, le spectacle des ruines alors très-apparentes de l'ancienne ville et la vue de trois cimetières, dont un leur était destiné[3], étaient bien propres à porter la tristesse dans leurs cœurs, ils n'étaient pas cependant entièrement privés de toutes espèces de joie et de distraction. Les promenades du côté

[1] En 1502, il coulait près du faubourg de la Plaine. « Pro eorum » pena adducendi planchiam ruz davonoz existentem versus loz » faubourg a prope Yvonant ubi aqua illam induxerat, 15 d. »

[2] « 1477. Iohannes Pilliciez posuit in tachio de faciendo muretos » in ruo davonoz prope Sanctum Vultum..... Visitando bornellos » versus loz touset et crosando ipsos prope Sanctum Vultum. » « 1472. Refaciendo copturam maladeriae, etc. »

[3] On l'appelait le cimetière des malades. Registre du conseil, 12 mars 1611. Il devait occuper la partie nord du cimetière actuel.

des bains et du Buron ne leur étaient pas interdites [1], et on leur avait abandonné pour le cultiver un terrain près du cimetière actuel d'Yverdon [2].

Dès qu'un habitant, de quelque condition qu'il fût, était soupçonné d'être atteint par la lèpre, on le faisait examiner soigneusement par une commission d'enquête; on lui adjoignait un homme de l'art, le plus souvent le chirurgien ou le médecin [3] de la ville, un barbier et même quelquefois un *meige* que l'on faisait venir ordinairement de Fribourg [4], où se trouvait aussi une mala-

[1] Est-ce à ces promenades solitaires des malheureux lépreux que l'on doit d'appeler ces lieux écartés le petit et le grand philosophe?

[2] « 1459. Introitus cimisterii a parte ochie maladeriae quem » introitum Petrus Mycey latomus fecit ad jornata. »

[3] « 1436. Libravit magistro Gonrardo fisico de mandato consilii » pro pena quam habuit visitando Prissonam uxorem Iohannis » Cosentier et invenit ipsam leprosam unum florenum Alemaniae, » vid. 17 s. » « 1449. Libravit Petro Joccet pro expensis per Anto- » nium barbitonsorem et Nycodum Buron medicum ville qua die » fuerunt apud Cuarniez pro visitando uxorem Nycolleti Visar quae » asserebatur esse leprosa et tum nihil fecerunt quia dictus Antho- » nius dixit quod non poneret manum nisi habebat socium, 17 d. » Cette même année le conseil de ville fit faire dans la maladrerie une chambre destinée au médecin qui donnait ses soins aux lépreux : « qui fecit pieciam pro medico ipsius domus maladeriae. » Le médecin de la ville ne recevait du conseil qu'un traitement très-minime, comme on peut en juger par la citation suivante : « 1444. Libravit Iohanodi Pichon medico dicte ville pro suo salario » anno de quo computat sibi per consilium dicte ville ordinato ut » in computo precedenti, 60 sol. » Nycod Brayer en 1449, maître Frédéric en 1470, Claude Mellin en 1471, Jean Borjat en 1477, étaient médecins de la ville.

[4] « 1459. Libravit...pro expensis factis in domo sua per quem-

drerie portant le nom de St-Vult. La terrible maladie qui avait nécessité la fondation de ces deux hospices spéciaux paraît avoir disparu dans le courant du dix-septième siècle. Le 6 mars 1607, il y avait encore dans la maladrerie une femme atteinte de lèpre, ainsi que nous l'apprenons par le passage suivant du registre du conseil : « A esté permis à la lepreuse de la maladiere » de faire coupper du bois aulx costez de dessoubs les » monts pour clorre le cloz vers la maladiere. » En 1611, cet hôpital ne renfermait plus de malades, et l'on décida, le 6 avril, d'en murer les portes et les fenêtres pour empêcher les soldats qui tenaient garnison en ville de s'y retirer pour s'y livrer à la débauche. Il est probable que cet établissement, devenu heureusement inutile, fut démoli peu de temps après.

IV. *Les Hospices des Pestiférés.*

Il est souvent fait mention de la peste dans les anciennes archives d'Yverdon. A une époque où la médecine était encore dans l'enfance, l'on confondait sans doute sous cette dénomination vague et générique des épidémies fréquentes qu'il faut attribuer en grande partie à la malpropreté des rues, qui n'étaient pas encore pavées, à la construction des habitations, au défaut de linge, ou même aux émanations putrides que laissaient échapper les fossés remplis d'eau fétide qui entouraient le château

» dam barbitonsorem de Friburgo quem villa fecit venire pro visi-
» tando nonnullas personas Yverduni de quibus fama laborabat
» quod erant infectae morbo leprae. »

et une partie des murs de la ville. Quoi qu'il en soit, la peste fit plusieurs fois son apparition à Yverdon, surtout à partir de la fin du quatorzième siècle. Il n'existait pas encore d'hospices proprement dits consacrés aux pestiférés; ceux qui étaient atteints par la maladie devaient rester dans leurs demeures, et quand ils en sortaient ils devaient porter des baguettes blanches, afin qu'à cette vue on pût éviter leur contact.

Une association se forma en 1507 pour venir au secours des malheureux frappés par le fléau, et elle prit le nom de confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastian. Une chapelle placée sous le patronage de ces deux saints devait être érigée dans la chapelle de la Vierge Marie d'Yverdon. L'appel que la confrérie adressa à la charité publique fut entendu; les dons abondèrent, et le 18 février de l'année suivante, Jeannette, fille de feu Jean Pasquet et veuve de Martin Maulcuit, marchand drapier et bourgeois d'Yverdon, légua à la nouvelle société soixante et douze livres lausannoises, somme importante pour cette époque[1]. En 1513[2], l'avoir de la confrérie était déjà assez considérable pour lui permettre de construire hors de

[1] Reconnaissances de l'hôpital, C. « Clausula testamenti Iohanete relicte Martini Maulcuit :...dedit confratriae noviter fundatae in hac villa Yverduni in honore Domini Jesus-Christi et sancti Rochi sexaginta duodecim libras laus. bonorum tam pro fundatione, constructione et dotatione capellae sancti Rochi... quam pro eo quod dicti confratres dicte confrateriae teneantur et debent facere dicere et celebrare perpetuo qualibet hebdomade unam missam pro remedio et salute animarum suae, dicti viri sui atque parentium predecessorum. »

[2] Le recteur et le procureur de la confrérie était, à cette époque, noble Jean Robin.

ville, dans une localité alors entièrement dépourvue d'habitations, une petite maison pour y recevoir les pestiférés[1].

Mais l'insuffisance de ce premier établissement fut bientôt constatée, et la confrérie chercha les moyens d'élever un bâtiment plus vaste et mieux approprié à sa destination. Le nouvel hospice devait être également placé sous l'invocation de Saint-Roch. Un bourgeois d'Yverdon, vivement touché du triste sort des infortunés que l'épidémie ne cessait de multiplier, fut des premiers à contribuer à former les premiers fonds destinés à la bâtisse de l'hôpital projeté. Par son testament instrumenté par Henri Auberjonois, Provide Antoine Masset, notaire, légua à la confrérie une rente annuelle et perpétuelle de 14 sols lausannois, bonne monnaie. Cette somme devait être payée entre les mains d'égrège Pierre Sarre[2], bourgeois d'Yver-

[1] « 1513. Pro quinque centum clolorum implicatorum in domi- » cula facta pro reponendo infectos morbo pestis..... domum de » novo constructam in prato Guillermi Graz de Clendiez pro re- » trahendo infectos morbo pestis. » C'est le petit St-Roch ; il appartient encore à la ville.

[2] Reconnaissances de l'hôpital C. « Vendunt perpetue provido » Petro Sarre burgensi Yverduni rectori et procuratori hospitalis » de novo fondandi extra villam Yverduni in honore et sub voca- » bulo beati Rochi confessoris pro tenendo et recipiendo infectos » sive inficiendos morbo pestis pro preservatione dicte ville Yver- » duni quatuor decem solidos bonorum lausanniensium annui et » perpetui census, quae quaedem decem librae fuerunt de pecuniis » habitis e legato dicto hospitali facto per quondam providum An- » thonium Masset clericum burgensem Yverduni Pro fundatione » unius missaé qualibet die lunae ebdomade perpetue dicende in » capella hospitalis pauperum Beatae Mariae Virginis donec et » quousque dictum hospitale Sancti Rochi de novo fuerit fonda-

don, désigné comme recteur et procureur du nouvel hôpital, et la confrérie, en commémoration de ce don généreux, devait faire célébrer une messe chaque semaine, le lundi, dans la chapelle de l'hôpital des pauvres d'Yverdon et plus tard dans celle de Saint Roch, quand l'édifice serait achevé. Mais la fondation du nouvel hospice rencontra des obstacles et des difficultés imprévues. Quelques années après qu'Antoine Masset eut fait ce legs, la ville tomba au pouvoir des Bernois et le projet de fondation de l'hospice des pestiférés dut être ajourné. Cependant la contagion qui fit de nouvelles victimes, principalement en 1546 et 1582, obligea la ville à construire ce bâtiment [1] devenu indispensable. Il fut achevé en 1611 [2], précisément au moment qu'une peste, plus re-

» tum et dum et quando erit fondatum dicendae in dicto hospitali
» Sancti Rochi qualibet die Lunae cujuslibet ebdomade perpetue
» pro remedio et salute animae dicti quondam Anthonii Masset
» pro sua bona intentione sub obligatione omnium bonorum suo-
» rum, datum die quadercima mensis Februarii 1530. Littera per
» Henricum Auberjonatorix. »

[1] Il est connu sous le nom de grand St-Roch. Ce bâtiment a été acheté par M. Billaud.

[2] Registre du conseil, 2 Novembre 1611. « Loge des pestiférés » que l'on a fait construire ces jours passés dernyer le lac de la » plaine. »

En 1613, la crainte que la peste qui sévissait alors d'une manière affreuse dans le pays de Vaud, ne vînt aussi désoler la ville d'Yverdon et que le bâtiment nouvellement construit ne fût pas assez spacieux, fit adopter par le conseil la résolution suivante : « 3 Août. A été ordonné que au retour de M. le Banderet Doczat, le
» sieurs gouverneur, maistres maisonneurs et autres, iront remar-
» quer quelque lieu propre derrière le lac de la playne pour illecq
» faire bastir une maison de boys pour s'en servir en cas d'afflic-

doutable que les précédentes et qui exerça surtout ses ravages dans la rue du Pré, vint jeter l'effroi parmi les habitants de la cité. Avant de quitter ce sujet, nous indiquerons en quelques mots comment ces hospices de pestiférés étaient administrés à Yverdon. C'était l'hôpital qui était chargé de fournir la nourriture aux malades [1]; dès que la peste commençait à se manifester, une commission s'occupait de chercher un *marron* et une *marronne*. On nommait ainsi des personnes spécialement chargées de donner leurs soins aux malades; elles devaient jurer de ne rien détourner des effets de ceux qui succombaient à leurs maux; on les payait généreusement en considération du péril auquel elles étaient exposées. Le médecin des pestiférés recevait un traitement annuel de cent florins; on lui faisait don d'un lit monté. On devait lui livrer, pauvre ou riche, six deniers pour chaque saignée et il était astreint « d'esringuer ceulx qu'il soigneroit. »

V. *Les Bains d'Yverdon.*

Dans le second chapitre de cette histoire, nous avons signalé l'existence de certains établissements de bains à proximité de la source sulfureuse. L'efficacité, bien constatée de ces eaux pour la guérison des maladies de la peau, a dû engager les habitants de la ville intermédiaire et de la ville actuelle d'Yverdon à exécuter quelques constructions pour mettre les malades à même de pro-

» tion de peste afin d'y loger les pestiférés. » On désigna six enterreurs pour faire les fosses. Une dernière épidémie qui fut très-meurtrière eut lieu en 1628.

[1] Registre du conseil, 13 Août 1546.

fiter de ce remède précieux que la Providence avait placé à leur portée. Les archives du moyen âge font assez souvent mention des bains, *balnea*, en désignant les propriétés qui avoisinent la source, et c'était certainement dans le but d'utiliser ces eaux salutaires que l'on avait placé les maladreries à peu de distance du réservoir. Néanmoins, ce n'est que depuis 1429[1] que nous trouvons des documents authentiques qui fassent mention d'un établissement de bains. On lit en particulier dans les comptes de ville de 1447 que l'on accorde une certaine somme à Marguerite, veuve de Pierre Sarraz, pour avoir livré une tine qui avait été placée aux bains (*in balneis*). Il paraît que la source sulfureuse jouissait déjà dans ce temps d'une certaine réputation, puisque la ville pour augmenter ses revenus chercha à affermer l'établissement. En effet, en 1472, deux étrangers, François Des Fontaines et François Pécolat, de Genève, vinrent traiter dans ce but avec le Conseil ; mais on ne put tomber d'accord sur le prix du louage. Toutefois on leur accorda pour indemnité de voyage sept florins et dix sols ; on les invita à prendre part à un souper chez Vuillerme Joccet, célèbre aubergiste de la Plaine ; le repas coûta 14 sols et l'on paya 9 sols à Pierre Tanner pour les avoir logés et hébergés pendant quatre jours. Nous aurons occasion par la suite de rapporter ce que le conseil d'Yverdon fit pour assurer à la ville la conservation d'un établissement si précieux pour la santé publique.

[1] « 1429. Libravit Petro Cordeo pro duabus ductibus per ipsum » factis in balneo. » « 1436. Bornelli Balneorum per ipsum ad- » ducti in plana Yverduni. » « 1442. Franciscus Barberi alias » Lombardi visitavit orologium et balnea et a meridie usque ad » vesperam. »

VI. *Le Gibet d'Yverdon.*

A dix minutes environ des bains d'Yverdon, sur une hauteur, à la gauche d'un sentier qui conduit sur le plateau de Longemalaz et à peu de distance d'un petit pavillon qui appartient à M. Petitmaître, sergent municipal, se trouvait l'emplacement choisi pour l'exécution des condamnés. Là, durent se passer des scènes bien tristes et bien émouvantes, et il serait intéressant de connaître le nom des victimes des anciens tribunaux qui frappèrent souvent d'une manière barbare des personnes innocentes, accusées de sorcellerie ou d'autres crimes imaginaires. Malheureusement, le 8 mai 1802, les paysans insurgés, connus sous le nom de *Bourlaz papeys,* forcèrent les portes du château, s'emparèrent avec violence des archives précieuses qui y étaient renfermées, les transportèrent derrière le lac et les livrèrent aux flammes. Au nombre des papiers consumés par le feu figuraient les registres du tribunal criminel de l'ancienne châtellenie. La seule trace que nous ayons rencontrée d'un jugement qui entraîna une condamnation à mort, se trouve dans les comptes de ville de l'année 1472. Voici comment le fait est raconté : Pierre Pictiez, bourgeois d'Yverdon, ayant tué, dans la rue du lac, devant la maison de Pierre de Combe, d'Orbe, Jean Pochat, d'Echallens, alla se réfugier, après la consommation du meurtre, dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Il s'y croyait en sûreté, et, en effet, Jean Richard, vicaire du seigneur official de Lausanne, et Jean Grand, procureur fiscal de la même ville, étaient accourus pour faire respecter les priviléges

de l'église; mais ils avaient été devancés; le châtelain, noble Henri de Collombier, s'était déjà saisi du coupable et il refusa de le relâcher. Ce fut en vain que les officiers du clergé, pour obtenir la libération du criminel, enjoignirent à Jean Goliez, vicaire d'Yverdon, de cesser de célébrer le culte dans l'église paroissiale et de chanter l'office des morts. Le magistrat se montra inflexible; Pierre Pictiez fut jugé et condamné à être pendu. L'exécution de la sentence devait être suivie de circonstances déshonorantes pour la famille. A la sollicitation de Mermeta, femme de Pictiez, de ses enfants et des parents, le conseil d'Yverdon députa en toute hâte Guillaume Joccet à Morges, pour obtenir du gouverneur de Vaud l'autorisation de pouvoir déposer en terre sainte le cadavre du supplicié. Cette faveur fut refusée, le gouverneur n'osant prendre sur lui de donner une permission que le bailli de Vaud, alors absent, pouvait seul accorder. Il fallut se soumettre à la rigueur de la loi, et les restes de Pierre Pictiez durent être déposés, comme c'était coutume en pareil cas, sous les fourches patibulaires[1]. Cependant, par l'influence d'Antoine d'Avenches, châtelain de Morges, qui était parent de la femme de Pictiez, les biens du défunt ne furent pas confisqués.

VII. *L'Église de Notre-Dame.*

Nous avons indiqué dans le chapitre précédent l'emplacement exact qu'occupait l'église paroissiale d'Yverdon,

[1] Le gibet était formé au moyen de trois colonnes disposées en triangle; des chaînes de fer avec des colliers de même métal étaient suspendues aux traverses. Le gibet fut enlevé à la première révolution.

désignée dans les archives sous le nom d'église de la bienheureuse Vierge Marie. Nous devons nous occuper plus en détail de cet édifice religieux.

L'église de Notre-Dame, à en juger par ses nombreuses chapelles, devait être un bâtiment de vaste dimension. Quoiqu'il ne reste aucune trace de ce temple, certaines indications nous portent à croire qu'il se dirigeait du sud au nord, de telle sorte que sa façade était tournée du côté de l'ermitage et de l'ancienne ville[1]. Il devait longer le mur du cimetière, maintenant abattu, qui séparait la propriété de M. du Terreaux de cet asile des morts, et la chapelle où l'on jetait les os et qui ne fut démolie qu'en 1720, était sans doute la même que la chapelle des têtes qui, dans le moyen âge, faisait partie à l'extérieur de l'ancienne église. De ce côté de l'édifice se trouvait une petite porte par laquelle on pouvait communiquer de l'intérieur avec le cimetière[2]. L'église n'était séparée de l'ermitage que par la route romaine qui passait anciennement sur le cimetière[3], où l'on entrait par une porte qui touchait, dans les premiers temps, aux deux bâtiments. Le frontis-

[1] « 1447. 2000 tegulae implicatae in tecto ecclesiae parochialis » Beatae Mariae Virginis a parte Jurae. »

[2] « Libravit pro duabus sparris, positis in porteta Dominae Nos» trae a parte Auberiae. »

[3] Primitivement, le cimetière, sur lequel se trouvait quelques beaux noyers (15 août 1623, registre du conseil), n'avait pas de clôture et on le traversait à char, soit pour se rendre à Clendi, soit pour aller exploiter les terres qui l'avoisinent. En 1611, on résolut de l'entourer de murs et, au moyen d'un échange que la ville conclut avec Jean Ancel auquel on vendit aussi le vieux cimetière, on fit la nouvelle route connue sous le nom de route du Petit Philosophe. Reg. munic. 12 mars 1611.

pice de l'église était surmonté d'un clocher[1]. Au milieu de la façade se trouvait une grande rosace en pierres tirées des carrières d'Agiez, garnie, suivant l'usage, de vitraux de couleur[2]. La porte d'entrée de forme ogivale, placée sous un péristyle, était ornée de statues d'anges, en pierre, de grandeur naturelle, reposant sur des piliers, et au centre desquelles on distinguait celle de la Vierge Marie, patronne d'Yverdon. Ces ouvrages d'art étaient le plus souvent exécutés et réparés par les ermites dont la principale occupation semble avoir été de travailler à l'ornementation de l'église paroissiale[3]. Les quêtes que les cénobites faisaient en ville et les aumônes[4] qu'ils recevaient, ne servaient pas seulement à leur entretien personnel, ils en consacraient la majeure partie à l'achat des matériaux sur lesquels ils exerçaient leur habileté. Lors-

[1] « 1434. Libravit fratri Iohanni recluso pro faciendo campa-
» nile Dominae Nostrae, 60 lib. »

[2] « 1470. Pro covertura nova ecclesiae prochialis Beatae Mariae
« Virginis quam pro Lost, 12 lib. » « Libravit Petro Oboli magistro
» verreriaro pro factura verreriarum de l'Ost Dominae Nostrae per
» ipsum factarum continentis 50 pedes verrariae, 13 lib. 65. »

[3] « 1468. Libravit de mandato consilii fratri Iohanni recluso
» Yverduni qui venit requisitum in consilio Yverduni quod villa
» sibi daret eo quod non poterat satisfacere de elemosinis sibi datis
» facturam angellorum et pilaria atque reparationem ymaginis Vir-
» ginis Mariae ecclesiae prochialis Yverduni, 46 sols. »

[4] « 1388. Libravit fratri Cuenoto recluso, 12 s. 6. d. » « 1456.
» Libravit pro quatuor ulnis panni grossi de Rotodomonte emptis
» pro faciendo unam vestem Antonio fratri qui vadit per villam,
» 12 sols. » « 1481. Libravit Iohanni Oddet pro quatuor ulnis
» panni grisei ab ipso emptis et datis de mandato consilii fratri
» Iohanni hermitae amore Dei pro faciendo unam vestem. »

que les collectes étaient peu abondantes, ils avaient recours au conseil de la ville.

Le chœur était séparé de la nef par une grille en bois peint de forme élégante. Le maître-autel était richement orné et le vieux missel était relié avec luxe. A partir du chœur jusqu'à la porte d'entrée, à droite et à gauche, sur toute l'étendue de ce vaste édifice, de nombreuses chapelles étaient rangées le long des murailles qu'elles dépassaient, de manière à former de petits sanctuaires séparés, pour ainsi dire, du reste de l'église. Chacune de ces chapelles avait un autel particulier surmonté de l'image du saint auquel elle était consacrée. Elle était plus ou moins ornée suivant que son fondateur l'avait plus ou moins richement dotée. Ordinairement elle ne possédait qu'une seule fenêtre dont les petites vitres rondes, enchassées dans du plomb, étaient quelquefois remplacées par de la toile, de la corne, du parchemin ou du papier huilé. Elle était munie de deux candélabres, d'un calice, d'un missel et de tous les objets indispensables à la célébration des messes.

Le service de l'église se faisait : 1° par un curé qui résidait rarement à Yverdon. C'était un haut dignitaire, qui, le plus souvent, prenait rang parmi les chanoines de l'évêque et officiait à la cathédrale de Lausanne. Il se faisait remplacer par des vicaires ; ceux-ci portaient les titres de prêtres et devaient aussi fonctionner à Pomy [1],

[1] L'église de Pomy était placée sous le vocable de St-George. Le prêtre qui allait y célébrer la messe recevait annuellement douze coupes de froment.

Cuarny[1], Chevressy[2] et Treycovagnes[3], dont les églises étaient considérées comme des annexes de celle d'Yverdon. 2° Par des chapelains qui étaient de plus spécialement chargés de célébrer les messes perpétuelles que des particuliers avaient fondées pour leur salut, celui de leurs ancêtres et de leurs successeurs. La réunion de ces ecclésiastiques composait le clergé ou la clergie d'Yverdon. Des enfants de chœur, désignés dans les archives sous le titre de *pueri innocentes* et dirigés par un maître de chant attaché à l'église, accompagnaient de leurs voix les hymnes religieux[4].

[1] L'église de Cuarny portait avant la réformation le nom d'église de St-Laurent. L'ancienne église ou Moutier (*lo Mothi*) occupait l'emplacement du cimetière actuel. Les archives de Cuarny possèdent encore le titre en parchemin, en vertu duquel le curé d'Yverdon ou son vicaire était tenu de venir une fois, chaque semaine, à Cuarny célébrer une messe fondée par une femme nommée Alexia.

[2] Ce petit hameau est mentionné dans le cartulaire de Lausanne sous les noms de Chivrusie, Siwrissie. Il appartenait au 10e siècle à un nommé Recco qui en fit don à Eginolfus, évêque de Lausanne. Ce prélat qui exerça l'épiscopat de 968-986, le légua aux chanoines de l'évêché : «....quas mihi Recco dedit.... concedamus. » Hoc est in pago everdunense seu in villare quod vocant Chivrusie » quidquid visus fui habere, vel Recco mihi dedit. » Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne, page 130. Comptes de l'hôpital d'Yverdon : « 1527. Libravit domino Iohanni Huguet pro servicio missae de novo fondatae per Michaelem Crestin apud Chivrissie qualibet hebdomade dicendae. 33 s. »

[3] L'église ou chapelle de Treycovagnes occupait l'emplacement de l'école actuelle. La pinte Cordey était autrefois la demeure du curé ou du chapelain.

[4] 1517, Reconnaissances de l'hôpital. Grosse C. « Iohannes Bo- » taillon, burgensis Yverduni, rector et procurator confratriae dra-

Nous pourrions communiquer à nos lecteurs d'autres renseignements sur l'ancienne église paroissiale d'Yverdon, mais nous pensons que les détails que nous avons donnés, suffisent pour faire connaître l'organisation de cet établissement religieux. Cependant, avant de quitter ce sujet, nous dirons encore quelques mots des chapelles qui se trouvaient dans le temple de Notre-Dame et nous indiquerons les noms des prêtres qui ont exercé leur charge dans la ville d'Yverdon avant l'époque de la réformation. Quoique nous ayons compulsé avec soin les procès-verbaux des visites pastorales de 1416 et de 1454[1] et les archives de notre hôtel de ville, il y aura, sans doute, quelques lacunes dans cette énumération.

Chapelles de l'église de Notre-Dame.

1. Chapelle érigée en l'honneur de l'*Annonciation du Seigneur,* fondée par François de Combremont, donzel; dotée primitivement d'un revenu annuel de deux muids et huit coupes de froment et de cent sols lausannois. On devait y célébrer quatre messes chaque semaine et perpétuellement.

2. *Chapelle duSaint-Esprit,* fondée par Jean Chulens et Marguerite, sa femme. Deux muids de froment et septante-six sols d'argent. Quatre messes.

3. *Chapelle de St-Antoine,* fondée par Mermet Rene-

» periorum fondatae in honorem gloriosi crucifixi Beatae Mariae
» Virginis ad opus puerorum innocentium in ecclesia prochialis
» Yverduni.»

[1] Le premier de ces précieux manuscrits se trouve à Lausanne, aux archives cantonales; le second à la bibliothèque de Berne.

vier. Trois muids et demi de froment, quatre livres dix-huit sols. Quatre messes.

4. *Chapelle de St-Blaise*, fondée par Humbert Jordan et Perrod Cordey. En 1416 elle n'était pas encore dotée.

5. *Chapelle de St-André*, fondée par Pierre Baudet. Trois muids de froment, mesure d'Orbe, deux cents sols lausannois et une maison. Quatre messes.

6. *Chapelle de St-Michel archange et de St-Théodule*, fondée par Henri Currat. Quarante sols. Une messe.

7. *Chapelle de St-Sulpice*, fondée par Pierre Hermeron autrement dit Judas *(il vivait en 1388)*. Cent sols. Deux messes.

8. *Chapelle de St-Jacques*, fondée par François Bonczan. Seize livres. Cinq messes.

9. *Chapelle de St-Martin, martyr*, fondée par Merdin, seigneur de St-Martin. Deux muids de froment et quatre livres petite monnaie. Quatre messes.

10. *Chapelle de la Sainte-Croix*, fondée par Johannod d'Echallens. Cent dix sols. Deux messes.

11. *Chapelle de Marie-Madeleine*, fondée par Johannod Symonet. Deux muids de froment et six livres. Trois messes.

12. *Chapelle de St-Barthélemi, apôtre*, fondée par Johannod Symonet. Seize livres. Une messe chaque jour.

13. *Chapelle de St-Jean, évangéliste*, non dotée. Pas de messes.

14. *Chapelle de St-Léodegar*, fondée par François Allamand, notaire d'Yverdon. En 1416, elle n'était pas encore dotée, mais le fondateur avait promis de la doter de cent sols pour deux messes et de remettre à cet effet 800 livres au recteur l'année suivante.

15. *Chapelle de St-Marcel,* fondée par Provetus Panchal. Dotée par le notaire Pilivuit et d'autres personnes. Trois messes.

16. *Chapelle de St-Jean,* fondée par Jean de Dyzy. Douze livres. Trois messes. C'est probablement la chapelle mentionnée dans un cahier appartenant à l'hôpital d'Yverdon qui a pour titre: « Extrait des recognoissances du seigneur de Colombier a Chamblon consernant la chapelle de Sainct-Jehan batiste fondée en l'esglise de Notre Dame d'Yverdon, receues par egrège Lucas Dumayne. »

17. *Chapelle de St-Pierre et de St-Paul,* fondée par Humbert Bronyer et Jeannette, sa femme. Vingt livres. Quatre messes.

18. *Chapelle de St-Claude, martyr,* fondée par Pierre et Jean Pictet. Douze livres. Quatre messes.

19. *Chapelles des Têtes.* Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur cette chapelle que ceux que nous avons donnés plus haut dans une note qui se rapporte à l'emplacement de l'église de Notre-Dame. Le registre du conseil nous apprend, en outre, que l'on envoya en 1547 discret Claude Meyniez chercher à Lausanne la lettre de fondation de cette chapelle.

20. *Chapelle de St-Félix et de St-Loup.* Pas de renseignements.

21. *Chapelle de St-François,* fondée par Louise Byse de Treytorrens. Trois cents florins.

22. *Chapelle de Ste-Barbe.* Pas de renseignements. Peut-être cette chapelle était-elle celle de Pierre de Bionnens qui employa en 1470 trois cents tuiles pour la couvrir.

23. *Chapelle de St-Bernard.* Pas de renseignements.

Les revenus de ces chapelles, primitivement assez restreints, furent successivement augmentés par de nouvelles fondations de messes et, à l'époque de la réformation, le nombreux clergé d'Yverdon possédait dans la ville et ses environs des biens considérables qui lui permettaient de vivre dans une grande aisance. Mais cette prospérité fut fatale à ses mœurs et l'entraîna dans de graves désordres. Le procès-verbal de la visite pastorale de 1416 et 1417 fait en particulier un tableau des plus déplorables de la vie scandaleuse des ecclésiastiques de ce temps-là, et la ville d'Yverdon se vit plusieurs fois obligée de signaler à l'évêque de Lausanne des actes d'inconduite et d'oppression dans le détail desquels nous ne voulons pas entrer[1].

Noms des Curés, Vicaires, Prêtres et Chapelains d'Yverdon.

XIVe siècle. *Curés:* Vullième Sugniens, Nicolas de Corvet, Jean de Lancy, Michel de St-Cierge. *Vicaires :* Jean Preta, Pierre de Treytorrens, Aymon de Clendi. *Prêtres :* André de Dizy, de Nust, Pierre d'Arrisoule, Jean Viveys, Jacques Chastellens, François Gaston, Nicolas de Biolet. Ce dernier devint porteur et garde-sceau de la Châtellenie d'Yverdon et notaire juré ès cours du bailliage de Vaud, du comté de Savoie, du seigneur official de Lausanne et du décanat de Neuchâtel auquel l'église d'Yverdon appartenait.

[1] « 1471. Libravit pro supplicando reverendissimum dominum » in Christo et dominum episcopum lausannensem quod ipse vellet » apponere remedium super innormitates quas faciunt gentibus.»

XVe siècle. *Curés :* Jean de Myaulx, Octhonet Perruz, Ambroise Pontet, Jean Diolery, Jean de Montcherand. *Vicaires :* Jean Golié, Louis Auberson, Jacob Cuendoz, Pierre Pilicier, Jean Pictiez, Jean Sineys. *Prêtres :* Pierre Roget, Jean Auberjoneys, Pierre Mermod, Pierre Gondar, Henri Ferrère, Glaude Felix. *Chapelains :* Othon Brayer, Jean Gondar, Pierre Chalet, Girard Vuillermoz, Jean Papet, Jean Bachier, Thomas Bouvier, Jean de Bavois, de Sarrissoles, Vuille Pillicier, Vulliens, François Gochy, Octobray, François de Chesaulx, Emetat, Nicod Piquiet, Girod Oddet, Rodolphe Pillicier, Jean de Freney, Jean Brayer, Jean Perret, Jean Gillabert, Aymon Granger, Jean Villanchet, Guillaume Chevillard, Nicolet Cordey, procureur du clergé, François Pichon, Jean Roget, Louis Pillicier, procureur du clergé, Jean Davidis, Henri Trompat, Pierre Albi, Henry de Treytorrens, Nicod Tissot, Jacques Brotton.

XVIe siècle. *Curés :* Jean Pugin, Rodolphe Fudraul. *Prêtres et vicaires :* Guillaume de Glant, François Auberjonois, Jean Rod, procureur du clergé. *Chapelains :* Antoine Pidey, Nicod Clossel, Vuille Amyet, Jean Covet, Jean Mallifert, Jean de Glant, Henri d'Essertines, Henri Burdet, Louis Braillard, Jean Bothomaz, Pierre Bourgeois, Jean Chamblon, Philippe Jalliet, Jacques

Jaccottet, Guitte Lambert, Glaude Bonvespre, François Cordey, Nicolas Cordey, Vuille Pellauz, Antoine Pictet, Jean Huguet, Vuillerme Girardet, Jean Garday, Jean Greney, Jean Auberjonois, secrétaire de la clergie, Hensille Landeron, Jean Rouillier, Jaquiery, Claude Meygniez, Guitton Oddet, Jean Valetaz, Philippe Joccet, Jean Charotton.

VIII. *Les Jordils.*

Cette partie du territoire d'Yverdon traversée, sous les Romains, par la route qui conduisait d'Orbe à Avenches, et couverte de maisons et de tombeaux, cessa d'être occupée au moyen âge. Peu à peu les ruines des anciennes demeures disparurent sous une couche de terre végétale et sous les limons déposés par les pluies et les inondations. Ce terrain très-fertile ne tarda pas à être cultivé, surtout lorsque la ville fut construite sur son emplacement actuel, et il prit l'aspect d'un véritable jardin, comme l'indique son nom[1]. Des prés, appartenant au château, à l'hôpital et au clergé, formaient aussi l'enclos de ce lieu solitaire. Ils étaient ombragés de magnifiques noyers qui furent abattus en partie, lorsqu'au milieu du 17e siècle on éleva le grand boulevard en terre qui vint compléter le système de défense de la ville. Aucune des promenades qui embellissent actuellement cette localité n'existait encore. Un sentier, dernier vestige de l'ancienne voie ro-

[1] Au moyen âge on disait *curtils* ou *gerdils* pour jardins.

maine, permettait aux particuliers de se rendre à leurs petites possessions et mettait aussi en communication le faubourg de l'hôpital avec l'église de Notre-Dame[1] ; mais lorsque celle-ci fut démolie, le pont sur la petite rivière ou vieille Thièle fut supprimé, et le petit chemin fut exclusivement réservé à l'usage des propriétaires des parcelles du terrain des Jordils.

IX. *La Thièle.*

Les archives d'Yverdon font mention de deux rivières portant également le nom de Thièle ou de Toile (*Tela*, en latin). La vieille Thièle, autrement dite la Thiole, ou petite rivière, est formée par le Buron et le ruisseau des Chaînettes. Il est probable que, du temps des Romains, et même quelques siècles après eux, cette rivière était plus considérable, soit que l'ancien cours de la grande rivière eût alors une autre direction, soit que les vainqueurs des Helvétiens eussent exécuté quelques travaux pour en accroître le volume dans le but d'augmenter les moyens de défense de leur castrum. Ce qui est certain, c'est qu'autrefois un bras de cette rivière coulait derrière les murailles de la rue du Four[2], et le reste de ses eaux, après avoir rempli les fossés du château des Zaehringen, était assez considérable pour permettre aux petits bâtiments de la remonter depuis le lac jusque vis-à-vis de Notre-Dame[3].

[1] Reconnaissances de l'hôpital, Grosse C. « A parte venti et se-
» mitem seu iter publicum ortorum dou Jordil. »

[2] Cette rue portait au moyen âge le nom de rue de la Thièle (*Vicus Telae*).

[3] Comptes de ville, 1459.

La Thièle, proprement dite, est la même rivière que l'Orbe qui change son nom après avoir reçu le Talent au-dessus de Chavornay. Elle se bifurque près d'Yverdon, où l'un de ses bras fait mouvoir les moulins et les usines d'Yverdon, puis, se réunit de nouveau près des magasins à sel, pour aller se jeter dans le lac qu'elle traverse et elle entre dans l'Aar, près de Buren, où elle prend le nom de Zyll.

Tout un quartier d'Yverdon, le faubourg de l'hôpital, forme une île; mais l'on désigne plus particulièrement sous ce nom la partie Sud. Au moyen âge, cette dernière localité, où l'on a découvert de nombreuses antiquités et près de laquelle se trouvait le pont des Romains, était connue sous la dénomination d'île de Boccan [1] ou de Vuillerens [2].

Rien ne nous indique que des communications par eau eussent lieu sous les Romains entre la ville d'Orbe et celle d'Yverdon; la route qui unissait les deux petites cités était alors solide et convenablement entretenue. Mais, à une époque subséquente, la nécessité obligea les habitants de ces localités à choisir un autre mode de transport. Pendant les incursions des Barbares, les routes avaient été dévastées, et au moyen âge elles étaient devenues à peu près impraticables. Les réparer eût été chose très-difficile à exécuter à raison du peu d'accord qui régnait, dans ce temps, entre les divers possesseurs

[1] L'île du Bouc; nous n'avons pu découvrir ce qui lui avait fait donner ce surnom.

[2] Ce terrain avait sans doute appartenu dans le temps aux seigneurs de Collombier et de Vuillerens.

d'un territoire morcelé. On préféra utiliser l'Orbe et la Thièle.

Les premiers indices d'une navigation établie entre Orbe et le lac se trouvent dans les pièces du procès qui s'engagea entre le sire de Montfaucon et Pierre de Savoie à l'occasion de l'acquisition d'Yverdon; nous en avons parlé plus haut. Les comptes de la ville [1] nous apprennent que, dès lors, des bateaux ou *razels* ne cessèrent de remonter ou de descendre le cours de la rivière, et nous aurons l'occasion de signaler le nouveau développement que prit cette navigation par l'établissement d'un canal.

X. *Cheminet, Gleyre.*

La rive gauche de la Thièle, à partir de la grange Potterat jusqu'à la tuilerie de la ville, est connue sous les noms de Cheminet et de Gleyre. Au moyen âge, ce côté de la rivière était loin de présenter l'aspect qu'il offre de nos jours: l'ancienne voie romaine, ou la chaussée de Treycovagnes, se dirigeait directement, en passant par le champ Aeschimann et derrière la maison de M. Duvoisin, vers la rivière qu'elle longeait, jusqu'à ce qu'elle atteignît l'entrée d'un pont qui n'existe plus, mais qui se trouvait en face d'une porte que l'on peut encore apercevoir dans la muraille crénelée qui se trouve derrière les magasins de l'hôpital. Elle s'arrêtait là; cette portion

[1] « 1407. Adducendo lapides canonum apud Yverdunum in ipsis » dolis a portu Orbae. » « 1459. Qua die chargiaverunt super magnam navem in Chemineto et duxerunt super saltum unum miliarium fasciculorum gempiorum pro passibus vaccarum. »

de route portait le nom de Grand Cheminet et même quelquefois celui de Gleyre. On appelait Petit Cheminet un ancien chemin, maintenant hors d'usage et beaucoup plus étroit, qui conduisait à Montagny en passant par Saint-Georges [1]. Aucune communication n'existait entre ce lieu et la partie désignée plus particulièrement sous le nom de Gleyre. Une muraille longitudinale séparait le pont de Cheminet du pont actuel [2]. Derrière ce mur de défense extérieure, percé de deux portes qui donnaient accès aux deux ponts, se trouvaient des jardins et des prés. Le long du grand et du petit Cheminet, on ne découvrait aucune habitation, et dans la partie de Gleyre, proprement dite, il n'en existait à notre connaissance que trois : 1° deux tuileries [3]; l'une dont nous ignorons l'emplacement [4]; l'autre, appelée la tuilerie des Lombards qui devait occuper l'emplacement de la tuilerie actuelle [5]. 2° la chapelle de St-Nicolas [6], patron des ba-

[1] Grosse Magnin. « Carreriam publicam tendentem a ponte petrae apud Montagniacum per Chamars a borea. »

[2] « 1474. Libravit Petro Ruey annato carpentatori Yverduni » pro 562 curribus petrarum de Chamblon ab ipso emptarum et » habitarum pro arciendo muros inter duos pontes de Cheminet. »

[3] Au moyen âge la ville possédait une troisième tuilerie à Clendy. Celle-ci se trouvait près du lac, sur le terrain où M. Christin a établi son petit port. Celle qui l'a remplacée derrière la plaine est de date récente.

[4] « 1513. Ortus villae situs versus primam tegulariam de Glerit. »

[5] « 1484. Libravit Petro Rueys pro refaciendo pontem ruete dicti » Petri de Glarea prope thioleriam Lombardorum quem magnae » aquae dirruerant. »

[6] « 1484. Libravit Ludovico Raclet ad reparandum fossalia ab » orto hospitalis usque ad pontem de Glery et metam inter ortum

teliers. D'après un ancien plan de la ville et d'autres indications, cet édifice religieux devait être situé à côté de la maison Develey, près de la route, alors extrêmement étroite, qui se dirigeait d'Yverdon à Grandson, en passant près de Fiez-Pictet.

En 1531, la porte de Cheminet s'écroula [1]; comme c'était par cette entrée de ville que passaient toutes les denrées et les marchandises que l'on tirait de France, et en particulier, une partie du sel consommé dans ce pays [2], on ne put attendre que le désastre fût réparé, et l'on se hâta d'établir un passage entre Gleyre et la chaussée de Treycovagnes. On fit dans ce but l'acquisition de plusieurs jardins; la même année, on fut aussi obligé de refaire et d'agrandir le pont de Gleyre [3]. Ce fut probable-

» Vuill. Poyet et domini Ambrosii et Petri Villanchet prope Sanc- » tum Nycolas de Glery eo quod aqua itineris de Glery se vacuaret » quia gentes non poterant transire propter magnas pluvias quae » replerunt totum iter. » « 1485. Item recepit a Vuillo Poyet pro » orto sito retro capellam Sancti Nycholay de Glery sibi accen- » sato. »

[1] « 1531. Libravit die Mercurii post festum Epiphaniae Domini » pro expensis factis per magistrum Jacobum Cuchetum, Jacobum » Bonvespis, Jacobum Bacherii, Johannem Mermod, Glaudium » Joccet juniorem, etc., qua die posuerunt melas in possessionibus » de novo emptis pro faciendo unum iter novum en glerit pro » eundo per calciatam de Chemynet eo quod porta villae de Che- » mynet est cassata, 7 s. 6 d. »

[2] « 1413. Item libravit Vuill. Ruet. Girardo Philipoz, Henchi- » mano chapuis (*charpentiers*) pro tribus dietatis per ipsos factis » in ponte de Cheminet quae fuit alterata subtus uno curru salis, » 7 s. 7 d. »

[3] « 1531. Marrinum pro faciendo ibi in itinere de novo con- » structo unum pontem novum. »

ment depuis cette époque que l'ancienne entrée de ville du côté de l'hôpital fut abandonnée.

XI. *La promenade de derrière le lac.*

Il nous reste, pour terminer notre description des environs de l'ancienne ville d'Yverdon, à dire quelques mots de la localité renfermée entre le lac, les deux Thièle et les murailles de la cité. Au quinzième siècle, et même plus tard, cet emplacement, maintenant orné de charmantes promenades, n'avait pas une étendue aussi considérable que de nos jours. Le lac était plus rapproché de la ville; la petite rivière ou la vieille Thièle ne se dirigeait pas, comme à présent, en droite ligne vers le lac. A peu de distance de la buanderie publique, elle se détournait à main gauche et elle allait se jeter dans la grande rivière près des bâtiments où se trouvent les ateliers du chemin de fer. Les barques ou bateaux qui, depuis le lac, en remontaient le cours, venaient déposer leurs marchandises ou s'amarrer à un petit port situé vis-à-vis du château. On l'appelait le port de la Plaine (*Portus Planae*). Quelquefois les eaux de la petite rivière débordaient et laissaient, en se retirant, des flaques d'eau qui, faute d'écoulement, croupissaient et viciaient l'air à l'entour. Aucun des grands bâtiments actuels qui servent de dépôt aux marchandises, n'occupait les rives du port le long de la Thièle ou grande rivière. Une petite halle, rapprochée du pont de Gleyre, était plus que suffisante pour recevoir celles qui passaient en transit par Yverdon, et l'ancienne compagnie des bateliers ou navatiers, qui plus tard prit plus d'importance et eut ses

règlements particuliers, sa police et ses privilèges sous un chef portant le titre d'Abbé, était à cette époque fort peu nombreuse et fort peu occupée.

Cependant une portion de ce terrain était consacrée, comme de nos jours, aux divertissements et aux évolutions militaires des habitants et des défenseurs de la ville. Quelques beaux arbres, et, en particulier, le grand tilleul, contribuaient déjà à l'embellissement de cette promenade. C'est là que les membres des nobles familles d'Yverdon se réunissaient pour aller lancer le faucon[1]. C'est là que les processions avaient coutume de se rendre pour se diriger ensuite sur le port vers un prie-Dieu en pierre[2] qui occupait l'emplacement du magasin de Zurich, maintenant abattu. Enfin, c'est là que se tenaient les réunions de tir de tout temps si chères aux Vaudois.

[1] « 1456. Libravit prenominato Petro Jocet pro expensis factis » in domo sua die Mercurii ante festum Sancti Vincensii in cena » qui tenuerunt societatem dicto domino Grueriae qui venit Yver- » dunum pro faciendo vollare suos falcones super avatibus per no- » blem Vuill. de Balmis, G. Legier, H. Auberson, J. Legier, J. » Bachier. Item die Jovis sequentis in cena per nobles Humbertum » de Collumberio, domino de Vuillerens, castellani Yverduni, » G. de Balmis, J. Mistralis, 12 s. 6 d. »

[2] Il est probable que la tête de pierre que l'on retira de la Thièle, il y a une soixantaine d'années, au moyen d'un râteau dont on se servait en guise de drague, était un fragment de la statue du Christ qui surmontait le prie-Dieu. L'espèce de couronne dont elle était entourée était, sans doute, les restes de la couronne d'épines. Selon toutes les apparences, le prie-Dieu fut abattu à l'époque de la réformation et ses débris jetés dans la rivière. Nous ignorons ce qu'est devenue cette tête de pierre. Celle qui est déposée au musée a été trouvée dans le pré de M. Du Terraux, près du cimetière.

Comme il en est très-souvent fait mention dans les archives d'Yverdon, nous consacrerons quelques lignes à ce sujet.

La ville d'Yverdon fut toujours considérée dans le moyen âge, et même plus tard, comme une place très-forte [1]. Elle devait cette réputation, non-seulement à sa position topographique, à ses fortes murailles et à son château, mais aussi à la valeur de ses bourgeois qui, de tout temps, se montrèrent prêts à voler au secours de leurs princes et à défendre leur petite cité. Nous avons eu occasion de signaler la résistance courageuse qu'ils opposèrent aux attaques du comte Pierre de Savoie qui ne parvint à se rendre maître d'Yverdon qu'après un long siége et en l'affamant. Une fois que la ville fut définitivement acquise à la Savoie, ses habitants continuèrent à se livrer à leurs exercices guerriers, et, quand la patrie de Vaud eut besoin de ses enfants, la bannière d'Yverdon ne fut pas la dernière à marcher avec honneur au combat.

Avant l'invention de la poudre à canon, les armes consistaient en bâtons de guerre, en piques quelquefois très-longues, en hallebardes, en arcs et en arbalètes [2]. Ces

[1] On lit ces mots dans un acte du 22 mars 1436 : « Villa in loco » limitroffo et totum territorium dicti loci in limitibus patriae Vaudi » a parte Burgundiae prope comitatum Burgundiae et terras prin» cipis Avantice et est clavis una Patriae Vaudi. »

[2] « 1454. Libravit prenominato Petro Jocet pro expensis factis in » domo sua die sabati ante dominicam de oculi in cena per ma» gistrum balistarum S. Rubei, Ioh. Bachiez, Rossatz et Nycodum » Braeri qua die de mandato consilii et retroconsilii fecerunt » trahere undecim balistas factas per dictum magistrum de anti» quis arcubus ville pro sciendo si essent recipiendae per villam, » 2 s. 9 d. »

dernières étaient d'espèces différentes; les plus simples se tendaient avec la main et ne lançaient qu'une flèche; d'autres en lançaient plusieurs à la fois. Il y avait des arbalètes si massives, qu'on ne pouvait les tendre qu'au moyen d'un tour à vis, d'une manivelle et d'autres instruments. Les traits de flèches étaient munis de fers à quatre pans, enchassés et collés au bois [1]. On les appelait carrels, carrelets ou viretons. On disait infléchier les carrels, quand on les adaptait aux traits. A l'extrémité opposée au carrel, chaque trait était muni de deux ailes en fer; il était alors empenné.

Il y avait à Yverdon deux compagnies d'archers et d'arbalétriers; chacune avait son chef que les archives désignent sous les noms de *arcum magister* et de *magister balistarum* [2]. Toutes les deux étaient placées, comme en général le reste de la milice de la place, sous le commandement du banneret (*vexillarius*) auquel appartenait l'honneur de porter l'étendard de la ville, lorsque les troupes de la cité étaient appelées à se mettre en campagne. On choisissait pour faire partie de ces compagnies les jeunes gens les plus adroits. Ils portaient une

[1] « 1448. Libravit Hensillino Pictiez pro una libra cum dimi- » dia cole et una uncia de blanc de pulie ab ipso emptis per dictum » computantem pro colando carrellos et artilliariam villae, 2 s. » 9 d. »

[2] A une époque plus récente, on les nomma *Suchymeiter* (Schützenmeister). Voici les noms de quelques-uns de ces chefs. En 1456, Hurry, magister balistarum ; 1459, Pierre Ruey, *idem*. 1471. Antoine Fudraul, suchymeister sociorum balistariorum ; Jacques Cordey ; Etienne de Glant, arcum magister ; 1502, Claude Cordey, *idem*.

culotte et une casaque très-amples et coûteuses, aux couleurs de la cité[1]. La ville leur accordait à cet effet, chaque année, une certaine somme d'argent pour les aider à en faire l'acquisition. Les compagnons archers et arbalétriers s'exerçaient fréquemment au tir derrière le lac, et la ville leur avait fait construire un stand et une petite maison[2]. Cette dernière se trouvait près du grand tilleul, devant la brasserie de M. Nicodet, sur l'emplacement du chemin actuel, et elle n'a été démolie qu'en 1795. Après l'introduction de la poudre à canon[3], on fit d'abord usage de gros fusils qu'on chargeait de boulets de pierre ou de plomb avec un maillet et auxquels on mettait le feu avec

[1] « 1456. Libravit de mandato consilii pro duodecim paribus » caligarum de tensura ville videlicet in manibus Iohannis Baschiez, cleri Yverduni, nomine balistarum, quas caligas dicti ba- » listarii luserunt in anno de quo computat, 4 L. 10 s. » « 1472. » Libravit Antonio Fudraul suchymeister sociorum ballistariorum » ville Yverduni pro caligis sociorum ipsis solvere consuetis no- » vem florenos auri. » « 1502. Libravit de jussu consilii dicte ville » Yverduni trahentibus ballista in dicta villa in supportacionem » decem octo parum calligarum de tensura dicte ville fiendarum » pro eo quod dicti socii essent magis acti pro deffensione et tutione » ville, sex novem libras bonae monetae. »

[2] « 1449. Libravit Guilliemo Jocet a mandato consilii nomine » balistariorum Yverduni pro solvendo Vincensium Juhan qui fecit » logiam retro lacum a qua dicti balistarii trahunt et copiunt versale » de tecto, 30 s. » « 1472. Libravit Francisco tiolierio tegularum » pro quadraginta corneyz datis sociis pro affectando eorum domi- » culam. »

[3] Il en est déjà fait mention dans les comptes de ville de 1449. « Libravit Guillo Rubei pro factura quaterginti et decem librarum » pulvis canonum per ipsum factarum pro villa de mandato con- » silii. »

des mèches ou avec un clou rougi au feu. Il y avait des boîtes ou canons sur roues; puis vinrent plus tard les coulevrines et arquebuses [1]. Il y eut donc aussi à Yverdon des compagnons coulevreniers et arquebusiers, à la tête desquels on plaça également des chefs qui leur apprirent à manier ces nouvelles armes. En 1449 les archives font déjà mention de ces sortes de canons, et ce fut aussi cette année que l'on mit à l'épreuve la première arquebuse. L'essai fut malheureux; après avoir tiré deux coups, l'instrument de guerre fut endommagé et il fallut le confier au serrurier Etienne Jaccon pour le réparer [2].

La ville d'Yverdon, ayant intérêt à posséder d'adroits tireurs, accordait divers encouragements aux compagnons archers, arbalétriers, coulevreniers et arquebusiers. Quand ils se rendaient aux grands tirages, dits de la Fleur, ils recevaient un subside, et quand, à leur tour,

[1] « 1444. Libravit Petro Jocet et Guillermo Rubei pro suis » gagiis trium dierum qui fuerunt missi apud Friburgum pro » emendo balistas et colobrinas et ad videndum jugenna quod sunt » in Friburgo pro fortificationibus ad finem quod fierent similia in » Yverduno. » « 1459. Libravit Vincentio Juhan, J. de Essertines, » Etienne Jaccon qui fuerunt missi per consilium apud Montagniacum loz Mont pro videndo tarrabustas et le Vougleyroz pro » faciendo similes pro villa Yverduni, 3 s. » « .... Qua die montaverunt unum canonem az piez supra turrim ville retro domum » Hensilii Pictiez et adduxerunt lapides bombardarum...item apportaverunt lapides canonum. »

[2] « 1449. Libravit Petro Jocet qua die portaverunt carrabusam » in Glarea pro faciendo dictam carabusam ipsam essayando an » esset bona et traxerunt duos ictus et reptaverant ante domum Stephani Jaccon serralierii pro reparando sparras quas rumpaverant » trahendo, 7 s. 6 d. »

les tireurs des villes voisines accouraient à Yverdon pour y exercer leur habileté, le conseil envoyait des semesses ou vin d'honneur et distribuait des prix [1]. Quelquefois on offrait aux invités une modeste collation consistant dans une distribution de pain et de fromage [2].

Assurés de la bienveillance des autorités locales, les tireurs d'Yverdon, mus par le patriotisme, et désireux d'exciter de plus en plus le zèle de leurs membres pour la défense de la ville, souvent menacée par de puissants voisins, sollicitèrent la faveur de pouvoir créer chaque année un roi. Cette royauté devait être décernée au plus habile et celui qui la posséderait devait jouir de certaines faveurs ou priviléges. Ils adressèrent dans ce but, en

[1] « 1407. Libravit ballistariis Yverduni pro melioramento floris » quem attulerant de Paterniaco de jussu plurium burgensium, » 22 s. » « 1422. Libravit archeriis Yverduni qui fuerunt requesti » per illos de Paterniaco pro ludendo quemdam florem de consilio » Henrici Chulens, S. Encupit, P. Robin, D. Chaillot, S. Lam- » bert et Rolet Vulpit, 12 d. » « 1431. Libravit de mandato consi- » lii Guill. Piliod et aliis sociis qui ludunt ad arcum qui fuerunt » Lausannae die dominico post Trinitatem pro ludendo unam flo- » rem qui, socii, fuerunt mandati per illos de Lausanna, 6 s. 1 d.» « 1456. Libravit Iohanni Bachie de mandato consilii qui fuit apud » Bernam nomine ville pro ludendo in flore. » « 1502. Libravit » qui fuerunt apud Romanum monasterium ubi luserunt plura » precia vassellorum stani de quibus apportaverunt unum, 24 s. »

[2] « 1454. Libravit Petro Jocet pro sex potis vini rubei Burgun- » diae quoque costante novem denarios; item pro novem duplicis » panis et uno caseo datis sociis tam extraneis quam de villa qui » luserunt florem cum balista retro lacum die dominica post fes- » tum sancti Michaelis et fuerunt balistarii de Lausanna, de Pa- » terniaco, de Champvent, de Suscezaz, de Mattod et de Gran- » dissono, 9. s. »

1515, la requête suivante à leur prince, le baron de Vaud :

« Très redouté Prince, à votre excellence très hum-
» blement exposent vos très humbles et très obéissants
» sujets et serviteurs les nobles, bourgeois, habitants et
» compagnons, tirant et jouant de l'arbalète, coulevrine
» et arc en votre ville d'Yverdon, être vrai qu'ils sont en
» lieu limitrophe, en tant qu'il leur est expédient tous
» les jours se défendre et garder de leurs ennemis, et
» que tous les jours on leur use de grosses menaces, à
» quoi bonnement ni aussi pour la défense de la dite
» ville et de votre pays, ne peuvent résister, sinon moyen-
» nant la bonne aide de votre Excellence, et exercitation
» des dits jeux d'arbalète, coulevrine et arc; pour ce,
» très redouté Prince, ils désirent soi bien défendre et
» garder d'oppressions et violences qui leur pourraient
» être faites de leurs ennemis et circonvoisins. A cette
» cause, ayant recours à Votre Excellence, supplient très
» humblement leur bailler licence de faire et créer un
» roi, tous les ans au mois de Mai, c'est à savoir, le
» mieux jouant qui abattra le papegay tant à l'arbalète,
» coulevrine qu'à l'arc de votre dite ville d'Yverdon, en
» leur donnant priviléges perpétuels que celui qui sera
» roi pour cette année soit par tous vos pays, par toutes
» vos villes, seigneuries et terres, exempt, franc, quitte
» et libéré de tous tributs, comme péages, leydes, vendes,
» subsides, contributions, gabelles, communes et autres
» impositions, tant réelles que personnelles, qui vous
» pourraient appartenir; et ainsi fesant, se parforceront
» de mieux en mieux, et de jour en jour, habiliter et
» exercer leurs personnes afin qu'ils puissent plus har-

» diment servir votre Excellence, et se garder et défendre
» de leurs ennemis quand temps et lieu sera, aidant
» notre Seigneur qui vous donne, très redouté Prince,
» très bonne vie et longue. »

Le prince y répondit en ces termes :

» Charles, Duc de Savoie, Chablais et Aoste, Prince
» et Vicaire perpétuel du Saint Empire romain, Marquis
» en Italie, Prince de Piémont, Comte de Genève, Bu-
» gey et Romont, Baron de Vaud, Gex et Faucigny, Sei-
» gneur de Nice, Vercelle et Bresse, soit à tous notoire
» qu'ayant vu la dite supplication et considéré la teneur
» d'icelle, pour les causes en icelle exprimées, et autres
» bons respects à ce nous mouvant, de notre certaine
» science, donnons et conférons licence et autorité par
» cettes à nos bien-aimés et féaux suppliants, présens et
» futurs (selon qu'ils le requièrent) de députer et élire
» annuellement un roi aux jeux et exercices de l'arc,
» arquebuse et arbalète, lequel roi nous libérons et ac-
» quittons de tous péages, leydes, vendes, contributions,
» gabelles et de toutes charges qui pourraient être im-
» posées tant communes qu'autres, et de tous paiemens
» en dépendans, en tous nos domaines, tant en deçà que
» delà les monts, durant l'année de son règne, tant seu-
» lement n'entrevenant en ce aucun dol ni fraude, que si
» le roi ainsi élu était marchand, il devra conduire ses
» propres marchandises et non celles d'autrui, mandant
» partant à nos conseillers résidant à Chambéry et Turin,
» au président et maîtres de la chambre de nos comptes,
» gouverneur, baillif, juges, châtelains, curials, péagers,
» gabelleurs, et à tous et singuliers nos officiers et sujets
» médiatement et immédiatement auxquels il appartien-

» dra et les présentes parviendront, soit à leurs lieute-
» nants et à un chacun des dits conseils de la Chambre
» inférieure, sous peine de deux cents livres d'amende,
» qu'ils aient à tenir et observer et fassent observer aux
» suppliants nos dites lettres de concession et largition,
» jouxte la teneur d'icelles, ni ne contraindront ceux qui
» seront élus rois au payement d'aucunes charges ou
» gabelles et ne contraindront ni n'y opposeront en fa-
» çon que ce soit à ce que dessus, nonobstant tous con-
» trariants. Donné à Gênes, le huitième du mois de No-
» vembre de l'an mil cinq cent et quinze (Signé) Pingon.

» Par Monseigneur, présents les seigneurs illustre
» Philibert de Savoie, illustre François de Luxembourg,
» Antoine de Gingins, etc.[1] »

Cette déclaration ne tarda pas à être mise en vigueur et tous les officiers du Duc reçurent effectivement, le 1er Juillet 1518, l'ordre de l'exécuter. Les franchises des rois furent confirmées le 18 mai 1551 par leurs excellences de Berne.

XII. *Les Murailles, le Château, les Ponts, les Portes et les Fortifications d'Yverdon.*

Les murailles actuelles qui forment encore l'enceinte d'Yverdon, ont été élevées à des époques différentes, et

[1] Tiré du recueil d'Yverdon, vol. I. Les originaux sont en latin; nous avons fait usage des vieilles traductions, comme nous le ferons pour les autres chartes que nous aurons occasion de citer. Ces deux pièces ont été insérées dans les *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud*, publiés à Genève, en 1817 par le baron Grenus. Voyez pages 106 et 107.

aucune ne paraît remonter aux temps des Zaehringen et de Pierre de Savoie. Dire l'emplacement précis qu'elles occupaient sous ces princes, est chose impossible. Toutefois, il est probable qu'elles n'avaient pas, à l'origine, une aussi grande étendue que de nos jours. Des fondements de vieux murs, découverts au dix-huitième siècle [1] dans la rue du Pré ou du Praz, sembleraient indiquer que, dans les temps les plus anciens, la petite ville d'Yverdon, presque entièrement concentrée dans le faubourg de l'hôpital, s'arrêtait là. Ce qui est certain, c'est que tout l'espace compris entre cette rue et les maisons de la rue du Collége qui longent la rivière des moulins, demeura longtemps inoccupé, de manière à former une espèce de petit pré où se tint pendant plusieurs siècles le marché d'Yverdon et qui fut converti plus tard en curtils ou jardins.

Les murailles d'Yverdon les plus anciennes, les mieux conservées et les plus élevées, quoique diminuées d'environ huit pieds, se voient encore derrière le lac. Les archives de la ville nous font connaître l'époque exacte de leur construction. Ce fut en 1407 que l'on commença à les bâtir après avoir longtemps examiné l'emplacement qu'elles devaient occuper [2], et avoir consulté à ce sujet les experts des villes fortifiées d'Estavayer, de Ro-

[1] Registres du conseil, 15 février 1721.

[2] « 1414 Libravit proveto Brunet ad expensas Guill. Mestraulx, » castellani Yverduni, P. de Balmis, domicelli, Ioh. Symoneti, » Petri Hermenjoz, Oth. de Tretorens, Nycod Tissot, Ioh. de » Bettens, Mermodi de Clendy, Anth. Doyerat qui fuerunt circumcirca villam pro ordinando pro fortificationibus necessariis. »

mont, de Montagny-les-Monts et de Moudon [1]. Pierre Chassot, maître-maçon, se chargea de cette grande entreprise qui coûta à la ville d'Yverdon et aux villages de la châtellenie des sommes considérables [2]. Ce ne fut pas sans de grands efforts et de longs procès que l'on parvint à réunir les fonds nécessaires et, comme toujours, la commune de Chavornay se distingua par ses retards et son opposition. Enfin, en 1434, les travaux furent achevés, et les autres murailles ayant aussi été réparées, la ville, plus forte que jamais, put se croire en mesure de résister efficacement aux attaques de ses ennemis. Faisons le tour de l'enceinte fortifiée de la petite cité en commençant par le château.

Cette forteresse, élevée sur les ruines de l'ancienne citadelle des Zaehringen, a subi de grands changements depuis sa reconstruction par Pierre de Savoie [3]. Au moyen âge, à en juger d'après les peintures curieuses d'un ma-

[1] « 1407. Libravit nuncio qui portavit litteras missarias apud » Staviacum, Rotundum montem, Montagniacum, Meldunum ex » parte villae quibus personis villa requiebat pro videndo locum » murorum fiendorum retro lacum, 7 s. » En exécutant un travail de prolongement dans le magasin de M. Milliet-Miéville, à 80 pieds environ de ces murs, on a découvert, au mois de juin dernier, des restes de l'ancienne enceinte fortifiée qui s'élevait sur l'emplacement occupé par les maisons de la partie nord de la rue du lac. On en avait également trouvés en construisant le four de la maison Urech.

[2] 933 livres, 6 sous, 8 deniers.

[3] *Guillimanni*, Helvetia sive de rebus Helvetiorum, lib. 1, p. 31: « Erant multa rudera moeniorum, et turrium super quibus Petrus » Sabaudiae Comes X. arcem constituisse dicitur, contra Zaerin- » gorum posteros. »

nuscrit du quinzième siècle qui se trouve à la bibliothèque de Berne [1], elle présentait un aspect sombre et redoutable. Ses hautes et épaisses murailles, garnies de créneaux et de mâchicoulis, étaient flanquées aux angles de quatre tours rondes. La plus élevée, désignée de nos jours sous le nom de grande tour, ou tour de la cigogne, surveillait la ville et ses environs. A sa base se trouvaient les oubliettes ou jugères, espèces de cachots où l'on descendait les captifs au moyen de cordes. La tour des Juifs dont la partie supérieure est en pierres de tuf, est celle qui se trouve à l'entrée de la promenade des monuments. Elle fut sans doute ainsi nommée pour avoir servi de prison à ces pauvres Hébreux qui, dans le courant du quatorzième et du quinzième siècle, furent en butte, en Suisse, à de grandes persécutions. Nous n'avons rien de particulier à dire de la tour de la Place. Quant à la tour des gardes, elle était destinée à défendre la porte du Castel, dans lequel on entrait en passant sur un pont-levis. Au seizième siècle ce pont fut supprimé et remplacé par une rampe.

Le château était baigné de deux côtés par les eaux de la petite rivière qui remplissait aussi les larges fossés qui existaient du côté de la place et vis-à-vis du casino. Les brayes ou petits murs crénelés, élevés sur les glacis de ces fossés, étaient destinés à mettre les défenseurs de la forteresse à l'abri des traits de l'ennemi. Un boulevard, espèce de demi-tour tronquée, placée en avant du centre de la muraille du château qui faisait face à la Plaine, formait un rempart extérieur. Les vastes salles du châ-

[1] Diebold Schillings, Beschreibung der burgundischen Kriegen.

teau où l'on a établi la bibliothèque, le collége, les écoles primaires, etc., servaient de logements au châtelain, à la garnison et aux princes de Savoie, quand ces seigneurs venaient résider à Yverdon. Les écuries et les autres dépendances du château occupaient tout le terrain sur lequel on a construit les prisons et le casino.

A côté du château, sur la petite rivière, se trouvait le pont-levis qui faisait communiquer la cité avec le faubourg de la Plaine. La grande porte d'entrée avec sa herse, surmontée d'une tour carrée, était située du côté de la ville. Elle s'appuyait à main droite à la tour des gardes et à main gauche à la grande muraille que l'on avait construite derrière le lac. On avait ménagé dans l'intérieur un petit passage fermé avec soin, auquel on donnait le nom de la *Potheylaz* ou *Portette*, et par lequel on pouvait se rendre sur la promenade en descendant quelques degrés.

Depuis le pont de la Plaine jusqu'à la porte d'entrée de la rue du Lac, du côté de Gleyre, la grande muraille crénelée bâtie par Pierre Chassot, était flanquée de quatre grandes tours en saillie. Trois de ces tours étaient carrées. L'une était placée derrière les écuries du château; l'autre occupait l'emplacement de la porte qui touche à la brasserie de M. Nicodet; la troisième se dressait derrière la maison de M. le ministre Garin, là où se trouve la porte d'entrée de l'atelier du serrurier Trosset. On désignait cette dernière sous le nom de tour du papegai, parce que c'était à son sommet que l'on fixait la perche à laquelle on attachait l'effigie de l'oiseau qui servait de but aux tireurs. La tour ronde ou boulevard s'élevait derrière la maison de M. Bourgeois près du passage qui

conduit à la maison de M. Buttin. Cette rue n'était pas couverte comme les autres, et dans les comptes de la ville, elle portait le nom de tournelle, de même qu'une rotonde ou guérite en pierre, garnie de meurtrières, que l'on voyait sur la muraille qui sert de clôture au jardin de la seconde cure.

La seconde entrée de la ville, ou porte de la rue du lac, porte de derrière le lac, porte du Port, car les archives lui donnent ces différentes dénominations, était également surmontée d'une tour et se trouvait vis-à-vis, mais à quelque distance, du pont-levis de Gleyre.

Derrière l'ancien collége, en dehors de la muraille qui, depuis la porte de Gleyre, s'avançait jusqu'à la porte des boucheries, on avait élevé en 1474 un boulevard, espèce de tour demi-circulaire, destinée à défendre le pont et l'abord de la ville. Construit primitivement en madriers de chêne [1], sur le modèle d'un boulevard ou rempart qui existait à Grandson, il fut remplacé plus tard par de la maçonnerie. La partie inférieure de ce petit fort, autrefois muni de canons, fait saillie sur la rivière et forme une jolie terrasse qui est une dépendance de la maison de M. Pavid, commissionnaire. On voit encore derrière les maisons de la rue du collége quelques restes du mur crénelé qui longeait la rivière des moulins.

Tout le faubourg de l'hôpital était entouré d'une forte muraille flanquée de tours maintenant démolies [2]; les

[1] « 1474. In belluardo de Glery facto de quercubus.» « Libravit » Visincio Iuhan qui fuit missus per consilium apud Grandissonum » pro visitando belluardum dicti loci Grandissoni pro faciendo » illum de Glery quem facere volebat in tachium. »

[2] « 4 mars 1713. Proposé qu'on devait démolir la tour qui est derrière la grange de l'hôpital. »

murs dont on aperçoit encore quelques restes ont été construits au seizième siècle. On entrait dans cette espèce de citadelle par trois portes : 1o La porte de Cheminet en face du pont-levis de ce nom ; 2o la porte des moulins dont un fragment que l'on peut encore apercevoir, atteste la solidité de sa construction. Elle était défendue par un boulevard ou rempart, percé de meurtrières, qui est encore debout et qui fut achevé en 1513 [1]. Cette porte ne fut établie qu'à la fin du quinzième siècle; avant cette époque, l'entrée du faubourg était défendue par une forte palissade et la porte qu'on y avait enchassée, était formée de grosses pièces de bois dur, croisées de bandes de fer [2]; 3o la porte des boucheries située du côté de la ville, et près du pont dit Bachiez. Elle mettait en communication le faubourg de l'hôpital avec la cité ; mais, de nuit, la herse dont elle était munie était abaissée et l'on hissait le pont-levis [3].

Les murailles qui, à partir de la porte des boucheries, s'étendaient derrière la rue du Four pour se relier au

[1] « 1513. Guillermo Poncet pro sua domo in qua villa Yverduni » fecit fieri unum belluardum in borgellis molendinorum. »

[2] « 1473. Libravit die Jovis post festum sancti Dionisii Jacobo » Pernin, sarralario Yverduni pro una clave per ipsum facta por- » tae pontis ville existentis versus molendina Yverduni. »

[3] La municipalité vient de faire démolir cette porte construite en 1561 par les Bernois sur les ruines d'une plus ancienne. Elle a décidé toutefois de conserver comme souvenir la vieille horloge, la cloche et la pierre sur laquelle est gravée cette inscription tirée du livre des Proverbes (Chap. XVIII, v. 10) :

Est sanctum Domini nomen fortissima turris
Confugiens ad eam tutus inermis erit.

château, n'étaient pas aussi élevées, ni aussi fortes que celles que nous venons de mentionner. Cependant elles étaient munies à chacune de leurs extrémités de deux boulevards [1], et le centre était occupé par une tourelle garnie de meurtrières [2]. Un petit bras de la Thièle, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, baignait le pied de ces murailles. Plus tard, les Bernois remédièrent à la faiblesse comparative de cette partie de l'enceinte de la ville, en élevant, au dix-septième siècle, un boulevard ou rempart en terre d'une grande hauteur qui occupait toute l'étendue des Jordils [3]. Pour terminer cet article, nous ajouterons que, primitivement, on montait sur les murailles au moyen d'échelles que l'on dressait dans un chemin de ronde que l'on avait pratiqué au bas du mur d'enceinte du côté de la rue du Lac; mais ce moyen étant incommode et dangereux, l'on établit par la suite, près du château et du boulevard de Gleyre, des degrés en pierre qui permettaient aux sentinelles et aux défenseurs de la cité de se rendre plus facilement aux postes qui leur étaient assignés. Les deux rivières étaient fermées, près de la ville, par des palissades garnies de chaînes de fer et munies de portes que les comptes de ville désignent sous le nom de *tournafods* [4].

[1] Derrière la maison de M. l'avocat Jayet et derrière l'ancienne maison de ville (la maison du pensionnat Ranck).

[2] Derrière la maison de la petite école.

[3] On peut en voir un reste dans le jardin de M. de Guimps.

[4] « 1459. Libravit Vulliermo Galey qui adduxit octo concissas » quercus a nemore de Espiney apud Yverdunum plantando eis » tornafo telarum Yverduni versus castrum et retro domum Iohan- » nis Porterii et fuit sibi datum in tachium per consilium in domo » Petri Jocet, 32 s. »

Nous avons achevé notre description des anciennes dépendances de la ville et nous avons fait connaître ses moyens de défense : entrons maintenant dans cette petite cité dont un historien du seizième siècle dépeint l'aspect dans les termes naïfs suivants : « La première et la prin-
» cipale forteresse que le duc de Savoye eust deça les
» monts, c'estoit la ville d'Yverdon situee au bout d'ung
» lac, au pres de Grançon, forte et plaisante petite ville,
» toute ronde, n'ayant que deux grandes portes, avec
» ung grand et fort chasteau ; la ville et le chasteau en-
» vyronnés de grandes eaues, car d'ung cousté est le lac
» et de l'aultre de grandz marecages de deux lieues de
» lonc, la riviere qu'on appelle la Teyle passe au de-
» dans ; et la peulvent mettre à leur playzir tout à l'en
» tour[1]. »

XIII. *Le Faubourg des Moulins, le Faubourg de Cheminet, l'Hôpital et la Chapelle des pauvres de la bienheureuse Vierge Marie, la maison de Ville et la maison de Bionnens.*

Nous avons signalé le faubourg de l'hôpital comme la partie la plus ancienne de la ville actuelle ; ce sera aussi de ce quartier que nous nous occuperons en premier lieu.

Au moyen âge, cette localité ne portait pas le nom sous

[1] Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, etc. par *Antoine Fromment*. Mis en lumière par Gustave Revilliod. A Genève, imprimé par Jules Guillaume Fick, 1854, page 220.

lequel elle est connue de nos jours. Elle renfermait deux rues distinctes, séparées par celle qui s'avance de la porte des boucheries vers l'hôpital neuf. Les maisons qui, à partir de l'habitation Pavid, se dirigent vers le pont qui conduit aux usines d'Yverdon, formaient le faubourg des Moulins [1]; celles qui, à main droite, occupaient tout l'emplacement où ont été élevés plus tard, sous les Bernois, les grands magasins de l'Etat, étaient désignées sous le nom de faubourg de Cheminet ou de Gleyre [2]. Ces deux petits faubourgs possédaient et possèdent encore quelques anciens édifices sur lesquels nous communiquerons à nos lecteurs les renseignements que nous avons puisés dans les archives d'Yverdon; et d'abord l'hôpital.

L'hôpital actuel d'Yverdon, désigné dans les comptes de ville sous le nom de l'Hôpital des pauvres de la bienheureuse Vierge Marie [3], était, sans doute, primitivement destiné à recevoir et à loger les pèlerins pauvres ou malades qui traversaient Yverdon en passant sur le plus ancien pont de la ville, le pont de Cheminet. Quoique aucun document ne nous fasse connaître la date précise de sa création, il est à présumer qu'il fut fondé au temps des croisades. Ce qui est certain, c'est qu'il existait déjà du temps des sires de Montfaucon, puisque cet hospice devait encore payer en 1388 à leurs successeurs, les comtes de Montbéliard, une rente pour la jouissance de

[1] *Borgelli molendinorum*, gîte de l'année 1424. *Primus Borgellus de molendinis*, gîte de 1417.

[2] *Secundus Borgellus* (1417), *Borgellus de Gleritz* (1424), *Borgelli de Chemineto* (1454).

[3] *Hospital pauperum beatae Mariae Virginis Yverduni.*

la place où l'on avait établi le vieux pressoir [1]. L'administration de cet hôpital paraît avoïr appartenu d'abord au clergé, car, à dater de 1388, jusqu'au milieu du quinzième siècle, les comptes ne mentionnent que des prêtres comme recteurs de cet établissement de charité. Des laïcs, connus sous le nom d'hôpitaliers et nommés par le conseil de ville, obtinrent ensuite cette gestion.

L'hôpital, à son origine, était peu considérable ; il ne consistait guère alors qu'en un bâtiment de médiocre grandeur, qui renfermait une chapelle surmontée d'un clocher [2] et dédiée à la Vierge Marie, dont on peut encore reconnaître en partie la forme, malgré les mutilations qu'elle a subies, et quelques chambres réservées aux pèlerins, aux malades et aux pauvres de la ville. Ce vieil hospice qui porte encore sur sa façade l'écusson de la ville et dont trois lettres initiales [3] nous font connaître la destination, ne tarda pas avec l'accroissement de la population à devenir insuffisant, et il fallut élever de nouvelles constructions. Les dons et les legs faits à l'hôpital d'Yverdon et à sa chapelle permirent en effet de bâtir dans le courant du quatorzième siècle un vaste édifice en face du premier, lequel fut dès lors désigné dans les archives de la ville sous le nom de maison neuve de

[1] « 1388. Hôpital. Computus Dompni Aymonis de Clendiez :
» Item libravit anno quo supra clerico domini Comitis de Monte-
» bellicardo pro censu sibi dicto Comiti debito pro platea veteris
» torquilaris. »

[2] La cloche fut enlevée le 13 octobre 1609.

[3] H. D. Y. (hospital de Yverduno).

l'hôpital [1]. Ce nouveau bâtiment reçut une double destination. Non-seulement il servit à loger une partie des pauvres et des malades de la ville, mais, de plus, une portion du bas de l'édifice fut réservée pour devenir l'arsenal [2] de la cité, et l'une des salles de l'étage supérieur [3] fut consacrée exclusivement aux séances du conseil d'Yverdon. Cette circonstance lui fit donner le nom de maison de ville [4]. Les archives de l'hôpital et celles de la ville, déposées dans un coffre garni de barres de fer et muni de deux serrures [5], continuèrent toutefois à être placées dans le chœur de la chapelle du vieil hôpital [6]. Quelques-uns de ces vieux documents ont échappé aux ravages du temps, et ils sont maintenant conservés avec soin à l'hôtel de ville d'Yverdon, non plus dans un coffre, mais dans une petite chambre à trois portes dont une

[1] « 1388. Libravit lathomis qui fecerunt mellos retro domum » novam dicti hospitalis, 28 s. »

[2] « 1468. Camera artillerie hospitalis Yverduni. » En 1474 l'arsenal contenait 40 fustes remplies de viretons ou traits d'arbalètes, de la poudre et les pierres des canons.

[3] « 1483. In stupa superiori domus dicti hospitalis pro negociis » villae et hospitalis dicti loci Yverduni. » « 1502. In stupa domus » hospitalis Yverduni sitae ante dictum hospital a parte Jurae pro » negociis ipsius villae. »

[4] « 1413. Item recepit a relicta Ulrici Marin unam balistam » quam posuit in domo ville cum ceteris rebus ville. »

[5] « 1477. Libravit Iohanni Bonvespis qui fecit duas claves in » duabus sarruris unius archae existentis in choro hospitalis et » levavit et reposuit duas seras et etiam allocavit sparretas sera- » rum in qua nonnullae litterae ville et hospitalis sunt reconditae, » 3 s. »

[6] « 1444 Qui quaesiverunt in archa hospitalis de mandato con- » silii papirum canonum et ballistarum. »

en fer, et dans laquelle on ne peut pénétrer qu'avec l'assentiment des autorités municipales, et en réunissant les dépositaires des trois clés. Nous allons communiquer quelques renseignements que nous y avons puisés sur l'hôpital et sur l'ancienne administration de la ville.

Un service religieux était célébré chaque jour, au son de la cloche, dans la chapelle de l'hôpital, et des indulgences étaient promises à cèux qui y assistaient [1]. Le prêtre qui officiait recevait, en 1388, dix livres par année pour sa messe quotidienne. Certains dons particuliers étaient exclusivement affectés à l'entretien de la lampe, à l'achat des cierges placés autour de l'autel et à la célébration des messes.

Les pauvres femmes qui résidaient à l'hôpital étaient vêtues d'étoffes grossières [2] et s'occupaient à filer le chanvre avec lequel on faisait confectionner le linge nécessaire à l'établissement [3], et c'étaient elles qui préparaient ordinairement les miches de pain que la confrérie du Saint-Esprit faisait distribuer aux habitants nécessiteux de la ville [4]. Au dehors, on accordait des remèdes aux malades indigents [5], des aumônes en nature aux

[1] « 1418. Pro indulgentiis impetratis et impetrandis concessis » hospitali Yverduni per dominum nostrum Papam. »

[2] « 1388. Panni grossi pro vestiendo pauperes mulieres dicti » hospitalis. »

[3] « 1485. Libravit Huberto Peclard alias Bayet textori telarum » Yverduni qui fecit pecias tele pro dicto hospitali de filo filato per » mulieres existentes in dicto hospitali, 28 s. »

[4] « 1477. Mulieribus facientibus michas pro dicta confratria, » 7 s. 6 d. »

[5] « 1485. Libravit pro certis medecis per ipsum emptis in domo

pauvres, et l'on prenait soin des femmes en couche, lorsqu'elles se trouvaient dans le besoin [1].

Nous avons cherché en vain les noms des premiers fondateurs de l'hôpital d'Yverdon; toutefois, si nos perquisitions sous ce rapport ont été infructueuses, nous pouvons citer quelques personnages qui ont été les bienfaiteurs de cet établissement dans la seconde période du moyen âge.

Au nombre de ces généreux donateurs se trouve, en premier lieu, le comte Louis II de Savoie qui légua à l'hospice une rente de 26 sols [2]. Anthonie, fille du seigneur Louis de Bière, chevalier, et femme de noble Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus [3], lui fit également un legs de quatre muids de blé qui, transformés en miches, devaient être distribués aux pauvres chaque année en son nom, à la fête de St. Jean-Baptiste. Vuillerme de Baulmes [4], seigneur du dit lieu et d'Essert-Pittet, lui laissa 80 livres de revenus assignées sur ses terres. Henri Currat [5], fondateur de la chapelle de St. Michel, lui fit don d'une vigne à Fiez-Pittet. Prissona, fille de Johannod Simonet, fondateur des chapelles de Marie-Madelaine et de St. Barthélemi lui légua 12 livres; Prod Challiod [6], 60 livres, dont la rente devait être distribuée

» Johis Robin quam in domo Johis Pontet pro medendo prisso-
» nam dictam Ballanchy, 4 s. 3 d. »

[1] « 1388. Libravit relictae Roleti Morel de plana pro ipsam rele-
» vando quod tunc jacebat in puerperio. »

[2] Comptes de 1460.

[3] Reconnaissance de l'hôpital, Grosse C, 13 mai 1349, page 300.

[4] 1513.

[5] 1430.

[6] 1513.

chaque année à vingt-un pauvres à la fête de la conception de la Vierge Marie. Octhonette Lambert, fille de Vuillerme Lambert, donzel de Champvent, et veuve de noble Jacques Mestral, ancien bourgeois d'Yverdon, lui laissa par son testament, daté du 3 février 1511, et instrumenté par Henri Auberjonois, les fonds nécessaires, pour que l'on donnât chaque année et perpétuellement à dîner à treize pauvres auxquels on devait laver les pieds en souvenir de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, et à chacun desquels on devait distribuer un quart de sol lausannois [1]; etc., etc.

L'hôpital, devenu avec le temps possesseur de forêts, de champs, de vignes et de jardins, fut obligé d'affermer une partie de ses domaines et de faire cultiver ses terres. Comme on lui payait le plus souvent les cens en nature, il se vit dans la nécessité d'ajouter de vastes dépendances, écuries, granges, greniers, caves, pressoirs, huilerie, etc., à la nouvelle maison qu'il avait fait construire. L'hôpitalier faisait sa résidence dans cette dernière demeure; il était chargé de surveiller les travaux, d'acheter ou de vendre le bétail nécessaire à l'exploitation des terres, en un mot, de toute l'administration intérieure et extérieure du grand établissement confié à ses soins. Il devait, chaque année, rendre compte de sa gestion au conseil d'Yverdon qui, ne possédant point encore d'hôtel de ville proprement dit, tenait ses séances, ainsi que nous l'avons dit, à l'étage supérieur de la nouvelle maison. Nous ne quitterons pas cet édifice, sans dire quelques mots de cet ancien corps municipal qui, dès les

[1] Reconnaissance de l'hôpital, Grosse C, page 166.

temps les plus anciens, a eu l'avantage de compter au nombre de ses membres des hommes intelligents, probes et honnêtes. Le soin avec lequel ils ont constamment veillé à maintenir les franchises, les droits et les intérêts de la ville, a certainement contribué pour beaucoup à la prospérité dont cette petite cité jouit encore de nos jours.

Il est probable qu'avant la fondation de la nouvelle maison de l'hôpital, le conseil de ville se réunissait déjà dans l'ancien hospice. Une salle de l'antique édifice [1] paraît avoir servi primitivement non-seulement aux séances de la municipalité, mais encore aux assises du tribunal ecclésiastique, présidé par le doyen du clergé de cette contrée, qui relevait du décanat de Neuchâtel [2]. Le vieil écusson de la ville placé sur la façade, la croix et l'épée [3] qui figurent à côté des lettres qui indiquent la destination principale du vieil édifice, font présumer que c'était dans ce local que l'on traitait les affaires temporelles et spirituelles de la communauté. Néanmoins, ce ne sont là que des présomptions, car aucun document de cette époque ne nous est parvenu, et les plus anciens que nous possédons, mentionnent toujours l'hôpital neuf comme la maison de ville ou le lieu d'assemblée du conseil de la bourgeoisie.

[1] Probablement l'appartement occupé par M. Michod, bouchér.

[2] « 1485. De sede decanatus novicastri existentis in dicto hospi- » tali nihil computat quia non tenet curam, sed tunc est in capella » Yverduni. » Le diocèse de Lausanne était divisé en huit décanats; Yverdon appartenait au décanat de Neuchâtel.

[3] Dans les anciennes assemblées des conseils de ville le sautier tenait en main une épée nue au lieu du bâton de justice.

La municipalité de ce temps, présidée par un syndic ou gouverneur [1], se composait de nobles et de bourgeois [2]. Les premiers étaient ordinairement de riches propriétaires, possesseurs de fiefs nobles, ou des chevaliers (*milites*) qui, après s'être distingués dans l'exercice des armes, achevaient paisiblement et honorablement leur carrière en s'occupant des intérêts de la petite cité. Les seconds, dont le nom vient de l'allemand *Burg* (fort), formaient originairement une corporation militaire et étaient chargés de défendre la ville de concert avec les nobles. La plupart étaient voués à l'industrie ou au commerce.

Un des premiers devoirs du conseil de ville ou des douze était de veiller au maintien des franchises [3], libertés et bonnes coutumes dont la cité jouissait dès les temps les plus anciens. Il s'en acquittait avec soin, et il ne manquait jamais de demander la confirmation de ces priviléges dans toutes les circonstances solennelles. C'est à lui qu'appartenaient la police de la ville et la surveillance des écoles, des boulangeries et des boucheries. Il

[1] Les comptes de ville lui donnent souvent les noms de *communarius, syndicus*.

[2] On devenait membre effectif de la bourgeoisie lorsqu'on possédait un immeuble en ville ou une rente sur un immeuble. On appelait bourgeois forains ceux qui étaient autorisés à demeurer hors de l'enceinte de la ville moyennant une contribution annuelle.

[3] Les franchises d'Yverdon étant tout-à-fait semblables à celles de Moudon, l'ancienne ville des Zaehringen, nous nous dispensons de les transcrire ici, d'autant plus que ces dernières sont reproduites, dans toute leur étendue, dans les documents recueillis par *Grenus*, pages 12-20, et dans l'Histoire du canton de Vaud, par *A. Verdeil*, tom. I, 235-240.

prenait les précautions les plus minutieuses pour prévenir les incendies, et cela était d'autant plus nécessaire qu'à cette époque la plupart des maisons étaient construites en bois [1]. Il faisait réparer les fontaines, les ponts et les murs de la ville. Il entretenait avec soin les routes et il rendait praticables les sentiers humides du marais en y faisant placer des fagots ou des branches de sapin [2]. Le conseil avait sous ses ordres divers employés : le charpentier, le visiteur des fontaines, le forestier, le sautier, l'huissier ou commandeur, les sonneurs, les gardes de nuit, etc., qui tous portaient les livrées de la ville, c'est-à-dire des vêtements verts et blancs [3]. Lorsque les réparations des chemins ou d'autres travaux plus considérables ne pouvaient être exécutés par ses subordonnés, il pouvait contraindre les bourgeois, les habitants et même les paysans des villages voisins à fournir le concours de leurs bras. On appelait ces sortes de corvées les *rudes*.

Dans les premiers temps les ressources de la ville étaient extrêmement limitées. La vente de quelques poses de la vaste forêt d'Epeney, [4] l'amodiation du droit

[1] « 1447. Qui visitarunt de mandato gubernatoris domos Yver-
» duni et focos quotidie quia Borea flabat. »

[2] « 1436. Libravit Petro Bussy pro uno centum fassinarum pro
» ponendo in passu vaccarum, 8 s. » « 1454. Libravit illis de Me-
» diavilla de Pomiez qui adduxerunt quosque centum gempiorum
» pro passibus vacharum tam de Chemineto et retro dominam nos-
» tram et in passibus magni maresti. »

[3] « 1527. Libravit Jaqueto Joubrey pro una veste sibi data de
» tensera villae eo quod est vigil, 24 s. »

[4] « 1410. Pro venditione quaequarum posarum nemoris de Espi-
» ney, 4 lib. »

d'en recueillir les glands[1], l'amodiation aux fabricants de draps du sceau avec lequel on marquait leurs marchandises[2], le louage des tours et des murailles de derrière le lac pour y sécher les étoffes[3], la ferme du port, des tuileries et de quelques autres bâtiments, le tribut des oboles ou mailles[4], les petites sommes annuelles prélevées sur les bourgeois qui ne faisaient pas résidence en ville[5], les gîtes extraordinaires imposés sur tous les villages de la châtellenie pour la construction, la réparation et l'entretien des routes, des ponts et des fortifications de la ville, les cens de quelques terres ou jardins affermés à des particuliers, les intérêts de quelques legs à destination spéciale[6], etc.; voilà quels étaient à l'origine

[1] « 1410. Recepit a Petro Piat, Petro Cordey pro amodiatione » passionis glandium nemoris de Espiney, 7 lib. »

[2] « 1502. Recepit a Iohanne Chedel, Iohanne Vuillermin, bur- » gensibus Yverduni amodiatoribus sigillorum pannorum in dicta » villa Yverduni conficiendorum. »

[3] « 1477. Recepit a Henselmo et Petro de Essertines pro censu » turris ville quam tenet ad censum retro casale stabuli castri, 7 s. » « *Id.* a Iohanne Jaccottet pro censu turris retro domum Francisci » de Rupto, 4 s. »

[4] Droit sur la vente du vin en détail. « 1436. Otthonetus Mascod » admodiator obolorum et Longuelle (*Ohmgeld*) ville Yverduni. »

[5] « 1432. Recepit a burgensibus extraneis per ipsos debentes » burgesiam pro anno de quo computat, 70 s. » « 1477. Recepit a » domino Abbate de Thela alias de Montherond pro sua borgesia » anno predicto, 20 s. »

[6] On sait que la ville d'Yverdon, dans certaines occasions, facilite les mariages de ses bourgeoises pauvres en leur délivrant des sommes plus ou moins fortes. L'origine de cet usage remonte au quinzième siècle et ce fut un prêtre d'Yverdon, Dom Girard Vuillermod, qui laissa à la ville, le dernier février 1461, une somme

les principaux revenus de la ville. Plus tard, comme nous le verrons, le conseil sut profiter de certaines circonstances favorables pour obtenir des ducs de Savoie des concessions importantes qui contribuèrent à améliorer les finances de la communauté.

Néanmoins, quoique les revenus de la ville fussent primitivement très-bornés, la municipalité savait quelquefois se montrer large et généreuse, malgré le contrôle assez sévère qu'exerçait sur elle le retro-consilium, sorte de conseil communal, composé de bourgeois et d'habitants, qui élisait ses membres. Outre les encouragements que l'on accordait aux divers corps de tireurs, on faisait don aux châtelains et à leurs lieutenants, de quatre écus d'or à leur entrée en charge [1]; les épouses des bourgeois recevaient, à l'occasion de leur mariage, un présent de vin [2]. Lorsqu'il s'agissait d'obtenir certaines faveurs de la part de hauts personnages, on ne manquait pas de faire

considérable pour qu'elle en consacrât les revenus à doter les filles indigentes appartenant à la bourgeoisie. Voici un cas où la volonté du testateur fut mise à exécution : « 1486. Libravit de man-
» dato consilii Rigaudo Buet et Nycodo ejus filio de Balmis pro
» dote prissone filiae Vincentii Balanchet uxoris dicti Nycodi sibi
» constituta per villam Yverduni de censibus datis per dompnum
» Vuilliermodi quondam presbyterum Yverduni pro puellis mari-
» tandis per consilium dicte ville Yverduni in perpetuum ex ordi-
» natione ultimae voluntatis dicti Girardi receptae per Iohannem
» Legeri antenatum, 40 lib. »

[1] « 1422. Libravit de jussu consilii Iohi Mistralis domicelli
» locum tenenti castelli Yverduni pro ejus bono adventu quatuor
» scutos aureos.

[2] « 1477. Libravit Stephano de Glant pro quatuor potis vini
» per ipsum traditis et datis nomine ville uxori Johannis Pichon
» die nuptiarum suarum. »

pêcher près de Clendy des anguilles[1], dont la réputation était vantée par les connaisseurs de l'époque, et de les leur envoyer en cadeau. On festoyait à grands frais, lors de leur passage par la ville, les étrangers de distinction, les dignitaires du clergé, les seigneurs de la cour de Savoie, en un mot tous ceux qui, de près ou de loin, pouvaient influer d'une manière quelconque sur la prospérité de la ville. Le vin d'honneur, ou semesses, leur était offert dans des vases et des coupes en argent, appartenant à la ville, et l'on avait soin de ne les remplir que des vins les plus généreux du pays de Vaud, du Valais et de la Bourgogne.

Cependant les nobles et les bourgeois, membres du conseil, chargés de ces réceptions solennelles et obligés de consacrer la plus grande partie de leur temps aux travaux plus sérieux de l'administration, ne trouvaient pour récompense de leur dévouement à la chose publique que de maigres profits. Les comptes de ville nous donnent à ce sujet des détails très-curieux. Les affaires se traitant à cette époque plus par députation que par correspondance, on accordait ordinairement aux délégués de la ville, qui se rendaient à Moudon, à Thonon, à Chambéry et ailleurs, dix, quinze ou vingt sols par jour, pour leur entretien et celui de leur cheval. Le salaire du messager qui les accompagnait n'était que de deux sols.

[1] « 1436. Libravit pro expensis famuli Petri Baudet qui portavit » Morgiam septem anguillas datas illustrissimo domino nostro duci; » quatuor domino Claudio de Saxo, unam Francisco de Bussy. » « 1448. Libravit eidem Petro Auberjoney pro una anguilla data » nobili et potenti viro Guill. de Collomberio novo Ballivo Vuaudi » pro suo jucundo adventu, 10 s. » etc.

Chaque vacation extraordinaire était payée, et comme dans ce temps-là, déjà, on ne savait dans notre pays traiter aucune affaire que le verre à la main, la ville, quand il s'agissait de transactions officielles, supportait aussi les frais de ces copieuses libations.

Il y avait cependant chaque année une ou deux occasions de véritable réjouissance pour le corps municipal. C'était le moment où il était appelé à examiner les comptes de la ville et ceux de l'hôpital. Tous les membres étaient présents; après deux longues séances, c'était le plus souvent à la fin de décembre et le dernier jour de l'année, fête de Sylvestre, les travaux étant terminés, on se réunissait à l'étage supérieur de l'hôpital neuf. Là, à la lueur des flambeaux, on servait un repas [1] où la truite du lac de Neuchâtel ne manquait jamais de figurer comme le plat le plus apprécié. Le festin se prolongeait bien avant dans la nuit; le vin des caves de la ville n'était pas épargné, et l'on ne se séparait qu'après avoir vidé un énorme vase d'hypocras [2] préparé chez l'un des pharma-

[1] « 1474. Libravit pro expensis factis in hospitali in stupa superiori hospitalis per auditores presentis computi tam in pane, » vino, speciebus, carnibus, piscibus turtureis, castaneis, caseis, » siracis, 67 s. 7 d. » « 1477. Libravit Iohanni Robin appothecario Yverduni pro tribus potis nectaris ab ipso habitis de mandato consilii et expositis per dictum consilium in hospitali Yverduni die veneris post festum Nativitatis Domini qua die fuit electus communarius et fuit facta ipsa die una parvisionis computi » Francisci Oddet communarii Yverduni anni presentis et est pro » suo jucundo adventu quolibet poto 21 den. costante, 6 s. 3 d. »

[2] « 1502. Libravit primo Hugonino Barbay appothecario Yverduni pro quatuor potis nectaris per ipsum factis et expeditis in » domo hospitalis dicti loci Yverduni die Mercurii post festum nativitatis audiendo computum. »

ciens de la ville. Lorsque les temps étaient durs et qu'on n'osait se permettre de semblables prodigalités, on se contentait de vin nouveau et de châtaignes ou simplement de croûtes dorées [1].

Avant de quitter ce quartier de la ville, nous devons encore mentionner deux anciens bâtiments. L'un a dû servir de couvent à des moines Augustins; malheureusement, nous n'en connaissons pas l'emplacement et nous n'avons trouvé sur cet établissement religieux qu'une simple note dans les comptes de ville de l'année 1430 [2]. Elle nous apprend que le conseil, désireux de voir des membres de cet ordre se fixer à Yverdon, avait loué pour les recevoir la maison d'Ambroise Pontet, curé de Treycovagnes.

Nous possédons de plus amples renseignements sur le second; c'est le bâtiment qui porte encore le nom de maison de Bionnens. Cette demeure appartient actuellement à MM. Pavid, charrons, et c'est, sans contredit, l'habitation la plus vieille d'Yverdon. Elle était primitivement d'une plus grande étendue, mais, comme en 1565 une partie des constructions menaçait ruine, le conseil décida d'en faire démolir [3] la portion la plus dan-

[1] « 1481. . qua die fecerunt crostas deauratas. » « 1502. Libra-» vit Iohanni Grenet tabernario Yverduni qua die ederunt crustas » deauratas ut moris est super diebus, 27 s. »

[2] « Libravit domino Ambrosio Pontet curato de Trecovagnes pro » locatione suae domus sitae in borgellis molendinorum quae do-» mus fuit locata ab ipso per consilium pro mansione Augusti-» norum. »

[3] « 17 Mars 1565. A été ordonné d'aller visiter la mayson de

gereuse. Les boucheries actuelles ont été élevées sur le terrain de l'édifice abattu.

La famille de Bionnens paraît s'être fixée à Yverdon à la fin du XIVe siècle. Louis de Bionnens, probablement fils de Aymonet de Bionnens [1], demeurait en 1417 dans la rue du Lac; son fils, noble Pierre de Bionnens, docteur de l'un et de l'autre droit, était président de Vaud en 1474. Ce dernier épousa Marie, fille de noble Pierre de Mont de Cossonay et sœur du donzel Nicod. Sa femme, unique héritière de son père et de son frère, le fit à son tour légataire universel de tous ses biens, qui étaient considérables, et lui laissa, en particulier, la maison où il avait vécu avec elle et où lui-même finit ses jours. Le testament de Marie de Mont, instrumenté par le notaire Legier, est du 5 mars 1490 et renferme cette clause curieuse [2] : la testatrice voulait que le jour anniversaire de sa mort, après un service religieux célébré

» Byonens et de faire démolir ce qui est expédient du côté de la
» Thoille et de l'hospital. »

[1] Il en est fait mention dans le cinquième volume des mémoires publiés par la société d'histoire de la Suisse romande sous la date de 1399.

[2] Archives d'Yverdon, Reconnaissances de l'hôpital, Grosse C.
« Clausula testamenti Marie filie quondam nobilis viri Petri de
» Monte de Cossonay uxoris nobilis viri et egregii legum doctoris
» domini Petri de Bionens..... heres ejus subscriptus et sui he-
» redes perpetue teneatur in domo habitationis dicti viri ejus sita
» in villa Yverduni ante hospitale dicti loci Yverduni coqui fa-
» cere fabas seu pisas cum carnibus salsatis et daret cuilibet ve-
» nienti ad dictam domum et eleomosuram petenti Dei amore panem,
» carnes salsatas, potaginum et vinum sufficientem pro refectione
» ipsorum venientum unius passus..... »

par le vénérable clergé d'Yverdon, son héritier et ses successeurs à perpétuité fussent tenus de faire cuire dans la maison de son époux, située dans la ville d'Yverdon, en face de l'hôpital dudit lieu, des fèves ou des pois avec des viandes salées, et de distribuer à tout individu qui viendrait solliciter dans ladite maison la charité au nom de Dieu, du pain, de la viande salée, de la soupe et du vin en quantité suffisante. Guillaume de Bionnens, fils de Pierre, laissa sa riche succession à son neveu, noble François de Lutry, mayor de la ville de ce nom. L'hôpital demeura en possession de la maison, et ce n'est que dans ces derniers temps qu'elle a été vendue à des particuliers.

XIV. *La rue du Vieux Marché ou du Collége.*

(Vicus veteris fori.)

Nous avons déjà dit quelques mots de la rue du vieux marché. C'était primitivement, comme nous l'avons vu, une place ou un pré où se tenait le marché de la ville, alors concentrée pour la plus grande partie dans le faubourg de l'hôpital. Une vieille halle, destinée à mettre à l'abri des injures du temps les marchandises et les denrées, s'élevait vis-à-vis de la maison de M. Pavid, commissionnaire, non loin des dépendances de l'hôtel de Londres [1]. Quelques anciennes maisons longeaient la rivière et étaient considérées comme formant la conti-

[1] Reconnaissance de l'hôpital, Grosse C. « Recognitio venerabilis viri dompni Meynerii capellani... juxta alam veteris fori » quaedam rueta intermedia. » Comptes de ville: « 1502. In ala » Yverduni retro domum scolae. »

nuation de la rue du Lac [1]. Deux de ces anciennes habitations méritent une mention spéciale. La première, connue sous le nom de grande maison des Chartreux, devait occuper tout l'espace compris entre le bâtiment de la cure qui n'avait pas alors cette destination et la maison de M. le procureur Michod, ancienne demeure des Treytorrens. Il est très-probable que l'écurie de la cure sur la porte de laquelle on aperçoit encore le monogramme JHS en caractères gothiques [2], faisait partie de ce vaste édifice. Anthonie, fille de Jean Reballiod, héritier lui-même de Ponet Arconciez, en avait fait don aux vénérables frères ermites du saint lieu de la Lance, de l'ordre des Ghartreux, afin que ceux-ci célébrassent à perpétuité des messes pour son salut et celui de ses prédécesseurs. Le célèbre couvent de ces religieux, bâti en 1320, au bord du lac, dans la solitude d'une vaste forêt par Othon de Grandson, du consentement de Blanche de Savoie, sa femme, et de Pierre de Grandson, son neveu, y entretenait quelques religieux dont les noms sont cités à plusieurs reprises dans les archives. Il possédait encore une autre maison dans cette rue [3] et cer-

[1] Dans les gîtes ou rôles d'imposition des années 1417 et 1457 ces maisons sont comprises dans l'énumération des foyers du *vici lacus*.

[2] *Jesus Hominum Salvator* ou *Servator*.

[3] Reconnaissances de l'hôpital, Grosse C. « Quamdam domum » sitam in villa Yverduni, scilicet in vico lacus continentem tres » teysias cum dimidia juxta domum dictorum religiosorum cartu- » siensium ex borea, domum eorum dictorum fratrum cartusien- » sium quae fuit Poneti Arconcie ex vento, carreriam publicam ex » oriente et aqua Thele, menia ville intersita ex occidente. » C'était derrière cette maison des Chartreux que se trouvait un des deux

taines pièces de terrain situées sur le territoire d'Yverdon, qu'ils avaient reçues en donation de Ponet Arconciez, d'Antoine et Henry Renevier et de Humbert Chouley.

Le second édifice dont il nous reste à parler était l'ancien collége sur l'emplacement duquel s'élève actuellement la maison de M. Charles Pavid. Nous rencontrons les premières traces d'un établissement d'instruction à Yverdon dans les comptes de ville de 1409. A cette époque la direction des études appartenait à Jean Mathié, de Vuescapel, maître-ès-arts; mais la maison d'école se trouvait alors dans la rue du Milieu [1]. Les recteurs [2] de ce petit collége devaient tous posséder le grade de bachelier, et on les faisait ordinairement venir de la ville de Dôle [3] dont l'académie ou université jouissait, dans ce

Tornafods destinés à fermer la rivière de ce côté. « 1459. Recepit » a Francisco Corderii pro portica dou Tornafod quae erat juxta » domum cartusiensium. » Cette même année il fut transporté derrière le jardin de la maison de Jean Portey (*le jardin de la cure*). « Quercus pro faciendo fichiam retrum domum scolae. »

[1] « 1422. Libravit Girardo Robin burgensi Yverduni pro salario » suae domus locatae per villam pro tenendo scolas, 4 lib. 4 s. »

[2] Voici la liste de ces recteurs pendant le 15e siècle : Jean Mathié, Nicod de Chanea, Jean Monget, du diocèse de Sens, Humbert Rynaud, Gaspard de Guidot, Bertrand Roland, Etienne Soci, Etienne Barodelli, Humbert Cuynet, Louis de Ciriat, de Mâcon, Pierre de Pont, Louis de Sagi, Ferric Floncourt, Jean Pery, d'Arbois, Maître Gibaud, Franchly Floncourt et Maître Cuchet.

[3] « 1422. Libravit de voluntate et mandato consilii fratri Johanni » Clementi de Giez fratrum minorum Grandissoni pro suisexpensis » fiendis eundo apud Dolam pro requerendo quemdam bonum » magistrum ad tenendum et regendum studia in villa Yverduni, » 22 s. » « 1431. Libravit de mandato Guill. Condriset et Lamberti » Baudet magistro Iohanni Mongeti, rectori scolarum Yverduni

temps, d'une grande réputation. Leur salaire était peu élevé et ne dépassait pas deux cents florins par an; les maîtres inférieurs étaient encore moins rétribués, ce qui occasionnait de fréquentes vacances[1].

En 1449, la ville trouvant le local de l'école de la rue du Milieu incommode et insuffisant, résolut d'acheter une ancienne maison seigneuriale[2] qui, après avoir appartenu successivement à François de Russin et à Jeannette de Cossonay, était devenue la propriété de Jeannette et d'Isabelle, filles pupilles de Humbert de Collombier, donzel. Cet antique bâtiment fut réparé et approprié à sa nouvelle destination; la tour de ce vieil édifice reçut une cloche et l'on construisit une chapelle [3] à l'usage des maîtres et des écoliers.

» in exoneratione expensarum per ipsum factarum apud Dolam » quum ipse fuit constitutus baqualarius pro tenendo studia. » « 1436. Libravit de mandato consilii Clico qui fuit missus Dolam » per consilium pro querendo unum magistrum scolarum »

[1] « 1436. Libravit de mandato consilii magistro Piro qui tenuit » modicum studium et volebat recedere. »

[2] L'indominieure, soit le volume qui renferme la liste des possessions de la ville, indique très-bien la situation de cette maison, page 123: « Unam domum sitam infra menia Yverduni in vico lacus juxta casale venerabilis viri dompni Glaudii Felicis quae » fuit Iohannis Porterii ex vento, ruetam tendentem ad lacum et » portam lacus ex borea, aquam Thele retro ex occidente et car» reriam publicam anterius ex oriente. »

[3] Registre du conseil, 11 Mars 1724. « On a ordonné à messieurs » les maisonneurs d'ôter la chaire et les bancs de la chapelle pour » les mettre à la classe d'en haut. »

XV. *La rue de la Thièle ou rue du Four.*

Nous avons dit plus haut qu'un bras de la petite rivière ou vieille Thièle qui, anciennement, coulait derrière les murailles de cette partie de la ville, avait fait donner à cette rue le nom de rue de la Thièle. Ce ne fut que lorsque l'un des deux fours de la ville, qui subsiste encore, y fut établi, qu'elle perdit son premier nom, pour prendre celui qu'elle porte aujourd'hui. Après le faubourg de l'hôpital, c'est, sans contre dit, le quartier le plus ancien de la ville. Il était alors habité par les personnages les plus marquants de la cité, et le clergé y possédait aussi trois de ses principaux bâtiments. Nous pouvons, au moyen des archives, en indiquer l'emplacement d'une manière précise.

La cure d'Yverdon s'élevait sur le sol occupé maintenant par le café Kreyenbühl et la maison Baumann [1]. Immédiatement après se trouvait le couvent des moines de l'abbaye du mont de Sainte-Marie sur lequel nous manquons de renseignements [2]. Au bas de la rue, l'on

[1] Archives de l'hôpital, Grosse C, du notaire Magnin, pag. 154 : « Et primo unam domum in villa Yverduni in carreria a parte Thele » continentem septem teysias cum dimidia juxta domum monaco- » rum montis Sanctae Mariae et conventum ejusdem ex occidente, » domum Henrici Iohannis et Glaudii Laurent quae fuit Berthodi » Mognyon ex oriente, aquam Thele ex vento et carreriam dicte » ville ex borea, includitur infra dictos limites quoddam curtile » retro. »

[2] « Recognitio venerabilis domini abbatis montis sanctae Mariae. (Grosse Magnin, p. 219.) « Unam domum sitam in villa Yverduni » in vico Thele continentem tres theysias juxta domum venerabilis

apercevait une chapelle qui était attenante à une vaste maison où résidaient des moines et quelquefois le seigneur abbé du monastère de Montherond ou de Tela, bourgeois forain d'Yverdon. La chapelle a été démolie au commencement de ce siècle, mais une partie de l'édifice occupé par les religieux subsiste encore. C'est la demeure de M. Roemer, que les vieillards désignent encore sous le nom de couvent[1].

L'abbaye de Montherond dont le nom paraît être une corruption du mot *monasterium* fut fondée en 1115 dans les forêts du Jorat par Girard de Faucigny, évêque de Lausanne. Elle appartenait à l'ordre de Citeaux. Le cartulaire de Lausanne et les archives du moyen âge la mentionnent le plus souvent sous le nom d'abbaye de

» curati Yverduni ex oriente, domum cleri Yverduni que fuit do-
» mini Henrici Oliverii curati de Bonovillario ex occidente, aquam
» Thelae ex vento et carreriam publicam ex borea. »

[1] Grosse Magnin, p. 427. « Recognitio religiosorum de Thela
» cisternensis ordinis facta per reverendum dominum Thomam de
» Salens, abbatem : Quamdam domum sitam in villa Yverduni in
» vico tele juxta casale domus magistri Iohannis Chedoneti quod
» fuit Mermeti de Chivrissié ex vento ; domum Iohannis Matellex,
» Glaudii Chautemps que fuit Iohannis et Jaqueti Fichisouz, vene-
» rabilis viri domini Petri burgensis et Petri Bascherii quae fuit
» Francisci Jaquerii ex borea, viam publicam ex oriente, aqua Tele
» molendinorum retro ex occidente. » Registre du conseil, 19 Février 1746 : « M. le secrétaire ballival Haldimand s'étant présenté
» au nom de MM. Jean Chaillet, le docteur Chaillet, son cousin, de
» Neuchâtel, priant de leur accorder l'habitation dans cette ville
» et aussi en cas de réception de leur permettre de faire acquisi-
» tion de la maison de Madame de Souville en la rue du Four et de
» la voisine dite la Chapelle que tient M. le justicier Doxat, le con
» seil consent agréablement. »

Thela, sans doute à cause de sa proximité du Talent (*Tela*), rivière qui prend sa source près de là. L'abbaye acquit de très-bonne heure de vastes propriétés sur le territoire d'Yverdon et ses environs. Louis II de Savoie lui céda tout ce qu'il possédait en hommes, en terres et en bois dans les communes de Pomy, de Cuarny [1], de Cheseaux-Noréaz [2], ainsi qu'au hameau de Chevressy et n'exigea en retour de cette munificence qu'une rente annuelle de trois coupes de bon froment, mesure d'Yverdon, qui devait être livrée entre les mains du châtelain [3]. En 1443, la maison que les moines de Montherond possédaient à Yverdon fut déclarée franche de toute imposition par Amédée, baron de Vaud, et par la suite, le couvent ne cessa de recevoir des legs importants de la part des nobles bourgeois d'Yverdon qui sollicitaient comme une grande faveur le privilége d'être ensevelis dans l'enceinte de l'église du saint monastère.

XVI. *La place du Château.*

Nous n'avons rien de particulier à dire sur les rues du Milieu et du Lac, qui sont d'une date plus récente, et il ne nous reste pour terminer notre promenade dans l'enceinte des murs d'Yverdon qu'à faire le tour de la place du Château.

[1] Le Montéla, qui appartenait aussi au couvent, a reçu sans doute son nom du monastère de Tela.

[2] Il paraît que le couvent avait fait construire une petite chapelle à Noréaz, car les comptes de ville de 1454 font mention d'une maison située *en la ruez du moytey*.

[3] Grosse Magnin.

Cette partie de la ville, comme d'ailleurs le reste de la cité, a subi un renouvellement presque complet. La forteresse elle-même, percée de tous côtés de fenêtres modernes, privée de ses fossés, de ses boulevards, de sa rampe, de son pont-levis et de sa herse, a perdu son aspect belliqueux, et ses dépendances ont été remplacées par les prisons, le casino et le passage qui sépare ces deux bâtiments.

Au XIVe siècle, la rue de la Thièle s'avançait jusque vers les petites murailles des brayes ou fossés du château, dont elle n'était séparée que par une ruelle qui aboutissait au mur d'enceinte de la ville. Les maisons qui en formaient le prolongement, situées presque au centre de la ville, au bord d'une vaste place, occupaient une position trop favorable pour que la ville ne cherchât pas les moyens de se les approprier. D'autres motifs devaient aussi engager la municipalité à en faire l'acquisition. Yverdon ne possédait point encore de maison de ville, et l'appartement qui lui en tenait lieu à l'hôpital était insuffisant. De plus, elle éprouvait le besoin d'avoir une nouvelle halle dans l'enceinte de la ville, et elle désirait vivement de pouvoir placer ce bâtiment à proximité du marché qui maintenant se tenait sur la place. Le projet du conseil de ville ne tarda pas à se réaliser. La maison la plus rapprochée des fossés du château, avec ses dépendances, ayant été léguée au clergé par Humbert, fils d'Octonet d'Estanay, autrement dit Berchier, Dom Girard Vuillermod, procureur de ce corps, fut chargé de la mettre en vente en 1461. Le conseil de ville s'empressa de se présenter comme acquéreur, et, après un souper splendide donné aux chapelains d'Yverdon, la maison et le jardin

adjacent furent vendus à la municipalité, le jeudi après la fête de St-Jacques[1]. On destina ce bâtiment à devenir le lieu de l'emplacement de la halle[2]. En 1470, on put aussi acheter de Mermet Pavy, pour la somme de 170 livres, la maison voisine que ce dernier venait d'acquérir de Perrod Chassot et de Jaquet Chassot, son fils. Comme elle était vaste et en assez bon état, on décida qu'elle serait maintenue dans sa condition actuelle, et qu'elle servirait de maison de ville[3]. Ce ne fut toutefois qu'au commencement du seizième siècle, qu'une partie de l'édifice fut réparée et appropriée à sa destination. La municipalité continua le plus souvent à se réunir dans la maison de l'hôpital, ne faisant usage que de quelques pièces du nouveau bâtiment pour le service de la ville, et affermant le reste à des particuliers[4].

[1] « In cena qua die fuit conclusum forum pro villa de dictis » casalibus. »

[2] Grosse Magnin. Reconnaissances de la communauté d'Yverdon. « Quamdam domum nunc ad alam conversam continentem » octo teysias sitam infra villam Yverduni in vico Thele prope » fossalia castri ipsius loci, juxta fossale castri, via postella in- » termedia ex oriente, aquam Thele posterius ex vento; carreriam » publicam ex borea; domum seu casale ipsius confitentis quae » fuit prodi Chassoti cum suis confinibus. »

[3] « 1471. Libravit Francisco Corderii clerico Yverduni pro fac- » tura duarum litterarum quarum una est de emptione domus ville » empta per Mermetum Pavy et alia de remissione ejusdem domus » et revenditae dictae ville. »

[4] « 1472. Item recepit a Iohe Barilliez patisserio pro locatione « opatorii et fornelli domus villae juxta alam. 12 s. » « 1502. De » stabulo sito retro casale ville prope alam Yverduni nihil compu- » tat quia etiam isto anno de quo computat non fuit admodiatum » sed retentum pro ponendo artillieram dicte ville. » 1502, Ca-

Il n'en fut pas de même de la maison que la ville avait acquise du clergé. La nécessité d'une nouvelle halle se faisait alors vivement sentir, mais il fallait pour la construire la permission du prince régnant. Jacques de Savoie, baron de Vaud, l'accorda au conseil au mois d'octobre 1469, en concédant en même temps à la cité certains droits de vente, dont nous aurons occasion de parler par la suite. La municipalité s'empressa de mettre à profit l'autorisation qu'elle venait d'obtenir. Elle confia le soin de la bâtisse aux charpentiers Vincent Juhan et Hugon Mallifert, qui s'engagèrent à achever leur œuvre pour la somme de 90 livres et 8 sous, bonne monnaie. Les fondements de la halle furent jetés dès les premiers jours de 1470, et elle fut terminée à la fin de la même année[1].

C'était un grand édifice à deux étages, avec un escalier extérieur et couvert, sous les degrés duquel étaient renfermées dans une armoire les balances de la ville. Une petite chapelle[2] faisait partie de ce bâtiment, où les diverses corporations[3] de métiers étaient obligées de se rendre pour y étaler et y vendre leurs marchandises.

mera curiae Yverduni.... « Libravit Petro Gilery pro uno cruci-
» fixo nemoris ab ipso empto per noblem Iohannem Robin commu-
» narium et posito in stupha nova domus villae Yverduni, 5 s. »
« 1513. Item recepit a Alphonso Tissot draperio pro locatione do-
» mus villae Yverduni, 4 lib. 16 s. »

[1] « Libravit magistro Iohi de Lila et suis famulis et aliis latho-
» mis qui erant in numero septem pro intracto principii in fon-
» dando fondum alae pro vino ipsis dato de mandato consilii, 8 s. »

[2] Registre de la municipalité, 1546 : « Il est résolu de faire re-
» murer les rameures de la chapelle de l'ale et de l'escolle par les
» couvrisseurs. »

[3] Outre la compagnie des bateliers ou navatiers, il y avait à Yver-

La chapelle de Notre-Dame, qui est maintenant l'église paroissiale d'Yverdon, a probablement été érigée à l'époque où a été bâti le château, vis-à-vis duquel elle se trouve placée. Elle formait une annexe ou dépendance de l'église principale, et elle possédait comme celle-ci le saint sacrement, des fonts baptismaux [1], mais pas de cimetière; de hauts personnages obtenaient seuls la faveur d'y être ensevelis. Elle a subi une complète transformation, et il ne reste de l'ancien édifice que la partie inférieure du clocher, des tombes recouvertes par le plancher actuel du temple [2], et quelques-unes des stalles ou formes qui garnissaient les côtés latéraux du chœur et qui servaient de siéges aux chapelains d'Yverdon. Il n'existe, à notre connaissance, aucune représentation ou peinture de la vieille chapelle, et nous devons nous contenter, pour nous en faire une idée, des indications en petit nombre que nous fournissent les comptes de ville et les procès-verbaux des visites pastorales de 1416 et de 1453. Voici le résultat de nos recherches à ce sujet.

don la compagnie des merciers, celles des drapiers, des ferratiers et des cordonniers. Chacune avait son roi, ses règlements particuliers et son drapeau. Les cordonniers célébraient encore leur abbaye ou fête annuelle peu de temps avant la première révolution et, la veille, les enfants ne manquaient pas de parcourir la ville en chantant une chanson de leur invention qui commençait par ces mots : C'est demain la Saint-Crépin, mon cousin, que les niafs se frisent, etc.

[1] « 1484. Libravit cuidam Magnino pro sua clave facta pro claudendo baptistorium et tradita curato, 6 d. »

[2] Registre du conseil, 1757 : « Ordonne que lesdites tombes seront toutes levées autant que possible et placées de façon à former le plancher et cela dans le lieu qu'ils trouveront le plus convenable. »

Les murs de la chapelle étaient formés de pierre de grès ou molasse[1]. Le chœur de l'église, orné de colonnades et de longues et étroites fenêtres, garnies de vitraux ronds et coloriés[2], était séparé des maisons voisines par un bâtiment très-peu élevé qui servait de cellier à la clergie[3], et par une ruelle[4]. Dans cette partie du sanctuaire, fermée par une grille munie de portes, se trouvait le maître-autel, richement décoré, garni de candélabres et surmonté d'une belle croix[5]. Une lampe suspendue qui restait toujours allumée, le jour comme la nuit, brûlait au centre du chœur. Une petite armoire renfermait les hosties consacrées, l'huile sainte et les reliques[6]. Près de là,

1 « Libravit Philippo Posthunat pro duabus lapidibus molaciae » in gordibus magnae porte capelle. Libravit Petro Corderii pro » suo ductu per ipsum facto cum suo equo et suo curru pro adducendo dictas lapides, 3 s. Libravit pro expensis illorum de Chesaul qui fuerunt quaeri apud Cuarny lapides necessarias quae » fuerunt implicatae in porta capellae. » Le registre du conseil de 1759 mentionne les vieilles mollasses de l'ancien temple.

2 « 1477. Libravit magistro Hugonet gisserio et lathomo pro uno » poto vini pro eo quod allocavit verreria retro altare capellae, » 22 s. »

3 Registre municipal. « 19 avril 1554. Moudon a demandé a » loyer le sertour de la clergie. » « 18 juillet 1587. A esté ordonné » que l'on remplisse les bosses de vin qu'est au cellier de la » clergie. »

4 Grosse Magnin. « Recognitio nobilis Jacobi Mistralis et Octhonetae ejus uxor : Carreriam parvam dicte ville tendentem per retro » capellam. »

5 « 1486. Libravit magis Antonio Pictet aurifabro et Petro Boctonnay poteno stanni pro eorum pena allocandi pulcram cru- » cem, 3 s. »

6 Visite pastorale de 1453, manuscrit de la bibliothèque de

étaient déposés les encensoirs (*loz encenseys*) et le vase d'argent destiné à recevoir le saint sacrement que l'on portait aux infirmes. Un antique bréviaire et un vieux missel, qui provenait du prieuré de Granson[1], étaient placés sur des lutrins en fer (*les lectreys*). La ville prenait un soin particulier de ces livres de la chapelle, atteints de vétusté, et les faisait souvent réparer[2].

Berne : « Fiat ciborium sive almaliolum ad Christi corpus reponendum in muro prope altare a parte qua dicitur evangelium » juxta pillare inter duas verrerias bene et honorifice secundum » facultatem prochianorum sive burgensium ipsius loci Yverduni » et depingatur. » « 1486. Libravit magistro Theobardo pro sua » pena allocationis seri armarii capellae in quo tenetur corpus » sanctum et sacrae vucrones cum aliis reliquiis quae erat destructa. »

[1] « 1405. Item libravit Johi Corderii Jovis sanctae pro eo quod » Johes Dux, Petrus Hermeron et Vuillus Barbey fuerunt apud » Grandissonum in nave qua die villa misit ipsos ibidem pro » emendo missale prioratus Grandissoni, 6 d. »

[2] « 1405. Libravit eidem P. Pictet pro uno bibito in domo sua qui » fecerunt forum cum scriptore Grandissoni de refaciendo seu religando libros capellae. » « 1481. Libravit idem computans Iohani » Robin appothecario Yverduni pro dimidia uncia vemenonis ab » ipso empta et expedita magistro scripturae cum quo fecerunt de » mandato consilii forum de allocando psalterium, reficiendo folia » destructa et necessaria in grosso brevario capellae in pluribus » locis destructo et caduco ex vetustate. » « *Id.* Libravit magistro » scriptori Gibboso pro foro cum ipso facto per consilium de faciendo quasdam endas pergamineas ad baptizandum pueros et » faciendum officium mortuorum et refaciendo grossos libros capellae. » « *Id.* Libravit Iohi Robin pro gemonone ab ipso empto » tradito domino Iohi Masalley de Rotundo magistro scripturae » cum tertia parte azuri pro illuminando psalterium factum et » nondum finitum per dominum Iohannem Richardum. »

Le long des parois latérales du chœur, au-dessus des stalles réservées aux curés, aux vicaires et aux chapelains d'Yverdon, on découvrait les figures sculptées des apôtres et de quelques saints personnages de l'Ancien Testament. Ces ouvrages avaient été exécutés par un artiste de Lausanne, et l'église actuelle possède encore quelques restes de ce travail[1].

Comme dans l'église de Notre-Dame, il y avait, le long de la nef et en dehors des grandes colonnes qui soutenaient la voûte principale[2] de cet édifice religieux, quelques autels particuliers placés dans de petites chapelles, au nombre de cinq.

1. *La chapelle de St-Nicolas,* fondée par Corvet de Treytorrens. Son revenu consistait en une dîme qui se prélevait sur le territoire de Chavannes et en d'autres cens, dont la valeur totale s'élevait à vingt-quatre livres lausannoises. Le curé et les bourgeois d'Yverdon avaient l'administration de ces fonds. Une messe quotidienne devait y être célébrée au point du jour.

[1] « Libravit magistro Bon Boctellier mucifero moranti Lausan- » nae pro complemento solucionis sui tachii perficiendi formas » capellae, 30 L. » « *Id.* Libravit magistro Bon Boctelier muciferio » morans Laus. pro suo tachio conficiendi quatuor leones cum » armis illustrissimi quondam Sabaudiae ducis, ejus consortis, » ejus etiam reverendissimi in Christo episcopi Aymonis de Mon- » tefalcone positos in capella Yverduni in quatuor quadris, 8 » 8 s. » « *Id.* Libravit Iohanni Landiron pro certis canibus ferri » per ipsum factis et implicatis per magistrum Bon in formis ca- » pellae Yverduni affectando leones defendentes arma Sabaudiae, » 32 s. 6 d. »

[2] Registre municipal. « 1655. Les voûtes grandes et petites se » blanchiront. Les grandes colonnes se peindront. »

2. *La chapelle de St-Eloy et de St-Irathène*, fondée par les bourgeois et la communauté d'Yverdon, et dotée de trente livres, bonne monnaie. On devait y célébrer une messe à haute voix le matin, chaque jour et à perpétuité.

3. *La chapelle de St-Crispin et de St-Crispian*, fondée par les bourgeois cordonniers de la ville, et dotée de vingt-une livres et dix sous. Une messe quotidienne et perpétuelle devait y être dite par le clergé d'Yverdon.

Ces chapelles sont les plus anciennes et les plus rapprochées du chœur. Celles que nous allons mentionner sont de fondation plus récente, et ne figurent pas dans les procès-verbaux des visites pastorales de 1416 et de 1453. Elles étaient placées au bas de l'église, du côté de la rue du Milieu et de la rue du Lac.

4. *La chapelle érigée en l'honneur du glorieux crucifix, de St-Seurin*[1] *et de St-Yvion*, dotée primitivement de sept quarterons de bon et beau froment. Une partie de son revenu devait être appliquée à l'entretien de quatre enfants de chœur (*quatuor pueri innocentes*), dont l'emploi était d'accompagner de leurs voix les chants des prêtres offi-

[1] Elle occupait cette partie du temple actuel qui est encore désignée de nos jours sous le nom de la chapelle. Registre du conseil : « 1 janvier 1544. Plus est ordonné selon le bon vouloir de M. le » baillif de faire affaire des bamps et allettes contre le mur de la » chapelle par dessous les tuiles de la dite chapelle, tant pour les » fromagers que pour les poissonniers. » « 4 mai 1587. A esté ac- » cordé et gratifié à M. Nyclaus Manuel, seigneur de Cronay, de » pouvoir dresser des bancs et siéges pour son usage et ceux de » ses domestiques particuliers au lieu de la chapelle existant dans » l'église appelée la chapelle de St-Seurin. »

ciants. Son autel fut béni par l'évêque Aymon de Montfaucon, le lendemain de la fête de l'Ascension de 1502[1].

5. *La chapelle de St-Roch*[2] *et de St-Sébastian.* Nous avons déjà eu occasion de parler de cette chapelle lorsque nous avons fait mention des hôpitaux destinés aux pestiférés.

Dans les comptes de ville de 1426, il est question de réparations faites à une fenêtre placée devant St-Hilaire. Il nous a été impossible de découvrir s'il s'agissait là d'une statue, d'un tableau ou d'une chapelle.

Le service religieux de la chapelle de Notre-Dame consistait le plus ordinairement dans la célébration d'un grand nombre de messes fondées par des particuliers[3]. Cependant, dans certaines occasions, comme à l'époque du carême et de la semaine sainte, on y entendait aussi de fréquentes prédications. La ville avait alors l'habitude de

[1] 1502. Comptes de ville.

[2] Cette chapelle se trouvait vraisemblablement vis-à-vis de celle de St-Seurin, du côté de la rue du lac, et c'est sans doute celle qui est mentionnée dans le passage suivant des registres du conseil : « 20 août 1698. M. l'assesseur Duthon ayant requis de luy accor- » der quelques places dans le temple pour une fille qu'il a qui est » infirme avec une servante pour éviter la presse qu'elle trouve » dans son banc ordinaire qui luy fait beaucoup de peine, sa re- » queste lui est accordée et le banc se pourra faire près de la cha- » pelle du costé de la rue du lac où elle jouira de deux places pen- » dant le temps que son mal durera. »

[3] Une messe fondée par noble Otthonette de Mestral devait être célébrée chaque dimanche au maître-autel. « Computus humilis » viri Dom. Chamblon : « Libravit domino Henrico de Essertines » pro servitio missae fondatae per noblem Otthonetam Mistralis » dicendae quolibet die Sabbati in magno altare capellae, 25 s. » 6 d., etc. »

faire venir à ses frais des moines étrangers qui jouissaient de quelque réputation comme orateurs[1]. Un tronc recevait les offrandes que les fidèles, touchés par les exhortations pathétiques des prédicateurs, consacraient à l'achat des indulgences en faveur des pécheurs[2]. La majesté du culte était relevée par la musique sacrée. Des orgues[3], entourées d'ornements de peinture et placées sur l'unique galerie[4] de la chapelle, accompagnaient les chants religieux des prêtres, qui officiaient revêtus de leurs chap-

[1] « 1429. Libravit Petro Pictiez pro quatuor ulnis panni brunetti » datis predicatori qui predicavit in tota magna hebdomade. » « *Id.* Libravit de mandato consilii die lunae post festum Paschae » fratri Petro augustino qui predicavit totam hebdomadem, 40 s. » « 1486. Libravit fratri Iohanni de grossis testis conventus fratrum » minorum de Grandissono de mandato consilii eo quod predicavit » in villa Yverduni per quadragesima, 36 s. » « 1430. Libravit de » mandato consilii fratri Guillo carmelitae qui predicavit in ebdo- » made festi apostolorum Petri et Pauli, 36 s. » etc.

[2] « 1430. Recepit de pecunia posita in tronco existente in ca- » pella M. V. Y. ad causam indulgenciarum sive veniarum. »

[3] « 1407. Item libravit in ebdomade Pentecostis magistro orga- » norum in domo Mermini et fuit factum forum cum eo quod ipsa- » dem refaceret et taliter quod villa sibi administraret omnes res et » materias quae deficerent in ipsa refaciendo, 4 s. » « Item libravit » pro materia organorum quae secuntur : primo pro duabus pellibus » novis covi albi, 4 s., emptis a Iohe Aubtiez ; pro cola necessaria, » 18 d.; pro tribus sachis carbonum, 2 s. 3 d.; pro duabus pellibus » de bona vacheta, bene coriatis, sutis et implicatis. » « Libravit » magistro quod ipsa fecit omnia nova pro ejus pena et pro factura, » 6 Lib. monetae; de jussu plurium bonorum burgensium bonae » valoris, L. 12, 7 s. » « Item pro refaciendo Sanctum Spiritum de » pictura. »

[4] Registre du conseil. « 1655. Les ballustres de la gallerie se fe- » ront de vert comme leurs consules blanches. »

pes et de leurs chasubles faites d'étoffes précieuses[1]. Quelquefois encore, aux grandes fêtes annuelles, on avait l'habitude, pour agir sur l'imagination des assistants, de représenter d'une manière matérielle les principaux événements de l'histoire chrétienne[2].

Nous venons de décrire l'intérieur de l'ancienne chapelle d'Yverdon, nous dirons aussi quelques mots de son aspect extérieur.

L'église, entourée de trois côtés par les demeures des habitants, dont elle n'était séparée que par deux rues et une ruelle, ne pouvait recevoir de lumière suffisante que du côté de la place. Aussi, avait-on pris la précaution d'établir dans la façade, au-dessus du grand portail ou porte principale d'entrée, une grande rosace vitrée à petits carreaux[3]. Pour que le jour pût pénétrer plus facilement dans l'intérieur du vase et dans les chapelles, on avait multiplié le nombre des fenêtres[4] placées dans l'épaisseur

[1] « 1513. Libravit honorabili domno Ludovico Braliardi capel-
» lani Yverduni pro sua pena gubernandi et ascondendi capas et
» casulas et alia ornamenta capellae Yverduni per ipsum guber-
» nanda, 12 s. »

[2] « 1459. Libravit Dompno Iohanni Golly die festi epiphaniae
» Domini pro eo quod fecerat tres reges et ire stellam per eccle-
» siam capellae et hoc de mandato consilii, 4 s. »

[3] Registre du conseil : « 19 juillet 1622. A été ordonné que Isaac
» Barbey verrier, doibve replomber de nouveau la grande fe-
» nêtre de carreaux ronde estant au temple du costé de la place
» pource que le vieux plomb qui y estoit s'est trouvé pourry et
» gasté et qu'il doibve bien relaver lesdits carreaux de quoy après
» sera raysonnablement payé. »

[4] « 1426. Libravit Magistro Guilliermo verrerio de jussu consilii
» Yverduni pro factura et constructione quatuor fenestrarum ca-

des murs des autres parties de l'édifice, et, lors de la visite pastorale de 1453, il avait même été ordonné d'en établir quelques-unes dans le plafond de la voûte.

On entrait dans l'église par quatre portes, dont trois se fermaient à l'intérieur. Celle qui s'ouvrait à l'extérieur servait habituellement de passage au curé et aux chapelains qui, munis chacun d'une clef, pouvaient se rendre à toute heure dans le sanctuaire pour y réciter leurs prières[1] et lire leurs livres d'heures. La grande porte du côté de la place, probablement de forme ogivale, selon le style de l'époque, était surmontée d'une espèce d'avant-toit soutenu par des piliers[2]. On pouvait aussi entrer dans la chapelle par la rue du Milieu en passant sous une porte de grande dimension, ornée d'un chapiteau et placée à côté de la maison de François Barsey. Cette dernière habitation, d'après le rôle ou giète de 1424, était la première de la rue à partir de l'église. Dans la rue du Lac,

» pellae et reparatione aliarum fenestrarum cancelli et ante sanc- » tum Yllarium facto foro cum eodem, 12 fl. » « 1459. Libravit » Humberto Brisy pro una branchia plombi quam posuit in fenes- » tris capellae juxta altare sancti Elegii, 17 s. »

[1] Visite pastorale de 1416. « Item quod dompnus Iohes Preta » removit seram capellae Yverduni de qua plures capellani habe- » bant unam clavem pro dicendo eorum horas et orationes. »

[2] « 1429. Libravit Girardo Philippoz die undecima post festum » decollatione Sancti Baptistae qui fecit cope seu coptum magnae » portae capellae. » « 1456. Pro copiendo tectum dou Chapitel ante » magnam portam capellae Yverduni. » « 1477. Pro viginti octo » tegulorum implicatis in fresta tecti supra magnam portam capel- » lae. » Registre du conseil : « 1655. Ordonné que l'on réparera » les réparations nécessaires de faire dans le temple sans démolir » le grand portail ni le raser comme il avait été proposé. »

on ne pouvait pénétrer dans l'intérieur de la chapelle que par deux petites portes; l'une se voit encore à la base du clocher[1], l'autre devait occuper l'emplacement de la porte actuelle. A côté de cette dernière, désignée sous le nom de portette, et près du clocher, dans les recoins formés par les chapelles, se trouvaient de petites boutiques affermées par la ville à des marchands drapiers[2]. Les commissaires du clergé, chargés de la visite pastorale de 1416, avaient fait disparaître d'autres constructions plus considérables qui s'appuyaient contre les murs de la chapelle, et empêchaient la lumière de pénétrer dans le temple[3].

Il ne reste de l'ancien clocher que la partie comprise entre sa base et les grandes fenêtres. Il nous est donc impossible de déterminer sa forme et sa hauteur d'une manière précise. Une réparation exécutée en 1587 nous indique cependant qu'il était couronné à son sommet, près de la flèche, par de petites tourelles[4]. On voit, par les dé-

[1] « 1472. Libravit Stephano Jaccon serario Yverduni pro una » grossa sera quam ipse posuit in porta campanilis per quam in- » tratur capellam eo quia propter carentiam curati Yverduni bona, » libri et alia existentia in capella possent furari quare erat necesse » habere bonam custodiam quam grossa sera ipse Stephanus po- » suerat ad requestum domini castellani Yverduni, 4 s. »

[2] « 1447. Scamnium villae a parte campanilis. » « 1477. Rece- » pit a Agnesia uxore Petri Pictet et Glaudio Mermodi pro censu » scamnorum ville in quibus fecerunt camerulas ad tenendum pa- » nos sitas juxta portetam capellae. »

[3] « Item monuerunt domini commissarii prefati omnes et singu- » las personas utriusque sexus habentes edifficia prope appodiata » in muris dictae ecclesiae quae occupant fenestras et alia lumania » dictae ecclesiae infra per Christi festum nativitatis domini dicta » edifficia tollere. »

[4] Registre du conseil, juin 1587. « A esté advisé debvoir faire

tails de sa reconstruction en 1607, que les grandes fenêtres existaient déjà, et il est probable que celles que l'on découvre maintenant ont été faites d'après l'ancien modèle. Il y avait déjà en 1405 une horloge, et le prêtre chargé d'en prendre soin et de la remonter, recevait alors un salaire de vingt sous par an[1]; mais l'instrument était loin d'être parfait, et l'on se servait d'un porte-voix pour annoncer les heures[2]. On ne faisait usage des cloches, déjà refondues en 1422 et 1462, que pour indiquer les nombreux services de l'église.

Quoique la place du château fût loin de présenter, à cette époque, le bel aspect qu'elle offre de nos jours, c'était cependant, au moyen âge, la partie la plus remarquable de la ville. Une fontaine, surmontée d'une statue, en occupait le centre[3], et les maisons du côté du lac, habitées par quelques personnages de haute distinction, se faisaient remarquer par leur architecture. C'était la place du marché, le lieu de rendez-vous des bourgeois, des cor-

» racoustrer le clocher bien et deuement qu'il soit durable; mesmes » faire des bordures de couleur verte et blanche es quarrés et sur les » tornelles à façon de tuiles de couleur et des pommeaux d'étain. »

[1] « 1405. Libravit dompno Jacob Chastellens presbytero de suo » salario orlogii, 20 s. »

[2] « 1404. Libravit Iohi Pigniez pro una pelle data pro faciendo » quamdam cornazmuzas pro eo quod dictus fuit cum illis qui vi- » gillarunt in nundinis festi Sancti Michaelis, 2 s. » « 1430. Libra- » vit Stephano de Annuna pro una tuba per ipsum apportata ad » tubandum diem, 12 d. »

[3] Registre du conseil, 16 mai 1587. « A esté ordonné estre prise » information lequel des soldats allemands qui sont en ceste ville » en garnison a tyré un coup d'arquebouze contre l'effigie estant » au-dessus le bornel de la place l'ayant en partie gastée. »

porations et des marchands; c'est là que les musiciens ambulants et les Sarrazins venaient exécuter leurs chants et leurs danses[1]; enfin, c'était là que se célébraient les mystères, ces espèces de représentations dramatiques si goûtées dans ce temps-là. Les échafauds mobiles qui servaient à ces sortes de spectacles étaient ordinairement dressés vis-à-vis de la halle, et les acteurs qui jouaient ces moralités étaient le plus souvent les élèves des écoles et même des prêtres[2].

XVII. *Le Faubourg de la Plaine.*

Le quartier de la Plaine, séparé de la ville par la petite rivière ou vieille Thièle, a été plusieurs fois incendié et les anciennes maisons ont presque totalement disparu. Au moyen âge, il n'y avait dans la rue désignée de nos jours sous le nom de Faubourg de la Maison-Rouge qu'une ou deux maisons et l'un des deux fours de la ville. Les petites boutiques (*les boutiquettes*) démolies il y a

[1] « 1459. Libravit Jaqueto Chassot de mandato consilii pro sex » potis vini datis dictis Saracenis die festi Sancti Bartholomaei eo » quod fecerunt et coriaverunt unam moreschâm, 3 s. »

[2] « 1454. Libravit de mandato consilii qui fuerunt dati rectori » scolarum Yverduni eo quod luserunt die domini festi sanctae » Trinitatis miraculum factum per Sanctum Nycolaum de clero » suspenso et de ancilla combusta, 24 s. » « 1481. Libravit de » mandato consilii illis qui luserunt et fecerunt ystoriam passio- » nis Domini nostri die veneris sancta et resurrectionis Domini » nostri die lunae sequenti qui fuerunt ipsis datae eo quod substi- » nuerunt magnas missiones, 4 L. 16 s. » « 1484. Libravit Guillo » de la Labina pro reparatione tecti alae destructi per illos qui fe- » cerunt ystoriam sancti Nycolai. »

deux ans, n'ont été élevées qu'en 1502[1], environ, sur une place qui avait appartenu anciennement à Jeannette de Cossonay, puis à Humbert de Collombier, et enfin à sa fille Jeannette, épouse de Clément de Chantonay[2]. La ville en avait fait l'acquisition en 1449[3], et y avait établi en 1459[4] de petites boucheries à côté de celle qui s'y trouvait déjà et qu'on nommait la boucherie *dou Tagoz.* Plus tard, en 1513, on établit près de là un poids public[5], qui a été transporté dernièrement près du casino.

Les habitants de la Plaine qui se rendaient à l'église paroissiale et au cimetière qui y était attenant, passaient par le faubourg que l'on appelle encore maintenant le faubourg de Notre-Dame[6]. C'est là que se trouvait une vieille maison de bains ou Bastuben[7].

Un bourgeois d'Yverdon qui demeurait dans la dernière maison de la Plaine, du côté du nord, a donné son nom à la ruelle qui longe la propriété de M. Du Terreaux[8]. Il est probable que François Bonczan ou Baus-

[1] « 1502. Pro censu scamni existentis subtus ante tectum alae » et camerularum existentium in fine pontis planae. »

[2] Grosse Magnin, et l'indominieure de la ville d'Yverdon.

[3] « 1449. Libravit castellano Yverduni pro tribus cupis vini per » dictum solutis tam pro acquisitione domus scolae, macelli dou » tagoz quam pro furno planae. »

[4] « 1459. Reparando macellum sive loz excorchioux planae. »

[5] « 1513. Faciendo camerulam ponderis Yverduni, 40 s. »

[6] « Borgellus Dominae nostrae. Borgellus per quem itur in ec» clesiam beatae Mariae Virginis. »

[7] « 1431. Libravit dicto Gonraz qui volebat locare hanc bastu» bam. » Registre du conseil, 11 mai 1605.

[8] Grosse Magnin. « Recognitio petri filii quondam Iacobi Cuendoz » burgensis Yverduni,... in plana a parte lacus... carreriam publi.

san, fondateur de la chapelle de St-Jacques dans l'église de Notre-Dame, a laissé le sien à l'emplacement qui termine maintenant le faubourg du côté du lac. Les registres du conseil des années 1601 et 1604 nous apprennent que l'on a découvert dans ce lieu, vers cette époque, les fondements de vieilles murailles et une grande quantité de pierres qui pourraient bien provenir de l'ancien hôpital d'Yverdon, dont il est fait mention dans le recueil de 1590. La fontaine de la Plaine, car il y en avait déjà une en 1431, était alimentée par une source d'eau qui se trouve près des bains[1].

Nous ne quitterons pas cette partie de la ville sans parler de quelques maisons qui ont été habitées par certains personnages dont les noms sont souvent cités dans les archives d'Yverdon.

La maison Roulet, dite la maison des Colonnes, autrefois hôtel de la Croix-Blanche[2], ancienne propriété Roguin, et célèbre pour avoir servi pendant quelque temps de demeure à Jean-Jacques Rousseau, appartenait, au moyen âge, à l'illustre et nombreuse famille des sires de Collombier et de Vuillerens[3]. Ces opulents seigneurs pos-

» cam dictae planae ex vento, et carreriam tendentem de longi-
» tudine terralis planae ad lacum ex oriente. »

[1] « 1431. Bornelli Balneorum per ipsum adducti in plana Yverduni. »

[2] Registre du conseil, 1684. « Sous l'avant-toit de la maison de » Monsieur Daniel Roguin où estoit cy-devant le logis de la croix » blanche. » Cet hôtel fut dans la suite transporté au faubourg de la Maison rouge.

[3] Grosse Magnin. « Recognitio nobilis Iohannis Donati de Vuil» lerens: 1499. Unam domum sitam in plana Yverduni a parte » lacus una cum curtile retro dicte domus contiguo et continet dicta

sédaient des terres[1] sur le territoire d'Yverdon et plusieurs immeubles dans la ville, entre autres, une grande maison[2] dans la rue de la Thièle, qu'ils tenaient par héritage de Pierre et de Vuillerme de Baulmes. Mais c'était à la Plaine qu'ils faisaient ordinairement leur résidence, quand ils quittaient leurs vieux manoirs. Ils y occupaient non-seulement la demeure que nous venons de mentionner, mais ils avaient encore, de l'autre côté de la Plaine, une autre habitation sur le sol de laquelle a été construite la maison actuelle de M. Roguin[3], et l'hôpital leur avait affermé le vaste jardin ou prairie qui y est attenante[4].

Les seigneurs de Collombier ont joué un si grand rôle à Yverdon et ils ont procuré de si grands avantages à cette ville, que l'on sera, sans doute, bien aise de posséder quelques renseignements sur cette noble et ancienne fa-

» domus quinque teysias juxta domum Mathei et Mathias et Ste-
» phani ejus fratris quae fuit Ambrissodi Doyerat ab oriente; do-
» mum Glaudii filii quondam Janini Barberii alias David ab occi-
» dente; carreriam publicam a vento; et ruetam communem a
» borea. »

[1] Entre autres le pré des bains vendu le 23 mars 1613 à noble Humbert de Treytorrens.

[2] Là où a été bâtie la maison de MM. Constançon.

[3] Voir les giètes de 1424 et de 1457.

[4] « 1454. Recepit a nobilibus Francisco Ludovico et Iohane de » Collumberio fratribus pro orto dou mareschat. » L'hôpital avait reçu en don cette propriété de Henri Renevier et l'avait fait en partie clore de murs. Ce ne fut qu'en 1664 que la ville se défit de ce terrain dont la famille de Treytorrens avait eu la jouissance au seizième siècle. Elle le vendit à Jean Michel Doxat et à François Malherbe pour le prix de 14,000 florins.

mille qui, dans le 14e et le 15e siècle, était une des plus puissantes et des plus illustres du pays de Vaud.

Guillaume de Collombier obtint la seigneurie de Vuillerens, en 1330, par son mariage avec l'héritière de la famille de Duyn, à laquelle le château de Vuillerens appartenait au 14e siècle. Il ne paraît avoir eu de cette union qu'un fils, Humbert du nom, qui devint gouverneur ou grand-bailli de Vaud en 1366 et en 1369. Les deux enfants de ce dernier, Jean et Guillaume[1], étaient châtelains d'Yverdon en 1423 et 1427. Jean de Collombier ne laissa probablement pas de lignée. Guillaume, son frère, nommé grand-bailli de Vaud en 1446 et 1449, eut deux fils; Henri, seigneur de Vufflens, chevalier de l'ordre de St-Maurice, compagnon de retraite d'Amédée VIII, dans son ermitage de Ripaille, qui fut châtelain d'Yverdon en 1472, et mourut sans enfants; Humbert, qui fut aussi châtelain d'Yverdon en 1454. Ce dernier laissa trois fils, Louis, François et Jean-Donat, et deux filles, Jeannette et Isabelle. François de Collombier entra dans les ordres, fut d'abord élevé à la dignité de protonotaire apostolique et de chanoine de Lausanne, puis devint abbé d'Haute-

[1] Guillaume de Collombier avait acquis en 1424 la mestralie d'Yverdon des hoirs de Nicod de Treyvaul pour 152 écus d'or de France. Le mestral devait sceller les mesures de tout le mandement d'Yverdon. Ce fut vraisemblablement à cette époque que les Collombier se fixèrent à Yverdon. En 1314, le mestral d'Yverdon était Jacob de Ragimbert. Louis de Savoie, seigneur de Vaud, lui avait concédé en fief sous hommage lige la mestralie d'Yverdon pour le prix de 160 florins de Florence, bon or. « Cum clamis sex denariorum, » salanionibus salis, linguis bovum et vaccarum occisorum in » macello. Una cum juribus, actionibus, exitibus, proventibus, » emolumentis. » Archives cantonales, Bailliage d'Yverdon, t. I.

combe. Jean-Donat épousa la fille de noble Vuillerme de Baulmes, seigneur du dit lieu et d'Essert-Pittet, et n'eut de ce mariage qu'un seul fils, Bernard, qui mourut jeune. L'héritage échut à son oncle, noble Louis de Collombier, seigneur de Vuillerens, époux de noble de Monthène; Marguerite, leur fille unique, épousa noble et puissant François d'Allinge, seigneur de Montfort et de Coudrée, qui, après la mort du dernier Collombier, joignit à ses titres ceux de seigneur de Collombier, de Vuillerens et d'Essert-Pittet[1].

Une maison située dans le voisinage de celles des seigneurs de Collombier mérite aussi une mention spéciale. Elle a aussi sa célébrité, quoique dans un genre bien différent. Nous voulons parler d'une auberge fort à la mode dans ce temps-là, celle de Guillierme et Pierre Jocet, père et fils, qui occupait alors l'emplacement de la Croix fédérale[2], autrefois le Vaisseau. C'est dans les salles de cette auberge que les nobles et les principaux bour-

[1] « 1513. Item recepit a nobili et potente vidua proveta relicta » nobilis et potentis strenui Ludovici de Columberio herede quon» dam nobilis et generosi Bernardi de Columberio, filii quondam » domini de Vuillerens et d'Essert-Pictet et heredis quondam no» bilis Vuillerme de Balmis, domini dicti loci et d'Essert-Pictet » pro fiendo et distribuendo legata per ipsum facta et ordinata in » suo ultimo testamento, 80 Lib. »

[2] Voir le giète de 1457. Grosse Magnin : « Recognitio Stephani » Pictetot habitatoris Yverduni in plana, 1501 : Quamdam domum » sitam in plana Yverduni a parte Marescheti cum curtile retro » juxta domum petri filii quondam guillermi Jocet quae fuit » Alexie uxoris Guillermi Jocet ex occidente ; pratum duz Mares» chat quodam terrali interrito ex vento, et carreriam publicam ex » borea. »

geois d'Yverdon avaient coutume de se réunir pour conclure les marchés, s'entretenir des nouvelles du jour, recevoir les hôtes en passage, ou simplement encore pour se livrer aux plaisirs de la table et savourer les vins des meilleurs crus du pays de Vaud, du Valais ou de la Bourgogne.

Nous avons achevé notre longue description de la ville d'Yverdon et de son territoire; nous allons maintenant continuer à recueillir le petit nombre de faits qui composent son histoire, en ayant soin de placer en tête les noms des souverains sous le gouvernement desquels ils se sont accomplis.

Philippe, comte de Savoie, seigneur de Vaud.

(1268-1285.)

Le comte Pierre de Savoie mourut à Chillon le 7 Juin 1268; son corps fut transporté au monastère de Hautecombe. Par son testament du 6 Mai 1268, il institua Philippe, son frère, son héritier universel; cependant il laissa à Béatrice, sa fille, dame de Faucigny, femme de Guigues, dauphin du Viennois, les domaines et les fiefs qu'il avait acquis sur l'une et l'autre rive du lac Léman, soit en son propre nom, soit comme cessionnaire de son beau-père, le dernier sire de Faucigny[1]. La ville d'Yverdon devint ainsi la propriété de cette princesse, mais il ne paraît

[1] *Cibrario*, storia di Savoia, tom. II, page 135. *Guichenon*, histoire généalogique de la royale maison de Savoie, page 286.

pas qu'elle ait jamais pu y exercer son autorité[1]. Béatrice, ayant refusé de reconnaître le comte Philippe, son oncle paternel, comme suzerain de ces domaines et de ces fiefs, ce refus fit naître entre elle et les comtes de Savoie une guerre domestique, entremêlée de quelques trêves, qui, pendant plus de trente ans, troubla la tranquillité du pays de Vaud[2].

Le comte Philippe mourut en 1285. Les contestations que ce prince avait eues, de son vivant, avec Béatrice de Savoie au sujet de l'héritage du comte Pierre, continuèrent sous son successeur, Amédée V, plus connu sous le nom d'Amé le Grand, et la guerre éclata avec une nouvelle fureur lorsque le nouveau comte eut donné en apanage à Louis, son frère, avec le titre de baron de Vaud, les villes et châteaux de Moudon, d'Yverdon, des Clées, de Romont, de Rue et de Cudrefin[3]. Amédée de Savoie, aidé de son frère, se saisit des domaines de Béatrice, malgré l'appui que lui avaient accordé le dauphin Jean, son fils, le sire de la Tour-du-Pin, son gendre, et le comte de Genevois[4]. Le triomphe du comte permit à Louis de prendre possession de sa baronnie qui, toutefois, ne fut point indépendante, mais forma un grand fief inféodé au comte de Savoie, comme l'étaient les grands fiefs de Grandson et de Cossonay. Le comte de Savoie et le baron de Vaud, en se rendant maîtres d'Yverdon, s'empressèrent de

[1] *Cibrario*, tome II, page 148.

[2] *De Gingins*, les sires de Montfaucon, tome XIV des Mémoires et Documents publiés par la société d'histoire de la Suisse romande, page 52.

[3] Janvier 1286. *Cibrario*, tom. II, p. 195.

[4] *Cibrario*, p. 197.

reconnaître et de confirmer les franchises dont cette ville jouissait déjà dès les temps des Zaehringen[1], et cette démarche contribua à leur attirer le dévouement de leurs nouveaux sujets.

Louis de Savoie, baron de Vaud.

(1286 - 1302.)

En dépit d'une dernière tentative de Béatrice de Savoie, qui voulut faire constater ses droits sur la ville d'Yverdon, en donnant cette ville en fief à Jean de Montfaucon[2], Louis de Savoie demeura possesseur de cette place importante, qui devint le boulevard de sa baronnie. Il y établit sa résidence habituelle, et y tint son tribunal suprême. C'est de cette ville qu'il data, en 1295, un accommodement entre les sujets de Clées et les habitants d'Orbe, sujets de Gautier de Montfaucon, qui en étaient venus aux mains pour les bornes de leur territoire respectif. Ce fut également à Yverdon qu'il scella, le 12 Mars 1297, une charte qui fixait les limites du partage de l'ancienne forêt royale de Chassagne. Les arbitres, choisis en commun par Louis de Savoie et Gautier de Montfaucon pour fixer les bornes du bois en litige, furent : Jean, sire de Joux, chevalier; Jean, sire de Blonay; Renaud de Cicon, chevalier, et Thorains de Gruyère, châtelain des Clées[3].

[1] Voir plus bas la charte d'Amédée, comte de Savoie et baron de Vaud, de l'année 1384.

[2] Le 28 septembre 1298.

[3] *De Gingins-la-Sarra*, histoire de la ville d'Orbe, pages 49 et 130.

Les fréquents séjours que Louis de Savoie fit à Yverdon attirèrent dans cette ville l'élite de la noblesse du pays, et plusieurs petits seigneurs, vassaux du prince, s'y fixèrent définitivement et y acquirent des immeubles qu'ils continuèrent à conserver lorsque les barons de Vaud allèrent s'établir ailleurs. Les plus anciennes archives d'Yverdon nous font connaître les noms de ces personnages. Dans le giète ou rôle d'impositions de 1417, nous trouvons en particulier comme domiciliés en ville, à la Plaine : Henri de Disy, Jean de Vulliens, Jean de Disy, Vuillierme de Mont, Jacques de Disy, Prod de Bruyt, Jean de Mont, Clément de Chantonay; à la rue du Lac : Louis de Bionnens, Cuenot de Biolay, Vuillerme de Baulmes, Guillerme de Chastillion, Jean, seigneur de Neuchâtel, noble Jean Portey ou Portier, Jean de Bavois; à la rue du Milieu : Henri de Cellens, seigneur de Biolay, Jean de Chères, Henri de Treytorrens, Etienne de Bussy; dans la rue de la Thièle : Pierre de Mestral, Pierre de Baulmes; au faubourg des Moulins : Jean de Montagny.

Les dernières années du règne de Louis I furent très-agitées. Ce prince prit part à la bataille du Donnerbuhl [1] et eut de grands démêlés avec l'évêque de Lausanne, les sires de Grandson, de Champvent et de Belmont. Mais, ces faits ont rapport à l'histoire générale du pays de Vaud et nous ne voulons mentionner que ce qui concerne la ville d'Yverdon. Nous dirons seulement que, dans l'énumération des principaux griefs élevés par l'évêque et les seigneurs contre le baron de Vaud, on reprochait à ce prince d'avoir fait transporter la potence

[1] 2 Mars 1298.

d'Yverdon sur le territoire de Belmont et d'avoir érigé à Yverdon des constructions [1] qui faisaient refluer les eaux de l'Orbe sur des prairies appartenant au sire de Grandson et aux bourgeois de cette ville [2]. Louis I mourut à Naples en 1302.

Louis II, baron de Vaud.

(1302 - 1350.)

Louis de Savoie, fils de Louis I, succéda à son père dans sa baronnie de Vaud. Il n'eut point d'apanage à donner à son frère Philippe qui se fit tuer en 1312 dans un tumulte à Rome, mais il affermit sa puissance par les mariages de ses sœurs dont une épousa Rodolph, comte de Neuchâtel, la seconde Guillaume de Grandson. Son humeur belliqueuse et son goût pour la magnificence le portèrent souvent dans les cours étrangères. Il revint au pays de Vaud et établit comme son père sa résidence au château d'Yverdon. Les archives de la ville possèdent plusieurs chartes de ce prince; nous les citerons au long comme étant les plus anciennes de celles qui sont parvenues jusqu'à nous.

1o *Concession de certains pâquiers à la ville d'Yverdon* [3]. (Vieille traduction.)

« Nous Henri, doyen de Neuchâtel, savoir faisons à » tous présents et futurs que nous avons vu, tenu, exa-

[1] Probablement les moulins dont il est fait mention dans la charte qui fixe les limites des franchises d'Yverdon.

[2] Note de M. Ch. Monnard à la page 208 du second volume de l'histoire de la Confédération de Jean de Müller.

[3] L'original est en latin.

» miné et lu de mot à mot une certaine lettre valide et
» entière, non gâtée ni cancellée, ni en aucune façon
» que ce soit, selon que de premier abord nous est ap-
» paru, viciée, mais, selon que l'avons reconnu, exempte
» et sans aucun soupçon de fausseté, de laquelle la te-
» neur s'ensuit : Nous, Louis de Savoie, seigneur de
» Vaud, faisons savoir à tous ceux qui verront et orront
» ces présentes que comme la communauté de nos
» bourgeois d'Yverdon, à la requête de notre chère com-
» pagne, Isabelle de Châlon, a octroyé à nous et à la-
» dite Isabelle les pâquiers qui sont vers les bains, tant
» que s'étend vers Clendy du long et du large, dès les
» curtils de la Plaine en tant quel est ès prés et ès
» champs devers Chevressy, en telle forme que de par
» nous et de part ladite Isabelle que nous ne pou-
» vons ni ne devons donner à cens ledit pasquier ni
» vendre ni aliener en d'autre main que la nôtre, et
» si nous le faisions, laquelle chose ne soit, nous vou-
» lons et octroyons que soit pâquier comme devant et le-
» vée la première herbe dudit pâquier, nos bourgeois
» d'Yverdon doivent pâturer ledit pâquier, ainsi comme
» ils ont accoutumés de pâturer ses autres, et encore
» voulons et octroyons que si guerre estait, ladite com-
» munauté puisse pâturer auxdits pâquiers ainsi comme
» ès autres prés et pâquiers; encore voulons et oc-
» troyons que ladite communauté ait sentier audit pâ-
» quier pour pâturer les bêtes et large issue dès le pontet
» envers les bains pour les bêtes; et pour ce et en com-
» pensation desdites choses, Nous avons voulu et octroyé
» et voulons que tenus soient que les pâquiers devers
» les moulins et devers Treycovagnes lesquels nous avons

» pris pour nous et donné à cense à d'autres gens, que
» ledit pâquier et les prés soient pâquiers perpétuelle-
» ment à ladite communauté, tant comme ils s'étendent
» et de long et de large le long du terraux Bruant et la
» Theylas d'une part, et outre la terre de Treycovagnes
» et la Chaussée d'autre part et s'étend du long et dès les
» curtils et le pré que l'on tient de Nicolier de Baulmes
» en amont, tant que les pâquiers durent en amont. Et
» ces choses dessus dites, Nous, pour nous et ladite Isa-
» belle et pour nos hoirs, promettons en bonne foi, ferme-
» ment, perpétuellement, attendre et non venir en con-
» tre par nous ni par autrui au temps à venir. En
» témoignage de laquelle chose, nous avons mis notre
» scel pendant en ces présentes lettres et voulons que
» cette lettre se double toutesfois que la dite communauté
» le requerra. Données à Yverdon le lundi devant la fête
» St. Urbain l'an courant Mil trois cent dix-huit au
» mois de Mai. Pour assurance de laquelle vision, nous,
» le prénommé Doyen, avons fait apposer le sceau ordi-
» naire de notre décanat de Neuchâtel aux présentes. Don-
» nées pour ce qui concerne prédite vision le dernier
» jour du mois de Juin de l'an du Seigneur Mil trois cent
» nonante-quatre. Pour copie et lecture vidimée de l'ori-
» ginal (signé) Nicod Vicedii. »

En août 1321, le comte de Savoie, Amédée V, fit assiéger le château de Corbières, fort situé au bord du Rhône et jugé imprenable. Les châtellenies du pays de Vaud dûrent fournir des troupes; celle d'Yverdon envoya 562 hommes [1]. Louis de Savoie, de son côté, ne

[1] *Cibrario*, tom. II, p. 331.

cessa de guerroyer pendant plusieurs années. Il fallut trouver des fonds pour payer les soldats sous les armes et les habitants de la baronnie furent invités à s'imposer à raison de six sols par foyer. La ville livra le subside exigé, mais, comme ses franchises la dispensaient de ces charges onéreuses, elle eut soin, comme elle fit toujours dans de semblables cas, de demander la confirmation des libertés dont elle avait obtenu la concession dans les temps passés et qu'elle voulait sauvegarder pour l'avenir. Louis II lui assura le maintien de ses priviléges par la charte suivante :

2o « Nous, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, savoir » faisons à tous qu'ayant requis les nobles, bourgeois et » prudhommes de la communauté d'Yverdon qu'il leur » plût de grace nous accorder six sols tournois pour » cette fois et non plus outre, contribuables par chacun » tenant focage en dite communauté et que s'il y en » avait qui ne pussent payer lesdits six sols tournois, » qu'ils payassent selon leurs facultés, ce que de leur » grâce et pure libéralité ils nous auraient concédé, » laquelle concession Nous ledit Louis confessons en » parole de vérité nous avoir été faite par lesdits d'Yver- » don libéralement et de pure grâce comme n'y étant » obligés, n'ayant aussi de notre côté aucun droit de le » leur demander, Nous, vû la grâce et la libéralité à » nous comme dessus pour cette fois faite par lesdits » nobles, bourgeois et prudhommes dedite communauté » d'Yverdon, mûs de bonne volonté envers eux, ne » voulons ni ne souffrirons qu'à l'avenir cela leur doive » ni puisse porter aucun préjudice ni à leurs successeurs » dans les limites dudit Yverdon, ains désirerions et dé-

» sirons plutôt l'affermissement et continuation de leurs
» libertés et franchises en leur entier, ainsi comme
» ils les ont et que nous voulons qu'ils aient, tout ainsi
» que ceux de Moudon, lesquelles leurs franchises nous
» confirmons, ne voulant que dite grâce nous puisse ni à
» nos successeurs acquérir à l'avenir aucun droit ni in-
» vestiture. Promettons aussi et jurons sur les saints
» Evangiles de Dieu de n'exiger et demander aux nobles,
» bourgeois et prudhommes d'Yverdon qui sont présen-
» tement et seront à l'avenir dans les limites de dite
» ville pour nous et nos successeurs, semblable exaction
» et grâce en façon quelconque par nous ni par un autre.
» En récompense de laquelle grâce à nous, par eux faite,
» leur avons concédé et concédons que par cy après,
» nous, ni les nôtres ne pourrons ni devrons occuper
» leurs pâquiers lesquels n'ont encore été acencés par
» nous ni par nos prédécesseurs, mandant et comman-
» dant par cette à notre châtelain d'Yverdon et à ceux
» qui lui succéderont de leur délivrer ou faire remettre,
» sans empêchement et moleste, tous les pâquiers qui,
» comme dit est, n'auront pas encore été acencés. Item
» voulons, avons concédé et concédons aux nobles, bour-
» geois et prudhommes de ladite communauté d'Yverdon
» qu'aucun dedite châtellenie puisse ni doive être tiré en
» cause hors d'icelle devant aucuns de nos officiers pour
» clame ou querelle d'autrui de choses existantes en
» ladite châtellenie en ce qui concerne les parties, excepté
» seulement en cas d'appels. Promettant par notre dit
» serment pour nous et nos successeurs quelconques de
» ne contrevenir à l'avenir par nous ni par autre aux
» choses que dessus, ains les tenir et observer fermement

» et inviolablement. Confessant avoir eu tout ledit argent,
» à nous comme dessus libéralement donné par ladite
» communauté. En témoignage de quoi, Nous ledit Louis
» avons apposé notre sceau aux présentes. Donné au
» mois de Février, l'an du Seigneur 1328. »

Le 21 juin 1339, le baron de Vaud eut la douleur de perdre son fils unique, Jean de Vaud, qui trouva la mort dans le célèbre combat de Laupen. Profondément affligé de la perte du jeune héros, Louis II se rendit, quoique très-avancé en âge, à l'armée de Philippe de Valois, cherchant, mais en vain, la mort dans les champs de bataille de la France. Il revint dans la patrie de Vaud en 1342 et employa ses dernières années à travailler à la prospérité du pays. Yverdon, lieu ordinaire de sa résidence, lui dut de nouveaux avantages comme l'indique la charte qui suit :

« 3° Nous, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, à un
» chacun faisons savoir, comme nous et les nôtres, en
» rémunération et récompense de beaucoup de services
» à nous faits par nos bien aimés bourgeois et habitans
» de notre ville d'Yverdon, donnons et concédons à
» nosdits bourgeois et habitans en ladite ville dudit
» Yverdon pour eux, leurs hoirs, successeurs et posté-
» rité quelconques, par donation pure et perpétuelle-
» ment valide, sans aucune révocation d'icelle, tout notre
» pré que autrefois avions et soulions avoir en notre
» marais d'Yverdon, assavoir depuis l'eau appelée l'Orbe
» tendant vers Treycovagnes, ainsi comme tenaient et
» possédaient de nous autrefois ledit pré Pierre de Ba-
» vois dit Garnier et Etienne de Grantier, bourgeois de
» notredit Yverdon ou l'un d'iceux, ainsi comme s'étend

» ledit pré au long et au large, lequel pré avec ses droits
» et appartenances universelles, avons promis et pro-
» mettons pour nous et les nôtres, par notre bonne foi
» et solennelle due stipulation à nosdits bourgeois et
» habitateurs dudit Yverdon pour eux, leurs hoirs que
» dessus, maintenir et garantir spécialement et per-
» pétuellement envers tous et contre tous, pource
» que autrefois nosdits bourgeois et habitateurs nous
» avaient concédé des nôtres et de leurs pâquiers pro-
» pres, aucun pré lequel tenons au fenage dudit Yver-
» don, sis vers la maladeire dudit lieu qu'affronte la
» chaussée de ladite maladeire de l'une des parties, et
» le pré des religieux de Lutry de l'autre. Item, Nous
» lesdits dessus nommés, Louis, pour nous et les nôtres,
» donnons et concédons perpétuellement auxdits bour-
» geois de notre dite ville d'Yverdon pour eux et leurs
» hoirs et postérité quelconques, tous et tels droits et
» raisons qu'avons et que aucunement pouvons avoir
» au marêt auprès dudit Yverdon ainsi comme il s'étend
» depuis le terreau appelé Bruant et la chaussée ten-
» dant dès la ville d'Yverdon vers Treycovagnes et depuis
» les courtils dudit Yverdon jusqu'au pont situé en ladite
» chaussée tendant directement par dessus ledit marêt
» par les bornes illec mises et posées jusqu'audit terreau
» dessus la cabule de la poissine, desquels prés et marais
» dessus déclarés, nous voulons que iceux bourgeois et
» communauté dorénavant en puissent et doivent desdits
» prés et marais, jouir et gaudir comme sera leur vo-
» lonté et bon plaisir en faire et d'iceux prés et marais
» voulons que nosdits bourgeois et habitateurs dudit
» Yverdon en puissent user perpétuellement ainsi comme

» de leurs choses propres, comme mieux ils verront être » plus expédient et commode en faire, et ce être fait, » que nos dits bourgeois et communauté dudit Yverdon » ne puissent ni ne doivent en quelque sorte que ce soit » lesdits prés et marais en tout ou en partie vendre ou » acenser ou perpétuellement aliéner sinon à celui ou » à ceux qui feront continuelle résidence en notre dite » ville d'Yverdon, ni aussi ils ne puissent ni ne doivent » ledit pré ou marais aucunement changer sans notre » spéciale licence, promettant pour nous et les nôtres » par notre bonne foi contre les choses susdites ou à » aucune d'icelles choses prédites non contrevenir par » nous ou par d'autres à l'avenir. En témoignage des- » quelles choses nous le dessus nommé Louis, seigneur » de Vaud, avons mis et appendu notre sceau à ces pré- » sentes données aux Clées le quinzième jour du mois » d'Avril l'an mil trois cent quarante-deux. »

Louis II mourut en 1350; par son testament, daté d'Yverdon du 9 mars 1340, il fit des donations à plusieurs couvents, entre autres, au monastère de Montheron. Il laissa à toutes les églises paroissiales de ses terres une rente annuelle de 12 deniers. Il n'oublia pas la ville où il avait si souvent résidé et à laquelle il avait fait tant de concessions importantes. Outre le legs à l'hôpital que nous avons déjà mentionné, il laissa au clergé d'Yverdon une rente annuelle de 80 sols pour les employer à faire faire les chapes des prêtres officiant dans l'église paroissiale [1].

[1] « 1431. Octoginta solidi dati annuo ecclesiae prochali per illus- » trissimum quondam dominum Ludovicum de Sabaudia domi- » num Vuaudi pro faciendo capas. »

Amédée VI, comte de Savoie et baron de Vaud.

(1350 - 1383)

Catherine de Savoie, élevée au château d'Yverdon, fille unique et héritière de Louis II, avait épousé [1] en troisièmes noces Guillaume, comte de Namur, qui devint ainsi baron de Vaud du chef de sa femme. N'ayant point d'enfants et désirant vivre en paix le reste de ses jours, loin des embarras et des affaires d'un gouvernement très-orageux, elle traita avec son héritier Amé ou Amédée VI, comte de Savoie. Par un acte fait à Belley, en date du 9 juillet 1359, elle lui céda sa baronnie de Vaud et quelques fiefs dans la Bresse et le Valromey pour la somme de 160,000 florins d'or.

Amédée VI mourut de la peste le 2 mars 1383 [2]. Il laissa à Bonne de Bourbon, sa veuve, l'usufruit et l'administration de ses Etats pendant le temps de sa viduité. Sous le règne de ce prince les troupes de la châtellenie d'Yverdon furent appelées à se rendre en Valais pour prêter secours à l'évêque de Sion qui avait été chassé de son siége par les nobles de ce pays [3].

[1] En 1352.

[2] Une charte de confirmation des franchises d'Yverdon, en date de 1379, se trouve aux archives cantonales. Inventaire des titres, etc. concernant le bailliage d'Yverdon, N° 48.

[3] *Grenus*, Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud, N° 7, page 10.

Amédée VII, comte de Savoie et baron de Vaud.

(1383 - 1391.)

Le fils d'Amédée VI avait à peine pris possession des Etats de son père que la guerre recommença de nouveau avec le Valais. Amédée VII rassembla son armée dans les plaines de Bex et le bailli Humbert de Collombier, père de Jean et de Guillaume de Collombier, seigneurs de Vuillerens, châtelains d'Yverdon, y amena les troupes des communautés de Vaud. Humbert de Collombier se distingua au siége de Sion. Au moment où le découragement commençait à gagner les assiégeants, il courut avec précipitation vers les Vaudois et les sergents de Fribourg, criant que d'Andelot avait pénétré dans la ville, et que s'ils ne se hâtaient ils n'auraient aucune part au butin. Cette ruse de guerre eut un plein succès. Les Vaudois et les Fribourgeois s'élancèrent aussitôt sur les murailles, et la ville et les châteaux tombèrent au pouvoir d'Amédée.

D'après leurs franchises, les soldats de la châtellenie d'Yverdon n'étaient tenus de prendre les armes et de servir leur prince à leurs propres dépens que pendant l'espace de huit jours, y compris l'allée et le retour, et cela seulement dans les évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion, jusqu'à cette dernière ville. De plus, après une première chevauchée, on ne pouvait les rappeler sous les drapeaux que six semaines après leur retour. Les exigences de la guerre n'avaient pas permis d'observer ces formalités et ce fut pour rassurer les bourgeois d'Yver-

don sur le maintien de leurs droits, que Bonne de Savoie et son fils Amédée promulguèrent les trois chartes suivantes qui figurent dans le recueil d'Yverdon [1].

1° « Nous, Amédée, comte de Savoie, duc de Chablais et Aoste, marquis en Italie, prince et seigneur » de la baronnerie et terre de Vaud, à tous et singuliers » tant présents que futurs qui nos présentes lettres verront et le contenu d'icelles entendront, attestons que » désirant ensuivre les gestes et faits louables de notre » cher et illustre père et prince Amé, comte de Savoie, » de bonne mémoire et de ses prédécesseurs, étant » *(hodie)* dans notre ville d'Yverdon et ayant été humblement requis et supplié par nos chers féaux les nobles, bourgeois et habitants et sujets de la ville et » châtellenie et district d'Yverdon sur les choses et faits » que dessous, Nous, après avoir considéré les fidélités » et les services qu'iceux ont de tout temps témoignés et » rendus à nos prédécesseurs et successivement aussi à » nous, et les dépenses et frais par eux soutenus, en » quoi ils persévèrent et continuent encore de bonne » volonté et feront pour l'avenir, il est ainsi que Nous, » vu leurs sincères dilection, bonne volonté et fervents » effets d'icelles par leurs fidèles sorties, après mûre » délibération et avis de nos gouverneurs et conseillers » sur ce que dessous, avons laudé, émologué, ratifié et » confirmé pour nous et nos successeurs au comté » de Savoie, terre et baronerie de Vaud, toutes et chacunes les franchises, liberté, priviléges, immunités et

[1] Les trois chartes originales sont en latin et sont déposées aux archives d'Yverdon.

» coutumes auxdits nobles, bourgeois et habitants et à
» leurs prédécesseurs quelconques concédées et reconfir-
» mées par le comte Amé, notre bisayeul et le seigneur
» Louis de Savoie, notre oncle, jadis seigneur dedite
» terre de Vaud, et Dame Isabelle de Châlons, femme
» dudit seigneur Louis, notre alliée et parente, Dame
» Catherine de Savoie, fille dudit seigneur Louis à pré-
» sent femme du comte de Namur, notre très cher pa-
» rent et par ledit seigneur notre père, comte de Savoie
» et autres nos prédécesseurs en dite terre et baron-
» nerie, desquelles terres et Baronnerie ladite dame
» Catherine avec ledit comte de Namur, son mari, a
» fait transport et passé vendition à notre dit seigneur
» et père, et de nouveau leur concédons par les pré-
» sentes en tout et partout ainsi et de même que tels pri-
» viléges, franchises, immunités, libertés et coutumes
» portent et contiennent, comme aussi leurs autres cou-
» tumes et bons us non écrits desquels nobles, bour-
» geois et habitants et sujets ont accoutumé de jouir
» ainsi que notre dit seigneur et père les a confirmées et
» promis par les lettres patentes lesquelles nous ont été
» par eux exhibées, promettant pour nous et nos succes-
» seurs, par notre serment prêté sur les saints Evangiles
» de Dieu et obligation de nos biens, tenir et observer
» lesdites franchises et libertés, priviléges, immunités et
» coutumes, voire inviolablement maintenir nosdits no-
» bles, bourgeois, habitants et sujets en icelles selon
» leur forme et teneur et ainsi que mon dit seigneur père
» et autres nos prédécesseurs les leur ont maintenues
» et au réciproque Louis de Bière, Pierre de Baulmes,
» Antoine Portier, Antoine Renney, Jean Rabilliod,

» Otthonet de Treytorens et Bertet Cholier, nobles
» et bourgeois dudit Yverdon, pour eux et les au-
» tres de dite ville, châtellenie et district et pour leur
» postérité, nous recevant pour nous et nos successeurs,
» ont promis et juré en touchant les saints Evangiles et
» élevant ensemble leurs doigts contre le ciel, de nous
» être vrais, légitimes et obéissants sujets et à nos suc-
» cesseurs quelconques, comme aussi de fidèlement
» reconnaître et indiquer nos droits, ensemble notre
» baillif de Vaud ou notre châtelain dudit Yverdon,
» toutesfois et quantes il le leur sera proposé devant eux,
» qu'il sera nécessaire et que de ce ils seront requis,
» les coutumes, franchises et priviléges devant écrites
» à ceci toutefois sauves. Mandant et commandant ex-
» pressément par les présentes à notre baillif de Vaud,
» châtelain dudit Yverdon et autres nos châtelains et
» commissaires présents et futurs auxquels les présentes
» parviendront, d'observer et accomplir les présentes et
» tout le contenu d'icelles sans y contrevenir en aucune
» façon. De quoi avons concédé les présentes lettres
» aux dits nobles, bourgeois, habitants et sujets le re-
» quérant et icelles munies et corroborées de notre
» grand sceau. Donné et fait en la place devant la porte
» de notre dite ville d'Yverdon le septième de juillet de
» l'an du Seigneur mil trois cent huitante-quatre. (Si-
» gné) Guillelme Genevesii. Par Monseigneur présents
» le seigneur Rodolphe, comte de Gruyère, Antoine
» de la Tour, etc. »

2° « Nous, Bonne de Savoie, comtesse de Savoie, savoir
» faisons à tous que nous ayant nos féaux sujets, les
» nobles, bourgeois et communauté de la ville d'Yver-

» don et châtellenie du dit lieu, sur la requête à eux
» faite par quelques-uns de nos conseillers, savoir du
» sieur Rodolph, seigneur de Lagny, chevalier et baillif
» en notre pays de Vaud et du seigneur Guerri, cheva-
» lier, gracieusement concédé et accordé de nous aider
» et notre cher fils, l'illustre Amédée, comte de Savoie,
» en la guerre qu'avions avec les communautés du Va-
» lais et c'est par l'espace de seize jours entiers et d'y
» être venus avec toute la milice de dite ville et châ-
» tellenie, à pied et à cheval, y compris huit jours durant
» lesquels ils doivent servir nous et notre dit fils sous
» leur enseigne (*cum eorum vexillo*) dans les limites
» contenues en leurs franchises comme ils assèrent,
» lesquelles limites ils ont convenu de passer au sujet
» de dite guerre en vertu de présente concession, Nous,
» ladite comtesse, confessons et en vérité testifions la-
» dite concession faite par nos dits féaux sujets de la ville
» et châtellenie d'Yverdon et ce, de grâce spéciale et
» sans qu'ils y fussent aucunement tenus, voulant et en-
» tendant que prédite concession n'apporte aucun pré-
» judice en façon que ce soit, ni de présent, ni à l'avenir
» à nosdits féaux, ni à leurs libertés et franchises, ains
» que icelles restent entières, entendant aussi que notre
» châtelain d'Yverdon et autres personnes que raison-
» nablement l'âge peut excuser soient tenus pour excu-
» sés, de façon que Nous, ni aucun de nos officiers ne
» puissent exiger aucune amende desdits excusés les-
» quels nous enlevons et totalement quittons. Mandant
» par les présentes à notre baillif et autres nos offi-
» ciers de notre pays de Vaud de mettre en effet et
» observance toutes les choses prédites sans icelles

» contrevenir, les lettres présentes valentes tant seu-
» lement pour ce coup et non plus oultre. Donnée à
» Ripaille le dix-huitième de Septembre l'an de notre
» Seigneur Mil trois cent huitante-sept. Par Madame
» Guillerme Genevesii, le secrétaire, Jean de Blonay,
» Etienne Guerrit et Guillaume Marchand. »

3o « Je, Nicolas de Biolet, prêtre d'Yverdon et à
» présent porteur et garde-sceau (*sigillifer sigilli cas-*
» *tellaniae Yverduni*) dudit Yverdon, diocèse de Lau-
» sanne et notaire juré ès cours du bailli de Vaud
» d'illustre et sérénissime prince et comte de Savoie et
» des seigneurs official de Lausanne et décanat de Neu-
» châtel, savoir faisons à tous présents et futurs que
» j'ai vu, tenu et lu de mot à mot, certaine lettre saine
» et entière, non rarée, cancellée ni en façon que ce
» soit viciée et hors de tout soupçon de fraude selon que
» d'abord m'est apparu, la teneur de laquelle lettre
» s'ensuit : Nous, Amédée, comte de Savoie, savoir fai-
» sons à tous que nous ayant nos chers et féaux, les no-
» bles, bourgeois et communauté de nos villes et châ-
» tellanies de Moudon, Yverdon, Romont, Rue, les
» Clées, Corbières, Morges et Nion, gracieusement con-
» cédé de nous aider et servir de toute leur puissance
» contre nos ennemis et rebelles du Valais à leurs pro-
» pres frais et dépens l'espace de cinq semaines, y com-
» pris huit jours durant lesquels ils sont obligés de nous
» servir en allant et revenant et suivant ladite conces-
» sion, ils doivent passer les limites lesquelles par leurs
» franchises ils ne sont tenus de passer, Nous, ledit
» comte, confesse et en vérité atteste que la présente
» concession et assistance nous a été faite par les dites

» communautés de grâce spéciale, ne voulant que ladite
» concession, aide et outre-passation de limites puisse
» ni doive apporter à l'avenir aucun préjudice aux dites
» communautés, aux leurs ni à leurs franchises et liber-
» tés, lesquelles laissons en leur entier. Item, voulons
» et ordonnons par les présentes que nosdits fidèles
» hommes et sujets soient aucunement obligés d'obéir
» aux commandements et lettres obtenues par qui que
» ce soit et lesquelles ci-après seront émanées à nos
» officiers, soit commissaires desdits lieux, sinon que la
» présente clausule intervienne en icelles, les coutumes
» de notre pays de Vaud sauves. Et c'est d'autant que
» cela a été pratiqué et usité par les lettres de nos pré-
» décesseurs et aussi par les nôtres. Item voulons que
» quatre ou bien six prudhommes de chaque ville des-
» dites communautés et avec eux le châtelain de chacun
» d'icelles puissent et leur soit permis d'élire et nommer
» sans fraude et tromperie tous les hommes capables de
» porter les armes pour notre service et les autres hom-
» mes incapables qui devront rester et demeurer; par-
» quoi nos dits châtelains ne devront aucunement moles-
» ter lesdites communautés sur les élections qui seront
» faites. Donné à Lausanne le vingt-troisième jour du
» mois de septembre l'an du Seigneur mil trois cent
» nonante-un sous notre signature. Par monseigneur
» présent, le seigneur évêque de Lausanne, le moine Jo-
» neti et Jean de Conflens, signé Bombat.

» En témoignage de laquelle vision je, ledit Nicolas,
» prêtre, ay requis le sceau commun de la châtellenie
» d'Yverdon être apposé aux présentes. Donné, quant à
» la vision, le dernier jour du mois de mai mil trois cent
» nonante-trois. (Signé) Vuillielme Barbey. »

Il y a encore aux archives cantonales une charte de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, concernant les droits du prieur de Lutry sur un vivier ou poissine, située vers la vieille Thièle, vis-à-vis de l'église de Notre-Dame. Elle est datée de Ripaille, le 4 Juillet 1387. Inventaire des titres, etc. du bailliage d'Yverdon (1368, 43).

Un fragment d'une chronique fribourgeoise de 1386-1389, insérée dans le tome troisième du *Conservateur Suisse*, page 69, mentionne deux personnages d'Yverdon qui se trouvaient au nombre des Fribourgeois soudoyés par Fribourg, lors de la reddition du château de Nidau aux Bernois; ce sont Henri Rindre[1] et Jean Portun ou Portier. Le premier nom nous est inconnu; le second figure dans la première charte que nous venons de citer. Sa maison à Yverdon occupait l'emplacement de la cure actuelle dans la rue du Collége[2]. Amédée ou Amé VII mourut à Ripaille le 1 Novembre 1391.

Amédée VIII, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1391 - 1451.)

Pendant la minorité d'Amédée, fils unique du comte Amédée VII, le pays de Vaud fut en proie à l'anarchie. Au milieu de ces troubles, la ville d'Yverdon ne cessa de veiller avec un soin jaloux au maintien de ses droits. En 1398, le jeune prince qui venait de prendre les rênes de ses Etats se trouvant à Yverdon, la ville demanda et obtint la confirmation de ses franchises. Les nobles et

[1] Il faut sans doute lire Renevier.

[2] Voir le gîte de 1417.

bourgeois, de leur côté, représentés par Pierre de Baulmes, Jean Rabaillod, Pierre Banderet, Jean Choliez, Otthonet Prier, François Allamand, Pierre Ermenjoz, Perod Chassot et Jean Porchat, lui prêtèrent le serment de fidélité. Nous ne citons pas cette charte qui se trouve aux archives d'Yverdon, parce qu'elle ressemble aux précédentes du même genre.

En 1407, la ville se vit forcée de reconstruire une partie de ses murailles, notamment celles du côté du lac. Les impositions extraordinaires qu'elle dut prélever sur les bourgeois, excitèrent les murmures de ces derniers qui considérèrent cet impôt comme une atteinte portée aux libertés dont ils jouissaient. Le conseil envoya des députés à Morges auprès du comte de Savoie, pour demander la reconfirmation de leurs franchises et des garanties pour l'avenir. Amédée accéda à la requête qui lui était présentée, mais la ville dut livrer une somme de cent vingt livres avant de pouvoir placer dans ses archives la nouvelle charte qui devait sauvegarder ses priviléges[1].

On commença la construction des murs, mais ces travaux épuisèrent les ressources de la ville, et, dans leur détresse, les bourgeois et les habitants furent obligés de s'adresser à leur seigneur pour obtenir aide et soulagement. Amédée VIII accueillit favorablement leur suppli-

[1] « 1407. Qui attulerunt dictas franchesias inscriptas, levatas, » signatas et sigillatas. » « Item libravit predicto domino nostro » comiti Sabaudiae pro dictis franchesiis nobis ville Yverduni per » ipsum concessis et datis ante quod ipsas concederet, 120 Lib. » « Item libravit tornatori Yverduni pro duabus conquillis ligni » pro ponendo et custodiendo predicta sigilla. »

que, et leur fit l'abandon, pendant huit ans, de l'impôt qu'il prélevait sur la vente du vin dans le mandement d'Yverdon. Voici la charte qu'il publia à cette occasion :

« Nous, Amédée, comte de Savoie, prince duc de
» Chablais et Aoste, marquis en Italie et comte de Gene-
» vois, savoir faisons à tous que sur l'humble requête
» de nos féaux les nobles, bourgeois et communauté de
» notre ville d'Yverdon à nous faite sur ce que ci-après,
» principalement pour le service dedite ville d'Yverdon
» et pour subvenir à ses urgentes nécessités, après avoir
» sur ce entendu le fidèle rapport d'Antoine Brenaulx,
» notre vice-châtelain du dit Yverdon, leur donnons
» libéralement et de grâce spéciale pour nous et nos
» héritiers et successeurs, leur élargissons et concédons
» pour les encourager de tant plus nous être obéissants,
» assavoir la faveur et concession que, ci-après, pour le
» temps et terme de huit ans prochains sur ce aujourd'hui
» commençant et le terme étant passé finissant, de pou-
» voir iceux exiger et appliquer à leurs usages et nécessi-
» tés les mailles et omguelt qu'ils pourront faire recou-
» vrer et lever par leur charge ayant sur tous ceux qui
» vendront vin du ressort dedite ville d'Yverdon, sça-
» voir d'Orzens, Donneloye, Essert, Cronay, Prahin et
» Mézery, une obole pour chaque pot de vin qui se
» vendra et en outre de chaque setier de vin qui se ven-
» dra deux pots de vin et de même que lesdites mailles
» et umguelt s'exigent et recouvrent de tous ceux qui
» vendent vin en leur ville et villages de la châtellanie
» d'Yverdon, commandant au châtelain dudit Yverdon
» et à son lieutenant outre nos officiers et à tous en gé-
» néral auxquels les présentes parviendront de les lais-

» ser en leur entier auxdits bourgeois et communauté
» d'Yverdon et le faire effectuer et observer à un
» chacun sans y contrevenir ni opposer en façon quel-
» conque. Donné à Morges le seizième jour du mois de
» Mars l'an du Seigneur Mil quatre cent-treize. »

(Signé) « Bombat. Par Monseigneur présents les sei-
» gneurs Guillaume Marchand, chancelier, le bâtard
» de Savoie, le seigneur d'Apremont, Lambert Oddinet,
» Pierre Andrenat. »

Cette concession releva le courage des habitants d'Yverdon, et la construction des murs fut poursuivie avec activité; mais, quatre ans avant l'entier achèvement de ces grandes murailles, la ville se trouva de nouveau dans de grands embarras financiers. Il fallut de rechef recourir à la bienveillance d'Amédée. Ce prince, qui avait été créé duc de Savoie par l'empereur Sigismond le 19 Février 1416, prenant en considération la position difficile dans laquelle ces grands travaux de fortification avaient placé leur petite cité, abergea aux bourgeois les fours de la ville à des conditions avantageuses. Cette transaction eut lieu dans les termes suivants :

« Amédée, duc de Savoie, Chablais et prince d'Aoste,
» marquis en Italie, comte de Piémont et de Genevois, de
» Valence et de Die, savoir faisons et apparaisse à tous
» par les présentes que sur l'humble requête à nous ci-
» devant présentée de la part de nos bien aimés et féaux
» les bourgeois, manans et habitants de notre ville d'Y-
» verdon et fauxbourgs d'icelle, voulant gracieusement
» conserver et entretenir nos dits hommes et sujets,
» après avoir mûrement consulté et délibéré avec nos
» bien aimés les présidents, maîtres des requêtes et au-

» diteurs de la chambre de nos comptes, Nous, dûment
» instruit, donnons, cédons et remettons par les pré-
» sentes en fief, abergement et emphitheose perpé-
» tuelle, gracieusement et volontairement pour nous,
» nos héritiers et successeurs quelconques auxdits hum-
» bles suppliants, bourgeois, manans et habitants en
» dite ville d'Yverdon et fauxbourgs d'icelle stipulant et
» recevant en ce fait pour eux et leur postérité quelcon-
» que assavoir notre four de notre dite ville d'Yverdon,
» avec ses places, sorties, rentes et émoluments pour
» icelui avoir, tenir, accenser, vendre et en faire à l'a-
» venir ce que bon leur semblera, avec pouvoir de trans-
» porter ledit four ailleurs, au lieu qu'ils trouveront plus
» propre et convenable, et quand il leur plaira et le
» trouveront à propos et de bâtir de nouveau, construire
» et tenir d'autres fours, un ou plusieurs en dite ville
» ou faubourg, pour l'utilité et commodité desdits aber-
» gataires et ce, entant que lesdits fours et ceux qu'ils
» pourront construire à l'avenir se bâtiront sur un fonds
» qui soit de notre fief ou emphithéose, ce que nous
» avons accordé auxdits abergataires pour ce et moyen-
» nant vingt-sept livres valant chacune vingt deniers,
» grosse monnaie de cense et rente annuelle et perpé-
» tuelle qui devront être payées et délivrées chaque an-
» née à perpétuité par lesdits abergataires et leur pos-
» térité entre les mains de notre châtelain qui pour lors
» se trouvera en charge lequel sera obligé de nous en
» tenir bon compte, savoir pour le temps que a accou-
» tumé nous payer nos autres rentes. Donné à Turin, le
» vingt-septième Janvier Mil quatre cent trente. (Signé)
» Carterii. Par Monseigneur en présence du seigneur

» Jean de Beaufort, chancelier, le bâtard de Savoie,
» Henri de Collombier, etc. »

Quatre ans après la promulgation de cette charte, Amédée se retira dans le petit ermitage qu'il venait de faire construire à Ripaille près Thonon. Six gentilshommes de son âge, au nombre desquels figurait Henri de Collombier, seigneur de Vufflens, son conseiller intime et son favori[1], l'accompagnèrent dans cette solitude où le duc de Savoie, fatigué des troubles de l'Eglise et des guerres continuelles qu'il avait eues à soutenir contre les ducs de Milan, espérait trouver le repos et se consoler de la mort de son épouse, Marie de Bourgogne, qu'il avait perdue en 1428. Il remit à son fils aîné, Louis de Savoie, la lieutenance générale de ses Etats, en se réservant, sa vie durant, que les affaires les plus importantes seraient portées à la décision du doyen et des six chevaliers de St. Maurice ses compagnons de retraite. Les archives d'Yverdon ne possèdent que deux chartes du prince chargé de gouverner le pays au nom d'Amédée. Ce sont les suivantes qui ont trait à de nouveaux subsides que la ville dut accorder :

1° « Louis de Savoie l'aîné, prince de Piémont, lieu-
» tenant général d'illustre seigneur Amé, duc de Savoie,
» mon père, prince de Chablais et d'Augst, marquis en
» Italie, comte de Piémont et Genevois, Valentinois et
» Die, soit à tous notoire que pour subvenir à l'heureuse
» milice de l'assomption, tant de nous que de notre très-
» cher et illustre frère, Philippe de Savoie, comte du

[1] *Guichenon*, histoire généalogique de la royale maison de Savoie, pages 460, 464, 469.

» Genevois, aurait été imposé subside d'un florin bonne
» monnaie pour chaque focage, pour lequel subside et
» en contemplation de notre lieutenance et nouveau ré-
» gime, nos chers et féaux les nobles, bourgeois et ha-
» bitants de la ville et châtellenie d'Yverdon nous au-
» raient sur notre requête gratuitement concédé la
» somme de deux cents florins présentement eus et
» reçus par notre cher et féal Bartholomé Chabod, tré-
» sorier général de Savoie qui nous en devra tenir bon
» et loyal compte, attestons par les présentes que telle
» concession nous a été faite de grâce spéciale, n'enten-
» dant qu'elle puisse tirer aucune conséquence à l'ave-
» nir, ni préjudice en aucune façon à leurs priviléges et
» libertés, sinon en tant qu'ils y seraient obligés ou
» qu'ils s'y trouveraient tenus. Donné à Thonon, le unième
» de Novembre 1436. Par Monseigneur, présents les sei-
» gneurs Jean de Beaufort, chevalier; le bastard de Sa-
» voie; Rodolphe, seigneur de Coudrée, etc. »

2° « Louis de Savoie l'aîné, prince de Piémont, etc.,
» savoir faisons à tous par les présentes qu'en subven-
» tion des indulgences apostoliques nouvelles obtenues
» par mon dit seigneur au sujet des surcharges et déré-
» glées impositions des ecclésiastiques et des salutaires
» largitions et priviléges derechef concédés par mon dit
» seigneur aux habitants de ses pays contre les abus des
» commissaires généraux et adoucissements de la rigueur
» pratiquée par laquelle plusieurs innocents, sous pré-
» texte d'injures, étaient vexés comme coupables, nous
» ayant généralement été accordé un subside à raison
» d'une livre, monnaie de Savoie, par chaque feu faisant
» de nos sujets immédiats et nous ayant nos chers et

» féaux bourgeois et habitants de la ville d'Yverdon
» pour être faits participants de telles indulgences, ce
» jourd'hui, gracieusement accordé deux cent livres
» prédite monnaie payable ès mains de notre cher
» et féal Antoine Bolomier, trésorier général de Savoie,
» qui nous en devra tenir légalement compte, or est-il
» que nous attestons par les présentes telle concession
» être procédée non par aucun devoir, mais par la pure
» libéralité dedite ville, bourgeois et habitants d'Yverdon,
» laquelle aussi nous ne voulons devoir être tirée en
» conséquence pour l'avenir ni apporter aucun préjudice
» à aucune de leurs libertés, immunités et franchises.
» Commandant à ces fins au châtelain dudit Yverdon et
» à son lieutenant de ne molester ni inquiéter plus outre
» en façon que ce soit lesdits bourgeois et habitants oc-
» casion de tel subside. A ces fins nous commandons
» expressément à nos chers et féaux les présidents, maî-
» tres et auditeurs de nos comptes qu'ils n'obligent ledit
» châtelain à leur devoir tenir aucun compte de tel
» subside, mais tant seulement notre prénommé tréso-
» rier duquel elles seront exigées. Données à Thonon, le
» vingt-quatrième jour du mois d'Août, l'an du Seigneur
» mil quatre cent et trente-sept. Signé de Bosco. »

« Lesquelles deux cent livres j'ai reçues. Bolomier. »

« Par Monseigneur, présents les Seigneurs Jean de
» Beaufort, etc. »

En 1439, Amédée VIII, élu pape par le concile de Bâle sous le nom de Félix V, nomma Louis de Savoie son héritier universel. Mais le nouveau pontife ne conserva pas longtemps sa haute dignité. Le 7 Avril 1449, Félix consentit à abdiquer la papauté dans le but de

faire cesser le schisme qui désolait l'Église et retourna à sa retraite de Ripaille. Il mourut à Genève, le 7 janvier 1451.

FAITS DIVERS

ou extraits des comptes de ville contenant les événements les plus importants qui se sont passés à Yverdon sous le règne d'Amédée VIII.

1404. Guillaume de Métral, châtelain d'Yverdon, Pierre de Baulmes, donzel, Johanod Simonet, Pierre Hermeron, Otthonet de Treytorens, Jean de Bétens, Mermin de Clendy, Antoine Doyerat et Vuillerme Barbey vont examiner les remparts de la ville et visiter le fossé creux destiné à ramener l'eau douz Buéron dans son ancien lit.

1405. Le pont de Gleyre s'écroule le mercredi après la fête de la Pentecôte.

On fait don de quarante écus d'or à Humbert, bâtard de Savoie, seigneur d'Arvillars.

On paie six sols à l'orfèvre de Pagnies pour la façon et la réparation des deux coupes de la ville.

On paie quatre sols à Rolet Porchat pour du vin de Choutagne offert à Jean de Neuchâtel pour célébrer sa bienvenue.

1407. Rodolphe de Gruyère maltraite ses sujets de Gessenay et de Rougemont. Craintes de guerre entre les Bernois et le comte de Gruyère, seigneur d'Oron et d'Aubonne dont le comte de Savoie avait embrassé la cause.

On paie cinq sols aux envoyés chargés de porter des

lettres missives venues de Moudon à Estavayer, Grandson, Champvent, Montagny, Belmont et Bavois.

On paie 6 sols, 6 deniers pour les deux chars qui ont amené du bois de hêtre de la forêt de la ville destiné à être converti en traits d'arbalète.

On refait les serrures et les chaînes des tornafods.

On achète quatre peaux blanches pour en faire des sacs à poudre.

On prépare 500 pierres pour les canons.

Le procureur de Vaud arrive à Yverdon, prescrit aux bourgeois et aux habitants de se tenir sur leurs gardes et invite les villageois à venir se réfugier en ville avec leur bétail et leurs effets.

Les ponts sont emportés par les glaces.

Conférence tenue à Avenches à l'instigation de l'évêque de Lausanne pour traiter de la paix avec les Bernois. On paie 30 sols au banderet et au sieur Rosset qui s'y rendront au nom de la ville et y resteront deux jours.

Les habitants des villages de Donneloye et d'Orzens viennent travailler aux fortifications.

1409. On paie 40 sols pour un repas offert dans la maison de Mermin au seigneur Jean de Neuchâtel à son retour de Liége. — Philippe, duc de Bourgogne, ayant entrepris de faire la guerre aux Liégeois parce qu'ils avaient chassé Jean de Bavière, leur évêque, le comte Amédée, son gendre, lui avait envoyé du secours sous la conduite d'Amé, seigneur de Viry.

On paie 23 sols pour trois anguilles données, la plus grosse que l'on avait salée, à Jean Walacs, clerc du seigneur baillif, et les deux autres aux bourgeois de Moudon réunis à l'abbaye, pour les disposer à prendre à cœur les

intérêts de la ville dans le procès que celle-ci soutenait contre ceux de Chavornay à l'occasion des fortifications.

On fait don au nouveau châtelain Champion de 10 florins valant 7 livres.

1413. On paie 6 sols pour reconduire à la maison de ville les pierres des canons déposées pendant plus de trois ans dans la maison de François Allamand pendant qu'on refaisait le bâtiment.

1414. On reconstruit le pont de Cheminet.

Humbert, bâtard de Savoie, passe par Yverdon avec une suite de vingt personnes et dix-huit chevaux. On paie 39 sols pour sa dépense et 7 sols au pâtissier qui fait les pâtés.

1427. La châtellenie d'Yverdon accorde au duc de Savoie une subvention de 249 livres et 18 sols pour aider ce prince à faire valoir ses droits sur les comtés du Valentinois et du Diois.

On paie 10 sols à Guillaume Légier pour les frais occasionnés par les bateliers qui l'avaient transporté à Thonon, avec son cheval, depuis St. Prez.

On envoie sept anguilles vivantes à Thonon au duc de Savoie. Jean Chulens, chargé de les présenter au prince, a soin pour les conserver de faire renouveler l'eau du vase qui les contenait et paie deux deniers à une servante pour aller chercher de l'eau à la fontaine de St. Prez.

On envoie deux grosses anguilles au duc.

2 décembre. La châtellenie d'Yverdon impose un gîte sur les habitants pour faire un don à l'occasion du mariage de Marie de Savoie, fille d'Amédée, avec le duc de Milan.

On paie 30 sols à Ambroise Doyerat pour les dépenses du prédicateur qui vint d'Estavayer avec quatre personnes de sa famille et quatre bateliers et qui prêcha le mercredi et le jeudi après la décollation de St. Jean-Baptiste.

On refait la grande porte de la chapelle.

On remet à noble Guillaume de Collombier, châtelain d'Yverdon, 256 florins comme don de la ville à l'occasion du mariage de Marie de Savoie avec le duc de Milan.

On paie 9 livres au prêtre Pierre Pilicier pour avoir célébré dans l'église de Notre-Dame le service où l'on chante *Judica me*.

1429. On remet 24 livres au frère Pierre Buerson, de l'ordre de St. Augustin, qui voulait aller à Rome.

1430. On donne deux anguilles au seigneur chancelier de Savoie et au sieur Johanod de Font.

On paie une livre à Mermin, de Clendy, pour six anguilles données au duc et portées à Thonon par Vullierme Lambert et Humbert Chulens.

1432. La châtellenie d'Yverdon accorde à Amédée un subside de 240 florins, petit poids, pour sa part de l'impôt d'une livre ou vingt deniers gros, monnaie de Savoie, par focage, destiné à l'entretien des armées du roi des Romains. La charte délivrée à la ville à cette occasion se trouve aux archives; nous n'avons pas jugé nécessaire de l'insérer.

Le mardi, fête de St. Pierre et de St. Paul, les soldats d'Yverdon se rendent à Aubonne. Ils y restent deux jours. On donne à boire aux musiciens qui ont accompagné la troupe. *Pro vino mimorum qui associaverunt dictum vexillum.*

1435. Jacob Rosset, docteur-ès-lois, avocat de la ville, fait de fréquents voyages à Ripaille.

On paie 61 sols à Henri Auberson qui fut envoyé à Moudon le lundi après le dimanche de Lætare pour prendre conseil avec les députés des autres bonnes villes sur la réponse à faire au très-illustre prince de Piémont (Louis de Savoie l'aîné) au sujet d'un subside réclamé par lui.

Incendie à la Plaine. On paie 20 sols à Otthonet Mascod pour les dépenses faites chez lui par les gens de Grandson qui s'étaient rendus à Yverdon pour combattre le feu.

Plusieurs habitants de la châtellenie d'Yverdon sont cités à comparaître devant les tribunaux de Thonon, ce qui est contraire aux franchises. Consultation à Moudon. On décide d'envoyer une députation au duc pour le supplier de respecter les franchises.

1441. Soldats de la châtellenie d'Yverdon envoyés en Bresse. La ville accorde aux siens un supplément de solde. Leur entretien coûte 80 livres, 16 sols.

Semesses offertes, le mercredi après la fête de St. Vincent, à Pierre et Aymonet Mayor, à George, coseigneur de Font, et à plusieurs autres nobles, hommes et femmes, qui revenaient des noces de Guillerme de St. Cierge.

Le bailli de Vaud ordonne au châtelain d'Yverdon de préparer la chevauchée pour aller en Bresse. On paie six sols à Jean de Vulliens pour aller prendre avis à Moudon à ce sujet.

On paie quatre sols à Vullierme Chedel pour la façon d'un pennon que les soldats de la châtellenie ont emporté avec eux en Bresse. Le même avait déjà réparé la bannière en y plaçant un morceau d'étoffe verte.

Cette expédition en Bresse, dirigée contre les Écorcheurs ou Armagnacs, bandes féroces qui avaient envahi ce pays, dura quatre semaines et quelques jours. Au départ de la petite troupe, on fit servir aux soldats une collation à l'auberge de Mermet dit Vullient. Plusieurs bourgeois de la ville assistèrent à ce petit repas dont les frais s'élevèrent à 28 sols, 9 deniers. La troupe rentra dans les murs d'Yverdon le vendredi après la fête de la translation de St. Michel et de Ste. Thérèse. On fêta également leur retour à l'auberge de Vuille Jaccottet. Voici les noms de quelques-uns des soldats : Jean Vulpit, Léonard Remys, Vincent Juhan, Jean Pirilious, Pierre Ro lier, Henri Grand, Henri Pigueron, etc.

1444. Nouvelle expédition en Bresse.

On paie 3 sols pour six pots de vin offerts au seigneur abbé du lac de Joux.

On veut fortifier le faubourg de la Plaine.

Pierre Jocet et Guillaume Rouge se rendent à Fribourg pour y acheter des arbalètes et des coulevrines.

On refait la tour de devant la porte du château.

1443. La Savoie déclare la guerre à l'Autriche à l'instigation de Berne. Fribourg est menacé, mais les hostilités ne commencent qu'en 1447. — Ce fut vers cette époque qu'un personnage de haute naissance quitta Fribourg pour se fixer à Yverdon. C'était le chevalier Guillaume d'Avenches, seigneur de Cugy et autres lieux. Accusé et convaincu de corruption dans l'exercice de sa charge, il ne fut sauvé d'une condamnation infamante que par l'intercession du prince d'Orange, du comte d'Arberg et de la bourgeoisie d'Avenches. Il obtint son pardon, mais il dut prêter serment que jamais il ne chercherait à se ven-

ger, qu'il ne sortirait pas de la ville sans permission et qu'il n'aliénerait pas ses dîmes, rentes, etc., sous peine d'être traité comme parjure. Guillaume d'Avenches ne tint pas cet engagement solennel. Il s'échappa de Fribourg en 1446, se réfugia d'abord à la cour de Louis de Savoie qui le reçut, non-seulement comme un vassal possédant de grands biens dans le pays de Vaud, mais encore comme un homme qui pouvait lui être de grande utilité dans le dessein qu'il formait de se rendre maître de la ville de Fribourg; puis à Yverdon, d'où il ne tarda pas à commencer contre sa patrie une série d'hostilités qui provoquèrent enfin une rupture ouverte avec la Savoie.

1447. On remet 78 livres au trésorier de Savoie pour le subside accordé au duc pour l'exemption de l'hommage dû au roi de France à cause de sa baronnie de Faucigny et de Gex.

On coupe des chênes dans la forêt d'Epeney pour faire une palissade le long de la petite rivière à partir de la tour jusqu'à l'étable du château.

Le dimanche après la fête de St. Barthélemy, on visite les maisons d'Yverdon par crainte d'incendie, parce que la bise soufflait avec force.

On transporte les soldats d'Yverdon à Morat sur deux grands bateaux.

Guillaume d'Avenches, châtelain d'Yverdon, et le conseil de ville envoient Jean Borsier à Moudon pour savoir si effectivement les Fribourgeois se dirigent en force sur Romont. On apprend que tel n'est pas le cas.

Henri Auberson porte à Lausanne 1200 florins comme cotisation d'Yverdon au subside demandé par le pape Félix et le conseil du duc de Savoie pour la guerre contre les Fribourgeois.

On envoie Aymon Lisiaz à Chavornay pour demander à cette commune d'envoyer douze hommes pour garder les portes de la ville, attendu que la bannière d'Yverdon devait marcher contre les Fribourgeois.

Sur l'ordre du bailli de Vaud, François Roget, banneret d'Yverdon, se met en marche avec sa troupe le vendredi, fête de la conception de la Vierge. Il se rend d'abord à Cheyres, revient le dimanche suivant à Yverdon, puis se dirige du côté de Romont où la bannière d'Yverdon doit tenir garnison.

Le dimanche avant Noël, les charpentiers Jean Pilieux et Pierre Ruey font des barricades à la Plaine. On rompt partout les glaces.

On envoie Pierre Mamby à Romont vers le châtelain d'Yverdon qui se trouvait avec la bannière de la ville pour savoir où les Fribourgeois ont mis le feu que l'on avait aperçu et s'assurer de l'état de la troupe. Ils apprennent à leur retour que les Fribourgeois avaient incendié le château du village de *Los Gibbouz*.

On place des guérites derrière les écuries du château, vers le four de la Plaine, vers Notre-Dame pour tenir les sentinelles à *la chotte*.

On paie 48 sous à ceux qui ont fait l'*eschargay*, ou rondes extraordinaires, les Fribourgeois ayant envoyé des espions aux environs d'Yverdon.

On établit des barrières vers le four de la Plaine et du côté de la palissade.

On paie 61 sols à Vuille Galley pour deux muids d'avoine livrés au comte de Gruyère, capitaine général de la patrie de Vaud contre les Fribourgeois, au seigneur bailli de Vaud et au seigneur de Vyrieux. Ces seigneurs,

logés chez Pierre Jocet et chez Chassot, s'étaient rendus à Yverdon pour passer en revue les hommes d'armes amenés par le seigneur de Penier.

On accorde au duc de Savoie 60 livres pour l'entretien des garnisons établies à Romont, à Payerne, à Morat et à Montagny.

Anguilles offertes au noble et puissant seigneur, Jean de Neuchâtel et aux deux capitaines de la garnison d'Yverdon.

1448. Guillaume Léger et Henri Auberjoney sont envoyés à Lausanne où le duc (Louis, nommé duc par son père le 6 janvier 1440) avait convoqué les trois états *(tres status)* pour délibérer sur l'affaire de la guerre avec les Fribourgeois.

On donne à Nicod Brayer, huissier, une veste aux couleurs de la ville pour le récompenser des peines extraordinaires qu'il a eues pendant la guerre de Fribourg.

Cette guerre des Bernois et des Savoyards contre Fribourg fut terminée le 10 juillet 1448.

On paie 7 sols, 3 deniers au tavernier Mermet Vuillet pour les dépenses faites chez lui par les sonneurs, ceux qui ont fait les feux de joie et par les maîtres Pierre et Jean Dorey qui ont trompeté pendant la procession qui eut lieu en ville le dimanche après la fête de Noël, lorsqu'on apprit que le duc de Savoie était devenu duc de Milan.

1449. On ramène en ville les canons qui étaient à la Plaine et on les monte sur les tours.

Dîner offert le dimanche avant la fête de la Pentecôte aux dix-huit soldats *(sermentes)* qui sont partis ce jour pour la Bresse.

Guillaume Rouge prépare 40 livres de poudre pour la ville.

Louis II, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1451 - 1465.)

Pendant la guerre de Fribourg, les habitants d'Yverdon avaient éprouvé de vives inquiétudes pour leur ville dont les fortifications n'étaient pas encore complétement achevées. Ils n'avaient reculé devant aucun sacrifice pour rendre leurs murailles en état de soutenir un assaut et ils avaient même mis le faubourg de la Plaine à l'abri d'un coup de main en l'environnant de palissades et de fossés. Dans ce dévouement général de la population, les prêtres d'Yverdon, au nombre de vingt-deux, se retranchant dans leurs immunités ecclésiastiques, avaient seuls refusé de prêter leur concours. Cependant ils possédaient de grands biens et ils auraient pu sans inconvénients payer leur part des impôts que la ville avait dû prélever sur les bourgeois et les habitants pour amener à bonne fin les grands travaux qu'elle avait entrepris.

Le conseil de ville prit alors la résolution de mettre en vente un de leurs champs; mais le clergé eut recours à l'official de la cour de Lausanne, et les administrateurs de l'évêché firent défense de célébrer tout service divin dans toute l'étendue de la paroisse d'Yverdon. Toutes les démarches pour faire cesser cet interdit demeurèrent sans effet, et il fallut s'adresser au successeur d'Amédée VIII pour contraindre ces ecclésiastiques avides et orgueilleux à remplir leurs devoirs de citoyens et de chrétiens. Voici la pétition que les députés des bonnes villes du pays de

Vaud adressèrent à ce sujet à leur nouveau duc, Louis de Savoie, baron de Vaud:

« Il vous est très humblement représenté, très illustre » prince duc de Savoie, notre souverain, à la part de vos » très humbles sujets les nobles, bourgeois et commu- » nautés des bonnes villes de votre pays (*patriae*) de » Vaud, que votre illustre seigneurie ayant ordonné de » fortifier et renforcer vos villes de votre dit pays, et vos » humbles sujets d'Yverdon, voulant obéir de tout leur » pouvoir, ont fait et réparé dans votre dite ville plu- » sieurs fortifications et autres provisions pour la défense » desdites fortifications; et parce que ceux qui habitent » et se retirent dans ladite ville, comme en étant res- » sortissants, doivent contribuer aux frais supportés, ils » ont imposé à tout le clergé dudit lieu d'Yverdon, qui » sont au nombre de vingt chapelains, pour la juste et » contingente portion de frais desdites fortifications, » savoir trente livres en monnaie qui se paieront et ré- » duiront à la décharge des prénommés; et le syndic de » ladite ville ayant demandé à diverses fois que cela fût » payé par ledit clergé, néanmoins ils ont refusé de le » faire, disant qu'à cause du privilége de l'église ils doi- » vent être exempts de toute fortification et des autres » charges communes de ladite ville; d'où il s'ensuit » qu'à l'instance dudit syndic, ceux qui servent dans » votre dit lieu, et les officiers de la châtellenie ont levé » de gage audit clergé un pré qui autrefois avait été » donné par charité, et on croit qu'il est mouvant du fief » rural de votre dite sérénissime seigneurie; après quoi » ledit clergé a procuré et demandé par l'autorité de » monsieur l'official de la cour de Lausanne, de pouvoir

» cesser de célébrer tout le service divin dans toute la » paroisse et lieu d'Yverdon; et quoique lesdits d'Yver- » don aient insisté auprès du vénérable conseil et de » monsieur l'official de monseigneur le révérend évêque » de Lausanne pour que cette cessation fût ôtée et en- » levée, ils ne l'ont pu obtenir, très illustre prince, non » plus que les ambassadeurs desdites villes de votre dit » pays, sinon après un long temps, et à condition que » premièrement lesdits d'Yverdon se désistassent de leurs » pétitions et de leurs instances; ce qu'ils ont refusé de » faire, eu égard que les autres disent et font dans vos » autres villes fermées dudit pays; et devant dépendre » du commandement de votre illustre seigneurie autre- » fois fait au sujet des fortifications, que tous ayant » corps et bien sont tenus et doivent contribuer à la con- » servation de telles murailles et aux frais de la répara- » tion et maintien des fortifications, d'où l'opposition » dudit clergé doit être censée nulle et indue. Item, » très illustre prince, il arrive d'autres choses à l'af- » faiblissement de votre jurisdiction et au grand dom- » mage de vosdits sujets dudit pays, savoir les maux » suivants: 1° si quelqu'un de vos sujets agit pardevant » vos juges contre quelques religieux ou ecclésiastiques, » pour quelque action réelle et personnelle, touchant les » biens mouvants du fief ou arrière-fief de V. I. S. lit- » téralement obligés par tel ecclésiastique, avec promesse » de n'y contrevenir, ces religieux-là assurent qu'ils » peuvent recourir (et ils le font en effet) au prédit sei- » gneur official, lequel seigneur official ayant enlevé toute » difficulté, accorde à ces religieux des provisions mo- » nitoires et excommunicatoires, à ce que les juges

» temporels se désistent formellement de leur audience, » et l'acteur de son instance; c'est ce qu'ils veulent ob- » tenir par leurs instances d'excommunication, à cause » de quoi vos sujets plaidants ne peuvent pas avoir leur » droit pardevant vos juges, d'où les biens et les per- » sonnes dépendent, parce que vos juges disent qu'ils ne » veulent être excommuniés. Item, prince très illustre, » de même aussi s'il y a un ecclésiastique marié, et qu'on » agisse contre sa femme pardevant vos juges, ils ont » recours auprès du prédit seigneur official, qui leur » accorde comme dessus des provisions monitoires qu'on » ait à se désister comme dessus, disant que leurs fem- » mes doivent jouir du privilége ecclésiastique de leurs » maris, alléguant et disant dans leurs provisions moni- » toires que le clergé ni ses biens ne peuvent pas être » soumis à la juridiction temporelle. En outre, très il- » lustre prince, s'il y a procès entre deux de vos sujets » pardevant vos juges et qu'il soit nécessaire que le plai- » gnant des parties fasse une demande, ce demandeur » plaignant étant religieux, et comme dit est établi pour » plaignant, nonobstant cela, il dit qu'en vertu du privi- » lége du clergé, il peut recourir à l'official en y entraî- » nant le procès et sa partie adverse; alors monsieur » l'official donne des lettres monitoires et excommuni- » catoires, qui veulent que vos juges se désistent de la » connaissance de cette cause, et qu'ils renvoient les » parties mêmes pardevant ledit official; et il tâche de » les appeler et citer pardevant lui; ainsi on distrait » cette cause du tribunal de vos juges, au dommage de » votre jurisdiction et à la ruine de la coutume et des » droits de vos sujets; c'est pourquoi, très illustre prince,

» vos sujets recourent à votre dite seigneurie, la priant
» humblement qu'elle daigne pourvoir lesdits suppliants
» de la manière la plus convenable sur les choses ici
» avancées, tant auprès de vos juges que des officiers
» du prédit révérend seigneur évêque de Lausanne, qui
» est hors du lieu, à l'égard duquel, s'il était dans le
» lieu, vosdits sujets ne doutent pas qu'ils n'obtinssent
» une bonne et utile provision pour ses officiers, que
» premièrement votre jurisdiction ne soit pas offensée
» et que vos sujets ne souffrant pas par cet endroit-là,
» ils ne soient pas chargés tant par les réparations et les
» fortifications de vos bonnes villes, et ne soient pas mo-
» lestés dans leurs us et franchises, mais qu'ils soient
» conservés en sûreté avec leurs biens, sans y être trou-
» blés par aucun cas fortuit, que Dieu et ensuite votre
» illustre seigneurie veuillent détourner et sans souffrir
» aucun dommage dans ces villes que l'on doit fortifier,
» implorant humblement la faveur de V. I. S. sur ce
» que dessus. »

Louis de Savoie accueillit favorablement la requête qui lui était présentée et prit l'arrêté suivant qui se trouve réuni dans les archives sous un même sceau :

« Louis, duc de Savoie, à notre cher bailli de Vaud,
» comme aussi à tous les châtelains et autres officiers
» dudit pays, présents et à venir, médiats et immédiats
» ou à leurs lieutenants salut : après avoir vu la suppli-
» cation ci-jointe et en avoir considéré la teneur, pour
» faire hâter les fortifications de notre pays de Vaud,
» et afin qu'il soit pourvu d'une manière convenable
» aux autres choses contenues dans ladite supplication,
» nous vous ordonnons et donnons charge à un chacun

» de vous en général et en particulier, sans déroger à nos » ordres déjà donnés à ce sujet, que vous mettiez ordre, » conformément à la coutume et à l'équité de tous et un » chacun, de quelle qualité, condition et dignité qu'ils » soient, à ce qu'ils contribuent et paient suivant la rate » et due portion qui leur conviendra, qui leur aura été » ou sera imposée et à laquelle ils auront été ou seront » taxés, savoir dans les lieux où ils ont accoutumé de se » retirer en temps de guerre, et d'où ils sont ressortis- » sants, et ce, entre les mains des personnes qui auront » été établies, ou qu'on établira pour cela; afin que » par-là les fortifications soient promptement et heureu- » sement achevées, et que les munitions d'artillerie se » fassent et soient en état en temps et lieu; de plus, à » l'égard des autres requêtes, nous vous ordonnons (sous » les réserves requises) que vous pourvoyez, procédiez, » rendiez et exerciez la justice de la manière qu'on a » accoutumé de le faire en pareil cas, et suivant que vous » le trouverez à propos pour l'avantage des parties et » la conservation de la jurisdiction et de nos autres » droits, en ne permettant en aucune manière qu'on tire » ailleurs quelques causes du clergé ou d'autres dont » vous avez accoutumé de connaître, sans attendre de » nous aucune autre ordonnance là-dessus. Donné à » Chambéry, le vingt-troisième Mars l'an du Seigneur » Mil quatre cent cinquante-cinq [1]. »

En présence de cet arrêt, les prêtres d'Yverdon n'osèrent plus continuer leur résistance et livrèrent les 30 livres que l'on exigeait d'eux.

[1] Original en latin, coté 30, tiré du recueil d'Yverdon, vol. II, p. 143-146.

Pendant que la bourgeoisie soutenait cette lutte contre le clergé, les soldats de la châtellenie d'Yverdon défendaient dans la Bresse les droits de leur prince. Louis de Savoie avait donné la main de sa fille Charlotte au dauphin de France, qui devint le célèbre roi Louis XI, et le pays de Vaud lui avait accordé à cette occasion un subside extraordinaire [1]. Peu de temps après ce mariage, de graves sujets de dissentiments, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici, s'élevèrent entre le beau-père et le gendre, et le dauphin s'empara de plusieurs châteaux de la Bresse. Le duc de Savoie s'empressa d'envoyer des troupes dans ce pays et réclama l'assistance de Berne et de Fribourg. Pendant cette guerre qui ne dura que trois mois, plusieurs chefs vaudois, entre autres Henri de Collombier, furents faits prisonniers. La petite armée suisse, déjà en route, rebroussa chemin, en apprenant que la paix avait été conclue le 14 septembre 1454. Louis de Savoie eut ensuite quelques démêlés avec les Fribourgeois relativement à un emprunt qui avait été fait à l'époque du couronnement du pape Felix V, son père. Mais les Suisses et le marquis d'Hochberg, comte de Neuchâtel, empêchèrent les hostilités d'éclater entre le duc et les Fribourgeois.

FAITS DIVERS.

1454. On paie 8 livres et 15 sols à Guillierme Legier et à Jean de St.-Cierge chargés d'accompagner à Genève la compagnie d'Yverdon et d'y acheter cinquante hoquetons pour la troupe. Les mêmes avaient dû se rendre à

[1] 61 livres.

Annecy pour présenter au duc le petit contingent de la ville.

On paie cent sols à Janin dou Bos, huissier d'Yverdon, qui pendant huit jours s'était employé à confectionner les hoquetons.

Le samedi après la fête de St-Laurent, on offre un dîner à noble Louis d'Estavayer qui était venu notifier à la ville qu'elle eût à se préparer à recevoir les Bernois qui devaient passer à Yverdon en se rendant à l'armée destinée à combattre le dauphin.

On envoie Pierre Pictet à Payerne pour savoir le nombre de Bernois qui ont passé par cette ville.

Le 27 août, Louis de Savoie et Anne de Chypre, son épouse, s'arrêtent à Yverdon avec une suite nombreuse et trente chevaux. La ville leur offre un splendide souper à l'hôtel de Pierre Joccet. On sera peut-être curieux d'en connaître le menu et le prix des objets. Un salignon de sel, 2 deniers; un pot de verjus et de vinaigre, 2 deniers; six chapons, 3 sols; lard, 3 sols; une anguille, 12 sols; œufs, 9 deniers; un demi pot d'huile, 12 deniers; un fromage, 2 sols; brochets et truites, 20 sols; une pièce de bœuf pesant trente livres, 7 sols, 9 deniers; quarante doubles pains, 6 sols, 8 deniers; deux livres de chandelles, 2 sols; poires et pommes, 12 deniers; quarante pots de vin, chaque pot coûtant 7 deniers, 23 sols, 4 deniers. Deux torches de cire, 20 sols; dépense pour les chevaux, le foin, huit coupes et un bichet d'avoine, 27 sols, 6 deniers.

Au nombre des seigneurs qui accompagnaient le duc se trouvaient Jaques de Russin, Amédée de Genève, Jacques de Divonne, Louis de Blonay, procureur de Vaud, etc.

On paie 24 sols à Jean Pictięz qui était venu de la Rochette (*Rocheta*) où il était en garnison avec le détachement d'Yverdon, pour chercher de l'argent pour payer la petite troupe.

Souper offert aux soldats d'Estavayer qui arrivaient de Peroget et apportaient à la ville des nouvelles des dix Yverdonois en garnison dans ce lieu. Ces dix Yverdonois étaient: Jean Dorey, Hilaire Bondennaz, Antoine Fudraul, Johanod de la Tévrez, Antoine Jaquier, Vuillerme Ramus et Jean Barbey. Pendant les soixante jours qu'ils passèrent à l'armée du duc, ils reçurent de la ville 80 livres. Dans cette somme se trouvaient comprises 9 livres et 3 sols que le duc avait envoyées à Yverdon par Pierre Vionnet de Moudon. Ces dix soldats étaient partis le 27 juillet et ils rentrèrent à Yverdon le jeudi avant la fête de St-Michel. Une partie des quarante-cinq autres qui formaient le complément de la troupe fournie par Yverdon, tint garnison à la Rochette avec les bannières d'Estavayer et des Clées; les autres marchèrent avec le corps d'armée principal. Ils ne restèrent que cinquante-deux jours sous les armes et reçurent chacun 72 sols de solde. Ces quarante-cinq soldats étaient: François Servaz, Pierre Bussy, Vuillerme Vulliemin, Hugonet Rossaz, Jean Blanchard, Glaude Auctiez, Vuillerme Pelligar, Jaquet Burdet, Glaude Cosendraz, Pierre Folliez, Jean Pichaz, François Oddet, Pierre Tanner, Vuillerme Fabri, Jacob Salliar, Jordan Pichon, Pierre Pavy, Pierre Cosendrey, Guillaume d'Essertines, Mermet Cristinet, Jean Girardet, Etienne Bonvêpre, Pierre Chapuiset, Jordan Clément, Pierre Micey, Guillerme Bardilliez, Antoine Perey, Etienne Jacon, Janin dou Bos, Pierre Pictiez, Jean Bachiez, Jean-

not Bruchez, Humbert Bussy, Jean de Magniez, Nicod Barraz, Jean Besenczon, Jean Graz, Girard Contessaz, Vuillerme Bray, François Cuchy, Jean Vulliemin, Perrod Noseray, Jean de Gland, Henri Roget et François Roget, porte-bannière.

On donne 20 sols à François Jacottet, qui arrivé à Annecy avec la bannière était tombé malade et avait été renvoyé à Yverdon par le banderet.

On donne 20 sols à Jean Barbier qui était revenu de l'armée sans congé du banderet, *furtive et latens.*

On paie 7 sols à Pierre Auberjuney pour une anguille achetée de lui pour en faire présent au seigneur de La-Sarra qui était mécontent des soldats de la bannière d'Yverdon parce qu'en traversant La-Sarra, ils avaient pris quelques poules tant à La-Sarra qu'à Pompaples *(Pumpabloz)* et qui disait qu'il empêcherait ceux d'Yverdon de passer sur sa terre.

Dom François Currat porte le calice d'or à Lausanne pour le faire bénir.

On fête la bienvenue du seigneur Vallisyse, nouveau bailli de Vaud, qui était venu visiter les fortifications et l'artillerie de la ville.

On paie 4 sols pour le souper du châtelain Humbert de Collombier, Boniface de Villarsel, Guillaume de Baulmes et Henri Auberson qui étaient venus tenir compagnie au seigneur bailli.

On paie 12 sols à Jacob Mestral, donzel, et à Guillaume Légier envoyés par le conseil à Moudon, le mardi après le dimanche de quasimodo, sur l'invitation des nobles et bourgeois de Moudon où toute la patrie avait été convoquée pour entendre le rapport du seigneur de Gruyère,

de Louis d'Estavayer et de Humbert Cerjat, qui avaient été envoyés auprès du duc de Savoie pour la réformation des franchises de la patrie et qui rapportèrent une lettre de reconfirmation des franchises.

On envoie à Moudon prendre avis comment la ville doit se comporter à l'occasion de l'interdit jeté sur la ville à raison de la vente d'un pré du clergé.

On envoie Jacob Denysat, donzel, à Grandson pour savoir si la ville pourrait avoir un des moines du prieuré de Grandson pour chanter à l'hôpital d'Yverdon ou un des cordeliers parce que l'interdit était dans la paroisse d'Yverdon, lequel ne put rien obtenir.

On paie 8 sols à Jean Pontey pour deux grosses pièces de bois préparées par lui et données au frère Jean Bourgeois pour poser ses livres.

1456. Le mercredi après Noël, à la réquisition du bâtard de Pitignez, châtelain de Ste-Croix, on envoie des hommes pour garder le passage des Etreys, que les Bourguignons voulaient forcer contre le gré du duc de Savoie.

Nobles Guillaume d'Avenches et Guillaume de Baulmes vont consulter Jaques de Forel, Humbert Cerjat et Jean de Treytorens pour avoir leur avis sur la manière dont ils doivent agir vis-à-vis de Jeannette, veuve d'Antoine Olivier, détenue sur la demande de Girard Olivier comme coupable du meurtre de son frère.

On élit un guet au traitement de 12 livres par an.

On paie 72 sols à Hensille Pictiez pour six cierges, ornés de pennons aux armes de la ville, pesant seize livres, portés au nom de la ville à Montherond aux funérailles de la dame de Vuillerens.

On ouvre le tornafod près du château, de peur que par l'impétuosité des eaux, qui étaient fort grandes, il ne fût rompu.

1457. Subside demandé pour le mariage de Marguerite, fille du duc, avec Jean, marquis de Montferrat. Ce mariage décidé le 2 juillet 1454 n'eut lieu qu'en 1458.

Le frère Nicolas Amenyat prêche toute la semaine avant la fête des rameaux.

Convocation pour aller avec ceux de Belmont et de Gressy sur l'emplacement par où l'eau du Buron coulait anciennement.

La foudre tombe sur le clocher de la chapelle de Notre-Dame. La petite cloche est endommagée. On en fond une nouvelle qui pèse 630 livres. Procession au moment de la fonte de la cloche.

1459. On vend pour 40 sols la palissade qui était le long du grand fossé de la Plaine.

Le clergé remet une somme de 12 livres comme produit d'une collecte faite par lui en ville afin de l'employer à acheter à Genève les matières nécessaires pour faire de la poudre, parce qu'on disait que les Fribourgeois et les Bernois devaient venir dévaster le pays.

On paie 32 sols à Vuillierme Galey qui avait amené de la forêt d'Epeney huit chênes pour les planter au tournafod du château et à celui qui se trouve derrière la maison de Jean Portier.

On paie 7 sols à Pierre Jocet pour les dépenses faites chez lui le mercredi après le dimanche des Brandons par les nobles et les bourgeois d'Yverdon. On décide d'entourer la Plaine de palissades. Les charpentiers Vincent Juhan et Vuillerme Galey assistent aux délibérations.

Noble Vuillerme de Baulmes, Richard Rossel et Arthaud de Montricher sont envoyés par les états de Vaud à Turin au sujet d'un don gratuit de 3000 florins petit poids, demandé par le duc de Savoie pour la subvention de la dot de Marguerite de Montferrat. Le subside fut accordé, mais la ville fut exempte de cet impôt à cause des grands sacrifices qu'elle avait faits pour les fortifications. La ville paya 19 livres, 12 sols à Vuillerme de Baulmes pour sa dépense et celle de son domestique pendant les trente-sept jours que dura son ambassade.

On paie 3 sols pour deux grandes semesses offertes au seigneur abbé du lac de Joux.

On paie 7 sols à Jean Bachiez envoyé à Moudon pour prendre avis au sujet d'une amende de 60 sols imposée à Vuillerme Gondoz par le lieutenant François Cordey pour avoir vendu le jour du marché, n'étant pas bourgeois et n'ayant pas prêté serment au seigneur et à la ville.

On offre deux semesses de vin à la fille du seigneur de Vufflens qui se rendait à Fribourg.

Procession le jour de la fête de l'Eucharistie. Le dais est porté par Vuillerme de Baulmes, Louis de Bionnens, Jacques de Mestral, Jacques Denysat, donzel, Pierre Pictet et Guillaume Légier. Repas chez Pierre Pictet au retour de la procession.

Repas chez Pierre Jocet le vendredi après la Pentecôte. Y assistent nobles Louis de Bionnens et Jacques Denysat; Humbert Rignaud, François Cordey, Nycod Pichon, Nycod Bray, Pierre David, Philippe Prin, Pierre Jocet et Jannet Ruey. Ils venaient de décider comment on devait faire les boulevards sur la petite rivière de la Plaine.

On paie 7 sols à Jean Légier envoyé à Moudon par le conseil pour exprimer aux habitants la peine qu'on éprouvait de l'incendie qui avait consumé une partie de leur ville et leur demander ce que l'on pouvait faire pour eux.

Un criminel se réfugie dans la chapelle de Notre-Dame le mardi avant la fête de Ste - Madelaine. On garde l'église pendant trois jours et l'on envoie Pierre Ruey, maître des arbalétriers, et Robinet Vuitebœuf à la recherche de ses complices.

On paie 28 sols à Jacques de Mestral et à Vuillerme Jocet que l'on avait envoyés le premier octobre à Payerne et à Morat pour découvrir si l'on savait quelque chose de l'expédition que les Fribourgeois menaçaient de faire contre la patrie. On leur répondit que l'on n'avait rien appris à ce sujet.

Le jeudi après la fête de St-Michel, on nomme les capitaines et les soldats qui doivent veiller à la garde de la ville, parce que les Fribourgeois et les Bernois voulaient fondre sur le pays *(currere patriam)*.

Guillaume Rouge, François Rossel, Jean Bachiez, Pierre Jocet, Nycod Bray et les conseillers de la ville visitent les fossés et les palissades de la plaine et donnent des ordres pour les réparations nécessaires.

On prépare six échelles pour monter sur les murailles.

Le mercredi avant la fête de St-Simon, le châtelain Humbert de Collombier, Jean Costabloz, Jacques Denysat, Guillaume Légier, Pierre Pictet, Jean Légier, François Cordey, Nycod Pichon, Jean Bachiez, Jean Robin, font le tour de la Plaine pour la mettre en état de défense contre les Fribourgeois. On ordonne de faire un rempart de terre près de la grande palissade de la Plaine,

trois boulevards du côté du marais et de faire couler la Thièle derrière la Plaine.

On envoie Vincent Juhan, Jean d'Essertines, Etienne Jaccon à Montagny-les-Monts pour examiner les arquebuses et le Voûgleyroz et en faire de semblables pour la ville.

On achète une livre et demie de plomb pour faire les balles des coulevrines.

On monte un canon az piez sur la tour derrière la maison de Hensile Pictiez, l'on rassemble les pierres des bombardes qui étaient à la Plaine et dans la maison du seigneur de Vuillerens, et on les place devant la maison de noble Louis de Bionnens.

Etienne Jaccon, serrurier, est chargé de ferrer onze canons.

On paie 18 sols à noble Louis de Bionnens et à Vuillerme Jocet envoyés par le conseil à Moudon, le dimanche avant la fête de St-Thomas, sur l'invitation du seigneur de Gruyère et d'autres ambassadeurs qui revenaient de Fribourg.

On paie 45 livres, 10 sols à noble Humbert de Collombier, seigneur de Vuillerens et châtelain d'Yverdon, pour la ferme des moulins.

On paie 60 sols à Nicod Bray, médecin de la ville, pour son salaire.

On paie 5 sols à Jean Légier, clerc de la ville, pour son salaire.

On paie 12 livres à François Jacottet, syndic de la ville, pour son salaire.

1460. Hiver rigoureux.

1461. Grand incendie à Yverdon le jour de la fête de

la bienheureuse Vierge Marie Madelaine. Une partie de la ville est consumée. Amédée IX, duc de Savoie, prenant en considération la fâcheuse position de la cité après ce grand désastre, lui accorde pendant trente ans le tribut des oboles et de l'omguelt.

1462. Refonte des cloches. Les gens de Pomy vendent la leur, qui n'était pas bonne, pour le prix de 60 sols. Collecte dans la paroisse pour faire les nouvelles cloches. Elle est faite à Pomy, Cuarny, Cheseaux, Sermuz, Clendi et la Plaine par Jean Robin; dans la rue du Lac par François Oddet; dans la rue du Milieu par François Cordey; dans la rue de la Thièle, les faubourgs des Moulins et de Cheminet par Pierre Rignaud. Le clergé fait un don de 4 livres, 3 sols.

Le premier juin, on envoie à Lausanne Jacques Denysat, donzel, pour réclamer contre l'incarcération de Pierre Pictiez qui était détenu dans cette ville par les officiers de l'évêque, ce qui était contre les franchises.

Jean Olivey, de Bavois et Nycod Buéron sont chargés de fondre deux cloches, l'une du poids de trois mille livres, l'autre de deux mille.

On fond la grosse cloche près de Notre-Dame, le jour de la fête de St-Maurice. On donne quatre pots de vin aux maîtres-fondeurs et à leurs ouvriers. Souper offert aux chapelains le même jour. On voulut transporter la cloche en ville par la Thièle, mais, dans ce moment, elle coulait avec beaucoup de rapidité et l'on fut obligé de se servir d'un char. Pour la monter sur le clocher, on emprunta une corde à Estavayer.

Grand repas offert à Philippe de Savoie chez Pierre Jocet, la veille de la fête de Ste-Catherine.

Jaques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud.

(1465-1476.)

Louis de Savoie avait donné, le 26 février 1460, tout le pays de Vaud en apanage[1] à Jaques de Savoie, son fils, comte de Romont; mais ce ne fut qu'en 1465, époque à laquelle Amédée, son frère, époux de Yolande de France, sœur de Louis XI, succéda à son père, que ce seigneur commença à exercer son autorité dans la baronnie de Vaud. Ce prince, brave mais remuant, montra dès le commencement de son règne une grande bienveillance pour la ville d'Yverdon, ce qui lui gagna l'affection de ses habitants qui lui furent constamment dévoués. Mais son vif attachement pour Charles, duc de Bourgogne, attira sur la petite cité une affreuse désolation dont elle eut de la peine à se relever.

En 1468, on reçut la nouvelle que le comte de Romont se proposait de venir dans la ville d'Yverdon, qu'il n'avait pas encore visitée depuis qu'il était devenu baron de Vaud. Il devait arriver après la fête de Pentecôte. La ville fit aussitôt les préparatifs nécessaires pour le recevoir. Une commission, composée de Pierre de Bionnens, François Oddet, Jean de St-Cierge et d'autres conseillers, se réunit chez Jocet et s'occupa activement de chercher des logements convenables pour les hôtes illustres qui allaient honorer la ville de leur présence. Elle se procura en abondance de la volaille et du poisson; elle fit confectionner

[1] *Guichenon*, histoire généalogique de la maison de Savoie, page 526.

à la hâte huit douzaines de petits drapeaux sur lesquels étaient peintes les armes du duc et elle décida qu'un cortége nombreux, prêtres, conseillers, magistrats et soldats, se rendrait au-devant du prince.

Ce fut le mercredi après la Pentecôte que le baron de Vaud fit son entrée solennelle dans la ville d'Yverdon, au bruit des cloches, des arquebuses et du canon. Il était accompagné de son frère, l'évêque de Genève, et suivi d'un grand nombre de seigneurs du pays, tous à cheval. Sachant combien les Yverdonois étaient jaloux de leurs droits et de leurs immunités, et désirant de leur être agréable, le comte de Romont manifesta le désir que l'on procédât de suite à la prestation du serment réciproque par lequel tout prince de Savoie, à son entrée à Yverdon, s'engageait à maintenir les anciennes franchises de la ville et les bourgeois, de leur côté, à lui être fidèles et dévoués. Le cortége se rendit à la chapelle de Notre-Dame, et le prince, entrant dans le chœur et se plaçant devant le maître-autel, posa ses mains sur le vieux missel ouvert devant lui et jura de respecter les priviléges de la ville. Les membres des deux conseils prononcèrent à leur tour l'engagement de se montrer bons et loyaux sujets. La charte ou procès-verbal de cette auguste cérémonie, remise aux bourgeois et déposée aux archives d'Yverdon, est conçue dans les termes suivants :

« Jacques de Savoie, comte de Romont et seigneur de
» la patrie de Vaud, faisons savoir à tous par la teneur
» des présentes, qu'en suivant les traces de nos ancêtres,
» nous avons bénignement condescendu à la supplica-
» tion qui nous a été présentée sur les objets ci-après par
» nos chers et fidèles sujets les nobles, les bourgeois, les

» habitants et domiciliés de notre ville d'Yverdon et de
» tout le mandement d'icelle, afin qu'ils nous témoi-
» gnent à l'avenir avec d'autant plus de zèle un dévoue-
» ment à toute épreuve; c'est pourquoi de notre certaine
» science et après mûre délibération de notre conseil à
» ce sujet, nous confirmons et homologuons pour eux
» et leur postérité les bons us, libertés et franchises, im-
» munités, chapitres et priviléges concédés par nos pré-
» décesseurs auxdits nobles, bourgeois et habitants sup-
» pliants, soit à leurs devanciers et approuvés en parti-
» culier par défunt le seigneur Amédée, alors duc de Sa-
» voie, les approuvant de nouveau par les présentes à
» forme de leur teneur, et promettant de bonne foi et
» par serment prêté sur les saints Evangiles de Dieu, de
» ne jamais les enfreindre, mais de les conserver aux-
» dits suppliants et à leur postérité. Après quoi les sus-
» dits nobles, bourgeois, habitants et domiciliés, et en
» particulier Mermin David, syndic, François Roget,
» banneret, Vuillerme de Baulmes, seigneur d'Essert,
» Jean Robin, Jean Bachiez, Vuille Jocet et François Od-
» det, conseillers; Pierre David, Jean Piochet, Philippe
» Perruit, Jean Pontet, Claude Lambert, Jean de St-
» Cierge, François Murat, Jean Jacottet, Jean Allamand
» et Claude Mellin, rière-conseillers de ladite ville
» d'Yverdon, tous lesquels tant en leur nom qu'à ceux
» des autres nobles, bourgeois, habitants et domiciliés
» ici non désignés et de leur postérité, pour lesquels ils
» se font forts selon qu'il est d'usage, ont juré et promis,
» en plaçant successivement les deux mains sur les saints
» Evangiles de Dieu, et en obligeant à cet effet tous leurs
» biens quelconques, de nous être à perpétuité ainsi

» qu'aux nôtres, bons, fidèles et loyaux sujets, de soigner
» selon leur pouvoir notre honneur, état et avantage, et
» d'empêcher qu'il n'y soit préjudicié, de poursuivre et
» conserver soigneusement en s'informant fidèlement de
» tout ce qui peut nous concerner, d'assister convenable-
» ment nos officiers toutes les fois qu'il y aura lieu de
» leur prêter aide et secours, et de faire en général tou-
» tes les choses auxquelles de fidèles sujets sont tenus
» envers leur seigneur et celles demandées et requises
» par la louable coutume de notre dite patrie de Vaud
» et qui sont suffisamment décrites dans les chapitres
» de l'ancienne et nouvelle forme de justice. Mandant,
» etc. Donné, devant le grand autel de l'église de notre
» dite ville d'Yverdon, le 10 juillet 1468. »

La cérémonie étant terminée, le baron de Vaud alla avec son frère prendre son logement au château et les seigneurs de la suite furent reçus dans les appartements qui leur avaient été préparés. Quelques heures après son arrivée, le prince assista à un repas splendide, préparé avec soin à l'hôtel de Guillerme Jocet. Dans la soirée, on alluma de toutes parts des feux de joie et l'on sonna des fanfares.

Le lendemain le prince fit une promenade sur le lac. On avait choisi, à cet effet, un bateau surmonté d'un pavillon élégant. L'esquif se dirigea vers Estavayer où Jaques de Savoie fut reçu par le seigneur de cette petite ville; puis il reprit sa course le soir et ramena le comte de Romont à Yverdon. Le vendredi matin, le prince quitta la ville, satisfait de la réception que les bourgeois et les habitants lui avaient faite et les assurant de sa bienveillance et de sa protection.

Jaques de Savoie ne tarda pas à donner à la ville des preuves de son attachement. Dès l'année suivante, le 12 octobre 1469, ce prince, étant à Morges, concéda aux bourgeois d'Yverdon, moyennant une somme de cent quarante écus de Savoie, l'autorisation de faire construire une halle dans le lieu le plus commode, où l'on pourrait déposer en sûreté toutes espèces de marchandises avec le privilége, très-avantageux pour la ville, de prélever à perpétuité certains droits de vente et de dépôt. La charte publiée à cette occasion entre dans de longs détails qu'il serait fastidieux de rapporter ici[1]. Qu'il nous suffise de dire que cet impôt, assez élevé pour l'époque, atteignait les objets suivants : les graines, le vin, le pain, les poissons frais, les harengs, les fromages, le beurre, les huiles, les graisses, les métaux bruts ou travaillés, la laine, le fil, le lin, le chanvre, les draps, les toiles, les cuirs, les drogues, la verrerie, etc., etc.

Mais le comte de Romont eut bientôt une nouvelle occasion de prouver d'une manière plus éclatante l'intérêt qu'il portait à la petite cité. Yverdon venait à peine de se remettre des suites du terrible incendie qui, en 1461, avait consumé la plus grande partie de la ville, qu'un nouveau sinistre vint plonger ses habitants dans l'épouvante et la désolation.

En octobre 1470, une pluie torrentielle n'avait cessé de tomber pendant la première quinzaine du mois. La Thièle, gonflée par tous ses affluents, avait atteint une hauteur extraordinaire, et tout faisait présager une ca-

[1] Voir l'*indomineure et communauté d'Yverdon* aux archives de la ville.

tastrophe imminente si la pluie ne venait à cesser. Malheureusement il n'en fut rien et la rivière, dont les flots entraînaient des arbres déracinés et d'autres débris, déborda avec une effroyable violence dans la nuit du 18, fête de St-Luc l'évangéliste.

Les ravages furent immenses; les ponts de Cheminet, de Gleyre, furent emportés, leurs tours renversées; il en fut de même de ceux du château et des boucheries [1]. La maison neuve de l'hôpital ou maison de ville s'écroula avec fracas, et l'eau furieuse emporta au loin dans le lac des coffres et divers objets que renfermait ce bâtiment de la commune. Le jour vint enfin éclairer cette scène de désolation, et les habitants d'Yverdon purent juger avec effroi de l'étendue de cet affreux désastre. Une partie des murailles du faubourg de l'Hôpital n'existaient plus; un grand nombre de maisons, minées par les eaux, menaçaient ruine; les routes étaient effondrées, leurs ponts détruits, et l'eau remplissait toutes les rues de la ville.

Un si grand malheur frappa de stupeur les habitants d'Yverdon et l'avenir ne se présenta à eux que sous le plus sombre aspect. Néanmoins, ils ne perdirent pas courage. Les particuliers travaillèrent avec énergie à reconstruire ou à réparer leurs maisons. Le conseil d'Yverdon, hors d'état de pouvoir avec les faibles ressources de la ville rétablir les ponts, réédifier les murailles avec leurs tours et leurs portes et refaire les chemins abîmés, eut recours à Jaques de Savoie et sollicita sa haute assistance dans cette triste circonstance.

Ce prince craignant que les Yverdonois, poussés par

[1] Le pont *Buchiez*.

le désespoir, ne finissent par déserter une ville où le malheur venait les frapper coup sur coup, s'empressa de prendre des mesures efficaces pour que les dépenses ne tombassent pas entièrement à leur charge. Il décida que tous les villages de la châtellenie seraient obligés de s'imposer extraordinairement pour venir au secours d'Yverdon, leur principale place d'arme et leur lieu de refuge. Mais les sommes que la ville retira de cet impôt furent insuffisantes; les travaux étaient commencés et il était urgent pour les achever qu'Yverdon possédât des ressources plus considérables.

Les habitants d'Yverdon prévenus par Antoine d'Avenches, gouverneur de Vaud, des dispositions favorables du baron de Vaud à leur égard, et sachant d'un autre côté que ce prince avait un besoin pressant d'argent, proposèrent à Jacques de Savoie de leur vendre à perpétuité le privilége de retirer pour leur compte tous les revenus des oboles et de l'omguelt que ce seigneur avait coutume de prélever sur toute l'étendue de la châtellenie. Le prince consentit à cet arrangement et leur céda ses droits pour la somme de neuf cent vingt florins petit poids, que la ville fut obligée d'emprunter. La charte [1] qui renferme cette importante concession est conçue en ces termes :

« Jacques de Savoie, comte de Romont et seigneur du » pays de Vaud, savoir faisons à tous par les présentes » qu'ayant, nos illustres prédécesseurs d'heureuse mé» moire, par bonnes et louables raisons, donné et de » grâce spéciale concédé aux nobles, bourgeois, manants » et habitants de notre bonne ville d'Yverdon, pour un

[1] Recueil d'Yverdon, vol. I, fol. 130.

» certain temps convenu, le pouvoir, autorité et licence
» de lever, exiger et recouvrer sur leurs bourgeois et au-
» tres, les subsides, impositions, mailles, omguelt, tributs
» et autres rentes par nous accoutumées de percevoir,
» selon que plus au long et par ordre est narré dans le
» contenu des présentes, outre plusieurs autres lettres
» et droits de confirmations et concessions pour ce sujet
» accordées, à nous et à notre conseil exhibées duement
» et de bonne foi vues et visitées. Depuis s'étant présen-
» tés pardevant nous, nos chers et féaux conseillers,
» Pierre de Bionnens, docteur de l'un et l'autre droit,
» Vuillerme de Baulmes, seigneur d'Essert-Pittet, en-
» semble nos chers Jean Legier et Jean Jocet, bourgeois
» de notre dite ville d'Yverdon, au nom des nobles, bour-
» geois et habitants et de toute la communauté dedite
» ville, nous humblement suppliant que pour les causes
» ci-après narrées, et lesquelles ils ont par ordre dé-
» duites, il nous plût leur concéder et départir le pou-
» voir de lever, exiger et percevoir à perpétuité les
» prémentionnés tributs. A laquelle supplication favora-
» blement annuans eu égard et en suivant les vestiges
» de nos prédécesseurs, partant, ayant entendu tout ce
» que dessus à nous par lesdits ambassadeurs exposé,
» et nous étant apparu qu'il était comme impossible
» que ladite ville et communauté d'Yverdon pût plus
» fournir à la quantité des gîtes et impôts qu'elle était
» obligée de supporter presque tous les mois au sujet
» desquels impôts et exactions notre dite ville pourrait
» se dépeupler, et même que dite ville est située en
» lieu stérile et limitrophe, laquelle se voit presque
» journellement de toute nécessité obligée de maintenir

» et réparer grande quantité de ponts, chaussées, bat-
» tues, bords et rivages, et quantité de chemins, fon-
» taines, cours d'eau, et lesquelles à l'avenir il leur
» convient maintenir et entretenir avec grande dépense
» et dommage; et même notre dite ville ayant été pres-
» qu'entièrement brûlée par l'incendie qui y arriva ces
» dernières années passées, outre qu'il n'y a pas long-
» temps qu'en certains jours pluvieux, il est arrivé que
» plusieurs maisons dedite ville sont tombées en ruine
» par les grandes inondations d'eaux qui les ont minées,
» et principalement les fondements de deux tours en la
» maison de dite ville proche l'hôpital, où leurs pièces
» de batterie et artillerie étaient gardées, lesquelles ont
» été entièrement de fond en comble renversées, de
» façon que dite ville à notre grand regret a été obligée
» de supporter plusieurs dommages et incommodités,
» tant en général qu'en particulier. A l'indemnisation
» desquelles comme de bons et très-chers sujets, dési-
» rant de subvenir d'une affection sincère et entière afin
» que de tant plus ils se connaîtront bien traités de no-
» tre munificence, de tant plus fort ils se rendent obéis-
» sants selon qu'ils le doivent, à nos volontés et com-
» mandements. Partant, pour ces légitimes raisons et
» autres à ce mouvant, après mûre délibération avec
» notre conseil sur ce sujet, étant de notre part bien
» informé, pour nous et nos héritiers et successeurs
» quelconques ayant droits et titres de nous à l'avenir,
» avons donné, concédé et élargi, donnons, concédons
» et élargissons par les présentes à perpétuité auxdits no-
» bles, bourgeois, habitants et manans de notre dite ville
» d'Yverdon, présents et futurs, la faculté, licence, au-

» torité et puissance omnimode d'imposer, exiger, lever
» et percevoir les subsides, impositions, mailles, omguelt
» et tributs spécifiquement déclarés et désignés avec
» leurs dépendances et annexés dans dites lettres aux
» présentes annexées ; lesquels ils devront et pourront à
» perpétuité exiger et devront au moins être employées
» et converties pour la réédification et autres charges
» qu'il échet à notre dite ville de supporter, lesquelles
» lettres aux présentes annexées avons trouvé bon de
» ratifier et confirmer par le contenu d'icelles. Voulant
» et ordonnant pour nous et les nôtres prénommés,
» icelles devoir durer et être valides en tous leurs points
» et contenu à perpétuité. Ce que nous avons accordé
» tant libéralement et de grâce spéciale en considération
» des choses prédites supportables par dite commu-
» nauté, que pour et moyennant la somme de neuf cents
» et vingt florins petit poids, monnoie de Savoie, les-
» quels nous avons eus et réellement reçus desdits nobles,
» bourgeois et communauté d'Yverdon, par les mains
» de notre cher et féal conseiller, lieutenant et trésorier
» Antoine d'Avenches, lequels nous en sera comptable
» en notre chambre des comptes. Mandant, etc. Donné
» à Morges, le 14 Janvier dès la naissance du Seigneur
» 1473[1]. »

Les Yverdonois satisfaits d'avoir obtenu cette convention avantageuse, s'empressèrent d'achever leurs réparations et de faire disparaître les dernières traces de l'inondation de 1470. Mais ils n'étaient pas au bout de leurs cruelles épreuves.

[1] Original en latin, coté 90.

En 1474, la guerre éclata entre les Suisses et les Bourguignons. Les confédérés commencèrent les hostilités et entrèrent sur les terres du duc Charles de Bourgogne dont le comte de Romont avait épousé la cause. Lorsqu'on apprit à Yverdon que les troupes de Berne, de Fribourg et de Bienne s'étaient mises en campagne, on ne douta pas que cette petite armée n'envahît tôt ou tard le pays de Vaud pour se venger du concours que Jacques de Savoie prêtait au duc de Bourgogne. La ville se mit en état de défense. On construisit deux boulevards, l'un derrière la maison du collége, l'autre derrière la maison de noble Boniface de Villarsel [1]. On refit les ponts-levis de Cheminet, de Gleyre et de la Plaine. On acheta les ingrédients nécessaires pour la fabrication de la poudre. On monta les canons sur les tours et sur les remparts. On établit des meurtrières dans les murailles de Jean de Glant près du pont des moulins. Les portes de la ville furent remparées de pièces de bois et munies de gros clous. L'on éleva le long des ponts, à hauteur d'homme, des cloisons en bois pour dérober les passants aux regards de l'ennemi. L'on crénela le mur extérieur qui aboutissait aux ponts de Gleyre et de Cheminet. On ferma le faubourg des Moulins par une forte palissade dont la porte massive était assujettie au moyen de barres de fer. Toutes les portes et les fenêtres du côté de la Thièle jusqu'au pont des Moulins furent murées. Le faubourg de la Plaine fut à son tour fortifié et entouré de palissades et de fossés.

Ce ne fut, toutefois, qu'au printemps de 1475 que les

[1] La maison de Saussure-Bourgeois sur la place.

Suisses, après avoir fait irruption dans le comté de Neuchâtel, s'avancèrent vers le pays de Vaud pour attaquer les châteaux des seigneurs vassaux de la maison de Bourgogne. Quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre les confédérés et le comte de Romont, et que le duc de Savoie, prince suzerain de Vaud, fût allié des Suisses, la ville prit l'alarme et demanda des renforts. Outre soixante hommes de la châtellenie d'Yverdon, cinquante-quatre de Morges, vingt-huit de Cossonay, vingt du Pont, commandés par les capitaines Nycod d'Aubonne et le seigneur de Tourens, firent leur entrée en ville le lundi 1er mai, jour de la capitulation de Grandson. Jean Chambanaz fut chargé de diriger l'artillerie de la place. Toutefois, ces chefs, obéissant aux ordres qu'ils avaient reçus de la régente de Savoie et du comte de Romont, évitèrent tout acte d'hostilité avec les Suisses, qui s'emparèrent des terres que la maison de Châlons possédait en deçà du mont Jura et incendièrent les châteaux de Montagny et de Champvent. Bien plus, tandis que l'armée des confédérés se trouvait encore près de Grandson, le châtelain d'Yverdon, Henri de Collombier, voulut qu'on accueillît avec honneur Rodolphe de Wuippens, capitaine des Fribourgeois, et les officiers allemands, et le conseil de ville fit distribuer de son côté du vin aux soldats de Soleure et d'autres cantons qui traversèrent Yverdon, le jour de la Pentecôte, pour aller assiéger le château de Jougne. La garnison fraternisa même pendant quelque temps avec celle que les Suisses avaient laissée à Grandson.

Mais ce bon accord était plus apparent que réel. Tou-

tes les sympathies des Yverdonois, dans la grande lutte engagée entre les Suisses et le duc de Bourgogne, étaient pour ce dernier, et ils faisaient en secret les vœux les plus ardents pour que ce prince vainquît ses ennemis et tirât vengeance des pillages et des cruautés qu'ils avaient exercés dans leur voisinage et jusque sur leur territoire. Aussi, lorsque les troupes suisses furent rentrées dans leurs foyers, les habitants d'Yverdon cessèrent de dissimuler la haine qu'ils portaient aux Allemands qui avaient dévasté une partie des villes de la patrie de Vaud. Les Suisses, et surtout les Bernois, que leurs affaires amenèrent dans cette ville, y furent insultés et maltraités [1]. On proféra de violentes menaces contre les soldats qui tenaient garnison à Grandson et à Orbe [2], et l'on refusa de leur vendre les vivres dont ils avaient besoin [3].

Ces imprudentes manifestations qui se répétèrent dans plusieurs villes de Vaud, et l'attachement visible que Jaques de Savoie portait au duc de Bourgogne, exaspérèrent les Bernois qui, se sentant secrètement appuyés par Louis XI, n'attendaient qu'un prétexte pour envahir un pays dont ils convoitaient depuis longtemps la possession.

Le 14 octobre 1475, le conseil de Berne, après s'être assuré de l'assentiment des confédérés, déclara la guerre au baron de Vaud; le héraut d'armes partit pour la Franche-Comté, portant le défi au comte de Romont, et, le même jour, une armée commandée par les avoyers de

[1] *Diebold Schillings* Beschreibung der Burgundischen Kriegen, page 132. Berne, 1743.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem.*

Berne et de Fribourg et bientôt grossie des contingents des autres cantons, entra dans le pays de Vaud. Après s'être emparée de Morat, de Payerne, de Cudrefin, de Montagny et de Grandcour, l'armée envahissante, comptant dans ses rangs plus de dix mille hommes, quitta Payerne et se dirigea sur Estavayer.

Cette brusque invasion des Suisses porta l'épouvante dans Yverdon et les bourgeois et les habitants regrettèrent amèrement leurs bravades et leurs provocations. Cependant, ils se préparèrent à la résistance et se hâtèrent de fortifier les endroits les plus faibles de leur ville. On éleva des barricades du côté du pont des moulins et l'on se servit à cet effet d'un grand nombre de tonneaux de chaux que l'on avait ramassés à Clendy et à la Plaine. Ils furent placés debout et remplis de terre. On ferma avec soin une poterne que l'on venait de construire entre les deux ponts de Cheminet et de Gleyre. On fit de la poudre et l'on demanda du renfort aux villes de la patrie de Vaud.

Lausanne refusa, alléguant qu'elle ne pouvait faire marcher ses soldats sans un ordre formel du comte de Romont. Coppet envoya trente-deux hommes; Wuarrens deux; puis, arrivèrent les contingents de Morges et ceux du pays de Gex commandés par Amédée de Châtillon. Toutes ces petites troupes réunies aux soldats de la ville et de la châtellenie ne formaient qu'un effectif de 300 hommes, commandés par Pierre de Blay[1] et décidés à faire leur de-

[1] *Petrus de Albona, Albi.* — Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valengin, par *Jonas Boyve*, pasteur de l'église de Fontaine, page 97, livre I. — Chronique de Neuchâtel.

voir. Mais la ville vit bien qu'elle ne pouvait résister avec des forces aussi minimes, et, lorsqu'elle apprit par Claude Pontey, qu'elle avait envoyé à Estavayer, la prise de la ville et les massacres horribles exécutés par les confédérés, elle dépêcha à Morges, le lundi 19 octobre, un exprès au comte de Romont, pour lui déclarer que, sans l'envoi de nouveaux auxiliaires, elle se trouvait hors d'état de pouvoir lutter contre un ennemi si féroce et si supérieur en nombre.

Le messager franchit avec rapidité la distance qui sépare Yverdon de Morges et rapporta cette réponse désespérante que le prince, accouru de la Franche-Comté au secours de sa baronnie, se trouvait dans l'impossibilité de détacher aucune partie de ses troupes pour venir en aide à Yverdon.

Sur ces entrefaites l'armée confédérée, renforcée des contingents de Soleure, de Bienne et de Neuchâtel, avait quitté Estavayer et marchait sur Yverdon. L'avant-garde des Suisses rencontra en chemin quelques Bernois que l'on avait expulsés de la ville et parut devant le faubourg de la Plaine dans la journée du vendredi 30 octobre. Elle fut bientôt rejointe par le principal corps d'armée. Les troupes ennemies s'emparèrent sans résistance du faubourg de la Plaine, que les habitants avaient abandonné pour se retirer en ville, comme l'avaient déjà fait les villageois des environs, et se répandirent dans les prairies et les jardins qui entourent cette partie de la cité, cherchant les meilleures positions pour faire le siége du château[1]. Des soldats bernois s'avancèrent même vers le pont et essayèrent de franchir la petite rivière en sai-

[1] *Diebold Schillings*, pages 232 et 233.

sissant la chaîne qui retenait les portes du tournafod. Mais plusieurs coups tirés [1] des murailles les forcèrent à se retirer; néanmoins, quelques-uns réussirent à passer la Thièle sur d'autres points, et, après avoir fait le tour de l'enceinte de la ville, vinrent faire leur rapport aux chefs de l'armée et leur signaler les localités où l'assaut pouvait être donné avec le plus de succès.

Cependant une affreuse inquiétude régnait dans la ville et l'effroi s'empara de tous les cœurs lorsque, après s'être abouché avec les chefs de l'armée des confédérés pour traiter de la reddition de la ville, on apprit que ceux-ci avaient reçu l'ordre, dans le cas où Yverdon ferait sa soumission, d'accorder la vie aux habitants, mais de raser leur cité [2]. Il ne restait qu'un seul espoir dans cette terrible conjoncture, c'était d'essayer d'employer la haute intervention de Guillaume, seigneur de Valangin, allié des Bernois, grand ami des Yverdonois, et intéressé lui-même à la conservation de la ville où il était possesseur d'une maison [3].

[1] Chronique de la guerre de Bourgogne, chap. 26.

[2] Extraits des procès-verbaux du petit et grand conseil de Berne, N° 18, p. 128, du 21 octobre 1475 (Manuscrit des archives de Berne): « Iferten: An min Herren in das Väld, in glicher Form wie » Gestern, dann so vil mer min Herren gevallen sie; ob sich » Iferten ergeben welle sol man die Lüt uf Gnad, und die Statt » uf Ungnad ufnemen und slissen. »

Monsieur l'archiviste et chancelier *de Stürler* a eu l'extrême obligeance de nous montrer ces précieux manuscrits et nous a aidé à prendre cette note et celles qui suivent.

[3] Cette maison occupait dans la rue du lac l'emplacement où s'élèvent actuellement le bâtiment de la seconde cure et la maison Petitmaitre. Grosse Magnin,« Recognitio Jaqueti Besençon:..... in

Le comte, mandé en toute hâte, se rendit aussitôt auprès des chefs de l'armée suisse, intercéda avec chaleur en faveur de la ville et ne négligea rien pour préserver Yverdon d'une épouvantable catastrophe. A ses instances, le même soir, le général bernois, Pierre de Wabern, le grand sautier de Berne, Wuilly Guiguer, Brandolf de Stein, qui était aussi accouru de Grandson pour parler en faveur d'Yverdon, et d'autres capitaines consentirent à se rendre en ville où les attendaient Pierre de Blay et les conseillers de la cité, et là, à la lueur des flambeaux, on posa les bases de la capitulation. La ville devait prêter serment de fidélité aux cantons, livrer huit ôtages et une somme d'argent. Les confédérés, de leur côté, consentaient à laisser sortir la garnison avec les honneurs de la guerre, et s'engageaient à confirmer les chartes de franchises de la ville. De plus, pour éviter le désordre et empêcher le pillage, les troupes confédérées n'entreraient pas dans Yverdon. Le lendemain, samedi 21, le traité fut signé de part et d'autre, au grand mécontentement des soldats suisses qui auraient voulu traiter Yverdon avec plus de rigueur qu'Estavayer.

Ce ne fut pas, toutefois, sans de grands sacrifices pécuniaires que la ville réussit à obtenir ces conditions favorables. Outre la somme qu'elle devait livrer et neuf bosses de vin distribuées aux soldats et achetées à Nicod de Coppet, elle fut obligée de remettre 48 livres à Pétremand de Wabern qui menaçait de prolonger son séjour à Yverdon. En dépit de la capitulation, un grand nombre

» vico tendente a platea bornelli contra domum domini de Vau-
» langin. »

de soldats suisses étaient entrés en ville et refusaient de se retirer. On pria le grand sautier d'employer son autorité pour faire sortir ces hôtes désagréables et dangereux et de passer la nuit à Yverdon pour empêcher que ceux qui, malgré ses ordres, étaient restés en ville ne fissent aucune insulte aux habitants. En récompense de ce service, on lui fit cadeau de 13 livres, 8 sols. Enfin, le conseil paya les frais d'un grand repas qui eut lieu à l'auberge de Jordan Pichon et auquel assistèrent le comte de Valangin et sa suite, Henri de Collombier, Antoine de Collombier, et leur suite, Pierre de Montagny, curé de Giez, le grand sautier de Berne et plusieurs autres officiers.

Le samedi, dans la journée, la petite garnison d'Yverdon, placée sous la protection d'un chef bernois, quitta la ville et prit la route d'Orbe. Elle fut remplacée par des soldats bernois, lucernois, fribourgeois et soleurois sous les ordres de Jean Wicht de Fribourg. L'armée confédérée s'éloigna elle-même des murs d'Yverdon le dimanche suivant, 22 octobre. La ville d'Yverdon venait d'échapper à un grand désastre et, quoiqu'elle gémît en secret d'être soumise à une autorité qu'elle détestait, elle se montra reconnaissante envers le comte de Valangin, aux efforts duquel elle devait d'avoir obtenu une capitulation honorable. Le lundi 23 octobre, avant de se séparer de cet illustre personnage, elle lui offrit, ainsi qu'à son père, Jean d'Arberg, un splendide souper.

Il s'agissait maintenant d'exécuter les articles de la capitulation. Les vainqueurs n'ignoraient pas le peu de sympathie que leur portaient les habitants d'Yverdon; ils se méfiaient d'eux, et c'est pour cela qu'ils avaient exigé que la ville leur livrât des ôtages. Ils choisirent à cet

effet les bourgeois les plus riches et les plus considérés. C'étaient: François Cordey, Glaude Lambert, Jean Jacottet, Vuillerme Fabri ou Favre, François Oddet, Guillaume Jocet, François Murat et Pierre Pictet, cadet. Ils partirent le jour de la Toussaint et furent répartis, deux à deux, dans les villes de Fribourg, de Berne, de Soleure et de Lucerne où ils furent entretenus aux dépens de la cité.

Le conseil d'Yverdon, de son côté, ne négligea rien pour obtenir la confirmation des franchises de la ville. Dès le 24 octobre, trois de ses membres, Jean Bachiez, François Murat et Pierre Murat, son fils, se rendirent dans ce but à Orbe où se trouvait l'armée suisse; mais ils n'obtinrent rien cette fois, parce que les chefs attendaient pour remplir cette formalité des ordres supérieurs. Ce ne fut que le 5 novembre 1475 qu'ils furent autorisés à exaucer leurs vœux [1]. Les Yverdonois parurent satisfaits.

Depuis ce moment, les Suisses s'attachèrent à gagner la bienveillance des habitants d'Yverdon. Des ordres émanés de Berne prescrivirent au commandant de la garnison de vivre en bonne harmonie avec les bourgeois de la ville et de maintenir leurs franchises [2]. Les soldats devaient payer exactement les vivres et les autres objets dont ils

[1] Registre du conseil de Berne : « Man sol ouch den von Iverten » und andern Brief geben si bi irn Friheiten beliben ze lassen, » page 148.

[2] *Ibidem*, 10 novembre 1475, page 148 : « An die Houptlüt zu » Yferten, das si mit den Lüten daselbs früntlich leben und Inen » unbescheidenlich nit begegnen in ansechen des Zusagens miner » Herren, si bi iren Freiheiten lassen zu beliben. »

avaient besoin; l'on devait punir[1] ceux qui ne se conformeraient pas à ces directions et dénoncer leurs noms à leurs villes respectives. Bien plus, sur la demande réitérée de la ville, qui avait député à cet effet Jean Bachiez et Jordan Pichon à Berne et à Fribourg, on consentit à relâcher les ôtages et à leur permettre de rentrer dans leurs foyers[2]. On recommanda, toutefois, au châtelain, Albin de Silinen, de Lucerne, d'assister aux délibérations du conseil de ville.

Mais, c'était en vain que les confédérés s'efforçaient de se rendre agréables à leurs nouveaux sujets. Les Yverdonois conservaient toujours l'espoir d'être affranchis d'un joug qui leur était odieux, et, s'ils n'osaient plus manifester hautement les sentiments de haine profonde qui remplissaient leurs cœurs, ils entretenaient des intelligences secrètes avec le comte de Romont qu'ils considéraient toujours comme leur seigneur, et ils n'attendaient qu'une occasion favorable de se débarrasser de ces Allemands qui avaient apporté la désolation dans leur beau pays. Ils crurent l'avoir trouvée.

Au commencement de janvier 1476, on apprit à Yverdon que le duc Charles de Bourgogne s'avançait à marches forcées du côté de la Suisse avec une armée redoutable,

[1] *Ibidem*, 16 novembre 1745. « An die Sölder zu Iferten das » si bi iren Eiden nieman nüt nemen zu Iferden, weder Win, Brod, » noch anders, dann das bezalent und welch das nit tetent, die wel » man straffen, das sol man in gemeiner Stetten namen schreiben. »

[2] *Ibidem*: « Habend min Herren von der vier Stetten beslossen, » von den Bürgen wegen von Iferdon, die in den vier Stetten sind, » das man die wieder'gen Iferden sol lassen komen, und inen in » Eiden und Eren vertruwen als lang den Herren eben ist. »

pour faire la guerre aux confédérés et tirer vengeance des atrocités qu'ils avaient commises sur les terres du comte de Romont, son allié et l'un de ses principaux officiers. Les Yverdonois ne doutèrent pas que ce prince, alors au comble de la puissance, ne réussît à châtier ses ennemis. Toutefois, ils dissimulèrent leur joie et leur espoir et, ne pouvant agir ouvertement, ils ourdirent un complot pour introduire dans leur ville les troupes de Jacques de Savoie qui précédaient l'armée de Bourgogne. Les conspirateurs se rendirent en secret auprès du comte, et il fut convenu qu'un corps de quinze-cents cavaliers et fantassins s'approcherait avec eux en silence des murs d'Yverdon, dans la nuit du jeudi 11 janvier. C'était le jour du départ du châtelain Albin de Silinen et de l'arrivée de son successeur, Antoine Steiger, de Soleure, et l'on espérait qu'à la suite des copieuses libations qu'occasionnerait ce changement de gouverneur, les soldats de la garnison se relâcheraient de leur vigilance accoutumée.

Le plan était bien conçu, et les Suisses n'eurent aucun soupçon de ce qui était tramé contre eux. La journée se passa, ainsi qu'on l'avait prévu, en fêtes et en festins, et, lorsque la nuit fut arrivée, les sentinelles furent placées comme d'habitude; une partie des soldats alla se livrer au repos, les autres restèrent à boire dans le faubourg de la Plaine.

Il était une heure du matin, et c'était le moment fixé pour l'exécution de la sinistre entreprise. La petite armée, commandée par le comte de Romont et dirigée par les conspirateurs, s'approche aussitôt des murs de la ville, dont toutes les portes ont été secrètement ouvertes par les bourgeois qui participent au complot. Les malheureux

soldats suisses, attablés à l'auberge de la Croix blanche, surpris sans défense, sont immédiatement entourés et mis à mort. Le bruit occasionné par ce massacre attire l'attention des sentinelles qui, apercevant du haut des tours à la lueur d'une lune brillante, les troupes de Jacques de Savoie qui commencent à pénétrer dans les rues de la ville, poussent le cri d'alarme.

Les Suisses se réveillent en sursaut ; quelques-uns, surpris dans leurs lits, sont traîtreusement égorgés par les hôtes qui les ont hébergés ; les autres se précipitent en armes aux portes et aux murailles, prêts à défendre valeureusement au prix de leur vie la ville et les habitants confiés à leur garde. Mais ils rencontrent dans leur course des obstacles inattendus; on les attaque de tous côtés, on leur barre le passage, et ce n'est qu'après une lutte acharnée, qu'ils parviennent à se rendre maîtres de toutes les portes de la ville où ils espèrent se maintenir, ne doutant pas que les bourgeois d'Yverdon ne viennent leur prêter aide pour repousser l'ennemi étranger. Ils aperçoivent en effet quelques-uns de ces derniers parmi les assaillants, ils les interpellent, s'imaginant que dans la confusion qui règne, ils dirigent sans le savoir leurs armes contre eux. Mais, à leur grande surprise, on leur adresse pour toute réponse ces paroles, qui leur dévoilent tout à coup la trahison des Yverdonois : Scélérats ! il faut que vous périssiez tous cette nuit de nos mains, car notre véritable seigneur, le prince de Romont, est venu et nous délivrera de votre puissance. Au même instant, ils se voient attaquer avec une nouvelle fureur; on tire sur eux de toutes parts des coups de feu et d'arbalète et on cherche à les atteindre avec la pique et la hallebarde.

Les Suisses se défendent avec héroïsme, décidés à vendre chèrement leur vie, et soutiennent cette lutte inégale jusqu'au point du jour. Alors, reconnaissant l'impossibilité de triompher en si petit nombre de la foule armée qui les entoure, ils se frayent un passage, pénètrent dans le château, lèvent le pont-levis, résolus à s'ensevelir sous les ruines de la forteresse plutôt que de se rendre aux traîtres qui les ont surpris.

Mais là, un autre danger les attendait; après avoir échappé au glaive des conspirateurs, ils étaient menacés de périr de faim, car le château était entièrement dépourvu de vivres et d'approvisionnements. Dans cette position fâcheuse, ils prirent une soudaine résolution. Laissant tomber le pont-levis et en confiant la garde à un corps d'hommes déterminés, ils firent irruption dans les maisons voisines, tandis qu'une partie des leurs éloignaient et tenaient en échec les assaillants; ils se procurèrent ainsi du vin, du pain et d'autres objets de première nécessité et se saisirent en particulier d'ustensiles en plomb pour en faire des balles, car leur provision était épuisée. Bien plus, tandis que les bourgeois et les chefs de la petite armée du comte de Romont tenaient conseil dans la chapelle de Notre-Dame, ils réussirent à enlever de l'arsenal de la maison de ville une coulevrine qu'ils transportèrent en triomphe au château.

Cependant les Suisses échappés au massacre ne se trouvaient pas tous réunis au château. Six d'entr'eux continuaient à lutter dans les rues contre l'ennemi, cherchant à faire leur retraite vers la forteresse. Leurs compagnons ne voulurent pas abandonner ces hommes valeureux; abaissant de nouveau le pont-levis, ils se précipitèrent

sur l'ennemi et parvinrent à les dégager. Un de ces braves mérite une mention particulière. Il accourait en grande hâte vers le château, tenant à la main son arbalète et, se voyant poursuivi, il tira sur celui qui était le plus près de l'atteindre, le blessa, courut sur lui, l'acheva de son épée, retira la flèche, la lança de nouveau à un second qu'il abattit encore, pour la reprendre et ne la laissa dans le corps d'un troisième que parce qu'il était parvenu au pont-levis qui s'abaissa pour le recevoir. Dans cette sortie les Suisses ne perdirent que deux hommes.

Le comte de Romont se présenta devant le château, somma cette faible garnison de se rendre, menaça de la mettre à mort. Rien ne put ébranler le courage des Suisses. Ils démolirent les fours et, du haut des créneaux, ils lançaient des briques sur les assaillants. Le comte de Romont fit remplir les fossés de paille et de fascines; puis le feu y fut mis. La flamme et la fumée enveloppaient le château; les portes allaient être brûlées; tout à coup, elles s'ouvrirent, le pont s'abaissa pour la troisième fois et les Suisses tombèrent sur les Bourguignons. Ils les mirent en fuite et le comte de Romont fut blessé [1].

Berne reçut dans la soirée du vendredi la nouvelle du complot et de la résistance héroïque de la garnison d'Yverdon, et fit partir immédiatement un détachement pour venir au secours des assiegès [2]. Albin de Silinen qui

[1] Voir pour toute cette affaire : *Diebold Schillings*, etc., pages 260-264. —*Petermann Etterlin,* Kronika. Basel, 1752, pag. 199 et 200. Petermann Etterlin, de Lucerne, était un des chefs de la valeureuse garnison d'Yverdon.

[2] Auszug aus dem lateinischen Missiven Buch der Stadt Bern. A. Hilarien, 1476. « Schultheiss und Rath zu Bern, unsern früntli-

venait d'arriver dans cette ville en prit le commandement. Cette troupe fit son entrée à Yverdon dans la journée du samedi. On crut que c'était l'avant-garde de l'armée des Suisses. Les Bourguignons se mirent aussitôt en retraite et les habitants, prévoyant le sort qui les attendait, ramassèrent à la hâte leurs effets les plus précieux et allèrent se réfugier avec leurs femmes et leurs enfants dans la ville d'Orbe, où ils demeurèrent plusieurs semaines.

Yverdon fut alors livrée au pillage; mais cette malheureuse cité devait éprouver encore un sort plus triste. A l'approche de l'armée de Charles-le-Hardi, la garnison suisse reçut l'ordre de se replier sur Grandson et de mettre le feu à la ville et à son château, après en avoir retiré le blé, le vin et les armes [1]. Pendant plusieurs

» chen Grus zuvor, lieben Getrüwen. Nach dem mortlichen Inval, » iez leider zu Yferden beschechen, sind wir in Willen, mit unserm » Paner gestraks an sölch end zu ziechen; die unsern ze retten, » und unser Vind und alle die so Inen Rat, Hilf oder Bistand » thünd, mit hilf Gotts swärlich zu straffen. Und wie wol wir » uns gegen üch aller manheit und Ere versechen, und daran kein » zwifel haben, so wolten wir üch doch durch dis unser früntlich » Schrift unsern Willen zu bekennen geben, und dabi, dass etlich » der unsern üch zu enthal... angensziechen; so wellen ouch wir » morn zitlich macht bi üch sin. Darnach wellen üch in allweg » richten, dann wir Komen ane alles Välen, in Willens unser Vind » manlich zu bestreitten. Damit sien Gott bevolhen. Datum Hilarii » in der Nacht. Anno etc. LXXVI. »

« Den Ersamen wisen unsern lieben, getrüwen Vogt und Ratze » Murten. »

[1] Extraits des procès-verbaux du petit et grand conseil de Berne, page 14, 13 février 1476: « An Houplüt und Knecht zu Iferden, » Sloss und Statt gebrennen und was an Win, Korn und Büchsen, da » sien, das gen Granson ze füren, und Knecht da ze lassen, das ii^{c}

jours la garnison fut occupée à vider les caves, les greniers et l'arsenal de la ville, et elle ne se retira du côté de Grandson et de Payerne que lorsqu'elle eut vu l'incendie dévorer la forteresse, les édifices et les maisons d'Yverdon.

Trois mois après cette terrible catastrophe, les vainqueurs de Grandson et de Morat permirent aux fugitifs d'Yverdon qui n'avaient pas trempé dans la conspiration, de revenir s'établir au milieu des ruines de leur ville et on leur fit rendre le vin qu'on leur avait enlevé[1]. Les confédérés nommèrent François Cordey châtelain d'Yverdon, et ce magistrat reçut l'ordre de s'entendre avec le syndic Vuillerme Favre pour exécuter les réparations les plus urgentes. La halle fut en partie reconstruite; les portes de la ville furent de nouveau assujetties sur leurs gonds et l'on replaça dans le coffre de l'hôpital les archives, que l'on avait pu soustraire à l'incendie et qui avaient été transportées à Boudry. Ce fut tout ce que l'on put faire pour le moment.

» (200) zu Granson sien und die übrigen in guter Gewarsame gen » Betterlingen zu fügen. » Page 15: « An Houptmam von Iferten, » mögen sie das Sloss und Statt Iferten brönnen, und mit Eren ab» zichen, das si das tund, und Korn und Win und besunders » Büchsen mit Inen nemen, und den nechsten gen Granson varen; » und ob si Korn und win mit Inen nit mögen bringen, das si es » dann brönnen und den Vassen die Boden usslegen. »

« An die Houptlüt von Granson, das si Schiff zurichten und » wann die von Iferten das Sloss anstossen, das si die angends mit » Inen füren. »

1 Page 109 : « Man sol den von Yferden, den frommen, einen » Schirmbrief geben und damit Erlaubung thun, heim zu keren. » Page 188. « Min Herren lassen gütlich geschechen, dass die armen » Lüt zu Iferden, zu irm Win komen. »

FAITS DIVERS.

1468. Le dimanche de Quasimodo, on représente l'histoire de la résurrection sur un théâtre dressé devant la halle. De hauts personnages, auxquels la ville offre le vin d'honneur, accourent à Yverdon pour assister à ce spectacle. Afin d'en faciliter la vue, on avait construit une estrade devant la maison de Boniface de Villarsel (la maison De Saussure-Bourgeois). Les dames de Champvent et de Gleresse reçurent, dans cette circonstance, l'hospitalité dans la maison de Pierre de Bionnens. Jean de Vaudrey, gouverneur du château de Grandson, logea chez Vuillerme de Baulmes. La ville donna 60 sols au clergé qui avait organisé cette représentation.

Vincent Juhan et Jean Pontey, charpentiers, refont la ramure de l'église de Notre-Dame.

On envoie Jean Tressens à Lucens chercher la clef de l'appartement de Boniface de Villarsel pour y loger quelques seigneurs de la suite du comte de Romont.

Au repas offert au comte de Romont figuraient quinze pièces de gibier, un chapon, deux poulets, des plats de truites et de brochets, des pâtés d'anguilles, deux fromages vieux et un nouveau. L'hypocras qui fut servi à la fin du repas, fut préparé dans la maison de l'apothicaire Jean Robin. Guillaume Jocet livra pour le faire sept pots de vin blanc de Bourgogne, chaque pot coûtant 9 deniers. Une bosse entière de vin blanc avait été mise à la disposition des convives.

Pierre Auberjonois, Pierre Folliérat et Pierre de Pons avaient apporté de Grandson le poisson que l'on avait acheté de François et de Guillaume Criblet.

On paie 16 sols à Domp Nycolet Cordey, chapelain d'Yverdon, procureur du clergé, pour la rente due au clergé.

1470. On va chercher des pierres à Agiez pour construire la halle.

On paie 48 sols au frère Pierre chargé de faire représenter la passion le jour des cendres.

On paie à Troncon 2 sols pour une truite *(pro pisce turture)* que l'on envoie, le jeudi avant la fête de la Pentecôte, comme présent à Vuillerens.

On paie 4 sols au domestique du syndic Vuillerme de Baulmes pour sa dépense et celle de son cheval. Il avait été chargé d'aller chercher des étoffes précieuses que le seigneur de Vuillerens avait données à la ville pour faire des chapes pour les prêtres d'Yverdon.

On envoie Jean Légier cadet à Lutry pour demander à noble Gaspard Biongiez les clés de sa maison que la ville avait louée pour y loger maître Fréderic, docteur médecin de la cité.

L'évêque de Nicée, administrateur de l'évêché de Lausanne, vient bénir quelques autels de l'église de Notre-Dame, à la fête de St-Michel. On lui fait présent de 4 florins d'or, valant 4 livres. On lui fait aussi présent de deux truites achetées de Jean Allamand et de Henri d'Essertines pour le prix de 16 sols.

On paie 18 deniers à Hubert Bussy et au juif Haron qui furent envoyés sur le lac, sous la conduite de Jean de Glant, pour recueillir les coffres de l'hôpital emportés par l'inondation.

Le mercredi avant la fête de la purification de la Vierge, Guillaume Jocet, Jordan Pichon, François Cordey et

François Oddet portent au château de Belmont deux anguilles dont on fait présent au très illustre seigneur Hugues de Châlons, seigneur d'Orbe. On saisit cette occasion pour parler à ce prince du péage *dou franc chastel,* qu'exigeait Aymon Tellin et qui n'était pas exigible de ceux d'Yverdon.

Le 23 mai, semesses offertes à noble Jean de Vuippens, époux de la fille du seigneur de Vuillerens.

Semesses offertes à noble Antoine d'Avenches.

Grandes semesses offertes le jour de la fête de St-Laurent au maréchal de Rothelin, seigneur de Neuchâtel et gouverneur de Vaud.

Semesses de six pots, trois de vin rouge, coûtant 6 deniers le pot, trois de vin blanc, coûtant 1 denier, offertes, le jeudi avant la fête de St-Michel, au révérend évêque de Nicée, administrateur de l'évêché de Lausanne, qui vint à Yverdon faire sa visite pastorale et bénir certains autels de l'église de Notre-Dame que l'on avait changés de place.

On paie à Jean Pichon le prix de dix torches de résine que l'on avait consumées dans la nuit de l'inondation.

1471. Souper offert chez Guillaume Jocet, le jeudi après Pâques, à Guillaume de Baulmes qui le lendemain, devait aller rejoindre le comte de Romont en Bourgogne et combattre sous ses ordres contre le roi de France. A ce repas assistèrent noble Jacob de Mestral, Pierre Pictet, Humbert Rynaud, François Cordey, Jean Légier, Mermet Pavy, François Roget, Jean Robin, Jean Bachiez, François Oddet, Guillaume Jocet, Glaude Mellin, Jean David et le syndic Jordan Pichon.

Dix-huit hommes de la bandière ou contingent d'Yver-

don vont en garnison à Morges pour garder le château. On va chercher à Cheseaux et à Pomy des chevaux pour transporter les bagages. La petite troupe commandée par Guillaume Jocet sortit des portes de la ville le vendredi avant la fête de St-Laurent.

Le 14 mai, le comte et la comtesse de Romont arrivent à Yverdon avec une suite de 84 personnes et autant de chevaux. La ville défraye les dépenses de ces hôtes illustres.

La livre de mouton coûtait alors 3 deniers, celle de bœuf 2 deniers, la livre de chandelles 10 deniers.

1472. Noble Vuillerme de Baulmes, seigneur d'Essert-Pittet, prête à la ville 1000 florins d'or, soit 600 livres. On emploie une partie de cette somme à l'acquisition des droits de hallage.

On annonce qu'un service funéraire sera célébré le premier avril à Verceille, en Lombardie, pour le repos des âmes des ducs Louis et Amédée et de la très-illustre duchesse, femme de Louis et mère d'Amédée. La ville s'y fait représenter par Glaude de St-Cierge, le seigneur de Blonay et Vuillerme de Baulmes qui y portèrent des torches ornées de banderoles aux armes d'Yverdon.

On paie 9 deniers à Jacques Maulcuit envoyé à Chavornay au nom du conseil, le jour de l'Ascension, pour inviter les habitants à venir garder la ville, attendu que le contingent de la châtellenie, au nombre de 140 hommes, se trouvait à Lonourroz. Le gouverneur de Chavornay refuse, disant que la bannière de la ville n'était pas sortie mais seulement une partie de la troupe, et *sic noluerunt venire et tamen tenentur venire et licet ipsi credant quod situr sinifficet vexillum, tum male intelligunt quia situr*

signifficat turbam quae exit villa quae tulit tela, id est jacula, quod est dart ad vincendum innimicos, et nihilominus fuerunt remissi venire.

On paie 60 sols à Jean Robin, apothicaire d'Yverdon, pour six torches pesant 12 livres, portées à Montherond pour les présenter aux funérailles de Humbert de Collombier, seigneur de Vuillerens, châtelain d'Yverdon.

Grande sécheresse au mois de juillet. Le lundi après la fête de Marie Madelaine, on visite en procession les églises de Treycovagnes, de Montagny, celles de St-George de Pomy et de St-Laurent de Cuarny. Le dernier dimanche de juillet, on se rend à la chapelle de St-Antoine de Fiez-Pictet. Le premier lundi du mois d'août, procession aux chapelles de l'hôpital et de St-Martin de Clendy. Le 4 août, procession à la chapelle de Gressy. La chaleur continuant et menaçant d'anéantir les récoltes (*omnia cremabant super terram*), on recourut de nouveau à l'intercession des Saints. Le 5 août, une longue procession sortit des murs d'Yverdon. Le dais était porté par noble Pierre de Bionnens, Jean Légier, François Cordey, Jean Robin, Jean Bachiez, Guillaume Jocet, Glaude Mellin et plusieurs autres qui se relevaient à tour de rôle. Elle se dirigea vers la chapelle de St-Denys de la Mauguettaz ou d'Entremonts et revint par Cuarny en visitant l'église de St-Laurent. Pendant tout le parcours, à l'allée et au retour, les prêtres d'Yverdon qui étaient tous présents, ne cessèrent de chanter les hymnes religieux et ne les interrompirent un moment que pour prendre une légère collation (*pro quatuor duplicibus panis et septem potis vini, 3 sols).*

Le vendredi 13 août avant l'Assomption, une nouvelle procession se rendit à la chapelle de Fiez-Pictet où étaient

déjà accourues les populations de Grandson, de Fiez, de Bonvillars, de Champvent, de Mathod, de Peney, de Vugelles et de St-Maurice. L'immense cortége reprit la route d'Yverdon, traversa la ville et s'avança vers l'église de Notre-Dame où fut célébrée une grande messe devant le maître-autel, au milieu des lamentations des fidèles que la persistance de la sécheresse jettait dans la désolation *(qui gemebant ad Dominam Nostram de Yverduno)*. Dans cette circonstance la ville, fidèle à ses habitudes d'hospitalité, offrit aux prêtres d'Yverdon et à ceux des paroisses voisines seize pots de vin, treize doubles pains et un fromage.

La fille de François Oddet épouse Pierre de Combe, d'Orbe. Semesses.

Glaude Mellin, médecin de la ville, vient offrir des semesses à Isabelle, fille de François Cordey, épouse de Guillaume Auberson.

Grandes semesses offertes à la femme de noble Humbert de la Molière, seigneur de Bolion, à Louise de Collombier, au seigneur de Vuillerens et au seigneur Rodolphe, frère du seigneur de la Molière, le mercredi fête de St-Simon et de St-Jude.

On paie 20 sols à Humbert Rynaud pour deux anguilles données à noble Henri de Collombier, châtelain d'Yverdon, parce qu'il avait pris le parti de la ville contre ceux de Chavornay à l'occasion du tribut des oboles et de l'omguelt.

1474. Les villes de Berne et de Fribourg convoquent vers le milieu de novembre les trois états de la patrie de Vaud pour écouter les requêtes de leurs nouveaux sujets qui se plaignaient de ce que, contrairement aux franchi-

ses, on voulait maintenir chez eux des garnisons dont ils devaient payer l'entretien. La ville y député Jean Bachiez et Jordan Pichon.

On paie les dépenses de ceux qui ont été retenus comme ôtages. On voit par le compte des frais que François Cordey est demeuré à Fribourg 41 jours; Glaude Lambert, 33 jours; Guillaume Jocet et François Oddet à Soleure, 37 jours; Jean Jacottet et Vuillerme Favre à Berne, 40 jours; François Murat et Pierre Pichon à Lucerne, 30 jours.

On paie 14 livres, 8 sols à Vuillerme Jocet pour l'achat du cheval sur lequel est monté Jean Chassot, chargé d'aller en toute hâte à Morges demander des secours au comte de Romont. Le cheval de Henri Pictet qui accompagna l'exprès, fut évalué à 12 livres.

Semesses de six pots offertes à Antoine Steiger, nouveau châtelain.

Philibert I, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1476-1482.)

Par le traité de Fribourg[1], la baronnie de Vaud cessa d'être détachée du duché de Savoie et le comte de Romont fut pour toujours exclu de son apanage. Nous n'avons donc plus à nous occuper de ce personnage qu'un historien appelle *viel et résolu capitaine* et qui mourut au château de Ham, en Picardie, le 30 janvier 1486.

Les Yverdonois que la terreur inspirée par les Suisses avait tenus éloignés de leur ville, s'empressèrent de ren-

[1] 12 août 1476.

trer dans leurs foyers. Mais ce fut avec déchirement qu'ils contemplèrent leur cité autrefois si riante. La ville, malgré quelques réparations déjà exécutées, présentait l'aspect de la désolation; le château était en partie démantelé et l'on n'apercevait dans les rues et les faubourgs que des ruines noircies par le feu.

Les malheureux habitants s'établirent au milieu des débris de leurs anciennes demeures, réduites à l'état de masures, et essayèrent de les réédifier. Mais un grand nombre de familles, dépourvues de toutes ressources, furent obligées de renoncer à leur entreprise, et, poussées par le désespoir, se dispersèrent au loin pour chercher ailleurs les moyens de soutenir leur misérable existence. La cour de Savoie fut avertie par ses agents de la situation lamentable de la ville et se montra disposée à lui venir en aide. Aussi accueillit-elle avec bienveillance la pétition suivante que les bourgeois et les habitants lui adressèrent en 1480 par l'intermédiaire de Jean Bachiez:

« A vous, notre très illustre et redouté seigneur, duc » de Savoie, etc., exposent très humblement vos pauvres » sujets les nobles et habitants de votre ville d'Yverdon, » tant en leur nom qu'en ceux du recteur de votre hôpi- » tal des pauvres de la bien heureuse Vierge Marie dudit » lieu, des villages, mandements d'icelui et de ceux qui, » demeurent dehors que, comme il paraît clairement, » ledit lieu a été réduit à une totale ruine, tant par les » grosses insultes et ravages scandaleux éprouvés assez » récemment de la part des Allemands que par l'enlève- » ment de force fait de leurs biens par les ennemis, comme » aussi par le pillage essuyé de la part de ceux qui étaient » entrés dans le pays pour le défendre, enfin par l'in-

» cendie fait par les ennemis, tel qu'il ne reste rien dans
» ladite ville que des cendres et des pierres réduites en
» chaux, d'où il est arrivé très illustre prince, que les trois
» quarts des habitants de ladite ville étant absolument
» privés de tout bien, ont abandonné le lieu, jusques là
» que quelques-uns n'ayant que leurs bâtons comme des
» pauvres sont obligés d'aller chercher leur vie en men-
» diant et courant çà et là; d'autres en petit nombre
» desirant ardemment de voir ce lieu habité, ont à com-
» battre avec les tisons, la chaux et les pierres, mais
» lorsqu'ils ont cru d'avoir élevé quelque édifice, il arrive
» souvent qu'il tombe en ruine à cause de l'incendie qui
» a brûlé les murs, ensorte que le plus souvent ils sont
» obligés d'édifier de nouveau; il arrive encore que la
» plus grande partie des champs, des prés et des jar-
» dins restent incultes par défaut d'habitants et de facul-
» tés, c'est pourquoi ils ne peuvent pour le moment, ni
» ne pourront de long-temps payer les censes annuelles
» qu'ils doivent à votre illustre seigneurie, et même ceux
» qui avaient accoutumé de payer annuellement entre
» les censes dues d'ailleurs aux illustres seigneurs prédé-
» cesseurs de votre seigneurie eu égard de la grande
» multitude des habitants, vingt-sept livres bonne mon-
» naie de Lausanne, à peine aujourd'hui et de long-temps
» pourront-ils en payer la quatrième partie, d'autant que
» le quart des fours peut leur suffire. Item de plus, les
» très pauvres exposants réduits à un tout-à-fait petit
» nombre ont à maintenir dix-huit ponts tant grands
» que petits. Item quatre bien grandes et dispendieuses
» et ruineuses chaussées d'entre lesquelles celle qui tend
» dès la ville d'Yverdon à Belmont est très ruineuse à

» cause de l'eau du Buyron qui nuit extrêmement aux
» fortifications du château de la ville et de vos poissines
» et moulins d'Yverdon parce qu'elle ne coule plus par
» l'ancien lit où elle avait accoutumé de couler dans le-
» quel on pouvait bien la contenir. Item les exposants
» pour la réédification de votre dite ville ont rebâti à neuf
» deux tuileries du côté de Grandson qu'ils avaient avant
» la dite guerre qui ont été totalement incendiées par
» les Allemands dans ce temps-là, pour quelles deux
» tuileries lesdits exposants ont eu à soutenir toutes les
» charges tant en argent qu'autrement pour ladite recon-
» struction; desquelles choses premises les nobles sei-
» gneurs et commissaires de la part de votre illustre
» seigneurie, Jean Richard, Michel Michod et Jean Cha-
» puids, qui se trouvant pour lors dans le pays de Vaud
» ont pris particulièrement une information véridique
» dans votre ville d'Yverdon, ce dont ils ont pu et pour-
» ront informer votre illustre seigneurie, de même que de
» plusieurs autres charges non exprimées qu'ils ont à
» soutenir annuellement, outre de plus que pour soutenir
» ces dites charges, ils ne retirent pas le tribut accou-
» tumé de l'omguelt et des oboles qui est diminué de plus
» de la moitié à cause du défaut d'habitants. Item, très
» illustre seigneur, en dernier lieu; à l'occasion du don
» et de la concession faite à votre illustre seigneurie dans
» le pays de Vaud, l'on a imposé aussi certaine quantité
» de gîte à ladite communauté revenant à dix sols lausan-
» nois pour chaque feu qu'ils ne peuvent point payer à
» cause de leur pauvreté. Dès là, comme les pauvres sup-
» pliants désirent ardemment de rétablir et d'habiter ce
» lieu qui a subsisté jusqu'ici d'une manière si honnête,

» de même que d'engager ceux qui demeurent dehors à
» revenir et à reédifier leurs domiciles, ce qu'ils ne pour-
» ront pas faire à cause des censes et des charges pré-
» dites, s'il n'y est subvenu par votre piété, en sorte qu'ils
» seront plutôt obligés d'abandonner pour toujours ce
» lieu, c'est pourquoi vos pauvres sujets suppliants s'adres-
» sent à votre illustre seigneurie comme à la source de la
» miséricorde pour l'amour de Dieu et par un principe
» de piété qui seul rend les princes semblables à la Divi-
» nité, de faire aux mêmes suppliants et à ceux au nom
» desquels ils agissent quelque grâce sur lesdites censes
» annuelles et de réduire à la moitié ou du moins faire
» quelque grâce sur la cense desdites vingt-sept livres qui
» sont dues annuellement à votre illustre seigneurie pour
» lesdits deux fours, de même aussi plaise à votre illustre
» seigneurie, de donner et céder pour l'amour de Dieu
» et par un principe de piété auxdits pauvres suppliants
» la rate portion du gîte ou du don prédit imposé à la
» dite communauté à l'occasion dudit don prédit accordé
» à votre illustre seigneurie à raison de dix sols pour
» chaque feu et de les faire libérer et exempter de payer
» la dite rate auprès des exacteurs et receveurs dudit don
» soit gîte. Et ce faisant, vos prédits pauvres sujets auront
» lieu de prier Dieu pour votre félicité en implorant votre
» très illustre seigneurie. »

Le 13 juillet de la même année, le prince répondit en ces termes à la requête des bourgeois et des habitants d'Yverdon :

« Philibert, duc de Savoie, Chablais et Aoste, prince
» du St-Empire, prince de Piémont, marquis en Italie,
» baron de Vaud, seigneur de Nice, Verceil et Fribourg,

» à tous soit notoire par les présentes qu'étant comparu
» pardevant nous notre cher et féal Jean Bachiez, syndic
» et ambassadeur de nos chers et féaux nos hommes et
» communauté d'Yverdon, avec une supplication qu'ils
» nous ont présentée au nom desdits nos chers et féaux,
» comme aussi du recteur de l'hôpital dudit lieu aux pré-
» sentes annexée, contenant l'accident lamentable à eux
» arrivé, et autres cas narrés dans leur supplication, der-
» nièrement dans la guerre faite par les Teuthons dans
» notre Pays de Vaud, dont non seulement information
» avait été prise par les commissaires dans dite suppli-
» cation nommés, mais aussi ce qui était plus clairement
» apparu à plusieurs qui avaient passé par ledit lieu,
» dont nous compatissons avec lesdits humbles suppli-
» ants, et voulant leur tendre nos mains secourables,
» afin que la ville et faubourg d'Yverdon puissent être
» réédifiés et repeuplés, partant de notre certaine science
» et propre mouvement, après aussi mûre délibération
» avec notre conseil, près de nous résidant, nous exemp-
» tons, libérons et affranchissons pour nous et les nôtres
» lesdits hommes, communauté et habitants d'Yverdon,
» c'est à savoir tant seulement ceux qui habiteront et
» résideront dans ledit lieu et faubourg d'Yverdon et
» aussi le recteur dudit hôpital durant six ans prochains
» entiers et continués, à commencer dès aujourd'hui,
» premièrement des subsides, dons, tailles et autres char-
» ges extraordinaires qui nous étaient accordées pendant
» ledit terme; en outre, des censes, services et tributs
» occasion de maisons, héritages, possessions et autres
» quelconques, qu'ils tiennent de nous, lesquels nous sont
» dûs et accoutumés être payés par iceux durant tel

» terme ; et pareillement de la cense soit ferme de nos » fours dudit lieu, laquelle lesdits hommes et commu» nauté avaient coutume de nous payer et à nos prédé» cesseurs, et plus outre de la rate-part à eux imposée » des subsides naguères à nous accordés par ceux de notre » Pays de Vaud, en sorte qu'ils ne pourront et ne devront » à l'avenir être en façon que ce soit molestés durant le» dit terme pour le payement de ce que dessus, mais en » demeureront quittes et exempts. Mandant, etc. Donné » à Chambéry, le 13 juillet 1480[1]. »

Ces importantes concessions contribuèrent beaucoup à faire rentrer dans la ville d'Yverdon les habitants qui l'avaient abandonnée. La petite cité se repeupla peu à peu, et bientôt par les nouvelles constructions qui s'élevèrent de toutes parts, elle reprit un aspect moins triste et moins misérable. Le jeune duc, qui s'était montré sensible à ses malheurs, ne vécut pas longtemps ; il mourut le 22 avril 1482.

FAITS DIVERS.

1477. Jean Borjat et Pierre Aubry, amodiateurs du port de la ville pour l'espace de 3 ans, paient le prix de leur ferme, savoir 6 livres, 6 sols, 9 deniers.

On paie 2 sols, 1 denier à Vuillerme Favre, bourgeois et syndic d'Yverdon, pour les dépenses faites chez lui le jour de la décollation de St-Jean-Baptiste par les chapelains du vénérable clergé d'Yverdon qui prièrent ce jour-là pour le salut de la très-illustre Dame Yolande, régente de Savoie, décédée depuis peu. Le mercredi suivant, le

[1] Original en latin, coté 107.

conseil de ville fit dire 3 messes à haute voix pour le repos de l'âme de cette princesse et offrit au clergé un repas qui coûta 27 sols. On y invita Nycod de Coppet qui était venu chercher la rente de l'argent qu'il avait prêté à la ville.

1481. Le mercredi 11 avril, afin d'obtenir une amélioration du temps, on se rend en procession à la chapelle de Notre-Dame d'Acre fondée dans l'église des frères mineurs de Grandson. On paie 2 sols, 6 deniers à Jean Chedel, Glaude et Jean Conneys qui avaient sonné les cloches pendant toute la durée de la procession.

Le lundi 14 mai, procession à Fiez-Pictet.

On paie 4 livres, 16 sols aux personnes qui ont représenté le vendredi l'histoire sainte de la passion et le lundi de Pâques celle de la résurrection.

Août. La peste éclate en ville. On fait marché avec Pierre Grondet et Jean Michié, demeurant à Yverdon, pour l'ensevelissement des corps des pestiférés. On convient de leur payer 4 sols pour les cadavres des grandes personnes et 2 sols pour ceux des enfants. Cet argent doit être livré par les héritiers.

Processions à Fiez-Pictet, Pomy, Cuarny et Treycovagnes.

Claude d'Arberg, seigneur de Cronay, fils de noble et puissant Jean, comte d'Arberg, seigneur de Valangin et de Beauffremont et de Dame Louise, fille elle-même de Jean de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, se rend en ville et promet de payer, comme ses ancêtres, la rente de quatre muids de blé. On devait les convertir en miches et les distribuer aux pauvres à la fête de St-Jean-Baptiste. On lui offre des semesses de quatre pots de vin rouge de Bourgogne.

On remet à Jean Sivey, vicaire d'Yverdon, un saint ciboire en laiton, acheté à Genève par Jean Robin, pour porter le saint sacrement aux malades.

Charles, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1482-1489.)

La ville obtint[1] du nouveau duc Charles la confirmation de la concession qui lui avait été faite par Philibert, et elle put appliquer toutes ses ressources à la reconstruction et à la réparation de ses édifices. Ce prince confirma[2] aussi les franchises de la cité et mourut le 13 mars 1489.

FAITS DIVERS.

1484. On paie 12 deniers à Dom. François Auberjoneys, prêtre d'Yverdon, pour la messe qu'il a dite à Pomy le 5 juillet. La peste exerçait alors ses ravages dans cette commune dont les habitants assistaient ordinairement au culte à Yverdon. Le conseil pour les empêcher de se rendre en ville pendant la durée de l'épidémie, avait décidé qu'un prêtre se transporterait chaque dimanche à Pomy. Il avait choisi à cet effet François Auberjoneys, mais le père de ce dernier, craignant qu'il ne rapportât l'infection dans sa maison, déclara qu'il l'expulserait de chez lui, s'il continuait d'aller à Pomy. Il fallut élire un autre chapelain pour faire ce service. « Et tum noluit » amplius cantare quia pater suus noluit pati et volebat » ipsum expellere a domo sua propter metum pestis. »

[1] En octobre 1483.

[2] 10 avril 1488.

Grandes pluies au mois d'octobre. Processions, particulièrement à l'église des Cordeliers de Grandson, à St.-Pierre de Giez, à St.-Julien de Mollondins. Les bourgeois de Grandson se rendent en procession à l'église de Notre-Dame d'Yverdon pour prier la Vierge Marie de faire cesser la pluie qui menaçait de causer des ravages aussi grands qu'en 1470.

1485. Gîte pour offrir en don gratuit à la duchesse de Savoie douze coupes d'argent pesant 36 marcs, exécutées par les orfèvres de Genève. Les nobles chevaliers Humbert de la Molière, seigneur de Font, et Antoine d'Estavayer, seigneur de Villars-Giroud, sont chargés d'en faire le recouvrement dans la patrie de Vaud.

Le lendemain de Noël, Jean Pichon, médecin, et Philippe Poyet vont porter au nom de la ville dans la maison des seigneurs de Vuillerens quelques pots de vin d'Asti pour les offrir au seigneur maréchal de Bourgogne, qui se rendait avec sa suite à Genève vers le duc de Savoie. Chaque pot coûta 6 deniers, soit en tout 7 sols.

1486. Le frère Jean de Grosse-Tête, du couvent des frères mineurs de Grandson, prêche le carême à Yverdon. On lui fait présent de 36 sous.

Semesses offertes à noble de Champion, seigneur de Romanyer, logé chez les seigneurs de Vuillerens.

On paie 60 sols à Pierre Ruey pour six anguilles données à l'archevêque d'Auxitanie, évêque de Genève, qui passait par Yverdon pour se rendre à Payerne. Il prit son logement chez les seigneurs de Vuillerens.

On fait don de quatre moutons au magnifique et très-illustre seigneur Hugues de Châlons, seigneur de Châ-

teau-Guyon, qui allait à Berne réclamer l'argenterie qui avait été enlevée à son frère. Les quatre moutons coutèrent 72 sols.

Charles II, Jean Amédée, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1489 - 1496).

Ce prince n'avait que neuf mois, lorsqu'il hérita du duché de Savoie. Il eut pour tutrice Blanche, duchesse de Savoie, sa mère, qui exerça les fonctions de régente. Il mourut le 16 Avril 1496. Les archives d'Yverdon ne mentionnent aucun fait intéressant accompli sous son règne. La ville dut payer sa part de la somme de 5500 florins petit poids, donnés et accordés gratuitement par la patrie de Vaud au duc Charles pour la reconfirmation des franchises et des libertés du pays. Elle acheva ses grands travaux de réparations et continua à offrir ses vins d'honneur aux hôtes illustres qui la visitaient.

Philippe, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1496 - 1497).

Philippe, oncle du duc précédent, prit possession de la couronne de Savoie à l'âge de cinquante-huit ans. Il ne régna que dix-huit mois et mourut le 7 novembre 1497.

On trouve dans l'histoire militaire des Suisses par Zur-Lauben [1] et dans le Conservateur suisse [2] une anec-

[1] IV, p. 90.
[2] IV, p. 415.

dote qui se rapporte à cette époque, mais dont nous ne trouvons aucune trace dans les archives d'Yverdon. Voici le récit du Conservateur suisse : « Le capitaine Martin » Aregger, de Soleure, ramenoit sa compagnie du service » de France, en 1497, et passoit par Yverdon, qui alors » appartenoit à la maison de Savoye; un bourgeois de » cette ville ayant pris querelle avec le frère de ce ca- » pitaine, l'assassina. Aregger demanda justice du meur- » trier au conseil qui la refusa, et qui prit même le » coupable sous sa protection : indigné de cette conni- » vence il s'adressa au Sénat de Soleure, qui écrivit aux » habitans d'Yverdon; mais ses réclamations furent re- » jetées avec mépris. Alors Aregger voyant qu'il n'a » d'autre parti à prendre que de se faire justice lui- » même, lève à ses dépens un corps de 500 hommes » et vient mettre le siége devant Yverdon, qui ne s'at- » tendoit point à cette mesure énergique. Les Etats voi- » sins envoyent aussitôt des députés; et Aregger ne » consent à se retirer, qu'après que la ville a fait punir » de mort l'assassin, et payé un mois de solde à sa pe- » tite armée. Ce trait peu connu pourroit être révoqué » en doute, s'il n'étoit attesté par un acte authentique » tiré des archives de Soleure, seul document qui existe » sur cette singulière affaire. »

Philibert II, duc de Savoie et baron de Vaud.

(1497 - 1504.)

Les Etats de Vaud pour célébrer l'avénement de ce prince, lui firent un don gratuit de 6,000 florins. Pour obtenir cette somme, chaque foyer ou ménage fut imposé

à raison de vingt sols. La ville d'Yverdon fut exemptée de cette charge, vu la pauvreté de ses habitants. Cependant elle contribua pour sa part à un présent de coupes d'argent offert à Marguerite d'Autriche, épouse du duc. Ce prince mourut le 10 décembre 1504.

FAITS DIVERS.

1501. Le mercredi après Noël, jour de l'examen des comptes, Hugon Barbay, apothicaire d'Yverdon, prépare quatre pots de nectar qu'il apporte à l'hôpital.

1502. Repas, le 3 février, chez Jean Grenet, tavernier. Y assistent les membres du conseil : noble Guillaume de Bionnens, Jean Légier, Jean Oddet, Amédée Micey, Bertrand Bachiez, Claude David, Pierre d'Essertines, Claude Jocet, Pierre Bachiez, Pierre Pontet, Guillaume Albi, Jean Grenet et le syndic Claude Lambert. On sert à la fin du repas des croûtes dorées, *ut moris est super diebus*. On paie 27 sols pour ce festin.

Semesses offertes à des Soleurois qui se rendaient en pèlerinage à St.-Jacques de Compostelle.

On donne 4 livres et 4 sous au frère Louis Cactebon de l'ordre des frères prêcheurs du couvent de Marie-Madelaine de Lausanne qui a prêché le carême à Yverdon.

Le jour de l'Ascension, l'évêque Aymon de Montfaucon, en tournée épiscopale, fait la visite de l'église d'Yverdon. Pendant qu'il administre le sacrement de la Confirmation, Henri Auberson et Glaude Boson gardent les portes du chœur de la chapelle de Notre-Dame.

Le vendredi suivant le prélat bénit le cimetière, l'autel de St.-Léodogar dans l'église de Notre-Dame et ceux de St.-Yvon et de St.-Seurin dans la chapelle.

Le vendredi après la Pentecôte, grandes semesses offertes dans la maison des seigneurs de Vuillerens à François de Collombier, abbé de Hautecombe, pour fêter sa bienvenue.

Semesses offertes à noble de Neuchâtel, seigneur de Gorgiez, qui se rendait en pèlerinage à Notre-Dame de Lausanne.

Semesses offertes au magnifique comte de Challand qui revenait d'épouser la fille du seigneur de Valangin.

On achève de carronner la halle.

Pierre Pontet, apothicaire, confectionne six torches que l'on fait porter à Montherond aux funérailles de l'illustre chevalier Henri de Collombier. Cette cérémonie eut lieu le mardi après la fête de St.-Loup.

On fait don de douze moutons à l'évêque Aymon de Montfaucon. On les avait achetés d'André Pigueron, de Cuarny.

Réparations à l'école. Le lundi avant la fête de St.-Laurent, on pose les fondements d'un mur de séparation entre ce bâtiment et le jardin de Dom Claude Félix, curé de Cronay. (C'est le jardin de la cure qui faisait partie de l'ancienne propriété de noble Portier.)

On paie 12 deniers à Pierre Pontet, envoyé par le conseil le dimanche avant l'exaltation de la Sainte-Croix à Fiez-Pictet, pour surveiller les joueurs de quilles (*lusores quillarum*) qui jouaient *ou Rappart* près des tuileries et gâtaient les vignes.

Charles III, duc de Savoie, dernier baron de Vaud.

(1504 - 1536.)

Au duc Philibert, mort sans enfants, succéda Charles, son frère. Son règne fut long, pénible et malheureux. Ce prince, à son avénement, trouva la couronne de Savoie chargée de dettes et les Etats de Vaud durent lui faire un don gratuit de 8000 florins. Yverdon fut obligée de contribuer pour sa part à cet impôt. Cependant Charles traita toujours avec bienveillance cette ville et ne négligea rien pour se gagner l'affection de ses habitants.

En 1510, le conseil de ville désireux de voir le commerce d'Yverdon prendre un plus grand développement s'adressa au baron de Vaud pour en obtenir la concession de deux nouvelles foires. Charles accueillit favorablement sa requête et lui fit délivrer la charte qui suit:

« Charles, duc de Savoie, etc., savoir faisons à tous » qu'agréant bénignement la requête à nous présentée » de la part de nos chers et féaux bourgeois et habi- » tants de notre ville d'Yverdon en notre pays de » Vaud et particulièrement en considération de la fidé- » lité et prompte obéissance qu'ils nous ont rendue en » toutes rencontres, les en voulant reconnaître par quel- » que privilége et trace singulière par laquelle ledit lieu » puisse s'agrandir et enrichir, de notre propre volonté » et après mure délibération avec nos conseillers sous- » nommés, nous élargissons et concédons de grâce spé- » ciale par les présentes auxdits suppliants bourgeois et » habitants d'Yverdon et à leur postérité de pouvoir » tenir à perpétuité encore annuellement au dit lieu deux

» foires, outre trois autres précédemment accordées, as-
» savoir, l'une, le jour de la conversion de St. Paul, au
» mois de Janvier et l'autre le vingtième Juillet, de
» la même façon et aux mêmes conditions que les trois
» précédentes leur ont été accordées; en telle sorte
» néanmoins que telle concession n'apporte et cause
» aucun préjudice aux lieux circonvoisins, sauf aussi
» les leydes et tributs qui nous pourraient et à d'au-
» tres à ce sujet appartenir. Mandant à cet effet aux
» gens de nos conseils résidant à Chambéri, aux
» gouverneurs, ballif, procureur de Vaud, châtelain
» d'Yverdon, et à tous autres nos officiers, commissai-
» res et sujets médiats et immédiats auxquels ap-
» partient et les présentes parviendront, soit à leurs
» lieutenants, par leurs serments et sous peine de cent
» livres bonne monnaie d'amende, d'observer et invio-
» lablement accomplir le contenu de présente conces-
» sion et en faire jouir lesdits bourgeois et habitants
» d'Yverdon et leur postérité, etc. Donné à Guiers, le
» huitième Février l'an mil cinq cent et dix. Signé,
» Vuillet. Par Monseigneur, présents les seigneurs Louis,
» baron de Miolans, comte de Mont-le-Grand, Claude
» d'Estavayer, évêque de Belley, etc. »

En 1512, la ville d'Yverdon craignit d'être attaquée par de puissants voisins. Le duc s'empressa d'augmenter la force de ses remparts et accorda à leurs défenseurs, comme nous l'avons vu plus haut, la faveur de créer un roi, choisi parmi les plus habiles tireurs de la cité.

En 1519, des contestations s'étant élevées entre le conseil de ville (la municipalité) et le *retro-consilium* ou conseil communal, les parties furent citées à Thonon et le duc régla le différend de la manière suivante :

« Charles, duc de Savoie, etc. Comme ci-devant avons
» prononcé et ordonné sur les différends étant entre
» nos sujets du conseil et commun de notre ville d'Yver-
» don, nous réservant la déclaration ou connaissance
» s'il advenait que questions entr'eux se dussent résou-
» dre comme appert par nos lettres d'ailleurs émanées,
» et que depuis avons entendu quelques noises et diffé-
» rends être encore entre lesdites parties, les avons
» mandé assigner pardevant nous et aujourd'hui se sont
» comparus et présentés nos très-chers et bien-aimés et
» féaux Jean Robin, Louis Légier, Jacques Bonvespre et
» Jacques Bachiez de la part et au nom de tout le con-
» seil, et Louis Villemin, gouverneur, Pierre Burjat,
» hôpitalier, Jean Landeron et François Pillichodi, au
» nom de tout le commun, desquels avons ouï leurs
» plaintes et querelles, et nous être exhibées par ceux du
» commun nosdites lettres : par mûre délibération de
» de notre conseil, déclarons, ordonnons et prononçons
» ainsi que s'en suit : 1° que si le nombre des dix-huit
» du dit conseil ordinaire de notre dite ville d'Yverdon,
» n'est complet, que selon l'us et coutume d'icelle soient
» élus et à ce contraints pour cette fois gens de bien
» par notre gouverneur de Vaud ou par son lieutenant,
» appelés les autres dudit conseil pour les compléer et
» parfaire; et tant ceux qui seront à élire qu'autres qui
» déjà sont élus, soient gens de bonne renommée, sans
» suspection, reproches, répréhensions ni blâmes, les-
» quels doivent être des anciens de la ville et qui d'an-
» cienneté eux et leurs prédécesseurs ont été en coutume
» d'être élus du conseil et gouvernement d'icelle, les-
» quels aient pouvoir d'en élire, quand besoin sera, d'au-

» tres qui soient en telle qualité que dessus, suivant la
» coutume invétérée et la forme de nos précédentes let-
» tres. Item, que les dix-huit que lesdits du commun
» nous ont supplié y être, soient par eux-mêmes du
» commun élus, gens de bonne renommée et fame, hors
» de toute suspection et répréhension, lesquelles ne se
» doivent mêler dudit conseil, sinon à la reddition des
» comptes de ceux qui ont manié le revenu de la ville,
» et aux acquets et réhemptions qu'elle pourrait faire,
» ou en cas qu'il fût question de la préservation de notre
» Etat et de notre dite ville, ou que, pour autres cas de
» nécessité, les dix-huit dudit conseil les fassent appeler.
» Item, que lesdits dix-huit du commun soient tenus
» alternativement d'accepter les offices, comme gouver-
» neurs, hospitaliers et d'autres offices semblables en
» notre dite ville, à savoir que lesdits du conseil aient
» les offices pour l'année prochaine, et les autres du
» commun pour l'année suivante, et ainsi consécutive-
» ment d'année en année, les uns de chaque partie
» après les autres selon la coutume, soit d'un an, deux
» ou trois jusqu'ici observée. Item, que les comptes de-
» puis vingt ans ençà soient duement rendus à la forme
» de nos dites lettres, déclarant toutefois que les restats
» d'iceux soient seulement et sommairement vus, sans
» procéder aux particulières livrées hors de ces deux
» dernières années, pour lesquelles sera particulièrement
» et distinctement rendu compte et reliquat, etc., et
» quand au don par nous fait pour les belloards et répa-
» rations de notre dite ville, que notre gouverneur de
» Vaud aie la vision des comptes, jouxte les lettres que
» lui en avons d'ailleurs faites pour nous en faire le

» rapport. Item, s'il arrivait que notre sauve-garde fût par
» ci-après infreingée ou rompue, ne puissions faire agir
» généralement contre le commun de la ville, ains seu-
» lement contre les infracteurs particuliers et complices
» d'icelles, sinon que ce fût être fait du conseil et du
» commun de notre dite ville; plus que les dépens faits
» jusques ici par les parties soient compensés, et que
» l'une des parties n'en doive ni ne puisse rien deman-
» der ni quereller contre l'autre. Item, que en tous au-
» tres endroits, passages et points, nos dites lettres
» soient observées, et que paix, union et amitié jurées
» soient désormais entre les dites parties, sans reprocher
» chose du passé l'une à l'autre en particulier ni en
» général, sous peine de cent marcs d'argent et de notre
» perpétuelle indignation. De laquelle notre présente
» prononciation, déclaration et ordonnance les dites
» parties, chacune en son endroit, nous ont très-hum-
» blement remercié, l'ont approuvée et ratifiée, et pro-
» mis faire de nouveau ratifier généralement par nos
» sujets, habitants et bourgeois en notre dite ville d'Y-
» verdon, sans jamais venir au contraire, par leur ser-
» ment touché les Saints-Evangiles de Dieu, et sous
» l'obligation de tous leurs biens présents et à venir
» qu'ils soient, renonçant à tous droits pour lesquels ils
» pourraient venir au contraire lesquels ils veulent et
» supplient être entendus, comme si d'iceux en était fait
» expresse mention. Donné et lu en notre châtel de
» Thonon, le 2 novembre 1519. »

Cependant des débats d'une tout autre importance allaient bientôt agiter les bonnes villes de la patrie de Vaud, et l'on commençait à entrevoir les premiers symp-

tômes de la grande révolution religieuse qui devait s'opérer dans la plupart des Etats de l'Europe. L'Eglise, depuis longtemps, était déchue de sa pureté primitive; la doctrine évangélique avait été profondément altérée; le culte d'esprit et de vérité, prescrit par le Seigneur, avait été remplacé par des cérémonies étranges; la vie religieuse avait presque complétement disparu de la Société et l'on ne cherchait le salut que dans la célébration des messes dites à prix d'argent *(pro remedio animae)*, ou dans l'achat d'indulgences que le pape faisait vendre par des moines ignorants et éhontés. Quant aux mœurs du clergé, les documents de l'époque et, en particulier, les procès-verbaux des visites pastorales que l'on peut encore consulter aux archives de Berne et de Lausanne, nous apprennent assez quelle affreuse corruption régnait parmi les ecclésiastiques de ce temps-là. Il n'est donc pas étonnant que des hommes sincères, que l'on avait intérêt à faire passer pour hérétiques, cherchassent en dehors de l'Église romaine et dans l'Evangile du Christ, cette paix intérieure après laquelle soupiraient leurs cœurs.

Les comptes de ville mentionnent occasionnellement ces précurseurs de la réforme. Nous y apprenons qu'en 1449, Jean Doyerat, accusé de crime d'hérésie, avait été enfermé dans les prisons du château, et que Jean Pontet avait été envoyé par l'évêque de Lausanne pour tenter de le faire rentrer dans le giron de la sainte mère-église [1].

[1] 1449. Libravit Iohanni Legerii nomine domini castellani « Yverduni pro factura litterae factae ad opus dicti communarii in » judicio de liberatione Iohannis Doyerat remissi in franchesia » qui erat detentus in castro per locumtenentem pro eo quod iste

En 1472, un inquisiteur poursuivait avec acharnement une foule de gens qui avaient abandonné la communion romaine, les faisant condamner pour s'emparer de leurs biens [1]. En 1474 [2], on demanda que l'administrateur de l'évêché de Lausanne vînt rebénir le cimetière d'Yverdon qui avait été profané par l'inhumation de Vuillerme Brayer mort excommunié. Le sol de la patrie de Vaud était donc bien préparé à recevoir la semence évangélique, lorsque la réforme religieuse, après avoir triomphé dans les cantons de Zurich et de Berne, commença à s'introduire à Neuchâtel, à Genève et dans les anciennes possessions de la maison de Châlons.

Les Etats de Vaud prirent aussitôt des mesures rigoureuses pour préserver le pays de l'invasion de la prétendue hérésie et firent publier la proclamation suivante :

« Estatuts contre les opinions de Martin Leuter. »

« A tous ceulx qui ces présentes verront et liront, » soit notoire et chouse manifeste que ce jourd'hui 23 » de ce mois de May l'an mil. V. c. et 25 (1525) sont

» locumtenens erat executurus ad instantiam Iohannis Pontet de » Lausanna ut ipsum Iohannem Doyerat compelleret redditurum » ad communionem sanctae matris Ecclesiae, 12 sols. »

[1] « 1472. Libravit de mandato consilii fratri Huberto de Costa » predicatori qui predicavit apud Yverdunum qui requisivit amore » Dei eo quod pro patria Vaudi multas sustinuerat expensas contra » inquisitorem qui diffamabat patriam de facto heresis querendo » habere hereditagia simplicium gentium et sibi dati fuerunt amore » Dei, 28 sols. »

[2] « 1474. Libravit Iohanni Bachiez..... pro habendo litteram » per quam ipsis mandare placet reverendo domino administratori » laus. quod veniret ad rebenedicendum cumisterium Yverduni » polutum ex inhumacione Vuilli Brayerii excommunicati. »

» été dressés, congregués et trouvez ensemble aux Estats
» tenus ici à Moudon, pour les affaires de ce pays de
» Waud : Messieurs les Nobles et Ambassadeurs des
» Bonnes Villes, ici dessous nommés : Par devant les-
» queulx Etats, Noble Loys Pomel, Lieutenant du Balli-
» vage de Waud par le commandement de Monsieur le
» Gouverneur et Baillif de Vaud, A mis en avant et pro-
» posé que l'on dehust (dût) avoir regard et advis sur
» les maulvaises, déléales, faulces et hérétiques allega-
» tions et opinions de ce mauldit et déléal hérétique,
» et ennemy de la foy chrestienne, Martin Leuter, par
» lesquelles, comme il se dit communement, eis lieux
» circonvoysins sont été faits de gros esclandres et abus
» contre la foy chrestienne. Et desirant obvier à toutes
» les choses dessus dites, et aussi pour maintenir la foy
» chrestienne, ainsin que vrays Chrestiens doivent faire :
» par le commandement de Mondit Sr. le Gouverneur
» et Baillif de Vaud, ont statué et ordonné, et ordonnent
» par ces presentes, que nulle personne de quelque
» estat ou condition que ce soit, subjets de notre très-
» redouté Seigneur, tant médiats que immédiats, ne
» doige (doive) avoir, acheter ne garder point de livre
» fait par le dit Martin Leuter, et si point s'en trouve,
» que le dit livre soit bruslé. Item que nulle personne
» de quelque Estat, degrez ou condicion que ce soit,
» ne doige parler en manière quelconque du dit Leuter,
» en le favorisant et maintenant, ou en maintenant et
» affermant aulcunes de ses mauldites et dampnables
» oppinions et allegations, et ce sous la peine d'estre
» griefvement incarcerez trois jours durant, et au bout
» de trois jours de recepvoir trois estrappades de cordes

» publiquement, et doige payer, avant que de sortir de
» prison, les despenses et missions faites adcause de
» la ditte détention. Et si ce celui qui auroyt voulsuz
» (voulu) soubtenir et maintenir les faulces et décepva-
» bles oppinions devant dictes, en tout ou en partie,
» après avoir recephu (reçu) les dites estrappades, si
» veult estre indurcy et obstiné, qu'il doige estre bruslé,
» comme faulx et déléal hérétique avec son livre, si
» point en avoyt, quelque priviliége, liberté et franchise
» audit païs de Waud concedées, nonobstant, etc.[1] »

Au nombre des signatures qui sont placées au bas de cette ordonnance, se trouvent celles de noble Bernard de Collombier, seigneur du dit lieu, de noble Jean Robin, banneret d'Yverdon, de discret homme François Pillichod, envoyé par Monsieur de Bayoës (Bavois).

Mais, tous ces efforts pour empêcher la réforme de pénétrer dans le pays de Vaud furent inutiles et, à Yverdon même, ville fermée et en apparence très-catholique, elle trouva des partisans secrets. Les comptes de ville de l'année 1531 nous apprennent en particulier qu'une femme, dont le nom est resté inconnu, y fut brûlée, après avoir été accusée et convaincue d'avoir embrassé la doctrine évangéliqne[2], et les progrès de la réformation

[1] Extraits des registres des anciens Etats du Pays de Vaud, copié mot à mot d'après l'original, et sans aucun changement. Histoire de la Réformation de la Suisse, par Abraham *Ruchat*, tom. I, nouvelle édition, page 563,

[2] « 1531. Libravit die Jovis post festum Sancti Georgii pro una
» mica panis data cuidam puero de Yens qui accusavit quamdam
» mulierem hereticam in castro Yverduni tunc detentam quae fuit
» combusta in villa Yverduni, sive 12 denarios. »

furent assez grands pour nécessiter une nouvelle assemblée des Etats de Vaud à Payerne dans le but de les arrêter [1].

Les Bernois favorisaient de tout leur pouvoir ce mouvement religieux et cherchaient ainsi à détacher peu à peu de la couronne de Savoie les populations du pays de Vaud qu'ils espéraient soumettre un jour à leur autorité. Aussi, quand Genève, qui avait secoué le joug de la Savoie et se disposait à embrasser la réforme, implora le secours de Berne et de Fribourg, ses alliées, pour pouvoir résister aux attaques réitérées des partisans du duc, cette ville vit accourir dans ses murs une armée composée de Bernois et de Fribourgeois. Le passage de ces troupes sur le pays de Vaud fut marqué par toutes sortes d'excès, et les Bernois, en particulier, nouveaux réformés, renversèrent partout les insignes du culte catholique.

Yverdon, en apprenant le départ de cette armée, s'était mise sur ses gardes. Le châtelain de St.-Saphorin, dans la crainte d'un siége, avait fait construire un moulin au faubourg de l'hôpital. Le seigneur de Bellegarde était venu s'enfermer dans les murs de la ville avec un corps de troupe. On avait fait sécher de la poudre dans la grande salle de l'hôtel de ville nouvellement recons-

[1] « 1531. Libravit die lunae sequenti dicto nobili Ludovico » Legerii burgensi Yverduni pro suis gagiis dictae die, (die domi» nica post festum nativitatis beati Iohannis Baptistae) qui fuit » missus apud Paterniacum cum ceteris aliis nobilibus et burgen» sibus patriae Vuaudi quia in dicto loco Paterniaci erat quidem » predicator luterianus qui ibi volebat predicare et patria Vuaudi » noluit permittere quod ipse predicaret, 12 sols. » Ce prédicateur était vraisemblablement le réformateur Saunier.

truit. On avait mis en état l'artillerie de la place. On avait réparé les murailles de la ville, des ambassadeurs avaient été envoyés vers le duc pour connaître ses intentions, enfin, sur la nouvelle que l'armée confédérée revenait de Genève et se proposait de passer par Yverdon, on avait ordonné de faire des saignées au Buron et à la Thièle pour en répandre les eaux sur les prés de Gravaz et rendre ainsi impraticables les abords de la ville. Yverdon en fut, toutefois, pour ses préparatifs de défense, et le traité de St.-Julien [1], conclu le 19 octobre et confirmé le 31 décembre 1530, fit cesser les hostilités.

La ville, dans cette circonstance, avait manifesté d'une manière éclatante son attachement au prince faible qui gouvernait les Etats de Savoie, quoique, peut-être, quelques-uns de ses habitants secrètement réformés, fissent des vœux pour le succès des armes bernoises. Aussi, ce fut avec indignation qu'elle apprit qu'un homme revêtu d'un caractère public, Michel Quiodi, notaire à Rances et commissaire ducal, n'avait pas craint de soutenir qu'à la vérité les Yverdonois avaient fait de grands préparatifs de défense, mais que, néanmoins, ils s'étaient rendus à Grandson pour y porter les clefs de la ville et faire leur soumission aux Allemands [2].

[1] Par ce traité le duc s'engageait à payer sept mille écus à chacune des villes de Berne, Fribourg et Genève; cette somme était hypothéquée sur le pays de Vaud, et en cas de non payement ou de violation du traité de paix, ce pays devait passer au pouvoir des Suisses.

[2] « Ipse dixerat quod nos de Yverduno faciebamus multas mynas » sed quod tamen nos portaveramus claves villae Yverduni apud » Grandissonum ad reddendum nos et villam Yverduni Allemanis. » Comptes de ville.

Yverdon porta plainte contre ce fonctionnaire, et celui-ci fut obligé de se rétracter publiquement. La pièce qui contient son désaveu est conçue en ces termes : « Je,
» soussigné, châtelain d'Yverdon, fait savoir à tous que
» le jour de Mars après la fête des Saints Philippe et
» Jacques apôtres, et l'an du Seigneur 1531, par devant
» moi ledit châtelain, séant en jugement pour tribunal
» à l'heure et au lieu accoutumés pour plaider à Yver-
» don, la cour ayant été préalablement instruite et dis-
» posée pour tenir les plaids par l'organe des provides
» Cl. Jocet, l'aîné, Pierre Sarre, Jac. Bonvêpres, Jac.
» Albi, Ls. Chedel, Fs. Jacottet, Guill. Vuilliemin,
» Pierre Pichon, Pierre Develey, Pierre Burjat, tous
» bourgeois d'Yverdon, Jean Populi, clerc, demeurant à
» Yverdon, Guillaume Bayet, de Chavornay, et plusieurs
» autres hommes de bien, siégeant, connaissant et ju-
» geant dans la dite cour avec moi : ont comparu égrège
» Jac. Bachiez, bourgeois, syndic et gouverneur, au nom
» de la ville et communauté d'Yverdon, et Michel Quiodi,
» notaire public et commissaire ducal demeurant à
» Rances, après quoi ce dernier a reconnu et confessé
» juridiquement avoir dit que ceux d'Yverdon avaient
» porté les clés de leur ville à Grandson, pour la rendre
» aux seigneurs de Berne, et que quelques-uns d'en-
» tr'eux avaient écrit dans le même but des lettres aux
» capitaines qui étaient à Morges, mais qu'il avait dit cela
» inconsidérément, et avait mal fait de tenir ces paroles
» dont il demande pardon à l'illustrissime et très-re-
» douté seigneur et prince notre seigneur le duc de
» Savoye, et audit syndic présent à cet effet au nom que
» dessus, déclarant d'ailleurs qu'il tient ceux d'Yverdon

» pour être gens de bien et fidèles sujets de notre prédit
» seigneur duc et desquels on ne peut connaître, dire et
» penser que du bien. Sur quoi ledit Jac. Bachiez, syndic,
» et au nom qu'il agit, a requis lettre testimoniale, soit
» instrument juridique, des aveux du susdit Michel
» Quiodi, et il s'est retiré après avoir proposé la chose au
» droit jugement et connaissance de la cour (dans la-
» quelle les susnommés ont trouvé convenable de lui
» accorder sa demande, et l'a fait rentrer pour l'en pré-
» venir); en conséquence, moi ledit châtelain déclare
» avoir interposé et interposer mon autorité judiciaire à
» toutes les choses prémises. Pour témoignage de quoi
» nous, tous les juges nommés ci-dessus qui y avons
» assisté, siégé, connu et jugé, déclarons et attestons que
» le tout s'est bien passé comme il est dit ci-dessus, et
» nous avons requis que le sceau ordinaire de la châ-
» tellenie d'Yverdon fût apposé aux présentes, etc.

Trois ans après, en 1534, Yverdon eut encore une grave contestation avec la ville de Moudon au sujet d'un homme accusé de sorcellerie, un Vaudois, selon le langage de l'époque. Il s'agissait d'une dispute de juridiction, et les habitants des deux villes étaient sur le point d'en venir aux mains, lorsque de hauts personnages intervinrent et pacifièrent ce différend. Voici comment le banneret Pierrefleur raconte cette affaire : « Environ ce
» temps de Pentecoste, ceux de la ville de Moudon et
» ceux de la ville d'Yverdon furent en si grand diffé-
» rent, que chascune partie firent préparatives et leurs
» efforts pour sortir les uns contre les autres, les ban-
» nieres mises au vent, et ce estoit grand cas, veu que
» toutes deux estoyent subjettes au Duc de Savoye. Et

» ne se faut estonner si soubs un tel prince si bon, si » patient, si souffrant, d'avoir des subjets si desreiglez et » s'il lui advient beaucoup de maux et inconveniens, » comme il luy advint depuis, comme vous orrez cy » apres. Toutesfois, pour conclusion, c'est que tant de » gens de bien et grands seigneurs prindrent peine, tant » d'un costé que d'autre, que enfin firent bonne paix en- » tre les dittes deux villes. La cause de leur different » estoit causant un heretique, selon nostre maternel lan- » gage dit un *vaudois*, à la ville d'Yverdon, appellé Meil- » lard, lequel estoit des parties de ceux de Moudon. » Ceux de Moudon prierent ceux d'Yverdon de vouloir » lascher le dit Meillard leur prisonnier, ce que ceux » d'Yverdon refuserent. Ce voyant, ceux de Moudon fi- » rent diligences envers le Duc de Savoye, leur prince, » que le dit Meillard eust sa grace, de sorte qu'il fust » mis en liberté des prisons du dit Yverdon. Le dit Meil- » lard, apres sa liberté, se pensant retirer en sa maison, » fust par les sergens et officiers de Granson poursuit, » pris et mené en prison au dit Granson, lequel, apres » avoir demoré quelque peu en prison, fust executé par » justice, bruslé et mis en cendres en la ditte justice de » Granson [1]. »

Pendant que la ville d'Yverdon était occupée de ces diverses contestations, la réforme religieuse prêchée par des ministres venus de France et par Viret d'Orbe, faisait de grands progrès à Grandson, à Orbe et à Yvonand.

[1] Mémoires de *Pierrefleur*, grand banneret d'Orbe, page 122. Voir aussi sur cette affaire : *Grenus*, Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud, pages 184-188.

Giez venait de se déclarer en faveur de la doctrine évangélique, et la Bible, imprimée à Neuchâtel, commençait à se répandre parmi les populations catholiques.

Yverdon ne manifestait aucune disposition à embrasser la réforme; la plupart de ses habitants se montraient, au contraire, très-opposés au changement de religion qui s'opérait autour d'eux, et ils venaient souvent en aide à ceux qui employaient la violence pour repousser les prédicateurs de l'Evangile[1]. Mais, le moment était arrivé où, par la permission de Dieu, la ville devait renoncer à son culte superstitieux et formaliste pour jouir du bienfait inestimable de l'Evangile.

Le 16 janvier 1536, les Bernois déclarèrent la guerre au duc de Savoie. A cette nouvelle, trois cents hommes environ, rassemblés à la hâte, vinrent s'enfermer dans les murs d'Yverdon. Ils avaient pour chefs le baron de La-Sarra, le châtelain Pesme de St.-Saphorin, Henri de Treytorrens et Dortans de l'Isle. Le 22 janvier, l'armée bernoise, commandée par Jean Naegueli et forte de six à sept mille hommes, se mit en marche. A son passage par Echallens, elle envoya un parlementaire sommer Yver-

[1] « Plusieurs personnes qui étaient venues d'Yverdun à Grand-
» son se jetèrent sur les deux ministres (Farel et Claude de Glan-
» tinis, ministre de Tavannes), les chargèrent d'injures, de coups
» de pied et de poings et les maltraitèrent cruellement ....On disait
» qu'il y avait d'autres moines qui avaient eu aussi des haches et
» qu'il y avait une conspiration secrète pour assassiner les mi-
» nistres et les réformés, et que c'était pour ce dessein qu'il était
» venu tant d'étrangers armés, particulièrement de ceux d'Yver-
» don. » *Ruchat*, Histoire de la réformation de la Suisse, tom. III, pages 32 et 33.

don de se rendre. La ville répondit par un refus. Les Bernois, pressés de délivrer Genève, ne trouvèrent point à propos de s'arrêter et continuèrent leur route du côté de Morges. Mais le danger qui menaçait Yverdon n'était que différé. Le 11 février, Berne lui envoya le cartel suivant :

« L'advoyer, Petit et Grand-Conseil de la ville de » Berne, nottifions à vous, les nobles, bourgeois et habi- » tans generalement de la ville d'Yverdon, que vous » deviez rendre à nous et faire la fidelité, comme la plus- » part de vos circonvoisins ont fait et, si presentement » cela ne voulez faire, nous vous deffions et declairons la » guerre contre vous par ces presentes; vous advertis- » sans que employerons nos efforts, à l'ayde de Dieu, de » vous dommager et hostilement aggredir, en corps et » en biens, et pour autant nostre honneur avoir bien » pourveu, tesmoin nostre sceel placqué à icelles. Donné » à Berne, le 11e febvrier 1536. »

Yverdon répondit :

« Magnifiques et honorez seigneurs l'advoyer, Petit » et Grand-Conseil de la ville de Berne!

» Nous, nobles, bourgeois et habitans generalement » de la ville d'Yverdon, avons receu, par vostre heraut » present porteur, une lettre de nottification que nous » nous devons rendre, et en deffaut nous deffier et de- » clarer la guerre, que trouvons fort estrange, veu que » ne vous donnasmes jamais les occasions. Pourquoy » sommes resoius et deliberez de non jamais le faire, » sans la volonté de nostre tres redoutté Prince et Sei- » gneur, ayant la fiance en Dieu, à nostre bon Prince » qu'il nous maintiendra en nostre bon droit. D'Yver-

» don, soubs le sceau de la ville icy placqué, le 12 de » febvrier l'an 1536[1]. »

Le conseil de Berne, voyant qu'Yverdon était disposée à résister et que Genève était absolument hors de danger, écrivit le 17 février[2] aux chefs de son armée de marcher incessamment avec leurs troupes, en tout ou en partie, le long de la montagne contre cette ville, et de s'emparer, chemin faisant, de Cossonay, de La-Sarra, des Clées et de Ste-Croix. A leur arrivée à Yverdon, ils devaient recevoir tout un équipage de siége, de grosses pièces de canon pour battre les murailles et des échelles de diverses grandeurs, préparées à Grandson, pour monter à l'assaut.

Le 21 février, l'armée bernoise parut devant les murs d'Yverdon et investit la place. Le 23, elle s'établit, sans éprouver de résistance, dans le faubourg de la Plaine et mit en position l'artillerie qu'on venait de lui envoyer de Berne. Les Yverdonois apercevaient du haut de leurs

[1] Mémoires de *Pierrefleur*, pages 148 et 149.

[2] « An die Kriegsregenten, — Wo es üch also gelegen und nit » sonders widrig, unser Will und Meinung unser Vermogen an » Yferden ze wenden, und das Ir mit ganzer Macht oder einem » liechten Zug dem Gebirg nach uf Yverden züchen, underwegen » Lasarra verggen, Cossonay, les Clefs et S. Croix uffordern und » also uf ruken, so welten wir uf verstendigen und ernempten Tag » üwer Zukunft, hie dis halb mit den Carthunen und einem Zug » daher faren, mit Gottes Hilf Iferten stürmen und erobern, dann » wir zu Granson allerley Stürmleitern rüsten lassen. Es wil vil da- » ran gelegen sin, thünd üwer bests, und schribend uns ylends üwer » Antwort, uns danach wüssen zerichten. » Extrait du registre des missives allemandes de la ville de Berne, du 17 février 1536. Archives de Berne.

tours ces préparatifs belliqueux et, quoiqu'ils fussent décidés à repousser avec vigueur les attaques de l'ennemi, ils ne pouvaient s'empêcher d'éprouver une grande inquiétude en pensant à la faiblesse de leur garnison et au grand nombre de leurs adversaires. Le 24, au matin, les Bernois lancèrent leurs premiers boulets contre le pont, les tours et le château. La garnison riposta, mais bientôt, l'on s'aperçut avec effroi que les murailles que l'on croyait très-fortes, ne pouvaient résister longtemps au feu terrible dirigé contre elles. On se décida à entrer en pourparler et l'on adressa la lettre suivante au bailli de Grandson, Tribolet de Berne, pour obtenir une trêve du général en chef de l'armée ennemie qui, atteint d'une maladie pestilentielle, s'était fait transporter à Grandson :

« Monsieur le Ballif!

» Nous nous recommandons à vostre bonne grâce, » nous vous envoyons ce present porteur mesmement » pour vous advertir et prier avoir une trefve pour » parler à vous, et à qui vous plaira de vostre camp, » mesme pour voir et traiter ensemble et venir en bonne » paix. Parquoy, vous prions à parler à messieurs et par » le present porteur envoyer toutes responces, et con- » clure du lieu et heure où nous pourrons trouver tout » en seurté pour besogner à tout, priant nostre Seigneur » vous avoir en sa garde. D'Yverdon, ce 24 febvrier » 1536[1]. »

Il était temps d'arriver à un arrangement. Déjà la brèche était ouverte, et les Bernois se préparaient à donner l'assaut, lorsque les assiégés hissèrent le drapeau blanc,

[1] Mémoires de *Pierrefleur*, page 150.

battirent la chamade et demandèrent à capituler. Le capitaine de St-Saphorin et Henri de Treytorrens, gouverneur de la ville, se rendirent auprès des chefs bernois et, après de longs débats qui durèrent pendant la soirée du 24 et une partie de la nuit, les articles de la capitulation furent réglés de la manière suivante :

1° Les soldats de la garnison qui se trouveront être suisses se rendront à discrétion, et ceux qui sont étrangers à la Confédération seront dépouillés de leur pourpoint et de leur haut-de-chausse.

2° Les bourgeois remettront leurs lettres, titres et livres contenant les franchises de la ville, aux mains des seigneurs de Berne, qui en feront selon leur bon plaisir. La messe ne sera plus dite à Yverdon.

3° Les susdits bourgeois livreront leurs armes, canons, cuirasses, épées, ne se réservant dans les maisons qu'un couteau à couper le pain.

4° Ils apporteront au château tous les biens et effets, sans exception, qui ont été réfugiés dans la ville, sous peine de la corde pour la plus légère contravention.

5° Quant à leurs propres biens, les seigneurs de Berne, consentent à ce que les ressortissants de la ville les conservent, mais au prix d'une rançon qui sera déterminée plus tard. Grâce de la vie au capitaine de St-Saphorin [1].

Cette capitulation fût signée le 25 au matin.

Le baron de La-Sarra et Dortans de l'Isle n'avaient pas attendu la conclusion de cette capitulation pour

[1] *Stettler*, pag. 87. *Ruchat*, IV, p. 4. *Pierrefleur*, p. 151, *Chroniqueur*, p. 245. *Verdeil*, I, p. 439. La rançon d'Yverdon et de son ressort fut fixée à 1,000 couronnes d'or.

quitter la ville. Ennemis déclarés de Berne et de Genève, ces deux capitaines auraient voulu qu'Yverdon fît une défense désespérée; mais, voyant qu'autour d'eux le découragement avait gagné les habitants, et sachant bien qu'ils ne seraient pas épargnés, si l'on s'emparait de leurs personnes, ils réussirent à s'évader secrètement, pendant la nuit, avec leur suite et quelques soldats allemands des plus braves de la garnison et se retirèrent en Franche-Comté.

Le vendredi 25 février 1536, Yverdon cessa d'appartenir à la Savoie. On porta dans le camp le drapeau de la cité, avec les clés de la ville et celles du château. On remit également le sceau du conseil et celui de la châtellenie. Une garnison de deux cents hommes, placée sous le commandement de George Zumbach, autrement dit Hubelmann, fit son entrée dans Yverdon. Les Bernois ne trouvèrent dans la ville que trois soldats allemands, cinq de Gruyère et soixante du pays, et dans le château environ deux cents. Ils firent grâce aux Allemands, à la réquisition des députés des cantons de Zurich, de Bâle et de Schafhouse et laissèrent aller les autres après les avoir dépouillés [1].

[1] *Stettler*, p. 87; *Pierrefleur*, p. 151. *Ruchat*, IV, p. 41.

CHAPITRE V.

Yverdon sous les Bernois.

Yverdon, à l'exception d'un très-petit nombre d'habitants secrètement réformés ou disposés à embrasser les doctrines évangéliques, accepta en gémissant le joug bernois, et il faut convenir que les rudes procédés des vainqueurs étaient peu propres à leur gagner les cœurs. Toute la population de la ville et des environs, à deux lieues à la ronde, fut désarmée, et le nouveau bailli, George Zumbach, qui était en même temps commandant de la garnison, fit déposer au château les épées, bâtons à feu *(arquebuses)*, piques, hallebardes et poignards qui avaient été saisis. On fit cesser immédiatement les cérémonies du culte catholique, et l'on autorisa les prédicateurs de la réforme à venir annoncer l'Evangile dans la ville conquise.

Au nombre de ces derniers se trouvaient deux personnages éminents qui ont joué un rôle important dans l'histoire de la réformation de la Suisse romande et dont la mémoire doit être chère aux Yverdonois, puisqu'ils ont été les premiers à prêcher dans leur ville le pur Evangile de Dieu, source de vérité et de sainteté. Tous deux étaient originaires de France et faisaient partie de cette petite phalange de réformateurs[1] que l'église de Paris, active dans sa propagande, avait dirigés du côté de Neuchâtel, de Genève et vers les bailliages d'Orbe et de

[1] Farel, Marcourt, Antoine Saunier, etc.

Grandson[1]. On sera bien aise de connaître les antécédents de ces deux premiers pasteurs d'Yverdon.

Jean Le Comte de la Croix, le plus âgé de ces ministres, naquit en Picardie, l'an 1500; son père était Sébastian Le Comte de la Croix, gentilhomme picard, natif d'Etaples, et sa mère Marie de Le Quien, aussi femme de qualité. Dans sa jeunesse, âgé seulement de vingt-deux ans, il fut à Meaux l'an 1522, auprès de Guillaume Briçonnet, évêque de cette ville, avec Jacques Le Fèvre, son compatriote et son précepteur, avec Guillaume Farel et deux autres théologiens, qui tous ensemble prêchaient la pure doctrine de l'Evangile, sous les auspices et par l'autorité de ce prélat, et furent les premiers qui travaillèrent en France à la réformation de l'église. Mais la persécution qui survint bientôt après, dissipa cette sainte et savante petite compagnie. Jean Le Comte se réfugia avec Jacques Le Fèvre auprès de Marguerite, reine de Navarre. Dans la suite, l'amirale de Bonnivet le demanda pour précepteur des trois fils qu'elle avait eus de l'amiral son premier mari. Après qu'il eut exercé quelque temps cet emploi, comme il était à Paris, quelques docteurs fidèles jetèrent les yeux sur lui pour l'envoyer à la réformation du canton de Berne et ailleurs. Il y résista d'abord; mais il céda enfin aux instances qui lui en furent faites par plusieurs réformés qui étaient à la cour. Ils lui donnèrent des lettres de recommandation adressées à Farel et à Marcourt; ainsi il quitta son pays pour n'y retourner jamais. Il passa à Lyon et, après bien des dangers, il arriva à Grandson, à la foire de

[1] Voir notre Chronique protestante de France du XVI[e] siècle, page 77.

mars. Il ne s'y arrêta pas; mais il alla à Neuchâtel trouver Marcourt, son ancien ami, qui fut fort réjoui par les lettres qu'il avait apportées de Paris, aussi bien que Farel qu'il alla trouver à Morat. De là il fut à Berne, où il se fit connaître à leurs Exellences, qui l'établirent ministre de Grandson. Son journal manuscrit, que Ruchat avait consulté pour la publication de son histoire de la réformation de la Suisse, est malheureusement perdu et nous n'avons plus que quelques extraits qui se trouvent dans les manuscrits de cet historien déposés à la bibliothèque cantonale. Nous allons transcrire ici les fragments qui concernent la réformation des églises qui avoisinent la ville d'Yverdon.

« 1532. Il célébra la première Cène à Grandson le » dimanche après Noël en pain laquelle reçurent soixante- » dix personnes sans compter la jeunesse, y ayant prê- » ché dès la précédente Pentecôte. »

« 1533. Le 9 février, il administra le sacrement bap- » tismal selon la foi évangélique à Montagny à une fille » de Claude Violet, nommé Christiane. Le 16 mars, » mariage fut béni par lui pour la première fois selon la » foi évangélique à Grandson entre Jean Columbier qui » avait été prêtre à Besançon et Françoise Rommaine, » de Mussi, diocèse de Genève. Le dernier jour du même » mois fut le premier prêche évangélique à Yvonand ; à » Pâques, il célébra la Cène à Grandson avec pain com- » mun et deux verres. Il commença à prêcher au temple » des cordeliers. De là à Gy. Le 12 Mai, synode se tint à » Berne et dura trois jours auquel il assista, où étaient » deux-cents pasteurs et docteurs avec Bucer, ministre » de Strasbourg. Le 25 mai, il bénit le mariage de Mel-

» chior Laurent qui avait été curé près de Montpellier et
» fut ensuite ministre à Fiez. Le 1 Juin, Cène première
» fut par lui administrée à Giez à huit personnes, le jour
» de la Pentecôte. Le 29 Juin, Antoine Marcourt, ministre
» de Neuchâtel, bénit le mariage dudit Jean Le Comte
» avec Madelaine de Martignier. Le 19 Octobre, il fit la
» première prédication à St-Maurice. »

« 1534. Il fit le premier prêche à Echallens au temple
» le 3 May. Le 29, il fut convoqué en une grande con-
» grégation à Neuchâtel. Son premier enfant lui nâquit
» le 26 Juin, et fut baptisé par M. Marcourt et nommé
» Jean. Le 23 Août, il baptisa une fille à Pierre Musnier,
» ministre de Concise, qui fut présentée par sa propre
» mère au baptême à cause des troubles du temps et nom-
» mée Sara. Le 5 Septembre, il obtint de Leurs Excellen-
» ces de Berne le premier ministre de St-Maurice et de
» Champagne. Le 3 Novembre, synode fut tenu à Grand-
» son où assistèrent tant de la comté de Neuchâtel que
» d'ailleurs quarante ministres. »

« 1535. Le 21 Septembre, on lui fit une chétive pen-
» sion en grains et en vin, ayant auparavant servi sans
» pension : un muid de froment, cinq coupes de messel
» et demi-muid de vin. L'antépenultième de Novembre,
» fut à Berne demander un ministre pour Gy. Le 19 Dé-
» cembre, au temple des cordeliers de Grandson, il bap-
» tisa pour la première fois. »

« 1536. Le pénultième de Janvier, il présenta pour
» ministre à Fiez Etienne Le Vert. Le 21 Février, Leurs
» Excellences de Berne assiégèrent Yverdon qui se rendit
» le 25. Du depuis n'y fut chanté messe. »

Nous ne possédons pas de renseignements aussi éten-

dus sur Thomas Malingre, le compagnon d'œuvre de Jean Le Comte. Ce ministre appartenait aussi à une famille distinguée. Il était fils de noble Jean Malingre, seigneur de Mornellyer, paroisse de St-Saphorin, en Normandie, et il était déjà pasteur en 1535 à Neuchâtel, lorsque, sur la demande de Le Comte, il fut appelé, le 25 février 1536, à exercer le ministère à Yverdon.

Ces deux théologiens ne tardèrent pas à travailler activement à l'œuvre de la réforme dans la ville qui venait de se soumettre à l'Etat de Berne. Le mercredi 15 mars, les commissaires de Leurs Excellences ayant fait leur entrée dans l'ancienne cité des ducs de Savoie et y ayant proclamé leurs ordonnances, Jean Le Comte et Thomas Malingre furent invités à prendre part à une conférence religieuse qui devait avoir lieu à Yverdon le vendredi suivant. Tous les prêtres de la ville et des environs furent convoqués à assister à cette dispute solennelle où les articles de doctrine et de controverse devaient être débattus entre les ecclésiastiques des deux partis en présence de la population attirée par la curiosité. Le clergé catholique refusa le combat; Jean Le Comte et surtout Thomas Malingre[1], hommes de science et de savoir, prirent seuls la

[1] Dans un recueil manuscrit de poésies du seizième siècle, donné à la bibliothèque cantonale par M. Favre de Vich, se trouve une pièce curieuse, probablement composée par Théodore de Bèze. Elle a pour titre : *La Monstre des Archers Tirans au Papegay*. Le poète célèbre l'adresse des réformateurs qui tirent sur l'effigie du papisme. L'article qui concerne Mallingre est celui-ci :

Après celuy Malingre vint en place
Pour tirer droict ayant fort bonne grace
Qui lui donna un si grand coup sur la teste
Que d'un seul coup il emporta la creste.

parole pour attaquer les superstitions de l'église romaine et démontrer que le prétendu sacrifice de la messe était opposé à la sainte doctrine de l'Evangile. Leurs arguments parurent des preuves sans réplique aux yeux du parti réformé et, malgré les supplications du conseil de ville de laisser aux Yverdonois la religion et la foi de leurs pères, les commissaires de LL. EE. prononcèrent l'abolition du culte catholique dans Yverdon et son ressort. A l'issue de la dispute, dit Pierrefleur[1], « les images de bois » qui estoyent aux églises dudit Yverdon furent apportéez » à la place du marché et là furent brusléez. » Le lendemain matin, l'œuvre de destruction continua, « les idoles » furent brûlées et celles de pierre, rompues[2]. »

Ce fut le 17 mars, dans l'après-midi, le jour même de la dispute, que Jean Le Comte monta en chaire, pour la première fois, dans la chapelle de Notre-Dame, dépouillée de ses anciens ornements. Le même jour, deux cordeliers, Jean Tissot et Blaise Gondot qui avaient été bannis de Grandson par l'autorité de Fribourg, parce qu'ils avaient déposé l'habit de l'ordre pour faire profession de l'Evangile et qui s'étaient réfugiés à Yverdon, obtinrent de LL. EE. de Berne l'autorisation de rentrer dans leurs foyers[3]. Le 25 mars, Jean Le Comte, l'agent le plus actif de la réforme et doyen du nouveau clergé, envoya tous les ministres du territoire de Grandson prêcher dans les églises du ressort d'Yverdon. Lui-même ne s'épargna pas. Le même jour il prêcha à Cossonay; le lendemain à Penthalaz et à Chavornay. De son côté et sur son invitation, Jean

[1] Page 152.

[2] Mémoires de *Jean Le Comte*, dans les manuscrits de Ruchat.

[3] Jean Tissot devint le premier pasteur de Chavornay et de Bavois et Blaise Gondot fut nommé à Fontaine.

Tissot, le cordelier converti, fit son premier sermon à Montagny. Le 2 avril, ce fut le tour de François Meige et de M. Jaques d'Yverdon, qui allèrent prêcher pour la première fois à Gressy et à Ste-Croix. Le 7 avril, dans une congrégation générale tenue à Yverdon et où assistèrent les ministres des arrondissements de Grandson, d'Orbe et d'Yverdon, il fut confirmé en qualité de président ou de délégué des églises nouvellement réformées. Enfin, la classe d'Orbe le nomma à la fin de décembre 1536 second ministre d'Yverdon. Il demeura, toutefois, à Grandson et Thomas Malingre, en sa qualité de premier pasteur, établit sa résidence à Yverdon et fut aussi chargé de desservir l'église de Montagny.

Ce ne fut pas sans difficultés et sans luttes que les deux premiers pasteurs d'Yverdon exercèrent leur ministère dans cette ville. Les habitants furent longtemps divisés en trois partis distincts. 1° Les partisans sincères et sérieux de la réforme, en très-petit nombre. 2° Ceux qui, semblables aux Libertins de Genève, se moquaient également des prêtres et des ministres, tournaient en dérision les cérémonies du culte catholique[1] et

[1] Pierrefleur, dans ses mémoires, cite un exploit de cette classe d'individus, page 152, année 1536 : « Depuis ce tems, la persecu-
» tion des prestres et de toutes gens ecclésiastiques commença
» tousjours à croistre, en sorte qu'à un village appelé Peney, à une
» lieue d'Yverdon, fut trouvé un prestre revestu pour chanter
» messe ; iceluy tout ainsi accoustré fust pris et mené par dérision
» au dit Yverdon, et mené par la ruë comme s'il eust esté un
» homme sauvage et chose monstrueuse. Ne faut aussi mettre en
» oubly, entre les autres enormitez, ce qu'ils luy firent, c'est que,
» en le menant par les chemins, ils prindrent de la fiente de vache
» et la mirent sur la couronne du dit prestre. Estre fait toutes les
» derisions qu'ils peurent et sceurent faire, le laissèrent aller. »

prétendaient vivre à leur guise et sans religion. 3° Les catholiques zélés qui ne voulaient pas entendre parler de la doctrine évangélique. La haine de ces derniers contre la réforme et ceux qui la prêchaient donna lieu à des divisions dans les familles, à des querelles, à des contestations qui auraient pu être poussées plus loin, et produire de mauvais effets, si leur violence n'eût été réprimée par la crainte du châtiment, depuis qu'ils avaient passé au pouvoir d'une puissance réformée. On peut se faire une idée des troubles qui agitèrent la petite cité par l'énumération des plaintes suivantes que Thomas Malingre, doyen des ministres du bailliage d'Yverdon, fut chargé de porter à Berne :

1° Que les principaux d'Yverdon n'allaient point écouter la parole de Dieu, sinon le dimanche matin, bien qu'ils eussent ordonné eux-mêmes que chacun d'eux fût exact à y aller, pour donner bon exemple au peuple.

2° Que les prêtres allaient rarement à l'église et au colloque; qu'on ne remarquait en eux aucun progrès dans la parole de Dieu; que plusieurs d'entr'eux n'avaient point de Nouveau-Testament et qu'ils allaient jouer plutôt que d'étudier; enfin qu'ils gardaient encore leurs concubines.

3° Que pendant qu'on prêchait le peuple faisait des insolences; qu'on remuait les bancs; qu'on toussait haut et exprès et qu'ils sortaient insolemment du temple; que les consistoriaux mêmes étaient les premiers à violer les règlements.

4° Qu'ils gardaient encore toutes les fêtes des papistes, leur dédicace et autres fêtes; et qu'ils les célébraient en chantant, en dansant et en jouant ; que les prêtres étaient toujours les premiers au jeu et qu'ils disaient que la pré-

dication de l'Evangile était cause que les vignes avaient gelé, parce qu'on ne célébrait plus ces fêtes.

5o Que le peuple se plaignait que leur ministre prêchait trop longtemps (quoiqu'il ne prêchât qu'une heure) et que, quand il allait à Montagny pour y prêcher, il les faisait trop attendre dans la ville, le ministre assurant au contraire qu'il y allait de si bonne heure, soit le matin, soit le soir, qu'il était de retour à Yverdon, le matin à huit heures, et le soir à deux pour y prêcher.

Les premiers pasteurs d'Yverdon ne se laissèrent point décourager par les difficultés de tout genre qu'ils rencontrèrent dans l'exercice de leur ministère, et l'appui qu'ils trouvèrent auprès de l'autorité supérieure les mit à même d'en triompher. Maître Beney de la Coste fut nommé ministre de Montagny. Le collége fut réorganisé et reçut un plus grand développement. La jeunesse dut assister régulièrement aux catéchismes fréquents de la paroisse. Un consistoire, espèce de tribunal de mœurs, composé des personnes les plus honnêtes et les plus vertueuses, fut chargé de mettre à exécution les édits sévères de réformation que les Bernois avaient publiés[1] et obligea les gens

[1] « Le jeudi 8 de Juin, fust tenuë à Yverdon une congregation » des predicans lutheriens, en laquelle ils furent tous assembléz en » la presence de deux ambassadeurs envoyez de Berne, auquel fust » deposé Guillaume Pharel d'estre le grand ministre ; et, par l'opi- » nion de tous les autres predicans, fust mis en son lieu Pierre » Viret, d'Orbe. Firent aussi certains statuts et ordonnances concer- » nant à leur mode de vivre, deffendant à tous leurs subjects d'aller » à la messe, de se confesser, de se trouver ni faire ceremonies » ecclesiastiques, les hommes deffaillans souls la peine de dix flo- » rins et la femme la moitié. Les dittes ordonnances furent faites » pour ceux d'Yverdon tant seulement, car pour lors le reste du

vicieux, ivrognes, impurs et adultères à renoncer à leurs désordres ou, tout au moins, à cesser d'en présenter le spectacle affligeant. Les prêtres, pour conserver leurs pensions ou leurs bénéfices, avaient abjuré le papisme, mais de bouche seulement; on leur enjoignit de cesser d'en pratiquer en secret les cérémonies et on les engagea à étudier, afin qu'ils pussent un jour exercer le saint ministère.

Il est certain que l'instruction religieuse, la prédication fidèle de l'Evangile par des pasteurs la plupart dignes et respectables, la dissémination de la Bible au milieu de la population d'Yverdon, contribuèrent puissamment à éclairer les esprits, à faire tomber peu à peu les préjugés et à améliorer les mœurs. D'un autre côté, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les mesures sévères et même rigoureuses qui furent trop souvent employées pour amener cet heureux résultat, influèrent d'une manière fâcheuse sur le caractère des habitants qui, naturellement ouverts, gais et enjoués, se virent, pour ainsi dire, subitement placés sous un régime austère, rigoureux et pédantesque et privés de leurs récréations même les plus innocentes. Avant de quitter ce sujet, nous donnerons ici la liste complète des pasteurs qui, à dater de 1536 jusqu'en 1845, ont exercé le ministère évangélique dans la ville d'Yverdon.

» pays estoit encore vivant en la religion ancienne. » *Pierrefleur*, p. 159. Il paraît d'après ce passage que Farel et Viret prêchèrent pendant ur certain temps à Yverdon pour y consolider la réforme.

Jean Le Comte.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les renseignements que nous possédons sur ce pasteur se trouvent dans les manuscrits de Ruchat déposés à la bibliothèque cantonale[1]. Ce sont des notes que l'historien de la réformation de la Suisse avait extraites de la copie d'un manuscrit probablement perdu, qui portait cette suscription: *Remarques d'Actes Mémorables Par Feu Jean Le Comte, Ministre A Grandson, Ecrites De Sa Main.* Cette copie du manuscrit original que l'on pourra peut-être retrouver un jour, avait été envoyée par Louis Olivier, pasteur à St-Cierge, à Abraham Ruchat, qui était alors ministre à Berne et demeurait chez un Monsieur Bazin, comme nous l'apprenons par le billet suivant: « Lausanne, 6 février » 1705; Monsieur, je prends la liberté de vous envoyer » ce qui est la copie du manuscrit dont je vous ay parlé; » il a fallu écrire un peu menu pour ne pas faire un trop » grand paquet. » Nous transcrirons ici la suite de ces notes qui nous donnent des détails précieux sur la vie de ce pieux réformateur:

« 1536. Le 25 mars, selon l'ordre qu'il en avait donné » fit prêcher son premier prêche à Monsieur Jean Tissot, » cordelier converti et ce à Montagni, puis le 2 Avril à » St-Blaise; à Yvonand, à François Meige; à la Ste-Croix, » à Monsieur Jaques, d'Yverdon. L'on célébra la sainte » Cène à Grandson pour la première fois qui se fit debout » et à Gy communièrent vingt-quatre personnes. Le der-

[1] Recueil d'actes, d'édits anciens, K, tome 3.

» nier d'Avril Caspar Rhellicanus avec lui examinèrent
» François Blaise Gondot, D. François Maigre, Jean Mo-
» leri qui furent trouvés suffisants. Le 7 Juin, congréga-
» tion se tint à Yverdun où de rechef il fut élu pour
» Grandson, Yverdun et Orbe. Il prêcha à Neuchâtel où
» il bénit le mariage de Monsieur Pierre Charles (*Caroli*),
» docteur en théologie de Paris, natif de Rosey en Brie,
» évêché de Meaux, lors ministre à Neuchâtel. Le 17
» d'Août, fut publié à Grandson et églises voisines, Mon-
» tagni, Bonvillars et Concise le mandement de LL. EE.
» de Berne et les deux articles de Lausanne. Le 1 Oc-
» tobre, comme il allait à la dispute de Lausanne, il fut
» arrêté en prison deux heures à Echallens et ce pour y
» avoir repris un prêtre qui conjurait le diable d'un petit
» enfant. Le dernier Décembre, comme il prêchait au
» temple des Cordeliers à Grandson et qu'il exposait le
» 13e chapitre du Deutéronome, le zèle de la maison de
» Dieu le brûlant, il abattit la table d'autel qui était près
» de la chaire. »

« 1537. L'antépénultième de Février, en la congréga-
» tion tenue à Orbe, il fut élu ministre d'Yverdun. Il
» demeura cependant à Grandson où c'est qu'en son in-
» stance, le 18 Mars, la chaire fut mise au chœur du
» temple des Cordeliers pour y prêcher l'Evangile.»

« 1538. Le 5 Février, il proposa en assemblée générale
» en présence du ballif, des ministres, des jurés consis-
» toriaux au poile de la maison de ville d'Yverdon. Le
» 28 mars, eut lieu le plus de Gy. Le jour précédent les
» Chartreux sortirent hors le cloître ou abbaye de la
» Lance en vertu du plus fait et obtenu à Concise. Le 5
» avril, au synode de Lausanne, il fut élu l'un des quatre
» jurés généraux et retenu à Grandson.»

« 1543. En ce temps la peste fut grande tant à Grand-
» son qu'aux environs durant laquelle il visitait les mala-
» des, notamment en 1546. »

« 1547. Le 3 juin, Messieurs de Berne le confirmèrent
» à Yverdon juré général. Le 9 décembre, son fils Jean
» s'en alla à Paris aux études avec Monsieur Girard, et
» le 19 Novembre 1551, étant de retour fut examiné à
» Berne et y reçut l'imposition des mains pour lors étant
» âgé de 17 ans.

« 1548. Le 3 avril, en une congrégation générale à
» Yverdon fut déclaré doyen. Synode se tint à Berne le
» 20 mars où tous les ministres, diacres et régents du
» décanat d'Yverdon furent convoqués. Le synode dura
» quatre jours, furent logés en lieu où les ministres de
» Berne leur tinrent compagnie. Le 1 décembre, les psau-
» mes furent commencés d'être chantés au temple de
» Grandson. Les bourgeois admirent un maître d'école
» pour soulager le ministre chantant au commencement
» l'oraison et l'acte de foi, à la fin les commandements. »

« 1554. Le 16 janvier, de Grandson il fut appelé mi-
» nistre à Romainmotier. »

« 1558. Le 12 novembre, il fut mandé de leurs excel-
» lences de Berne pour être professeur quelque temps en
» langue hébraïque à Lausanne au temps de Monsieur
» Reymond Merlin. »

« 1559. Il y eut grand trouble à Lausanne dès le 20
» janvier jusqu'au 23 février, à cause de la privation de
» M. Viret, M. Jaques, M. Ernaud et de leur exil, et à
» cause de l'emprisonnement deux jours durant des au-
» tres ministres qui furent expédiés, à la place desquels
» furent mis M. Richard du Bois et M. Jean de Bosco. »

« 1564. Le 20 avril, fut fait ministre à Courtelari. »

« 1565. Le 13 septembre, à Neuchâtel, mourut Guil-
» laume Farel, natif de Gap en Dauphiné. »

« 1567. Le 25 juin, la classe de Grandson demanda
» Jean Le Comte pour y être de rechef ministre; fut pré-
» senté par M. Samuel de Mellune, ballif, le 20 juillet. »

« 1569. Le 30 janvier, au sujet de grandes fatigues,
» il fut saisi de paralysie qui le rendit perplex du côté
» droit de son corps, de telle sorte qu'il fut contraint
» d'apprendre à écrire de la main gauche. Le 27 mars,
» il recommença de prêcher. Le 1 avril, il trouva bon de
» supercéder la charge de ministre à raison de son infir-
» mité. Le 25, leurs excellences de Berne l'exemptèrent
» de cette charge, lui firent une pension extraordinaire
» très suffisante pour lui et son ménage. Le 18 juin, par
» prédication très agréable, il prit congé de ses premiers
» et derniers paroissiens avec marissement de tous. »

« 1572. Le 25 juillet, à huit heures du soir, il rendit
» l'esprit à Dieu, l'an de son âge 72, et le lendemain il
» fut enseveli à Grandson très honorablement avec grande
» suite et pleurs. »

On sera bien aise d'apprendre ce que sont devenus les descendants de ce premier réformateur d'Yverdon.

Jean Le Comte eut trois fils pasteurs: 1° Jean, l'aîné, mort ministre à Payerne le 21 novembre 1578, à l'âge de 44 ans; 2° Esaïe, mort ministre à Yvonand le 16 mars 1588, à l'âge de 39 ans; 3° Jaques, mort pasteur à Cudrefin le 1 mars 1613, à l'âge de 70 ans, après 50 ans de ministère. Ce Jaques eut deux fils aussi ministres: 1° Jean, mort ministre de Provence le 29 avril 1629, à l'âge de 33 ans; 2° Jérémie, ministre dès l'année 1603 et mort mi-

nistre à Diesse, le 24 juin 1636. Ce Jérémie a eu un fils ministre du nom de Jean Jaques, né en 1615 et mort pasteur à Diesse, le 20 août 1675. Il a laissé quatre fils: 1o Jaques, né en octobre 1639, diacre à Avenches l'an 1662; il succéda à son père à Diesse l'an 1675; 2o Pierre Bénédict, né en 1648 et ministre à Darstetten dans l'Oberland; 3o Rodolphe, né en 1651, ministre à Elfingen dans l'Ergow en 1682. Ce dernier a eu Jaques, ministre à Meyriez; ses deux fils: Jean Diodati, né en 1669, fut nommé pasteur à Gléresse; le cadet devint suffragant de son père à Meyriez en 1704. Il est probable que les *Le Comte* établis à Lausanne et les *Comte* de Payerne descendent de cette famille pastorale.

Jean Le Comte a laissé plusieurs ouvrages manuscrits. En 1549, il composa un écrit intitulé: *Les Demegories du Comte d'Estaples,* qu'il dédia à l'état de Fribourg. Il entretenait des relations suivies avec quelques personnages éminents de ce canton qu'il fut sur le point de gagner à la cause de l'Evangile. Un autre ouvrage de lui: *Paraphrasis Johannis Comitis stapulensis,* renferme des explications sur les parties de l'Evangile les plus propres à être présentées comme motifs de consolation. Elles sont dédiées à une Dame Madelaine. En 1559, le conseil de Grandson, en considération de ses bons services, lui fit don de la bourgeoisie de cette ville et il put ainsi demeurer dans le pays de Vaud, tandis que plusieurs autres ministres français furent obligés, en 1559 et 1575, d'aller rechercher des attestations d'origine, actes de naissance etc., ou de sortir du pays. Ses enfants, au rapport de Ruchat, ont tous écrit quelques commentaires, mais ces travaux n'ont pas été livrés à l'impression.

Thomas Malingre.

Thomas Malingre dont nous avons fait connaître l'origine, n'a pas exercé d'une manière continue son ministère à Yverdon. Par des raisons qui nous sont restées inconnues, il dut résilier sa charge en 1543, et ce ne fut qu'en 1546 que le gouvernement bernois lui permit de se livrer de nouveau à la prédication de l'Evangile, en lui prescrivant toutefois de ne reprendre les fonctions pastorales que dans les classes de Thonon ou de Gex. On revint, cependant, de cette décision. Jacques Valier, ministre d'Aubonne, ayant été appelé à Lausanne, le seigneur d'Aubonne, de la famille des comtes de Gruyère, chercha à le remplacer par un ministre capable et de bon renom. Il fit choix de Thomas Malingre. Ce ministre informé de son élection, adressa au sire d'Aubonne la lettre suivante que nous avons copiée dans le second volume de l'histoire de Gruyère qui vient d'être publié[1] :

« Monseigneur, je suis des premiers venu en ce païs » par noz magnifiques seigneurs de Berne il y a dix ans » passés conquis, et j'ay avec les autres ministres aydé à » mettre quelque ordre en ces églises: par quoy ja ne » plaise à Dieu qu'il soit infrainct et rompu par moy. » Vous me dittes que Messieurs vous ont laissé pouoir » (pouvoir) de mettre tel ministre en votre ville d'Aubonne » que bon vous semblera, pour veu qu'il presche l'evan- » gile selon l'ordre et reformation de la ville de Berne, » et pour ce faire me elisez et ordonnez en vertu de votre » bon droit qui vous appartient de toute antiquité. Mon-

[1] Page 394 du tome XIe des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.

» seigneur, je vous remercie du bien et de l'honneur qu'il
» vous plaist me faire, mais je vous advertis qu'il pour-
» roit avoir quelque empeschement de ma part qui me
» rendroit incapable de l'office auquel il vous plait m'ap-
» peler. C'est asçavoir que puis deux ans en ça ou en-
» viron noz magnifiques seigneurs m'avaient déposé du
» ministère : auquel toutefoys m'ont remis le 7 de Feb-
» vrier, par telle condition que seroit en l'une des classes
» de Thonon ou Getz (Gex). Et pour ce, Monseigneur, ne
» puis accepter la collation que vous me faictes de votre
» bénéfice d'Aubonne, sans le consentement de noz ma-
» gnifiques seigneurs, et sans avoir premierement ad-
» verty Monsieur le baillif de Morges et les frères de la
» classe dudit lieu des bons droitz que vous avez de toute
» antiquité sur ledit bénéfice d'Aubonne. Et quand vous
» aurez faict cela je accepteray ledit bénéfice et vous ser-
» viray si bien que Dieu s'en contentera ayant sa saincte
» grâce laquelle vous soit donnée. »

Monsieur d'Aubonne travailla à lever les difficultés qui s'opposaient à la nomination de ce pasteur et obtint la confirmation du choix qu'il avait fait. A son départ d'Yverdon, le 12 Mars 1546, le conseil de ville lui fit don de la bourgeoisie[1].

Malingre demeura à Aubonne jusqu'au 16 janvier 1556 et reprit son ancien poste d'Yverdon au moyen d'un échange qu'on lui permit de faire avec Pierre Byse, premieur pasteur de cette ville. Il donna sa démission en 1572 et mourut la même année dans un âge avancé chez son fils, Daniel Malingre, pasteur à Vuarrens.

[1] Voir le registre de cette année.

Plusieurs de ses enfants et descendants ont exercé le ministère dans le pays de Vaud. Daniel Malingre était pasteur à Berchier en 1574; Isaac, à Donneloye en 1594; Nicolas, fils de Daniel, à Vevey en 1613 et il y avait encore un ministre de ce nom à Donneloye en 1655. Nous ignorons si ce dernier a laissé postérité.

Le réformateur Thomas Malingre, après une vie de lutte, avait su conquérir l'estime et l'affection des Yverdonois, et, lorsqu'il mourut, il emporta les regrets de tous ses paroissiens, même de ceux qu'il avait été appelé à combattre. Les registres d'Yverdon nous en fournissent une preuve éclatante. Son petit-fils, Nicolas Malingre, étant venu à Yverdon, le 22 janvier 1613, pour obtenir quelques renseignements sur son aïeul, le conseil de ville répondit : « qu'une partye des ancyens du conseil sellon » la féable relation par iceulx faicte avoyr heu fort bonne » connoissance dudit spectable Thomas Malingre, père- » grand du Sieur exposant, qu'auroyt longtemps exercé » l'estat de ministre audit Yverdon, voyre auroit esté reçu » du nombre des bourgeois dedicte ville en ce que se » seroyt pendant sa vie fort bien et honorablement com- » porté en homme de bien et d'honneur jusqu'au jour » de son decès estant comme sont tous les autres bour- » geois dudit Yverdon de libre et franche condition sans » estre subject à aucune taillabilité n'y main morte. »

Ministres ou premiers Pasteurs.

Fonctions : La prédication ordinaire; la prédication aux grands jours de fêtes ; l'examen et la réception des catéchumènes; la visite des malades et la tenue des registres de l'état civil.

XVIe siècle. André Zébédée, originaire de Flandre, ministre à Orbe de 1539 à 1546. Pierrefleur, dans ses mémoires, en fait un portrait peu flatteur. Il le nomme à deux reprises « *homme roux et fort fiert ;* » « *homme roux et cholere, bien superbe.* » Il succéda à Malingre, mais ne demeura qu'une année à Yverdon. En 1547, il se retira à Lausanne où il devint, dit Pierrefleur, recteur d'école et diacre. Il y eut entre Zébédée et Viret, au sujet du sacrement de la Cène, de vifs débats qui durèrent jusqu'au mois de mars 1549 et qui furent réglés à Berne. — Pierre Byse. Malingre, pour la seconde fois. Guillaume Du Buc (Bucanus), d'origine française. Il exerça 23 ans le ministère à Yverdon et fut nommé doyen de la classe d'Yverdon et de Romainmôtier. En 1591, il fut appelé comme professeur de théologie à Lausanne. Son ouvrage : *Institutiones Theologicæ* 8°, parut à Genève pour la première fois en 1602. Il mourut d'apoplexie l'année suivante, à Lausanne, au moment où Duplessis-Mornay faisait des démarches pour l'attirer à l'académie de Saumur. — Martin Chasseur, originaire d'Arras. Noble Michel de Monchy, d'origine française.

XVIIe siècle. Noble Jérôme Masset. Noble Abram de Monchy. Jacob Chasseur. Noble Tobie

de Treytorrens. Abraham Chasseur. Tobie de Treytorrens, second du nom. Louis Bourgeois. Les armoiries de ce pasteur, avec la devise : *Est mihi cœlum civitas,* se voient sur l'un des vitraux de la fenêtre d'un corridor de la maison de M. le ministre Court. — Nicolas Carey.

XVIII[e] siècle. François-Albert Bourgeois. Pierre Bugnon. Abram Courlat. Samuel Petitmaître. François Carrard. Samuel Petitmaître, second du nom, fils du précédent. Jean-Pierre de la Grange, de Lausanne, originaire de Bussy, en Bourgogne.

XIX[e] siècle. David-Moïse Rochat de l'Epine. Jean-François De Coppet.

Diacres ou seconds Pasteurs.

Jusqu'à l'année 1541, Yverdon n'eut qu'un seul ministre résidant en ville. On reconnut bientôt la nécessité de lui adjoindre un aide et l'on créa la place de diacre ou de second pasteur. A dater de 1556, l'hôpital auquel l'état de Berne avait remis les biens du clergé, avec l'obligation de pourvoir à l'entretien des ministres et de leurs cures, lui assigna un traitement inférieur à celui du premier pasteur[1]. Cette circonstance explique le renouvellement fréquent des diacres qui, la plupart jeunes ministres, ne considéraient ce poste que comme une place

[1] 100 florins, 14 coupes de froment, 8 coupes d'avoine, 4 setiers de vin, une maison et un jardin, outre un muid de froment et 50 florins de LL. EE. Registre du Conseil, 1614.

d'attente. Cependant, comme on peut le voir par la liste ci-dessous, plusieurs des diacres devinrent premiers pasteurs. Les diacres étaient primitivement chargés de l'instruction des catéchumènes, des services de la semaine et, jusqu'en 1677, des prédications à Pomy et à Cuarny, anciennes annexes de l'église d'Yverdon.

XVIe siècle. Costan de la Coste. Claude de Gland. Jules Gallus ou Galle. Robert Chapperon. Hugues de Malline. Pierre Byse. Claude Mimard. Jean de Douthon. Pierre Lambert. Guillaume du Buc. Jacques Alexis. Martin Chasseur. Pierre Crepereau.

XVIIe siècle. Claude Gras. Noble Jérôme Masset. Pierre Buissonnier. Maître d'Estienne. Pierre Babat. Abraham Chasseur. Noble Abraham de Monchy. Jean-Louis de Rouvray. Noble Jérôme de Treytorrens. Jean-François Panchaud. Louis Bourgeois. Tobie Warney. Isaac du Meurier. Jost-Louis Potterat. Jacob Ogiez. Tobie de Treytorrens. Tobie Chanson.

XVIIIe siècle. Albert-François Bourgeois, fils de Louis. David Faigaux. Pierre Bugnon. Pierre-Abel Gilliard. Jonas-François Calame. David-Nicolas Valotton. Charles-Louis Agassis. Samuel Perey. François Carrard. Béat-Louis Chatelanat, décédé, le le 8 juillet 1813, aux bains de Loëche. Samuel Petitmaître. Pierre-Daniel Blanc.

XIXe siècle. Gabriel-Abram-Samuel le Gras. François-Jacques Develey. Joseph-François Pilicier.

Suffragants.

Jérôme de Treytorrens, suffragant de Michel de Monchy. David Faigaux, suffragant de Nicolas Carey. Samuel Petitmaître, suffragant de Pierre Bugnon. De Montherand, Samuel-Nicolas Petitmaître, Samuel Petitmaître, suffragants d'Albert-François Bourgeois. François-David Vautravers, suffragant d'Abram Courlat. Mathey, suffragant de Jean-Pierre de la Grange. Louis Gauthey, Alexandre Vionnet, Charles Zimmer, Benjamin du Mont, Adolphe Bauty, Charles-François Recordon, suffragants de François-Jacques Develey. Félix Chavannes, suffragant de David-Moïse Rochat. Jean-Louis-Maurice Guisan, George Pradès, suffragants de Joseph-François Pilicier. Jean-Charles-François De Coppet, Jean Centurier, suffragants de Jean-François De Coppet.

Catéchistes et Stationnaires.

Jean-Pierre Fèvre. François-Timothée Gonthier. Abram-Charles-Samuel Brousson. George Jayet. Henri Correvon. Jaques-Henri Roulet.

Pasteurs allemands.

Samuel Lutz ou Lucius. Jean Neser. Jean Brunner, vicaire. Rodolph Zeerleder. Jean-François Hermann.

Les Bernois, après avoir consolidé à Yverdon l'œuvre de la réforme religieuse, apportèrent aussi de nombreux changements à l'organisation administrative de la ville. Le châtelain fut maintenu; mais la dignité de ce magistrat, subordonnée à celle du bailli, fut restreinte dans d'étroites limites et il ne fut guère que le premier officier

de la justice. La ville conserva son conseil municipal dont le nombre des membres fut fixé à douze. Le *retro-consilium* ou conseil communal ne fut plus composé que de vingt-quatre bourgeois ou habitants. Pendant quelques années, le syndic ou gouverneur et le banneret demeurèrent deux personnages distincts; plus tard, les deux fonctions furent réunies. Au commencement de la conquête, le bailli et ses assesseurs exercèrent un pouvoir presque absolu dans la ville; par la suite, lorsque les franchises eurent été rendues aux bourgeois et que le bailli à son entrée en charge dut jurer de les respecter et de les faire observer, la cité retrouva une sorte de liberté, et ses conseils, en maintes occasions, défendirent énergiquement les droits et les priviléges qu'elle tenait de ses anciens souverains. Ce ne fut, toutefois, qu'en 1541, que les autorités communales d'Yverdon, agissant de concert avec le bailli, George Zumbach, purent remettre un peu d'ordre dans la ville encore agitée par des divisions politiques et religieuses. Le lundi, 21 février, le bailli convoqua les deux conseils dans la grande salle nouvellement restaurée de la maison de ville « pour fayre » bon ordre, bonnes règles et bon estat en ville et » icelles tenir et observer pour la conservation de nos » armes, corps et biens. » Les ordonnances qui furent adoptées d'un commun accord sont les suivantes :

« Au nom de Dieu, Amen!

» Premièrement a esté statué et ordonné pour la pro- » tection et garde de la dite ville qu'il est chose aperte » et convenable de mettre un homme ou deux de sur la » tour du closcher pour bonne garde de ladite ville, » surtout la nuit. Plus a esté statué et ordonné, que le

» dit guet qui sera commis sur le closcher sera tenu de-
» meurer toute la nuit, sur le dit clocher et de sonner
» toutes les heures de la nuit avec le bastant d'une des
» grosses cloches qui lui sera montrée. Tout incontinent
» que l'horloge aura frappé et tout incontinent que l'heure
» sera sonnée, le dit guet sera tenu aller par les quatre
» quarrés dudit clocher pour regarder et prendre garde
» par toute la ville, la plaine, les villages et monts cir-
» convoisins s'il y a point de danger de feu ou d'autres
» mailles, et par un chascun desdits quarrés en regar-
» dant comme dessus est dit, le dit guet sera aussi tenu
» crier bon guet et bon guet. Plus a esté statué et or-
» donné que tout incontinent que l'heure sera par le guet
» dudit clocher sonnée et qu'il aura regardé et crié bon
» guet auxdits quatre quarrés dudit clocher, les gardes
» ordinaires qui vont par la ville et par la Plaine, seront
» tenuz crier toutes les heures de la nuict ès lieux ac-
» coutumés de leur cries et que à ce ne soyt fait
» faulte!

» Plus a esté statué et ordonné que celui desdits guets
» dessus le dit clocher, comme par la ville et plaine fera
» faute de point officier jouxte sa charge, l'autre ou les
» autres guets seront tenuz par leur serment fait le re-
» tenir et le rapporter tout incontinent au matin, et celui
» desdits guets qui se trouvera en la dite faute sera tenu
» demeurer un jour et une nuit en prison.

» Plus a esté statué et ordonné que ledit guet qui sera
» commis et ordonné sur le dit clocher aura aussi la
» charge de sonner la grosse cloche, cas advenant que le
» feu prît en quelque lieu par ladite ville, lequel Dieu
» veuille garder et préserver! sans que autre soit osé la

» sonner et aussi le dit guet ne sera tenu sonner la dite
» cloche pour ledit cas advenant que premièrement l'on
» ne voie passer le feu par dessus la cheminée et par
» dessus le toit de la maison.

» Plus a été ordonné et statué que si le cas advenant,
» que Dieu en veuille garder et défendre! que feu prît
» en la cheminée d'une maison de ladite ville, que le
» feu passât la dite cheminée et que la cloche soit son-
» née, celui à qui sera la dite cheminée où le dit feu
» prendra, sera tenu payer soixante sols gros lesquels
» s'appliqueront la moitié au profit de nos très-re-
» doutés et magnifiques seigneurs et l'autre moitié au
» profit de la dite ville.

» Plus a esté ordonné et statué que aussi le cas adve-
» nant que, Dieu en veuille défendre! le feu prît par
» quelque lieu de nos circonvoisins, le dit guet du dit
» clocher sera tenu de sonner une des cloches qui lui
» sera montrée afin que, à l'aide de Dieu et de notre
» aide, nous leur puissions donner bon secours.

» Plus a été ordonné et statué que celui qui sera com-
» mis guet sur le dit clocher aura aussi la charge de
» sonner tant le sermon que aux heures accoutumées
» de sonner ordinaires du jour le matin et le soir,
» moyennant le salaire compétent et raisonnable.

» Plus a été ordonné et statué que incontinent que le
» feu prendroit en la dite ville, que Dieu en veuille garder
» et défendre! les premiers qui seront tenus aller audit
» feu, ce seront les chappuis (charpentiers) et les maçons,
» ensemble les plus experts de la ville auxquels tout le
» commun sera tenu obéir et que celui qui fera refus ou
» qui sera refusant au dit commandement il sera mis in-

» continent entre les mains du seigneur baillif ou à son
» lieutenant pour le mettre en prison en pain et en eau
» trois jours et trois nuits et si mérite plus grande puni-
» tion sera à l'ordonnance dudit seigneur baillif et mes-
» sieurs du conseil.

» Plus a été ordonné et statué que quand il viendra
» quelque accident ou alarme en la dite ville, que Dieu
» ne veuille! que ceux que ledit seigneur ballif ordon-
» nera être mis aux portes de la dite ville ou autre part,
» que ceux-ci ne doivent bouger jusqu'à ce qu'il soit
» donné congé sous peine de la vie.

» Plus a été ordonné et statué que puisqu'il y a plu-
» sieurs qui parlent certaines paroles diffamatoires et
» injurieuses contre les ordinaires qui sont résidents en
» cette ville et aussi qu'ils disent plusieurs autres paroles
» vilaines et déshonnêtes contre l'honneur de Dieu, de
» nos souverains seigneurs de cette dite ville d'Yverdon
» et de ses habitans, à cette cause l'on défend à tous et
» un chacun de quelque état et condition que ce soit qu'il
» ne soit si osé ni si avisé de dire plus telles paroles sous
» peine de dix florins pour chaque fois appliquant la moi-
» tié à notre dit seigneur et l'autre moitié à la ville, et celui
» qui n'aura ou qui ne voudra donner d'argent, demeu-
» rera en pain et en eau dix jours et dix nuits en prison,
» comme toutefois entendant et réservant que les dits
» ordinaires ne doivent donner les occasions aux autres
» de la ville, ni qu'ils soient permuteurs (provocateurs),
» que s'ils sont permuteurs et qu'ils donnent les occa-
» sions, ils seront bien pour amendés desdits dix florins,
» comme dessus est dit.

» Plus a été statué et ordonné que dès la Notre-Dame

» de Mars jusqu'à la Notre-Dame de Septembre la » cloche sonnera par l'espace d'un quart d'heure le » soir à neuf heures, et dès la Notre-Dame de Sep- » tembre jusqu'à la Notre-Dame de Mars la dite clo- » che sonnera à sept heures du soir, et étant sonnée » chacun se retirera en sa maison et se prendront » garde du feu en leurs maisons et chacun sera tenu » toutes les nuits et tous les jours advertir en son » ménage de prendre garde pour ledit feu et incontinent » que la cloche sera sonnée on fermera les portes.

» Semblablement, dès la dite Notre-Dame de Mars » jusqu'à la Notre-Dame de Septembre, la dite cloche » sonnera le matin à trois heures et les portes s'ouvri- » ront à quatre heures, et dès la dite Notre-Dame de » Septembre jusqu'à la dite Notre-Dame de Mars la » dite cloche sonnera le matin à quatre heures et s'ou- » vriront les portes à six heures.

» Item a été statué et ordonné que un chacun doive » observer et garder les dites ordonnances, et celui qui » les rompra ou qui y contreviendra châtié et puni sera » comme dessus est dit sans grace et merci. Avoir fait et » parfait par les susdits seigneur ballif, châtelain, gou- » verneur, bourgeois et habitans susnommés le jour et » an que dessus à l'honneur et à la gloire de Dieu et à » l'honneur, utilité et profit de nos très-redoutés et ma- » gnifiques seigneurs de Berne et de toute la dite ville et » communauté d'icelle. Toutefois, réservant que rien ne » fût fait contre l'honneur et autorité de nos dits magni- » fiques seigneurs aux dites ordonnances remettant à » leur bon vouloir et plaisir et priant de bon cœur le » seigneur Dieu qu'il lui plaise nous avoir tous en sa

» sainte garde et qu'à la fin de nos jours nous soyons » appelés à son royaume. Amen. »

Ces ordonnances de police et d'autres mesures prises d'un commun accord rétablirent peu à peu l'ordre et le calme dans la ville, et les baillis d'Yverdon, dont nous allons donner la liste, cherchèrent par tous les moyens possibles à se concilier la faveur des habitants de la ville et à leur faire oublier les premiers actes de la conquête. Ils y réussirent en partie, et l'on peut dire qu'à l'époque de l'émancipation du pays de Vaud, les Bernois comptaient parmi les bourgeois de la vieille cité de nombreux partisans qui ne virent pas sans regret s'accomplir une révolution qui les séparait à jamais d'un état illustre et prospère.

Liste des Baillis d'Yverdon.

XVIe siècle. George Zumbach, autrement dit, Hubelmann. Jost de Diesbach. Peter de Graffenried. Albert d'Erlach. Jacob Wiss. Albert-Nicolas Manuel. Noble et honoré seigneur Wytembach. Sébastian Sturm. Hans-Rudolph Sturler. Sébastian Darm. Bartholomé Mey.

XVIIe siècle. Anthony d'Erlach. François Guder. Nicolas de Diesbach. Hans-Rodolph d'Erlach. Jost de Diesbach. François-Louis de Graffenried, seigneur de Kerzerz. George Steiger, seigneur de Begnins. Bartholomé Mey, conseigneur de Rud, seigneur de St-Christophe. Hans-Rodolph

Duby. Albert Manuel. Jean-Louis Steiger, seigneur de Bière. Emmanuel Steiger. Jacob Ienner. Emmanuel Wurstemberg. Jean-Rodolph de Luternau.

XVIIIe siècle. Samuel Zehender. Nicolas Jenner. Christophe de Graffenried. Jean-Charles Steiger, baron de Rolle. Sigismond Zehender. Sigismond Sinner. Gabriel Mütach. Jean-Bernard de Muralt. Jean-Emmanuel Fischer, seigneur de Reichenbach. Albert Thormann. Victor de Gingins, seigneur de Moiry. Jean-Jacques Wagner. Jean-Rodolph Lerber. Charles-Amédée Fischer, d'Oberied. Vincent de Sinner. Charles de Watenwyl.

A dater de la conquête d'Yverdon par les Bernois, l'histoire de cette petite ville n'offre rien de particulier à signaler jusqu'à la révolution de 1798 qui détermina sa réunion définitive avec le canton de Vaud en l'affranchissant de la souveraineté de Berne. Nous devrions donc terminer là notre histoire; toutefois, à défaut de faits plus saillants, nous pensons qu'une petite chronique locale, résumé de notes très-nombreuses que nous avons prises dans la volumineuse collection des registres de la municipalité et dans d'autres archives, pourra offrir quelque intérêt aux habitants de notre localité. Nous lui donnerons le titre de: Annales de la ville d'Yverdon.

ANNALES

DE LA

VILLE D'YVERDON.

1541.

A partir du commencement du seizième siècle, les séances du conseil se tiennent au poêle neuf de la maison de ville, c'est-à-dire dans la maison qui touche à l'hôtel de ville actuel.

Vendredi, dernier jour de septembre[1], le premier baillí d'Yverdon, George Zumbach, prend congé de la ville « priant que si avoit fait chose que fusse au deplaisir » de la ville tant en general que en particulier, qu'il » plaise lui pardonner, car son office portoit estre ri- » goureux, causant les choses precedentes à la te- » neur du prince de Savoie; s'offrant de sa personne » et de ses biens tant envers nosdits S.rs qu'autrement, » et aussi qu'il avoit trouvé tous ceux de la ville bons » sujets, priant perseverer toujours envers le ballif qui » vient. A quoi par lesdits de la ville la parole portée » de la part de ladite ville audit S.r ballif, comme on le

[1] Selon notre habitude, nous conservons à ces extraits, autant que possible, le style et même l'orthographe de l'époque.

» remercioit grandement des bonnes remontrances que
» par ci-devant et de present il a fait à la ville, et que il
» n'étoit pas besoin de demander pardon à la ville, car il
» n'avoit pas fait causes pourquoi, mais que de la part
» de toute la ville ont prié audit S.r ballif pardonner si
» on ne lui a esté obeissant comme la raison portoit, et
» que si on avoit fait chose qui ne fut de faire qu'il lui
» plaise pardonner, et que il lui plaise nous avoir pour
» recommandés. »

1542.

A la réformation plusieurs objets précieux provenant des églises d'Yverdon avaient été transportés à Pontarlier. On envoie, le 10 Février, Jaques Jocet dans cette ville pour savoir ce que sont devenues les chapes des prêtres et on lui donne charge de les vendre ou de les rapporter.

25 Avril. Nicolas Collon, maître d'école, se plaint de n'être pas payé. On ordonne au gouverneur de lui payer son salaire se montant à 30 florins, soit 7 ½ florins par quartier. On exhorte les habitants à envoyer leurs enfants à l'école.

1543.

18 Mai. Chambaud Arnal, de la ville de Blois, ministre du St-Evangile, vient se fixer à Yverdon.

Vendredi dernier jour d'Août, Jean Correvon et Claude Pigueron, de Cuarny, et Guillaume Roulier, de Pomy, viennent déclarer au conseil qu'ils ne veulent plus payer la redevance annuelle due au clergé, si l'on ne vient prêcher chaque dimanche dans leurs églises.

1544.

1 Janvier. Sur l'invitation du bailli, on décide de faire faire des bancs et hallettes contre le mur de la chapelle de Notre-Dame, au-dessous du toit de l'église, tant pour les fromagers que pour les poissonniers.

21 Mars. On fait deux tables pour la célébration de la Sainte-Cène et l'on établit un tronc pour les pauvres.

25 Mars. Les chapes sont chez Claude Tissot à Pontarlier. On en offre 20 écus. Ordonné qu'on les fera venir dans un coffre neuf, semblable aux bossets de sel, le plus promptement possible, pour pouvoir les vendre à un prix raisonnable.

8 Juin. Antoine Dordotzgoski vient donner un cours d'arithmétique. On le loge à la maison de l'hôpital, au-dessus du logement des pauvres.

1545.

3 Octobre. Comme le temps est froid, on permet à Claude de Glant, maître d'école et diacre, de ne pas conduire les enfants au sermon tous les jours de la semaine, mais seulement à celui du dimanche.

1546.

Janvier. Le bailli et le conseil enjoignent à l'ancien clergé d'Yverdon qui avait encore l'administration des biens ecclésiastiques de rebâtir l'ancienne cure pour y loger le ministre, « et se ne le veulent ainsi faire que la » ville ou l'hôpitalier la doibve mettre en tache et puis » le leur faire payer sur leurs distributions. » Il ne paraît pas que cette reconstruction ait eu lieu.

4 Mars. Chaque foyer est taxé à trois sols par mois pour l'entretien de quatre compagnies chargées de la défense de la ville.

28 Avril. On décide de faire venir un certain homme de Fribourg pour visiter les bains de la ville « afin de » les pouvoir séparer des eaux douces et autres. »

Mai. Peste à Yverdon. On ordonne à Pierre Develey de faire sortir sa femme de la ville, de faire nettoyer sa maison et de s'y tenir renfermé avec sa famille jusqu'au bon vouloir de Dieu.

13 Août. François Chedel, roi des arquebusiers, vient présenter au conseil une lettre missive adressée aux arquebusiers et arbalétriers de cette ville de la part des arquebusiers et arbalétriers de Neuchâtel, par laquelle ils sont invités bien aimablement et honorablement à aller tirer à leur jeu. On décide d'envoyer les plus habiles des deux compagnies.

11 Septembre. Le bailli, noble Peter de Graffenried, fait savoir à messieurs du conseil de la part des très redoutés seigneurs de Berne que le pape envoyait plusieurs méchantes gens pour mettre le feu aux maisons, poursuivre les évangéliques et empoisonner les fontaines, et par suite de faire bon guet et de prendre garde aux allants et venants.

13 Novembre. On ira après dîner voir et visiter les bains « afin de faire faire un terreau pour épurer toute » l'eau des dits bains pour devoir et pouvoir plus facile- » ment reconnoistre la separation des eaux lesquelles l'on » pense il y avoit de la douce, chaude et froide et puis » pourvoir de quelque bon maître pour les mettre à bon » port pour le profit de la ville. »

1547.

11 Juillet. Constructions aux bains.

3 Novembre. Le gouverneur fera faire la paroi de la chambre chaude de la maison de ville du côté de la terrasse.

1548.

Janvier. Philippe Marchand, de Mausé, ressort et mandement de la Rochelle, est nommé bachelier de l'école. Il était aussi « sçavant chantre et bon escrivant. »

16 Février. Nouveaux débats entre l'ancien clergé et le conseil au sujet de la cure. Les prêtres se considèrent comme usufruitiers et ne se croient pas autorisés à toucher aux biens dont ils sont dépositaires. Quant au vin qu'ils retirent de leurs vignes, « ils ont toujours accoutu- » més de les boire par ensemble et celui qui ne s'y trouve » pas n'y a rien. »

14 Juin. On adopte de nouveaux règlements pour le conseil. Nous en donnerons ici un court résumé: le commandeur ou huissier fera sonner chaque jeudi, pendant un quart d'heure, la cloche qui annonce la réunion du conseil, savoir, depuis la St-Michel à Pâques à sept heures du matin, et de Pâques à la St-Michel à six heures. S'il l'oublie, sa négligence sera punie de six sols d'amende. Lorsque la cloche aura fini de sonner, le gouverneur, le commandeur et les autres membres désignés dans ce but, de même que les deux plus jeunes du conseil devront se rendre les premiers au lieu de la séance et y attendre les autres conseillers pendant au moins un bon quart d'heure sous peine de six sols d'amende pour le gouverneur et le commandeur et de trois sols pour les deux plus jeunes.

Le membre du conseil qui, lorsque son tour sera venu, sera appelé à exercer la charge de gouverneur ou syndic de la ville, sera tenu d'accepter et ne pourra se récuser sous aucun prétexte. Les conseillers ne doivent pas sortir sans permission sous peine de trois sols d'amende. Ils doivent prévenir de leurs absences, se présenter au conseil « avec accoutrement honnête pour l'honneur de Messieurs » de la ville ayant son manteau ou robe vêtue; » éviter les procès entr'eux; se mettre en place selon l'ordre; ne pas interrompre celui qui parle; répondre modestement. Le gouverneur sera tenu de faire observer les statuts et commandements qui se feront pour le bien public par M. le bailli ou ses officiers et par MM. du conseil. Le commandeur devra exécuter ses ordres. Item, le gouverneur devra faire publier et crier par l'un des huissiers ou commandeurs de bien nettoyer le devant des maisons les jours de foire. Les chevauchées ou missions ne peuvent se refuser. Tant qu'ils seront du conseil, ils devront « estre » saiges, discrets et modérés, sans estre paillards, ivro- » gnes, dissolus en viandes ni en paroles deshonnestes et » sans estre remourens et batteurs, etc. »

2 Août. Dom Jean Greney, ancien chapelain d'Yverdon, vient demander au conseil de donner les ordres nécessaires pour réparer la petite salle du collége et faire fermer la porte du clocher de ce bâtiment, afin d'empêcher les enfants de sonner la cloche.

1549.

23 Mai. On accorde au diacre la jouissance d'une maison appartenant à la ville. C'est la maison de la rue du Four où se tient actuellement la petite école. La ruelle

qui l'avoisine est encore désignée sous le nom de *la rue au diacre.*

1550.

6 Janvier. Le maître d'école Gobat vient se plaindre de ce que maître Philippe Marchand, son bachelier, ne veut pas se soumettre à ses directions.

10 Juillet. On convient de donner quatre écus et deux pots d'huile au maître chargé de peindre les armoiries de la ville.

21 Août. On permet au maître d'école de faire un petit jardin le long de la rivière, en dehors de la muraille, près du boulevard et devant le collége.

19 Octobre. Maître Claude de Glant, diacre et recteur de l'école, vient demander deux registres pour y inscrire les mariages et les baptêmes, « afin d'en avoir memoire » au temps à venir. » Les registres demeureront au collége.

1551.

8 Janvier. Jean Marilloz est chargé de faire de grandes réparations à la maison de ville. Il recevra pour son salaire 150 florins, 3 setiers de vin, 3 coupes de froment et 3 coupes de méteil.

Vingt-trois personnes à la Plaine et quarante-une à la ville recevaient à cette époque des assistances de l'hôpital.

1552.

26 Février. Le maître d'école vient présenter un bachelier nommé Louis Corbaz, de France, des environs de Paris et de Meaux. » Ordonné de le laisser quinze jours » pour estre informé de lui plus pleinement. »

Plusieurs Français, fuyant la persécution, arrivent en ville.

16 Août. On élève des bastions et autres fortifications près des moulins.

On place un banc pour la vente du poisson auprès de la fontaine de la Place.

Le même jour on fait publier par la ville la proclamation suivante :

« Nous le Baillif et le gouverneur d'Yverdon de la part » de nos très redoutés seigneurs de cette ville d'Yverdon, » faisons savoir à tous que chacun soit ou doive estre » plus assidu et diligent à assister au sermon pour ouir » la parole de Dieu et son saint Evangile que par ci-de- » vant l'on a accoutumé afin de rendre devoir et que » Dieu et nos Princes en aient bon contentement.

» Faisons savoir aussi à tous et à chacun qu'il n'y ait » personne de quelle que qualité qu'elle soit qui se doive » trouver arresté ni tenir par les rues et charrières pu- » bliques ni par dernier le lac ni par les possessions autour » de la ville les dimanches pendant le temps que le mi- » nistre de la parole de Dieu prêchera le saint Evangile » de notre Seigneur, et c'est sous le bamp (amende) de » trois sols, sans merci, pour un chacun qui sera trouvé » et aperçu toutes et quantes fois cela adviendra, et pour » que chacun se sache guider et conduire, avons com- » mandé aux quatre officiers, tant de la part de Messieurs » que de la ville, sous leur serment fait, que par bonne » et continuelle vigilance tous les dimanches doivent aller » et visiter les dits lieux pour le mieux pendant le temps » prédit, et que tous ceux qu'ils trouveront ou aperce- » vront aux dits lieux qu'ils les doivent chacun gager soit

» des habillements sur eux pris ou des mailles à leurs » maisons et les dits gages pour les délivrer au gouverneur » de la ville lesquels bamps ledit gouverneur sera tenu » distribuer et tenir bon compte à notre seigneur Baillif, » pour la tierce part et à la ville pour une autre tierce et » aux officiers pour l'autre. Ainsi fait et proposé par Nous » lesdits Baillif et Gouverneur, du vouloir et consente- » ment des nobles bourgeois conseillers et des dits Mes- » sieurs les vingt-quatre de la communauté d'Yverdon » ensemble congrégués au poële du conseil de la ville. »

27 Août. Le maître d'école nouvellement élu et accepté à Berne, prie le conseil de le pourvoir d'une maison et aussi de lui avancer quelque chose. Sur ce, avisé de le placer dans la maison de Malingre et de lui avancer cinq florins. La maison occupée autrefois par Malingre et appartenant à l'hôpital, se trouvait dans la rue du Lac.

10 Octobre. On permet à Guillaume Germey, de la Rochelle, libraire demeurant à Lausanne, de louer une boutique pour y déposer des livres.

1553.

Pierre André Bonvallet est, à cette époque, maître d'école.

3 Juillet. Maître Jean de la Croix (Le Comte) présente son fils pour être maître d'école.

14 Décembre. « Maistre Pierre (Byse) nostre predicant » est venu pour avoir au lieu de la maison où il demeure » celle de Guillaume Mandrot à cause de la mauvaise » aigue (eau) qui est autour de la maison où il demeure. » On avisera.

1554.

17 Février. On aberge la maison de la cure pour cent huitante florins de cens perpétuel et les vins.

29 Mars. Le ministre demande qu'on lui accorde neuf écus pour le loyer de la maison de Guillaume Mandrot, ce qui lui a été gratifié.

27 Septembre. Maître Pontet, de Pontarlier, est nommé médecin de la ville.

1555.

14 Février. « A esté ordonné de porter l'argent à » Claude Bourgeois, amodieur de Monsieur de Montfau- » con, pour le pré de la Pugissie. »

16 Mai. Tir au papegai par les *arquebutiers.*

26 Décembre. Noble Jean Robin et honnête Jean Prenod sont nommés pour taxer et visiter les vins des hôteliers et prètent serment de bien remplir leur office. Le vin du pays sera taxé à six quarts le pot; celui de Lavaux et de la Côte à deux sols et le vin de Bourgogne à dix quarts.

1556.

7 Février. Robert Molyn, natif de Vers, diocèse de Chartres, reçu bourgeois de Lausanne, vient exercer l'état de relieur à Yverdon.

4 Mars. La vigne de la clergie est donnée à l'hòpital.

6 Avril. Défense d'aller lancer la course en Cheminet.

27 Juillet. On donnera 9 florins aux arquebusiers élus pour aller au tir de Morges, à condition qu'ils se comportent honnêtement et paisiblement à l'honneur de la ville.

8 Octobre. L'on remet tous les biens de la clergie à

l'hôpital. Le sieur hôpitalier, chargé de cette nouvelle administration, recevra annuellement deux-cents florins pour toutes choses.

3 Septembre. Martin Deborda, de Lavours en Quercy, demande l'autorisation de demeurer en ville avec Pierre Plantin pendant tout le temps qu'ils seront occupés en qualité de secrétaires du commissaire Mandrot.

28 Novembre. On élit honnête Henri Pytytot juge et commissaire pour les affaires et reconnaissances de l'hôpital et de la Clergie.

21 Décembre. Jean Columby, originaire de Nice, présenté par maistre Thomas Malingre, ministre d'Yverdon et Julius Gallus, diacre du dit lieu, est nommé bachelier et coadjuteur du maître d'école.

1557.

20 Février. On divise le clos ou pré de la cure en quatre parts et on les vend avec les cens.

24 Mars. Les conseillers recevront deux sols pour chaque séance du jeudi.

10 Juin. On citera en justice Claude Jocet qui a dû dire que tous Messieurs du Conseil étaient des ânes réformés.

On mettra les vaches malades derrière la maladière.

5 Août. Monsieur l'hôpitalier est chargé de faire achever les réparations de la maison de ville. Il remplira ainsi les fonctions de maisonneur jusqu'à Noël.

12 Août. On demandera pour les mettre à l'hôtel de ville des fenêtres coloriées et armoriées à Messieurs nos princes, à M. le banderet Graffenried, à M. le bailli, son frère, à M. le bailli d'Erlach, à M. le bailli moderne, de

même qu'à Messieurs de Bioley, de Bavois, de Montfort, de Berchier, de St-Martin et de Charrière. La ferme des bancs de l'étage supérieur de la halle est amodiée pour trois ans à Jacques Collon, d'Yverdon.

1558.

17 Mars. Les fabricants de draps demandent que l'on répare la foule qui est gâtée.

22 Avril. « Maistre Thomas Malingre, ministre d'Yver- » don, a prié, pour ce que dimanche prochain il marie » sa fille, lui faire ce bien et honneur d'ordonner deux de » Messieurs du conseil et des vingt-quatre au festin et » compagnie, ce qui lui a esté gratifié, à sçavoir Henri » Petitot et Bernard Legier. » La fille de Malingre devait épouser Martin de Lade.

6 Juin. Monsieur le bailli Graffenried demande qu'on lui vende la maison de Bionnens. On le fera si l'on peut s'arranger avec Monsieur le Mayor.

1 Septembre. On demande à la femme de Henri Mouldon, héritière de Dom Louis Braillard, ancien chapelain le calice et les titres de la chapelle de St-François.

6 Octobre. Noble Bernard Legier amodie pour neuf ans le pré de Cheminet, appelé pré de St-André, à raison de trois florins par an.

1559.

5 Janvier. Certains particuliers proposent d'amodier la Thièle de Notre-Dame. Ordonné que l'on ne doit pas l'amodier; mais que si l'on veut y pêcher, on livrera au gouverneur la moitié du profit.

19 Juillet. Mandat de l'avoyer et conseil de Berne

enjoignant au bailli d'Yverdon d'exécuter les édits de réformation et de réprimer « les excessives et démesurées » ivrogneries, jeux, juremens et habits déchiquetés. » On devra se présenter à la Cène du Seigneur en habits décents. Les rondeaux et autres chansons impudiques sont défendus sous peine de dix florins d'amende. On interdira de jouer aux cartes dans les tavernes. On punira les danseurs et les jureurs. Le Consistoire pourra infliger aux délinquants des amendes de cinq sols.

17 Août. On loue à Jaques Filleux la salle de la maison de Bionnens pour y étendre des peaux.

30 Décembre. On donnera chaque jour à Pétremand Tissot, pour l'honneur de Dieu, pendant qu'il sera malade, un pot de vin et une miche de pain, la moitié au matin et l'autre moitié au soir.

1560.

1 Janvier. Le guet qui crie les heures recevra un traitement annuel de 32 florins inclus les vins. Le guet de la Plaine 30 florins.

4 Janvier. Discret François Cuche, le jeune, est nommé bachelier de l'école.

8 Février. On fait publier que tous ceux qui envoient leurs enfants aux aumônes de l'hôpital, ne doivent aller aux tavernes ni aux jeux sous peine d'être pour trois jours et trois nuits en pain et aygue (eau) pour la première fois.

28 Mars. Une partie de la maison de ville sera louée comme hôtel. Celui à qui la maison écherra, sera tenu et devra pendant son terme (trois ans) avoir toujours la dite maison fournie de vivres pour recevoir tout venant et loger un chacun pour son argent. Item sera soumis à la taxe

comme les autres hôtes. Item tiendra tous les meubles par inventaire et les rendra dans le même état au bout de son amodiation. Item celui à qui elle écherra, sera tenu de payer l'omguelt. Le premier hôte fut George Pilicier, de Suchy. Il l'amodia pour sept florins par an et deux florins de vin. Philippe Tissot qui le remplaça dut payer 210 florins et 36 florins pour les vins.

Jean Barbey est nommé roi des arquebusiers.

30 Mars. Maitre Pierre Byse, diacre d'Yverdon, se trouvant mal pourvu d'argent, demande qu'on lui avance son terme. Ordonné que l'hôpitalier lui avance ce qu'il pourra.

On refera le pont Bachiez ou pont des boucheries à côté de la porte que les Bernois veulent reconstruire.

23 Juin. Convocation de messieurs du conseil et des chefs de famille. Tous promettent d'être « bons, loyals, » fidèles et obéissants sujets. » Les ours qui sont peints auprès des armoiries de la ville seront effacés et remplacés par des ours en pierre posés au-dessus des armoiries de la ville.

1561.

23 Janvier. François Cuche, bachelier de l'école, demande qu'on augmente son salaire et qu'on l'exempte des rondes et des guets. On le tiendra quitte et franc des rondes et des guets aussi longtemps qu'il sera en charge, mais on n'augmentera pas son traitement. Toutefois, pour un coup, a été ordonné de lui donner deux coupes de froment du meilleur.

16 Avril. Maître Lazare de l'Etoile, d'Autun, Français réfugié, est reçu habitant.

26 Mai. Le bailli ordonne à la ville de refaire le pont et la porte de Gleyre sous peine de deux-cents florins d'amende.

Jean Pilichod et Dominique Robin sont élus capitaines. On fait le guet jour et nuit. On mettra deux hommes en faction à chacune des portes. La ville fournira deux de ces hommes et les villages de la Châtellenie deux autres.

29 Mai. On refait le pont et la porte des boucheries.

16 Octobre. Le maître d'école Jean Colmet est nommé ministre à Berchier. Il est remplacé par le bachelier François Cuche.

1562.

2 Janvier. On accorde au bachelier de l'école la jouissance du curtil ou jardin de l'ermitage.

9 Avril. Jean Le Merle, originaire de Beaugency, diocèse d'Orléans, est nommé bachelier de l'école.

1563.

Honoré Thomas Malingre, ministre et pasteur en cette église, demande qu'on répare la porte et les poteaux de son jardin vers Notre-Dame. Accordé.

1564.

25 Mai. Egrège et savant Blaise Genon, commissaire de puissant Sire, Monseigneur le comte de Châlons, expose au conseil que les ancêtres du dit seigneur ont fait des legs de blé tant à l'hôpital qu'à la clergie, aux confréries et aux chapelles, assignés sur ses terres. Sur la demande de ce seigneur, on lui accorde la faculté d'en obtenir la rédemption.

16 Juin. Jean Mançois, de Chartres, en Beauce, est nommé bachelier de l'école.

1 Septembre. Appréhensions de peste. On ne devra laisser sortir les chiens que le mercredi, autrement ils seront abattus. On videra le fossé de derrière le lac. On ordonnera aux pauvres étrangers de se retirer. On ramassera partout les immondices. Maître Jacques Marc Henri Ecoffey, barbier, prendra soin des malades. Henri dit Bichoud enterrera les corps des pestiférés et prêtera serment de rendre bon compte de tout ce qui se trouvera dans les maisons. Jean Perusset tuera les chiens.

8 Septembre. Quand le pont de Gleyre sera achevé, on le fera paver le plus convenablement possible.

9 Novembre. Antoine Oddet préparera le banquet de messieurs du conseil de dimanche prochain en trois semaines.

16 Novembre. Claude, fils de docte maître Jean Mignard, de Bavois, est nommé bachelier de l'école.

26 Décembre. Ordonné que les taxeurs, quand ils gageront d'un gros les hôtes pour avoir fait le pain au-dessous du poids, prendront six miches et aux boulangers trois miches, outre l'amende accoutumée.

1565.

21 Novembre. Défense aux hôtes de donner à boire à ceux dont les noms leur seront remis.

1566.

Différends entre Yverdon et Chavornay pour les charrois.

23 Avril. La peste éclate à Yverdon.

16 Mai. Ordonné de donner du blé aux pestiférés.

1567.

12 Février. Thomas Malingre marie sa fille à Claude Du Mayne, de Grasse.

28 Février. Le châtelain noble Bernard Legier acquiert le pré de la cure.

2 Juillet. On loge le barbier pour les pestiférés à la Plaine.

3 Octobre. Le vin de Lavaux se vend 2 sols; celui des environs 8 deniers.

1568.

3 Mai. On vend la Fleur-de-lis à Claude Develey pour le prix de 450 florins. Cet hôtel occupait l'emplacement de l'auberge du Paon.

8 Juillet. Ordonné de rechercher toutes les lettres de franchises de la ville, d'en faire des doubles que l'on remettra à Monsieur le bailli, et si on ne peut les retrouver d'aller à Moudon pour avoir une copie des leurs qui sont semblables.

1569.

27 Janvier. Antoine Grattier, de Dijon, demande la permission de demeurer chez le ministre Thomas Malingre. Accordé; il enseignera les petits enfants et dirigera le chant de l'église.

3 Novembre. L'hôpitalier donnera un char de vin au diacre.

(Lacune de dix ans dans les registres du conseil.)

1570.

11 Mai. Les arbalétriers demandent que l'on fasse des règlements pour leur compagnie.

23 Août. Les Bernois ayant imposé tout le pays de Vaud à raison de 18 florins par feux ou ménages, payables dans le terme de trois ans, Yverdon en appelle à ses franchises. Voyages inutiles à Berne pour obtenir une exemption d'impôt. Le nombre des feux ou ménages s'élevait alors à 235 dans la ville d'Yverdon et à 12 pour la banlieue. 62 étaient des ménages pauvres. A cette époque le bachelier de l'école recevait par mois un bichet de froment et deux florins d'argent.

1571.

27 Décembre. Maître Guillaume du Buc, ministre, demande que le cimetière soit entouré d'une clôture, que l'on prenne soin des pauvres passants et qu'on l'appelle au conseil à l'époque de la reddition des comptes de l'hôpital.

1572.

4 Avril. On fera faire une grotte dans l'église sous les deux portes d'entrée pour y déposer les droits et les titres de la ville, attendu que le lieu où elles se trouvent est humide, et cela le plus promptement possible.

19 Juin. « A esté ordonné en observation des libertés » de ville et touchant le mandement sur ce conclus que » quant aux ministres pendant leur office, ils seront » exempts de toutes charges et leurs enfants natifs et » baptisés au dit lieu reçus pour bourgeois. »

17 Octobre. Collecte faite en ville par Guillaume du Buc et d'autres personnes en faveur des Français réfugiés à Yverdon après le massacre de la St-Barthélemi. Au nombre de ces réfugiés figuraient Pierre Cyprien Isnard de Cosseroles, en Provence; Jean Briod, d'Issur-

tile; Jean Mordan, de Normandie; Anselme de la Bretonière, etc.

28 Octobre. Pierre Valier est nommé maître de l'école.

1573.

6 Août. Jonas Merveilleux, seigneur d'Essert-Pittet, lègue 100 florins à l'hôpital. A cette époque le médecin de la ville se nommait Regnier et le bachelier de l'école était maître Faussard.

1574.

23 Septembre. Amende de 500 florins infligée à la ville pour de mauvais traitements exercés sur des capitaines et des soldats fribourgeois qui passaient par Yverdon.

10 Décembre. Pierre Valier, maître de l'école à Yverdon, est nommé diacre à Grandson.

(Lacune dans les registres du conseil de 1574-1582.)

1582.

8 Février. « A esté présenté de la part de maître Joa-
» chim du Meurier et de Maître Louis Mercier, minis-
» tres d'Ependes et de Cronay, une description de la
» ville d'Yverdon et de la situation d'icelle pour laquelle
» a été ordonné que l'hòpitalier déduira dix florins que
» le dit Mercier doit à l'hôpital et le gouverneur lui déli-
» vrera en outre cinq florins. » Il existe en effet dans un tiroir de la salle de la secrétairerie de ville un petit cahier manuscrit de quatre à cinq pages d'une écriture régulière renfermant une histoire plus ou moins fabuleuse d'Yverdon. Si c'est là le travail des deux pasteurs ci-dessus mentionnés, il faut avouer qu'il est bien maigre et bien défectueux.

15 Mars. Maître Pierre-Antoine Perrotin est reçu en qualité de médecin de la ville. Il aura le traitement accoutumé. On lui achètera quelque part un char de foin, et plus tard on lui accordera la jouissance de quelque pré appartenant à l'hôpital.

9 Août. La peste recommence à Yverdon. Jean Cuvra, chirurgien de St-Maurice, recevra, pendant tout le temps que durera la contagion, cent florins. Il sera logé et on lui donnera un lit garni. De plus, les riches comme les pauvres lui paieront six deniers pour chaque saignée; toutefois, ceux qui voudront donner davantage le pourront, sans y être contraints. De même, il devra traiter raisonnablement quant aux emplâtres et aux médicaments qu'il appliquera et ne devra sortir de ville sans consentement, tant que la peste durera.

1583.

Juin. On fera réparer le clocher. On fera des bordures vertes et blanches aux carrés et les tourelles seront recouvertes de tuiles de couleur et l'on y placera des pommeaux en étain.

2 Septembre. Louis Denys, du pays d'Artois, est nommé maître d'école en remplacement de maître Antoine Challiet.

1584.

10 Janvier. Bruit de guerre. On dressera le rôle des soldats. On fera provision de deux quarterons de poudre. On fera refaire la tente et la charrette de guerre.

10 Mai. On distribue 60 florins aux arquebusiers et aux ménétriers qui ont été élus et envoyés à Berne..

9 Septembre. « A été accordé à Monsieur Honoré Fla-

» mand, docteur en médecine, pour sa pension et son » service durant l'année soixante florins et demi muid » de froment payables en quatre temps par l'hospita- » lier. » La famille Flamand de Montbéliard, de laquelle est issu à M. Jaques-Frédéric Flamand, actuellement pasteur à Yverdon, est originaire de la Suisse. Claude Flamand, probablement fils du médecin Honoré Flamand, habitait déjà Montbéliard en 1594 et entra, en qualité d'ingénieur, au service des comtes de Montbéliard. Jean Flamand, fils de Claude, fut reçu bourgeois de cette dernière ville en 1630. Voir : *Ephémérides du Comté de Montbéliard*, par M. Duvernoy, pages 140 et 190.

2 Octobre. Leurs Excellences décident que M. le lieutenant Doczat, banderet de l'enseigne des compagnons, devra payer les dépenses faites par les ménétriers et les fifres, comme cela a été la coutume sous M. le banderet Jocet.

1585.

6 Décembre. Les assistants du consistoire devront surveiller ceux qui ne chantent pas à l'église et leur faire payer l'amende.

On amodie le péage, le port et le hallage qui appartiennent à Leurs Excellences aux frères André et Pierre Doxat pour le terme de trois ans à raison de 55 écus par an.

1586.

8 Avril. On accordera à dix arquebusiers qui rivaliseront en adresse avec dix gardes du château dix florins dans le cas où ils seraient vaincus.

(Lacune de deux années dans les registres du conseil.)

1588.

Grandes inondations du 15 au 17 Février.

23 Mars. On remet dix florins aux compagnies qui se sont mises sous les armes à l'occasion de la bienvenue de madame la baillive de Romainmôtier.

14 Juin. M. le banderet Treytorrens a été élu pour se transporter dimanche prochain à Lausanne où tous les députés des bonnes villes doivent se réunir à l'occasion du changement des monnaies.

24 Septembre. Claude Foussard remplace maître Du Mayne en qualité de bachelier de l'école. L'hôpitalier devra lui acheter un drap moyen noir et vert pour lui faire des chausses et pourpoints et on lui livrera un sac de froment.

Le secrétaire du conseil est, à cette époque, Amé Mandrot.

1589.

Il y avait dans ce temps quatre grands hôtels à Yverdon : l'hôtel de ville; l'Ours, à la Plaine (la maison Billaud); la Croix blanche, à la Plaine (maison de MM. Roulet, bouchers), et la Fleur-de-lis (la maison de l'hôtel du Paon).

Thomas Pillichod était roi des arbalétriers. La livre de mouton coûtait 2 sols.

6 Mai. Jean du Guy, de Genève, est nommé bachelier de l'école. Il recevra pour traitement huit coupes de froment, deux coupes de méteil et deux coupes d'orge, trente florins payables par l'hôpitalier, outre les trente florins accordés par Leurs Excellences.

28 Mai. Jacques Alexis, ci-devant ministre à Yvonand,

est nommé maître d'école ou recteur. Sa pension consistera en trois muids de froment, un muid d'avoine, quatre setiers de vin et la jouissance d'une maison.

Le docteur en médecine Menaud ne recevra aucune pension parce qu'il s'absente ordinairement de la ville.

5 Juin. Bruits de guerre. On achète 30 mousquets. Chaque mousquet coûte 22 florins.

Melchie Sangnauber est nommé médecin de la ville et Pierre du Meurier choisi pour barbier ou chirurgien.

5 Août. On fait faire un drapeau neuf. Pierre Monin, François Philibert Develey, Jean Costelle, Gervais Grasset, Guillaume Vulliemin, élus hallebardiers, marcheront devant et après l'enseigne. — Le gouverneur achètera trois chevaux pour tirer la charrette des bagages; sur le char on mettra un grand coffre pour y déposer les vivres et les hardes des officiers. Ordonné qu'au cas où Leurs Excellences n'enverraient pas d'argent avant leur départ pour la guerre, chaque soldat recevra 10 florins.

13 Septembre. M. le lieutenant Doxat est élu sergent-major de guerre, ainsi que M. le banderet Treytorrens.

23 Octobre. On arrangera la salle qui est au-dessus de l'école pour en faire le logement du directeur ou maître de l'école.

1590.

5 Mars. On sait avec quelle indignation les communes et les villes du pays de Vaud protestèrent contre le traité que Berne avait conclu cette année avec la Savoie, traité par lequel Berne abandonnait Genève à Charles-Emmanuel et lui promettait son appui pour réduire cette ville. Les conseils de Berne, alarmés par ces manifestations,

crurent devoir le soumettre à l'approbation du peuple. Yverdon, maintenant attachée de cœur à la cause de la réforme, et les communes de son bailliage se prononcèrent énergiquement contre le traité et chargèrent le lieutenant Doxat et le banderet Treytorrens de se transporter à Berne pour faire connaître leur sentiment. Les députés, de retour, rendirent compte de leur mission le 5 Mars. « Les dits commis susnommés, » est-il écrit à cette date dans le registre du conseil, « ont fait rapport et déclara-
» tion de la charge que leur auroit été donnée, déclarant
» l'avoir au mieux que possible exécutée et article par
» article fait entendre à nos dits seigneurs l'intention de
» ce dit ballivage, qu'est que l'on ne peut nullement don-
» ner avis à leurs dites excellences de tenir et observer
» la dite paix, pour être, comme semble, par trop préju-
» diciable contre l'honneur et gloire de Dieu, de leurs
» états et de toute la patrie, et que, plutôt que d'y con-
» sentir, ils auroient offert à nos dits seigneurs vies, bien
» et tout ce qui en peut dépendre, pour leur rendre ser-
» vice contre tous ceux qui leur voudroient faire nui-
» sance en leurs terres et pays; laquelle négociation et
» rapport par eux fait a été trouvé fort agréable. »

On prête une somme provenant d'un legs ci-devant fait à l'hôpital par feu noble Pierre de Montigny, écuyer, seigneur de Esenville et de Collombier au diocèse de Chaumont, décédé à Yverdon.

16 Mars. Jean du Guy, bachelier, quitte Yverdon « veu » qu'il n'a pas les moyens de nourrir et entretenir son » ménage de la petite pension qui lui est donnée. » Il fut remplacé par Jean Prêtre.

21 Mars. Travaux pour détourner le Buron et le faire passer par un autre lieu.

4 Avril. Assemblée des quatre bonnes villes au sujet d'un gîte ou imposition pour payer les frais de la guerre.

17 Avril. M. le châtelain, M. le lieutenant, M. le banderet, le secrétaire du conseil et deux des sieurs vingt-quatre ont été désignés pour dresser un rôle des innovations « que ci-devant nous ont été introduites, afin » suivamment (par la suite) de prier leurs excellences et » nos souverains les retrancher et nous maintenir la » forme de nos franchises. »

12 Mai. 14 soldats de la ville, tant arquebusiers que mousquetaires, sont désignés pour marcher en guerre sous la conduite du lieutenant Doxat, qui commandera également 150 autres soldats du bailliage. On donnera à chaque soldat dix florins, et pour trouver cet argent, on imposera les bourgeois et l'on vendra du blé.

1591.

Le gouverneur fera réparer la grande porte de ville vers l'école, mais sans conséquence pour l'avenir, attendu que Leurs Excellences doivent maintenir les dites portes.

2 Mars. « On fera planter de grands pieux de chêne » en la Toile de Gleyre (la Thièle) pour maintenir la » chaussée. »

19 Mars. A la requête de spectable Guillaume du Buc, ministre de ce lieu, on décide d'accorder 40 florins, moitié de la part de la ville, moitié de la part de l'hôpital, aux pauvres des bailliages de Thonon et de Ternier qui ont perdu tout leur bien par le fléau de la guerre.

3 Mai. M. le bailli étant présentement absent, on priera son lieutenant de faire réparer le tourillon de la grande porte vers les moulins qui est rompu.

9 Juin. Le ministre du Buc est nommé professeur en théologie à l'académie de Lausanne.

17 Septembre. Michel de Monchy, ministre à Rances, est nommé premier pasteur à Yverdon. Jaques Alexis est nommé diacre. Ce dernier est remplacé en sa qualité de maître d'école par Pierre Gallandat, précédemment diacre à Romainmôtier.

9 Octobre. Réception du nouveau bailli noble Albert Manuel. Les compagnies d'Yverdon, ayant en tête les fifres et les tambourins, vont à sa rencontre. On lui offre les semesses et on lui fait don de quatre beaux moutons. Grand repas.

28 Décembre. Services de l'église peu fréquentés le dimanche et le jeudi. Des surveillants ou dizeniers, désignés pour chaque rue, signaleront au consistoire les délinquants, et ceux qui ne ferment pas leurs boutiques le dimanche et le jeudi pendant les prédications. L'amende sera de 3 sols.

1592.

21 Février. Dispute entre le maître d'école ou directeur Gallandat et les bacheliers Prêtre et Faussard.

27 Février. On fera construire un bâtiment à la Plaine, auprès de la maison d'honnête Jean Develey, pour y dresser le poids de la ville.

3 Mars. Les cabaretiers se contenteront de vendre leur vin aux particuliers qui l'emporteront chez eux. Ils ne donneront ni à manger ni à boire dans leurs établissements pour ne pas nuire aux grands hôtels.

23 Août. Rigaud, de Morges, est nommé régent de l'école.

26 Août. Nomination d'un autre régent. Maître Burset recevra 90 florins, 32 coupes de froment, un muid d'avoine et 5 setiers de vin, plus un logement.

1593.

6 Juin. Berne fait connaître son intention de maintenir les franchises d'Yverdon.

9 Novembre. Joseph Aubert, de Genève, apothicaire et docteur, est pensionné par la ville.

13 Décembre. L'hôpitalier devra faire présent de semesses de deux pots à chaque bourgeois et à chaque fille, originaire de la ville, le jour de la célébration de leur mariage.

1594.

21 Janvier. M. le juge Masset et M. le secrétaire Bullet sont chargés de surveiller l'école. Ils visiteront les classes de quinze jours en quinze jours. Ils se feront accompagner du ministre ou du diacre.

On nomme un patifol pour chasser les chiens hors de l'église.

La cense de la halle de derrière le lac est payée au bailli.

16 Juillet. On fera une bienvenue à l'épouse de M. le châtelain Masset. On commandera aux arquebusiers et autres soldats de se mettre sous les armes lorsque la dite épouse arrivera.

21 Août. Maître Simon de la Mare est nommé maître d'école.

2 Décembre. Spectable Michel de Monchy, ministre de ce lieu, expose qu'il y a de grands dégâts dans la maison

où il réside et où demeurait Maître Thomas Malingre. Il demande qu'on la répare, autrement il se verra obligé de la quitter. On charge le banderet Pierre Develey, aîné, M. le secrétaire Bullet et François Octhonin d'aller examiner ce bâtiment qui appartient à l'hôpital.

9 Mars. Rapport de la commission. Les réparations à faire coûteront six à sept cents florins. Les membres de la commission annoncent au conseil que M. de Monchy leur avait dit que monsieur Du Buc, son beau-frère, avait l'intention de vendre la maison qu'il possédait dans la rue du Vieux Marché et qui avait appartenu à feu M. le secrétaire Barral, ainsi que le jardin et ses dépendances, ajoutant qu'il se faisait fort de la faire avoir en vendition perpétuelle pour le prix de deux mille florins payables la moitié au comptant, l'autre moitié dans deux ou trois ans en en payant l'intérêt au cinq pour cent. Le conseil décide de ne pas refuser une offre aussi avantageuse, d'autant plus que la maison est bien bâtie et qu'il s'y trouve un puits qui pourra servir au public. On acquerra donc le bâtiment au nom de l'hôpital et l'on vendra la maison où résidait le ministre Malingre. Telle est l'origine de la cure de la rue du Collége.

1595.

21 Mars. Madame la comtesse de Champvent (de l'illustre maison des Vergy) ayant fait conduire ses vaches à son château, à cause de la guerre qui règne en Bourgogne, demande la permission de les faire pâturer sur les pâquiers appartenant à la ville d'Yverdon. L'autorisation est accordée.

9 Mai. La fille de M. Burcet, jadis régent de l'école,

demande la permission d'habiter à Yverdon et offre d'apprendre aux jeunes filles à lire et à coudre. Accordé; on lui donnera 6 sols par an.

17 Décembre. Gîte de guerre. Impôt de 12 sols par focage ou ménage.

1596.

9 Juin. François De Coppet fait des réparat ions à sa maison près du clocher.

11 Juin. Les montres ou la revue de ceux de la première élection ou premier contingent se feront dimanche prochain. On prendra l'enseigne qui se trouve déposée chez M. le banderet Treytorrens.

28 Septembre. La peste éclate en ville.

1597.

17 Janvier. Michel de Monchy visite assidûment les pestiférés dans leurs maisons pour les consoler et les secourir.

16 Novembre. Henri Buissonnet, de St-Seurin, pays d'Aunis en France, est nommé bachelier. Il enseignera la lecture, l'arithmétique et la musique. On donne l'ordre à l'hôpitalier d'acheter sept aunes de drap pour lui faire un manteau et des chausses. Il lui fournira également de la toile neuve pour lui faire deux chemises.

1598.

6 Mai. La peste règne encore.

4 Juin. Appréhensions de guerre. Le colonel Hans Jacob de Diesbach et Rodolph d'Erlach sont chargés par Leurs Excellences d'élever des fortifications à l'entour d'Yverdon. Ils demandent que l'on établisse un mou-

lin à l'intérieur de la ville. Ils recommandent de faire bonne garde. Les arquebusiers devront s'exercer au tir chaque dimanche, sous peine d'un florin d'amende.

11 Septembre. On accorde à Jacob, fils de Martin Crottet, de Sacconex-Vandel, près Genève, la permission de résider en ville. Il paiera 5 florins par année comme droit d'habitation et prêtera le serment requis.

2 Novembre. Joseph Pigneron, de Langres, est nommé bachelier.

9 Décembre. Gardes extraordinaires placées aux portes.

1599.

7 Février. Spectable Simon de la Mare, ancien maître d'école, est nommé diacre à Romainmôtier.

11 Février. Pierre Morlet, venant du collége de Lausanne, est nommé maître d'école.

2 Mars. M. le banderet Treytorrens est chargé de faire bâtir la maison de la tuilerie.

On fera une cloison dans la salle de l'école pour séparer les élèves qui apprennent le latin des autres écoliers.

13 Avril. Abel Jaccard, de Payerne, est nommé bachelier.

4 Août. Leurs Excellences font rebâtir une partie des murailles du côté de Gleyre. Rudes ou corvées imposées à cette occasion sur les habitants de la ville et du bailliage.

23 Août. On permet à La Tenotte dit Duport, de Genève, docteur de ce lieu, de faire un voyage en Allemagne pour y faire imprimer certains livres par lui composés et y acheter des drogues.

26 Novembre. Daniel Desplanches, de Genève, est nommé bachelier.

13 Décembre. Ordonné que, puisque la chaire du sieur ministre qui est dans l'église est trop lointaine et dans un lieu obscur, de telle sorte que plusieurs ne peuvent l'entendre, et attendu que le dit sieur ministre se contente de lire son texte et mandement, qu'on lui fera une chaire neuve vers la colonne existant devant la vieille chaire, et que, pour ce faire, l'hôpitalier fera raisser (scier) les pièces de chêne qui sont à l'hôpital.

22 Décembre. L'hôpitalier fera porter le jour de Noël un pot de vin à tous les pauvres de la ville qui n'ont pas de vignes.

3 Décembre. Présent au docteur Duport.

1600.

1 Janvier. Honorable Jean Loup, de Grandson, fait présent d'une fenêtre avec son écusson pour mettre à la maison de ville.

13 Janvier. Même présent de la part de M. d'Essert et de noble Daniel Robin.

1 Février. On écrira à Leurs Excellences de laisser l'entrée de la ville du côté de Gleyre comme du temps passé.

12 Septembre. Etienne Bonzard, de Château-Thierry, est nommé bachelier de l'école.

16 Décembre. On fera présent à M. le châtelain Masset de six écus à l'occasion des noces de noble Hans Rudolph Masset, son fils, qui se feront dimanche prochain.

1601.

1 Janvier. Etienne Bonzard est nommé principal de l'école.

11 Avril. Jacob Spengler, glasmoller de Berne (Glasmaler, peintre sur verre), apporte neuf écussons pour les placer aux fenêtres des deux chambres de l'étage supérieur de la maison de ville. Ces écussons sont donnés par M. l'avoyer Manuel, de Berne, M. le baron de Couldre, M. de Bioley, M. le châtelain Masset, M. de Courtilles, M. de Burford, M. d'Orzens, M. de Prahins, M. de Perroy. Chaque écusson coûta un ducaton.

27 Août. Leurs Excellences font démolir les maisons du faubourg de Gleyre (une partie du faubourg de l'hôpital) pour construire de nouvelles murailles.

26 Octobre. On fera don au nouveau bailli, Bartholomé Mey, d'un bœuf de la valeur de 50 florins.

1602.

20 Février. Le ministre de Monchy lit du haut de la chaire un mandement défendant de ne vendre aucun fourre (foin) aux étrangers.

6 Mars. Discret David Vuillerit est nommé maître d'école. Pierre Grin est reçu bachelier.

24 Juillet. On donnera 50 florins à Jean Loyaux, maître mineur, de Planchiez, au pays de l'empire, s'il trouve la source sulfureuse qu'il prétend exister près des planches de Floreyre.

12 Août. On donne vingt florins à la veuve de Thomas Auberjoney pour l'aider à payer l'apprentissage de Pierre Auberjoney qui apprend le métier de sellier.

29 Octobre. M. du Buc fait présent à la ville d'un beau livre en latin de l'institution de la Théologie qu'il a composé, « priant le prendre de bonne grâce, avec présen» tation de toutes amitiés et services. Surquoy, après » remerciations à lui faites, a esté ordonné lui faire pré» sent pour récompense de six ducatons. »

19 Novembre. Pierre Du Meurier, chirurgien, est reçu habitant, de même que Jean Gelieu, chamoiseur, natif de St-Sulpice, fils de spectable Bernard Gelieu, ministre de St-Sulpice.

1603.

1 Janvier. Legs de 800 florins fait à l'hôpital par Pierre de Glant, à la condition que, chaque année, les 12, les 6 adjoints et les 24 feront un banquet pour rappeler son souvenir.

29 Mai. Le docteur Duport se plaint de ce que maître Du Meurier, chirurgien, ne se contente pas de se mêler de son art, mais aussi de médecine, composant divers breuvages, médicaments et clystères.

Règlements pour la compagnie des Navatiers ou Bateliers.

14 Juillet. Plaintes au sujet du sel marin que Leurs Excellences ont reçu en payement du roi de France, et qu'elles veulent faire vendre dans le pays de Vaud, à l'exclusion du sel de Franche-Comté. Députation du banderet Treytorrens à Lausanne.

23 Septembre. La noblesse du pays se joint aux bonnes villes pour s'opposer à l'introduction du sel marin.

19 Septembre. Pierre Tharin, de Montagny, est nommé régent de l'école.

1604.

« Ordonné que les sieurs conseillers, douze et vingt-
» quatre, et aussi les sieurs de la justice, quand ils iront
» à l'église, à la justice, au conseil, au marché ou hors
» de ville, devront porter leur épée sous peine de neuf
» sols d'amende. »

22 Juin. Maître Samuel Gillet, apothicaire, résidant à Yverdon, est nommé bachelier de l'école.

28 Novembre Le gouverneur écrira à M. de Hennezel, de Vallorbes, d'envoyer le battant de la cloche de la retraite qui lui a été commandé.

16 Décembre. Legs de 500 florins fait à l'hôpital par Nicolas Monod, magnin.

1605.

16 Février. On refait la grande muraille derrière l'hôpital neuf.

1 Avril. Règlements pour l'école.

11 Mai. Discret Pierre Pilicier, bourgeois d'Yverdon, est élu curial ou notaire de Chavornay.

On achètera une écharpe pour le roi des grands arbalétriers et une autre pour le roi des petits arbalétriers.

Guet placé près de la halle de derrière le lac.

1606.

Le traitement du docteur Duport est fixé de la manière suivante : un muid de froment, deux chars de bois, trois setiers de vin, une maison, un jardin et quarante florins.

3 Janvier. Assaut au jeu de paume entre les jeunes gens d'Orbe et ceux d'Yverdon.

Le magasin de la ville, situé à la rue du lac, est choisi

comme lieu de refuge pour les meurtriers involontaires. Le gouverneur y fera construire une galerie sur le devant et de petits degrés.

9 Mai. Le châtelain, le banderet, l'hôpitalier, le ministre et le diacre sont chargés de faire la visite de l'école. « On » menera ensuite les écoliers querir le May, on leur don- » nera quelque ruroute de prix afin de les tant mieux » encourager et on portera aussi quelques vivres à la dis- » crétion des dits sieurs. »

16 Mai. On fera faire des bancs près de la halle, à l'entour du tillet (tilleul) et vers les stands des arquebusiers.

10 Octobre. Jacques Josserant, originaire de Lausanne, est reçu habitant. Il servira non-seulement de bachelier et d'adjoint au premier maître d'école, mais aussi de chantre à l'église.

30 Octobre. Présent de dix ducatons au seigneur bailli qui marie son fils Ludwig à Berne.

1607.

André Petitmaitre amodie la halle des merciers.

31 Mai. On décide de rebâtir le clocher à partir du bord existant au-dessous des grandes fenêtres. On le reconstruira en pierres de tuf, en se conformant au modèle exécuté par Maître Daniel, l'architecte de Berne, lequel est déposé au poële du conseil. On estime que cette dépense s'élèvera à mille-cinq-cents écus. L'on priera Leurs Excellences de venir en aide à la ville dans cette occasion selon leur bonne volonté. La ville donnera mille florins, l'hôpital cinq-cents et chaque paroissien sera invité à fournir une contribution de douze sols. Noble Adam Mas-

set, honnête Jacques Pillivuit et Rodolphe Pillichody sont chargés de faire ce recouvrement.

27 Juillet. Suzanne Hervay, de Genève, se présente pour apprendre aux filles à coudre sur la tapisserie, à lire et à écrire. On lui accordera six sols par an de gratification.

18 Août. Jacques Josserand promet de faire présent à la ville de trois tableaux en parchemin des psaumes de David pour les mettre à l'église. On le remercie, et lorsqu'il les apportera, on le récompensera.

12 Octobre. Leurs Excellences font reconstruire les murailles de la ville du côté de la rue du Four. On prie le maître maçon Albrecht Schind de ne pas démolir la muraille qui se trouve derrière le vieux poële de la maison de ville où sont les armes et de chercher un expédient pour éviter de l'abattre. S'il réussit, le gouverneur lui achètera du bon drap pour s'en faire des chausses.

1608.

Monsieur le banderet Doxat déclare qu'il lui est impossible d'exercer la charge de maître maisonneur à laquelle il vient d'être appelé, attendu qu'il demeure ordinairement à Champvent. Il prie qu'on élise un autre à sa place. Il fera présent à la ville de 20 florins pour la bâtisse du clocher. Accordé.

16 Janvier. Il est expressément commandé de la part du seigneur bailli et du conseil aux justiciers, aux officiers et en général à tous les gens d'honneur, depuis l'âge de dix-huit ans, de porter leurs épées pendantes au côté et spécialement le dimanche et les jours de marché, sous peine de trois sols d'amende pour la première fois, six sols pour la seconde et un florin pour la tierce.

29 Janvier. « Noble Adam Masset, Claude Rutty, maî-
» tres maisonneurs, et égrège Jean Rodolphe Michiel,
» hôpitalier, ont été députés pour convenir et accorder
» avec M. le châtelain Treytorrens de la ferme et amodia-
» tion de sa maison sise à la rue du vieux marché pour
» y loger M. le docteur Duport, ainsi que la moitié du
» curtil (jardin) existant devant la dite maison, au meil-
» leur prix qu'ils pourront. » C'est la maison de M. le procureur Michod. Elle a été construite en 1559, comme l'indique le millésime d'un écusson qui faisait partie du dôme de cette maison maintenant abattu. La pièce de bois sur laquelle cette date est inscrite se trouve encore entre les mains de M. Charles Michod, menuisier.

17 Février. La maison est louée pour le terme de trois ans à raison de 55 florins par an. Seulement ledit sieur châtelain s'est réservé les deux chambres du haut, du côté de la rivière, comme aussi le grand cellier.

Egrège et prudent Stéphan Doxat, banderet et conseiller d'Yverdon annonce « qu'il a plu à Dieu lui envoyer
» ces jours passés un petit fils, procréé d'honorable
» Marguerite Chevalley, sa femme, duquel elle est à pré-
» sent gisante en sa maison de Champvent où ils font
» leur résidence. » Il demande l'autorisation de le faire baptiser dans ce lieu. Accordé.

19 Mars. Hans Guesler, de Priguel, horloger et serrurier, fait un instrument pour frapper les heures. On lui accorde la bourgeoisie pour trente écus qu'on lui redevait.

1 Avril. M. le bailli offre de livrer le boulevard qui est derrière la maison de ville pour y faire bâtir une prison pour ceux qui commettent de légères fautes, à condi-

tion que la ville se charge de cette construction. On accepte.

17 Avril. On pressera Lombardet de se hâter d'achever la tour de derrière la maison de ville.

Maître Pierre Preudon, de Neuchâtel, est nommé bachelier.

27 Avril. Le docteur Duport se retire à Genève.

29 Mai. On livrera, pour cette fois, au roi qui abattra le papegai de la compagnie des mousquetaires, pour les encourager au tirage de l'oiseau, la moitié de la somme accordée l'an passé au roi de la compagnie des arquebusiers. On portera derrière le lac une paire de semesses de vin.

11 Juin. Albrecht Schmied et Marthe Hertz, de Chiserthal, se chargent de la construction du clocher pour le prix de mille écus, l'écu à cinq florins, trente sacs de blé, mesure d'Yverdon, dix setiers de vin, dix ducatons pour les vins, payables par la ville et l'hôpital.

8 Juillet. On fournira et on payera quatre hommes pour aider à lever la ramure du boulevard de derrière la maison de ville.

1609.

1 Janvier. Le gouverneur fera faire une paire de petites semesses de la contenance de deux pots et demi les deux pour les offrir aux seigneurs quand ils seront en petit nombre.

4 Janvier. Spectable Dominique de Borgneaux, de Maestricht, en Flandre, est nommé médecin de la ville.

27 Janvier. « Jean de Navarre, Jacob Crottet, Jacques » Petitmaître, Jean des Champs, Pierre Barbuset et Jean

» Pellaux ayant été commis pour faire la garde de nuit la » veille de la foire passée, M. le bailli ayant fait la ronde » la dite nuit et n'en ayant trouvé aucun d'eux rendant » la dite charge, ont été, nonobstant toutes leurs excuses, » condamnés pour demain tout le jour en prison, à moins » qu'ils n'en puissent obtenir libération de M. le bailli. »

7 Juillet. « On donnera sept ducatons à Frantz du » Besson, peintre d'Estavayer, tant pour bien et propre- » ment dorer le pollet (le coq) du clocher du plus fin » feuilles d'or qu'on puisse trouver, et aussi pour étamer » de fin étain la croix du dit clocher en tous lieux où » précédemment elle avoit été colorée de rouge. »

11 Août. Le gouverneur et l'hôpitalier se rendront à l'école pour faire donner le fouet à l'Allemand de Bâle que garde Suzanne Develey et à d'autres enfants qui ont endommagé les possessions d'autrui.

26 Septembre. L'hôpitalier livrera deux coupes de froment à Josué Carrel, orfèvre résidant en ce lieu, pour sa peine d'avoir gravé sur des plaques de plomb les écrits qui ont été mis dans le gros pommeau qui est près de la croix.

13 Octobre. L'avoyer Manuel et le bailli reçoivent chacun un présent de deux porcs gras. On les priera d'écrire à Leurs Excellences de contribuer pour quelque chose aux dépenses du clocher.

La cloche de l'hôpital étant en danger de tomber, on la dépendra et on avisera à ce qu'on en fera.

8 Décembre. Jean Auberjoney est nommé fournier de la ville; Ancel, fournier de la Plaine.

1610.

16 Mars. Leurs Excellences donnent deux mille florins pour le clocher.

9 Avril. Sur le rapport fait par les dizeniers que Pierre Barbuset ne fréquente aucune prédication, on le condamne à la prison pour trois jours et trois nuits.

11 Avril. On fera un moulin semblable à celui qui est placé au château et on le posera vers le pont Bachiez (le pont des boucheries) où est la forge de la ville.

Attendu que l'on se sert peu de la maison de Bionnens appartenant à l'hôpital par crainte qu'elle ne tombe en ruine, on décide qu'aussitôt que la porte de la ville sera refaite du côté de Gleyre, on la vendra par moitié.

3 Mai. Henri Jacques Pillivuit est élu Schutzmeister des mousquetaires, arquebusiers et arbalétriers. On prêtera tous les mousquets de la ville pour le tir du papegai qui aura lieu dimanche prochain.

Ceux qui sont chargés de visiter l'école auront pour chaque visite un florin pour aller boire.

4 Juin. « Le lundi, quatre jour du mois de Juin, l'an » present 1610, étant advenu l'alternative en cette ville » d'Yverdon pour l'assemblée des sieurs députés de la » part des quatre bonnes villes de Moudon, Yverdon, » Morges et Nyon pour adviser aux affaires concernant » le public et les franchises et libertés du pays, se sont » trouvés assemblés à cet effet dans la maison de la ville » d'Yverdon les nobles, égrèges et honorables Abraham » Bize, banderet de Moudon, Gaspard Jossevel, notaire » et des seigneurs conseillers dudit lieu; Legier Treytor- » rens, châtelain d'Yverdon, Rodolphe Masset, lieutenant

» dudit lieu, Stéphan Doxat, banderet dudit lieu. Pour » Morges, Pierre Vuarnery et Bernard Marquis, curial, » tous deux bourgeois et des seigneurs conseillers dudit » lieu, et pour Nyon, Pierre Bressonet et Gédéon Tavel, » bourgeois et du conseil dudit lieu. » Le but principal de l'assemblée était de s'occuper d'une révision du coutumier.

10 Août. Spectable Guillaume Bullet, fils d'égrège Jacques Bullet, de ce lieu, reçu nouvellement docteur en médecine à l'université de Bâle, est nommé médecin de la ville.

8 Septembre. On fait cadeau de deux chars de gros bois à Michel de Mouchy, ministre de cette ville.

13 Décembre. L'hôpitalier fera bâtir deux prisons à l'hôpital où l'on mettra les coquins qui font quelques fautes et insolences. On demandera le consentement du bailli.

1611.

5 Janvier. On commande des hommes pour lever la ramure de la tour de Gleyre.

4 Février. On élira un héraut ou crieur public pour le service de la ville. On lui fera faire une casaque aux couleurs de la ville.

9 Février. Bruits de guerre. « On fera couper les » arbres à l'entour de la ville, afin qu'ils n'empêchent » pas d'apercevoir l'ennemi. »

Cette mesure, qui ne paraît pas avoir été exécutée, rencontra une vive opposition de la part des habitants et le châtelain, le banderet et le conseil de ville, sur l'invitation du bailli, firent lire du haut de la chaire une pro-

clamation où il était dit en particulier « qu'en ordon-
» nant d'abattre ces arbres, c'était afin que la ville puisse
» tant mieux être garantie et défendue à l'encontre de
» ceux lesquels par force et par violence la voulaient ra-
» vager et ôter non-seulement les libertés et biens aux
» bourgeois, mais encore rendre esclaves nos ames au
» service des idoles et qu'il est plus expédient qu'on fasse
» perte de quelques arbres que de ces choses qui doi-
» vent être plus chères et recommandables que l'or même
» et notre propriété. »

15 Février. Siméon Pillichody est nommé héraut de la ville.

22 Février. On fait faire des lanternes pour les rondes. On établit une chambrette vers les moulins, munie d'une cheminée pour y mettre un corps de garde. On démolit le pont du Saut. On élève des barricades autour de la ville.

23 Février. Des soldats de Payerne viennent tenir garnison en ville. Les soldats d'Yverdon, de la première levée, qui iront à la guerre, recevront, chaque mois, de la ville la paie suivante : le banderet, 60 florins; son lieutenant, 40 florins; les deux sergents, chacun 45 florins; les tambours, 25 florins; les deux mousquetaires, 30 florins; les dix-huit arquebusiers, 25 florins; un cavalier, 50 florins.

26 Avril. On fera présent de cent florins à M. le colonel de Diesbach et aux autres officiers qui sont à présent dans ce lieu.

12 Mai. Le gouverneur délivrera aux deux compagnies des enfants qui tirent à l'arbalète, le dimanche de leur fête, 25 florins à l'une et 7 florins à l'autre.

11 Octobre. On remplacera les deux régents maître Pierre Tharin et Pierre Du Meurier qni se montrent négligents.

On fera une nouvelle classe au plein-pied de l'école.

26 Octobre. La peste éclate dans la rue du Pré. Ceux qui l'habitent devront se garder de courir par la ville, autant que possible. On ne devra pas s'approcher des pestiférés et ceux-ci se garderont d'envoyer leurs enfants à l'école.

16 Novembre. Jean Jenier, d'Ormont-Dessus, est nommé régent.

22 Novembre. On oblige François Centlivres et sa femme à se rendre à la Maladière.

1612.

19 Février. Les deux enfants de Jean Auberjonois meurent de la peste.

27 Mars. Rebecca Boccardier est chargée d'instruire les filles pauvres de la ville.

14 Mai. Spectable Pierre Tharin, maître ou directeur de l'école, est nommé diacre à l'Abbaye du lac de Joux.

4 Juin. On publiera dimanche prochain que tous ceux qui savent lire doivent porter leurs psaumes à l'Eglise le dimanche et le jeudi pour chanter avec les autres sous peine d'amende.

11 Juin. Les maîtres maisonneurs font dépendre les enseignes de la Croix Blanche et de la Fleur de Lis, attendu qu'il ne s'y trouve pas d'hôtes. On publiera à l'église, de la part du bailli et du conseil, que les parents doivent envoyer leurs enfants à l'école et ne pas les laisser vagabonder par la ville, sous peine d'amende.

10 Juillet. On accepte l'offre des bateliers de nettoyer les bains. On leur fera distribuer 30 pots de vin.

6 Août. Plaintes de Claude Bonjour contre le régent Jenier qui, après avoir mis son petit-fils tout nu, l'a fouetté grièvement pendant un quart d'heure et n'a cessé de le frapper, jusqu'à ce que le bailli eût envoyé un officier pour l'empêcher de continuer.

1613.

Prière qui se lit ordinairement à l'ouverture de chaque séance du conseil :

« Dieu tout puissant, tout bon et tout miséricordieux!
» qui fais justice à ceux qui le désirent, multiplie au-
» jourd'hui sur nous ta miséricorde, afin que, par ta
» direction, soyons adressés à la voie de tes saints com-
» mandements. O Père éternel! tu nous as promis par
» ton Fils, Jésus-Christ, d'être au milieu de ceux qui
» sont assemblés en ton nom; fais-nous aujourd'hui la
» grâce de conseiller justement tous ceux ou celles qui
» ont affaire de notre bon conseil. Donne-nous, ô Dieu
» pitoyable! l'assistance de ton Saint Esprit pour bien
» régir et gouverner la république de laquelle tu nous
» as fait conseillers et administrateurs. Garde-nous, ô
» bon Dieu! d'avoir acception des personnes et d'être
» corrompus par crainte, faveur, dons ou promesses,
» mais fais-nous connaître la claire vérité des causes qui
» nous seront proposées pour en juger droitement, se-
» lon ta sainte parole. Amen! »

3 Janvier. Jean Gex est nommé bachelier de l'école.

6 Mars. Le bailli fait construire une halle derrière le lac.

10 Avril. Le bailli Guder donne 100 florins pour les pauvres qui seront conduits à la maladière.

13 Mai. On mure la maladière.

13 Septembre. Le diacre Jérôme Masset aura la charge d'inspecteur de l'école et la visitera le plus fréquemment possible pour y établir bon ordre et bonne discipline.

27 Septembre. Jean Acard, d'Ozon, en Auvergne, ayant produit un tableau de diverses sortes d'écriture, pourra enseigner son art aux jeunes enfants de la ville moyennant un salaire raisonnable.

29 Octobre. On fera planter plusieurs publes (peupliers) dans certains lieux convenables.

6 Novembre. Jean Benoît, de Genève, est choisi pour apothicaire de la ville.

3 Décembre. L'hôpitalier fera faire une chaîne de fer, pour la pendre à la cloche de l'hôpital et il la fera sonner à onze heures avant midi, heure à laquelle il distribue les aumônes, selon la forme accoutumée.

1614.

23 Février. Spectable Pierre Buissonnier est nommé directeur de l'école. Il prêchera aussi à Cuarny et à Pomy, ce qui pourra soulager M. Michel de Monchy, âgé et infirme. On lui fournira un logement, 100 florins, 18 coupes de froment, 8 coupes d'avoine, 4 setiers de vin, avec un jardin, outre un muid de froment et 50 florins de Leurs Excellences, soit 100 florins, 18 sous.

28 Février. On organise le service de sûreté de la place forte d'Yverdon de la manière suivante :

Corps-de-garde de la place vers la ruelle Malliet (le passage entre la maison Buttin et la maison Urech.)

Corps-de-garde de la porte du port ou de derrière le lac. Corps-de-garde vers la maison où réside M. le diacre (la maison de l'école enfantine). Corps-de-garde vers la porte Bachiez (la porte des boucheries maintenant démolie). Corps-de-garde au faubourg de l'hôpital. Corps-de-garde vers le pont du château. Corps-de-garde au bout de la Plaine. Corps-de-garde au faubourg de Notre-Dame. Corps-de-garde du château. Corps-de-garde devant la maison de ville.

Sentinelles ordinaires. Une sentinelle devant le corps-de-garde de la maison de ville. Une autre derrière la maison de ville. Une autre au boulevard suivant, du côté d'occident. Une autre dans la guérite qui est derrière la maison de Jean Bourgeois. Une autre au boulevard qui est derrière la maison de M. de la Mothe. Une sentinelle sur la tour du pont du château. Idem, sur la tour près des écuries du château. Idem, au boulevard suivant. Idem, derrière la maison de M. l'avoyer Manuel. Idem, sur la tour qui est derrière la maison d'égrège Jean Michel. Idem, dans la guérite où sont les meurtrières. Idem, sur la tour du papegai. Idem, au corps-de-garde près de l'école. Idem, devant le dit corps-de-garde. Idem, sur la porte. Idem, au boulevard derrière la maison de Jaques Morel. Idem, derrière la maison de Humbert Treytorrens. Idem, sur la porte du pont Bachiez. Idem, au boulevard derrière la maison de M. le banderet Doxat. Idem, en suivant, derrière la maison de M. d'Essert. Idem, derrière la maison de M. le diacre.

Sentinelles au faubourg des Moulins. Une sentinelle devant le corps-de-garde près du Puysiaux. Idem, de-

vant l'hôpital. Idem, sur la guérite au curtil ou jardin de LL. EE. près la grange sur la guérite neuve où sont les degrés. Idem, sur le grand boulevard neuf, il faut mettre deux sentinelles. Idem, sur les degrés de la muraille neuve près de la porte des moulins. Idem, sur la dite porte des moulins.

Sentinelles pour une garde générale au dedans de la ville. Sentinelle au corps-de-garde devant la maison de ville. Idem, à la rue du Four, à l'entrée de la rue, près de la maison de ville. Idem, devant la maison d'Abram Bourgeois, vers la ruette de M. le diacre. Idem, vers la fontaine qui est près de la maison de M. le banderet Doxat. Idem, au coin de la maison du sieur curial Malherbe.

A la rue du Milieu. Sentinelle devant la maison de Claude Pahud. Idem, près du temple.

A la rue du Lac. Sentinelle devant la maison de noble Adam Masset où réside M. l'avoyer. Idem, devant la ruelle Martin (passage Souvaroff). Idem, devant la maison de M. le ministre.

5 Septembre. On fera défense à Isaac et Jean Barbuset, père et fils, à Jaques Faussard et à Jacob Crottet de ne plus mettre leurs bancs sur la place pour y vendre leurs marchandises, mais de les placer dans la halle des merciers sous peine de châtiment.

16 Octobre. Le docteur Duport, malade et infirme, quitte Genève et revient à Yverdon. Il donne son bien à l'hôpital. Ce médecin, très-aimé de la population, finira ses jours à l'hôpital où il sera honnêtement nourri et entretenu, tant en viandes, vin que autres choses. Le sieur hôpitalier lui fera dresser sa couche au poële du receveur,

ou en quelqu'autre lieu commode et l'on commandera aux serviteurs et chambrières du dit hospice de le servir. Il mangera à la table de l'hôpitalier.

1615.

19 Janvier. Le bailli fait construire un fort en terre derrière le château. Rudes ou corvées imposées à cette occasion aux habitants du bailliage.

29 Janvier. M. de la Trimouille passe par Yverdon avec une suite nombreuse et vingt-cinq chevaux. Réception à l'hôtel de ville.

24 Février. Le gouverneur donne 14 florins aux communiers de Suchy qui ont pris sept loups.

23 Mars. La ville fournira une contribution au lieu de rudes pour le bâtiment que Leurs Excellences prétendent faire sur le port.

26 Avril. On accorde à Philippe Constantin, de Genève, maître d'armes, la permission d'instruire la jeunesse de ce lieu à escrimer et jouer de l'épée à deux mains, à l'épée et au poignard, à l'épée seule, au bâton et à la hallebarde.

Rodolphe Pillichody, prévôt, emprisonne et châtie les coquins paysans.

2 Juin. On priera M. le ministre Masset de dresser un formulaire de la façon que les régents se doivent conduire à l'instruction de la jeunesse.

20 Août. Les montres ou revues auront lieu le 25. Pour faire honneur à M. de Mulinen et à ses officiers qui doivent inspecter les troupes du bailliage, on élèvera sur la chaussée un petit château vers le premier pont de pierre. On y mettra des canons prêtés par le bailli et

maître Samuel Le Portier s'y transportera avec ses musiciens. Quand les chefs paraîtront, des fanfares se feront entendre et l'on tirera du canon.

6 Septembre. On fera présent au Juncker Hans Anthony d'Erlach, fils de M. le bailli, d'un gobelet en argent, de la valeur de douze à quinze ducatons, pour le récompenser des peines qu'il a èues, toute l'année passée, d'apprendre aux soldats l'exercice des armes.

5 Novembre. Le banderet rapporte qu'étant à Berne, plusieurs hauts personnages de cette ville lui avaient dit qu'il serait avantageux pour la ville et le pays d'introduire à Yverdon une manufacture de draps de qualité moyenne et de faire carder et filer la laine. Leurs Excellences seraient disposées à fournir une bonne partie des fonds nécessaires et la ville pourrait faire le reste. On assemblera les 24 pour les consulter sur cette affaire.

10 Novembre. Jacob Crottet, tant pour avoir diverses fois logé certains étrangers en sa maison sans licence, menant parfois vie scandaleuse par danses et autrement jusqu'à la nuit, et portant lui et ses gens, soit les dits étrangers, de la chandelle sous lanterne où il y a plusieurs fourres (fourrages), pour punition de quoi il a été condamné à 24 heures en prison, sinon qu'il veuille payer cinq florins d'amende pour l'hôpital, et quant au dit scandale et danses, le sieur juge du consistoire en sera averti pour le faire châtier.

Leurs Excellences autorisent l'établissement d'une manufacture et promettent de contribuer en faveur de l'entreprise pour une somme de deux mille écus.

1616.

21 Janvier. Les 12 et les 24 décident que le conseil de ville sera chargé de tout ce qui concerne l'établissement de la manufacture.

28 Février. Règlements pour la manufacture. Le conseil élit trois commissaires chargés de cette administration. Appel de fonds. La ville remetira six-cents écus. Les sommes prêtées par les maîtres drapiers et autres particuliers porteront intérêt au cinq pour cent. Les actionnaires auront la moitié du profit.

3 Juin. Egrège Lancelot Pérusset ayant été ces jours derniers à Genève pour le fait de la manufacture, rapporte que M. de Candolle, marchand et drapier du dit lieu, homme fort expérimenté en telle besogne, désirerait fort d'être reçu en la dite manufacture de cette ville, à laquelle il mettrait huit à dix-mille écus et amènerait avec soi son imprimerie, au moyen de laquelle il fournirait des laines d'Allemagne par le moyen du débit des livres qu'il fait conduire à Francfort et en Angleterre, auxquels lieux il a des facteurs; tellement qu'on n'aurait besoin de transporter beaucoup d'argent pour les dites laines et qu'il sait aussi où se fera le débit des draps et des serges qui se feront, et qu'il désire avoir réponse au plus brief, car sans cela, il tâchera de faire travailler. Avisé qu'on écrira à Berne.

9 Juin. Leurs Excellences de Berne acceptent l'offre de de Candolle.

19 Juin. Pour l'avantage de de Candolle à cause de son industrie et travail, lui sera donné et concédé l'habitation dans la ville sans contribution et sera exempt des char-

ges et impositions ordinaires. Item, pourra jouir de son imprimerie et la faire valoir en son fait et profit particulier, sans que la ville y prétende aucune chose. A l'avantage du sieur de Candolle la dite ville d'Yverdon tâchera d'obtenir, si faire se peut, de Leurs Excellences, qu'il ne s'introduise aucune imprimerie dans le pays de Vaud, excepté celle d'Yverdon, tant qu'elle durera.

26 Juillet. Plusieurs teinturiers arrivent à Yverdon.

11 Octobre. Clément Symon, de Genève, sergier de son état, superintendant de la manufacture, est reçu habitant.

16 Octobre. On achète de Jean Menyer, bourgeois d'Yverdon, pour le prix de 700 florins, sa part et portion de maison sise à la rue du Milieu vers le pont Bachiez avec ses dépendances pour s'en servir pour le fait de la manufacture. Cette maison est située à côté de celle de François Thomas devers Orient; la tour et les murailles de Leurs Excellences devers Occident; la charrière publique devers Bise et le curtil de Guillaume Laschenal et les susdites murailles de Leurs Excellences vers Vent. C'est l'emplacement de la maison de M. l'avocat Jayet.

13 Novembre. Les fonds de la manufacture s'élèvent déjà à 7000 écus de vingt batz. Les principaux associés sont les nobles et magnifiques seigneurs Albert Manuel, avoyer, Jean Jacob de Diesbach, colonel, et Jean Steiger, baron de Rolle.

23 Novembre. Règlements pour la compagnie des bateliers, chargée spécialement du transport des vins de Leurs Excellences.

1617.

Un nombre considérable d'enfants se disposent à apprendre le métier de drapier.

17 Mai. « Noble et spectable Pyramus de Candolle, de
» Genève, l'un des associés de la manufacture, se pré-
» sente devant le conseil et lui témoigne son désir de
» s'employer de son mieux à faire avancer la manufac-
» ture. Il espère qu'avec l'aide de Dieu, il en résultera
» grand profit pour la ville et tous les associés d'icelle. »

Les espérances de cet ancêtre du célèbre et illustre botaniste Pyrame de Candolle ne se réalisèrent pas. La manufacture, après avoir prospéré pendant quelques années, déclina peu à peu, sans que nous puissions bien découvrir les causes de sa décadence, et l'association fut rompue par une catastrophe qui frappa d'une manière sensible le manufacturier et typographe genevois. Comme ce triste événemeut occupe une place importante dans les registres et les archives d'Yverdon, nous ne pouvons nous empêcher d'entrer dans quelques détails sur cette affaire.

Le 9 Avril 1617, Pyramus de Candolle et son neveu, noble Jean de Candolle, de Genève; Jean Rodolph Masset, Stephan Doxat et Jean Rodolph Michel, conseillers d'Yverdon; l'avoyer Albert Manuel, Jost de Diesbach et Jean Steiger, baron de Rolle, représenté par Daniel Morlot, formèrent la première association. Il fut décidé que le capital de la société serait porté à soixante mille livres tournoises. De Candolle et son neveu devaient fournir le tiers des fonds, soit en livres, soit en argent. La ville s'engageait également à apporter la même somme, tant en espèces qu'en bâtiments. Le reste de la somme devait être complété par les souscriptions des seigneurs bernois et d'autres particuliers.

L'intention de Pyramus de Candolle en venant se fixer

à Yverdon, n'était pas seulement de consacrer ses efforts au succès de la nouvelle manufacture; il désirait surtout, au moyen des ressources qu'elle devait lui procurer, fonder dans cette ville un vaste établissement typographique, comme il avait déjà essayé de le faire, l'année précédente, à Montbéliard où il avait conservé quelques propriétés[1]. Il y transféra donc son imprimerie et lui donna le nom de *Typographie Helvétiale-Caldoresque*[2]. Il se proposait de faire sortir successivement de ses presses quelques ouvrages importants : le Corps de droit civil en latin; sa traduction française; l'Alcoran des Jésuites ou l'histoire générale d'iceux; les Délices du monde; le Calepin, revu et augmenté de tous les caractères et langues de l'univers, et surtout l'histoire générale des plantes du savant docteur Bauhin[3] qu'il avait connu à Montbéliard et dont il désirait publier les travaux. Le prodromus de ce

[1] Vers l'an 1616, il avait remis à la régence le plan d'une fabrique de laine pour toutes espèces de draperie, et pour tapisseries de haute lice et bergame; mais comme il sollicitait des avances considérables, il ne put en obtenir l'exécution.

[2] Appelée ainsi de Jean de Caldora, grand sénéchal de Naples, auquel les de Candolle faisaient remonter leur origine.

[3] Jean Bauhin, l'un des pères de la botanique, naquit à Bâle en 1541. Il fit ses études dans cette ville et à Tubingue où il devint le disciple de Fuchs. En 1561, il s'attacha au célèbre Conrad Gessner qu'il accompagna au plus haut des Alpes et sous lequel il fit de très-grands progrès dans la science des plantes, qui devint sa passion. Il se fixa à Montbéliard où la régence l'avait appelé et y remplit pendant plus de quarante ans l'emploi de premier médecin du duc de Würtemberg. Son ouvrage principal intitulé *Historia plantarum universalis*, n'a paru qu'après sa mort, qui arriva en 1602. Il fut imprimé à Yverdon en 1650, 3 volumes in-fol°.

grand ouvrage fut, en effet, publié à Yverdon en 1619, et Pyramus de Candolle fit venir un habile sculpteur de Bâle, nommé Wiguan Striguel, pour faire les planches qui devaient servir à l'impression des figures des plantes de l'herbier.

Mais les entreprises de Pyramus de Candolle ne furent pas couronnées de succès, et de graves embarras financiers compromirent tellement sa position à Yverdon en 1626, que, craignant d'être emprisonné pour dettes par ses créanciers, il se vit obligé, l'âme navrée, de prendre la fuite, laissant dans la ville sa femme, ses filles et son neveu, et emportant quelques cahiers de cet herbier qu'il ne désespérait pas de faire imprimer en entier dans des jours plus heureux.

Le 15 février, à la demande des intéressés, Jean de Candolle fut mis en prison, et cette mesure rigoureuse s'étendit bientôt sur sa tante, Anne Vignon, épouse de Pyramus de Candolle, et sur les filles de ce dernier. La nouvelle de cette incarcération jeta le désespoir dans l'âme du malheureux Genevois qui s'était retiré dans un petit bien qu'il possédait encore près de Versoix. Atteint d'une grave maladie, à laquelle il devait succomber à la fin de l'année, il adressa à ses associés ces lignes touchantes que sa plume ne put pas même achever :

« Messieurs et honorez seigneurs associés!

« Puisqu'il plaist à Dieu m'arrester, de sorte qu'im-
» possible m'est d'aller à vous, je desire que vous consi-
» deriez avec prudence ce qui est expedient de faire
» pour la vuidange de ce qui touche nostre société, sans
» dommage de nos tres honorez seigneurs de Berne, et
» au suport de ma ruine, et a quelque afranchissement

» de ma famille innocente et reduite à l'extremité [1].
» Monsieur Mus, mon bon frère (beau-frère) homme
» d'honneur et d'authorité a proposé par diverses lettres
» à Monsieur Maset les convenables, amiables et hono-
» rables expédiens de terminer tous differens. La con-
» clusion de Monsieur Maset semble viser à ma ruine,
» ne parlant que de rabais. Ici j'appelle voz consciences,
» vous suppliant au nom de Dieu, devant qui je vous
» appelle avec moi, que vous laschiez ma femme et mes
» filles [2] que vous ayez esgard aux propositions faites
» pour le bien de la société à Monsieur Maset, et que ne
» reduisiez pas à l'extrémité celui que vous avez desiré
» en vostre compagnie pour le bien public et parti-
» culier.

[1] On peut se faire une idée de l'état de gêne dans lequel se trouvait cette malheureuse et intéressante famille par la pièce suivante que nous avons copiée aux archives de l'hôtel de ville d'Yverdon (caisse de la manufacture): « Je soussignée confesse devoir au sieur » Jaques Du Puget la somme de deux cent nonante-huit florins, six » sols, monnoye de ce païs qu'il m'a fournie en diverses fois pour » la nourriture de nostre ménage que je promets luy payer dans un » mois prochain ayant baillé de gage à Dame Susanne sa femme » trois douzaines de plats, deux douzaines d'assietes marquées de » notre marque, six grandes nappes et six de cuisine, deux doû- » zaines de serviettes, six panossons et une boîte cachetée, les- » quelles choses elle a promis me rendre ayant reçu ladite somme, » ayant fait la présente à la dite Dame Susanne pour son asseu- » rance. Fait à Yverdon le 18 de septembre 1625. Ainsi est, Anne » Vignon. » La cassette fut saisie en 1630 par le châtelain d'Yverdon. Elle contenait divers objets précieux dont l'inventaire se trouve encore aux archives.

[2] Il paraît que les filles de Pyramus de Candolle purent aller soigner et consoler leur vieux père et adoucir ses derniers moments.

» Messieurs, je me recommande affectueusement à
» voz graces, et prie Dieu qu'il vous augmente les sien-
» nes. Ce mardi, 6 de juin 1626. *(Le reste est d'une*
» *écriture différente.)* De Versoix, je vous envoye ou-
» verte la lettre de Monsieur Maset affin que la lisiez
» s'il vous plaît en la lui delivrant. Vostre bien humble
» et affectionné associé à vous faire servise.

» Excusez, s'il vous plaît, la diversité de seste lettre.
» Je n'ai peu fayre escrire qu'a mon voysin, Monsieur
» Gaba, tous mes domestiques estans apsens a seste
» heure.

» Dequandole,
» Administrateur de la Société hel. d'Yverdon. »

30 Mai. On fera bâtir une maison au lieu où était la forge de la ville et auparavant l'ancien masel (boucherie) vers le pont Bachiez où l'on a déjà dressé deux presses pour la manufacture.

Ordonné de continuer à tendre les chaînes pendant les prédications.

1618.

16 Mars. Les grandes seringues seront mises au grand poële de la maison de ville et on les pendra à des crochets.

De Candolle se plaint des lenteurs qu'on apporte à faire les bâtiments de la manufacture et de l'imprimerie.

6 Avril. On compte trois cents enfants en ville en âge d'aller aux écoles. Noble et spectable Jérôme Masset, ministre, déclare qu'il faut pour le service de l'école trois régents et trois aides ou suffragants. Il demande que l'on

établisse un collége dans la maison de Bionnens. Il annonce qu'il donnera cent écus pour les constructions à faire ou pour l'entretien des nouveaux régents. Pour augmenter les fonds nécessaires, il propose que l'on fasse payer trois sols d'amende à tous ceux qui jureront et blasphèmeront le nom de Dieu et que les hôtes soient autorisés à faire payer tous ceux qui se trouveront dans ce cas. On remercie le ministre pour son zèle et sa générosité.

23 Avril. Spectable Abram Chasseur, diacre de ce lieu, demande qu'on lui permette à lui et à ses frères d'appuyer contre le clocher la maison qu'ils se proposent de construire dans la rue du Lac sur l'emplacement de l'ancienne maison De Coppet.

24 Avril. Jérôme Masset, de retour de Berne, où il s'était rendu pour obtenir l'autorisation de la création d'un collége, annonce que Leurs Excellences permettent que l'on établisse six classes et qu'elles prennent l'engagement d'accorder une bonne et honorable pension au premier régent.

2 Juin. Spectable Laurent Demontins-Borboni, bourgeois de Genève, est nommé médecin de la ville.

8 Juin. Comme le magnifique seigneur bailli prétend faire sa noce d'aujourd'hui en trois semaines, on lui fera présent de deux tasses d'argent dorées du prix de quinze ducatons.

18 Juin. M. de Candolle demande que l'on fasse mettre trois grandes tines à la maison de la teinturerie appartenant à la ville.

14 Août. Spectable Abram de la Faye, de Grandcour, ancien pasteur en Saxe et dans les états de Nassau, et

spectable André Prodon, de Romainmôtier, diacre d'Orbe, sont nommés régents pour six ans. Ils exerceront leur charge conformément aux règlements dernièrement adoptés.

19 Août. M. le ministre Masset, M. le châtelain et noble David de Treytorrens sont chargés de faire le nécessaire pour l'établissement du nouveau collége. On mettra à leur disposition l'huissier Jean Develey et le secrétaire du conseil.

Le second régent recevra 20 coupes de froment, 9 coupes de méteil, 9 coupes d'avoine, 60 florins, et 5 chars de vin. Le troisième, 15 coupes de froment, 8 coupes de méteil, 8 coupes d'avoine, 40 florins et un char de vin.

10 Septembre. On achètera les curtils ou jardins et les bâtiments de Jaques et Israël Morel qui avoisinent l'école pour y bâtir le collége.

12 Septembre. Les frères Morel vendent leurs possessions pour le prix de 1200 florins. Israël Morel pourra emporter certains matériaux disposés au grenier de la tour qui existe dans sa maison.

22 Octobre. Commencement de la bâtisse.

On donne à l'apothicaire de la ville la jouissance d'un jardin appartenant à l'hôpital pour y faire croître des plantes médicinales.

1619.

Grande cherté.

1 Février. Noble et spectable Jérôme Masset, ministre de ce lieu, au nom de la commission de la bâtisse du collége, se présente devant le conseil et lui adresse un discours éloquent pour l'engager à donner une forte

somme pour faire du collége un édifice convenable et digne de la ville. Nous en citerons quelques lignes :

« Nobles, prudents et très-honorés seigneurs! Comme » vous n'avez rien en plus grande recommandation que » l'avantage de la gloire de Dieu, le service de nos ma- » gistrats souverains, l'honneur et le profit de cette » ville, notre chère patrie et le bien et salut de no- » tre jeunesse, aussi Dieu vous a inspiré un beau et » honorable dessein pour atteindre et parvenir à ce but » par l'établissement d'un collége auquel non-seulement » vos enfants et leur postérité, mais aussi les étrangers » puissent être fidèlement instruits en la piété et bonne » mœurs, aux langues et arts libéraux, bref en toutes » les parties requises de ceux qui veulent vivre sainte- » ment, honorablement, paisiblement et dignement en » quelque état et vocation que ce soit, à la réserve des » trois et plus hautes facultés qui sont la Théologie, la » Jurisprudence et la Médecine.... A quoi je vous prie et » exhorte, au nom de Dieu, sachant que ce que vous jet- » terez en cette terre ne sera point perdu; que si vous » donnez libéralement, vous moissonnerez aussi joyeu- » sement et richement; que vous le devez à Dieu, à vos » enfants et à notre patrie qui ne peut recevoir d'ailleurs » tant de profit et de splendeur... »

2 Février. Le conseil décide de donner une somme de dix mille écus pour le bâtiment du collége, espérant que Leurs Excellences et les particuliers compléteront la somme nécessaire pour l'achèvement de l'édifice.

19 Novembre. On donnera 8 florins à un certain Maillard, serviteur de la manufacture, pour avoir fait des feux d'artifice pour la bienvenue de madame la baillive.

13 Décemdre. Le pasteur Jérôme Masset, après dix-sept ans de ministère à Yverdon, est destitué par Leurs Excellences de Berne pour une faute dont il n'a pu se justifier. Les démarches que la ville fait pour le maintenir dans sa charge, sont infructueuses.

1620.

21 Mars. Docte Antoine Maldonat, réfugié espagnol, vient se fixer à Yverdon.

9 Août. Mr. Nicolas Viret, ministre à Lucens, fait cadeau à la ville de plusieurs exemplaires d'un livre intitulé: *Quadriges des causes morales.* M. le ministre Tobie de Treytorrens est chargé de le remercier. On le récompensera.

27 Septembre. M. Antoine Gransart, natif de Liége, distillateur d'eaux et huiles médicinales, s'étant réduit à la religion évangélique, est reçu habitant.

On amène de Hauterive des blocs de pierre rouge pour le collége.

1621.

Maître François Symon, de Lorraine, est nommé régent et chantre à l'église.

17 Juin. A la requête du gouverneur de Treycovagnes, il leur a été gratifié deux milliers et demi de tuiles pour faire rebâtir leur chapelle, de même qu'une bosse de chaux qu'ils iront chercher à Baulmes.

25 Août. Spectable Pierre Portefaix, du Dauphiné, ci-devant établi à Vandœuvre, près de Troye, en Champagne, médecin et apothicaire, s'étant réfugié en cette ville, tant pour sa religion que pour les grands troubles

de guerre qui se font en France contre ceux de notre religion, présente son service pour exercer lesdites charges. Il arrangera une pharmacie bien pourvue de drogues. On accepte son offre et on lui accorde l'habitation.

27 Août. Louis de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet, est nommé châtelain.

13 Septembre. Etant venu à notice que les maîtres d'école veulent, par innovation, cotiser les Allemands qui viennent résider en ce lieu en échange d'autres de la bourgeoisie, de chacun desquels ils prétendent exiger 18 sols, on leur défend expressément de faire telle exaction.

22 Octobre. Bruits de guerre.. On élève de nouvelles fortifications autour de la ville. Noble et spectable Jérôme Masset est nommé l'un des superintendants de la manufacture.

19 Novembre. Vingt-cinq hommes de la ville travaillent aux fortifications de Leurs Excellences.

1622.

24 Janvier. Leurs Excellences envoient un nommé Morel, canonnier de son état, pour qu'on se serve de lui en cas de nécessité. Il apprendra à quelques-uns à braquer et à tirer le grand canon. On le loge à l'hôpital.

15 Mars. Jaques Du Puget est nommé quatrième régent du collége.

Etienne Bourgeois, de Giez, bourgeois d'Yverdon, lègue 500 florins à l'hôpital.

5 Avril. A la requête d'André, fils de Jacob Crottet, bourgeois de ce lieu, assisté de son père, sergier et cardeur de son état, désirant d'aller par pays pour se tant mieux façonner à son état, requiert l'attestation que l'on

délivre dans de semblables cas. Accordé, et, pour pouvoir tant mieux faire son voyage, lui a été ordonné sept florins payables par l'hôpitalier.

Grande cherté. Le sac de grain coûte 40 florins, la livre de bœuf 13 sols.

10 Mai. On fera présent à Leurs Excellences de Berne de la somme de deux-cents écus au nom de la ville pour les employer aux grands bâtiments et fortifications qu'elles font faire à l'entrée de leur ville (près de l'hôpital).

21 Juin. Spectable Pierre Ausset, citoyen de Genève, est nommé premier régent ou recteur du collége.

7 Août. On publiera aujourd'hui par la ville, au son du tambour, que la chasse générale du loup se fera demain de bon matin et que toutes les maisons devront envoyer une personne sous peine de cinq florins d'amende.

9 Octobre. Claude Centlivres lègue mille florins à l'hôpital.

26 Octobre. On accorde 30 florins à six ministres du pays des Grisons chassés de leur pays par le fléau de la guerre.

18 Décembre. Leurs Excellences font savoir par le bailli, 1° que dorénavant il ne sera plus permis au conseil de s'assembler sans en avoir prévenu à l'avance le châtelain et ses successeurs; 2° qu'il faudra obtenir le consentement du bailli pour l'élection du premier régent, puisque ce régent reçoit son traitement de Leurs Excellences ; 3° que le seigneur bailli devra assister à la reddition des comptes de la ville quand il le jugera convenable. Le conseil répondit qu'il reconnaissait l'autorité de ses souverains, mais les suppliait de respecter leurs

franchises, et, en particulier, le droit qu'ils avaient de temps immémorial d'élire et d'établir des maîtres d'école. On accepte, toutefois, de leurs mains spectable Gélius comme premier régent.

27 Décembre. Ordonnances nouvelles. Le conseil ordinaire ou des vingt-quatre ne pourra plus s'assembler sans le consentement du banderet. Le conseil s'assemblera le vendredi après le prêche. Personne ne sera reçu bourgeois sans le consentement des 24. Il n'y aura de repas qu'à la reddition des comptes de la ville et de l'hôpital. Le maisonneur aura un traitement annuel de 50 florins.

1623.

16 Mars. Noble et prudent Treytorrens est élu l'un des scholarques ou membre de la commission d'inspection du collége.

Ordonné que lesdits seigneurs scholarques assisteront lundi prochain aux promotions des élèves. Le gouverneur et l'hôpitalier devront fournir par moitié les prix que l'on délivrera aux écoliers selon la forme accoutumée, et l'on priera le seigneur ministre et diacre de s'y rencontrer. Puis l'hôpitalier leur offrira un repas ainsi qu'aux régents du collége.

A cette époque, et dans des circonstances importantes, on rassemblait tous les bourgeois et les habitants sous la halle des merciers.

14 Juin. Décès d'égrège et proinde Amé Mandrot, secrétaire du conseil.

17 Juin. Egrège et prudent Agnan Bourgeois, des vingt-quatre, est élu secrétaire.

3 Août. On assiste la mère d'égrège François Pillichody, âgée de plus de cent ans.

Spectable Pierre Portefaix, dauphinois, à présent bourgeois et docteur en médecine de ce lieu, fait présent aux conseillers de plusieurs livrets de la méditation sur la pénitence avec l'hymne de la patience et autres cantiques, paraphrases et prières chrétiennes. Sur ce ordonné que David Vuarney, l'un des dits conseillers, ira faire au dit Portefaix les remerciements d'usage et on lui achètera un vase d'argent de la valeur de dix à douze écus sur lesquels seront gravées les armes de la ville pour future mémoire.

10 Août. Ordonné que de rechef, demain à cinq heures du matin, la généralité de la bourgeoisie s'assemblera à la manière accoutumée pour aller terrailler tant à la chaussée qu'au petit marais et aux terreaux du Craux-Chapusset.

16 Août. On enverra à Berne douze aunes de serge de la manufacture à Monsieur l'avoyer de Graffenried.

6 Septembre. On accorde à Gabriel Graz la permission d'élever une galerie dans la rue soit charrière du côté du jardin de noble Humbert de Treytorrens pour y faire l'entrée de sa maison.

12 Septembre. Discret Tobie Pahud est chargé de se rendre auprès de Monsieur Gélius, premier régent, et de maître François Simon, chantre, et de leur dire qu'ils aient à prendre leurs places au grand banc fait pour les maîtres d'école et de ne plus occuper à l'avenir celui des seigneurs ministres.

7 Octobre. On permet à Joseph Ducrot, bourgeois de ce lieu, de retirer son ménage en la tour, soit grenier sis sur la place du collége.

30 Novembre. Projet de fondation d'une église française à Berne et contributions demandées dans ce but au pays romand. La ville s'engage à payer la rente d'un capital de cent écus.

1624.

14 Janvier. On mettra une porte au grand portail du collége.

30 Avril. Ordonné que les écoliers joueront leur comédie lundi prochain.

2 Juillet. Jonas Jordan exercera pendant quelque temps la charge de prévôt et chassera les coquins et les bélîtres vagabondant par le pays et les conduira jusqu'à Payerne.

22 Octobre. Jean De Coppet étant caporal à la porte du collége et ayant manqué de poser une sentinelle au dit corps-de-garde, tellement que M. le bailli y serait entré sans être aperçu, a été condamné à trois heures de prison.

1625.

14 Janvier. On construit un bâtiment pour battre la poudre au Craux-Chappuset.

15 Avril. Etablissement d'un rasel ou bateau plat pour le transport du foin. On paiera depuis le Motthey jusque près du pont entre deux toyles 20 sols par voyage et depuis le village d'Ependes 16 sols, depuis le saut jusqu'au pont, 1 florin.

5 Mai. Chapuis, ci-devant régent à Romainmôtier, est nommé second régent.

20 Juillet. Elisabeth Roy, veuve de spectable et savant Chapperon en son vivant ministre à Rances, se propose d'apprendre aux jeunes filles à écrire et à coudre. On lui fera une gratification de 30 sols par an.

Septembre. On fait faire des pommeaux d'étain pour les placer sur le toit du collége et sur celui de la maison de franchise.

Le docteur Pérusset est nommé médecin de la ville.

26 Novembre. Le bâtiment du collége est achevé.

1 Décembre. La manufacture ne prospère pas. Ordonné qu'il sera fait commandement, sous peine d'amende, à M. de Candolle de faire tenir à l'étable son âne qui, à l'ordinaire, parcourt les rues au risque d'offenser quelque enfant.

Jean Barbey se plaint de ce que, dimanche passé sur le soir, allant voir au corps-de-garde si ses camarades y étaient, se serait trouvé une corde dévalée depuis les murailles de la tour où réside Joseph Ducrot en bas du côté de la ville, à laquelle se serait offensé la face et ayant recogneu qne c'était Mayre, fils de Joseph Ducrot, l'en aurait repris, de quoi ne se contentant le dit Mayre l'aurait sans motif injurié, l'appelant, sauf respect, J..... F..., prie qu'il soit châtié. On condamne le fils de Ducrot à vingt-quatre heures de prison.

20 Décembre. Le docteur Mestrezat, d'Orbe, est nommé médecin de la ville. Embarras financiers de Pyramus de Candolle. La prospérité de la manufacture est gravement compromise.

1626.

1 Janvier. Noble et prudent Jérôme Masset, conseigneur de Champvent, inspecteur de la manufacture, fait l'inventaire des bâtiments et des objets dépendant de la fabrique et de l'imprimerie: « Au regard de la librairie » se trouve plusieurs cahiers de l'herbier perdus ou es-

» guarez, voyre des livres entiers et oultre ce y avoit » plusieurs défauts aux bastiments de ladite société, » tant en l'imprimerie, maison de teinture que aussi au » bâtiment de la foule. »

27 Janvier. L'hôpital ayant le bien du clergé en mains, doit entretenir ce qui peut être de la dépendance du collége.

15 Février. Noble Jérôme Masset annonce que la justice a ordonné les arrêts sur la personne de noble Jean de Candolle, à l'instance des très-honorés seigneurs cointéressés, pour avoir distrait plusieurs effets de la dite manufacture et gardé plusieurs depuis la défense qui lui a été faite.

16 Février. Jean de Candolle est détenu au château, sous la garde de trois hommes. Quant à sa nourriture, on lui donnera le choix de la prendre vers sa tante ou ailleurs.

14 Avril. Jean Butini, de Genève, est reçu habitant.

19 Mai. M. le juge de Treytorrens rapporte au conseil que les seigneurs pasteurs se plaignent de la grande charge qu'ils reçoivent par suite de la quantité de pauvres étrangers qui s'adressent à eux, tellement qu'ils en sont surchargés en leurs biens; en conséquence ils prient que comme l'argent de la collecte doit appartenir aux pauvres étrangers, on veuille bien en disposer dans ce sens. Ordonné de prier les seigneurs pasteurs de vouloir bien prendre en moins les deniers de la dite collecte.

26 Août. Noble Jérôme Masset propose au conseil de lui amodier les bains, disant que cela apporterait un grand avantage à la ville et aux particuliers. On consultera les vingt-quatre.

On fixe la pension de l'hôpitalier de la manière suivante: il recevra cinq cents florins des revenus de l'hôpital, quatre muids de froment, deux muids de méteil, trois muids d'avoine, un porc gras et deux pots d'huile que devra lui fournir la grange de Clendy, la petite dîme en graines qui se perçoit à l'entour de la ville et dont Leurs Excellences ont les deux tiers; plus le tiers des lods qui écherront pendant son régime; pour son boire, trois chars de vin du cru des vignes de l'hôpital, deux chars de Lavaux et un de Morges ou un équivalent de trois cents florins; item son affouage durant son régime du bois mort au bois de la ville marqué par les maisonneurs. Il aura en jouissance quatre vaches, deux chevaux et leur attelage, des chars, charrettes et tombereaux lesquels il maintiendra et entretiendra à ses frais. Il gardera et entretiendra quatre macles pour le service commun des vaches qui lui seront repris au prix d'achat et dont il aura la moitié du profit. Pour l'entretien de son bétail, il percevra sur la dîme de Treycovagnes cent gerbes de paille, cinquante sur celle de Sermuz et cinquante sur celle de Floreyre.

Obligations imposées à l'hôpitalier :

Il recevra les vendanges, les pressera et les entonnera. Deux sieurs députés lui seront donnés pour surveiller les vendangeurs qu'il nourrira honnêtement et dont il paiera les vacations. Il sera tenu de faire ferrer les chars pour le service de la ville et de l'hôpital selon l'ancien usage. Item il conduira avec char et cheval tous les pauvres malades arrivant à l'hôpital aux autres lieux. Il recevra au dit hôpital à son ménage particulier les enfants de la ville que par nécessité on sera contraint d'envoyer au dit

hôpital, pour lesquels lui sera payé un salaire déterminé, ainsi que les étrangers passants. Item sera tenu offrir à tous pauvres abergés au dit hôpital du bouillon de toute bonne sorte de soupes, comme pois, lentilles, orge et autres, et leur délivrera les deniers ou pain selon qu'il sera ordonné de quatre temps en quatre temps. Il délivrera aux pauvres malades les deniers en vin, viandes et remèdes conformément aux prescriptions. Item sera tenu de fournir les chandelles qui s'employeront pendant la réception des quatre saintes Cènes. Item sera tenu de fournir toute la graisse et lard nécessaires pour la maintenance des cloches. Il sera tenu d'inscrire et représenter le rôle de tous les pauvres étrangers auxquels l'aumône sera délivrée en deniers.

8 Octobre. On vendra tous les bâtiments dépendants de la manufacture et de l'imprimerie.

1 Décembre. La maison appartenant à la ville, sise à la rue du Four, du côté du midi, dont on se servait pour faire l'imprimerie est vendue à Jérôme Clément Bourgeois, de ce lieu, pour la somme de trois mille florins de capital et les vins. Le sieur Montandon, son beau-frère, le cautionnera de ses biens situés rière le bailliage de Grandson.

1627.

2 Février. Le sieur Jean de Candolle et sa tante, veuve du sieur Pyramus de Candolle, en son vivant administrateur de la manufacture, devront être si bien gardés ou serrés qu'ils n'aient sujet ni moyen de s'évader.

Ordonné que le dit de Candolle sera mis au-dessous de la tour et la dame en la même place qu'il occupe maintenant.

13 Avril. M. Tappy, de Genève, en sa qualité de procureur de M. le syndic Muss, (beau-frère de Pyramus de Candolle) du dit lieu, promet de restituer tous les cahiers du grand herbier ci-devant enlevés dans la ville d'Yverdon par feu M. de Candolle, précédemment administrateur de la manufacture de ce lieu, à condition que les seigneurs associés de la dite manufacture, enlèvent les arrêts de demoiselle Anne Vignon, veuve du dit sieur de Candolle, comme aussi de son fillion dans le terme de quinze jours.

On consultera les seigneurs associés; toutefois, les dits seigneurs du conseil ne sont pas d'avis de libérer la dame pour ce fait ni son fillion, jusqu'à la satisfaction de la sentence rendue contre eux, mais bien de recevoir les dits cahiers du dit Tappy, s'il veut promettre de les restituer.

15 Juin. Libération de Jean de Candolle et de sa tante.

(Lacune de six mois dans les Registres.)

1628.

Disette. Appréhensions de peste.

Août. La peste se déclare à Yverdon.

2 Septembre. Les cahiers et les figures dépendantes de la grande histoire des plantes seront restitués par le sieur Tappy, de Genève, moyennant le prix de quarante ducatons payés à Genève.

3 Septembre. La peste continuant de sévir à Yverdon, on prie les seigneurs pasteurs de rendre leurs meilleurs devoirs envers ceux qu'il plaira au Tout-Puissant d'affliger de ce fléau, les visitant fidèlement et les consolant

en leurs afflictions et les instruisant en ce qui concerne leur salut, comme aussi de les aider en les recommandant en leurs prédications et leurs prières.

11 Septembre. Le docteur Schwab est chargé de donner ses soins aux pestiférés.

On congédie les ouvriers de l'imprimerie. On fait l'inventaire de tous les objets qui en font partie et notamment de tout ce qui se rapporte à la grande histoire des plantes pour être mis en lieu sûr jusqu'à ce qu'on ait avisé à ce qu'on en fera.

28 Septembre. Les figures du grand herbier et les livres qui en dépendent, sont mis dans des caisses suspendues au grenier de la ville.

1 Octobre. Isaac Perruchon, chirurgien de Genève, vient soigner les pestiférés. Ceux qui auront été atteints de la maladie, se placeront à l'église aux petits bancs vers la porte du clocher afin de ne pas effrayer ceux qui fréquentent les prédications. On renvoie les enfants du collége.

9 Décembre. Spectable et savant Pierre Babat est nommé premier régent ou principal.

Décès de noble et savant Tobie de Treytorrens.

1629.

5 Juin. Etienne Roguin, de Bursins, est reçu habitant, moyennant quinze florins par an et pendant qu'il sera agréable à la ville.

2 Octobre. On vendra la maison de Vuillerens (elle occupait l'emplacement de la maison de M. Constançon, à la rue du Four) achetée de M. le banderet Doxat pour le service de la manufacture. Pyramus de Candolle avait

loué pour son habitation la maison de M. d'Essert (elle occupait l'emplacement de la maison de M. Guimps.)

11 Octobre. On prie M. le banderet qu'il lui plaise d'accorder encore pour quelque temps à la ville le cabinet de la maison de Vuillerens où sont les livres de feu de Candolle. (Il paraît qu'il était rentré en possession de son ancienne maison.)

13 Novembre. Spectable Nicolas Petitpierre est nommé premier régent de l'école.

1630.

17 Janvier. Hans Jacob Manuel, bailli de Lentzbourg, offre d'acheter la bibliothèque de feu de Candolle pour cent écus. On cherchera à en avoir davantage.

29 Janvier. M. le docteur Loris offre de rechef quinze cents pistoles de l'herbier et autant de la librairie de Pyramus de Candolle.

Daniel Loris, ancien médecin du prince Louis-Frédéric de Montbéliard, et directeur du célèbre jardin botanique de cette ville, tenait d'autant plus à avoir en sa possession ces manuscrits et livres précieux qu'il était petit-fils par sa mère du célèbre Jean Bauhin, et qu'il avait contribué lui-même par son travail au perfectionnement du grand ouvrage de l'histoire générale des plantes. Nous avons lu aux archives de la ville (caisse de la manufacture) une lettre où perce son vif désir de conclure ce marché. Nous en transcrirons quelques lignes...... « C'est une grande perte pour vos seigneuries, mais » bien plus grande à mon égard qu'une telle besoigne » de si grande importance soit ainsi négligée et retardée, » y ayant à craindre qu'une partie des manuscrits ne

» soyent rongés des rats, ou bien se pourrissent, ce » qu'estant la besoigne sera imparfaite et inutile, et par » conséquent toutes les fournitures faictes par Messei- » gneurs, la société et celle de l'auteur avec les miennes » outre le travail d'esprit seront nulles et vaines, le » public frustré et privé d'un si grand bien, dès plu- » sieurs années désiré et recherché.

» Que s'il plaist à vos seigneuries au plustôt m'hono- » rer d'une benigne et favorable reponse, on se mettra » incontinent apres la besoigne pour perfectionner l'œu- » vre de si longtemps commencée, à la gloire du Créa- » teur, au bien de tout le public, à l'honneur de Mes- » seigneurs les intéressés, lesquels se seront employés » en une affaire de si grande conséquence, ainsi qu'il » apparoistra par l'epistre nuncupatoire qui sera pre- » mise (mise en tête) et quant à mon particulier, je seray » obligé à Messeigneurs associés d'estre de leur noble » famille.

» De Montbeliard, ce 7 Décembre 1629.

» Vostre tres humble et bien obeissant,

» D. Loris. B. Docteur-Médecin. »

Cette vente n'eut pas lieu. Pour en finir avec cette longue affaire de la manufacture et de la librairie helvétiale-caldoresque, nous dirons à l'avance que l'histoire des plantes de Jean Bauhin fut enfin publiée à Yverdon en 1650. Quant à la bibliothèque particulière de Pyramus de Candolle, elle fut vendue le 26 septembre 1630 à M. Manuel, seigneur bailli de Lentzbourg, pour le prix de cent écus, et les autres livres en 1644 aux sieurs Chouet de Genève.

21 Novembre. L'enterreur ou marron Jonas Jordan

refuse d'ensevelir le cadavre d'un individu qui était détenu au château sous la prévention du crime de sorcellerie.

1631.

18 Janvier. Spectable Nicolas Pagésy est nommé premier régent du collége. La peste continue.

1 Juin. La visite d'église est faite par M. Bullet, pasteur à Chavornay. On rend bon témoignage à M. le ministre Chasseur. Quant au diacre Babat, on se plaint de ce qu'il s'extravague de l'exercice de sa charge, tant par sa vie, conversation et le train qu'il tient en son ménage avec sa femme; de s'être absenté de ce lieu le jour de la Pentecôte, manquant ainsi à sa charge, ce qui causa un grand scandale parmi le peuple et une grande peine au dit Chasseur. C'est pourquoi on le prie de mieux remplir sa charge que par le passé, de ne pas s'absenter si souvent, de ne pas se faire attendre à l'église et de mener une meilleure vie avec sa femme, ce que, avec larmes, le dit Babat a promis.

15 Octobre. On tâchera de faire prix avec le sieur Isaac Auberjonois pour l'amodiation de sa maison de la Plaine, afin d'y loger M. le nouveau diacre Abraham de Monchy. On avait disposé de la maison du diacre pour le service de la manufacture et on lui avait accordé dix écus par an pour se loger ailleurs.

26 Décembre. On priera le seigneur bailli d'empêcher les gardes du château de fermer les portes aux épouses pour éviter des contestations.

1632.

1 Janvier. Jean François Malherbe est nommé secrétaire du conseil.

On accorde aux maîtres d'école la jouissance de quelques pièces de terrain aux Jordils.

La chair de veau se vend trois kreutzers et demi la livre, celle de mouton trois sols et demi et celle de bœuf dix quarts.

1633.

Aucune remarque de quelque intérêt pour cette année.

1634.

7 Février. Décès de M. François Simon, régent de la troisième. Maître Esmerand Demelay lui succède. Le docteur Pérusset donne des leçons dans la seconde.

30 Mars. Jean Pillichody amodie l'auberge de la maison de ville pour 650 florins et les vins. Son prédécesseur était Abraham Pourry, de Neuchâtel.

28 Mai. Madame la baillive étant près de ses couches, on offrira à M. le bailli un présent de deux moutons.

1635.

5 Août. Leurs Excellences accordent à la ville six muids de froment pour faire le nouveau canal de la Toile ou Thièle du château et réparer le port.

1636.

29 Janvier. Claude Derot et Jonas Jordan sont élus chasse-coquins.

15 Mai. Décès du docteur Pérusset. Le sieur Daniel Testaz, d'Yvonand, le remplace.

1637.

Abraham Pourry amodie l'hôtel de l'Ours.

1638.

1 Janvier. M. Weilgen traite avec la ville pour l'établissement d'un canal destiné à relier les deux lacs de Genève et de Neuchâtel.

27 Janvier. On amodie le rasel à M. Weilgen pour lui faciliter son entreprise.

6 Mars. Les maisonneurs achèteront de jeunes peupliers pour les planter dans les lieux qui leur paraîtront le plus convenables.

25 Octobre. Monseigneur le bailli demande que le gouverneur fasse charrier de la paille et du bois vers le gibet pour brûler Clauda Jacquier, veuve de François Thomas.

1639.

24 Novembre. Les sieurs canalistes, nonobstant leurs promesses, n'ayant pas daigné venir traiter pour le droit de navigation que la ville a sur les Thoyles (les Thièles), il a été enjoint aux maisonneurs, s'ils ne viennent traiter dans huitaine, d'arrêter et de faire enchaîner tous leurs bateaux.

21 Décembre. Jean Mandrot est nommé régent à la place de Daniel Testaz.

1640.

1 Avril. Il sera libre à tous bourgeois et habitants d'acheter et de débiter le vin étranger.

26 Juin. Dieu ayant retiré à soi M. Charles Portefaix, médecin de ce lieu, le sieur Pierre Portefaix, son frère, a été reçu à sa place, en attendant l'arrivée de M. son frère, de France.

7 Août. Mangin Pierregot, de la Chaussée, en Lorraine, et François Vignot, du Vaux-de-Montreux, dans l'évêché de Porrentruy, sont reçus habitants.

1641.

1 Janvier. Pierre Portefaix est nommé apothicaire de la ville.

(Lacune dans les registres du conseil.)

1643.

10 Mars. La ville obtient de pouvoir conserver en qualité de diacre Jean-Louis de Rouvray, désigné pour être pasteur à Ste-Croix, lequel est un pertinent et éloquent prédicateur et agréable au peuple, comme on peut le reconnaître par les nombreuses assemblées qui assistent à ses prédications.

18 Mars. Egrège Pierre Correvon, de Cuarny, ayant pris alliance en cette bourgeoisie et désirant s'y habituer, requiert d'être reçu habitant en cette ville, et d'autant qu'il est au service du receveur du sieur hôpitalier Bursat, il se recommande à la bonne volonté de nos très-honorés seigneurs pour être reçu à quelque tolérable prix. Il paiera annuellement dix florins.

30 Avril. On fait en secret une collecte en ville pour faire un présent au diacre Jean-Louis de Rouvray, afin de le récompenser de ses peines et travaux et des bonnes volontés qu'il démontre à la bourgeoisie et l'encourager à continuer de plus en plus.

24 Juin. On travaille au canal dans le grand marais.

26 Juin. Les pasteurs présentent les règlements qu'ils ont faits pour le collége.

1644.

10 Mars. Le saunier Jean-George Albert, résidant en ce lieu, expose qu'étant à Berne, les seigneurs banderets de Verd et de Graffenried, superintendants du sel de Leurs Excellences, lui ont donné à entendre que Leurs Excellences voulaient et désiraient que la ville fît bâtir un magasin en lieu propre et convenable pour charger et décharger, afin d'y pouvoir loger le sel et les fustes de Leurs dites Excellences, offrant de payer pour chaque bosse de sel deux batz, de leur laisser en propriété la petite halle ci-devant bâtie par feu M. le bailli Guder et s'engageant à fournir le bois et la chaux nécessaires. On charge le seigneur juge de Treytorrens et Malherbe, l'aîné, de se rendre à Berne pour traiter de cette affaire.

5 Avril. Le sieur gouverneur Myville ayant représenté que la bourgeoisie est en un grand trouble et mécontente de ce que, dimanche passé il y a huit jours, M. le ministre Chasseur en sa prédication avait été si loin que de dire que cette bourgeoisie était comme les diables, voire pire que des diables, on décide qu'on le citera à comparaître devant monseigneur le bailli.

6 Mai. Le sieur Warnay, de Genève, chirurgien, est reçu habitant.

8 Décembre. Le four de la cure sera démoli pour éviter danger de feu.

29 Décembre. Les sieurs conseillers se transporteront au temple pour y marquer les places des sieurs justiciers, consistoriaux et membres du conseil.

1646.

24 Février. Résolu de faire refondre par le maître fondeur de Soleure la grosse cloche qui est cassée et fendue. On la fera transporter dans cette ville.

« Estant necessaire de faire sçavoir au maistre peintre » quelle histoire l'on veut depeindre dans le poille neuf » du conseil, il a esté ordonné que l'incendie et bruslement de la ville d'Yverdon y sera depeinte avecq autres des plus rares histoires que l'on pourra trouver et » tirer les plus belles. »

11 Avril. M. Pierre Portefaix, l'ancien, ayant fait présent à chacun des seigneurs conseillers d'un livre intitulé : *Méditations, Paraphrases, Prières et Versions chrestiennes,* a été ordonné qu'on lui achètera deux tasses en argent.

26 Avril. Noble Joseph Masset, seigneur de Mézery, est envoyé à Soleure pour en faire venir la cloche.

9 Mai. « Le sieur Cleradius Langin, peintre, ayant » parachevé d'embellir le poisle neuf du conseil, a requis » recevoir sa besoigne et d'estre recompensé de ce qu'il » auroit fait de plus. Il a esté ordonné que, à la sortie » du conseil, l'on ira en corps recognoistre le tout. » On peut encore admirer les chefs-d'œuvre de cet artiste dans la salle du conseil municipal.

16 Mai. Le sieur Abraham Ancel représente que, contre l'ordre, Jean Pillichody se licencie de recouvrer le péage des Arnons sur le port d'Yverdon au préjudice de Leurs Excellences. Ordonné que les sieurs péagers de ce lieu en écriront à M. le bailli qui est à Berne et aux sieurs péagers de Berne.

1 Juin. Leurs Excellences font bâtir un magasin sur le rempart.

13 Juin. On emploie seize puissants hommes pour monter la cloche fondue par Mourer, de Soleure.

17 Octobre. La propriété de Clendy-Dessus est vendue à Henri de Treytorrens.

29 Octobre. On donne deux sacs de froment à David Petitmaitre pour l'encourager à aider à la chantrerie dans le temple.

1647.

11 Septembre. Spectable, docte et savant Jean-Louis de Rouvray, pasteur en l'église française de Berne, ayant offert aux conseillers une douzaine d'exemplaires d'un livre intitulé: *Les Fleurs De La Rhétorique Française*, on décide qu'on lui fera présent d'une tasse en argent de la valeur de trois pistoles.

9 Novembre. M. Jean Chabrey, de Genève, à présent docteur en médecine à Montbéliard, demande à être reçu médecin de la ville. On avisera.

1648.

Jaques Cuche est, à cette époque, secrétaire du conseil.

27 Mai. Jean Dominique Chabrey est nommé médecin de la ville. Chabrey, premier médecin du comte de Montbéliard, quitta cette dernière ville après un séjour de 20 ans. Il a surveillé l'impression de l'*Historia plantarum* de Jean Bauhin, publiée à Yverdon en 1650 et y a fait quelques additions. On a aussi de lui un abrégé de ce grand ouvrage, sous le titre de: *Stirpium Icones et Sciagraphia.* Genève, 1666.

1649.

24 Février. On loge maître Daniel Schuffer, chirurgien, dans la maison de St-Roch.

17 Avril. Monseigneur le bailli fait connaître son intention d'établir à ses frais une fontaine au château et d'y amener l'eau de la fontaine Coussau. On le remercie.

21 Avril. Leurs Excellences nomment spectable Abraham de Monchy, diacre et premier régent, pasteur au Chenit. On élit à sa place spectable Antoine Du Voyer. Ausset aura la classe du haut et le dit Du Voyer celle du milieu.

1650.

9 Janvier. Ordonné de faire l'inspection des armes des bourgeois.

29 Janvier. M. le banderet Malherbe a représenté comme il aurait reçu lettres de la part de Leurs Excellences par lesquelles elles témoignent leur déplaisir de ce que le sieur Antoine Du Voyer ayant composé un certain livre contre le révolté Jean Louis Rouvray, l'on auroit permis de le laisser imprimer en cette ville d'Yverdon et que l'on doit envoyer tous les exemplaires qu'on en pourra rencontrer pour en effacer la mémoire. On écrira à Leurs Excellences que l'on n'a aucune connaissance du lieu où le dit livre a été imprimé.

Spectable, docte et savant Jérôme de Treytorrens est nommé diacre.

1651.

Bruits de guerre.

8 Mars. Legs de 500 florins fait par madame Robin de la maison de Crinsoz.

27 Mars. Décès d'Antoine Du Voyer. (Antoine Du Voyer était originaire de St-Malo en Bretagne.) M. Ravey est élu premier régent à sa place.

8 Mai. Plusieurs habitants de Montbéliard viennent se fixer à Yverdon.

25 Mai. Leurs Excellences augmentent la pension des seigneurs ministres. Ordonné que le ministre et le diacre auront chacun la jouissance de deux seytorées de pré au marais commun.

19 Juin. Jaques Rusillon, de Belmont, est reçu habitant moyennant 15 florins par an. Il prêtera serment.

29 Novembre. On demande à M. de la Primaye, l'un des surintendants du canal, de faire ouvrir les écluses. Il s'y refuse à raison de la baisse des eaux du canal.

1653.

3 Janvier. On est obligé de faire une nouvelle galerie dans le temple.

8 Mars. Insurrection des paysans allemands. Isaac Chansson, enseigne de la compagnie colonelle, reçoit l'ordre de partir demain avec sa compagnie. Ordonné de délivrer à l'avance au sieur Chansson un mois de la paye de ses soldats.

26 Mars. La compagnie d'Yverdon est à Morat. Chansson écrit que l'on se prépare à lui envoyer de l'argent. Sur la demande du colonel Morlot, Henri Martin vient prendre la place d'Isaac Chansson.

21 Octobre. On accorde à Pierre Portefaix, le jeune, la pension d'étudiant ordonnée par le testament de Jean-Jaques Mercier.

5 Novembre. Noble Guillaume Sorel, seigneur de la

Primaye, est convoqué pour solenniser le serment que les habitants doivent prêter selon la coutume.

17 Décembre. A la première assemblée sera représenté comme sera à faire sur le navigage du razel sur le port de la ville d'Orbe.

On renouvellera la casaque d'Isaac Roulier, forestier de la ville.

Une partie du champ de l'Evangiloz, près Clendy, est prise pour faire la nouvelle route.

1654.

2 Janvier. On fera inscrire dans le temple les commandements de Dieu.

1 Avril. Les deux seigneurs banderets, ancien et moderne, sont désignés pour parler à certain seigneur, de Genève, qui est ici pour la bonification des bains.

Réparations au temple exécutées par Hans Ulrich Sutzer, de Fribourg.

17 Novembre. M. le ministre Chasseur fait don de 4 pistoles à l'hôpital, à condition qu'on lui accorde de placer ses armoiries dans l'une des nouvelles ovales de l'église. Accordé.

9 Décembre. La dame Verdenet est nommée maîtresse d'école.

1655.

6 Janvier. En faisant les réparations du temple, on ne démolira pas le grand portail, comme cela avait été d'abord proposé.

14 Mai. Collecte en faveur des persécutés de la vallée d'Angrogne. Elle produit 100 florins.

4 Septembre. Pierre Martin fait don de deux tables en

noyer pour la célébration de la Sainte-Cène. On le remercie.

1656.

On répare la ruette de St-Nicolas en Gleyre.

1657.

On élit trois chasse-coquins pour chasser la coquenaille et la gueusaille.

12 Août. Benjamin Mynard, nommé ministre dans le pays de Vaud, est remplacé en qualité de premier régent par Michel Testard, de Vuivrain, en Hainaut.

1658.

25 Janvier. Samuel Rouph, de la terre de Gex, vient collecter en faveur de son église. La ville lui donne 25 florins, l'hôpital autant.

20 Février. Noble et spectable Abram de Treytorrens, diacre à Yverdon, est nommé ministre à Romainmôtier.

20 Mars. Charles Bourgeois, de Montbéliard, maître blanchisseur, amodie St-Roch. Jean Michel Doxat va en pays étrangers avec certains gentilshommes frisons qu'il a logés chez lui pendant l'hiver passé.

31 Août. « D'autant qu'il se trouve que les bains de » cette ville ont une grande propriété et qu'il est dom» mage qu'on aie tant tardé à les faire valoir, il est or» donné que l'on tâchera au plus tôt de les faire venir » dans la ville, afin que tant le pauvre que le riche s'en » puissent servir. »

31 Décembre. Décès de spectable, docte et savant Abram Chasseur. La tombe de ce ministre est placée au bas de l'escalier de la chaire. Une inscription latine, presque

effacée par le temps, nous apprend que ce pasteur est mort à l'âge de soixante-cinq ans, après avoir exercé pendant plus de quatorze ans le ministère évangélique dans l'église d'Yverdon. La pierre tumulaire se trouve à côté de celle de Marie Magdelaine, fille de noble, magnifique et généreux seigneur François-Louis de Graffenried, seigneur de Gertzensée, bailli d'Yverdon, et de dame Hélène d'Erlach, décédée le 23 février 1650.

1659.

23 Octobre. On continuera les travaux du nouveau bâtiment de St-George. On ne touchera pas aux murailles du vieux bâtiment.

16 Novembre. M. le ministre de Treytorrens fait part au conseil de l'ordre qu'il a reçu de Leurs Excellences d'établir les interrogats auxquels devront prendre part ceux qui veulent assister à la Sainte-Cène. Le conseil décide que cette espèce d'examen se fera dans le grand poêle de la maison de ville, puisque le froid ne permet pas d'y vaquer dans le temple; que les deux sexes seront appelés séparément « et qu'il lui plaise par sa prudence d'introduire » ce fait le plus doucement et le plus simplement que » cela pourra se faire. »

1660.

6 Février. La blanchisserie, nouvellement construite à St-George, est amodiée à Charles Bourgeois, de Montbéliard.

12 Novembre. On veut vendre la maison de la rue du Four où résidaient les diacres pour le prix de 500 écus. Personne ne s'étant présenté pour l'acquérir, on la fera réparer.

15 Novembre. A l'occasion du mariage du ministre de Treytorrens, on lui fait don d'un demi char du vin de la ville.

1661.

Etienne Faiblesse, Languedocien, est reçu habitant.

27 Avril. Décès de M. Ausset, régent et chantre. Pierre, fils de feu Dominique Lamicque, d'Arras, le remplace. On fait faire un manteau pour le collecteur de l'église.

1662.

La route qui passait auparavant devant les bâtiments de la grange de Clendy, passera devant la fontaine du poulet.

28 Août. Jean Sachly, allemand, est nommé chirurgien de la ville.

1663.

M. Burlamaqui est reçu habitant pendant l'hiver.

1664.

15 Avril. Marc Spætt, maître seringueur, de St-Sulpice, fait une seringue pour le prix de 1500 florins.

27 Avril. M. le lieutenant Doxat, au nom de la compagnie des archers, nouvellement formée, demande qu'on lui permette de pouvoir établir des buttes derrière le lac. Accordé.

9 Mai. Collecte pour les persécutés d'Angrogne. Elle produit 250 florins.

1665.

8 Juillet. On parle d'établir un ministre pour Pomy et Cuarny.

5 Septembre. On vendra la vieille horloge à la commune de Rances.

On accorde à M. le docteur Chabrey une pièce de terrain près de St-George pour essayer de semer du blé sarrasin.

1666.

20 Janvier. On fera venir en conseil, samedi prochain, M. Chabrey et les régents pour leur remontrer leurs devoirs.

2 Juin. Collecte pour les deux temples de Sergy et de Fernex.

17 Décembre. Leurs Excellences ordonnent au capitaine Chasseur de marcher avec quatre-cents hommes au secours de Genève.

1667.

17 Avril. On enseignera dans les classes les mêmes objets qu'au collége de Lausanne.

Les maisonneurs feront couvrir la chambrette que l'on a établie aux bains, et l'on défendra de se baigner dans les grands bains, afin de ne pas souiller la fontaine qui vient à la ville.

22 Juin. Le chapelet ou haut prix de la compagnie des mousquetaires est adjugé au sieur Martin, bon vieux de 84 ans; il avait pour concurrent Daniel Roguin.

1 Juillet. Les sieurs du conseil s'offrent pour parrains de la fille de madame la baillive. On fera don à la filleule d'un bassin d'argent du prix de 563 florins, que M. Fatio, de Genève, fera exécuter.

1668.

L'ancienne cure du diacre est rebâtie à neuf.

20 Octobre. Noble Jérome de Monchy amodie l'auberge de l'hôtel de ville. A cette époque le commerce était peu développé, et l'on n'avait pas encore pris l'habitude d'aller servir dans les armées étrangères. Aussi voit-on à Yverdon, comme à Fribourg et ailleurs, les membres des familles les plus considérées affermer et exploiter les grands hôtels pour y faire débiter les vins de leurs vignobles. C'est ainsi que, dans ce temps, François Du Thon avait amodié le logis de la Couronne, et Daniel Roguin le grand hôtel de l'Ours à la Plaine.

1669.

Janvier. Décès du docteur Chabrey.

13 Février. Henri Jacob Neubrand, chirurgien, est reçu habitant.

15 Mai. Le bailli ordonne que l'on tienne dorénavant à la disposition de Leurs Excellences un cavalier fourni d'un bon cheval et d'armures.

17 Mai. M. de Harsy est nommé médecin de la ville. Il recevra 16 coupes de froment, mesure d'Yverdon, 100 florins en argent, un char de vin, un char de bois et la jouissance d'un jardin.

24 Mai. On fera apprendre des métiers aux pauvres de la ville, autant que les ressources de l'hôpital le permettront.

9 Octobre. On fera construire un poids public à la ville et un autre à la Plaine.

1670.

5 Mars. Collecte pour les incendiés de Genève. Elle produit 500 florins.

9 Mars. L'ancien granger de Vailloud s'offre de chercher la source des bains. On avisera.

18 Mars. Les monstres ou la revue des cavaliers du bailliage devant avoir lieu jeudi prochain, on achètera au cavalier Claudy Ancel un mousqueton, des pistolets et le reste de l'équipement.

19 Novembre. Le sieur Pierre-Abraham Correvon, fils de M. le châtelain de St-Martin, ayant dédié des thèses aux honorés seigneurs du conseil, on lui accorde trois écus blancs que le gouverneur lui délivrera.

1671.

1 Avril. Honneste Gaspard Haldimand est reçu habitant. Il paiera quinze florins par an.

4 Septembre. Décès de M. le ministre de Treytorrens. « Ayant plu à Dieu de retirer à soi, noble, spectable, docte » et savant Jérôme de Treytorrens, en son vivant fidèle » ministre de ce lieu, et MM. ses parents ayant requis » leur octroyer de pouvoir l'ensevelir dans le temple, » leur requeste leur a esté octroyée et l'on ordonne que » quatre du présent conseil le porteront. »

20 Novembre. Le gage Mercier est accordé au fils du ministre de Cronay. Jean-Michel Mercier avait prescrit par son testament que l'on accordât 150 florins annuellement à un étudiant de la première classe qui se destinerait au saint ministère.

On fait présent d'une casaque à Jacob Neubrand, messager de Bâle.

30 Décembre. Jean-Michel Pacotton, au nom de Pierre de la Buissonière, major aux gardes suisses de sa majesté le roi de France, présente un abrégé pour l'exercice militaire, fait et dressé par le dit major. On le remerciera.

1672.

1 Juillet. Bastian Roguin est nommé cavalier de la ville. Il recevra pour trois ans 400 florins pour s'acheter un cheval, une selle, un mousqueton, des pistolets, des bottes et une épée. Pour l'entretien de son cheval à la maison de ville, on lui donne 25 florins, et quand il montera à cheval une demi pistole.

12 Octobre. Se sont offerts de bonne volonté pour aller à Berne apprendre à manier et à braquer le canon, Joseph Doxat, Abraham Fèvre, M. de Vallefort (Masset), Abraham Bourgeois, Albert Le Merle, Jaques Develey et Henri Amiet.

7 Décembre. Pierre Fiva, de Genève, est reçu habitant.

1673.

Querelles entre les régents Etienne Testard et David Petitmaître.

15 Mars. M. Balthasard Bourgeois, fils de feu M. le ministre Jean Bourgeois, en son vivant ministre de Concise, demande la confirmation de sa bourgeoisie, son aïeul étant François Bourgeois.

27 Mars. Ordonné que l'on donnera le prix aux filles qui ont été les plus diligentes à répondre au temple.

5 Avril. La visite de l'église se fera pour la première fois au temple.

Il a été ordonné que, au regard de M. le ministre Bourgeois, on a toutes sortes de bon contentement de lui et de sa doctrine, que l'on prie Dieu de le bénir. Quant à M. le diacre du Meurier, que l'on croit bien qu'il fait tout ce qu'il peut, hormis qu'il se rend paresseux au jour de la distribution de la Ste-Cène. Il va fort tard à Pomy et à Cuarny et il a fait défaut pour la distribution de la Sainte-Cène de Pâques, étant venu fort tard, après que le ministre la distribuait déjà, de quoi ordre que cela sera rapporté à M. le Visitateur.

3 Mai. L'on fera entourer de murailles les arbres de derrière le lac de pierres de Chamblon avec de bons quartiers sur le dessus.

On amodie la grande meule que l'on a fait établir.

29 Juin. La dame Roguin accorde à son fils du premier lit, Albert Le Merle, la jouissance du clos Baussan.

Jean-Michel Wuarney va demeurer à Treycovagnes.

30 Août. Ordonné que jeudi prochain l'on fauchera le pré appelé le Maréchat.

20 Septembre. L'hôpitalier donnera un louis au sieur Jonas Favre, architecte de Neuchâtel, qui a fait un modèle en carton pour le nouveau bâtiment projeté de l'hôpital.

13 Décembre. La veuve de François-Nicolas Aubergenois est venue prier de recevoir la clé de la chambre où la presse de son feu mari avait été posée.

1674.

7 Janvier. Leurs Excellences mettent en apprentissage de chirurgien Bastian, fils de feu Louis Develey. La ville concourt à cette œuvre pour cent florins.

5 Novembre. Jean Clément est nommé régent et chantre.

1675.

9 Janvier. Marc Clavière, de Grenoble, immatriculé par Leurs Excellences, est reçu habitant.

20 Mars. Jean-Jaques de Monchy, étudiant en philosophie, va visiter les académies des pays étrangers. On lui accorde un viaticum de 20 florins.

6 Septembre. Décès de madame la baillive. On l'ensevelit au temple. Elle avait légué trente écus à l'hôpital.

4 Décembre. Bastian Roguin afferme le port et le hallage.

François Lequin, Français, est reçu habitant.

1676.

Janvier. Jean Blachière, de Nîmes, est nommé chirurgien de la ville.

Bastian Develey, va étudier à Montpellier.

14 Mars. M. Correvon, de Cuarny, ministre impositionnaire, est nommé premier régent du collége.

22 Mai. Etablissement d'une nouvelle boucherie à la cour du collége auprès du poids de Leurs Excellences.

25 Juillet. On fait une collecte en faveur des pasteurs de Hongrie. Elle produit cent florins. L'hôpital donne en outre cent florins.

29 Juillet. M. le châtelain (Tobie Masset) s'est complaint contre le sieur Jean Blachière, chirurgien, de ce que lui ayant promis de lui faire la barbe et convenu de ce, cependant l'ayant dimanche dernier envoyé appeler par sa chambrière à deux diverses fois, il n'aurait daigné aller, et aurait préféré des savetiers à lui, de quoi a de-

mandé justice, puisque, comme un rien, on l'a reçu pour habitant. Décidé de le congédier de la ville, à moins que le châtelain ne consente à lui pardonner. Le châtelain lui fait grâce.

30 Novembre. Incendie de la forge de la ville vers le pont du château.

1677.

24 Février. Le premier régent Correvon ayant été nommé pasteur à Bullet, on décide qu'à l'avenir on ne nommera plus de ministre à cette place pour éviter de fréquents changements. Il est remplacé par Louis Ravay.

Des Français, réfugiés en Suisse pour cause de religion, arrivent à Yverdon.

27 Novembre. Décès de Bastian Roguin. Jean-Henri Pacotton, châtelain de Cronay, est élu cavalier de ville à sa place.

1678.

Janvier. Le diacre Du Meurier, accablé de vieillesse, résigne sa place. Jost-Louis Potterat lui succède.

6 Mai. M. Calame, de Grandson, est nommé premier régent ou principal, à la place de M. Ravay, décédé.

27 Mai. Le scholarque Favre, inspecteur du collége, recevra une pistole pour son traitement.

8 Juillet. Décès du secrétaire Cuche. Il est remplacé par François Miéville.

Décès du bailli Jacob Jenner. On l'ensevelit dans l'église.

16 Novembre. Etienne Planier, chirurgien, du Vivarais, est reçu habitant.

13 Décembre. On décide d'avoir un quatrième régent.

1679.

2 Janvier. Daniel Vulliemin est nommé quatrième régent. Son traitement sera de 150 florins.

4 Mars. Louis Perrier est nommé pharmacien de la ville.

23 Juin. Pierre Lucas, sieur de Chanceville, de Paris, régent de la troisième classe, est nommé chantre à l'église.

11 Août. Les communes de Pomy et de Cuarny demandent à Leurs Excellences de leur accorder un ministre.

12 Août. La ville contribuera de la manière suivante à la pension du ministre demandé par les communiers de Pomy et de Cuarny : l'hôpital d'Yverdon abandonnera au nouveau ministre la cense en grains dite de la confrérie qui se perçoit à Pomy et à Cuarny à la moisson et qui se monte ordinairement à trois sacs de froment et trois sacs d'avoine; plus trois sacs de froment qui sont dus à la ville tant par les deux communes que par des particuliers. La création de cette place allégera la charge du ministre et du diacre d'Yverdon.

23 Août. On place des chaînes de fer près du temple, afin de pouvoir les tendre pour empêcher la circulation des chars pendant les services de l'église.

16 Septembre. Daniel Roguin est nommé commis de l'honorable compagnie des bateliers.

4 Octobre. On trouve bon et nécessaire de loger le seigneur diacre au faubourg de la Plaine.

15 Novembre. On achète pour le prix de mille écus

la maison de Jean-Baptiste Bourgeois, à la Plaine, pour y loger le diacre.

1680.

24 Avril. Les régents Calame et Petitmaître demandent qu'on leur permette de construire un théâtre dans le grenier de la halle des merciers pour y faire jouer la comédie par leurs élèves. Accordé. On leur fournira les planches et les autres objets nécessaires pour cette construction.

L'ancienne cure du diacre est vendue à Henri Martin pour le prix de 600 écus.

On accorde trois écus blancs aux régents Calame et Petitmaître pour la comédie qu'ils ont fait jouer.

1681.

16 Août. Grandes chaleurs. Les particuliers devront avoir trois seaux remplis d'eau dans leurs maisons en cas d'incendie.

1682.

11 Février. Jaques Fisquette, de St-Hippolyte, en Dauphiné, réfugié, est reçu habitant.

13 Mars. On nomme un inspecteur des boucheries.

26 Mai. On priera Leurs Excellences d'obliger le nouveau ministre de Pomy et de Cuarny à venir faire toutes les semaines un prêche dans l'église d'Yverdon pour soulager les ministres de ce lieu, vu la grandissime nécessité qu'il y en a.

24 Juin. A la demande des Allemands de la ville, on fera sonner à midi et demi une des petites cloches pour avertir de l'arrivée du sieur Mimand, ministre de

Gressy, qui viendra faire de mois en mois le prêche allemand.

On mettra les bains en état.

8 Juillet. Jean Dufour, de Genève, est reçu habitant.

23 Septembre. Le docteur Emmanuel Vuarney, Jean-Michel Pichard et Jean-Louis Perrier, apothicaires, amodient les bains pour trente ans.

4 Décembre. Sébastian Burnet, habitant, instruit quantité de petits enfants de la Plaine, au grand contentement des seigneurs conseillers.

1683.

28 Octobre. Collecte en faveur des protestants persécutés en France. L'hôpital donne cent florins.

1684.

3 Mai. Messieurs les maisonneurs feront faire un habillement complet et un peu propre, aux dépens de l'hôpital, à M. La Charrière, ministre réfugié de France.

28 Juin. Jaques Fisquette, habitant, achète la bourgeoisie d'Ursins.

16 Octobre. Paul Viljoure, d'Anduze, est reçu habitant avec sa femme et trois enfants.

22 Novembre. On accorde dix florins à un Dauphinois réfugié, chargé d'une dizaine d'enfants.

29 Novembre. Le sieur Jean De La Marque, maître boutonnier, fils de spectable et savant Bertrand De La Marque, pasteur à Lausanne, est reçu habitant.

Ordonné que l'instrument que M. le major Masset a fait, propre à découvrir de nuit les incendies et les feux des signaux, soit placé sur le clocher où les sieurs maison-

neurs feront faire un buffet, fermant à clef, pour le mettre en sûreté, dont l'horlogeur et les marguillers auront des clefs pour pouvoir s'en servir en cas de besoin. Le seigneur Masset ne demande aucune récompense et prie Messieurs d'agréer cet instrument comme une marque de ses très-humbles respects. On le remerciera.

1685.

3 Janvier. L'hôpitalier remettra deux louis d'or de bon an à Monsieur Lautier, ministre étranger réfugié.

28 Février. Jaques-Louis Du Puget est nommé régent de troisième.

26 Mars. Arrivée à Yverdon des ministres de Peyrol et Icard, anciens pasteurs de Nîmes. On leur témoigne le déplaisir que l'on a de leurs malheurs et l'on prie le Tout-Puissant de rétablir les églises de France. Les ministres refusent les secours qu'on leur offre, disant que Dieu leur a fait la grâce d'avoir encore le nécessaire.

11 Avril. La ville consent à reprendre les bains, les trois associés ayant fait une mauvaise spéculation.

25 Avril. On délivre 10 écus blancs à quatre ministres français, réfugiés.

2 Mai. On donne 10 florins à Jean Mesquié, réfugié.

16 Mai. On accorde l'hospitalité à Louis, Nicolas et François Cluey, de Coulougny, en Brie, tous trois fileurs de laine.

29 Mai. A été charitablement ordonné un louis blanc du revenu de l'hôpital en faveur d'un pauvre français demeurant chez maître Miéville.

30 Mai. L'hôpitalier délivrera 20 batz à deux compagnons de métier, Français réfugiés.

13 Juin. On donne 2 écus blancs à Adam de Thiétry, chargé de six personnes, tous originaires de la Bocherre, près de Langres, Français réfugiés.

27 Juin. On fera une collecte à l'issue du sermon, en faveur de M. le ministre Icard et de sa famille, dignes de grande compassion.

20 Septembre. Arrivée de nouveaux réfugiés et nouveaux dons. On loge ces pauvres réfugiés chez les particuliers. De plus, comme il y a de superflu à l'hôpital des draps, des couettes et des coussins, on les prêtera aux ménages français qui sont ici.

18 Octobre. Un jeune français, Jean Escale, maître faiseur de bas drapés, de St-Maixent, en Poitou, et un autre nommé Samuel Roy, de Die, en Dauphiné, ayant requis de les vouloir souffrir dans ce lieu pour pouvoir travailler de leur métier, offrant de se bien comporter, et d'enseigner la jeunesse dans leur art, on décide de leur louer une maison et de leur faire quelque avance.

27 Octobre.. Cinq jeunes hommes de Castres et de Montauban, quelques-uns chirurgiens de leur état, reçoivent chacun un demi écu blanc. Même charité à Pierre Chabrand, marchand quincaillier, d'Embrun, en Dauphiné, et à Pierre Maillet de Die.

12 Novembre. David Rivoire, sa femme et ses enfants, traversent Yverdon avec d'autres réfugiés. Nouvelles charités.

16 Novembre. Assistance au ministre de Corp en Dauphiné, à sa famille et à d'autres réfugiés.

28 Novembre. Jaques Long, du Dauphiné, Pierre Malviers, du même pays, Pierre Lambert et ses frères, de Beauregard, originaires de St-Antoine en Dauphiné, de-

mandent l'habitation, les uns ponr trafiquer et négocier et les autres pour travailler à la draperie. Accordé.

5 Décembre. Fondation de la bourse française d'Yverdon. Nouveaux réfugiés.

1686.

27 Janvier. Les sieurs Chabanel, Pierre Cheissière et Jaques Daudé, maîtres drapiers du Dauphiné, proposent d'établir une manufacture de laine à Yverdon. On leur loue une maison pour trois ans.

Les bains sont affermés au sieur Billod pour trois ans, à raison de 25 écus par an.

14 Août. Zacharie Bernard, Jean Bernard, David-Ernaud Rolland, Eléazar d'Audet, Français réfugiés, sont reçus habitants.

21 Août. Eléazar d'Audet, de Digne en Provence, ci-devant chantre et lecteur de l'église de Castres, maître de musique, se présente pour remplir la charge de maître d'écriture laissée vacante par le départ du sieur Malisy. Accepté.

3 Septembre. M. Daillé, ci-devant ministre à Paris, passe par Yverdon avec sa famille se rendant à Zurich. On paie ses dépenses à l'hôtel de l'Ours.

Jean Flot et sa femme, originaires de Missen, en Dauphiné, Théophile Brevillier et sa femme, de Bussy, en Bourgogne, Gabriel Girard, ci-devant marchand à Châlons-sur-Saône et sa femme, et Antoine d'Osan, de Bercy, sont reçus habitants. Ils ne seront à charge à personne.

9 Septembre. M. De Saussure, ministre français à Berne, arrive à Yverdon pour fixer les pensions des pauvres Français réfugiés dans le pays.

9 Octobre. Pierre Lambert de Beauregard, Français, originaire de St-Antoine en Dauphiné, âgé de quatre-vingts ans, arrive à Yverdon, accompagné de son fils. Il a été obligé de laisser tout son bien et a souffert toutes sortes de mauvais traitements. On lui donne 20 florins.

27 Octobre. On prépare du pain, des logements et des charriots pour les pauvres gens des vallées du Piémont qui doivent passer par Yverdon au nombre de deux-cents.

23 Décembre. Neuf personnes des vallées du Piémont arrivent à Yverdon avec leurs armes. Elles reçoivent bon accueil.

1687.

27 Janvier. Charles Du Bellay, fils de M. de Montbrelay-Du Bellay, gentilhomme français réfugié, meurt à l'hôtel de l'Ours.

26 Février. A été charitablement ordonné un écu blanc au sieur Salomon Bonnet, de La Mure, en Dauphiné. On fait de nouvelles fortifications. Humble supplication des bourgeois de la ville à Leurs Excellences pour les prier de ne pas les charger au-dessus de leurs forces.

27 Février. On amodie la maison Clavel pour y établir la manufacture de laine.

A la demande du ministre Causide, on donne 3 florins et 9 sols à un particulier qu'il a connu en France.

Exercices militaires. Les mousquets ont une once de calibre, les piques sont longues de quinze pieds et les hallebardes de huit.

5 Mars. François Barbe, de Corp en Dauphiné, avec sa femme, est reçu habitant.

22 Mars. On livrera à M. le ministre Causide une pistole et un sac de froment par mois à prendre sur la collecte volontaire et charitable qui a été faite dans la ville. Il y avait encore à Yverdon deux autres ministres réfugiés, MM. Lautier et Billot.

26 Mars. On donne également une coupe de froment et 10 florins par mois à M. Roquette, logé chez M. Portefaix.

10 Avril. Le sieur Malisy est nommé maître écrivain au collége.

16 Avril. Eléazar d'Audet, maître de musique et d'écriture, dédie 12 tables à MM. du conseil, pour faciliter l'instruction de la musique. On lui fait don de 2 pistoles d'or.

24 Avril. On accorde l'habitation aux sieurs Pierre Colomb, d'Anduze, Pierre et Jaques Raffinesque, de Sales, en Languedoc, maîtres cordonniers et tanneurs, réfugiés pour la religion.

8 Mai. Antoine Bonyol, de Nîmes, maître manufacturier de bas au métier, est reçu habitant. Il offre d'établir une manufacture à Yverdon. On accepte et on lui accordera 10 écus par an.

12 Mai. Secours accordés à Jean Piou, maître cardeur.

Pierre Aubert, maître chapelier, et Marie Goguet, sa femme, avec deux enfants, réfugiés, sont reçus habitants. Ils ne demandent aucun secours.

29 Mai. On envoie 160 pots de vin au ministre Causide, 150 au ministre Billot, 100 à M. de Tietrich, aussi réfugié.

23 Juillet. On reçoit l'ordre d'arrêter les Piémontais réfugiés qui résident dans le pays et qui veulent retourner, à ce qu'il paraît, dans leur patrie.

On assiste Lucrèce Blanchet, veuve de Claude Blanchet, réfugié à Baulmes, et son fils qui apprend le métier de menuisier.

29 Juillet. Assistance à Jean Serrain, natif de Tornay, dans les Cévennes, ancien chantre et lecteur.

31 Juillet. Jean Henri Cordey accorde gratuitement la jouissance d'une partie de sa maison au réfugié Jaques Vincent, de Caubonne en Dauphiné.

Moïse Bouverot, autrefois marchand à Lyon, sa femme et deux enfants; Bernard Corcoud, Jean Ferranche, de Nîmes, Jeanne Oran, de Missar en Dauphiné, sont reçus habitants.

On accorde une attestation en forme de passe-port à M. Jean Flavière, maître chapelier, Français réfugié, et à Elisabeth Monneron, sa femme.

13 Août. On accorde au sieur George Roguin de pouvoir tirer un prix de fromage contre les buttes de derrière le lac, moyennant qu'il répare le dommage que ce prix causera.

Arrivée de nouveaux Français réfugiés. L'affluence de ces malheureux émigrés à Yverdon fut telle, qu'il fallut construire une nouvelle galerie au temple. La liste complète de ces réfugiés se trouve déposée dans les archives de la bourse française d'Yverdon. Un grand nombre de ces réfugiés passèrent plus tard dans les pays étrangers. Toutefois, il y en avait encore 600 établis à Yverdon en 1699.

1688.

2 Avril. Henri Bertrand, de Nions, en Dauphiné, confiseur et pharmacien, est reçu habitant.

10 Juin. On accorde à Henri Mançon le gage d'étudiant laissé par le testament de Jean Rodolphe Michel [1]. Il avait légué dans ce but 600 écus à l'hôpital.

25 Août. George Roguin amodie l'hôtel de l'Ours.

17 Octobre. On fait don de 3 écus blancs à noble Elizée d'Esparvais, seigneur de Cardenau, en Guienne, ci-devant capitaine de cavalerie, et à Anne de Bral, son épouse, qui ont tout quitté pour le service de Dieu.

1689.

1 Juin. Le commissaire bernois avertit tous les réfugiés pauvres qui sont en cette ville de suivre la route qui leur est tracée pour se rendre dans les états d'Allemagne et en Angleterre et de se disposer à partir de lundi prochain en quinze jours par ordre de Leurs Excellences. Le départ des malheureux réfugiés fut accompagné de circonstances très-touchantes. Ils embrassèrent avec attendris-

[1] Michel, d'origine française, était venu se réfugier à Yverdon après le massacre de la St-Barthélemi. Sa maison occupait l'emplacement de la maison neuve de M. Beausire dans la rue du Lac. Au-dessus de la porte d'entrée on lisait ces lignes :

Celuy qui Jean Michel a nom
A fait bastir cette maison
Mais il l'a fait bastir en vain
Si le Seigneur n'y met la main.

Sur la façade donnant sur la rue, entre le premier et le second étage, se trouvait cette inscription latine :

Quis. Quis-In-Haec Oculos. Michaelis Tecta Reflectis.
Structa-Sed-Humana-Saxea-Tecta-Manu.
Do (illisible) -Pace-Beet. Saevo-Tueatur Ab Hoste
Omnipotens Superum Sed Memor Esto Domus.

sement les habitants d'Yverdon qui les avaient reçus avec dévouement et cordialité, et, lorsque les barques qui devaient les transporter à Nidau, commencèrent à s'éloigner du port d'Yverdon, ils se mirent à genoux, implorèrent la bénédiction du Seigneur sur la ville qui les voyait partir avec regret et entonnèrent le chant des psaumes. Un vieillard d'Yverdon nous a rapporté ces détails qu'il tenait lui-même de son aïeul, âgé d'environ cent ans.

1690.

21 Janvier. Les sieurs maisonneurs feront marché avec le sieur Planier pour la quantité de quatre-cents mûriers blancs, à raison de trois batz par plante de la longueur de cinq à six pieds, lesquels ils feront planter à St-George, dans une place convenable qu'ils feront fermer pour éviter que le bétail n'y entre.

8 Mars. On donne un écu blanc à Paul Viljoure, réfugié, qui a l'intention de se rendre en Angleterre.

1691.

Arrivée de nouveaux réfugiés.

7 Novembre. On permet à David Martin, de Nîmes, d'établir une manufacture de soie. On lui accorde pendant trente ans l'autorisation de planter des mûriers blancs dans certaines localités qui lui seront désignées, afin de pouvoir nourrir des vers-à-soie. De plus, on lui remettra en jouissance le bâtiment et les dépendances de St-Roch. Il ne sera astreint pour cela qu'à une redevance de dix écus par an.

20 Novembre. On accorde l'habitation à Pierre Picard, pâtissier, de Vitry-Le-Français, réfugié.

1692.

16 Janvier. Les prédications de M. Borel, ministre réfugié, sont fort goûtées de la population.

24 Mars. On fait présent de douze écus à M. Billot, ministre réfugié, lequel se propose d'aller en Hollande avec son frère.

23 Juin. Jean-Pierre Roux, réfugié, demande l'autorisation d'acheter une maison.

1693.

3 Avril. Plusieurs familles françaises réfugiées quittent la ville pour se rendre en Irlande. On les transporte à Nidau sur des barques.

8 Avril. Décès de Jean-Louis Du Puget, régent de troisième.

14 Mai. François-Louis Roguin est élu commandeur à la place de Jean-François Pillichody.

27 Juin. Ferdinand Petitmaitre est nommé régent de la troisième classe du collége.

7 Août. On limite la liberté des petites écoles. Les maîtres et maîtresses devront être examinés quant à leur science et à leur doctrine.

31 Août. Depuis le décès du médecin Warnay, M. le docteur Drelincourt vient tous les mercredis d'Orbe. La ville lui accorde pour cela 15 florins par voyage et il doit recevoir pour chaque visite quatre batz.

16 Décembre. Albert-François Bourgeois, fils de M. le ministre de cette ville, fait imprimer des thèses de théologie dont il fait présent à chacun des seigneurs conseillers. On charge M. l'assesseur Cordey et M. Henri Du

Thon d'aller présenter les révérences du conseil à son père.

1694.

19 Juin. On accorde 20 écus à Jean-François Bonnet, bourgeois de ce lieu, étudiant en philosophie, pour l'encourager dans ses études.

7 Juillet. Le ministre réfugié Causside et sa famille se proposent de se rendre dans le Brandebourg. On lui remet cent écus blancs, produit d'une collecte, pour faciliter son voyage.

4 Août. Décès de M. le ministre Bourgeois. M. le banderet avec MM. du conseil, au nom de la bourgeoisie, se transporteront auprès de madame sa veuve et de ses héritiers pour leur témoigner les regrets que l'on éprouve de sa perte.

3 Novembre. On permet à Jean Augier, chirurgien, Français réfugié de Guienne, d'exercer son art dans ce lieu.

On amodie pour 9 ans le droit de navigation d'Yverdon à Orbe aux sieurs Pavillard, capitaine, et Matthey, lieutenant.

1695.

9 Février. Défi et batterie entre les écoliers du collége et les enfants qui ne le fréquentent pas.

5 Avril. Ordonné que pour faire les rois du papegay de la présente année, M. le Schutzmeister commencera à faire le tour de la ville avec le drapeau à huit ou neuf heures du matin pour prendre les anciens rois, en sorte que l'on se puisse trouver derrière le lac précisément à

dix heures pour tirer l'oiseau, et en place du dîner que les anciens rois donnaient, il sera converti en souper, et au lieu de deux louis d'or, l'écharpe et le ducat, leur sera encore livré à chacun 25 florins, revenant le tout pour chacun à 95 florins et l'écharpe.

Pour ce qui est des nouveaux rois, ils seront obligés de bailler une collation le lendemain de leur royauté, et, l'année suivante, ils bailleront le souper; mais, comme l'on reconnaît que cela ne peut pas se faire sans grands frais, M. le gouverneur leur délivrera avec l'écharpe et le ducat à chacun cent vingt-cinq florins.

20 Avril. On fera la visite des petites écoles et il leur sera distribué des prix comme l'an passé.

27 Avril. Ordonné charitablement à la veuve Perret, de Grandson, deux écus blancs pour lui aider à relever sa maison qui est toute en ruines.

1696.

1 Février. On afferme pour trois ans les bains à M. Marc de Treytorrens, à raison de cinquante florins par an.

15 Février. Une manufacture de laine surnommée la discipline, établie dans la dépendance de l'hôpital (la maison occupée par M. Michod) et dirigée par David Auberjonois et le sieur Ausset, occupe un grand nombre d'enfants.

31 Octobre. Jean-Jaques Schmidt, maître imprimeur, exerce son art à Yverdon.

1697.

17 Juillet. On place une grande romaine sur la place.

13 Novembre. Le gage Michel est accordé à Jean-François Bonnet.

1698.

15 Janvier. On accorde à Jean-Louis Gauteron, des environs de la ville de Valence en Dauphiné, l'autorisation d'exercer dans cette ville son métier de chapelier.

2 Avril. Leurs Excellences font faire le recensement des Français réfugiés dans le pays de Vaud.

18 Juin. Départ d'un grand nombre de réfugiés pour le Brandebourg.

8 Août. On laisse à MM. du conseil ordinaire le pouvoir d'examiner la proposition qui a été faite par les joueurs de trompettes au poson et d'écouter ceux qui voudront apprendre pour les destiner à l'avancement des louanges de Dieu dans le temple.

13 Août. On maintiendra le passage qui existe entre les jardins de la rue du Lac et les murailles de la ville.

17 Septembre. On place un treillis devant la petite porte du temple pour empêcher les chiens d'y entrer.

5 Décembre. Collecte aux portes du temple en faveur des réfugiés.

1699.

14 Janvier. M. Louis Roguin est chargé d'examiner en quoi consiste le fonds de la manufacture et de voir si la perte que l'on fait est supportable ou non, telle entreprise ayant été faite pour empêcher l'oisiveté des jeunes gens dont l'hôpital se trouve chargé. On lui accorde un écu blanc pour sa peine.

6 Avril. On amodie St-Roch à François Louis du Thon à raison de 115 florins pour deux ans.

26 Mai. On remplacera les sermons et catéchismes de la semaine par des prières.

16 Août. On fera faire un faux pont au bout de l'issue des Jordils, du côté de la Plaine, et on passera outre par une pièce particulière pour se rendre sur le grand chemin.

26 Août. Puisque MM. les ministres souhaitent qu'on leur laisse parvenir le vin qui reste dans les pots après la participation à la Sainte-Cène, a été ordonné que, nonobstant que cela ne s'est pas ainsi pratiqué du passé, on leur laissera parvenir le dit reste de vin, mais, par contre, l'hôpitalier sera déchargé des pots de vin que l'on avait accoutumé de leur distribuer et à ceux qui servent à l'église à telles occasions.

27 Septembre. A la requête du sieur Henri Bertrand, réfugié de France, apothicaire de sa vocation, on lui accorde un témoignage de sa bonne conduite et de celle de sa famille.

30 Octobre. Henri Bertrand est reçu bourgeois d'Orbe et est reçu habitant à Yverdon.

1700.

30 Mars. M. Le Merle s'associe avec l'imprimeur Schmidt.

11 Mai. A esté accordé un témoignage au sieur Gaspard, fils d'honnête Gaspard Haldimand, pour s'en servir dans les pays étrangers où il prétend voyager pour se perfectionner dans son métier de travailleur en cuivre.

1701.

11 Octobre. M. David Faigaux (il était originaire de

Sonvillers et avait épousé Esther d'Aubigné), suffragant de M. le ministre Carey, homme de talent et plein de zèle, offre de son plein gré de faire des catéchismes à toute la jeunesse de la paroisse.

12 Novembre. MM. du conseil ordinaire ayant fait leurs réflexions sur la proposition faite par M. le ministre Faigaux et reconnu le grand bien qu'il en pourrait résulter pour l'instruction des jeunes gens et des adultes dans la vraie religion, on a trouvé que pour en faciliter les moyens, il fallait catéchiser le vendredi matin, non-seulement les enfants des petites écoles, mais aussi ceux du collége. Autant que cela sera possible, on fera aller les valets et les servantes à ces catéchismes.

1702.

20 Mai. On fait don de quatre louis au suffragant Faigaux.

22 Juillet. Conditions imposées à M. Philippe de Treytorrens abergataire des bains : il n'y aura aucune distinction entre les bourgeois et les étrangers pour le salaire exigé de chaque baigneur, soit que l'eau soit froide, soit qu'elle soit chaude, au choix de chacun de ceux qui se baignent. Il a donc été ordonné que le dit de Treytorrens pourra se faire payer de chaque petite conche deux batz par baignée, de chaque médiocre conche trois batz et des plus grandes conches quatre batz.

26 Août. Il n'y aura plus à l'église qu'une seule table pour la communion. Elle se placera près de la chaire, et les ministres seuls présenteront le pain et le vin. Le commandeur se tiendra près d'eux pour les servir.

1703.

20 Janvier. On accorde à la dame, femme du sieur Gaspard Haldimand, le banc qu'elle a indiqué dans le temple près de la tour du clocher pour s'y asseoir avec ses filles.

17 Mars. On accorde une attestation à Louis Bourgeois qui va voyager pour faire de plus grands progrès dans ses études.

28 Mars. Les 12 et les 24 sont parrains de François-Louis, fils du bailli de Graffenried.

24 Avril. On amodie St-Roch à Henri Paccotton.

18 Avril. Les jeunes messieurs de la ville s'étant disposés à faire un fort derrière le lac pour s'exercer aux armes et faire les formes d'un siége avec quelques régularités, à leur requête MM. du conseil ont bien voulu agréer leur résolution pour le jour de l'abbaye et veulent bien que la ville soit chargée de la dépense de cette construction, en leur fournissant les ais et les fagots nécessaires et en payant les ouvriers qui feront les fossés, d'autant plus que sa magnifique seigneurie baillivale souhaiterait de recevoir ce plaisir.

12 Mai. On baillera une bajoire (pièce de monnoie) à M. Haldimand pour le récompenser de quelques translations qu'il a faites pour la ville.

14 Mai. Les 12 et les 24 donneront à leur filleul un flacon d'argent que fera l'orfèvre Félisse, pesant trente marcs. On y fera graver les armes du bailli d'un côté, et celles de la ville de l'autre.

29 Mai. Les jeunes messieurs de la ville habillés de vert, au nombre de soixante, qui ont été surnommés Ca-

misards, voulant faire un peloton pour attaquer le fort, à leur requête MM. les maisonneurs leur distribueront un quintal de poudre de la ville.

Le magnifique seigneur bailli avec la très-honorée dame, son épouse, voulant caresser demain messieurs ses compères du conseil de la ville d'Yverdon, a été ordonné que le sieur gouverneur livrera aux gardes qui servent de valets à chacun, quand il sortira, un écu blanc d'étrennes et aux servantes et à celles qui servent dans la cuisine deux écus blancs.

On fait présent d'une casaque au maître paveur.

30 Juin. Le gage Mercier est accordé à Jean du Puget. Le gage Michel à Abraham-Samuel Mandrot.

1 Juillet. Projet d'établir à Yverdon un ministre allemand. La ville accordera un jardin et une chenevière, entourés de murs, et dix écus pour le logement.

7 Août. Leurs Excellences donnent avis que les protestants d'Orange ont résolu d'en sortir pour chercher ailleurs leur liberté en abandonnant tous leurs biens, d'entre lesquels il y en a deux mille qui passeront par Genève, et que par la voie de deux de leurs ministres ont demandé à Leurs Excellences de leur accorder asile et assistance. Elles invitent à les recevoir tendrement et avec joie.

20 Août. La ville et les particuliers en recevront une trentaine que l'on pourra accoutumer à la manufacture.

5 Septembre. Les réfugiés d'Orange devant passer par bandes de deux cents, on prépare des logements et de la nourriture.

Fondation de la Bourse des pauvres allemands. Cet établissement charitable subsiste encore et M. Jean Wal-

der, ancien maître dans l'institut des sourds-muets, est actuellement président de la commission qui administre les deniers destinés aux pauvres allemands.

1 Octobre. On permet au sieur Grenaud, imprimeur et libraire, d'exercer son état à Yverdon, à condition qu'il n'imprimera rien qu'il ne l'ait auparavant communiqué à MM. du conseil et aux seigneurs ministres.

La livre de beurre se paie dix kreutzers.

3 Novembre. Ayant fait convenir le fils aîné de la veuve Mothier, l'aîné du sieur Abraham Pahud, l'aîné de M. Pichard, le fils de la veuve de Jean-Antoine Miéville et le fils de feu Nicolas Gendroz, au sujet d'une relation qui porte qu'ils se débauchent, lesquels, au lieu de s'adonner à un honnête travail et de vivre chrétiennement, font les fainéants et fréquentent à l'ordinaire les cabarets, par ainsi pour éviter qu'ils ne mangent le peu de bien qu'ils ont et ne fassent même la perte de leur âme et ne soient en mauvais exemple, on leur a représenté leur devoir, de quoi ne voulant profiter, on prendra d'autres mesures.

15 Décembre. M. le ministre allemand ayant désiré faire son entrée et sa première action dimanche prochain, pour lui en bailler la facilité, a été ordonné que l'on remettra l'heure du premier service à huit heures du matin et aux plus grands jours à sept heures.

Louis Bourgeois est nommé ministre à Londres.

1704.

9 Février. M. le ministre Carey tombe malade.

23 Février. Vu la continuation des maladies et afflictions qui sont dans la famille de M. le ministre Carey,

a été ordonné que MM. les maisonneurs lui enverront la moitié d'un bon veau et deux chars de bois.

8 Mars. Le sieur Emmanuel, fils de feu M. Abraham Auberjonois ayant fait dessein de voyager par les pays étrangers pour se perfectionner aux bonnes mœurs, requiert de l'accompagner d'un bon témoignage. Accordé.

10 Mars. Décès du ministre Carey.

27 Mars. Albert-François Bourgeois, nommé ministre, et David Faigaux, diacre, sont présentés par le bailli. Grand souper payé par l'hôpitalier.

28 Juin. Jean-Pierre Milliet, d'Orbe, et Guérard Delessert, de Cossonay, établissent une boutique pour leur négoce.

26 Juillet. L'écrivain du collége Abram Du Puget et le régent Saillans donneront des leçons aux enfants de la manufacture, et, comme M. le diacre Faigaux est porté de bonne volonté, s'étant offert de faire des catéchismes aux enfants de la manufacture moyennant que ce soit dans la chapelle de l'hôpital, on y fera faire les réparations nécessaires.

8 Novembre. On fera faire un fossé de neuf ou dix pieds de largeur, le long de la vieille Toile pour trouver moyen d'attirer les eaux quand elles seront troubles pour remplir le dit lieu.

24 Novembre. On fera don de trois louis d'or à M. Faigaux pour le récompenser des soins qu'il prend de l'instruction de la jeunesse, et, selon son désir, l'on placera une chaire dans la chapelle de l'hôpital afin qu'il puisse faire ses catéchismes aux enfants de la manufacture.

1705.

18 Mars. On fait une collecte pour aider la colonie des réfugiés établie près de Francfort à bâtir un temple.

4 Avril. Les frères Lambert de Beauregard achètent l'ancienne cure du diacre pour le prix de 700 écus.

8 Août. Viaticum accordé à François Centlivres, fourbisseur et fondeur, pour aller se perfectionner dans son état aux pays étrangers.

24 Août. La blancherie de St-Georges est amodiée pour trois ans à Jean Peytrignet.

17 Octobre. Ordonné que les marguillers parfumeront le temple en brûlant du bois de genièvre.

1706.

13 Février. Les maisonneurs achèteront une bible pour la placer à la chapelle de l'hôpital.

26 Avril. Jean-Henri Richard, régent de l'école allemande, est nommé lecteur au temple à la place du vieillard Samuel-Amédée Petitmaître.

25 Mai. Grande affluence de monde à la chapelle de l'hôpital. Pour éviter le bruit et d'autres inconvénients, on invitera le diacre Faigaux à faire ses catéchismes au temple.

On observe une grande divergence d'opinions entre les deux ministres aux sermons de la Pentecôte, M. Bourgeois ayant soutenu que le Saint-Esprit se sert toujours de moyens extérieurs et M. Faigaux admettant son action directe. On fera rapport à la Classe.

29 Mai. A la requête de M. Louis Haldimand, on lui

accorde dans le temple la quatrième place après celle de MM. les ministres.

1707.

23 Mai. Visite d'église. M. le banderet Louis Roguin fait un triste tableau des divisions qui règnent entre les deux pasteurs et dans le troupeau. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion :

« Je commence par Monsieur le ministre Bourgeois » et je dis que nous lui donnons toutes sortes de louan- » ges; elles lui sont dues parce qu'il remplit sa charge » comme un véritable ministre de Christ, et, si je dois » particulariser, je dirai de plus qu'il prêche la pure » parole de Dieu; il ne néglige aucune de ses actions, il » les remplit toutes, soit par lui, soit par d'autres; il y a » progrès au saint sacrement de la table du Seigneur; il » fait des catéchismes particuliers chez lui et encore ici » au temple aux temps accoutumés, tous bien instructifs » et édifiants; c'est là l'aveu du peuple. Il a grand soin » des malades qu'il visite exactement. Non-seulement il » prêche la charité, mais il est lui-même charitable. Ne » craignons pas de le dire, mais faisons reluire ses bon- » nes œuvres devant les hommes, afin que, les connais- » sant, ils en glorifient Dieu. Oui, il est très-charitable; » lorsqu'il va voir quelques malades qui sont dans la né- » cessité, il ne se contente pas de leur départir à pleines » mains de la manne céleste pour nourrir l'âme, il leur » donne en même temps de quoi assister leur corps. Il » assiste au Consistoire où il fait bien son devoir tant en » censurant qu'autrement. Il est zélé pour l'avancement » de notre collége et de nos enfants, aussi bien que pour

» notre manufacture et pour les intérêts de notre hôpi-
» tal; enfin, pour vous dire tout en un mot, il vit comme
» il prêche.

» Monsieur le ministre Faigaux fait aussi très-exacte-
» ment sa charge; il travaille sans discontinuation; son
» travail aussi bien que ses dons sont extraordinaires,
» presque tous les jours il monte en chaire, ce qui, jus-
» qu'ici, ne s'était pas encore vu et peut-être ne se verra
» pas dans la suite. Il prêche, il catéchise, il paraphrase,
» il instruit en particulier et en public; il en agit à l'é-
» gard du consistoire, lorsqu'il s'y trouve, tout comme
» Monsieur le ministre Bourgeois. Nous lui rendons jus-
» tice en disant qu'il a fait des progrès dans cette église
» et qu'il a éveillé les consciences. Nous ne faisons au-
» cune plainte contre lui, soit par rapport à sa droiture
» ou à ses mœurs; au contraire, nous louons son zèle et
» son travail et nous prions Dieu qu'il bénisse et Mon-
» sieur le ministre Bourgeois et lui.

» Notre collége est dans un assez bon état; Monsieur
» notre pasteur en chef et Messieurs les visiteurs nous
» ont rapporté qu'on y fait des progrès. A la dernière
» promotion, nous avons rappelé aux régents l'impor-
» tance de leur emploi et nous les avons exhortés de
» faire de mieux en mieux; nous espérons qu'ils le feront
» aussi.

» Cette église paraît et mieux instruite et plus rete-
» nue que le passé; selon cela, il n'y a personne qui ne la
» jugeât heureuse et dans un bon état. Cependant, ô
» malheur! il n'y a rien moins que cela; nous voyons
» bien le mal, mais nous n'en savons prouver la cause.
» Quoi de plus triste que de voir l'enfant se lever contre

» le père et le père contre l'enfant! que de voir dans
» une famille il y ait des sentiments différents par rap-
» port à la religion! Quoi de plus triste encore que de
» voir ces mêmes enfants refuser de travailler et de se
» soumettre à la discipline de leur père, se jeter dans
» une espèce de désespoir et faire tant d'extravagances!
» On est partagé; on parle de certaines personnes qu'on
» nomme piétistes, les appelant fanatiques, visionnaires;
» ceux-là, par récrimination, disent que les non-confor-
» mistes à leur sentiment sont dans le chemin de l'enfer
» et bien pire encore. De tout cela, nous n'entendons
» que des voix, et, quand nous nous tournons, nous n'a-
» percevons personne. Les uns participent, d'autres non,
» les uns à l'église française, d'autres à l'allemande. On
» accuse nos pasteurs, l'un d'être arminien, socinien, ra-
» tionaliste, l'autre piétiste. Tout cela ne se dit qu'à
» l'oreille; l'un est trop doux, il flatte les pécheurs;
» l'autre est trop rigide et trop sévère, l'un se dit de
» Paul, l'autre d'Apollos, etc. »

4 Août. Scandale à l'église causé par le diacre Faigaux. Le registre du conseil n'en mentionne pas la nature. Il paraît, ainsi que nous l'avons appris par un document qui se trouve aux archives de Berne, que ce ministre ayant interpellé par son nom, du haut de la chaire, une dame qui avait ri à l'église un jour de célébration de la Sainte-Cène, et ayant eu l'imprudence de déclarer que, pour un semblable fait, une femme avait été brûlée à Zurich, la plupart des assistants sortirent avec indignation de l'église en disant qu'ils n'y rentreraient pas, tant que ce pasteur s'y ferait entendre. Faigaux comprit qu'il ne pouvait plus exercer avec fruit son ministère à Yver-

don et obtint de Leurs Excellences d'être nommé pasteur à Diesse.

10 Décembre. La propriété de Clendy devient la propriété de M. Des Ruines.

1708.

23 Juin. Le ministre réfugié Lautier, pasteur en Allemagne, vient faire visite à ses anciens amis d'Yverdon. On lui fait cadeau d'un louis d'or.

30 Juin. On amodie la maison de la manufacture et l'on vend le mobilier de l'établissement.

1709.

3 Juin. On construit la tour de l'horloge de la Plaine.

29 Juin. Le régent Guidoux aura la charge d'instruire les catéchumènes. Il recevra six kreutzers pour chaque élève. Les ministres surveilleront son enseignement.

19 Octobre. Le sieur Jean-François-Louis Correvon présente des thèses à MM. du conseil. On voudrait bien lui faire une reconnaissance, mais comme cela tend à une conséquence dangereuse, il est ordonné que, pour l'avenir, on se passera de telles choses et que l'on ne leur fera aucune libéralité.

1710.

9 Avril. On pose la cloche de la Plaine, fondue à Berne et ornée des armes de la ville.

1711.

18 Mai. On permet à M. Long de faire bâtir sa maison située dans la rue du Milieu, à côté du temple, moyen-

nant qu'il fasse reculer une des chapelles du temple pour la bienséance et élargissement de la rue.

1712.

23 Juillet. Combat à Vilmerguen entre l'armée de Leurs Excellences de Berne et celle des cinq cantons catholiques.

Le lieutenant-colonel Portefaix, d'Yverdon, s'y distingue par sa valeur.

1713.

6 Janvier. MM. du conseil consentent à ce que les buttes du tirage soient transportées dans un autre lieu. On placera le stand vers la vieille Toile (Thièle).

4 Mars. On ne démolira pas la tour qui est derrière la grange de l'hôpital.

7 Août. Des lettres de LL. EE. adressées à monseigneur le bailli annoncent que, dans peu, une troupe de Français protestants, délivrés des galères passera par Yverdon se dirigeant du côté de Bruck.

1714.

3 Février. On permet à Jean Thibaud, réfugié, maître-teinturier, de construire un petit bâtiment dans le boulevard qui existe près des moulins. On pourra le détruire plus tard.

24 Février. Le conseiller François-Louis Roguin va à Paris.

6 Avril. On fait présent d'une bajoire à M. le receveur Haldimand pour avoir fait une translation des lettres d'amodiation accordées aux maîtres des bateaux de la

ville de Berne pour les transports qu'ils ont demandé à faire sur le lac et le bas de la rivière.

7 Avril. On accorde au régent Amédée Petitmaître une pension de retraite de vingt écus, quatre sacs de froment et la jouissance d'une chenevière.

Olivier Du Thon est dragon ou cavalier de la ville depuis la dernière guerre.

28 Avril. La commission du collége propose d'établir un professeur propre à enseigner les écoliers qui ne sont plus sous la férule et les rendre capables de fréquenter les auditoires à Lausanne ou ailleurs, ce qui évitera de grandes dépenses aux parents. On avisera.

George-Abram Peytrignet tient l'hôtel de la Croix-Blanche.

30 Juin. MM. les maisonneurs rechercheront des jeunes plantes d'ormeaux et de tilleuls pour faire un plantage et enjoliver les allées de derrière le lac, et prendront en même temps le soin de faire combler la vieille Toile et d'éviter ainsi que l'eau ne croupisse et ne cause de mauvais air.

28 Juillet. On établira un principal pour le collége et on remplacera le catéchisme de Heidelberg dans toutes les classes par celui qui a été retouché par M. Leresche, qui est plus abrégé et est employé au collége de Lausanne.

1715.

5 Janvier. On nomme recteur du collége et professeur en humanités Christophe Potterat, bourgeois d'Yverdon et proposant à Genève, élève distingué de l'académie de cette ville, et quoiqu'il ne doive pas dogmatiser en ma-

tières théologiques, on a trouvé à propos, pour de bonnes raisons, d'ordonner qu'il sera obligé de signer le consensus avant que d'exercer sa charge.

12 Juin. Visite d'église. On parle de la désunion qui règne entre le ministre Bourgeois et le diacre Bugnon. Il semble au conseil d'Yverdon que M. le ministre Bugnon relève quelquefois les pensées de M. le ministre Bourgeois pour les critiquer dans ses prédications. Item, la Vénérable Classe est encore priée de remontrer à M. Bugnon qu'il se serve dans ses sermons de termes plus graves qui correspondent au caractère de la chaire. Finalement, de faire ses actions plus courtes et plus intelligibles, particulièrement sur semaine, si cela lui est possible.

19 Octobre. Degiez est nommé premier régent. Jacques-David Petitpierre, de Neuchâtel, enseignera l'écriture, l'arithmétique, la musique et sera chantre et lecteur à l'église.

1716.

18 Mai. M. Barthélemi Haldimand s'étant proposé d'employer mille florins à mettre en état des chambres sous la maison de Bionnens, conformément à un plan qu'il a présenté, pour y loger charitablement les pauvres de la ville, on loue sa libéralité et sa piété, mais, pour qu'il puisse tant mieux réussir et que cet établissement ne soit à grande charge à l'hôpital, il a été décidé que MM. du conseil ordinaire s'en éclairciront avec ledit Haldimand, lequel ils feront convenir par devant eux avec le sieur Martin, architecte, qui feront un compte exact de tous les frais qu'il faudra pour cet établissement et feront leur rapport.

26 Juin. MM. les maisonneurs feront faire des balustrades de fer sur la tour de derrière la maison de ville qui a été en partie abattue, et cela d'une manière toute simple et à moins de frais qu'il se pourra.

3 Octobre. A la requête de M. Pichard, on lui accorde en prêt un livre relié en peau de veau de M. Bucanus, intitulé : *Institutiones Theologicæ*, imprimé en 1602, sur la couverture duquel sont empreintes les armes ou écusson de la ville; autour du premier écusson il y a pour devise : *Virentes Instar Oleæ Ad Undas Virides*, et à l'autre il y a : *Vireat semper Yverdunum*, lequel livre il promet de restituer quand il s'en sera servi. Le livre est perdu ou égaré.

21 Novembre. Messieurs de la commission du collége s'assembleront pour examiner quel sera le devoir des régents du collége et aussi les bénéfices qu'ils doivent retirer pour que le tout soit inscrit au net dans un livre particulier pour cela.

28 Novembre. Jacques Rochat, des Charbonnières, ayant un bon témoignage de l'académie de Lausanne et ayant été précepteur chez le seigneur Thormann, est nommé second régent.

1717.

13 Mars. Honnête Pierre, fils d'honorable Guillaume Grandjean, de Buttes, est reçu habitant.

17 Juillet. Le secrétaire ballival de Treytorrens lève le plan géométrique du marais pour opérer le partage demandé par Yverdon et les communes de Mathod, Suscévaz, Chamblon, Treycovagnes et Ependes.

13 Septembre. Ordonné qu'à deux heures après midi

Messieurs du conseil se transporteront derrière le lac pour voir si on continuera à dresser des allées pour y planter des ormeaux ou tilleuls.

11 Novembre. Christian Hoellen, de Boltigen, est nommé régent allemand.

29 Novembre. Berne et Fribourg accordent à la ville un abergement du péage des Arnons, grâce aux démarches de M. l'ancien banderet Louis Chanson et de François-Louis Roguin. Ce péage des Arnons se paie pour toutes les marchandises (sels, vins, graines et autres effets) qui se chargent et se déchargent tant à Yverdon qu'à Grandson pour être voiturées par eau, tant au comté de Neuchâtel que pour tout ce qui passe au pont de Thièle, aussi que pour toutes celles qui arrivent au dit Yverdon et Grandson dès le dit lieu.

11 Décembre. On fait au temple la collecte accoutumée pour les pauvres.

1718.

15 Février. Les directeurs des sauneries de sel de roche proposent que la ville fasse construire un magasin près du port s'offrant de payer le droit de hallage.

23 Avril. On fera relever l'eau de la source des bains pour la commodité du public.

6 Juin. M. le banderet ayant proposé si on continuerait à examiner et à traduire plusieurs vieux papiers en langue latine qui sont dans le magasin de ville dans un coffre de l'hôpital, concernant la clergie et le dit hôpital, on a trouvé à propos d'y faire suivre, puisque les frais ne sont pas bien considérables.

1719.

24 Mars. M. le maisonneur Bourgeois ayant présenté un tableau représentant Samson endormi sur les genoux de Dalila qui lui coupe les cheveux, ce qui a été fait pour remplir un vide au-dessus du fourneau du poële du conseil, il a approuvé et remis à la prudence du dit sieur Bourgeois et de M. Elie Warney, maisonneurs, de l'acheter, pourvu qu'il ne vienne pas plus haut que trente florins.

27 Mai. On établit de nouvelles arches avec un couvert pour le bain des pauvres.

27 Novembre. Frédéric-Louis Flaction exerce l'état de chirurgien-opérateur.

1720.

20 Janvier. On fait présent à M. le ministre Bugnon d'une robe ou manteau à prendre à son choix chez M. le conseiller et marchand Auberjonois.

Samuel Nicolas Petitmaitre est nommé suffragant de M. Bourgeois.

5 Juin. On crée une quatrième place de régent.

3 Août. On accorde à M. le receveur Haldimand l'autorisation de percer les murailles de la ville pour y faire passer un tuyau pour tirer de l'eau de la rivière dans son jardin qui est à côté d'Orient de sa maison près le pont Bachiez. Le receveur Haldimand possédait alors la maison et le jardin qui appartiennent à M. l'avocat Jayet.

31 Août. Le sieur Simon d'Olleyres, bourgeois d'Avenches, est nommé quatrième régent.

26 Octobre. Spectable et savant Samuel-Nicolas Petit-

maitre, suffragant de M. Bourgeois, est nommé pasteur à la Bonneville (La Neuville).

21 Décembre. Cadeau de vingt écus blancs à Samuel Petitmaitre à son départ d'Yverdon, parce qu'on a été satisfait de sa vie exemplaire et édifiante.

1721.

31 Janvier. Eu égard à la saison qui demande pour la commodité de ceux qui ont des possessions en Gravaz de laisser ouverte la porte de la barricade du faubourg de Notre-Dame, on décide que le garde qu'on y placera, ne laissera passer que les bourgeois et les habitants, et non pas les étrangers et les voyageurs.

10 Mai. Visite d'église. S'étant agi de parler de M. Bugnon, l'on a porté les plaintes suivantes : 1° Lorsqu'il lui arrive de critiquer les sermons des ministres étrangers qui prêchent dans notre église et de les accuser d'hérésie, au lieu de le faire en particulier, de s'en expliquer avec eux et de les déférer ensuite à la Classe, soit à l'Académie ou à Leurs Excellences, il les attaque en public et d'une manière si vive et si marquée que personne ne peut ignorer le sujet qu'il a en vue; ce qui produit l'irréligion et la défiance. 2° Nous nous plaignons de ce que M. Bugnon caractérise en public les personnes; il lui est même arrivé de nommer notre conseil en chaire. Il insiste trop sur les dogmes, sur la prédestination en particulier. C'est aux matières trop élevées et à la longueur de ses prêches qu'il doit s'en prendre s'il a peu d'auditeurs. Par rapport à M. Bourgeois, l'on n'a que des louanges à lui donner tant pour sa vie que pour ses discours.

1722.

2 Janvier. La blancherie est amodiée à Samuel Pelissier, de Couvet.

12 Mars. Messieurs les maisonneurs pourront faire faire un surtout en triège au petit Barbay qui est à la papeterie pour lui garantir ses vêtements.

3 Avril. On prendra la chambre qui regarde sur la place et qui a une fenêtre du côté de la rue du Four pour servir de chancellerie.

4 Avril. M. de Montherand est nommé suffragant du ministre Bourgeois.

2 Mai. M. le ministre Bourgeois est nommé pasteur à Rances. Bugnon prend sa place et M. Gilliard, pasteur à La Sarraz, est nommé diacre à Yverdon.

9 Mai. Le diacre fera le catéchisme toute l'année au lieu d'un sermon le mercredi.

1 Juin. Le hallage des poudres et du sel appartient à Leurs Excellences selon la teneur de l'acte de vente des dites halles de l'année 1579.

6 Juin. On fera faire un cadran à la tour qui est vers le collége.

20 Juin. Installation de M. Gilliard. Souper aux frais de la ville.

22 Août. Claude Simonet amodie l'auberge de l'hôtel de ville.

1723.

Janvier. On demande à monseigneur le bailli que la petite porte près du pont Bachiez soit désormais ouverte le jour et la nuit.

Le régent Fèvre est chargé de faire le catéchisme à tous les enfants.

2 Avril. Monseigneur le bailli étant arrivé dans ce moment de Berne et ayant reçu ordre de sa Grandeur, Monseigneur le trésorier et haut commandant du pays de Vaud, de faire monter la garde à un lieutenant et à quinze factionnaires pour mettre à chaque porte, sa seigneurie baillivale ordonne à M. le banderet Chasseur en sa qualité de major de faire mettre en exécution sur-le-champ la dite ordonnance.

Cette exécution provient de ce que mercredi soir, trente-un Mars, M. Davel, major de département à La Vaux, s'est émancipé de commander l'armement de cinq-cents hommes et les a conduits devant la ville de Lausanne, où étant arrivés, il a fait avertir Messieurs du conseil de la ville de se soulever, et Messieurs du conseil de Lausanne ayant incessamment fait avertir Leurs Excellences du fait pour y pourvoir, sa dite Grandeur, Monseigneur le trésorier et haut commandant du pays de Vaud, est parti pour Lausanne et a donné le dit ordre en chemin à Monseigneur le bailli.

5 Avril. La ville envoie une députation à Lausanne pour féliciter le bailli de cette ville de la prompte répression de la révolte.

12 Avril. On écrit dans le même sens à l'avoyer d'Erlach.

24 Avril. Daniel Roguin, fils de M. Augustin, forme une société de commerce à Paris avec M. Malcombe, de Genève.

12 Juin. Le gouverneur livrera deux écus blancs à M. le diacre Giliard qui continue à être malade.

25 Septembre. M. Guérard-Jacques Delessert, bourgeois de ce lieu, supplie les honorés seigneurs du conseil d'avoir la bonté de lui accorder une attestation comme il est né Suisse et qu'il est du nombre de leurs bourgeois, afin de s'en servir au voyage qu'il a entrepris de faire à Lyon où il restera quelque temps pour y négocier. Sa requête lui est accordée et on lui souhaite toute sorte de bonheur dans ses entreprises.

27 Septembre. Joseph, fils de M. le ministre Bugnon, prie messieurs du conseil d'avoir la bonté de le recevoir au nombre des habitants, voulant s'ériger en régent et tenir école et des pensionnaires. Accordé.

1724.

29 Janvier. Messieurs du conseil ayant eu avis que M. Haldimand, lieutenant de Montagny, vendait du vin d'absinthe à raison de deux batz le pot, ce qui excède la taxe de deux sols, et ce fait étant regardé comme important et une nouveauté qu'on établit dans la bourgeoisie, il est ordonné que ce fait soit présenté en douze et en vingt-quatre pour en être ordonné.

11 Mars. Messieurs les maisonneurs feront ôter la chaire et les bancs de la chapelle du collége pour les mettre à la chambre d'en haut du sieur régent Rochat où Monsieur le ministre allemand pourra aller faire ses catéchismes.

15 Avril. Le gage Michel est accordé à Isaac Jacottet, étudiant à Lausanne.

6 Mai. Visite d'église. L'église est dans le même état qu'en 1721 par rapport aux contreverses et aux réfutations véhémentes de M. Bugnon, mais, au lieu qu'alors

elles n'avaient pour objet ordinaire que les prédicateurs étrangers, elles tombent aujourd'hui sur Monsieur Gilliard, son collègue. Il y a longtemps que cette église s'aperçoit des contradictions et de la mésintelligence de messieurs ses ministres.... Ces déclamations véhémentes sont dans le fait un très-grand scandale. Elles nous paraissent d'ailleurs d'une souveraine indécence.... Nous ne voyons pas que ces contreverses perpétuelles puissent aboutir à autre chose qu'à la dangereuse habitude de recevoir avec une espèce de doute et de défiance les dogmes que la plupart des auditeurs ne se trouvent pas à portée d'approfondir.

23 Septembre. On reçoit avis que la Classe s'assemblera le 26 à Romainmôtier pour s'occuper de remédier aux désordres qui règnent dans l'église d'Yverdon.

1725.

10 Mars. On fera venir pour la huitaine le sieur Guenat, de Bâle, qui a nouvellement introduit une imprimerie, pour lui déclarer de ne rien imprimer qui regarde les Souverains ou qui regarde des contreverses, et qu'il sera bon pour son propre intérêt, aussi bien que pour celui de la ville, qu'il ne mette aucun ouvrage sous presse qu'au préalable il ne l'ait communiqué à Messieurs le banderet et conseillers.

29 Mai. Sa magnifique seigneurie baillivale envoie de Berne une lettre au noble seigneur châtelain d'Yverdon par laquelle il lui marque que MM. le lieutenant Haldimand, justicier, Rusillon et George-Antoine Auberjonois lui ont écrit touchant la satisfaction que MM. du conseil prétendent que les dits sieurs doivent leur donner au su-

jet de l'écrit qu'ils ont donné l'année passée à la Vénérable Classe et qui va contre leur autorité, qu'ils sont prêts à donner satisfaction à MM. du conseil.

16 Juin. On envoie à Berne MM. Chasseur et Favre, châtelain d'Essertines, pour supplier Leurs Excellences de rendre la paix et la tranquillité à l'église troublée surtout par l'humeur inquiète de M. Bugnon.

28 Juillet. Daniel-Henri Cordey, docteur en médecine, exerce son art en ville.

4 Août. Jean Geofray est nommé premier régent et catéchiste.

17 Septembre. Arrêt de Leurs Excellences portant que les deux seigneurs ministres devront être placés ailleurs. Ils sont remplacés par les ministres Courlat et Calame.

La nomination des deux nouveaux pasteurs ne rendit pas la paix à l'église d'Yverdon. Elle continua pendant plusieurs années à être agitée par des divisions intestines, et le ministre Calame, surtout, devint l'objet d'accusations malveillantes de la part des anciens partisans du ministre Bugnon. Un de ses sermons prononcé le 16 Février 1727 dans le temple d'Yverdon sur le texte : Philipp. IV, 5. « *Que votre modération soit connue de tous les hommes* » ayant été en particulier amèrement critiqué par M. Haldimand, lieutenant de Montagny, ce pasteur se vit obligé de le publier en le faisant précéder d'une préface dans laquelle il fait en quelque sorte l'historique de ces tristes débats. Nous transcrirons quelques lignes de cette rare et curieuse brochure qui nous a été donnée :

« Voici principalement la véritable cause de toutes les
» traverses que j'ai essuyées. LL. EE. ayant trouvé à
» propos pour la paix de l'église d'Yverdon, d'obliger les

» deux ministres d'en sortir, le Sr. Haldimand (qui se dit » régénéré, qui en indique l'époque et la manière, et qui » se déclare redevable de sa régénération à M. Bugnon, » qui était premier ministre) crut ne pouvoir mieux té» moigner sa reconnaissance à M. Bugnon, qui quittait » fort à regret la cure d'Yverdon, qu'en dressant une » supplication, qu'il fit signer par tous ceux que lui, et » ceux de son parti purent engager à le faire. LL. EE. n'y » ayant fait aucune attention, eux, piqués du refus, for» mèrent la noble résolution de se le conserver pour Pas» teur, au mépris de l'autorité souveraine, et pour le faire » avec plus d'éclat, ils s'en vont au nombre de 40, 50, 80 » personnes, plus ou moins, chaque dimanche en proces» sion à Peney *(paroisse de Baulmes)* qui est à 2 lieues » d'Yverdon, pour entendre ledit ministre. C'est de sa » main qu'ils reçoivent régulièrement la communion.

» Pour colorer ce schisme et pallier, en quelque ma» nière, leur désobéissance, il a fallu déclamer contre la » doctrine des nouveaux ministres d'Yverdon. Aussi le » Sr. Haldimand les attaqua d'abord tous les deux par » une lettre anonyme, de laquelle il fut vérifié qu'il était » l'auteur et qui lui attira un arrêt de LL. EE. qui le » menacèrent de leur disgrace en cas de récidive: mais » mon collègue, ayant dès lors prêché ordinairement la » prédestination absolue de la manière la plus crue, il » l'abandonna pour s'attaquer uniquement à moi, qui » déclarai que, conformément à l'intention de LL. EE., » je garderois un profond silence sur cette matière. En » falloit-il davantage au Sr. Haldimand, qui déclare que » cette doctrine est la moëlle et l'essence de toute la re» ligion, pour tourner toutes ses batteries contre moi, et

» je ne vois aucun jour qu'il se ralentisse dans ses pour-
» suites, parce que, convaincu qu'il est régénéré, et qu'il
» ne peut décheoir de la Grace, il n'a rien à craindre
» pour l'autre vie, quoiqu'il puisse faire dans celle-ci.

» Mais, une preuve, sans équivoque, que c'est un véri-
» table esprit de parti qui l'anime, c'est qu'il passe la
» plus grande partie de l'année à Montagny, dont le mi-
» nistre, de notoriété publique, est l'orthodoxe le plus
» exact qu'il se puisse; cependant, non seulement il dé-
» serte ce pasteur respectable par ses lumières et ses
» mœurs, mais encore il oblige toute sa famille, avec
» une autorité despotique, d'en faire de même, pour al-
» ler entendre M. Bugnon à Peney.

» Et pour colorer une conduite si irrégulière et con-
» traire aux ordonnances souveraines, il a fallu décider
» du bonheur et du malheur des autres, aussi absolument
» que si l'on étoit le souverain arbitre de leur sort; n'as-
» signer le Paradis qu'à ceux de leur secte, et en exclure,
» nom par nom, tous ceux qui ne les suivoient pas. Ce
» sont des décisions aussi téméraires, que j'ai cru qu'un
» Pasteur devait fronder, et qui ont occasionné le sermon
» en question. »

Barthélemi Haldimand répliqua à la brochure de 52 pages du ministre Calame par un mémoire théologique de 108 pages qu'il fit imprimer à Schaffhouse la même année 1728. « Dans tout le cours de ce mémoire » est-il dit au commencement de cet écrit qui nous a été communiqué par M. le ministre Jayet, « le sieur Haldimand
» ne s'attachera qu'à ce qui a trait directement à son su-
» jet, passant par dessus tout le reste; ne désirant à M.
» Calame que tout bien, spirituel, temporel et éternel,

» priant Dieu qu'il lui ouvre les yeux par la vertu infinie » de son St-Esprit, afin qu'il voie la gloire de Dieu en » la face de J. C. et qu'il ait sa part avec ceux qui sont » sanctifiés par la foi en son nom, etc. »

27 Octobre. MM. les maisonneurs sont chargés de convenir avec M. Haldimand, intendant du canal, pour amener sur un razel, dès Entreroches, le bagage de M. Courlat qui est ministre à La Sarraz et qui a été établi grand ministre en cette ville.

Installation des deux pasteurs. Souper.

1726.

18 Mai. Honorée Catherine, fille de feu Conrad Haass et veuve de Joseph Leu, reprend les bains de la veuve de M. de Treytorrens.

13 Juillet. Feu Monsieur François-Louis Christin, conseiller, ayant légué cette année 1250 florins pour l'entretien d'un catéchiste, le catéchiste actuel Fèvre devra, en outre de son engagement du 6 Mars 1723, faire des catéchismes toute l'année le mercredi et le vendredi soir. Il fera de plus la prière chaque jour au temple et y conduira le chant des psaumes. Sa pension sera de 150 florins, 6 sacs de froment et 100 fagots.

31 Juillet. On lit la donation que fait M. Barthélemi Haldimand, lieutenant de Montagny, bourgeois de cette ville, de la somme de 3000 florins dont il veut payer l'intérêt annuel pendant sa vie et qui commencera à courir dès le 1 Août 1726, et après sa mort ce capital sera payé en argent comptant ou en lettres de rente qui seront créées à forme des bons de LL. EE. et dont le moindre sera de 500 florins, lequel intérêt sera applicable à payer

la pension à un catéchiste qui sera chargé de faire à l'issue des prières publiques du mercredi et du vendredi un catéchisme à tous les enfants, et cela pendant toute l'année, réservés les temps des congés.

5 Octobre. On fait présent au nouveau bailli Sinner de deux flambeaux avec les mouchettes et porte-mouchettes en argent.

1727.

29 Avril. Les buttes des archers qui se trouvent dans l'allée des marronniers, seront transportées entre la tour de la ruelle Martin (passage Souwaroff) et le boulevard (derrière la maison de Saussure-Bourgeois).

22 Juillet. Ordre arrêté pour les funérailles de Dame Steiger née de Muralt, belle-mère du bailli : 1° quatre gardes du château marcheront en tête du convoi le fusil sous le bras et un crêpe au bras gauche; 2° viendra ensuite le noble seigneur de St-Martin, soit M. le capitaine Masset qui marchera devant le corps; 3° le corps sera porté par quatre de messieurs les assesseurs baillivaux avec des essuie-mains jusqu'au bas de l'escalier où il sera mis sur le brancard; 4° du bas de l'escalier quatre justiciers le porteront jusque près de la fontaine; 5° dès la fontaine quatre curials le porteront jusqu'au temple; 6° les parents marcheront après le corps; 7° les ministres; 8° les assesseurs ayant porté le corps au lieu désigné, ils se mettront derrière les ministres; 9° les justiciers après les assesseurs; 10° les conseillers, etc.

La tombe de cette dame se trouve au bas de la tour du clocher. La pierre tumulaire, incrustée dans la muraille et surmontée de la figure en relief du Temps, porte l'inscription suivante :

II Corinth. V, 1. « *Nous savons que si notre habitation*
» *terrestre de cette tente est détruite, nous avons un*
» *édifice de Dieu, une maison éternelle dans les cieux,*
» *qui n'est point faite de main.* »

» La noble et vertueuse Dame Catherine de Muralt, » veuve de feu noble et magnifique seigneur Jean-Fré- » déric Steiguer, du conseil d'état et directeur des sels » de la ville et république de Berne, estant venue au » château d'Yverdon auprès du noble et magnifique sei- » gneur Sigismond Sinner, son gendre, seigneur ballif au » dit lieu, et de madame la ballive, sa fille, le Seigneur » l'ayant retirée à soy, son corps repose dans ce temple » dans l'attente de la bienheureuse résurrection.

» Elle a vécu 62 ans, 7 mois, 9 jours, estant née le » 11e Décembre 1665 et décédée le 20e Juillet 1727.

» *La tendresse de mère l'a conduite en ces lieux,*
» *Sa foy, sa piété l'ont enlevée aux cieux.* »

1728.

10 Janvier. Le ministre De Miéville est nommé recteur du collége.

François-Louis Petitmaitre continuera à être secrétaire du conseil.

3 Avril. Arnaud, chantre de l'église de St-Laurent de Lausanne, est nommé régent et chantre à la place de M. Rochat.

Wilhelm Schertz est nommé régent allemand.

11 Décembre. La maison de M. le juge Bourgeois, de Giez et de cette ville, ayant été incendiée et de plus sa grange remplie de foin, on lui accordera pour lui aider

trois milliers de tuiles, cent creneaux et trois sacs de méteil du grenier de la ville.

Sur la proposition de M. de Treytorrens, on rompt l'abergement et l'on reprend les bains dans l'intention d'en réparer les bâtiments, de les rendre mieux logeables, afin de les rendre par là plus suivis et plus renommés. On choisira l'emplacement des nouveaux bâtiments de manière à ne pas diminuer ni préjudicier à la qualité de l'eau, et l'on consultera à cet effet un chimiste.

1729.

12 Mars. On accorde à M. le curial Haldimand de construire un petit édifice à sa maison près du pont Bachiez sur la muraille de ville où il y a déjà une galerie.

16 Juin. On permet à M. le lieutenant Haldimand de tenir une chèvre sur le pâquier à la condition ordinaire de la faire garder à l'attache, afin qu'elle n'endommage pas les haies.

2 Juillet. Messieurs les docteurs en médecine avec M. Wild, chimiste, fils de M. le commissaire des péages, analysent l'eau des bains.

3 Septembre. Le fils de Pavid l'anglais faisant ici le vagabond et aussi s'avisant d'aller friponner des fruits par-ci par-là dans les possessions, on ordonne à ses parents de le châtier, et au cas qu'ils ne le veulent, on le fera conduire dans un cachot à l'hôpital où il sera nourri au pain et à l'eau pour deux fois vingt-quatre heures.

17 Décembre. On décide de rebâtir les bains.

1730.

28 Janvier. On fait imprimer quatre-cents exemplaires des règlements pour les cas d'incendie.

30 Janvier. Noble François de Hennezel, seigneur de M. Martin, lieutenant baillival et châtelain de cette ville, est enseveli au temple.

15 Avril. De Martines, second fils du noble seigneur de St-Georges, est reçu habitant.

12 Mai. Des réfugiés de Pragela doivent arriver dans le pays.

1 Juillet. La propriété de St-Georges est abergée perpétuellement aux conseillers G. Ancel et Charles-Elie Christin.

11 Septembre. On donne à M. le conseiller Emmanuel de Treytorrens la commission de dresser les plans de tout le terrain des franchises de la ville.

30 Septembre. Le puits de M. Ferdinand Bourgeois est transporté à la rue entre la porte de sa maison et sa grange.

1731.

10 Mars. On reçoit en ville trente réfugiés piémontais.

27 Août. M. Arnaud est nommé régent.

1732.

1 Mars. Le plan du bâtiment des bains exécuté par l'architecte Martin est accepté.

13 Mai. On défend de jouer au mail derrière le lac de peur d'accidents.

1733.

13 Juin. M. le ministre Courlat n'étant pas guéri de la maladie qu'il a eue, il y a quelques mois, va à Lausanne pour changer d'air et demande un suffragant pour une année.

1734.

Janvier. M. Albert Roguin ayant obtenu un emploi du colonel au service de Sardaigne, donne sa démission de conseiller par lettre du 30 Décembre.

23 Janvier. On donne 16 louis d'or à l'architecte Martin qui a fait achever le bâtiment des bains.

30 Janvier. On parle au conseil de l'article qui est introduit dans le dictionnaire de Moréry touchant Yverdon et de la calomnie qu'on lui impute d'avoir tué le premier bailli d'Yverdon, George Zumbach, quoique l'on ait dans les occasions donné connaissance de l'arrêt de LL. EE. du 24e Mars 1716 qui justifie l'innocence de la ville d'Yverdon à cet égard et la fausseté de l'accusation. Et comme il se fait une seconde impression du même dictionnaire de Moréry à Bâle comme la première, on fera redresser cet article et on y introduira la justification d'Yverdon sur la fausse accusation qui a été mise sur le premier dictionnaire. A quel effet on dressera un verbal raccourci pour être envoyé à M. le ministre Roche, correcteur du dit livre pour l'y introduire. La commission en a été donnée à MM. le banderet Chasseur, Chansson, Roguin, Nicolas Bourgeois et Le Merle. L'ouvrage sera vu en conseil avant que d'être expédié.

13 Novembre. Monsieur François-Louis Faigaux, fils de l'ancien diacre de ce nom, pasteur de l'église française de Bréda en Hollande, demande son baptistaire. Comme il est filleul du conseil, on le lui enverra gratis. Ce ministre desservit plus tard l'église walonne de Namur et fit imprimer à la Haye en 1740 un volume de sermons dont nous possédons un exemplaire.

11 Décembre. Le justicier George-François Roguin est élu conseiller.

1735.

1 Janvier. Le bourgeois Ehinger est nommé messager de Bâle.

21 Mai. M. le ministre Courlat, de nouveau malade depuis quelques mois, sans qu'on ait l'espérance qu'il puisse reprendre ses fonctions, se rend encore à Berne demander un suffragant. On lui fait présent d'un louis d'or vieux.

18 Juin. On donne une quadruple pistole d'Espagne au ministre Petitmaitre, suffragant de M. Courlat.

3 Décembre. On insérera dans la gazette et feuille d'avis que l'on amodiera les bains à dater du premier de Février 1736.

1736.

7 Février. Les bains sont amodiés à Benjamin Huguenin, du Locle, hôte à la maison de ville de Moudon, jusqu'au 15 Avril 1742 pour le prix de 250 écus blancs soit 1870 florins par année.

28 Mars. Le secrétaire expédiera le baptistaire de demoiselle Anne Judith Dorothée, fille de M. le ministre Faigaux et d'Esther d'Aubigné.

7 Avril. Le receveur Pillichody reprend l'abergement de St-George que M. Jean-Louis Ancel avait repris de son frère défunt George-Louis.

27 Avril. On accorde au sieur Centlivres, commis des postes à Lausanne, une attestation favorable et authentique pour son fils aîné Jean-Christian Centlivres qu'il a voué au négoce et qu'il veut envoyer en Angleterre.

28 Avril. M. le ministre Courlat donne sa démission; il est remplacé par son suffragant Petitmaitre, qui inséra à cette occasion la note suivante dans le registre baptistaire d'Yverdon de cette époque: « Après avoir desservi » dès le 13e Mars 1735 les fonctions de M. Courlat, pre- » mier ministre de cette église, en qualité de suffragant, » ses continuelles infirmités de corps et d'esprit l'ont » engagé à abdiquer sa charge, et j'ai été établi à Berne » le 1er juin 1736 et installé le 17 du même mois. Dieu » veuille que ce soit à sa gloire et à l'édification du trou- » peau qu'il m'a remis et à mon propre salut. »

1737.

26 Janvier. Des jeunes Allemands ayant été rapportés d'avoir tué dès les petites murailles des poules à la basse-cour de la cure de la ville, et d'aller sur les murailles dans les tours jouant aux cartes et faisant les débauchés, ont été cités et questionnés sur ces plaintes pour découvrir les fautifs. Après les avoir fortement exhortés d'être plus sages et réglés et de ne donner lieu à de nouvelles plaintes sur leur conduite, on a trouvé à propos d'en avertir ceux chez qui ces Allemands demeurent.

M. le colonel Albert Roguin fait un legs de 500 florins à l'hôpital.

8 Juillet. Les bains sont très-fréquentés.

13 Juillet. M. Petitmaître, étudiant en théologie à Bâle, dédie ses thèses au conseil. On lui fait présent de quatre louis d'or vieux.

27 Juillet. Les maisonneurs font mention au conseil de l'état caduc du temple et de la nécessité de le rebâtir. On avisera.

29 Novembre. M. le doyen Bourgeois, pasteur de Rances et ancien pasteur d'Yverdon, fait un legs de 500 florins à l'hôpital.

1738.

1 Mars. M. Rochat, le jeune, est nommé régent de la seconde à la place d'Arnaud.

8 Mars. M. Valotton, nommé diacre, est installé à l'issue du sermon du soir. Point de repas.

Il y avait à cette époque, comme à présent, trois pharmacies en ville : celles de MM. Bertrand, Perrier et Perceret-Bouquet; et cinq chirurgiens : MM. Flaction, Bulet, Duvoisin, Pillichody et Malherbe.

8 Novembre. Les bains sont affermés à George-Henri Gruet, de Berchier.

4 Décembre. LL. EE. du Deux-Cents prêtent à la ville vingt mille francs à 3 % pour la bâtisse projetée du temple.

1739.

14 Février. Le recteur de Miéville est nommé pasteur à Pomy.

On plante des tilleuls et des marronniers au bout de la Plaine jusqu'à la ruelle du Marteray.

2 Mai. On adopte le plan du nouveau temple, exécuté par M. l'architecte Billion de Genève.

27 Juin. On remet à M. Billion dix louis d'or vieux pour les plans et les devis du temple.

4 Juillet. Jean-Claude de Crez est nommé recteur du collége.

7 Novembre. M. le conseiller Warney représente de la part de M. Jean-Louis Haldimand, son beau-frère, que

Monsieur son beau-fils, Abram-Gherard-Samuel Haldimand, ayant composé et soutenu dans l'université de Leyde une dissertation et dispute sur des matières de droit en y recevant le grade de docteur dans cette faculté, avait fait imprimer cette pièce et l'avait dédiée à messieurs le banderet et conseillers de cette ville, se proposant d'en être le porteur et de la leur présenter luimême. Mais il a eu le malheur de tomber malade à Paris, et, après quelques jours, il y est mort d'une mauvaise fièvre, et cette pièce s'étant trouvée parmi les papiers du défunt qu'on lui a envoyés avec l'annonce de cette triste nouvelle, il a cru devoir la présenter pour suivre sa destination et manifester les sentiments de respect du défunt pour les honorés seigneurs du conseil, les priant de l'accepter.

Le conseil reçoit cet ouvrage à lui dédié avec bien du plaisir, prenant beaucoup de part à la mort de son auteur qui n'aurait pas manqué de faire honneur à sa famille et à sa bourgeoisie par les talents extraordinaires et les heureuses dispositions dont il était doué, chargeant M. le conseiller Warney de témoigner au dit sieur Haldimand son beau-frère, ces sentiments du conseil à cette occasion.

Le dit sieur Warney a, en conséquence, délivré un exemplaire de la dite pièce à chacun du conseil.

1740.

9 Janvier. Décès du régent Du Puget.

François-Frédéric Flaction, docteur en médecine, de l'université de Halle en Saxe, présente des thèses dédiées au conseil. On lui fait cadeau de six mirlitons.

27 Février. Maître-Philippe-Antoine Mathile, de La Sagne, est nommé quatrième régent du collége.

28 Mars. Les bains sont amodiés à Jean-George Bourquin, hôte à la maison de ville de Valangin.

9 Avril. On remet 800 francs à M. de Treytorrens pour les plans qu'il a faits de la ville et de son territoire.

Un imprimeur de Bâle souhaitant de s'établir ici pour travailler de sa profession, on lui écrit de venir sur les lieux voir si cet établissement lui convient.

30 Avril. Ordonné aux élèves de M. le recteur De Crez à chacun un demi-écu blanc et le double aux deux d'entr'eux qui ont récité la harangue jeudi passé au collége à la distribution des prix, et cela en gratification, comme aux années passées.

24 Août. Le diacre Valotton, nommé pasteur à Vallorbes, est remplacé par M. Agassis.

1741.

14 Juillet. On prête à M. de Chandieu, seigneur de La Chaux, 2500 florins.

29 Juillet. On accorde au nommé Jean, fils d'Antoine Maxa, de Cagliari en Sardaigne, dessinateur, qui a demeuré quelque temps à Genève pour y vivre selon la réforme de l'Evangile, la permission de demeurer dans cette ville pour y donner des leçons de dessin.

5 Août. L'entreprise de la bâtisse du temple sera donnée à forfait.

12 Août. La compagnie des drapiers demande à amodier la foule pour neuf ans.

1742.

18 Juillet. L'architecte Vaucher se charge de la maçonnerie de la bâtisse du temple pour le prix de 6000 francs.

1743.

Janvier. Réparations au logement du garde sur la porte de Gleyre.

25 Janvier. Péter Kurtzen est nommé régent allemand.

23 Février. Les marraines s'asseyeront devant le banc de Madame la baillive.

13 Mars. Lévit Barrelet, Maurice Tommet, Pierre Greset et Moïse Lambelet se chargent d'exécuter la charpente du temple pour le prix de mille francs à dix batz, plus cent pots de vin au lieu de repas.

27 Avril. M. le proposant Develey dédie au conseil des thèses de théologie qu'il a soutenues à Lausanne. On lui fait présent de quatre louis d'or vieux.

10 Mai. Le drapeau de la ville portera une grande croix blanche, les flammes rouges et noires aux quatre coins. L'on y fera mettre les armes de la ville au milieu en écusson.

28 Juin. On permet au chirurgien Malherbe de faire cueillir de la fleur de tilleul derrière le lac, en prenant soin qu'il n'arrive pas de dommage aux arbres, puisque, s'il en arrivait, il en répondrait. La même faveur est accordée aux apothicaires.

3 Juillet. La commission du collége décide que, dans la vue de contribuer plus efficacement à une bonne éducation de la jeunesse, chaque membre sera appelé à visi-

ter à tour de rôle, une fois par semaine, le collége, une fois par mois les élèves de M. le recteur et une fois par année les petites écoles.

7 Septembre. On ne compte plus que trois hôtelleries : la Maison de ville, la maison des Bains et la Croix-Blanche. Il y a de plus deux tavernes privilégiées.

16 Novembre. Le gage Michel est accordé à M. le proposant Samuel Petitmaître, fils cadet de M. le ministre Petitmaître.

1744.

8 Février. On lit le projet que la commission a dressé de la description de la ville d'Yverdon, de son antiquité, etc., que M. le professeur Altmann a proposé et s'est offert de faire insérer dans une impression qui se fait en Hollande. On l'approuve, sauf quelques petits changements que l'on y fait pour en faire l'expédition par rapport au plan de la ville en particulier et de ses environs, que M. le conseiller de Treytorrens a dressé pour accompagner la description et qu'il s'est offert de changer par un autre plan où la ville sera plus en grand. La commission est chargée d'écrire à M. Altman, en lui adressant le tout, que l'on le remercie de ses manières obligeantes pour cette ville, et que l'on soumet à sa correction ce que l'on en dit, et de faire insérer dans cette impression ce qu'il trouvera convenable.

11 Juillet. Nicolas-Louis, fils de M. le secrétaire baillival Jean-Rodolphe de Treytorrens, va dans les pays étrangers.

18 Juillet. Louis-Salomon Morel, tanneur, va se perfectionner de son état dans les pays étrangers.

M. le lieutenant Haldimand est chargé de recevoir les pierres que l'on amènera dès la Comté de Neuchâtel pour la bâtisse du temple.

15 Août. David Jacot, des Combes, pierrier de St-Blaise, doit fournir les pierres jaunes pour la bâtisse du temple; Pierre-Henri Borel, les pierres de roche.

1745.

24 Avril. On fait présent de quatre louis d'or à M. Duvoisin, étudiant, de cette ville, pour des thèses qu'il a dédiées au conseil et qu'il a soutenues sous M. le professeur Altmann.

8 Mai. Daniel Grandjean, de Buttes, régent d'école à Champagne, est nommé régent d'une petite école de la ville. Il recevra cent florins, deux sacs de froment et quatre batz de chaque écolier.

24 Juillet. M. le professeur d'Arnay, recteur de la vénérable académie de Lausanne, envoie à la ville six exemplaires du règlement souverain touchant les imprimeries.

4 Septembre. A la réquisition du sieur Centlivres, commis des postes à Lausanne, on lui accorde pour son fils Pierre-Jacques une attestation d'origine pour voyager dans les pays étrangers.

13 Novembre. On permet au libraire Neubrand qui est malade et qui est obligé d'expédier aux particuliers des Bibles qu'il a fait imprimer à Bienne, de faire venir un nommé Daniel Greifflein, de Steckborn en Thurgovie, habile ouvrier, pour travailler chez lui.

27 Novembre. François-Louis Roguin est élu des 24. Jean Rüchty, de Steffisbourg, est reçu habitant pour

le prix de dix-sept florins et six sols par an, outre le brochet (seau en cuir).

29 Novembre. Les docteurs Bourgeois, Flaction et Portefaix sont tous les trois nommés docteurs-médecins de la ville. Ils recevront chacun trois sacs de froment de l'Hôpital et sept pistoles, soit 175 florins.

Les 12 et les 24 feront le repas de Sylvestre.

1746.

5 Mai. On amodie les bains au sieur Girard.

On construit un magasin pour le dépôt des sels de LL. EE. de Zurich au même alignement que les halles neuves.

21 Mai. On accorde à M. le lieutenant et conseiller Haldimand de pouvoir mettre sur les pâquiers une ânesse dont le lait lui a été ordonné.

12 Novembre. Les clefs du magasin de Zürich sont remises à Adam-Louis Pacotton, commis de LL. EE. de Zürich.

7 Décembre. M. Rochat, régent de la première classe, successeur de Degiez, ayant obtenu du noble et magnifique bailli le déport de sa charge, et M. Simond, son beau-fils, ayant été agréé et reçu pour son successeur en dite charge, se présentent pour annoncer ce changement et en demander l'acquiescement à Messieurs du conseil, le dit Rochat priant au surplus de lui accorder une attestation de sa conduite et du service qu'il a rendu pendant une trentaine d'années en qualité de régent, et de lui accorder l'habitation et demeure dans cette ville pour le reste de ses jours, du moins autant que le séjour lui conviendra. — Accordé.

1747.

3 Janvier. Décès de Jean Chaillet, cousin de M. le secrétaire baillival Haldimand. Il fait un legs de cent écus à l'Hôpital.

11 Mars. Daniel Græfflein est nommé régent de l'école allemande.

18 Mars. Le sieur Molinier, perruquier, s'étant chargé du jeune Flaction par essai pour lui apprendre à raser et à préparer une perruque, se présente et rapporte que ce jeune homme est de bonne espérance et de bonne volonté. On lui payera dix écus blancs pour son apprentissage.

1 Juillet. M. le conseiller Burnand étant sur le point de rebâtir sa maison au bas de la plaine procédée de feu M. le conseiller François-Louis Roguin, on lui permet de mettre sa grange derrière ladite maison.

29 Juillet. Régents et régentes des petites écoles : le sieur Favarger, régent de la petite école des garçons; la demoiselle Ammann et ses filles; la demoiselle Perrier; la demoiselle Louise Pavid; la demoiselle Anne Bezencenet; Marie Pavid née Tharin; la veuve de Jean-Pierre Develey née Fèvre.

18 Août. Décès de M. Haldimand, lieutenant de Montagny. Il est remplacé par Ferdinand Auberjonois.

30 Septembre. Henriette Auberjonois hérite de M. le lieutenant et conseiller Haldimand, son cousin.

1748.

5 Novembre. On achète une chaîne et tout l'attirail nécessaire pour faire une grue, dont on se servira pour la bâtisse du temple.

21 Décembre. M. Carrard, ministre de Romainmôtier, remplace M. Perey, second ministre, nommé pasteur à Lignerolles.

1749.

7 Mars. On donne accès à M. le ministre Jayet pour l'habitation qu'il a fait prier de lui accorder par M. le conseiller François-Joseph Burnand, son beau-frère.

12 Avril. On n'offrira plus les semesses ou vins d'honneur qu'aux personnes suivantes : aux bourgeois quand ils se marient; à la Vénérable classe des pasteurs; au colloque; aux ministres la première fois qu'ils prêchent; aux officiers quand ils prêtent le serment; aux seigneurs députés de l'Etat; à l'avoyer; aux chefs des républiques; aux princes; à M. le Schutzmeister.

20 Septembre. Jean-François de Coppet est nommé messager de Bâle.

22 Novembre. Le libraire Græfflein s'associe avec la dame veuve Bondely pour établir une imprimerie.

1750.

14 Janvier. Jean-Rodolphe Crot est nommé régent de troisième et lecteur au temple.

7 Février. Le sieur Græfflein est nommé chantre de l'église.

4 Juillet. On aura un registre particulier pour le collége.

31 Octobre. Les sieurs Nicollet et Bertrand sont nommés commis des Halles.

1751.

16 Janvier. La commission de la bâtisse du temple est composée comme suit : MM. Henri-Daniel Cordey, banderet; François Favre; M. l'assesseur Jean-Michel Doxat, pour les 12; M. Louis-Emmanuel Bourgeois, châtelain des Clées; M. le schutzmeister Chasseur, avec le secrétaire pour les 24. La commission sera payée.

6 Février. L'architecte Billon, de Genève, est chargé de diriger les travaux de la bâtisse du temple.

8 Mai. M. le conseiller David-François Rusillion amodie pour trois ans le logis de la maison de ville et celui des bains pour le prix de 1125 florins. Il fait bâtir une maison dans la rue du Four.

24 Mai. Jean-Jacques La Roche donne des leçons de danse.

24 Septembre. En place des vieilles coupes qui ne sont plus à la mode aujourd'hui, on fera faire quatre vases neufs pour l'usage de la communion. Ils seront d'argent fin, dorés en dedans et au dehors. M. le banderet prendra la peine d'écrire à Neuchâtel pour cela à M. Redard, qui doit être un bon orfèvre.

18 Décembre. Madame la veuve Bondely, qui tient l'imprimerie de cette ville, offre des almanachs à tous les conseillers pour les années 1751 et 1752.

1752.

12 Février. On achètera la maison que la veuve de M. l'architecte Martin possède près de la porte de Gleyre pour réélargir l'entrée de la ville.

26 Février. Le sieur François-Louis Roux et son beau-

frère Moulinié, étant dans le dessein d'établir une manufacture d'indiennes dans cette ville, prient le conseil de vouloir bien tolérer pendant un an en qualité d'habitant le sieur Marax, prosélyte et dessinateur, dont ils ont besoin pour le dessin et les couleurs. Accordé.

3 Mars. On acquiert la maison de l'architecte Martin pour le prix de 3,000 florins.

2 Mai. Le sieur Panchaud afferme les bains.

27 Mai. Un plan de rélargissement de la porte de Gleyre, exécuté par l'architecte Billon, est soumis à Leurs Excellences.

22 Juin. On prépare des logements pour 150 réfugiés français qui doivent passer par Yverdon pour se rendre en Irlande.

25 Juillet. On fait une collecte en faveur des Français réfugiés pour cause de religion. Elle produit 600 florins.

La porte de Gleyre, dont une partie de la construction sera à la charge de la ville, aura treize pieds six pouces de largeur.

23 Septembre. Jacques-Louis Du Puget remplace le régent Aigrot pour la petite école des garçons.

1753.

19 Janvier. Messieurs les maisonneurs devront faire charrier des pierres pour établir au printemps prochain une muraille pour fermer le jardin de ville le long de la charrière du cimetière.

7 Avril. On fait miser le vieux bois provenant de la tour qu'on a démolie au jardin de l'hôpital.

16 Mai. On construit un nouveau magasin derrière le lac. On lui donne une étendue de 160 pieds de long sur

50 de large. On l'appuie sur le côté contre un autre qui avait été bâti en 1746, et qui avait environ 110 pieds sur 50.

29 Juin. Daniel Grandjean, de Buttes, acquiert la maison de MM. Petitmaître au dessus de Clendy, au lieu dit en Bel-Air.

28 Juin. Décès du fils cadet de Monseigneur le bailli Fischer. Cet enfant fut enseveli le 30 dans le temple au pied de la tour du clocher. La pierre tumulaire, incrustée dans la muraille et surmontée de la figure en relief d'une femme penchée dans l'attitude de la douleur et laissant échapper de sa main un flambeau éteint, porte l'inscription suivante :

« Noble Henri-Fréderich, fils de noble et magnifique
» Jean-Emmanuel Fischer, seigneur de Riquebach, sei-
» gneur baillif d'Yverdon, et de noble et vertueuse dame
» Elisabeth Daxelhoffer, étant décédé au château d'Y-
» verdon, a été enseveli dans ce temple en attendant la
» bienheureuse résurrection.

» Il a vécu 4 ans 3 mois et 31 jours, étant né le 25
» mars 1749 et décédé le 28 juin 1753. »

Le registre désigne souvent le banc placé au-dessous de ce monument, d'une exécution assez remarquable, sous le nom de *banc de la pleureuse.*

4 Juillet. On portera les bancs du temple au grenier des halles sur la place où se fera le service divin pendant la bâtisse.

13 Juillet. Messieurs les maisonneurs feront réparer aux frais de la ville la balustrade de la rampe qui conduit au grenier de ville sur la place, et feront placer des fenêtres, des bancs, des galeries et une chaire dans ce grenier.

21 Juillet. Messieurs les maisonneurs feront couper l'avant-toit qui obscurcit le grenier des halles sur la place où l'on fera les sermons pendant la bâtisse du temple.

29 Juillet. Premier service religieux aux greniers des halles.

25 Août. On fait présent d'un mirliton, soit 30 florins 9 deniers aux maîtres maçons Borel et Berthoud qui ont posé la première pierre du nouveau temple à l'angle sur la place, du côté de la rue du Milieu, sur laquelle est gravé le millésime 1753.

Messieurs de la commission sont chargés de travailler à faire un projet de ce qu'il conviendra de renfermer dans les soubassements du temple pour servir de monument et de mémorial à la postérité, ce qu'étant fait, ils le présenteront au conseil pour en examiner et reconnaître la teneur.

Pour le jour du Jeûne, on répétera les sermons au collége pour éviter l'affluence du peuple.

25 Août. François-Louis Gander fait don de 750 florins pour la bâtisse du temple.

1 Septembre. La noble et généreuse dame de Gingins, née de Gossnard, fait un don de 600 francs à l'hôpital. On lui en paiera la rente de son vivant.

19 Septembre. Madame la veuve Chabanel fait un don de 250 florins pour la caisse de la bâtisse du temple.

1754.

24 Janvier. M. François-Louis Warney, seigneur de Mézery, fait un don de 375 florins pour la bâtisse du temple.

3 Avril. La commission fait lecture de ce qu'elle a

projeté pour être mis dans le mur du temple pour servir de monument à la postérité. Le conseil en ayant approuvé le contenu, l'inscription s'en fera en latin et en français, à quoi on ajoutera quelques monnaies, et tout sera déposé dans une boîte de plomb pour conserver ces monuments à la postérité.

Nous avons trouvé dans une armoire de la salle de la secrétairerie de l'hôtel de ville (layette 14, nº 5) l'inventaire de ce qui a été déposé dans la caisse de plomb, « *laquelle caisse a ensuite été placée (le 17 juin 1754)* » *dans l'intérieur du mur de la façade du temple qui* » *regarde sur la place, à l'endroit de la colonne qui est* » *à droite du grand portail, derrière la quatrième assise* » *de la pierre qui forme la dite colonne à compter de-* » *puis son dez.* »

Ces divers objets sont les suivants :

1º Quarante tables politiques de la Suisse dans un volume, par M. Faber, pasteur à Bisviller, dont M. Fèvre a fait présent;

2º Le coutumier du pays de Vaud;

3º Trois grands et trois petits almanachs, et trois étrennes mignonnes;

4º Un pied de Berne;

5º Un marc de plomb pesant dix-sept onces;

6º Le manifeste de la conspiration de Berne en 1749;

7º Douze Mercures de Neuchâtel;

8º Quatre Mercures d'Hollande;

9º Trois feuilles du prix des marchandises d'Hollande;

10º Plusieurs gazettes et feuilles d'avis de divers endroits;

11º Une bouteille d'eau de cerise de 1753;

12° Les conventions avec les maîtres maçons, charpentiers et sculpteurs;

13° Les espèces suivantes :

Un demi écu de Berne;
Deux pièces de cinq batz;
Deux pièces de dix kreutzers;
Quatre batz;
Quatre demi-batz;
Quatre kreutzers;
Huit demi-kreutzers;

14° Un catéchisme d'Ostervald à l'usage des écoles de cette ville;

15° Etat des écoles de charité de Lausanne;

16° Instruction sur la manière de cultiver le tabac;

17° La sainte Bible, contenant le Vieux et le Nouveau Testament, les psaumes et cantiques en musique, la liturgie et prières, par Roques, ministre à Bâle, 1744. Coûte dix florins;

18° Un cahier en papier, contenant diverses observations relatives à l'état actuel de la ville et de ses franchises;

19° Un dit en parchemin soit vélin, contenant la traduction latine du susdit cahier;

20° Une feuille de papier contenant le solde des derniers comptes de l'hôpital et de la ville, et les sources qui ont fourni à la bâtisse du temple;

21° Un code consistorial.

Le mémoire historique mentionné au N° 18 et dont la copie se trouve à la secrétairerie, contient de nombreux renseignements sur l'état de la ville à cette époque. Nous choisirons les plus intéressants.

La démolition du temple commença le 22 Juillet 1753.

Sur une pierre placée au-dessus du frontispice du portail de la rue du Milieu, on trouva gravées ces deux lettres M. B., et l'on en conclut que le temple avait été bâti en 1300. Il est à présumer que ces deux initiales, probablement en caractères gothiques, signifiaient simplement que la chapelle était consacrée à la Vierge Marie *(Mariæ Beatæ)*.

Le nombre des enfants qui ont profité pendant l'année 1753 du collége et des écoles publiques a été de 315.

La bourgeoisie est composée de 102 familles, formant 290 ménages, en tout 824 personnes, plus 203 domestiques.

Il y a actuellement 254 ménages d'habitants. Ces ménages sont en tout 929 personnes, plus 113 domestiques. Ainsi le nombre des personnes vivantes en 1753 dans cette ville se monte à 2069, sans y comprendre les pensionnaires, les garçons de métier et autres étrangers en passage.

Depuis dix ans en çà, il est mort dans cette ville 770 personnes, et il y est né 549 enfants.

On parvient dans ce lieu à un âge assez avancé. En 1744, il y mourut une dame qui avait atteint cent ans. En 1752, il y est mort cinq hommes, dont le plus jeune avait 79 ans et le plus vieux 89. Actuellement il y a un bourgeois dont le mariage avec la même femme subsiste depuis 68 années; ils ont l'un 90 ans, et l'autre 98 ans, ensemble 188 ans.

Le vaste bâtiment des bains possède 27 chambres à loger, outre toutes les aisances nécessaires.

On compte 340 maisons et granges, tant dans la ville que dans les faubourgs.

Il y a deux boucheries pour les grosses bêtes qui con-

somment annuellement 300 bœufs et vaches. Il y a aussi trois boucheries pour les veaux et les moutons qui débitent environ 1700 veaux et 2700 moutons.

Il y a aussi trois fours publics, dont la ville ne retire aucun revenu, afin que les bourgeois puissent cuire leur pain, moyennant onze cruches par sac, les habitants pour treize, et les boulangers pour quatre batz et un cruche.

Les quatre moulins banaux appartiennent à la ville et sont construits sous un même couvert.

Ils moulent annuellement environ huit ou dix mille sacs. Les villages assujettis à la banalité de ces moulins sont Pomy, Cuarny, Villars-Epeney, Noréaz, Cheseaux. Il s'y trouve aussi une scie, deux battoirs et autres aisances.

Sous un autre couvert, un peu plus haut, se trouvent deux foules, l'une pour les drapiers, l'autre pour préparer les peaux des chamoiseurs, dont la fabrique fleurit actuellement. On y a foulé, en 1753, 4457 peaux de moutons et 4581 peaux de veaux.

En remontant la rivière du moulin, on trouve l'écluse que MM. les entrepreneurs du canal d'Entreroche firent construire en 1641, au moyen de laquelle les bateaux descendent commodément dès là sur le port.

Les vastes marais qui s'étendent depuis cette ville jusqu'à celle d'Orbe, ci-devant indivis entre toutes les communautés aboutissantes, ont été partagés en l'année 1717, à l'instance et au grand avantage de cette ville, puisque, outre les bons pâturages qu'ils fournissent pour 143 chévaux et pour 133 bêtes à cornes, ils produisent encore considérablement de foin. On en amodie annuellement pour environ 2000 francs, outre environ 30 ou 40 chars qu'on en recueille pour l'entretien des attelages de la

ville. Avant ce partage, on n'en retirait presque aucun bénéfice.

La ville a droit d'imprimerie par concession de Leurs Excellences, du 3 mai 1617.

Elle a acheté de Leurs Excellences, le 29 janvier 1579, la maison des halles derrière le lac, avec le droit d'exiger le salaire accoutumé pour toutes les marchandises à forme de l'usance.

Elle a le droit de retirer les lods, à raison de 16 sols pour chaque vente qui se fait dans les franchises de la ville.

Elle a acheté, en 1717, de Leurs Excellences des deux illustres Etats de Berne et Fribourg le péage des Arnons.

Les bourgeois d'Yverdon sont francs de péage rière la seigneurie d'Echallens, celle de Cossonay, l'évêché et seigneurie de Lausanne; de pontonage à Allamand par diverses concessions, etc., etc.

Le port est actuellement fourni de 13 grandes barques, portant environ 800 ou 1000 quintaux, et d'une demi-barque, outre les petits bateaux.

On est parvenu à nettoyer l'embouchure du port des sables qui en fermaient presque l'entrée, et cela par le moyen d'une digue longue actuellement de 80 toises, qui sert à resserrer le cours de la rivière. On a commencé cet ouvrage en 1749. La toise est composée de neuf pieds de Berne, dont on en joint un ici pour en donner une idée juste.

L'aune d'Yverdon contient 3 pieds 9 pouces juste.

La mesure du pot de vin contient exactement 3 livres trois quarts d'once d'eau.

Le quarteron contient 8 pots et un seizième. Huit quarterons font le sac.

Six sacs font le muid.

La livre est composée de 17 onces. L'once se divise en 24 deniers. Le denier en 24 grains.

On joint ici un marc de plomb, pesant exactement la livre de 17 onces.

Quant aux monnoies. On compte communément dans le commerce par livres tournois ou par florins. La livre tournois vaut 20 sols tournois ou 10 batz. Le sol tournois se divise en 12 deniers tournois. Le florin vaut douze sols lausannois ou 4 batz. Le sol lausannois se divise aussi en 12 deniers.

On compte encore en écus blancs, qui valent trois livres tournois ou 30 batz, et par écus-petits qui valent le tiers de moins.

Le batz se divise en demi-batz, équivalant au sol tournois; en tiers de batz, équivalant au sol lausannois, autrement dits Lucernes ou Gros; et en quart de batz, autrement appelés cruches.

Il n'y a cependant pas de pièces de monnoie du coin du pays qui valent exactement une livre tournois, un florin, un écu blanc, un écu-petit.

Les espèces les plus communes dans ce pays sont celles de France et les monnoies de Suisse. Les espèces courantes et communes de France sont : le louis d'or vieux, pesant 5 deniers et 6 grains, valant 127 batz; le louis d'or neuf, pesant 6 deniers et 9 grains, valant 160 batz; le mirliton, pesant 5 deniers et 2 grains, valant 123 batz. En argent, l'écu neuf pesant 23 deniers et 19 grains, valant 40 batz.

Les monnoies les plus ordinaires au coin de l'Etat sont : en or, le ducat, pesant 2 deniers et 17 grains, valant 70

batz. En argent, des demi-écus valant 16 batz et demi; des pièces de cinq batz qui valent 5 batz et demi. Toutes les fractions de ces espèces pèsent et valent à proportion. En cuivre allié et étamé d'argent : le batz, le demi-batz, le quart de batz ou cruche, et le demi-cruche.

L'once de l'or en lingot vaut 48 francs. L'once de l'argent de France ou fin vaut 4 francs. L'once de l'argent commun ou de Suisse vaut 35 batz. L'intérêt ordinaire de l'argent qu'on prête est le cinq pour cent par année, rarement le quatre.

Etat du prix des denrées et marchandises en l'année 1753. Le quarteron de froment, 16 batz 2 cruches. Il varie ordinairement de 10 à 20 batz, les autres graines à proportion.

Le vin de la Côte et de la Vaux, le meilleur se vend en pinte, le pot 4 batz 2 cruches. Le vin du pays, le meilleur, se vend 3 batz.

On a vu de nos jours les vins de la Vaux et de la Côte se vendre en détail depuis 5 cruches jusqu'à 5 batz le pot, et le vin du pays depuis 3 cruches jusqu'à 3 batz et demi.

Le pain blanc se vend 1 batz la livre; le sel, 3 cruches et demi; le bœuf, 6 cruches; le veau, 5 cruches; le mouton, 6 cruches; le cochon, 2 batz; le fromage gras, 3 batz; le beurre, 3 batz; la crême, 4 batz le pot; le lait, 1 batz le pot; la truite, 10 cruches la livre; le brochet, 2 batz; œufs, 6 pour 1 batz; le café du Levant, 15 batz la livre; le café des Iles, 8 batz; le thé fin, 8 livres la livre; le chocolat fin, 2 livres; le sucre, 5 batz et demi; le fer, 5 cruches; l'acier de terre, 2 batz; le demi-fin, 3 batz et demi, et le fin 5 batz; le plomb, 2 batz; l'étain fin d'Angleterre, 7 batz et demi; le cuivre en fonte, 10

batz; le savon gris, 4 batz la livre; le savon blanc, 3 batz 3 cruches; le cuir crû, 2 batz; le cuir façonné, de 6 à 7 batz; les peaux de veaux crues, 2 batz; les mêmes peaux façonnées, de 8 batz et demi à 9 batz; les peaux de mouton crues, 3 à 4 batz pièce; les mêmes peaux façonnées, 18 à 19 batz la livre, sans ocre. La poudre à tirer, 6 batz et demi la livre; le tabac du pays, 6 cruches la livre; le tabac en feuilles, 1 batz.

Les journées des ouvriers et manœuvres sont taxées annuellement par le conseil. Elles varient suivant les saisons et les professions depuis 5 batz à 8.

On ajoute ici par voie de supplément : 1° Que la ville possède de toute ancienneté une forêt de bois de chêne, située entre Cheseaux et Yvonand, appelée le *Bois de la ville*, à laquelle on a eu fait quelques petites augmentations par des acquisitions. Elle contient actuellement, en y comprenant le *bois de Crau*, les *Côtes du lac* et les *Esserts-Manuel*, le tout en contiguité, de 334 poses et demie, de 500 toises carrées chacune.

On a introduit depuis l'année 1751 dans une partie de ces forêts les coupes réglées, au grand avantage du public et des individus de cette bourgeoisie, remarquant que, depuis lors, le bois a diminué de prix d'environ un quart, au moyen de la quantité de bois à brûler que l'on en tire, au lieu qu'auparavant on laissait consumer de vieillesse la plupart des chênes.

2° Que depuis longues années, on a introduit dans les moulins l'usage de rendre la farine au poids, les meuniers ne pouvant retenir pour leur paie et décale que le cinq pour cent; à quel effet on entretient aux moulins deux peseurs assermentés, qui retirent chacun 200 livres de

gage et qui expédient à chaque particulier des billets du poids de leur graine, de la farine et du son qui en proviennent, tenant de plus des registres du tout.

Les moulins produisent actuellement de rente à la ville par semaine : froment, 15 quarterons; messel, 4; graine de moulin, 16 quarterons.

Le mémoire historique mentionne de plus les noms des membres des divers corps constitués de la ville, et se termine par ces mots :

« Le Tout-Puissant fasse que cet édifice, entrepris
» sous ses auspices et pour son service, tourne à sa plus
» grande gloire et remplisse heureusement sa destina-
» tion. Amen ! »

27 Avril. On organise une loterie à un louis d'or neuf le billet pour augmenter les fonds de la bâtisse du temple.

4 Mai. Le ministre Petitmaitre demande un suffragant.

12 Juin. Il est décidé que toutes les tombes qui sont en terre seront relevées et replacées au même lieu où elles sont, en les élevant au niveau du sol du temple, et quant à celle de Madame Steiger, qui est inscrite dans le mur, on en conservera l'emplacement.

26 Novembre. François-Louis Du Puget exerce l'état de libraire.

1755.

22 Février. La vieille Toile ne présentant qu'un spectacle affreux et un cloaque des plus puants, on décide qu'elle sera peu à peu comblée, et que pour cet effet on dépensera annuellement jusqu'à la somme de 500 florins jusqu'à ce que l'ouvrage soit fini.

29 Mars. Le sieur Pache, fils du régent de Goumoens,

qui jouait du hautbois dans le temple pour accompagner le chant des psaumes, se retire de ce lieu.

On désigne le maître menuisier Blasius pour faire les fenêtres du temple.

5 Avril. MM. Alexandre Favre et le curial de Treytorrens font rapport de l'ouvrage qu'ils ont fait faire derrière le lac pour commencer à combler la vieille Toile.

25 Avril. Nouveau don de 500 florins pour la bâtisse du temple fait par François-Louis Gander.

14 Juin. La commission de la bâtisse du temple présente deux dessins des ornements en sculpture que l'on se propose de placer dans le tympan du frontispice du temple que M. de Muralt, seigneur grand sautier à Berne, a eu la bonté de faire dessiner par M. Naal, célèbre sculpteur établi à Berne.

27 Juin. 10,468 tuiles sont déjà réunies pour la couverture du temple.

23 Août. On élève la ramure du temple. Grand repas à cette occasion.

18 Octobre. On accorde un char de bois à la veuve du ministre Doxat.

On se décide à faire exécuter le modèle de sculpture présenté par M. Naal. Ce fut le sculpteur Lambelet qui fut chargé de ce travail.

25 Octobre. M. le curial de Treytorrens est autorisé à faire continuer à travailler à la nouvelle rigole établie pour l'égaiage de la partie de derrière le lac au delà de la butte des Mousquetaires.

29 Novembre. La maçonnerie du temple est achevée.

6 Décembre. Les travaux du temple sont interrompus à raison du froid.

24 Décembre. M. Herliberger, topographe helvétique, demeurant à Zurich, adresse une lettre à M. le banneret, accompagnée de cinq planches de la ville et pays de Morat, priant de lui procurer des dessins de cette ville. On chargera M. de Treytorrens de travailler à lever un plan de cette ville à vue d'oiseau, et l'on fera prix avec le sieur Berthoud, maître de dessin, pour livrer trois perspectives des environs de cette ville.

On placera au frontispice du temple un cadran avec sa pendule dans la place qui a été ménagée à cet effet.

1756.

24 Janvier. M. Ferdinand Bourgeois, dit d'Arles, fait un legs de 1500 florins à l'hôpital. Dame Antoinette Bourgeois, femme de noble Jean-David de Treytorrens est son héritière.

Le guet Develey fait rapport que les pensionnaires allemands de M. le secrétaire Haldimand ont fait du scandale par la ville la nuit passée.

17 Mars. Le gypsier Ragotzi travaille dans le temple.

M. Louis-Emmanuel Bourgeois, châtelain des Clées, caissier de la bâtisse du temple, fait son rapport.

10 Avril. Le profit net de la loterie pour la bâtisse du temple s'élève à 6363 francs.

Messieurs les directeurs ayant fait observer que M. le secrétaire baillival François-Louis Haldimand avait non-seulement soutenu des peines extraordinaires à l'occasion de la dite loterie, mais que, de plus, c'était chez lui que la plupart des ouvrages avaient été faits, ce qui lui a occasionné beaucoup d'embarras, on lui fait don de 254 florins.

On mettra en couleur la tour du clocher du côté du lac jusqu'à la hauteur de la corniche du temple.

9 Juin. On arrange les bancs du temple.

4 Septembre. La pendule du temple est faite par M. Simon, horloger de Genève.

27 Novembre. Le méridien qui avait été placé au pilastre arrondi du temple, du côté de la rue du Milieu, sera transporté contre la maison de M. le major David-Nicolas Bourgeois, châtelain de la Mothe, sur la place, qui a bien voulu y consentir, cet emplacement paraissant plus favorable que l'autre.

20 Décembre. On trouve dans les troncs plusieurs sommes destinées à être restituées.

1757.

5 Janvier. Les tombes seront relevées de vingt pouces au-dessus du sol et placées de façon à former le plancher.

15 Janvier. Maître Blasius fournit trois plans pour la chaire.

2 Février. Le temps étant favorable, on continuera à combler la vieille Toile.

21 Février. On placera les bancs de la magistrature du côté de la porte principale, contre le tambour du côté de la Place. On fera reservir, si possible, dans ces premières places les anciennes grandes formes. La place du banneret en occupera le centre.

Le banc du magnifique seigneur bailli sera placé au fond du pilastre de l'arcade qu'il a choisie pour lui, sa cour et les étrangers de distinction qui viendront en visite au château. Le banc des quatre officiers et des gardes sera devant celui du seigneur bailli.

26 Juillet. On accorde à un danseur de corde la permission de séjourner huit jours dans cette ville et y divertir le public par ses sauts et ses danses.

13 Avril. On accorde une attestation au ministre Berguer, fils de Jean, bourgeois de cette ville, établi à Roterdam.

12 Septembre. Le banc appartenant à la famille de noble Manuel, seigneur de Cronay, sera placé près de la porte contre la tour.

19 Septembre. David Mathey-Doret, marbrier, demeurant à Vevey, fera la table de la communion pour le prix de trente-deux écus blancs, rendue à Yverdon.

1 Octobre. Funérailles du bailli Thormann. Il est enseveli dans le temple. L'épitaphe latine du tombeau de ce magistrat se lit encore sur une plaque de marbre noir adossée à la muraille du chœur du côté de la porte intérieure. Elle est conçue dans les termes suivants:

POSTERITATI SACRVM
ALBERTVS THORMANN
CCVIR
EBRODVN. PRAEFECTVS,
COHORT. BELGICARVM TRIBVN.
MILITVM
VIRTVTIS VERAE AMICVS,
PROBITATIS AC JUSTICIAE
CVSTOS
HOC LOCO RESVRRECTIONEM
EXPECTAT.
VIXIT ANNOS XLIX, PRAEFECTVS I
OBIIT CAL. SEPTEMBRIS CIϽICCLVII.

29 Octobre. Logis aux bains à pied et à cheval.

24 Novembre. La dédicace du temple se fera dimanche prochain. 1° Le Conseil 12 et 24 se rendra en cérémonie à la maison de ville, pour de là aller au temple au sermon du matin.

2° Les habitants ne pourront se placer dans les bancs accordés aux bourgeois sans leur permission jusqu'après le dernier coup des cloches.

3° M. le lieutenant baillival et châtelain François Pillichody, co-seigneur de Bavois, sera prié d'avoir la bonté d'ordonner à deux officiers baillivaux de se rendre au temple dès que les portes en seront ouvertes, avec ordre de saisir et de faire sortir ceux qui voudraient y commettre le moindre désordre.

4° On établira une garde de trente hommes qui resteront en faction jusqu'après le service du soir, et se conformeront exactement à la consigne que Messieurs de la Commission de la bâtisse leur donneront.

5° On fera une collecte le matin et le soir. A cet effet, les quatre derniers membres du conseil y fonctionneront avec M. le gouverneur Gabriel Develey et l'hôpitalier Emmanuel de Treytorrens, vu qu'il convient qu'il y en ait deux à la porte principale.

6° On commencera à ouvrir les portes du temple seulement à huit heures le matin et à une heure et demie pour le sermon du soir. Après quoi on règle les places pour la magistrature, la justice, le Consistoire, etc., de la manière suivante : Messieurs du conseil des 12 ou petit conseil seront placés suivant l'ordre du tableau dans les hautes formes, en commençant par la gauche de la place de M. le banneret Georges-François Roguin. Mes-

sieurs du conseil des 24 rempliront d'abord le reste des places dans les hautes formes et les trois bancs suivants sur la même file, et dans les deux bancs suivants du côté de la porte de la rue du Milieu. La noble justice sera placée aux deux bancs suivants sur la même file que celle du conseil, ce qui finira le troisième rang des bancs de la droite. Le quatrième banc sera occupé par Messieurs les ministres, et celui à droite par Messieurs les assesseurs du vénérable Consistoire. On marquera des places à tous les Messieurs qui en occupaient de marquées dans l'ancien temple.

26 Novembre. Mademoiselle Schlossberg fait don de 200 florins pour la caisse de la bâtisse du temple.

Philippe Du Cros, de Lutry, maître d'écriture, est reçu habitant.

Ordonné que dès le premier janvier prochain toute taverne sera supprimée, chaque bourgeois pouvant désormais loger les étrangers et donner à boire et à manger dans son bouchon.

On marquera aussi une place dans le temple pour M. le baron Brackel, qui est depuis peu logé à Cleindi-Dessus avec Madame son épouse.

27 Novembre. Le conseil s'assemble pour aller dès la maison de ville au temple neuf pour assister à sa dédicace et à sa consécration, qui est faite par M. le ministre Samuel Petimaître, bourgeois de cette ville et premier pasteur.

3 Décembre. On fait présent de quatre louis d'or vieux à MM. les ministres Petitmaître et Carrard, pasteur de cette église, qui ont fait, pendant cinq années qu'a duré la bâtisse du temple, le service divin au collége les jours

de Jeûne, parce que le temple provisoire ne pouvait contenir tous les habitants de cette ville.

Messieurs de la commission de la bâtisse feront démolir le temple provisoire pour servir à l'avenir de grenier, comme précédemment.

1758.

6 Janvier. François de Musy s'étant fixé depuis peu à Yverdon, demande l'habitation. L'enfant de ce descendant de réfugiés français qui, dans les registres d'Orbe, portent le titre de gentilshommes du Dauphiné, fut le premier baptisé dans le nouveau temple.

On placera, les jours de marché, une girouette vers la porte des halles au grain et une autre vers le temple, du côté de la rue du Milieu, pour annoncer au public le moment où les ventes peuvent se faire.

16 Février. Installation dans le temple du bailli Victor de Gingins, seigneur de Moiry.

7 Avril. Les maisonneurs feront refaire à neuf le toit de la tour qui couvre l'escalier de la maison de ville.

On placera des bancs sur la galerie qui est sur la pleureuse.

9 Septembre. On adopte le plan des boucheries que l'on veut faire construire près du pont Bachiez.

2 Décembre. Décès de M. le justicier Jean-François-Bénédict Du Thon.

1759.

19 Janvier. Fondation d'une école de charité à l'hôpital. On consulte à ce sujet la direction des pauvres de Lausanne. On peut considérer cette institution comme le

premier commencement de l'établissement de la direction des pauvres d'Yverdon, qui a rendu et qui rend encore de si grands services aux indigents non bourgeois de cette ville.

24 Janvier. On vend les vieilles molasses de l'ancien temple. Les dépenses faites pour la construction du nouvel édifice se sont élevées à 121,441 florins, soit 48,576 livres 14 sous 6 deniers.

6 Juillet. M. le ministre Jayet ayant besoin de faire usage de lait d'ânesse, on lui permet d'en garder une et de la faire pâturer sur la charrière du Marteray en la faisant garder.

Le secrétaire marquera une place à la chapelle pour M. de Buren, neveu du magnifique seigneur bailli, qui l'a désirée dans cet emplacement.

Jean-François De Giez, de Peney, lègue 50 florins à l'hôpital.

4 Août. A la requête de M. le ministre La Coste, suffragant de M. le ministre Colomb à Ependes, on lui prête la petite barquette de ville pour conduire ses effets à Collombier.

8 Octobre. On accorde deux places à la chapelle à Monseigneur le commissaire de Bonstetten et à M. le ministre Sprungli, gouverneur de son fils.

1760.

1 Janvier. On accorde une attestation de bourgeoisie à M. Warney, négociant à Saint-Pétersbourg.

6 Septembre. Le gage Mercier est remis à M. Cuche, impositionnaire, et le gage Michel à M. Louis Auberjonois, étudiant en philosophie.

30 Septembre. Décès de la noble dame de Bure, née de Gingins, sœur du bailli.

1 Novembre. Les frères Braillard, couteliers, s'établissent à Yverdon.

1761.

17 Janvier. On redressera la route en Cheminet, et en abandonnant l'ancien chemin, on raccourcira le trajet de 36 toises.

23 Mai. On parle d'établir des orgues dans le temple.

1 Juin. Première séance au château de la société économique d'Yverdon. « Cette société avait pris naissance » cette année dans notre ville à l'instigation du savant » ministre Bertrand, d'Yverdon, qui avait persuadé à la » société de Berne de provoquer la formation de sociétés » semblables dans diverses villes du canton; c'était lui » qui en avait choisi à Yverdon les douze premiers mem- » bres, qui avait écrit à chacun d'eux pour les inviter à se » mettre à l'œuvre, et qui, malgré toutes ses autres oc- » cupations, ne cessa point pendant quatre ans de pren- » dre part par correspondance à tous leurs travaux. Ses » lettres, qui se trouvent aux archives de la bibliothèque » d'Yverdon, prouvent sa prodigieuse activité et la variété » de ses connaissances. » Voir pour de plus amples détails sur cette société la notice très-intéressante que M. de Guimps a publiée en 1855 sur Elie Bertrand, pages 8-13.

17 Octobre. Des comédiens jouent six pièces en ville.

30 Novembre. On fait des démarches pour obtenir un chemin d'Yverdon à Morges, car le délabrement des routes a fait dévoyer les vins et les marchandises qui passaient autrefois sur le port de ce lieu, ce qui occasionne une perte considérable au public et aux particuliers.

M. Louis-Emmanuel Bourgeois, châtelain des Clées, est nommé président de la direction des pauvres du bailliage.

1762.

4 Avril. Louis Cottier, de Rougemont, est reçu habitant.

17 Avril. On abandonne pour neuf ans à M. Haldimand, de Turin, la jouissance de tous les mûriers plantés par le châtelain Warnay.

On accorde à la direction des pauvres 20 écus blancs de la ville et 20 de l'hôpital.

15 Mai. Le sieur horloger Maubert est reçu habitant.

Juin. Jean-Jacques Rousseau vient séjourner à Yverdon. Les registres de la ville ne font aucune mention de l'illustre écrivain, et il est difficile de déterminer le jour précis de son entrée dans notre ville. Toutefois, en parcourant les livres XIe et XIIe des *Confessions,* on peut arriver à une date approximative. Rousseau fut décrété de prise de corps le 9 Juin. Il partit de Montmorenci le même jour, à quatre heures après midi, pour se rendre à Yverdon. « En partant de Montmorenci pour la Suisse, » dit-il, j'avois pris la résolution d'aller m'arrêter à Yverdon, chez mon bon vieux ami Roguin[1], qui s'y étoit » retiré depuis quelques années et qui m'avoit même » invité à l'y aller voir. » Il nous apprend de plus que, pour se distraire, il composa, dans sa chaise de poste, pendant les trois jours que dura son voyage, son *Lévite d'Ephraïm.* « Je fis en trois jours les trois premiers chants » de ce petit poëme, que j'achevai dans la suite à Mo-

[1] Daniel Roguin, fils d'Augustin, ancien banquier à Paris.

» tiers. » Il résulte de ces indications que Rousseau est arrivé à Yverdon le 13 ou le 14 Juin.

Jean-Jacques Rousseau demeura à Yverdon jusqu'au mois de Septembre. Voici ce qu'il nous dit de son séjour dans notre ville : « Durant mon séjour à Yverdon, j'y fis » connoissance avec toute la famille de M. Roguin, et » entr'autres avec sa nièce Madame Boy de la Tour, et » ses filles, dont, comme je crois l'avoir dit, j'avois au- » trefois connu le père à Lyon [1]. Elle étoit venue à Yver- » don voir son oncle et ses sœurs; la fille aînée, âgée d'en- » viron quinze ans, m'enchanta par son grand sens et » son excellent caractère. Je m'attachai de l'amitié la plus » tendre à la mère et à la fille. Cette dernière était des- » tinée par M. Roguin au colonel son neveu [2], déjà d'un » certain âge, et qui me témoigna aussi la plus grande » affection; mais quoique son oncle fût passionné pour » ce mariage, que le neveu le désirât fort aussi, et que je » prisse un intérêt très-vif à la satisfaction de l'un et de » l'autre, la grande disproportion d'âge et l'extrême répu- » gnance de la jeune personne, me firent concourir avec » la mère à détourner ce mariage, qui ne se fit point. Le » colonel épousa depuis Mademoiselle Dillens [3] sa parente, » d'un caractère et d'une beauté selon mon cœur, et qui » l'a rendu le plus heureux des maris et des pères. Mal- » gré cela il n'a pu oublier que j'aie en cette occasion » contrarié ses désirs. Je m'en suis consolé par la certi- » tude d'avoir rempli, tant envers lui qu'envers sa fa-

[1] En revenant d'Italie en 1743.

[2] George-Augustin Roguin, ci-devant lieutenant-colonel de Sa Majesté le roi de Sardaigne, dans le régiment suisse de Tscharner.

[3] Jeanne-Marie-Anne d'Illens.

» mille, le devoir de la plus sainte amitié, qui n'est pas » de se rendre toujours agréable, mais de conseiller » toujours pour le mieux....... »

« Je me trouvois si bien du séjour d'Yverdon, que je » pris la résolution d'y rester à la vive sollicitation de M. » Roguin et de toute sa famille. M. de Moiry[1], baillif de » cette ville, m'encourageait aussi par ses bontés à rester » dans son gouvernement.Le colonel me pressa si fort » d'accepter l'habitation d'un petit pavillon qu'il avoit » dans sa maison, entre cour et jardin[2], que j'y consen- » tis, et aussitôt il s'empressa de le meubler et garnir de » tout ce qui étoit nécessaire pour mon petit ménage.

« Le banneret Roguin[3], des plus empressés autour de » moi, ne me quittait pas de la journée. J'étois toujours » très-sensible à tant de caresses[4], mais j'en étois quel-

[1] Victor de Gingins, seigneur de Moiry.

[2] On montre encore la chambre occupée par Rousseau dans l'ancienne maison dite des Colonnes, qui appartient actuellement à M. Roulet, boucher. Cette maison, ancien hôtel de la Croix-Blanche, avait été vendue le 20 Septembre 1670 à Daniel Roguin par les frères Jean-Rodolphe et Jacques-Nicolas Flaction. M. Augustin Roguin l'a vendue en 1826 à M. Ellenberger.

[3] George-François Roguin, fils de George Roguin et de Anne-Marie Rognon, né le 9 Juin 1690, décédé le 19 Septembre 1764.

[4] Plus tard, dans un accès de misanthropie, il rangea le banneret Roguin au nombre de ses persécuteurs. On lit en effet ces lignes dans une note du livre XII des *Confessions*, page 347, édition de Genève, 1789 : « Cette fatalité, dit-il (en parlant de la ligue qu'il » croyait formée contre lui), avait commencé dès mon séjour à » Yverdon : car le banneret R....n étant mort un an ou deux après » mon départ de cette ville, le vieux papa R....n eut la bonne foi » de me marquer, avec douleur, qu'on avoit trouvé dans les papiers » de son parent des preuves qu'il était entré dans le complot pour

» quefois bien importuné. Le jour de mon aménagement
» étoit déjà marqué, et j'avois écrit à Thérèse de me ve-
» nir joindre, quand tout-à-coup j'appris qu'il s'élevoit à
» Berne un orage contre moi, qu'on attribuoit aux dé-
» vots, et dont je n'ai pu pénétrer la première cause. Le
» Sénat excité, sans qu'on sût par qui, paroissoit ne vou-
» loir pas me laisser tranquille dans ma retraite. Au pre-
» mier avis qu'eut M. le baillif de cette fermentation, il
» écrivit en ma faveur à plusieurs membres du gouver-
» nement, leur reprochant leur aveugle intolérance, et
» leur faisant honte de vouloir refuser à un homme de
» mérite opprimé l'asyle que tant de bandits trouvoient
» dans leurs Etats. Des gens sensés ont présumé que la
» chaleur de ses reproches avoit plus aigri qu'adouci les
» esprits. Prévenu de l'ordre qu'il devoit me signifier, il
» m'en avertit d'avance, et pour ne pas attendre cet ordre,
» je résolus de partir dès le lendemain...... »

« Madame Boy de la Tour me proposa d'aller m'établir
» dans une maison vide, mais toute meublée, qui appar-
» tenoit à son fils au village de Motiers, dans le Val-de-
» Travers, comté de Neuchâtel....... »

« Le colonel Roguin voulut absolument passer avec
» moi la montagne, et venir m'installer à Motiers. »

» m'expulser d'Yverdon et de l'Etat de Berne. Cela prouvoit bien
» clairement que ce complot n'étoit pas, comme on vouloit le faire
» croire, une affaire de cagotisme, puisque le banneret R....n,
» loin d'être un dévot, poussait le matérialisme et l'incrédulité jus-
» qu'à l'intolérance et au fanatisme. Au reste, personne à Yverdon
» ne s'étoit si fort emparé de moi et ne m'avoit tant prodigué de
» caresses, de louanges et de flatterie que ledit banneret. Il suivoit
» fidèlement le plan chéri de mes persécuteurs. »

14 Août. Madame Haldimand et deux de ses enfants ayant besoin de prendre le lait d'ânesse, on leur permet d'en mettre une sur les pâquiers.

M. le doyen Carrard prend possession de la cure de la ville, vacante par le décès de M. le ministre Petitmaître.

21 Août. M. Fortuné de Félice fait produire un acte de naturalisation au comté de Neuchâtel et son acte de bourgeoisie de Thièle, et à sa requête on lui permet de faire entrer en ville un char de vin d'Orbe.

2 Octobre. On permet à Pilicier, qui a subi les examens devant la commission du collége, de pouvoir régenter dans une petite école.

M. le ministre Chatelanat prend possession de la cure de la Plaine.

22 Octobre. On donne accès en 24 au sieur Jean-Louis Scheurer, de Vigoldingen, pour demander l'habitation sous la relation de directeur de l'imprimerie de M. de Félice.

1763.

1 Janvier. M. Meuron, de Neuchâtel, demeurant en cette ville, donne deux louis neufs pour les pauvres.

15 Janvier. Louis Freymond, de Montricher, amodie les bains pour trois ans.

5 Février. Messieurs de la société économique de cette ville ayant fait remettre un projet pour l'établissement d'une bibliothèque publique, ledit projet sera déposé à la secrétairerie, et le grand conseil s'assemblera par devoir d'aujourd'hui en quinze pour délibérer là-dessus.

19 Février. Le conseil dans cette assemblée ayant pris en considération particulière le projet que Messieurs de

la société économique de cette ville ont fait remettre, il a été délibéré que, quoiqu'on ne trouve pas qu'un tel établissement puisse procurer de bien grands avantages à cette bourgeoisie, cependant l'on veut bien accorder à ces Messieurs de la société la somme de 400 francs applicables à ladite bibliothèque, sous la condition qu'elle ne pourra pas être transportée hors de cette ville, ni être dissoute sous aucun prétexte, leur laissant le soin de la diriger et placer comme mieux leur conviendra, le conseil ne voulant point au surplus s'engager à quoi que ce soit de plus par la suite.

Cet établissement, dont les premiers commencements ont été très-modestes, ne tarda pas à prendre de l'accroissement, grâce aux généreuses contributions des amis de l'instruction. Elie Bertrand, en particulier, donna à la nouvelle bibliothèque un grand nombre d'ouvrages précieux, et à sa mort il lui laissa son cabinet d'histoire naturelle en entier. Maintenant la bibliothèque d'Yverdon possède plusieurs milliers de volumes.

On accorde gratis pour une année au sieur Philibert Veuillet, fabricant d'indiennes, le grenier sur les boucheries neuves pour s'en servir pour l'étendage des étoffes de sa fabrique.

5 Mars. Messieurs les maisonneurs feront faire une paire de pantouffles à la veuve du sieur Abram Flaction.

On accorde accès en 24 à la femme de Pierre-Isaac Belmont, d'Ependes, pour demander l'habitation.

25 Juin. Leurs Excellences achètent une pièce de terrain appelée le Grand-Champ, pour la bonification de la cure de la Plaine.

8 Juillet. Jacob Rüchty, de Steffisbourg, est reçu habitant.

13 Août. On approuve la convention que MM. les maisonneurs ont faite avec le sieur Abram Robert pour cimenter le bassin neuf de la fontaine de la Place et pour mettre en couleur la chèvre et la statue.

3 Septembre. Rodolphe Berruex est reçu habitant.

24 Septembre. On marquera une place au temple à M. le professeur de Félice au premier banc sous la galerie de la rue du Lac, de même qu'à trois Messieurs Sinner qui doivent venir en pension chez lui.

1 Octobre. On mettra en couleur le Neptune de la fontaine de la rue du Milieu.

5 Novembre. On accorde à bien plaire à Messieurs de la direction des pauvres une partie du grenier sur la Place pour y loger leurs pains.

1764.

20 Janvier. M. Miéville, le cadet, établit une fabrique de chandelles derrière les murailles.

27 Janvier. Benoit Laubscher est reçu habitant.

4 Février. On redresse le chemin des bains.

31 Mars. On établit une gruyère ou fromagerie.

11 Mai. M. Simond est établi principal du collége. On fait un projet pour l'établissement d'une régente pour les demoiselles.

12 Mai. La pension de la régente sera de 75 francs, 3 sacs de froment, 100 fagots et 10 batz pour chaque écolière par mois.

19 Mai. La société économique demande la jouissance du reste des terrains que la ville a acquis de divers particuliers près du pont neuf de la chaussée de Treycova-

gnes pour y établir des mûriers blancs. Accordé pour neuf ans, à raison de quatre batz par an.

29 Avril. Comte est nommé messager de Bâle.

30 Avril. On accorde 4000 carrons pour la construction de la cure allemande (actuellement la seconde cure).

16 Juin. Décès de Ducros, régent de la troisième classe.

23 Juin. On amodie à la direction des pauvres le bas de la maison de la manufacture pour y établir un maître fabricant en laine, qui fera travailler des jeunes gens bourgeois ou habitants.

La veuve Petit, de Genève, est nommée régente.

1765.

6 Février. Le docteur Chatelanat, de Moudon, est nommé médecin de la ville, en remplacement du docteur Portefaix, démissionnaire. Il recevra 500 francs de traitement. Il y avait en outre en ville quatre chirurgiens : les sieurs Pillivuit, Borel, Fivat et Jean-Rodolphe Flaction.

3 Avril. On priera Messieurs les architectes Burnand et Hennezel de faire un plan pour la reconstruction de la maison de ville.

13 Avril. Abram-Daniel-André Trachsel, de Wattenwyl, est reçu habitant sous la relation de taillandier. Il paiera pour cette année dix florins, la garde et le brochet.

Les deux frères Ducros, régents, ayant fait présenter une pièce de dessin et d'écriture, on leur fait présent de trente florins. On peut voir ces pièces dans la salle de la secrétairerie de la maison de ville.

22 Mai. On fait lecture de la lettre de bourgeoisie que le sieur Jean-Marc Martin, perruquier, s'est procurée de la commune de Treycovagnes, laquelle a été acceptée.

Marionnettes et comédie jouées dans la grande salle carronnée de la maison de ville.

7 Septembre. Rodolphe von Niederhaüsern, de Tournen, près de Berne, amodie les bains pour trois ans. Il paiera 500 francs annuellement, outre les vins.

On fait une souscription pour acheter des orgues.

1766.

1 Janvier. Jacob Kœnig est nommé régent allemand.

15 Février. Pour la maison de ville, on se contentera du sol des halles du grain, en laissant à MM. les architectes la liberté de prendre sur la ruelle du côté du château ce qu'ils trouveront nécessaire pour bâtir une maison de ville commode et suivant nos besoins.

Le capitaine Barthélemi de Treytorrens hérite des biens de noble Pierre-Jacob de Treytorrens, son oncle.

21 Mars. On supprime les repas publics du conseil.

26 Avril. M. l'assesseur Bourgeois est chargé de s'entendre avec un maître pour faire construire des orgues, d'autant qu'il a paru que cela ferait plaisir à tout le public qui a fait des contributions.

2 Mai. Le chandelier dont on se servait au temple pendant l'hiver se trouvant perdu, on charge MM. les maisonneurs d'en acheter un autre avec des mouchettes, qui seront à la charge des marguillers.

31 Mai. Adrien-Joseph Potier est chargé de construire les orgues.

1 Juillet. Il sera ordonné de la part du conseil à M. Louis-Alexandre Haldimand de se défaire incessamment de deux gros chiens dogues qu'il a et qui sont mauvais, à défaut de quoi on les fera tuer par le maître des basses œuvres.

23 Août. Le conseil de Berne consent à ce que la ville d'Yverdon approche la nouvelle maison de ville de 19 pieds contre le château, savoir 16 pieds sur une petite ruelle qui lui appartient existant entre l'ancien bâtiment et le fossé, large de 49 pieds, qui environne le château et environ 3 pieds du dit fossé.

5 Septembre. MM. les maisonneurs feront faire une casaque pour l'hiver et une paire de culottes de peau au fils de George Pillicier et lui achèteront un chapeau, en attendant que l'on voie ce qui lui sera nécessaire de plus au printemps prochain.

15 Novembre. On tolère pendant trois mois M. Charles-Alexandre Reymond de Cérenville, natif de Nancy, à la condition qu'il se procure pour ledit temps une lettre de bourgeoisie dans le canton et un acte de naturalisation de LL. EE. de Berne.

Les ornements des orgues, sculptures et dossiers coûteront 1200 fr. et seront faites par Martinelly, et le sieur Joseph Moser, de Fribourg, fera la menuiserie.

6 Décembre. M. le professeur de Félice acquiert la maison de feu M. le châtelain Warney. C'est la maison Favre, à la rue du Lac, et c'est là qu'a été imprimée l'Encyclopédie.

19 Décembre. La truite due au château par les meuniers sera payée en nature ou en argent.

1767.

7 Février. Noble et généreux Marc de Boutes, seigneur de Verdun, fait un présent de 50 louis d'or neufs pour les orgues.

20 Février. Le sieur Pilicier ayant manifesté l'inten-

tion de donner des leçons de musique à quatre parties à de jeunes filles, le conseil approuve avec plaisir la disposition du dit Pilicier à cet égard.

14 Mars. On permet au sieur Jaques-Daniel Grandjean, de Buttes, demeurant à Bel-Air, de tenir une petite école de garçons à la Plaine. Il ne devra exiger que 4 batz par mois de chaque enfant.

13 Avril. M. lé conseiller Loup fait construire une maison à la Plaine (la maison de M. le docteur Brière).

25 Avril. Ayant pris en considération les fréquentes répétitions que MM. nos pasteurs font de leurs sermons d'un dimanche à l'autre, on charge M. le banderet de leur faire des représentations à cet égard et de leur dire que l'on verrait avec plaisir qu'ils supprimassent la répétition.

16 Mai. Abel Piguet, horloger, du Chenit, est reçu habitant.

13 Juin. Le domaine de Clendi-Dessus devient la propriété de M. le baron de Vittenkof. Il doit payer certaines censes à l'hôpital.

4 Juillet. MM. les maisonneurs sont autorisés à remettre à M. le ministre Bertrand deux bosses de chaux au prix qu'elle coûte. La maison Bertrand, à la rue du Lac, appartient actuellement à M. Jeanrenaud.

1 Août. Le traitement de l'organiste est fixé à 200 fr. par an. Il devra enseigner son art à deux jeunes bourgeois.

Le plan de l'architecte Burnand pour la maison de ville est adopté.

29 Août. Le comte de Potocky demeure chez M. le ministre Bertrand.

5 Septembre. Le sieur Timothée-François Gonthier, quoique demandé à Paris pour y instruire des jeunes gens dans la religion, restera ici, et on lui donne l'espoir de la survivance du catéchiste actuel.

19 Septembre. François Pilicier, de cette ville, est nommé régent de la troisième classe, M. Louis Du Cros ayant donné sa démission.

1 Octobre. Marc-Jean-Henri Grundler, de Bâle, est nommé organiste pour trois ans.

10 Octobre. Les maisonneurs feront débarrasser les halles des merciers et des cordonniers pour y tenir les marchés de blé pendant le temps que durera la bâtisse de la maison de ville et feront enlever la paroi de séparation.

27 Septembre. On achètera deux pots d'étain pour servir à l'église les jours de communion, lesquels seront marqués de la marque de l'hôpital.

28 Novembre. Récompense accordée à Jean-Claude de Crets, de St-Saphorin, à cause de ses longs services dans l'instruction des disciples qui lui sont confiés en sa qualité de recteur du collége.

Le capitaine François-Frédéric Bourgeois est nommé major de ville.

4 Décembre. Les maisonneurs chercheront un endroit propre à réduire les divers objets qui se trouvent à l'arsenal de la maison de ville avant que la démolition commence, et vendront tout ce qui sera inutile.

14 Décembre. La commission est chargée de faire ranger et mettre en état la chambre dite de Berne pour servir aux assemblées du conseil pendant la bâtisse.

19 Décembre. On a trouvé que la chambre dite d'Es-

tavayer était plus propre pour les assemblées que celle de Berne.

1768.

21 Janvier. Collecte pour le rachat de Samuel Sueur, de Ste-Croix, esclave à Alger.

6 Février. Kræyenbühl, de Hochstetten, est nommé meunier de la ville.

13 Février. M. le chevalier Bourgeois fera murer une porte qu'il a fait faire sans permission à sa maison, du côté de la ruelle conduisant à la rue du Four.

19 Février. Le maître Recordon, charpentier, est choisi pour travailler à l'hôtel de ville.

2 Avril. La gruyère ou fromagerie est achevée. On fait construire une forge à la Plaine.

23 Avril. Jean Lambert fait construire une maison à la rue du Lac.

14 Mai. On tolère le sieur Pierre-Louis, fils de Daniel Pittet, de Pampigny, comme fabricant d'indiennes.

21 Mai. A la requête de M. le brigadier Roguin, le secrétaire est autorisé à lui expédier le certificat d'origine et de baptême de M. Louis Roguin, son neveu, actuellement aux Indes occidentales.

10 Septembre. Le régent Louis Ducros donne sa démission. Il est remplacé par Louis Saunier.

1769.

7 Janvier. On accorde une place au temple à M. Bertrand, conseiller privé de la cour de Pologne, et une à M. son fils.

L'on consent à ce que MM. les directeurs de la biblio-

thèque publique prennent le nom du magistrat de cette ville dans la lettre qu'ils se proposent d'adresser à Sa Majesté le roi de Naples et à son premier ministre pour lui demander l'ouvrage dont il a procuré l'édition, contenant les antiquités d'Herculanum.

Décès de M. le catéchiste Fèvre en fonction depuis cinquante ans. Timothée-François Gonthier, de Ste-Croix, le remplace.

Jean-François Peytrignet amodie les bancs de foire qui remplaceront à l'avenir les halles.

4 Février. M. Carrard, pasteur suffragant à Pailly, obtient le gage Mercier, laissé vacant par la nomination de M. le ministre Cuche au Lieu.

13 Mai. Meyer, de Colmar, est nommé organiste.

M. le capitaine François-Louis Roguin rebâtit sa maison à Clindi.

1 Juillet. On projette de fonder une maison de direction pour les jeunes bourgeois pauvres.

19 Août. On achève de poser la ramure de l'hôtel de ville; fête à cette occasion et feux d'artifice exécutés par le sieur Rouyère, artificier.

Le très-honoré bailli fait présent d'un scrutin richement orné.

16 Décembre. Le secrétaire marquera une place convenable au temple à M. de Niveli (de Vos), gendre de M. Haldimand, banquier à Turin.

1770.

3 Mars. Le baron Tscharner fait présent de 1200 livres de France aux pauvres habitants de la ville.

21 Avril. Jean-Charles Rœder, de Halle en Saxe, libraire, est reçu habitant.

Maître Abram Guignard est chargé de faire les travaux de menuiserie de la maison de ville, et Gremaud, de Salins, les ouvrages de gypserie.

9 Juillet. Legs de 600 fr. fait par M. le ministre de Treytorrens en faveur d'un bourgeois d'Yverdon qui se voue au saint ministère ou à l'hôpital.

28 Juillet. M. Perrinet de Faugnes, ci-devant résidant à Yverdon et employé de M. de Renouard de Bussière, receveur général des sels de Franche-Comté, fait présent à la ville d'une pendule richement ornée. Elle se trouve à la salle du conseil communal.

Jean-Jacob Huntziker est nommé régent allemand.

1 Décembre. Le gage Magnin est accordé à David-Frédéric Monneron, le ministre Carrard ayant été appelé au diaconat de Grandson.

Le gage Michel, laissé vacant par le décès de Jean-Vincent Milliet, est accordé à Jean-Samuel Bourgeois, de ce lieu, fils de M. Bourgeois, major de Grandson.

12 Décembre. Samuel Hedelhofer est nommé chirurgien de la ville.

1771.

Janvier. On place des barrières devant la maison Marcuard, à la Plaine.

Un grand nombre d'ouvriers étrangers sont employés à l'imprimerie du professeur de Félice.

6 Juillet. On réduira le droit d'habitation à un florin, et cela par la considération que M. le professeur de Félice a promis de fournir à la bibliothèque publique de cette ville un exemplaire de tous les livres qu'il a imprimés ou qu'il imprimera.

19 Juillet. A la réquisition de M. le doyen Carrard, les maisonneurs sont chargés de faire réélargir la porte d'entrée du jardin de la cure de la ville et d'y faire construire un couvert, soit remise pour y loger un cabriolet.

10 Août. Décès de M. le capitaine Jean-Rodolph Rusillion.

21 Septembre. Joseph-Ferdinand Lex, dit Lannouxet, originaire de Saverne en Alsace, ci-devant professeur en belles-lettres et en poésies à l'université de Strasbourg, est nommé recteur.

28 Septembre. Changement dans l'organisation militaire. La ville doit fournir un dragon, deux chevaux pour l'artillerie des bataillons, quatre chevaux pour les chariots, un courrier à cheval et un chariot de bagages ou de provisions.

7 Novembre. On établit une scie hydraulique pour scier le marbre.

11 Décembre. Décès de noble Albert de Treytorrens, curial et conseiller des 12.

1772.

25 Janvier. Comme il y a près de la maison de M. le ministre Nicolet, à l'Isle, une grande échelle dont on se sert pour s'introduire en ville, on la fera mettre dans le magasin à bois.

8 Février. Les pensionnaires de M. le professeur Lex se placeront au banc de la galerie de la pleureuse.

22 Février. Le châtelain Correvon est nommé membre d'une commission pour le dépouillement des archives.

9 Mai. On donne 25 florins à Jean-François de Musy par considération favorable et eu égard au malheur que

son fils a eu d'être dangereusement blessé jeudi dernier par la chute des perches du second papegai.

16 Mai. Les maisonneurs feront faire les réparations nécessaires aux petites murailles de ville vis-à-vis la maison de M. le capitaine Jean-Louis Burnand.

20 Mai. On demande d'accorder à la ville le tout ou une partie des fossés du château.

7 Novembre. Les deux cloches de dessus la tour du clocher ébranlant la flèche et pouvant aussi déranger l'horloge nouvellement réparée, on décide que l'on discontinuera de les sonner dès dimanche prochain.

20 Novembre. Le sieur Pittet, fabricant d'indiennes, de Pampigny, ayant eu le malheur de se noyer mercredi dernier, on assistera sa femme et ses quatre enfants.

1773.

27 Mars. Une feuille d'avis s'imprime chaque semaine dans cette ville.

3 Avril. Les frères François et Jean-Rodolph Minod sont reçus habitants.

Dans le cas que Martin Bertsch, de Fontanezier, boulanger de sa profession, se procure une naturalisation de LL. EE., on lui assure l'habitation dans cette ville et on lui permet de faire l'acquisition de la maison de M. Neubrand.

17 Avril. Le régent Saunier établit une leçon publique de dessin.

5 Juin. Le sieur Nicole communique un plan et mémoire qu'il a dressé à la requête du noble conseil d'Orbe au sujet du desséchement des marais depuis Entreroche à cette ville.

4 Septembre. L'on confie à M. Louis Ducros, de cette ville, le poste de maître écrivain qu'occupait feu M. Louis Saunier.

8 Octobre. M. Paul de Pourtalès, demeurant en cette ville, donne un louis à l'hôpital.

26 Novembre. L'habitation est accordée à Jean-Jacob Hæhlen, de Boltigen, ouvrier imprimeur.

Le grand conseil sera convoqué pour demain matin, à huit heures et demie à la vieille maison de ville pour dès là se rendre à la nouvelle maison de ville en cérémonie, en manteau noir et habit noir pour en prendre possession. Messieurs du conseil représentatif sont chargés d'aller prendre le seigneur bailli au château pour le conduire à la nouvelle maison de ville.

Décès de M. le docteur Verdelhan. Il avait été un grand bienfaiteur de l'hôpital.

20 Décembre. Divers jeunes Messieurs de cette ville ayant requis le conseil de leur accorder la grande salle de la nouvelle maison de ville pour y pouvoir danser cet hiver, on veut bien donner lieu à leur requête.

1774.

8 Janvier. Le gage Mercier est accordé à M. Nicolas Duvoisin, étudiant en théologie. Celui dont il jouissait auparavant a été accordé à Louis, fils de François-Louis Miéville.

M. le baron de Vittingkoff vend le domaine de Floreyre à Frédéric Flaction.

5 Février. On tolère gratis dans cette ville Madame la veuve de M. le ministre Morel, née Favre.

26 Février. On permet à M. Paul de Pourtalès d'acquérir une maison en ville.

3 Mars. Jean-Albert Schüppach, de Biglen, gypsier, est reçu habitant.

Le sieur Mathile, depuis trente-quatre ans régent dans la troisième classe, est mis à la retraite.

2 Avril. Les promotions du collége se feront à l'avenir dans la grande salle de la nouvelle maison de ville. Les maisonneurs sont chargés d'y faire placer pour cette cérémonie une chaire portative et les bancs nécessaires.

16 Avril. On accorde à Messieurs les officiers des dragons la grande salle de la maison de ville pour y donner un bal la semaine prochaine.

23 Avril. On décide de faire construire un bâtiment sur l'emplacement de l'ancienne maison de ville, que l'on destinera à devenir un hôtel. On chargera le maître maçon Reymond, le cadet, de lever un plan du sol et des bâtiments tels qu'ils existent actuellement.

7 Mai. Le gage Mercier est accordé à Gabriel Develey, écolier de la première classe.

28 Mai. On adressera une requête à LL. EE. pour obtenir la permission de pouvoir faire construire sur les murs de ville la façade de derrière du logis de la maison de ville.

25 Juin. On autorise la demoiselle Adler, actuellement régente à Lausanne, à venir s'établir en ville pour y établir une école de demoiselles de bonne maison.

18 Juin. M. Chapuis, étudiant en philosophie à Lausanne, est nommé régent de la troisième classe.

Le plan de la bâtisse du logis de la maison de ville est exécuté par maître Raymond.

22 Juillet. M. le capitaine Sinner devient possesseur du domaine de Clendi-Dessus.

20 Août. Les armoiries de MM. les conseillers vivant en 1722 qui sont placées à l'ancienne secrétairerie seront transportées à la nouvelle maison de ville et rangées au vestibule qui sépare les deux portes du conseil.

Le secrétaire est chargé de faire transporter la pendule de l'ancienne secrétairerie à la nouvelle, et celle du petit poêle du conseil à la chambre de justice.

5 Novembre. M. le comte Potocky, grand chambellan et seigneur polonais, se proposant de donner un bal aux personnes de considération de cette ville, on lui prêtera à cet effet la grande salle de la maison de ville.

Les décombres de la vieille maison de ville seront portées derrière le lac.

1775.

1 Avril. M. Ghiotti, maître de musique, donne un concert dans la grande salle de la maison de ville.

30 Avril. Jean-Jacob Hæhlen établit une librairie.

2 Décembre. Messieurs les conseillers dépositaires des clés du cabinet des archives sont autorisés à s'y transporter pour examiner, à la réquisition de MM. Augustin et Jean-Pyramus-Auguste de Candolle, de Genève, s'il n'y aurait pas audit cabinet une cassette et des papiers provenant de M. A.-Pyramus de Candolle, qui était établi dans cette ville au commencement du siècle passé, et dans ce cas de leur remettre ce qui peut leur appartenir.

Les recherches de MM. les conseillers ne paraissent pas avoir été bien actives, car nous avons eu occasion de signaler l'existence de certaines pièces qui ont appartenu à Pyramus de Candolle, et la cassette en métal qui se trouve aux archives était probablement celle qui renfer-

mait les objets précieux mis en gage par l'épouse du malheureux typographe. La liste de ces bijoux, au nombre desquels figuraient un sifflet en argent, un portrait du roi de France, des bagues, etc., se trouve encore dans la caisse dite de la manufacture.

8 Décembre. M. le capitaine Jean-Rodolphe de Treytorrens ayant demandé, au nom de M. le général Haldimand, de faire l'acquisition du terrain appartenant à la ville à côté et derrière la pièce que le dit M. Haldimand a acquis de Madame la lieutenante Doxat, située derrière le lac de la Plaine; sa requête est reçue.

On tiendra la grande assemblée du nouvel an où que l'on sonne les coups de cloche.

1776.

27 Janvier. On élargira le lit de la petite rivière, et MM. du conseil ordinaire se transporteront, dès que la saison le permettra, au clos de M. Marcuard au bout de la charrière des Jordils pour examiner l'alignement qu'il conviendra de lui donner.

10 Février. M. Miéville, le cadet, amodie le logis de l'hôtel de ville, qui portera le nom d'Hôtel de l'Aigle.

6 Avril. M. le chevalier de Treytorrens prend la ferme de la grande pêche.

24 Août. On place un banc au chemin sur le Buron, dit le Grand-Philosophe.

1777.

8 Février. M. le docteur Venel, d'Orbe, amodie les bains pour la Saint-Martin prochaine pour y établir, avec l'approbation de LL. EE., un collége, soit séminaire, pour

former de jeunes femmes dans l'art des accouchements. Le cours coûtera un louis.

29 Mars. Les maisonneurs sont chargés de faire sonder dans divers endroits le sol du cimetière pour savoir s'il s'y trouve des murs qui empêchent le creusage des fosses.

26 Août. On construit un pont aux Quatre Marronniers sur le Ruz du Vounoz.

31 Mai. M. de Pourtalès fait remettre au conseil une boîte fumigatoire portative avec un livre instructif pour secourir les personnes noyées ou suffoquées.

Il sera défendu aux écoliers du collége de tirer aux buttes de derrière le lac avec des flèches à ferret pour prévenir des accidents.

14 Juin. M. le général Haldimand propose que le conseil lui vende une portion de terrain attenante à son clos derrière le lac de la Plaine, sous l'offre qu'il fait de céder gratuitement une partie du sien pour faire une promenade, en tirant une ligne droite depuis le grand chemin de Berne jusqu'à la rivière, ce qui fera un coup d'œil agréable tant pour les voyageurs que pour ceux qui voudront s'y promener. MM. du conseil se transporteront sur les lieux aujourd'hui à deux heures pour délibérer sur sa requête à la grande assemblée de la Saint-Jean.

27 Juin. M. le capitaine Auguste Roguin répare les chemins qui conduisent à son nouveau bâtiment des Valentins.

11 Juillet. Les maisonneurs sont chargés d'introduire en ville la fontaine de l'extrémité du pont de Gleyre, en la plaçant à la rue du collége, vis-à-vis le milieu du mur de clôture du jardin de M. le lieutenant Jean-Philippe de Treytorrens.

18 Juillet. M. le général Haldimand fait demander d'acquérir ou d'échanger contre quelque bois à la convenance du conseil la portion des côtes du lac dès le ruisseau de Berfolliet au mas du Champittet. Accordé.

2 Août. Charles-Abram Piaget, maître cordonnier, est reçu habitant. Il paiera par an 7 florins et 6 sous, plus la garde et le brochet.

Le sieur Moser fait bâtir la maison à l'angle de la ruelle au Cuendoz, derrière le lac de la Plaine.

On place deux petits bancs de chêne vis-à-vis de l'hôtel de l'Aigle. Bâtisse de M. Marcuard.

20 Septembre. Divers jeunes gens continuant à molester M. Jean-Antoine-Samuel Doxat lorsqu'il vient à cheval en ville, le commandeur avertira les gardes des portes de veiller à ce que cela n'arrive plus à l'avenir.

27 Septembre. Sur la plainte du sieur Jacques Magnenat, de Vaulion, amodieur et forestier de la montagne de la ville, on poursuivra le sieur François-Pierre Hautier, de Juriens, qui a été surpris le 19 du courant emmenant un char de bois de la dite montagne.

3 Octobre. Timothée Bugnon, demeurant à Lausanne, fait un legs à l'hôpital.

M. Miéville, le cadet, fait bâtir une maison à la charrière neuve (actuellement hôtel du Port).

1778.

12 Janvier. On envoie une attestation de bourgeoisie à Abram Pilicier, actuellement secrétaire au régiment Escher en Hollande.

30 Janvier. On achève de bâtir la maison du cercle.

13 Janvier. Les maisonneurs se procureront au plus

tôt un réverbère à l'usage de la ville et le feront mettre sur la place dès le logis où il sera allumé chaque soir en hiver, lorsque la lune n'éclairera pas.

On fera une nouvelle plantation d'arbres derrière le lac le long de la petite rivière. On choisira pour cela des peupliers d'Italie.

14 Mars. Frédéric Flaction est nommé chirurgien pensionné de la ville.

11 Avril. Samuel Grandjean, fils de François, acquiert de M. Chirouse le domaine de Bellevue. La maison et sa grange avaient été construites par David Neubrand.

18 Avril. Bâtisse de la maison de M. Jean-Rodolphe de Treytorrens, près des bains.

16 Mai. Immédiatement après le tirage de Messieurs les archers, on démolira la maison du tirage pour en faire une nouvelle.

24 Mai. M. Struve, médecin praticien et chimiste, assisté de MM. les apothicaires Perrier et Perceret, fait gratuitement l'analyse de l'eau des bains.

Le maître maçon Landry bâtit le tirage.

8 Août. André Heldenmeyer, de Wimpsheim, dans le Würtemberg, est reçu habitant.

22 Août. Pierre Rüchty prie le noble magnifique bailli de faire enfermer au château, à la chambre des arrêts, son fils Jacques, qui continue à s'enivrer et à mener une vie déréglée et scandaleuse.

3 Décembre. Le boucher Bégré est établi pour desservir les boucheries des petites bêtes.

Le sieur de St-Géran vient avec sa troupe jouer la comédie à Yverdon.

1779.

13 Février. On achète le jardin du sieur Laubscher au bout du pont de Gleyre pour tirer le grand chemin en ligne droite dès le dit pont à la charrière neuve.

On accorde un secours à la veuve de M. le ministre Faigaux, née Poujol, son époux étant décédé le 21 octobre 1752 à Cassel, où il exerçait la vocation de pasteur et de professeur en philosophie.

27 Février. Etablissement dans cette ville d'une société qui forme un fonds dont les rentes sont destinées à soigner, nourrir et médeler (médeciner) les ouvriers et compagnons allemands, de quelle profession que ce soit, dans le cas de maladie, à l'entière décharge des membres chez qui ils seront et de l'hôpital. Cette société existe encore, et son président actuel est M. Jean Enguel, maître-serrurier.

6 Mars. Décès de M. le docteur Chatelanat. On propose de le remplacer en qualité de médecin de la ville par le docteur Meurikoffer, établi à Morat.

On fait présent à M. le docteur Portefaix d'un chandelier en argent, de la valeur de 120 francs de France, comme témoignage de l'estime que l'on a pour lui à cause de sa grande charité pour les pauvres.

20 Mars. M. l'assesseur baillival Du Terreaux, sa dame et son fils, souhaitant de passer l'été prochain dans cette ville, y seront tolérés gratuitement.

1 Mai. M. le châtelain Loup bâtit à neuf la façade de la maison qu'il a acquise de M. le général Haldimand, située à l'entrée du faubourg de la Croix-Blanche (le faubourg de la Maison-Rouge; l'hôtel de la Croix-Blanche avait été transporté dans ce quartier).

On établit seize reverbères.

29 Mai. On accorde une attestation et 200 florins à Jacob-Louis-Théodore-Salomon Correvon, fils de M. Correvon, pasteur à Gimel, qui se propose de passer en Angleterre pour y occuper le poste d'enseigne à l'armée qui est en Amérique.

19 Juin. On permet à bien plaire au sieur François Knaben, maître-fabricant de bas, de Mauraz, baronnie de Montricher, demeurant à Valleyres-sous-Rances, de vendre les bas de sa fabrique sur un banc les jours de marché.

19 Juin. M. Guillaume-François La Combe, d'Orbe, est reçu habitant pour continuer à tenir en ce lieu en pension des jeunes gens de considération, comme il le fait au dit Orbe.

26 Juin. Les demoiselles de Navarre remettent leur fortune à fonds perdus à l'hôpital.

Jean-Louis Dreffet, fondeur à Genève, fait une pompe à incendie pour le prix de cent louis d'or neufs.

11 Septembre. On établira une nouvelle promenade derrière le lac.

9 Octobre. M. Simond vend sa maison de la rue du collége. C'est celle au-dessus de la porte de laquelle se lisent ces deux mots latins : *Naturæ pauca.*

29 Octobre. Décès de M. le baron de Brackel, seigneur de Chamblon.

29 Novembre. M. Isaac-Alexandre-Louis-Maximilien Haldimand est nommé des 24 en remplacement du capitaine Warnay, ancien officier en Hollande.

18 Décembre. Madame Boy de La Tour et ses sœurs les demoiselles Roguin, de Lyon, viennent se fixer à Yver-

don. Elles demeuraient à la Plaine, dans la maison dite des Colonnes.

31 Décembre. Les maisonneurs feront fermer le bas de la tour du clocher pour y réduire les guets de la ville pendant la nuit dans l'intervalle des heures.

1780.

4 Mars. Leurs Excellences ayant ordonné diverses réparations au château et particulièrement le remplissage des fossés, conformément à un plan dont le magnifique seigneur bailli a donné communication, une partie du fossé en face du grenier du château sera comblée et jointe à la place publique.

1 Avril. On remarque que la plupart des écoliers sont faibles et peu avancés, et qu'ils s'absentent fréquemment. On adresse aussi des reproches aux sieurs Pavid et Meyer, régents des petites écoles.

M. le capitaine Rusillion fait construire une grange.

3 Juin. M. Simon, principal du collége, s'étant acquitté avec éloge et satisfaction des fonctions de son poste depuis environ trente-deux ans et se trouvant actuellement dans une position fâcheuse et malheureuse par l'indisposition survenue à son fils Samuel, le conseil, souhaitant de lui témoigner sa reconnaissance, saisit cette occasion pour lui accorder une gratification proportionnée à son malheur, laquelle est fixée à 200 francs.

11 Novembre. Le sieur Gilliéron remplace M. Venel en qualité de fermier des bains.

24 Novembre. Bâtisse de la maison de M. Doxat, de Champvent, dans la rue du lac.

25 Novembre. Reconnaissance de bourgeoisie accordée

à Jean-Christian Centlivres, fils de François-Albert, et à son fils Frédéric en pension chez M. le catéchiste Gonthier.

1781.

5 Janvier. Le sieur Thonney, concierge de la maison de M. le général Haldimand, est reçu habitant.

3 Février. Le maître maçon Gottraux recevant chez lui, chaque soir, de jeunes garçons et filles qui y restent jusqu'à des heures indues et y font un bruit scandaleux, on lui enjoint de s'en abstenir, à défaut de quoi on le congédiera de la ville.

7 Avril. Les maisonneurs feront combler et égaliser au plus tôt le terrain du cimetière.

9 Avril. L'hôpitalier Miéville fera poser un pilier en bois vers l'hôpital pour y faire donner la bastonnade aux gueux et aux vagabonds qui le méritent.

Les maisonneurs feront poser une ligne de pieux à l'issue des Jordils pour y sécher les lessives.

5 Mai. On répare le chemin de Moudon dès les bains au territoire de Pomy.

11 Mai. MM. Augustin et Jean de Candolle, auxquels on a envoyé des lettres de bourgeoisie, font présent de 20 louis à l'hôpital, chargeant M. de Champvent (Doxat) de dire à MM. les directeurs de l'hôpital qu'ils leur seront fort obligés de les aviser des cas où il serait nécessaire de contribuer comme bons bourgeois.

Bâtisse de la maison de M. le colonel Roguin, à la Plaine.

29 Juin. Louis Ducros est nommé maître de dessin et d'écriture.

28 Juillet. Abram Michod, établi à Yverdon dès le 9 Juin, est reçu boucher des grosses bêtes.

Frédéric-Gabriel Montet, chapelier, établit sa foule au bas du bûcher de la cour du collége.

24 Novembre. M. le ministre Duvoisin est nommé recteur du collége.

1782.

9 Février. L'horloger Brousson étant en pension avec sa femme chez son beau-père Louis Lozeron, et se proposant de retourner à Genève dès que les troubles seront finis, est toléré dans ce lieu jusqu'à la St-Jean prochaine.

16 Mars. Christophe Kreybohm, de Gronau en Hanovre, bourgeois de Treycovagnes, ouvrier sellier et carrossier, est reçu habitant.

6 Avril. Jean-George Pillichody, seigneur de Bavois, est élu lieutenant baillival et châtelain d'Yverdon, ce poste étant devenu vacant par le décès de François Pillichody, lieutenant baillival, seigneur de Bavois, son oncle.

25 Mai. Les grenadiers du régiment d'Yverdon doivent partir pour Genève, ainsi que les dragons de la compagnie de M. le capitaine Rusillion.

27 Juillet. Les maisonneurs feront passer en couleur à l'huile le grand portail de la porte de Gleyre.

On accorde l'habitation à Louis Perey, d'Orzens, dont le père est pasteur au Lieu.

1783.

25 Janvier. Le régent Gauthier s'évade d'Yverdon sous le prétexte d'aller se marier.

15 Février. On parle de nouveau d'établir une maison d'orphelins pour les enfants de bourgeois pauvres.

1 Mars. On fera aligner le mur que M. Jean-David de Treytorrens se propose de faire établir à son clos près du cimetière.

12 Avril. Cayetan Peyreck, musicien, natif de Schivichau, en Bohême, est reçu habitant.

14 Juin. M. Meliset établit une diligence entre Orbe et Yverdon.

12 Juillet. On permet à M. Jean Simond, fils de M. le régent Simond, d'introduire gratis sur les pâturages publics un cheval qu'il s'est procuré pour faire son voyage dès la Hollande jusqu'ici.

13 Novembre. Installation de Monseigneur le bailli Amédée Fischer.

31 Décembre. Pierre-François Correvon, châtelain de Donneloye et curial de la terre de St-Martin, est élu conseiller des 24.

1784.

27 Février. Reconnaissance de bourgeoisie accordée à M. le ministre Gabriel Pichard, demeurant à Lausanne.

6 Mars. Rodolphe de Niederhaüsern amodie l'hôtel de l'Aigle.

27 Mars. Les hoirs de feu M. Jean-David de Treytorrens offrent de vendre à la ville leur jardin de la rue du Collége pour le prix de 2000 florins.

29 Mai. M. Daniel Gounot, chirurgien distingué de Besançon, demeurant actuellement à St-Aubin, est nommé chirurgien de la ville avec un appointement de mille florins.

26 Juin. On accorde une reconnaissance de bourgeoisie à Jean-Louis et Théodore Bulet, domiciliés à Genève.

Feu M. Frédéric Mandrot ayant légué par son testament, en date du 16 Novembre 1771, la somme de 750 francs pour aider à l'établissement d'un chantre perpétuel pour les trois prières publiques qui se font sur semaine, et cela dix ans après sa mort, on s'occupe de mettre à exécution ses dernières volontés. Il y aura soixante fonctions à raison de dix batz.

3 Juillet. On accorde à M. le ministre Jean-François Miéville une reconnaissance de sa bourgeoisie, étant dans le dessein d'aller en Angleterre, où il est appelé. Il avait joui du gage fondé au moyen des restitutions de MM. Jacottet et Bourgeois.

3 Septembre. Bâtisse de la maison de M. de Hennezel à la rue du Milieu (actuellement maison de M. le ministre Court).

27 Novembre. M. Frédéric Vaucher est nommé régent.

1785.

2 Janvier. Chiarini donne un spectacle d'ombres chinoises dans la grande salle de l'hôtel de ville.

4 Février. Les maisonneurs fourniront la quantité nécessaire de tilleuls pour l'allée que l'on veut établir l'automne prochain au grand chemin des bains.

12 Février. Le lieutenant baillival Burnand fait défendre de lancer des boules de neige par la ville.

5 Mars. On amodie aux frères Michod la grange et l'écurie de ville à la rue du Four.

2 Avril. Les tambours et les fifres, auxquels la ville fournit tous les six ans l'habit et les culottes aux couleurs de la ville, seront mis à l'unisson des autres soldats; ils

conserveront toutefois les deux épaulettes blanches garnies d'un cordon vert.

14 Mai. On continuera d'avoir trois régents au collége qui enseigneront le latin.

Le catéchisme public est fixé au vendredi.

16 Mars. Décès de M. Isaac-Alexandre-Louis-Maximilien Haldimand, des 24. Il est remplacé par Charles-François Du Thon.

20 Mars. On autorise les maisonneurs à remettre au sieur Louis-Rodolphe Du Thon, en apprentissage chez le perruquier Contest, l'un des fusils de l'arsenal de la ville pour faire l'exercice, lequel il devra rendre lorsqu'il quittera ce lieu.

2 Juillet. Gabriel Bornand amodie les bains.

9 Juillet. Joseph Reguin, tailleur, de Chavornay, est reçu habitant.

Le maître taillandier Trachsel ayant présenté le modèle en petit du pont-levis de Gleyre qu'il a fait établir par le charpentier de ville, par lequel il pourra se lever sans pilier soit poterne, suivant les idées qu'il avait manifestées lundi dernier à MM. de la commission, on le remercie de sa bonne volonté en attendant qu'on le satisfasse de ses peines. On fera examiner cet ouvrage.

22 Juillet. M. le colonel Roguin continuera à payer les censes à l'hôpital pour le pré du Maréchat.

23 Juillet. Jean-Pierre Jordan, natif de Genève et étudiant en belles-lettres dans la même ville, est nommé régent de la troisième.

3 Septembre. Jean-Louis Combettaz, de Gollion, tavernier, est reçu habitant, de même que Christian Decker, de Duillier, serrurier.

2 Novembre. Incendie de la maison de M. Reymond de Cérenville.

30 Décembre. On accorde au maître taillandier Trachsel une gratification de 40 florins pour le modèle en bois qu'il a fait pour l'établissement du pont-levis de Gleyre.

1786.

14 Janvier. Comme il n'y a qu'une école de jeunes filles à la Plaine et qu'elle est trop nombreuse, on cherchera à avoir une autre régente.

M. le banneret ayant exposé qu'il aurait appris que les ouvrages que LL. EE. avaient fait faire dans la Thièle au-dessus du lac de Bienne, avaient opéré une baisse considérable des eaux du dit lac, et qu'il était informé que l'on pourrait aisément, au moyen de quelques ouvrages à faire dans la Thièle, entre le lac de Neuchâtel et celui de Bienne, arriver à un plus grand abaissement, ce qui procurerait divers avantages tant à la ville qu'à celle d'Orbe et à toutes les communes qui possèdent des fonds dans les marais, le conseil prend cet objet intéressant en considération et délibère qu'on proposera aux dites communes de se joindre à nous pour faire exécuter les ouvrages nécessaires.

2 Mars. On accorde une attestation à M. Jean-Rodolphe Du Thon, négociant à Lyon.

23 Avril. Les disciples de M. le recteur et ceux de M. Simond font des progrès remarquables. MM. de la commission sont priés de donner une attention particulière à ce qu'il ne se fasse plus à l'avenir de promotions forcées au collége, comme l'on avait été obligé d'en faire ci-devant, d'autant que l'on remarque qu'elles ont été très-nuisibles aux progrès des jeunes gens.

29 Avril. L'enfant de M. Rham étant dans un état de faiblesse qui le met dans le cas de se nourrir de lait de chèvre, suivant la déclaration de M. le docteur Meurikoffer, on permet au dit M. Rham d'en introduire une sur les pâturages, aux conditions ordinaires.

27 Mai. George-Louis Jayet, de Moudon, capitaine en Piémont, gendre de M. le lieutenant baillival Burnand, demande la bourgeoisie.

8 Juillet. On accorde à M. Simond, principal régent de la première classe du collége, une gratification de 150 florins comme marque de la satisfaction que l'on a de ses services.

M. Etienne-Cyprien Renouard de Bussière, receveur général des sels de France, demeure à Yverdon.

5 Août. Les fils de MM. de Treytorrens du Devens et de Nively (de Vos) ayant occasionné, la nuit passée, un grand scandale et fait du dommage à divers particuliers, on juge convenable de charger le secrétaire d'en informer les dits de Treytorrens et de Nively.

On prête 1500 florins au fils de M. le ministre Benjamin Correvon, ancien pasteur de Gimel, pour l'aider à s'équiper pour entrer au service de Prusse.

Abram-Samuel-David Pilet est nommé quatrième régent.

12 Août. Jacques-Henri Favre, coutelier, de Couvet, est reçu habitant.

18 Août. Pierre Wenger, fruitier à Graveline de M. le capitaine De Mière, est reçu habitant.

26 Août. On établit une pépinière de peupliers d'Italie au marais.

25 Novembre. Le gage Michel est accordé à François Ducros.

29 Décembre. On prête la chambre attenante à la grande salle de l'hôtel de ville pour une redoute établie au moyen de souscriptions.

1787.

10 Janvier. On fait défendre à M. Hermann, commis des péages dans ce lieu, et aux pensionnaires de M. le ministre Hermann, de faire des feux d'artifice dans le jardin de la cure.

3 Février. Le ministre Duvoisin, recteur du collége, est nommé pasteur à Provence.

14 Avril. Charles Olivier est nommé recteur du collége.

On demande la permission de canceller les ponts-levis de la ville et de les remplacer par des portes.

25 Mai. MM. de Chailliet et Chambrier, de Neuchâtel, héritiers de Madame la veuve de M. le secrétaire baillival Haldimand, née Chaillet, font un legs de 400 florins à l'hôpital.

30 Juin. L'aide-major Maubert se propose d'établir une fabrique de cotonnades. On lui accordera une prime de mille florins dès qu'il aura au moins trois métiers fonctionnant et qu'ils auront fonctionné sans interruption pendant trois mois.

14 Juillet. Démission de l'ancien régent Rochat du poste de chantre à l'église et de maître de musique. Il est remplacé par le sieur Pilet.

18 Août. Jean Scherer, boucher, de Wædenschwyl, canton de Zurich, est reçu habitant.

24 Août. Achèvement de la nouvelle bâtisse du capitaine Jayet à la Plaine.

1 Décembre. On prête 10,000 livres à M. le conseiller Pierre de Vos de Nieulevit, sous le cautionnement de M. l'assesseur Barthélemi Bertrand, son beau-frère.

15 Décembre. Attestation accordée à Charles, fils de Paul-Frédéric Monneron, perruquier à Lausanne.

1788.

5 Janvier. Le sieur Guignard vend à la ville, pour le prix de douze louis, le théâtre qu'il a fait construire il y a quelques années à la grande salle de la maison de ville.

François-Samuel Petitmaître, fils de M. le conseiller François-Louis Petitmaître, ayant établi une pharmacie, demande que MM. les docteurs Meurikoffer et Gounot la visitent.

22 Mars. On se plaint de la manière dont Louis de Niederhaüsern, fils, reçoit les étrangers de médiocre condition et de ses prix élevés.

28 Mars. Les maisonneurs feront enlever au plus tôt les chaînes de fer et autres ouvrages qui servent à lever le pont-levis du pont Bachiez, d'autant que l'on a obtenu de LL. EE. la permission de faire établir le dit pont en pierres.

27 Septembre. M. le capitaine Jean-Rodolphe de Treytorrens et Mademoiselle Madeleine de Treytorrens héritent de M. le chevalier David-Philippe-Barthélemi de Treytorrens.

13 Décembre. On établira un pont sur la petite rivière derrière le lac (le pont des Rauffins).

31 Décembre. Mascarade.

1789.

12 Janvier. L'hôpital reçoit un legs de 500 livres fait par M. le chevalier de Treytorrens.

31 Janvier. M. le général Haldimand, qui a à son service un jeune nègre dont il est mécontent, ayant prié M. l'hôpitalier de l'enfermer à l'hôpital pour quelque temps comme une punition qu'il lui inflige, le conseil veut bien agréer au dit M. le général Haldimand, qui, de son côté, a déclaré vouloir payer tous les frais de cette détention et répondre de toutes les suites qui pourraient résulter.

7 Février. Charles Olivier amodie pour six ans l'hôtel de l'Aigle à raison de 900 francs par an.

21 Février. On accorde aux particuliers la jouissance du terrain adjacent aux murs de ville le long des rues du Lac et du Four. Ce passage appartient à la ville d'après les titres montrés, et peut être mis en usage en cas de guerre ou d'incendie.

7 Mars. Une société d'amis, bourgeois de cette ville, présente au conseil une requête aux fins qu'il lui plaise de leur vendre environ trente toises du terrain public, situé près de la petite rivière de la Plaine, pour y faire un établissement qui donne à la société une consistance fixe. Accordé. (C'est l'ancien cercle bourgeois.)

13 Mars. On fait faire un manteau au dragon de ville.

17 Avril. Le tambour-major Miéville, d'Ependes, offre gratuitement de servir en qualité de tambour de ville.

18 Avril. LL. EE. accorderont cent florins aux rois du papegai qui renonceront à tous leurs priviléges.

25 Avril. La ferme des bains est conférée à Rodolphe de Niederhaüsern. On lui accorde un terrain où il pourra

faire construire un cabinet où les baigneurs pourront se rassembler et se récréer.

2 Mai. On mettra une porte au pont qu'on établira sur la petite rivière, afin de ne pas en faire une route publique.

1 Août. On prête la salle de l'hôtel de ville à MM. les Anglais qui sont en pension dans ce lieu et qui désirent donner un bal.

8 Août. M. le châtelain Du Puget est nommé abbé de la noble compagnie des bateliers qui font la navigation d'Yverdon à Soleure.

14 Août. On vend deux mille tuiles à M. le général Haldimand pour couvrir son bâtiment de la rue du Lac.

15 Août. Démission de M. Simond, premier régent du collége. Il est remplacé par son fils, élève de l'académie de Lausanne et précepteur en Hollande.

18 Août. Le voiturier Barraud est reçu habitant.

5 Novembre. Installation de monseigneur le bailli Sinner.

14 Novembre. Les deux fils de feu Gamaliel De Coppet ne daignant paraître en conseil, l'aîné sera cité de nouveau, et le cadet sera saisi par les messeillers et enfermé dès aujourd'hui à l'hôpital, pour y être nourri pendant huit jours au pain et à l'eau, et y recevoir du prevôt Bâtard quatre coups de nerf de bœuf chaque matin pour le corriger.

17 Décembre. Le gage d'étudiant dont jouissait le ministre Monneron sera accordé au fils du châtelain Du Puget, libraire.

1790.

30 Janvier. A la requête de M. Hermann, ministre allemand dans ce lieu, on enjoint à MM. les maisonneurs de faire rétablir la petite chaire à la classe du second régent du collége dans laquelle M. le ministre fait ses catéchismes publics le dimanche.

16 Avril. Les maisonneurs feront établir à l'église une place à dossier sur la galerie des orgues, au premier banc, pour y placer le chantre Pilet.

Le commandeur ira chez M. Rham annoncer à MM. les Anglais qui y demeurent de s'abstenir de toute cavalcade derrière le lac, ce qui cause un dommage considérable à l'herbe qui y croît et à la promenade.

2 Juillet. MM. les Anglais de chez M. Rham ayant fait des bacchanales par la ville et dans le logis de l'Aigle où ils se sont introduits, on se plaindra à monseigneur le bailli et même à LL. EE. si cela continue.

8 Juillet. Décès dans cette ville de MM. le doyen Jacob-Charles-François Petitmaître, ancien pasteur à St-Maurice.

4 Décembre. Le taillandier Trachsel se trouvant sans boutique, demande qu'on lui fasse une boutique et une forge dans le jardin appartenant à la ville, près du jardin de madame Favre en Gleyre. Comme le dit Trachsel a des talents réjouissants, on lui accorde sa requête.

1791.

12 Janvier. On démolit le couvert construit à la ruelle du faubourg Notre-Dame pour y placer les échelles.

13 Janvier. M. le ministre Martin, pasteur à Mézières,

ayant été arrêté de nuit, par un officier de la garnison de Berne et transféré à l'hôpital de la capitale, M. le banderet (Auberjonois) fait assembler le grand conseil pour délibérer s'il n'y aurait pas, selon le vœu général de la bourgeoisie, de très-humbles représentations à faire à LL. EE. au sujet du mode de cette arrestation qui a fait la plus vive et la plus douloureuse sensation dans notre public comme dans tout le pays. On délibère qu'on devait faire parvenir le plus tôt possible à LL. EE. du Sénat et du deux-cents nos doléances à ce sujet, en insistant principalement sur la loi qui ne permet pas que nul soit distrait de son juge ordinaire et sur celle qui ordonne que l'accusateur revête les prisons comme l'accusé jusqu'au jugement de la cause, lesquelles lois n'ont pas été observées dans la susdite arrestation.

29 Janvier. Le fils de M. le comte de Douay est insulté par de jeunes garçons.

4 Février. On brise les fenêtres de quelques particuliers.

19 Février. On fait le plan du pont en pierre que l'on veut faire construire près des boucheries.

20 Février. Mlle Madelaine de Treytorrens fait remettre le legs de mille florins que son frère, M. le capitaine Jean-Rodolphe de Treytorrens, a fait à l'hôpital. Cette famille illustre s'éteignit dans la personne de M. de Treytorrens, professeur de théologie à Lausanne.

On plante des peupliers le long de la chaussée de Treycovagnes.

5 Mars. Une attestation est accordée à l'horloger François-Frédéric Hutter pour lui servir à l'étranger.

12 Mars. M. le major Maubert fait creuser les fonde-

ments du mur de face de la maison qu'il a acquise de M. Bourgeois des Clées. (C'est la maison Russillion à la rue du Milieu.)

19 Mars. Les domestiques de M. le comte de Mirabeau et ceux de M. de la Briffe s'émancipant à tirer avec des balles à la cible au clos des hoirs de M. le colonel Roguin ou Maréchat, dont quelques-unes traversent le chemin sur le Buron qui, actuellement, est très-fréquenté, ce qui est fort dangereux et inquiétant pour les passants, on charge M. le gouverneur Miéville de se transporter à l'instant auprès de sa noble magnifique seigneurie ballivale pour s'informer des ordres qu'elle leur a fait donner à ce sujet.

26 Mars. Frédéric Specht, d'Ursins, est reçu habitant.

On acquiert pour le prix de 4,000 fr. la maison du maréchal Boulet en Gleyre afin d'y établir l'atelier du sieur Trachsel.

2 Avril. On accorde à M. le ministre David-Louis Du Puget, qui se propose de passer à l'étranger, un acte d'origine et de mœurs le plus favorable possible.

8 Avril. On accorde à MM. les Anglais domiciliés dans cette ville la permission de donner un bal à la maison du tirage.

18 Avril. On permet à M. le major Chasseur de faire établir un chantier sur la place pour y faire placer les pierres de la bâtisse de sa maison à la rue du Lac. (La maison Grandjean près du clocher.)

5 Juin. Décès de M. le général Haldimand aux bains. Le cercueil sera accompagné par les quatre derniers conseillers et le commandeur, ainsi que cela se pratique à l'égard des personnes de considération, et MM. du grand

conseil seront invités à s'assembler à l'hôtel de ville pour delà aller en corps à l'ensevelissement en manteau et habit noir.

1 Juillet. M. le châtelain Portefaix fait un legs pour servir à l'apprentissage des jeunes gens de sa parenté.

16 Juillet. M. l'assesseur baillival Bertrand, au nom de M. Haldimand de Londres, son beau-frère, héritier de M. le général Haldimand, son oncle, livre au conseil le legs de cent louis d'or neufs fait par le dit général en faveur de l'hôpital.

13 Août. On décide de faire une plantation d'ormes derrière le lac près des magasins.

27 Août. On loue un appartement au sieur Béat Michod dans la maison de la manufacture.

1 Octobre. On députe les conseillers Perceret, Pillivuit, Mandrot, Bertrand et Develey à une grande assemblée convoquée à Lausanne par LL. EE. pour remédier aux troubles qui agitent le pays.

15 Octobre. On accorde un acte favorable d'origine à Jean-Daniel Du Puget qui veut aller à l'étranger se perfectionner dans la profession de libraire.

5 Novembre. M. Bourgeois de la Forêt se propose de bâtir une maison à la rue du Four.

26 Novembre. Pour la commodité du public, on établira un pont en bois permanent à l'entrée du chemin du faubourg Notre-Dame pour se rendre aux moulins.

17 Décembre. Protestation de fidélité de la part du conseil d'Yverdon en réponse à une lettre circulaire adressée par LL. EE. à l'occasion des troubles qui avaient éclaté à Ouchy et ailleurs : « Nous pouvons assurer à » vos Excellences que l'esprit d'innovation dont nous re-

» cevons l'indirect reproche, est si éloigné d'être l'esprit » public de notre ville, que nos vieilles chartes, nos vieux » priviléges toujours invoqués par nous et la constitution » de l'état toujours rappelée sont pour ainsi dire notre » idole. »

1792.

20 Janvier. On accorde à messieurs les Anglais de chez M. Rham la grande salle de l'hôtel de ville pour y donner un bal d'aujourd'hui en huit jours.

21 Janvier. On prête 20,000 florins à M. Paul-Benjamin De Lessert, de Cossonay, demeurant à Bougy.

On rétablira le pont des moulins.

15 Février. M. Marcuard cède gratuitement au public une lande de terrain de dix-huit pieds à la tête de son clos des Jordils, pour établir une communication dès le dit lieu au chemin du cimetière.

16 Février. Messieurs le baron et le chevalier de Guimps, gentilshommes français, demeurant à la Blancherie, font un don de 500 florins à l'hôpital.

25 Février. On décide de démolir la porte des moulins et une partie du boulevard adjacent pour rendre praticable le chemin par les Jordils.

17 Mars. M. le banneret Chasseur est chargé de prier MM. les ministres Develey et De Coppet de vouloir bien assister avec la commission aux examens du collége.

14 Avril. Jonas-Louis Reymond, de Neuchâtel, acquiert de M. Barrelet le logis et les dépendances de la Croix-Blanche (la maison rouge).

26 Mai. On établira une nouvelle porte des moulins à l'angle de la teinturerie de Thiebaut.

Jean-François Ecoffey établit une faïencerie dans la propriété qu'il a acquise au chemin du cimetière.

François-Daniel Marcuard fait un legs de 500 livres à l'hôpital.

15 Juin. M. le colonel Cordey fait construire un bâtiment à Sermuz.

21 Juillet. On se plaint de la fierté du sieur de Niederhaüsern qui, pour loger la duchesse de Devonshire, a fait sortir ses hôtes.

On ne permettra de jouer aux quilles que dans l'espace de terrain existant entre la promenade et les murs de ville, dès la butte d'Orient du tirage de l'arc jusqu'à la tournelle vis-à-vis du péage.

18 Août. Les trois métiers de tisserand du capitaine Maubert fonctionnant, on lui livrera les mille florins qui lui ont été promis.

Deux gages sont laissés vacants par la consécration au saint ministère de MM. Pierre-Louis Thuillard et François Ducrot.

On permet à messieurs du cercle des arts et métiers d'établir un quai à leur jardin au faubourg Notre-Dame le long de la petite rivière (la maison Simmen).

Sur la plainte de MM. les pasteurs qui, pendant les actions, ont été interrompus par le bruit des voitures et des charriots que les gardes des portes laissent entrer et sortir, on intime aux dits gardes la défense expresse d'ouvrir les dites portes pendant les actions du dimanche.

On ouvrira la porte du pont de derrière le lac sur la petite rivière pour faciliter les passants et les voyageurs.

3 Novembre. Arrivée de M. Charles-François Du Thon de la Corbière, venant de Paris, siége de son commerce.

M. d'Illens, conseiller de Lausanne, demeurant à Yverdon, demande une attestation pour se rendre à Marseille.

24 Novembre. Le gage Michel est accordé à François-Louis Gautheron.

28 Novembre. On enlève les emblèmes séditieux adoptés par la nation française, qui ont été apposés dans divers lieux de la ville, et notamment sur les armes du souverain au péage, dans la nuit du 26 au 27.

1 Décembre. M. le recteur Olivier, n'ayant plus d'élèves, se retire.

1793.

9 Janvier. On plantera des peupliers d'Italie le long de la rivière au-dessus des moulins.

On émondera les branches du marronnier de la cour du collége qui assombrissent la classe de Louis-Samuel Ducros, maître d'écriture.

On accorde une attestation de bourgeoisie à Jean-George-Samuel Roux, officier au service de sa majesté impériale le roi de Bohême et de Hongrie.

12 Avril. Louis de Niederhaüsern, propriétaire de la Croix-Blanche, se propose de rebâtir son hôtel.

13 Avril. Jean-Jacques Schlatter, de St-Gall, est reçu habitant.

27 Avril. Jean-François Pavid, qui tient la taverne du Sauvage (l'hôtel de Londres), l'érige en grand logis.

4 Mai. On accorde à M. Jean-Auguste-Pyramus de Candolle, de Genève, une attestation de sa bourgeoisie.

On remplacera par des ormes les peupliers qui sont derrière le lac.

27 Septembre. On réélargit le chemin de Grandson vers la brasserie.

12 Octobre. On accorde une lettre d'origine à Charles-Louis Du Terreaux, négociant à Marseille, ainsi qu'à Louis-Antoine-Denis Du Thon qui fait un apprentissage de commerce dans la même ville.

1 Novembre. Les émigrés français M. le chevalier d'Arce, de Grenoble, MM. Dalost et Loye, prêtres, M. de Chasseloir, M. de Rosière, M. de Salles, M. de Voisy, M. d'Argout, M. Jean-Etienne de L'Aage de St-Germain, natif de Saintes, M. de Roussillon se fixent à Yverdon. Le prêtre Loye prend domicile chez M. le colonel Cordey en qualité de précepteur de ses fils.

16 Novembre. Henri-Antoine Fivaz demande l'habitation pour exercer son état d'imprimeur.

1794.

26 Avril. Louis Chatelanat, ministre à Romainmôtier, est nommé second pasteur.

Le gage Michel est accordé à George Roux.

4 Mai. Le ministre Morel fait bâtir une maison à Concise.

6 Septembre. Madame de Bussière fait présent au conseil d'un lustre en cristal.

8 Novembre. Plusieurs émigrés de Genève viennent se fixer à Yverdon : MM. de Candolle, Le Fort, Grenus, etc.

28 Novembre. On accorde une attestation de bourgeoisie à George-Rodolphe Flaction qui veut aller apprendre la chirurgie en France.

12 Décembre. Installation de M. de la Grange, pasteur à Cronay, en qualité de premier ministre d'Yverdon.

Le régent Meylan est chargé de donner des leçons d'écriture à douze jeunes filles bourgeoises aux frais de

l'hôpital et au même prix que celles que la direction des pauvres lui fait donner à des habitantes.

1795.

10 Janvier. Henri-François-Paul Pittet, de Pampigny, horloger, est reçu habitant.

14 Février. On démolira le stand du vieux tirage qui tombe en ruines.

11 Mars. Décès de M. Jean-Rodolphe Marcuard.

19 Mars. M. François Perceret bâtit une maison à la Plaine.

18 Avril. Henri-Louis Morlot, de la corporation de Berne, amodie le logis de l'Aigle.

7 Novembre. Madame du Peyrou, née Puri, de Neuchâtel, demeure à Champittet.

26 Novembre. Installation du noble, magnifique et très-honoré Charles de Watenwyl, bailli d'Yverdon.

1796.

16 Janvier. On nomme une commission pour la bâtisse de la tuilerie.

30 Janvier. On prête à M. Amiet, bourgeois de cette ville, demeurant à Neuchâtel, le char de ville pour voiturer dès Grandson aux Tuileries des pierres pour la bâtisse qu'il veut faire.

22 Avril. On permet à M. le comte Louis du Peyrou, chevalier de Malte, de la province de Berry, et au prêtre Gilbert du Peyrou, de Salmagne, province d'Auvergne, de demeurer à Champittet chez Madame du Peyrou.

5 Août. Le ministre François-Louis-Daniel Duvoisin revient de la Hollande.

24 Septembre. Joseph Laurent, de Porentrui, est reçu habitant.

1797.

11 Février. On remet un legs de trente livres sterling fait à l'hôpital par M. Ferdinand de Mière, de cette ville, demeurant à Londres.

12 Avril. On accorde à M. Develey docteur en médecine, une copie de deux analyses qui ont été faites de l'eau des bains et de la manière d'en faire usage.

6 Mai. On supprime l'école préparatoire du régent Jordan.

3 Juin. On accorde une attestation de bourgeoisie à M. Louis Roguin actuellement à Naples.

1 Juillet. Jacques-Elie Benoît acquiert des hoirs de M. Louis De Coppet une maison qui avait appartenu à M. Crinsoz de Givrins.

24 Novembre. Chansons révolutionnaires chantées dans la taverne du Soleil par les sieurs Prébois, Grivaz, Fivaz, Barbay, Dupuis et Guibert.

9 Décembre. Le gage Mercier est accordé à M. Frédéric de Félice.

16 Décembre. On prie sa seigneurie baillivale de faire venir le sieur Peyreck pour lui défendre de faire assembler la musique du régiment après sept heures du soir et d'aller en troupe dans la ville dès qu'il est nuit.

1798.

1 Janvier. M. le major Chasseur est élu banneret.

6 Janvier. Le gage Mercier est accordé à Jean-Albert Roux.

7 Janvier. M. le châtelain Junod de cette ville présente une pétition au nom d'un certain nombre de bourgeois, demandant que le conseil se joigne à eux pour appuyer la requête qu'ils se proposent d'adresser à LL. EE. afin d'obtenir la convocation des députés des villes et des communes du pays pour dresser un mémoire des griefs que cette assemblée croirait être dans le cas de présenter à LL. EE. On nomme une commission pour examiner cette affaire importante.

11 Janvier. On remet la pétition au seigneur bailli. Les conseillers saisissent cette circonstance pour réitérer à leurs souverains l'hommage de leurs vœux, de leur inviolable fidélité et de leur ardent désir de contribuer à la gloire et à la prospérité de l'état.

17 Janvier. On institue une commission permanente pour faire le nécessaire et présenter au grand conseil les matières à examiner.

On écrit au comité de surveillance de Lausanne que l'on ne veut pas correspondre avec un corps non reconnu, mais qu'on est disposé à le faire avec le magistrat de Lausanne, lorsqu'il demandera quelque chose qui puisse contribuer au bien général du pays sans manquer au devoir de fidélité que l'on doit au souverain. Le conseil est décidé à ne faire aucune démarche pour obtenir l'assemblée générale des villes et des communes du pays, mais, d'un autre côté, il désire ardemment de mettre autant d'accord que possible entre les quatre bonnes villes.

19 Janvier. MM. Louis Lambert, Emmanuel Correvon et François Favre présentent une demande signée par eux et par un grand nombre d'autres bourgeois tendant

à ce que le conseil se joigne aux autres villes du pays dans la pétition qu'elles ont présentées à LL. EE., ou à défaut de donner lieu à une assemblée générale de la bourgeoisie dans le plus court délai. Le conseil décide de se joindre aux autres villes pour requérir LL. EE. de daigner aviser à une mesure propre à former une représentation des sujets du pays de Vaud, afin que, sous leurs bons auspices, ils puissent faire entendre leurs doléances et obtenir le redressement de leurs griefs.

20 Janvier. Une requête scellée du seigneur bailli sera portée demain par l'ancien banneret Auberjonois au seigneur bailli de Weiss, député de LL. EE. à Lausanne et chargé de leurs pleins pouvoirs pour ce qui concerne les circonstances actuelles du pays.

Le conseil, informé à l'instant que le seigneur bailli de Weiss, général des troupes du pays deVaud, doit venir ici en office, charge le conseil représentatif de lui présenter les semesses de la ville.

A la requête de Madame De Luze, on consent qu'elle puisse occuper jusqu'au printemps la place de M. de Candolle qui réside actuellement à sa propriété de Champagne.

23 Janvier. Le banneret Christin, président des 12 et des 24, reçoit à cinq heures du soir l'ordre de M. le général de Weiss de faire préparer des logements pour trois cents hommes qui doivent arriver à la fin de la journée. On se rend auprès du général et du seigneur bailli pour leur faire connaître que la bourgeoisie s'animait et envisageait cette mesure comme dangereuse pour la ville, et on leur donne l'assurance que la dite bourgeoisie était très-disposée à faire la garde elle-même.

Le général contremande les troupes pour prouver à la ville qu'il a le plus grand désir d'obliger la bourgeoisie à laquelle il se confie complétement. Cinquante hommes sont placés sous les ordres de l'aide-major Develey. Tout étant tranquille dans la ville, on prie les troupes lausannoises de ne pas venir ici.

24 Janvier. Un courrier arrive à midi portant des dépêches expédiées par M. l'ancien banneret Auberjonois. Elles annoncent que M. le résident de France à Genève et le citoyen Ménard, général de brigade, commandant les troupes françaises d'Italie sur la frontière de la Suisse, ont écrit au comité chargé des pouvoirs des conseillers de Nyon que les pétitionnaires du pays de Vaud pouvaient compter sur la protection de la France dans la réclamation de leurs droits. On envoie un second député à Lausanne comme suppléant de M. Auberjonois dans la personne de M. le conseiller Perceret, l'aîné. Il partira demain matin. On donnera à ces messieurs un pouvoir illimité et ostensible pour faire ce qu'il conviendra avec les députés des autres villes et communes qui se trouveront réunis à Lausanne, mais on leur donnera une instruction particulière tendant 1° à ne se décider sur des matières essentielles qu'autant qu'ils seront d'accord; 2° à ne rien entreprendre sur eux qui soit un peu important, s'ils ont le temps de consulter le conseil soit par le courrier ordinaire, soit par des exprès, et particulièrement ils ne feront rien qui puisse tendre à se soustraire à la fidélité due à notre souverain.

Le 24 Janvier est une date importante dans l'histoire du pays de Vaud. Une proclamation du général français Ménard qui se trouvait à la tête d'une armée, annonça

l'émancipation du pays et la souveraineté du canton du Léman. On planta un arbre de la liberté à Lausanne sur la place de St-François et la cocarde verte devint celle des Vaudois. Yverdon suivit immédiatement le mouvement. Le major Develey se rendit auprès de M. le bailli de Wattenwyl et lui fit savoir que les habitants se proposaient de planter dès le lendemain un arbre de liberté. Ce magistrat, vénéré de la population, fit de suite ses préparatifs de départ. Ses effets furent embarqués sur le lac et le 25, au point du jour, il quitta lui-même le château d'Yverdon pour n'y plus rentrer. Des arbres de la liberté furent aussitôt dressés sur la place et à la Plaine et la plupart des citoyens témoignèrent par des réjouissances leur satisfaction d'avoir recouvré les anciennes libertés dont ils avaient été en partie dépouillés par les Bernois. Le 26 le général de Weiss sortit à son tour de la ville en y laissant une proclamation par laquelle il témoignait de son attachement pour Yverdon et annonçait qu'il ferait les plus grands efforts pour engager la capitale à adopter des mesures de paix et de conciliation en faveur du pays de Vaud. Après cette petite digression, nous reprenons la suite de notre chronique et nous continuons d'enregistrer les faits les plus intéressants qui concernent la ville d'Yverdon.

27 Janvier. Un détachement de l'armée française doit passer par cette ville sous la conduite du général Ménard. Le major Bezencenet, au nom du comité de sûreté, se rendra avec six conseillers des 12 et 24 au-devant du général pour lui demander de la part de la ville à quel moment le détachement doit arriver, afin de pourvoir au nécessaire et lui procurer une bonne réception. Il le

priera de vouloir bien accepter lui et ses officiers un grand dîner préparé dans la grande salle de l'hôtel de ville.

28 Janvier. Le comité militaire et des finances du pays de Vaud siégeant à Lausanne, écrit au comité de surveillance d'Yverdon que la ville et le bailliage sont tenus de fournir pour le 30 courant une somme de 8,000 livres de France pour sa quote part d'une somme de 700,000 livres que le général français Ménard demande au pays de Vaud et que l'on prélèvera sur les biens nationaux appartenant ci-devant au gouvernement de Berne. On fera un emprunt à cinq pour cent.

10 Février. On paie une somme de 107 livres 19 sous au conseil de surveillance pour les dépenses qu'il a faites à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté et du hissement du drapeau placé sur la maison de ville.

14 Février. On donne 5 florins à chacun des vingt-huit volontaires du contingent d'Yverdon qui sont entrés aujourd'hui dans les troupes vaudoises.

16 Février. On établit des ambulances à l'hôpital, dans les classes supérieures du collége et aux bains.

Le général Brune, par lettre du 26 pluviose, recommande de nommer le citoyen Correvon, docteur en droit, à l'assemblée provisoire des représentants du pays.

20 Février. A la demande du citoyen Jeannot Bezencenet, on accordera vingt florins à chacun des quarante volontaires d'Yverdon qui sont à l'armée.

28 Février. Un club, sous le nom de comité de réunion, est établi au tirage.

10 Mars. On fera un portail en bois au jardin de la nation en Gleyre.

17 Mars. On accorde vingt florins à Rodolphe Potterat, batelier, blessé à l'affaire de Vugelles.

21 Mars. On établit des casernes au magasin de la nation vers l'hôpital pour loger les soldats français et soulager les particuliers.

26 Mars. Le citoyen Abram Bertsch est nommé dragon de ville à la place du citoyen Ancel, démissionnaire.

9 Avril. Le citoyen Correvon, docteur en droit, est nommé sous-préfet national.

5 Mai. Le directoire exécutif de la république helvétique est constitué.

2 Juin. On place des coqs sur les tours.

9 Juin. Le citoyen Du Terreaux est nommé commissaire des guerres.

14 Juillet. Désordres causés à Yverdon par quelques citoyens qui provoquent des assemblées réprouvées par l'autorité supérieure.

19 Juillet. Le sous-préfet annonce qu'il est parti ce matin de Lausanne pour venir ici une force de cent hommes sous les ordres du capitaine Sterky, nommé commandant de place.

4 Août. M. Correvon, pasteur à Cheseaux, fait un legs à la direction des pauvres.

11 Août. Les jours de communion les officiers continueront à aller à l'église en habit noir et manteau, les conseillers en habit noir sans manteau et le commandeur en habit noir sans manteau.

17 Août. On prête le serment civique. Grand banquet derrière le lac auquel assiste toute la population. La ville distribue du vin de ses caves à tous ceux qui en désirent. On donne deux cents florins à la campagne de cent

hommes en garnison à Yverdon, afin que ces soldats puissent participer à la joie commune. Les citoyens et les citoyennes de toutes classes dansent ensemble.

25 Août. Sur l'invitation du sous-préfet, on efface les armoiries bernoises.

On charge le citoyen Christin de rédiger une pétition pour demander la suppression de la balustrade et des petits murs qui entourent le château pour agrandir la place publique.

26 Septembre. Les citoyennes Henriette Haldimand et Sophie Auberjonois née Haldimand, sa sœur, achètent du citoyen Antoine-François Haldimand, leur frère, résidant à Londres, sa maison située à la rue du Lac pour le prix de 32,000 livres.

3 Novembre. Dissolution de la compagnie ou confrérie des cordonniers.

5 Novembre. Le conseil exécutif fait cession à la ville des fossés, soit terrains autour du château joignant la place.

Legs de 1000 florins fait à l'hôpital par le citoyen Denis du Thon.

15 Décembre. On établit un corps-de-garde sous le logis de l'Aigle.

1799.

5 Janvier. On met à exécution l'arrêté du directoire exécutif, en date du 22 Novembre, concernant le rachat des dîmes.

Le rude des barques, celui des charretiers, de même que le droit de thoste, sont abolis dès ce moment et à perpétuité.

16 Janvier. Dissolution de la compagnie ou confrérie des drapiers. Elle fait annoncer qu'elle ne continuera pas la ferme de la foule qu'elle tient de la ville.

25 Janvier. L'anniversaire de la révolution est célébré dans la grande salle de la maison commune. On consomme mille bouteilles de vin.

18 Mars. On loge au château et dans les magasins derrière le lac des soldats autrichiens blessés et prisonniers, dirigés sur Besançon.

13 Avril. On accorde une attestation à l'organiste Ghioty, depuis 25 ans en fonction à Yverdon.

18 Avril. Les affaires de la ville sont remises à une régie. La nouvelle municipalité d'Yverdon est nommée pour la première fois par l'assemblée générale des citoyens.

22 Avril. On supprime le tir du papegai.

29 Avril. Le citoyen ministre Hermann est nommé inspecteur de l'éducation publique pour le district d'Yverdon.

3 Juin. Deux mille prisonniers autrichiens passent par Yverdon.

14 Juillet. Arrivée du citoyen Marval, chef d'escadron, envoyé dans cette ville par le général Pouget, pour prendre le commandement de la place.

27 Août. La ville n'aura plus à sa charge l'entretien des murs qui seront abandonnés aux particuliers. Ceux-ci pourront y pratiquer des ouvertures et des passages.

26 Septembre. On fera une porte au bout de la ruelle Martin pour communiquer avec la promenade de derrière le lac. On démolira la tour.

16 Octobre. Le citoyen Auberjonois est nommé juge du district.

2 Décembre. On accorde au citoyen Pillichody un certificat de civisme pour lui servir à se procurer un passeport pour voyager en France.

30 Décembre. On abaissera la tour située à l'angle des murs de ville, vers la petite rivière, pour en faire un coulage.

1800.

6 Février. Le citoyen Hermann est chargé de présenter un plan de réforme du collége.

15 Février. On démolira la tour qui est près de la petite rivière.

15 Mars. Une grande partie des biens de l'hôpital étant devenue la propriété de la nation et le nouveau capital se trouvant disponible, on proposera à la régie de se charger de suite de payer les deux pensions des ministres du culte.

11 Avril. Projet d'un institut pour les jeunes filles de la ville.

30 Mai. On accorde à la régie 50 chars de pierres de maçonnerie et 60 pieds de roc provenant des démolitions des murs de ville, afin de faciliter la réédification du mur mitoyen du bâtiment de l'hôpital.

Décès du ministre Cuche à Pomy.

Le ministre de Félice va en Alsace.

2 Août. Etablissement d'un cercle politique aux bains (contre-révolutionnaire).

6 Août. La commission exécutive refuse à la commune d'Yverdon l'abandon des deux pièces d'artillerie qui ont été prises aux insurgés à l'époque de la révolution par des volontaires de la ville.

3 Septembre. Le citoyen Anet Cosson, ci-devant baron de Guimps, produit un ordre de service de la part de l'agent général de l'habillement, visé par l'ordonnateur de l'armée et daté d'Augsbourg, le 24 février an VIII, par lequel il doit se rendre à Yverdon et y rester jusqu'à nouvel ordre en qualité d'employé au dit service.

4 Octobre. Libelle ou diatribe répandue dans la commune dans le but de soulever les non-copropriétaires et les engager à se porter à des violences.

12 Novembre. On permet au citoyen Mandrot, négociant, de raser la tour de l'oiseau, à condition qu'il rétablisse à ses frais la muraille.

19 Novembre. Une pétition revêtue de 226 signatures est adressée par la municipalité au gouvernement pour lui exprimer son désir que le pays reste suisse, et que l'on repousse toutes les démarches qui tendraient à démembrer la patrie de Vaud.

1801.

12 Janvier. Enquête ordonnée par le préfet national pour savoir si, dans la nuit du 21 au 22 décembre 1800, on a vociféré des cris insultants pour le gouvernement, tels que: vive le digne conseiller Lambert (directeur de la société des arts et métiers) qui a bien mérité de la patrie! A bas les tyrans! Si la bande perturbatrice a fait jouer et entonné avec affectation le: çà ira jacobite, sous les fenêtres de la citoyenne Rusillion; si l'on a entendu les cris: aux armes, républicains! sortir du milieu de la musique.

22 Avril. Le citoyen Henri de Martines, de Rolle, est nommé procureur juré à Yverdon.

25 Novembre. Jean-Antoine Fatio, de Bonvillars et Vevey, vient se fixer à Yverdon.

31 Décembre. A la suite des pluies fréquentes qui ont eu lieu dans le courant de l'automne et d'une fonte subite des neiges des montagnes, les eaux se sont tellement accrues aujourd'hui qu'elles couvraient sans interruption la surface du grand marais, du maréchat, des vieilles parties de la chaussée et du petit marais en s'élevant jusqu'à deux pieds au-dessus du niveau de la partie la plus élevée de la chaussée de Treycovagnes, sur laquelle on ne pouvait passer qu'avec des chars dont les chevaux enfonçaient jusqu'au ventre. Les dites eaux, qui avaient pris en partie leur cours par le ruisseau de la Blancherie, soit du domaine de St-George dont le plain-pied du bâtiment était submergé, avaient une telle impétuosité, malgré la hauteur du lac, qu'elles avaient enterré une partie du pont tout récemment construit en pierre sur la route de Grandson dans ce local. La dite route était immédiatement bordée du côté d'avant par le lac et de l'autre par les eaux en question dès le pont Ruey jusque et au delà du pont de la Borne. La prairie du Maréchat derrière les maisons de la Plaine, du côté du midi, était en partie submergée, à telle enseigne que plusieurs plain-pied, surtout à l'extrémité orientale, étaient inondés. Les eaux de la grande rivière atteignaient le chevalet des sommiers de l'arcade la plus élevée du pont de Gleyre et s'avançaient jusqu'à la distance de trois pieds du seuil de la grande porte de la ville, tellement que si elles se fussent élevées d'environ trois pouces elles s'introduisaient dans la ville même. A peu de distance du pont elles s'étaient fait un passage par-dessus le chemin qui conduit

au magasin et divaguaient sur la prairie de derrière le lac, laquelle était couverte jusque sur la promenade, et étant survenu le gel le lendemain, il en est résulté qu'on a pu faire des courses en patins sur la promenade.

1802.

8 Mai. On annonce la prochaine arrivée des paysans insurgés connus sous le nom de ***bourla papai.*** On envoie aussitôt deux membres de la municipalité au-devant de la troupe pour engager les chefs à venir en ville faire connaître leur intention. Quatre de ces derniers se détachent de la bande et annoncent que leur unique but est de s'emparer des titres de droitures féodales qui sont à Yverdon. Malgré les représentations du sous-préfet, ils déclarent qu'ils persistent dans leur dessein et qu'ils sont décidés à l'exécuter même de vive force, s'ils trouvent de l'opposition; par contre, si on les laisse agir, ils promettent sûreté aux citoyens et respect à leurs propriétés. Le reste des paysans les ayant rejoints, ils se portent en armes dans la maison du receveur national, s'emparent de tous les papiers et registres de la recette, puis s'introduisent dans le château où ils spolient avec effraction toutes les archives, même les registres des anciens notaires du bailliage. Là ne se borne pas le pillage; ils pénètrent dans la maison de ville et saisissent toutes les droitures que l'hôpital possède; enfin, après avoir enlevé aux propriétaires et aux détenteurs de droits seigneuriaux domiciliés dans la commune les titres qui se trouvent entre leurs mains, ils mettent le tout en un énorme tas au centre de la ville et le font brûler au bord du lac, à l'exception d'un petit nombre de grosses des vassaux que quelques com-

munes, qui successivement se rendent par détachements en ville, emportent chez elles.

Des témoins oculaires de cet acte de sauvagerie qui a causé la perte à jamais regrettable de documents précieux pour l'histoire de notre ville et de ses environs, nous ont assuré que la masse de ces archives s'élevait à la hauteur d'un étage. Des personnes de la ville tentèrent d'arracher aux flammes quelques antiques parchemins, mais elles furent repoussées avec violence, et un paysan, qui se faisait remarquer par sa grande taille et son air décidé, tira son sabre et s'écria : Le premier gueux qui s'approche de ce feu, je le fends en deux!

12 Mai. Bâtisse de la maison Combettaz, en Gleyre.

13 Juin. Troubles à l'occasion de la constitution helvétique. On bat la générale en ville.

8 Juillet. Proclamation de la constitution sur la place.

1 Septembre. On accorde au citoyen Auguste de Vos un certificat d'origine pour se rendre à l'étranger.

12 Septembre. Jeûne solennel.

27 Septembre. On présentera une pétition au préfet national et à la chambre administrative pour que, dans les circonstances actuelles où se trouve la patrie, l'on propose comme moyen de faire cesser les hostilités, de faire de notre pays un canton libre et indépendant, allié au reste de l'Helvétie, vu que c'est le vœu général des citoyens de cette commune.

28 Septembre. Insurrection dans le voisinage d'Yverdon en faveur des Bernois. Henri Monod, nommé préfet du gouvernement, lève des troupes pour s'opposer aux Bernois et à leurs partisans. De Bons commande en chef les troupes de l'arrondissement. La municipalité se tient

en permanence. On prépare des chars et des chevaux et une barque armée. On organise un service de place.

1 Octobre. Au matin, on apprend que l'armée des insurgés, commandée par le baron Bachmann, a pris ses quartiers d'hiver à Payerne. Ce général envoie l'ordre suivant à la ville d'Yverdon :

« Il est ordonné à la municipalité d'Yverdon de livrer
» ce soir, premier Octobre, sous la responsabilité et in-
» timation d'exécution militaire, 8000 rations de pain,
» 8000 rations de viande et 8000 rations de vin. Signé,
» au nom du général en chef baron de Bachmann, Kun-
» temberger de Berthoud. »

On est obligé de céder.

9 Octobre. L'ex-sous-préfet Doxat reprend sa place dans la municipalité.

19 Octobre. Lettre du préfet national Monod au citoyen Chasseur, président municipal :

« Citoyen président,

» D'après les premières informations, la municipalité
» d'Yverdon paraissait s'être conduite d'une manière ré-
» préhensible; au reste, alors même j'avais bien cru qu'il
» y avait des distinctions à faire parmi les différents
» membres. Sur ce que j'ai appris ensuite et sur ce que
» vous me dites, il ne me reste pas de doute sur ses sen-
» timents de loyauté. Je suis en conséquence très-fâché
» de toutes les peines, reproches et désagréments sans
» nombre qu'elle peut avoir essuyés. »

20 Octobre. Combat à Orbe.

3 Novembre. Service d'actions de grâces à l'église.

Une collecte en faveur des parents des tués et des blessés à la défense de la patrie produit 110 livres, 2 sous.

1 Décembre. On proposera à l'administration d'accorder un passage au travers du pré du château depuis la ruelle au diacre pour communiquer au chemin des Jordils.

18 Décembre. On établira un fossé sur le grand pré situé derrière le château pour conduire l'eau dès la rivière des moulins à celle de la petite rivière. Le dit fossé sera établi dans la direction de l'ancien fossé.

1803.

18 Janvier. Jacques Dubrit, de Moudon, vient se fixer à Yverdon.

On démolit une partie du mur au bas de la ruelle au diacre, qui est dégradé et tombe de vétusté.

1 Juin. Un recensement donne à la ville d'Yverdon une population de 2501 âmes, 17 de plus qu'en 1798.

On fait don au docteur Gounot, médecin de la ville, d'une cafetière du prix de 104 livres.

18 Août. François-Louis Christin est nommé syndic.

30 Décembre. La place du régent Pilicier est déclarée vacante.

1804.

1 Février. La municipalité informée que le citoyen Pestalozzi, célèbre instituteur à Berthoud, pensait à quitter ce lieu et avait dessein de s'établir dans le pays de Vaud, et considérant l'avantage que le public et les particuliers retireraient d'un établissement de ce genre, prend la résolution de l'inviter d'une manière pressante à donner la préférence à cette ville, en l'assurant que l'on ne négligera rien de ce qui pourra lui rendre agréable son séjour à Yverdon.

4 Février. Réponse de Pestalozzi. Il se rendra à Yverdon sous peu de jours.

2 Mars. Le citoyen Abram Trachsel est nommé instituteur de la troisième classe du collége.

10 Mars. Pierre Rochty, cabaretier, né dans cette ville, continue à servir de postillon d'ici à Neuchâtel.

30 Mars. La forge occupée par le citoyen Trachsel lui est vendue pour le prix de 2000 livres.

14 Avril. On célèbre pour la première fois la fête civique destinée à rappeler chaque année, à la même époque, l'acte heureux auquel ce canton doit sa constitution définitive en un Etat libre et souverain.

21 Avril. Antoine Morel, cadet, de cette ville, négociant à Concise, établit une fabrique de bas et de bonnets de laine semblable à celles de Bâle.

4 Mai. Etablissement d'un cercle dans la maison du citoyen Roguin à Clindy.

Nicolas Domange afferme les bains pour six ans à raison de 830 livres.

11 Mai. M. Bourgeois, de Gênes, fonde par actions une caisse d'accroissement ou tontine.

26 Mai. Arrivée du citoyen Pestalozzi. Il est sensible au bon accueil qu'on lui fait et déclare qu'il préfère le séjour d'Yverdon à tout autre lieu du canton, mais comme il désire que le gouvernement lui assigne lui-même l'emplacement de son établissement, on cherchera à entrer en négociation avec le conseil d'Etat pour l'acquisition du château. On nomme à cet effet une commission composée du syndic Doxat, du boursier Perceret et du greffier Flaction.

5 Juin. La ville fait l'acquisition du château et du pré

qui en dépend pour le prix de 34,000 livres. On s'arrangera avec les particuliers pour la cession des portions de pré qu'on est convenu de leur remettre.

22 Juin. Maintenant qu'on a la propriété du château, on l'offrira au citoyen Pestalozzi en l'invitant de la manière la plus engageante à se rendre de nouveau ici pour s'entendre avec lui sur les réparations qu'il convient d'y faire pour y former son institution.

7 Juillet. On achètera avec le château la tour carrée sur la porte du pont de la Plaine, le grenier et les écuries du château. Le tout reviendra à la somme de 44,870 livres, mais l'Etat met pour condition que la ville fera faire quatre prisons et deux chambres d'arrêt, outre le logement du geôlier et une chambre pour les informations. De plus, la ville devra fournir un logement pour l'établissement de l'institut du citoyen Pestalozzi. On accepte ces conditions.

27 Juillet. Le citoyen président Chasseur est nommé juge de paix de ce cercle.

4 Août. Une lettre du citoyen Pestalozzi, datée de Münchenbuchsée, le 31 Juillet, annonce qu'il se rendra à Yverdon dans les premiers jours de la semaine prochaine pour examiner les réparations à faire au château.

16 Août. Les réparations demandées ne consistent que dans le rétablissement des objets endommagés sans rien changer à la distribution intérieure du château. On témoigne au citoyen Pestalozzi toute la satisfaction que la commune ressent de le voir s'établir à Yverdon. On lui donne l'assurance que l'on s'empressera dans toutes les occasions de lui en donner des preuves, et que l'on contribuera à lui rendre le séjour de cètte ville aussi agréa-

ble que possible. De son côté, le citoyen Pestalozzi témoigne qu'il est très-sensible à l'accueil gracieux qu'on lui fait, et annonce qu'il fera en sorte de donner le plus grand succès à la partie de son établissement qu'il doit transporter dans ce lieu afin de l'agrandir autant que possible.

31 Août. Le citoyen Morel, entrepreneur d'un établissement de filature en laine, fait proposer d'envoyer ici l'un de ses meilleurs fileurs pour instruire dans cette partie les jeunes gens ou autres personnes indigentes qui, de cette manière, ne seront pas à la charge du public, demandant uniquement à cet effet un emplacement tenable. On mettra à sa disposition la maison du tirage.

8 Septembre. Il sera ouvert deux portes d'environ six pieds et demi de largeur, l'une au-dessous de la porte d'entrée du château, vis-à-vis le corps-de-garde, du côté de la petite rivière et en face du grenier, et l'autre entre la tour des Juifs et le bûcher à l'usage des caves.

15 Septembre. L'hôpital proposera au gouvernement de lui faire cession des immeubles des cures.

On remettra au citoyen Pestalozzi, à l'usage de son institut, le terrain derrière le château jusqu'à la tour des Juifs sur toute l'étendue aboutissant au grand fossé.

21 Septembre. On établira un escalier en place de la rampe du château qui vient d'être démolie à l'angle de la tour des gardes. Les citoyens Combettaz et Simond présentent de plus deux plans pour l'établissement d'un bâtiment qui comprendrait le logement du geôlier, le corps-de-garde, une chambre d'information, une pour loger les gendarmes, quatre pièces fortes, deux chambres d'arrêt, en laissant un passage à char pour communiquer derrière

le lac entre le grenier en face du château et le bâtiment actuel du corps-de-garde, qui devrait entièrement disparaître, ainsi que la tour carrée de l'entrée du pont pour y faire l'établissement proposé. On avisera.

28 Septembre. Etablissement de la fontaine de Gleyre.

3 Novembre. L'on assigne au citoyen Pestalozzi l'ancien arsenal pour s'en servir de chambre à resserrer avec la portion de galetas qui se trouve au-dessus.

On abattra le vieux bâtiment avec les murs de ville qui l'entourent, y compris la tour carrée y attenant à la tête du pont et le mur jusqu'à la tour ronde du château.

16 Novembre. On achètera du receveur du district, pour le prix de trois louis, les quatre grandes armoires en sapin qui renfermaient ci-devant les archives du château et qui seront momentanément prêtées à l'usage de l'institut du citoyen Pestalozzi.

24 Novembre. On redressera le chemin des Jordils et l'on traitera à cet effet avec les citoyens Jayet, Combettaz et Gilliard, qui possèdent des propriétés dans ce lieu.

1805.

18 Janvier. Le citoyen Du Terreaux se propose de construire un bâtiment au clos Baussan.

2 Février. On démolit le vieux bâtiment vis-à-vis du château.

15 Avril. On accorde un emplacement derrière le lac, au nord de l'avenue des petits marronniers, à une société de tireurs à l'arc qui vient de se former dans cette ville.

On ouvrira trois jours de fenêtre à la partie occidentale du château.

3 Mai. Le gage Magnin est remis à Albert Roux, étu-

diant en éloquence, et celui dont il jouissait à Pierre-Paul-Daniel Lambert.

6 Septembre. Le docteur Meurikoffer, depuis 27 ans à Yverdon, se retire à Berne.

4 Octobre. Etablissement de soupes économiques dans la quatrième classe du collége.

Le ministre Chatelanat est nommé inspecteur des petites écoles.

7 Décembre. La porte en pierres de taille de l'issue des moulins sera enlevée.

1806.

31 Janvier. On amodie à Pestalozzi le reste du pré du château qui est vis-à-vis du plateau qu'on lui a déjà accordé.

14 Février. Mlle Henriette Haldimand fait un legs de 100 livres à l'hôpital.

21 Février. Louis Poirier, de Châteaubriand en France, se fixe à Yverdon.

9 Mars. Le gage Mercier est accordé à Gabriel Roulet, âgé de dix ans.

10 Mai. On enlève les portes de Gleyre.

On visite les écoles des régentes Gehri, La Roche et Jolimai.

5 Septembre. Démission du ministre Hermann de sa place d'inspecteur du collége. Ensuite de la nouvelle loi du 28 Mai, qui institue le conseil académique, une nouvelle commission collégiale devra être formée.

12 Septembre. La commission collégiale est composée de MM. Hermann, Auberjonois, président de district, Samuel Develey et Doxat, de Turin.

18 Septembre. Le colonel Weiss, de Berne, vient se fixer à Yverdon.

31 Octobre. A la demande du citoyen Doxat, de Turin, on l'autorise à faire planter quatre platanes devant le puits de la Plaine.

6 Novembre. Les instituteurs Louis Simond, Antoine-Louis Chapuis, Abraham Trachsel et Abram-Samuel-David Pilet, prêtent le serment prescrit par la nouvelle loi.

15 Novembre. Le gage Michel est accordé au jeune Lambert.

28 Novembre. Le plain-pied du grand grenier en face du château est destiné à recevoir les seringues.

14 Décembre. Présentation des deux ministres Chatelanat et Le Gras.

1807.

7 Février. Sur la proposition de M. Cordey, l'on accepte avec plaisir l'offre par lui faite d'établir en cette ville un méridien pour régler les horloges. On lui fournira à cet effet les matériaux qui lui sont nécessaires.

13 Mars. On accorde un certificat à André-Elie Brousson, depuis vingt-six ans à Yverdon.

M. Nicolas Simond ayant renoncé aux études, restitue le gage dont il a joui.

Attestation accordée à Charles-Henri Du Terreaux qui se rend à Marseille.

15 Avril. Militaires au service de France : Adam-Louis-Emmanuel-Frédéric Correvon; Jean-Jacques Bezencenet; François Lambert; Louis-André Vulliemin; Jean Jacquier; Gabriel Develey; Ferdinand-Philibert-Frédéric

Develey; François-David Jayet; Louis Pillichody; Ferdinand Grandjean; François-Louis de Coppet, etc.

1 Mars. On distribuera un louis en petits prix aux meilleurs dės trente élèves de la filature de M. Morel.

15 Mars. La ville abandonne gratuitement à l'hôpital la propriété de la langue de terrain contenant environ vingt-deux toises le long du chemin des Jordils, en dehors du jardin de l'hôpital, dont jouissait le premier pasteur. On refera le pont de Gleyre.

23 Mai. On supprimera le pont-levis de Gleyre malgré l'opposition de M. Denis Pillichody, propriétaire du canal.

12 Juin. On donnera dans la construction du centre du pont autant d'élévation qu'il en sera susceptible pour gêner aussi peu que possible le passage des barques.

26 Juin. Installation des deux nouveaux pasteurs.

26 Juin. Si la route d'Yverdon à Lausanne se fait, la ville souscrira pour un don de 2000 livres et s'engagera à l'entretenir en bon état dès le petit pont qui se trouve sur son territoire.

30 Octobre. Le conseil des mines et salines demande la permission de pouvoir ouvrir une porte à la tour carrée qui est à l'angle occidental des magasins à sel pour communiquer à la rivière par-dessus le petit pré de la ville, à l'usage d'un laboratoire destiné à l'évaporation des eaux salpêtrées. Accordé.

4 Décembre. On distribue des soupes économiques.

1808.

18 Février. La ville n'exerce aucun droit de rouage ou pontonage, mais simplement celui de hallage, en vertu d'un acte de vendition passé par l'ancien souverain sous

date du 29 Janvier 1576, et confirmé encore par acte du souverain le 9 Avril 1613, et c'est en conséquence de ces titres que la ville a fait les frais des grands établissements destinés à cet usage et a joui jusqu'ici paisiblement de ses droits.

15 Avril. On rapproche la fontaine du château.

16 Mai. On établit un portail en fer vers le château.

1 Juillet. Le couvreur de ville Jean Barthélemi Besseau, en faisant des réparations à la flèche du clocher, ayant pris occasion de monter jusqu'à la partie la plus élevée et de descendre le coq, qu'il est venu présenter en chambre, on lui accorde un gros écu de bonne main pour lui et ses ouvriers, et il est décidé qu'on ferait faire à ce coq qui est en cuivre et à l'aiguille en fer qui le supporte les réparations nécessaires. L'on fera aussi récrépir tout l'intérieur de la flèche, regarnir les tufs et remplacer ceux qui sont hors d'état. De plus, le couvreur ayant levé le couvercle du pommeau au-dessous de la croix, en a sorti une petite boîte en fer-blanc renfermant trois papiers qu'il a fait voir, contenant les ouvrages qui ont été faits, savoir en 1609 que la flèche a été reconstruite entièrement à neuf depuis la plate-forme au sommet et les réparations faites dès lors aux années 1666, 1727 et 1739, avec les noms des autorités d'alors, lesquels seront remis en place avec un nouveau portant l'indication des réparations qu'on a faites avec les noms des autorités du jour.

8 Juillet. Sur la proposition de la commission du collége, l'on autorise MM. de la commission de la bâtisse à faire placer au collége une sorte de petit cabinet de discipline pour la correction des jeunes gens indociles.

22 Juillet. On accorde une gratification de seize francs

au jeune Louis Simond qui a fait une copie des trois cahiers qui doivent être placés dans le pommeau du clocher.

M. Du Thon, de Paris, devient propriétaire du domaine de Clindy-Dessus.

9 Septembre. Le sieur Marc Vicat, monteur de boîtes, de Genève, depuis deux ans à Yverdon, est autorisé à continuer d'y séjourner.

23 Septembre. Le tribunal du contentieux fixe à 1800 livres l'indemnité que la ville doit retirer du gouvernement pour son droit de pêche.

Repas du bois.

23 Décembre. Le ferblantier Trosset présente la cigogne en rosette qu'il a établie pour être placée sur la grande tour du château afin de servir de girouette.

1809.

2 Janvier. Les enterreurs avertiront les maisonneurs toutes les fois qu'ils trouveront des pierres en faisant les fosses, afin qu'ils pourvoient à leur transport hors de ce local.

27 Janvier. La petite avenue d'arbres établie dernièrement sur le passage dès la rue du Four aux Jordils, faisant un très-joli effet, on établira une plantation sur une seule ligne dans toute l'étendue du chemin des Jordils du côté du midi afin que l'ombre réfléchisse uniquement sur le chemin.

L'établissement de Pestalozzi prend un grand développement.

3 Mars. La ville placera mille livres dans l'établissement de draperie et de filature de la Venoge dirigé par MM. Gabriel de Félice et Botot.

13 Mars. L'on accorde à M. le docteur Develey, soit à la société du cercle d'été, l'un des marronniers de derrière le lac pour le placer sur le terrain de ce cercle.

3 Juin. Les maisonneurs feront fermer en lattes ou cuenaux la partie du galetas de l'hôtel de ville en continuité du réduit de la bibliothèque, pour y resserrer les effets du théâtre.

4 Août. M. Desvernois, receveur des sels de France, remet le petit magasin du plain-pied appelé le prie-Dieu.

13 Octobre. On établira une glacière au plain-pied de la grande tour.

4 Novembre. Le sieur Handschumacher donne des leçons d'escrime au tirage.

24 Novembre. On renouvelle pour six ans la ferme des bains au citoyen Domange.

1810.

5 Janvier. La filature du citoyen Morel cesse de prospérer.

13 Avril. On loue à Pestalozzi pour le prix de 400 livres par an l'appartement et le jardin du logis de la maison de ville qu'occupe le sieur Hoffmann.

28 Avril. Funérailles du citoyen Chasseur, juge de paix.

1 Juin. L'hôpital se chargera selon ses ressources de payer l'apprentissage des enfants des pauvres bourgeois.

13 Juin. Reconstruction de la fontaine sur la place.

Le voiturier Ruchty transporte des militaires invalides revenant du service de France.

29 Juin. Le jardin du menuisier Pilet, au delà de la Faïencerie, étant actuellement à vendre, on en achètera pour le public une vingtaine de pieds dans toute sa lon-

gueur pour en faire un passage pour sortir le gravier du lit du Buron et des Chaînettes.

14 Juillet. On accorde au citoyen de Weiss, ci-devant général du pays de Vaud, une déclaration portant en substance que l'événement survenu la nuit du 25 au 26 février 1798, époque de notre révolution, dans lequel deux hussards français escortant l'adjudant général Authiez furent tués à leur passage par Thierrens, n'a été que l'effet d'un malentendu auquel le général de Weiss ne peut incontestablement avoir pris aucune part directe ni indirecte.

11 Août. On permet l'établissement d'un carrousel sur la place d'armes.

13 Octobre. On établit une fromagerie au tirage. Par suite de cette disposition, le public sera dans le cas de construire plus avant dans la prairie un stand, soit couvert pour les tirages, ce dont on s'occupera au printemps prochain.

2 Novembre. M. Béat de Hennezel, décédé à Paris, fait un legs de 300 francs à l'hôpital.

16 Novembre. M. le colonel Bourgeois remet 200 fr. légués à l'hôpital par son épouse née Haldimand.

19 Décembre. David Doret, maître marbrier de Vevey, amène et place les deux bassins avec la chèvre en marbre de la carrière de St-Tryphon pour la fontaine de la place.

28 Décembre. Le fils second du charron Belmont ayant été cité pour avoir commis du désordre dans le logis de l'Ange, dimanche dernier, et avoir insulté le dizenier qui s'y était rendu pour rétablir l'ordre, est sévèrement admonesté; et comme c'est une récidive, il est mulcté à

dix batz d'amende, avec une menace de punition plus sévère à la première plainte.

Décès du citoyen Pilet, instituteur de la IVme classe.

1811.

17 Février. M. Henri Simond est nommé régent de la quatrième.

8 Mars. La commission des archives vend comme vieil argent l'écuelle soit soupière avec les autres reliques qui sont déposées aux archives. Cette vente produit 156 fr.

22 Mars. On abaissera la tour carrée du collége servant de grenier et de cave dans la cour du collége.

17 Mai. Etablissement du nouveau tirage.

21 Juin. La collection de tableaux à l'huile et de dessins à l'aquarelle de M. Louis Ducros, de cette ville, élève de l'Académie de Rome, est déposée à Lausanne pour servir à l'usage de l'Académie.

23 Août. On fera un quai le long de la grande rivière pour obvier aux inondations.

15 Novembre. Recrutement forcé pour les régiments suisses.

1812.

3 Janvier. On donne cinq louis au peintre Martin qui a fait hommage à la municipalité d'un tableau représentant une vue d'Yverdon et de ses environs prise du côté d'Orient.

8 Mars. Reconstruction de la façade de la maison Olloz à la rue du Lac.

10 Avril. Le perruquier Trachsel s'étant exposé dernièrement sur la grande rivière dont le cours des eaux

était extrêmement rapide pour en retirer un enfant âgé de trois ans, appartenant à Samuel Monnier, qui s'y était précipité et qui déjà était entraîné par le torrent et ne paraissait plus sur les flots, et cet acte de dévouement, qui a été couronné d'un entier succès à l'égard de l'enfant, ayant porté atteinte à la santé de son bienfaiteur par les fatigues et l'effet de l'eau froide, la municipalité, par le canal du juge de paix Fatio, décide d'instruire de cette action généreuse le petit conseil dans le but d'obtenir à ce citoyen la récompense promise par l'article 103 de la loi du 1er Juin 1810.

14 Août. M. Trachsel fait un projet pour l'établissement d'une usine à huile.

18 Septembre. Le maître tailleur Derocle, de Chastanet, département de l'Ardèche, se fixe à Yverdon.

27 Septembre. On accorde cinq louis de gratification au sieur Augustin Cosentin, de Castellamare, royaume de Naples, élève de Ducros, pour quatre points de vue différents de la ville et de ses environs dont il a fait hommage à la municipalité.

16 Octobre. Wilhelm Urech, allié Monnier, donne des leçons d'allemand au collége à la place de défunt Hunziker.

16 Décembre. L'instituteur Abram Trachsel est nommé maître pour la géométrie. On lui accorde 16 fr. de gratification.

18 Décembre. L'architecte Reymond construit le pont de la Plaine.

1813.

30 Janvier. On démolit la demi-lune du château à l'angle du bûcher.

5 Mars. La ville vend au gouvernement le petit pré de la pêche.

9 Avril. On fait imprimer les règlements du collége.

M. de Pourtalès devient propriétaire du domaine de Clindy-Dessus.

11 Juin. On pose la première pierre angulaire du pont de la Plaine. On fera placer dans l'une des pierres de cette construction une boîte en métal renfermant l'état de la magistrature, des familles bourgeoises de cette ville, la mercuriale du prix des denrées et quelques pièces de monnaie.

25 Juin. M. le ministre allemand Hermann étant décédé, le gouvernement ne veut plus conserver le poste qu'il desservait. Les Allemands pourront toutefois continuer à pratiquer leur culte en s'adressant soit à M. Niederer, attaché à l'institut de Pestalozzi, soit à un autre ministre de leur choix.

22 Juillet. M. le ministre Ducros remet 100 livres que son frère Louis-Samuel Ducros, maître d'écriture, a léguées à l'hôpital.

27 Juillet. Le service allemand cesse.

10 Septembre. M. Obermann, directeur de l'imprimerie de l'institut, imprime les règlements du collége.

MM. de Gingins, de Chevilly et Pillichody-Christin, sont propriétaires du canal.

7 Octobre. M. Jordan est nommé maître d'écriture.

15 Octobre. Présentation de M. Develey en qualité de second pasteur.

Les alliés entrent en Suisse.

1814.

7 Janvier. Le capitaine Rieger est nommé commandant de la place d'Yverdon de la part du prince de Schwartzberg, général en chef des armées alliées. Il loge chez M. Pillichody-Christin.

On veut établir à Yverdon un hôpital pour 500 malades.

22 Janvier. On députe MM. Mandrot, Pillichody et Pestalozzi à Bâle, quartier général des armées alliées, pour empêcher que cet établissement ne se fixe à Yverdon. L'empereur fait un accueil des plus flatteurs à Pestalozzi et accède au vœu de la ville.

4 Février. Décès de l'organiste Ghiotty, depuis quarante ans à Yverdon.

14 Mars. Rodolphe Peyreck est nommé organiste avec un appointement de 300 livres.

16 Septembre. On enlève les noyers du pré du château.

18 Novembre. M. le ministre Niederer, attaché à l'institut de Pestalozzi, demande qu'on lui remette la totalité du logis de la maison de ville afin de pouvoir continuer à y tenir une pension de jeunes demoiselles. On avisera.

1815.

10 Février. M. Du Thon-Cornillat est nommé lieutenant du gouvernement pour le district d'Orbe, Yverdon et Grandson.

6 Mai. Camp de Chevressy. Le général Gady loge aux bains, le colonel Guyger à Floreyre.

18 Octobre. M. Roguin est nommé syndic.

4 Novembre. On démolit la petite lune de la Plaine.

1816.

15 Mars. M. le ministre Brousson est nommé principal du collége.

20 Avril. On démolit la porte de Gleyre.

2 Août. M. David-François Mandrot est nommé inspecteur des fonds.

17 Août. On accorde au citoyen Trachsel une grosse pierre serpentine trouvée dans la démolition de la porte de Gleyre.

L'on accorde une attestation de bourgeoisie à M. François Simond, fils de Nicolas-Albert, qui se rend à l'étranger.

30 Août. M. Correvon-De Martine est nommé municipal.

1817.

13 Janvier. M. Jordan et les autres instituteurs du collége se proposant d'exercer les jeunes gens à l'exercice du chant de la musique vocale sacrée, la ville fera faire une table teinte en noir avec son pied.

7 Février. M. Chapuis, instituteur de la seconde classe depuis 42 ans, est mis à la retraite. On lui accorde vingt louis par an.

Le gage Magnin est accordé à M. Henri Roulet. Un autre est accordé à François-Louis Monneron.

17 Février. M. Conrad Næf, de Zurich, instituteur des sourds-muets, est attaché depuis un an à l'institut de Pestalozzi.

7 Avril. M. Henri Simond est nommé régent de la seconde classe.

6 Mai. M. Louis Guex est nommé régent de la quatrième.

12 Mai. On construira la porte de Gleyre.

14 Mai. La place de chantre à l'église et de maître de musique au collége est accordée à M. Charles Court, instituteur à Payerne. Il sera aussi chargé de l'école des petits garçons.

24 Mai. M. le catéchiste Gonthier donne sa démission à raison de son grand âge.

M. le ministre Brousson, déjà principal, le remplace.

2 Août. Xavier Schnider, de Lucerne, maître de musique à l'institut de Pestalozzi, est autorisé à séjourner à Yverdon.

12 Septembre. M. Krusy, de Geiss, canton d'Appenzell, annonce son intention de se fixer à Yverdon pour y tenir un pensionnat.

3 Octobre. On accorde au jeune Béat Heldenmeyer le viaticum ordinaire de 8 livres pour passer à l'étranger.

10 Octobre. Sur la proposition du maître entrepreneur Landry, on décide de faire marquer le millésime sur la clef de l'arc de la porte extérieure de Gleyre.

10 Octobre. On accorde à M. Louis Du Puget une reconnaissance de bourgeoisie avec un certificat honorable de sa conduite tant dans le public qu'à l'institut de Pestalozzi, où il a été employé pendant dix ans à l'enseignement des mathématiques.

7 Novembre. Le gage Michel est accordé à Adolphe Lambert-Thuillard.

5 Décembre. Jean Nussbaum, de Wyl, est nommé régent de la communauté allemande.

15 Décembre. M. Auberjonois remet un legs de cent

livres sterling fait à l'hôpital par son beau-frère M. François Haldimand, de Londres. On enverra une lettre de remercîment à ses deux fils George et William, en leur adressant une reconnaissance de bourgeoisie pour chacun d'eux, dont le sceau sera renfermé dans une boîte d'argent faite exprès, en témoignage des bienfaits que le public a reçus de la part de cette famille.

1818.

21 Février. M. Théodore Grenus-Saladin, de Genève, fait présent de deux exemplaires reliés de ses *Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud.*

13 Mars. Félix Quentin de Mimont se fixe aux Valentins.

28 Mars. MM. Flaction et Perceret établissent une usine à huile.

1 Mai. Certificat de bonne conduite accordé au fils cadet d'André Wolf, qui doit aller en apprentissage à l'étranger.

Legs de 64 livres à l'hôpital par M. le colonel de Vos.

Legs de 192 livres à l'hôpital par Mme du Peyrou.

25 Septembre. M. le receveur Vulliemin fait un don gratuit de 50 livres à l'hôpital à l'occasion du décès de M. le catéchiste Gontier, son beau-père.

23 Octobre. Jean Hutter de cette ville écrit d'Arnheim, en Gueldre, royaume des Pays-Bas, pour exposer au conseil la triste situation dans laquelle il se trouve :

« Au mois de Juin 1797, il quitta sa patrie pour aller
» s'établir à Rio-Berbice, colonie hollandaise en Améri-
» que. Il se rendit en Angleterre afin de s'y embarquer
» pour sa destination. Différents empêchements le retin-

» rent en Angleterre jusqu'au mois de Janvier 1798.
» Alors, prêt à s'embarquer à Portsmouth, il partit de
» Londres pour s'y rendre; mais un vent contraire l'ayant
» empêché de se transporter dans la rade de Spithead où
» se trouvait le vaisseau sur lequel il devait faire son
» passage, il fut forcé de séjourner à Portsmouth. Là, il
» fut arrêté comme espion, conduit devant le Maire, puis
» emprisonné sans qu'on l'accusât d'aucun délit. Quinze
» jours après, il fut transporté de nuit à Londres par
» deux officiers de la couronne, les fers aux mains. On
» le fit comparaître devant le bureau de Bow-Street, et
» encore sans aucune accusation, on le confina dans la
» prison de Coldbathsfield avec vingt-cinq livres de fers
» aux pieds, nourri au pain et à l'eau. Quinze jours après,
» on le fit comparaître devant MM. Forster et Addington
» qui, après un interrogatoire insignifiant et sans qu'on
» pût élever aucune accusation, lui firent ôter ses fers et
» conduire dans la prison de Clarkenswelniew, prison
» d'où on l'a tiré au mois de Mars suivant et on l'a trans-
» porté à Gravesand, où il fut embarqué et déposé sur
» un rivage désert aux environs de Weser. »

On lui envoie quelques secours.

30 Octobre. M. le ministre Brousson donne sa démission de principal du collége.

1819.

22 Janvier. Jean-François Durand, de Lausanne, étudiant en théologie, est nommé principal du collége.

Le peintre Martin donne des leçons de dessin au collége.

12 Février. Les catholiques en résidence à Yverdon

demandent l'autorisation de pouvoir exercer leur culte à Yverdon. La municipalité, partageant sincèrement les sentiments de tolérance que professent généralement partout les peuples civilisés et éclairés quant à la liberté du culte et des consciences, ne met aucune opposition à leur désir, tout en déclarant qu'elle ne possède aucun local disponible pour ce nouvel établissement.

19 Février. La municipalité vend au secrétaire Flaction le terrain de l'ancienne poissine enclavé dans son pré des Vuagères, vers l'entrée du grand marais.

26 Février. Le pensionnat Niederer est dans un état florissant.

24 Mars. Fondation de la société ou abbaye militaire d'Yverdon. Elle a pour premier commandant M. Constançon.

Gabriel Roulet obtient un gage d'étudiant.

23 Juillet. L'école de garçons et de filles pauvres, fondée en 1818 par Pestalozzi à Clindy (maison Daulte), est transportée au château et réunie à l'institut. Elle avait pour but de faire de bons maîtres et maîtresses d'école.

1 Septembre. Démission du principal Durand. Il va en Russie.

17 Décembre. On donne 16 livres à la société biblique et 16 livres pour l'achat de livres religieux.

1820.

8 Janvier. On reçoit un legs de 100 livres fait à l'hôpital par Mme la baronne de Guimps, née Burnand.

5 Mai. Le docteur Develey vient prendre son domicile en ville.

12 Mai. Etablissement du cercle des Amis (maison Rusillion de Brackel).

16 Juin. On agrandit le quai de Gleyre.

Le capitaine de vaisseau Hilliar, d'origine anglaise, se fixe à Yverdon.

23 Août. On organise dans la grande salle de l'ancien tirage l'enseignement mutuel, auquel prendra part la classe des jeunes garçons tenue par M. Court. M. le ministre Brousson, qui s'était rendu à Fribourg auprès du père Girard pour en étudier la méthode, dirige les premières opérations.

11 Novembre. M. Gabriel-Henri Roulet, proposant, est nommé principal du collége, à condition de se faire remplacer jusqu'à sa consécration.

11 Décembre. M. le ministre Mouron remplace le proposant Roulet.

23 Décembre. On paie 30 livres à M. l'instituteur Trachsel pour trois tableaux d'écriture à l'huile qu'il a faits à l'usage de l'enseignement mutuel.

1821.

2 Février. Plaintes de Pestalozzi contre la municipalité. Ce corps répond qu'on a fait pour 21,000 livres de réparations au château.

16 Février. M. Masset établit une fabrique de vitriol à Montavaux.

3 Mars. Pestalozzi adresse un mandat à la municipalité pour l'obliger à pourvoir à l'entretien du bâtiment du château.

7 Mars. A la demande de M. Niederer, on rasera jusqu'à la seconde voûte la tour soit plate-forme de la maison de ville.

17 Avril. M. Schmidt, au nom de Pestalozzi, se présente devant le juge de paix.

4 Mai. La municipalité et Pestalozzi ne peuvent se concilier. Recours au tribunal de district.

15 Juin. Le régent Nussbaum remplacera M. Knusert pour les leçons d'allemand qui se donnent au collége.

31 Août. Mort tragique du ministre Mouron au Grindelwald.

1 Décembre. On donne 6 livres à M. le régent Trachsel pour avoir fait le tracé de la direction des rues de la ville, qui doit être envoyé à MM. Bordier, de Versoix, pour l'établissement des reverbères qu'ils ont confectionnés.

1822.

24 Avril. M. François Pillivuyt s'expatrie.

23 Juin. Un gage d'étudiant est accordé à François Duvoisin de Werdt.

19 Juillet. Départ de M. Hermann Krusy.

1823.

3 Janvier. M. le capitaine Cordey est nommé inspecteur de police.

7 Février. L'on agrée avec reconnaissance l'offre faite par M. Béat Heldenmeyer de donner gratuitement une leçon d'histoire au collége, et la chambre collégiale lui désignera la salle et l'heure convenables.

14 Mars. Le maître de musique François-Rodolphe Grandjean donne un concert au bénéfice des pauvres dans la grande salle de l'hôtel de ville.

18 Avril. On accorde à M. Béat-Frédéric Heldenmeyer un certificat d'origine et de bonne conduite pour aller à l'étranger.

On plante des platanes et des sycomores aux Jordils.

15 Août. Le ministre et catéchiste Brousson est nommé pasteur au Sentier.

12 Septembre. Le capitaine Hilliar se fixe à Champittet.

19 Septembre. M. le ministre Jayet venant d'être nommé par l'Académie à la place de stationnaire à Yverdon, on lui confère avec plaisir, sur sa demande, la place de catéchiste, vu sa qualité de bourgeois; mais par la suite, quand il viendra à quitter, l'on verra si l'on veut continuer le maintien de ce poste, qui est absolument volontaire de la part du public et lui est coûteux.

24 Octobre. On consent à ce que M. le ministre Jayet rétablisse l'usage d'un catéchisme public à l'église, que ses devanciers avaient jugé à propos de donner en maison particulière.

31 Août. Débats entre MM. Schmidt et Niederer. Ils s'injurient.

3 Décembre. Pestalozzi devant à la ville une somme de 1400 livres, on le remet au procureur.

5 Décembre. M. l'instituteur Court, étant malade, est remplacé par le jeune Laubscher.

1824.

9 Janvier. M. Charles Du Terreaux est nommé haut-forestier.

16 Janvier. La municipalité ayant reçu divers rapports sur des réunions qui se font depuis quelque temps en maisons particulières par une sorte de secte religieuse appelée secte des Mômiers, qui paraît prendre quelque consistance en cette ville, ce qui occasionne des rassemblements sur les rues pour les huer et provoque d'ailleurs des troubles publics ainsi que des divisions dans les fa-

milles, tous autant de désordres susceptibles de prendre un caractère plus sérieux encore, il est délibéré de faire connaître la chose au gouvernement par le canal de M. le juge de paix pour qu'il prenne dans sa sagesse telle mesure qu'il trouvera à propos.

17 Janvier. M. André Rank, originaire de Heisingen, grand-duché de Baden, directeur du pensionnat érigé par M. Krüsy et continué pendant quelque temps par MM. Niederer et Næf, se fixe définitivement à Yverdon.

21 Janvier. L'on prend communication d'un arrêté du Conseil d'Etat, sous date du 15 courant, contre les réunions des personnes vulgairement appelées Mômiers et d'une circulaire de la même autorité du 16 qui l'accompagne. La municipalité délibérant, décide 1° que cet arrêté sera de suite affiché, qu'il sera publié à la fin du service divin, selon l'usage, et, à cette occasion, M. le syndic produit une lettre qu'il a reçue le 17 courant de M. le docteur Develey, annonçant que des réunions pour lire la parole de Dieu et s'édifier ensemble se tiennent tantôt chez les uns, tantôt chez les autres deux fois la semaine, le jeudi et le dimanche, que qui que ce soit peut y entrer et y rester, pourvu qu'il ne trouble pas l'assemblée. Sur quoi la municipalité délibère que son président ferait appeler M. Develey et l'inviterait à cesser ces réunions en lui donnant connaissance des mesures prescrites par l'arrêté du Conseil d'Etat contre de telles assemblées. L'assemblée s'occupant ensuite des moyens d'exécution prescrits par l'article 2 du dit arrêt et de la circulaire qui prescrit d'assurer cette exécution avec fermeté et prudence, décide 1° que M. l'inspecteur de police recevra l'instruction que, dès qu'il aura connaissance d'une réunion

de l'espèce défendue, il devra se rendre au lieu de cette réunion, et pourra à cet effet se faire accompagner, s'il le juge nécessaire, de deux gardes-police, que, toutefois, il ne devra pas faire entrer dans ce lieu, et que là il fera lecture aux personnes assemblées des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté du 15 courant, après laquelle l'assemblée devra se séparer; que, si elle n'obéit pas à cet ordre, il la préviendra que M. le juge de paix va être averti de sa résolution et qu'ayant l'emploi de la force, il va en être fait usage. Si l'assemblée refuse néanmoins de se séparer, il prendra les noms de ses principaux membres, se rendra de suite chez le juge de paix pour lui faire rapport de ce qui se passe, afin qu'il agisse selon qu'il le jugera le plus convenable. Il devra de même faire de suite son rapport du tout au syndic.

21 Janvier. Le docteur Develey annonce que ces assemblées n'auront plus lieu par la suite telles qu'il y en a eu ces temps passés.

On nous a assuré que l'exaspération publique contre ces assemblées provenait en grande partie des excentricités religieuses des sectaires et, en particulier, d'un auto-da-fé de Bibles traduites par Ostervald et d'autres livres de piété, exécuté avec ostentation, un jour de marché, sur la route de Grandson.

23 Janvier. Décès de M. le régent Court.

30 Janvier. On permet à M. Christin d'établir une porte dans le mur de ville pour communiquer avec son jardin de l'Isle.

4 Février. Le conseil de santé ordonne que l'on agrandisse le cimetière.

5 Mai. L'ingénieur Dufour, de Genève, est appelé ici

par association de particuliers pour le consulter sur l'établissement d'un bateau à vapeur.

16 Mai. On réunit les deux écoles de MM. Court et Gehri.

22 Mai. Nicolas Domange continue à amodier les bains.

28 Mai. M. Abram Trachsel est chargé de donner des leçons d'écriture à douze filles bourgeoises.

M. Jean-Jacques Rœmer, de Zurich, établit son domicile à Yverdon. — Cet homme excellent vient de mourir regretté de toute la population. Les pauvres de la ville recevront encore cet hiver des preuves de l'intérêt qu'il leur portait.

1 Octobre. On assigne des places à l'église à M. le comte de Menteufel et à M. le baron de Dorthésen.

Le gage Mercier, dont jouissait Adolphe Lambert, est accordé à François-Samuel Pilet.

1825.

14 Janvier. Sur la demande de la famille de feu M. le général Rusillion de cette ville, on lui accorde un acte de notoriété portant en substance que, durant la longue détention que le susdit Rusillion a subie en France par suite de son attachement à la cour des Bourbons, sa fortune a éprouvé une si forte diminution qu'il a été dans le cas de vendre la majeure partie de ses propriétés.

Pestalozzi adresse une lettre au conseil pour lui annoncer son départ de cette ville, en même temps qu'il fait part de sa volonté de revenir occuper son ancienne demeure. Le syndic est chargé de lui répondre.

21 Mai. Jean-Christophe Buschketter, de Gutersloch en Westphalie, prend la succession de l'établissement du maître sellier Christophe Kreybolm, décédé.

1 Juillet. M. Rham, au nom de la société du bateau à vapeur, demande que la municipalité s'occupe de l'opération du curage du port qu'elle a décidé dans sa séance du 10 Décembre dernier. Comme le bateau à vapeur n'est pas près de sa confection et que, d'un autre côté, le port est encore bien navigable, l'on attendra de voir l'effet des travaux projetés au bas du lac pour se décider sur les opérations à entreprendre.

20 Août. On prend lecture d'une lettre que MM. Niederer, Næf et Rank ont adressée aujourd'hui à la municipalité pour lui proposer la reprise du château à l'usage de leur établissement d'éducation.

26 Août. M. le docteur Olloz est chargé de se procurer auprès de M. de Gimbernat, chimiste espagnol, d'une grande réputation, qui a fait dernièrement l'analyse des eaux thermales des bains, tous les renseignements désirables dans le but de donner à cet établissement toute l'extension dont il est susceptible.

9 Septembre. On examinera le château pour y établir la bibliothèque publique, une chambre de lecture et un cabinet d'histoire naturelle.

16 Septembre. Georges Biber, instituteur chez M. Niederer, désire se fixer ici en qualité d'associé au pensionnat Rank.

On enlève les colonnes ou dôme qui se trouvent devant l'ancienne maison de M. Augustin Roguin.

1 Octobre. Pestalozzi, de retour à Yverdon, ayant enlevé les scellés que l'on a apposés au château, est dénoncé à la justice.

29 Octobre. M. Henri Correvon est nommé catéchiste à la place de M. Jayet, démissionnaire.

19 Octobre. M. Frédéric-Louis Piguet, ci-devant domicilié à Neuchâtel, se fixe à Yverdon.

25 Novembre. L'on accorde à M. Henri de Treytorrens des bains l'expédition de trois attestations dont il a fait présenter le formulaire pour des réclamations qu'il doit présenter au gouvernement de France, tant comme ancien militaire que pour des indemnités à réclamer à la république d'Haïti, ci-devant St-Domingue.

1826.

4 Février. Pestalozzi, établi au Neuhof, veut revenir à Yverdon.

24 Mars. Le bateau à vapeur l'*Union* sera lancé le 10 Juin 1826.

7 Juillet. M. le syndic donne communication du projet de réponse qu'il a été chargé de dresser, en réfutation aux assertions auxquelles le conseil se trouve en butte dans le 13e volume mis dernièrement au jour des œuvres de Pestalozzi, et qui peut être joint subsidiairement à un autre mémoire réfutatif que M. Biber, l'un des ci-devant collaborateurs de Pestalozzi, se propose de faire imprimer prochainement.

On démolit la tour de la ruelle Martin. On laissera dans le mur de ville un vide de dix-huit pieds de hauteur sur sept de largeur.

29 Décembre. MM. Rank et George Kreis demandent de pouvoir établir leur pensionnat au château.

1827.

17 Janvier. Convention entre la ville et Pestalozzi pour la remise du château et de ses dépendances.

25 Janvier. Pestalozzi ratifie à Neuhof la susdite convention.

21 Février. M. Gottlieb Pestalozzi, petit-fils du célèbre instituteur, annonce le décès (17 Février) de M. Henri Pestalozzi, ancien chef de l'institut de cette ville.

23 Février. Le comité de la société des missions d'Yverdon, auxiliaire de celui de Lausanne, par l'organe de MM. Du Plessis, Roulet, principal, et Vionnet, ministre, demande par lettre que la municipalité veuille lui accorder un local pour les réunions de cette société qui se tiennent le premier lundi de chaque mois depuis une demi année. La municipalité lui offre le temple.

23 Mars. Le Conseil d'Etat refuse d'accorder le temple pour les réunions de missions.

30 Mars. Nouvelle demande adressée par M. Du Plessis pour obtenir un local pour les réunions des missions. Refus de la municipalité.

23 Avril. MM. Rank et Georges Kreiss s'installent au château. On y placera la bibliothèque.

2 Mai. Décès de M. l'ancien syndic Augustin Roguin. Il est regretté de toute la population.

M. le régent Guex est nommé chantre à l'église.

21 Septembre. Les héritiers de Mlle Gabrielle Delessert remettent un legs de 200 fr. pour l'hôpital.

19 Décembre. La bibliothèque sera placée dans le grand dortoir de l'ancien institut de Pestalozzi.

1828.

25 Janvier. Souscription pour la publication d'une grammaire allemande composée par Aloys Knusert de cette ville.

18 Avril. M. Gabriel de Félice amodie les bains.

9 Mai. Visite d'église. Les délégués de la municipalité présentent à l'inspecteur des observations au sujet des dissidences religieuses qui paraissent se manifester dans le sein de l'Eglise.

13 Mai. On cesse de naviguer sur le canal.

1289.

18 Janvier. M. Walder entre comme maître de dessin au collége.

11 Juillet. On cherche à fonder une école pour des filles de douze à seize ans.

25 Septembre. M. Niederer propose de céder le plain-pied de la maison de ville pour y établir une école de filles pauvres que l'on choisira dans les familles indigentes de la ville.

1830.

2 Juillet. M. le catéchiste Correvon est nommé pasteur à Vaulion.

10 Décembre. Décès de M. le ministre Develey. Il est remplacé par M. le ministre Pilicier, pasteur à Donneloye.

1831.

24 Octobre. M. le marquis dc Vaudreuil devient propriétaire de Champittet.

1832.

27 Janvier. On accorde la salle du château appelée la chapelle pour la célébration du culte catholique.

6 Mars. Décès de M. Jean-Conrad Naef, de Zurich et

de Cappel, chef de l'institut des sourds et muets. Plusieurs instituteurs distingués, attirés par la réputation de Pestalozzi, étaient venus à Yverdon se fixer auprès du célèbre philanthrope. M. Naef, alors âgé d'environ vingt-un ans, s'y rendit aussi en 1811 et, à l'exemple de Pestalozzi, il chercha à employer ses talents en fondant un établissement d'utilité publique. C'est à lui que nous devons la création de l'institut des sourds et muets qui a rendu de si grands services à notre canton. Malheureusement une mort prématurée l'enleva à l'affection de ses élèves; mais l'établissement ne succomba pas avec lui. Sa digne compagne, secondée par ses enfants et par M. Walder, déjà instituteur chez M. Naef, et encouragée par la protection du gouvernement vaudois, a pu maintenir cette bienfaisante institution. Le 1er Juillet 1847, elle a eu la jouissance de pouvoir en remettre la direction à son fils M. Charles Naef que ses études et ses connaissances rendaient tout à fait propre à remplir une charge aussi importante. L'Etat a continué de prêter son généreux concours à cet intéressant établissement qui est en pleine voie de prospérité.

16 Mars. M. le sculpteur Bodenmuller envoie un buste de Pestalozzi. On lui enverra seize livres comme présent.

30 Mars. On accorde à M. le colonel Henri de Métral de St-Saphorin de pouvoir prendre copie dans les archives de cette ville d'un traité de combourgeoisie sur parchemin entre le comte de Savoie, baron de Vaud et la ville d'Yverdon d'une part, et la commune de Corcelles-sur-Concise d'autre part, qui s'engagent à faire suivre la bannière d'Yverdon par dix hommes armés. Le dit acte est du 26 Août 1403.

18 Mars. M. Jordan, maître d'écriture, ayant pris la coutume adoptée par la secte dans laquelle il est entré et qui consiste à se laisser croître la barbe, et ne pouvant plus se faire respecter, est remplacé.

23 Mars. Décès de M. le doyen David-Moyse Rochat, premier pasteur de cette ville. M. Félix Chavannes, son beau-fils et son suffragant, quitte Yverdon. M. le pasteur De Coppet est installé comme premier pasteur.

22 Juin. M. Lemp, ministre allemand, en séjour à Yverdon, fait des services à l'église.

6 Octobre. M. Jean-Gabriel Guignard est nommé maître d'écriture.

3 Novembre. Le mémoire de M. le docteur Flaction sur l'économie du combustible est couronné par la société des sciences naturelles.

1833.

18 Janvier. Le catéchiste fait ses instructions dans la salle de l'enseignement mutuel (le vieux tirage).

9 Février. On apprend le décès à Rome du célèbre peintre François Kaisermann, né à Yverdon en Mars 1765 et fils de David-Daniel Kaisermann, de Bætterkinden, canton de Berne. Une famille établie à La Sarraz, alliée à celle de ce peintre, possède quelques-uns de ses tableaux.

9 Février. Attestation accordée à M. Edouard Rapin, de Payerne, depuis treize ans dans cette ville.

21 Mars. Décès au collége d'Yverdon de M. le principal Roulet.

5 Avril. Le capitaine Louis-Henri Pillichody, de Bavois, fait un legs de 200 livres à l'hôpital.

29 Avril. On rehausse le cimetière avec de la terre de Poupan.

24 Mai. Projet de fondation d'une école de petits enfants.

29 Juillet. M. François-Louis Wolf est nommé municipal.

30 Avril. Le gage Magnin est accordé à Gabriel Benoît, actuellement étudiant en philosophie.

27 Septembre. Marc-Louis Lardon, de Goumoens-le-Jux se fixe à Yverdon.

1834.

24 Janvier. Nouvelle loi sur les écoles primaires qui sera mise en vigueur le 1er Septembre prochain.

7 Février. 112 Polonais passent par Yverdon.

On accorde à M. Brice-Constant Quéloz, prêtre, desservant la chapelle catholique de cette ville, un certificat favorable de mœurs et de conduite depuis environ deux ans qu'il demeure en cette ville.

28 Mars. On accorde gratuitement à la Société évangélique l'usage de la grande salle de l'hôtel de ville, le 17 Avril prochain, pour la reddition de son compte annuel.

1 Mai. Visite d'église. On désire que M. le pasteur Pilicier prenne un suffragant à cause de son âge.

M. le catéchiste Roulet est nommé pasteur au Lieu.

Le poste de stationnaire est supprimé.

9 Mai. On vend le four de la Plaine.

16 Mai. On règle le tableau du luxe. Il y a dans la commune 5 billards, 20 voitures à deux chevaux et 30 chars à un cheval qui produisent 760 livres.

16 Mai. M. le ministre François De Coppet, fils,

pasteur suffragant en cette ville, est choisi pour desservir la place de catéchiste.

21 Mai. M. Jean-Louis-Frédéric Buttin acquiert la pharmacie Perceret.

20 Juin. On permet au charpentier Cochand de pouvoir faire établir une filature à coton dans le bâtiment où existe la machine à battre le grain à laquelle il renonce et cela pour le terme de douze ans.

25 Juillet. On accorde à M. Kaupert, de Morges, la permission de donner des leçons de chant national dans le temple dès le 18 Août prochain, moyennant que le service divin n'en souffre point. De plus, on nomme un comité pour lui aider et s'entendre avec lui pour l'organisation et les préparatifs de son cours. Ce comité est composé de MM. de Guimps, Pilicier, ministre, Bourgeois, avocat, et Grandjean, fils.

2 Août. Tir de la société vaudoise des carabiniers. Le président du comité local est M. de Weiss.

8 Août. Restauration de la première cure.

29 Août. Concert vocal sur la place dirigé par M. Kaupert, de quatre à six heures du soir.

28 Septembre. Collecte en faveur des cantons du Valais, des Grisons, du Tessin et d'Uri qui ont été ravagés par l'ouragan du 27 Août. Elle produit 589 livres.

24 Octobre. M. le ministre Pradès, principal du collége, demande des réparations à son logement.

7 Novembre. Il y a en ville environ 488 enfants des deux sexes en âge de fréquenter les écoles primaires organisées par la loi du 24 Janvier 1834. On formera quatre écoles, deux pour les garçons et deux pour les filles.

1835.

16 Janvier. M. l'avocat de Miéville sera cité ensuite de la dénonciation des gardes de police pour s'être opposé à la cessation d'une musique nocturne qu'il accompagnait sur les rues la dernière nuit.

Etablissement d'un cercle dans la maison Barbezat sur la Place.

13 Février. M. Jean-Frédéric Daulte, de la Neuveville, domicilié à Grandson, transporte son pensionnat à Yverdon.

20 Mars. M. l'avocat Warnéry, président de la commission d'inspection des écoles primaires, informe la municipalité que l'examen pour les places des maîtresses et sous-maîtresses de l'école des filles est fixé au 30 courant.

27 Mars. M. le pharmacien Buttin donne un cours de botanique à l'hôtel de ville.

2 Avril. Mlle Julie Droz, de la Ferrière, canton de Berne, est nommée maîtresse d'école et Mlle Jeannette Duruz sous-maîtresse.

11 Avril. Des personnes instruites dans les mathématiques, la chimie, la minéralogie, la botanique, la géologie, la sphère et le droit donnent un cours gratuit à l'hôtel de ville aux instituteurs.

On vend les bâtiments des forges de la Plaine. La société de la fromagerie en achète une.

17 Juillet. On accorde aux gérants du bateau à vapeur l'usage pendant une couple de jours du grand râteau de fer pour en faire un essai de curage dans le lit de la Broye.

28 Août. Les catholiques domiciliés en cette ville de-

mandent qu'on leur vende le bâtiment du château pour y construire leur chapelle. On avisera.

3 Septembre. Le gage Michel est accordé à M. Adolphe Krayenbühl.

11 Septembre. Les catholiques annoncent qu'ils ont acheté un emplacement pour bâtir leur église et qu'ainsi ils ne feront pas l'acquisition du château.

16 Octobre. M. l'architecte Fraisse est chargé de faire un plan et devis du château pour voir s'il conviendrait d'y placer les divers établissements d'éducation requis par les nouvelles lois.

6 Novembre. M. Louis Wehrli donne des leçons d'anglais dans une salle du collége.

1836.

15 Janvier. On déposera un crochet de sûreté pour les noyés près de la porte de Gleyre.

23 Avril. On paiera 5 batz aux enterreurs pour les fosses qu'ils ouvriront dans l'enceinte du vieux cimetière où il y aura des murs à enlever.

29 Avril. Vente en faveur de l'école enfantine dans la salle de la municipalité.

13 Mai. Le sermon de l'après-midi du dimanche 15 courant se fera à une heure au lieu de deux heures, à cause d'une éclipse de soleil qui doit avoir lieu ce jour-là de deux à trois heures.

15 Juillet. On fait cession des terrains de bourgeoisie en Gleyre aux bourgeois qui en avaient obtenu la jouissance.

14 Octobre. Sur la demande de M. le ministre Samuel Thomas, on lui accorde l'usage du temple lundi prochain

pour y faire un service extraordinaire au sujet des circonstances menaçantes où la patrie se trouve présentement (le blocus hermétique).

21 Octobre. M. le ministre Monneron envoie par la poste un group de cent livres léguées par M. le doyen Monneron, son père, en faveur de l'hôpital.

4 Novembre. En s'occupant de l'instruction publique et des localités à employer pour construire les diverses classes voulues par la loi, après délibération où assistait M. Warnéry, président de la commission d'inspection des écoles, il est décidé de destiner à cet usage le bâtiment du château, d'après le vœu du conseil communal.

1837.

6 Janvier. M. Niederer demande à acheter la maison de ville (nº 2) pour le prix de 25,000 livres. On ne peut accepter.

13 Janvier. Informée par le bruit public que M. Niederer faisait des démarches à Genève dans le but d'y transporter son pensionnat, la municipalité prend la résolution de députer auprès de lui deux membres du corps, M. le syndic et M. Doxat, pour lui expliquer les raisons qui l'ont engagée à ne pas donner lieu à la vente de la maison qu'il occupe, dont la conservation convient de toute manière à la ville, et ils prendront cette occasion de lui témoigner les remerciements du corps pour le bien que son établissement a fait ici à la classe indigente par la tenue d'une école gratuite et par d'autres bienfaits.

3 Février. A la suite d'un recensement, la population de la commune s'élève à 3,461 individus, 213 de plus qu'en 1831.

24 Février. La douane est amodiée au gouvernement. M. Rank demande à prendre le logement que quitte M. Niederer.

17 Mars. Plantation de peupliers en double ligne depuis le dernier magasin du port jusqu'au lac.

9 Juin. M. Louis-Ferdinand Bachelin, de Neuchâtel, reprend le commerce de M. Scherer.

16 Juin. Vente à M. Guichard, menuisier, d'une maison appartenant à l'hôpital avec la permission d'y établir une roue pour son usage.

20 Juin. M. le colonel Constançon fait construire une maison à l'angle oriental de la ruelle au Diacre.

30 Juin. L'état demande qu'on lui remette les fonds qui avaient été donnés par des particuliers pour l'établissement d'un catéchiste. Il se chargera de l'établissement d'un pasteur suffragant faisant les fonctions de catéchiste. On examinera cette affaire.

7 Juillet. On répondra au département de l'intérieur que l'on verrait avec plaisir l'établissement d'un pasteur suffragant en cette ville qui remplacerait le stationnaire contre la suppression duquel la municipalité avait réclamé et qui serait spécialement chargé de l'instruction religieuse; que la ville ayant reçu en 1726 de M. François Louis Christin 500 livres et de M. Barthélemi Haldimand 1200, ensemble 1700 livres pour contribuer à la pension d'un catéchiste, poste qui a été supprimé en 1835, la municipalité consent à ce que l'intérêt au 4 pour cent de ce capital soit appliquée à la paie du dit pasteur suffragant, aussi longtemps qu'il sera chargé de l'instruction religieuse, mais elle ne se dessaisira pas du capital.

Le bâtiment du collége est vendu à M. Rodolphe Pavid, allié Paschoud, pour le prix de 15,201 fr.

11 Août. Toutes les écoles tenues au collége seront transportées au château aussitôt que M. Rank l'aura quitté.

8 Septembre. On créera une seconde école de filles.

17 Octobre. La ville remet à M. Honoré Raynaud, de Grasse en Provence, l'établissement des bains.

24 Novembre. M. Louis Fiaux, d'Hermenches, est nommé régent de l'école primaire.

22 Décembre. Mlle Jeanne Susanne Cuagnier, d'Yvonand, est nommé régente.

1838.

9 Février. On continue à construire la chapelle catholique.

1 Mars. La tuilerie, le bâtiment du grand St-Roch avec le terrain adjacent sont vendus à François Billaud.

26 Février. Les frères David et Rodolphe-Frédéric Milliet se fixent en ville.

6 Avril. On prend dix actions de 25 fr. chacune pour un travail préparatoire sur le chemin de fer projeté entre les lacs d'Yverdon et de Lausanne.

Arbres plantés en Gleyre.

13 Avril. On ne distribuera plus de prix au collége.

20 Avril. A dater du 1er Mai les fonctions de la chambre collégiale seront gratuites.

11 Mai. On établira une fontaine au faubourg de la Maison-Rouge.

18 Mai. On loue à M. le curé Goubet les deux chambres qu'occupait Mme Pestalozzi.

25 Mai. Les pierres monumentales qui sont déposées contre la tour des Juifs seront transportées contre le mur de gauche du plain-pied de la maison de ville.

8 Juin. M. François-Louis Piachaud, de cette ville, envoie 100 livres légués par son père à l'hôpital.

17 Juin. On enlèvera la porte de Gleyre.

17 Août. On adopte le projet de l'établissement d'une école moyenne combinée avec le collége.

22 Septembre. Legs de Mme Doxat, née Martin : à l'hôpital 600 livres; à la direction des pauvres habitants 300 livres; à l'école des Dames d'Yverdon 150 livres, etc., en tout 1500 fr. de France.

1 Octobre. On prépare des logements pour les troupes qui doivent loger ici, la Suisse étant menacée par les troupes françaises, parce que l'on ne veut pas renvoyer de la Suisse le prince Louis Bonaparte.

5 Octobre. Le bataillon Pellis séjourne en ville.

23 Novembre. On reçoit le legs de 1000 livres fait à l'hôpital par le baron Du Puget.

1839.

4 Janvier. Vente de la maison de Bionnens à M. Edouard Piguet, pour le prix de 5311 fr. Il s'était porté acquéreur de cet immeuble pour le compte de M. Correvon-De Martines.

2 Août. On examinera si l'appareil pour les noyés, déposé à la pharmacie de M. Lambert, est en bon état.

20 Septembre. MM. Simond, syndic, et Perceret sont députés à une assemblée qui doit avoir lieu à Aneth, le dimanche 29 courant, pour s'occuper de la correction des

eaux du Jura et de l'abaissement des trois lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat, et des marais du Seeland.

4 Octobre. L'aubergiste Raynaud se plaint de la concurrence que lui portent les bains neufs tenus par M. Louis Masset (la maison d'Entremont), qui reçoivent et logent indistinctement tous les étrangers au préjudice de son établissement.

9 Novembre. Le règlement du collége et des écoles moyennes combinées est adopté.

15 Novembre. On crée une troisième école de filles.

29 Novembre. On réélargira le faubourg de la Maison-Rouge.

On vend la cloche du collége à la commune de Grandson pour s'en servir pour l'école des Tuileries. Elle pesait 368 livres et fut vendue pour le prix de 400 livres.

1840.

8 Janvier. Le domaine des bains neufs dont la ville a pris la revestiture, est vendu par Mme Burnand, née Treytorrens, à M. P.-L. Blanc, allié de Félice, pour le prix de L. 81,000.

14 Février. Mlle Crétenoud est nommée régente.

9 Mars. Le gage Michel est accordé à M. Louis Correvon, fils de M. le capitaine Adam-Louis-Emmanuel Correvon, établi à Lausanne.

On accepte le préavis de la commission des bains, de faire imprimer à un millier d'exemplaires et aux frais de la ville, une brochure très-intéressante de M. le docteur Olloz sur les bains, aux conditions convenues et qu'il a préparées.

Cette impression coûte 1360 livres de Suisse. La brochure contient 111 pages.

22 Mai. M. Warnéry étant nommé membre du tribunal d'appel, doit quitter Yverdon. On décide de lui témoigner la reconnaissance du corps pour les services qu'il a rendus à la localité comme membre du conseil des écoles et de la commission d'inspection des écoles primaires et le regret qu'on éprouve de son départ.

29 Mars. On reçoit un legs de 100 livres fait à l'hôpital par M. Correvon, ancien châtelain de St. Martin.

23 Juillet. La ville acquiert la source du Cosseau.

24 Juillet. M. Moïse-Constant Reymond, du Lieu, instituteur à Avenches, est nommé maître élémentaire de français, d'arithmétique, de géographie, de sphère, d'écriture et d'instruction civique.

M. Charles Rodé, d'Effingen, canton d'Argovie, précepteur à l'école de district, à Arau, est nommé maître pour les mathématiques et la tenue des livres.

M. Louis Amsler, instituteur à Vevey, est nommé maître pour l'histoire naturelle, la physique, la chimie et la technologie.

M. Auguste Wittich, instituteur à Vevey, est nommé maître pour le grec, le latin et les antiquités.

M. Nessler, instituteur à Lausanne, est nommé maître pour la grammaire générale et l'allemand.

M. Jean Walder, établi à Yverdon, pour le dessin, provisoirement.

4 Septembre. M. Amsler est nommé directeur du collége-école moyenne.

Le collége-école moyenne sera ouvert le lundi 2 Novembre prochain, et les instituteurs du collége actuel

seront informés que leurs fonctions cesseront à cette époque.

11 Septembre. MM. De Coppet, fils, remplissant les fonctions de principal, Simond, Trachsel et Guex, instituteurs au collége actuel, conserveront pendant cinq ans la jouissance des jardins qui faisaient partie de leurs pensions. On accorde à ces instituteurs une attestation de leur service dans la demande qu'ils se proposent d'adresser au Conseil d'État, pour obtenir une pension de retraite conformément à la loi sur le collége.

25 Septembre. On établira une fontaine au faubourg de l'Hôpital.

2 Novembre. Installation des instituteurs du collége-école moyenne. La municipalité y assiste en corps.

6 Novembre. On accorde à M. Louis-Raphaël-Gayetan, fils de feu Abraham-Louis-Rodolphe Ducros, né à Naples, le 1er Juin 1797, une nouvelle lettre de bourgeoisie.

31 Décembre. MM. Jean-François Bettex, de Combremont-le-Petit, régent à Bonvillars, et Julien-Ulysse Piguet, du Chenit, sont élus régents.

1841.

22 Janvier. Legs de 400 livres fait à l'hôpital par Mme la veuve de M. le général Pillichody.

29 Juin. On accorde un permis de séjour gratis à M. Python, d'Arconciel, canton de Fribourg, desservant de la chapelle catholique de cette ville.

12 Février. M. Henri Langguth, de Weilsdorf, au duché de Saxe-Meiningen, instituteur à Lenzbourg, est nommé maître de gymnastique, de chant et d'écriture.

M. Louis Winkler, de Brunswik, instituteur à Aubonne, est nommé instituteur pour la classe latine, la religion et l'instruction civique.

19 Février. M. Charles Grandjean est nommé instituteur pour la langue française, l'histoire et la géographie.

9 Avril. On démolira l'ancien tirage.

23 Avril. On reçoit un legs de 200 livres fait à l'hôpital par M. Roguin de Bons.

On démolira la porte de Gleyre.

7 Mai. M. l'architecte Perregaux envoie les plans qu'on lui a demandés pour l'établissement de salles publiques à construire au grand grenier en face du château.

13 Mai. M. Rebeaud est nommé secrétaire de la municipalité en remplacement de M. Flaction, décédé.

On décide de créer une nouvelle école primaire.

30 Août. M. Amsler donne sa démission.

24 Septembre. M. Auguste Wittich est nommé directeur du collége-école moyenne.

12 Novembre. M. Louis Carrel, notaire à Suchy, est nommé conservateur des hypothèques à Yverdon.

3 Décembre. On établira une grenette sous l'hôtel de ville.

17 Décembre. Jean-David-Emmanuel Luquiens, de Juriens, régent à Orges, est élu régent de la nouvelle école primaire.

23 Décembre. MM. Buttin et Landry, fils, exposent que la réunion des industriels de cette ville a fait circuler une souscription pour entreprendre le chauffage de l'église, et qu'ils ont réuni les fonds suffisants. On leur

accorde la permission nécessaire. On fermera pendant l'hiver les portes de l'église, donnant sur les rues du Lac et du Milieu, pour éviter les courants d'air qui la refroidissent.

1842.

25 Février. On vend la grange de ville, située au bout de la Plaine à M. Samuel Roulet.

11 Mars. M. le préfet Fatio se plaint de ce que les guets de la tour continuent à vider leurs pots de chambre sur le toit de sa maison.

1 Avril. Le cordonnier François Rochat est nommé crieur public en remplacement de François Degex, démissionnaire.

24 Avril. M. Gustave Soldan, de Billertshausen, grand-duché de Nassau, professeur à Bourg en Bresse, est élu instituteur au collége-école moyenne pour la langue et la littérature allemande, la langue latine et les antiquités, en remplacement de M. Wittich, décédé.

4 Mai. M. Charles Grandjean est nommé directeur du collége-école moyenne d'Yverdon.

9 Mai. M. Édouard Rapin est nommé commis au bureau des postes de cette ville.

8 Octobre. On accorde avec plaisir à M. le ministre Guillaume-Adam de Félice la disposition de l'église pour un service extraordinaire la semaine prochaine.

14 Octobre. M. le secrétaire de la société des eaux du Jura envoie un exemplaire du rapport de M. le colonel La Nicca, concernant la correction des eaux du Jura avec les plans qui l'accompagnent.

25 Novembre. On achève la démolition des maisons

Correvon et de Musy que la ville a acquises, pour procurer le réélargissement de la rue du faubourg de l'Hôpital.

1843.

Fondation du journal d'Yverdon. Les principaux rédacteurs étaient MM. Buttin, de Miéville et de Guimps.

20 Janvier. Le comité du collége-école moyenne adresse une demande au sujet d'une création d'une école supérieure pour les filles.

2 Février. M. Perceret dépose le tableau qu'il a été chargé de dresser, en suite de la demande de l'autorité militaire fédérale, de la population, des maisons, granges et écuries de la commune. Ce tableau porte 370 maisons habitées, 34 granges isolées, 101 écuries pouvant contenir 1804 chevaux.

31 Mars. M. Louis Landry est chargé de faire la maçonnerie du casino et la salle du spectacle dans l'ancien grenier du château.

31 Avril. Commencement des travaux.

5 Mai. Mlle Marie Roulet est nommée maîtresse d'ouvrages en remplacement de Mlle Foretay, démissionnaire.

19 Juin. Le mémoire historique que l'ancienne municipalité avait fait insérer dans une pierre de la porte de Gleyre, en ayant été retiré lors de la démolition de cette porte en 1841, la municipalité décide qu'il sera mis dans la façade au-dessous du fronton du bâtiment, actuellement en construction, destiné à une salle publique pour concerts, bals, etc. sur la place en face du château.

26 Août. M. Rodé est chargé de donner des leçons

de dessin mathématique, en remplacement de M. Walder.

8 Septembre. M. de Saussure, inspecteur des forêts de l'État, annonce qu'il est appelé par des circonstances particulières à quitter Yverdon, et donne sa démission de la place d'inspecteur des forêts de la ville.

4 Décembre. Première représentation théâtrale au casino par M. de la Roche, directeur du théâtre de Lausanne.

1844.

3 Janvier. M. François-Louis Wolf est nommé hôpitalier.

8 Mars. On reçoit un legs de 200 livres fait à l'hôpital par Mme Sophie Alric, née Bertrand.

10 Mai. M. Jacques-Frédéric Matthey, ancien lieutenant-colonel aux Indes, se fixe à Yverdon.

31 Mai. On souscrit pour 100 fr. à la collecte faite en faveur des familles du Bas-Valais, réfugiées dans le canton. La collecte faite en ville produit 351 fr.

2 Août. M. Louis Amsler donne sa démission.

4 Octobre. M. Jacques-Louis Jaton, de Villars-Mendraz, juge d'instruction du second arrondissement, vient prendre son domicile en ville.

18 Octobre. M. Louis Pétremand, d'Agiez, régent à Nyon, est nommé régent en remplacement de M. Piguet, démissionnaire.

LISTE

DES

FAMILLES ÉTEINTES OU VIVANTES

DE LA BOURGEOISIE D'YVERDON

Disposée par ordre alphabétique et par rang d'ancienneté et accompagnée de Notes historiques.

A

Familles éteintes:

Auberson, Agnoz, Alexis, André, Ausset, Henri Arnaud, seigneur de Chamblon, venu de La Mothe-Chalençon, reçu bourgeois en 1694.

Familles vivantes:

Auberjonois (Auberjonatorix), déjà bourgeois au 14e siècle. Pierre Auberjonois en 1447. François-Adam Auberjonois, marié à Sophie Haldimand, négociant à Lyon en 1785. Victor-Wilhelm-Louis Auberjonois, ancien préfet de Lausanne, propriétaire du château de Montagny près Yverdon, domicilié à Lausanne. François Auberjonois, officier dans l'armée des Indes orientales. Thomas-James, son fils, ministre du St-Evangile, pasteur à Liége, marié à Caroline-Ernestine Schiller, descendante

de la famille du célèbre poète de ce nom. Les enfants de ce dernier, Paul-Henri et Alexandre-Pierre, sont à Liége.

Ancel, déjà bourgeois au 16me siècle. Les armoiries de cette famille figurent dans l'armorial du canton de Vaud, publié dernièrement par M. de Mandrot. Abraham Ancel, du conseil des 24, châtelain d'Essertines et seigneur de Cheyre au commencement du 16me siècle. David Ancel, lieutenant en 1723 dans le régiment suisse de Gumoens. Les descendants de cette famille habitent Yverdon.

Amiet. Jean-Legier Amiet, des Tuileries de Grandson, reçu bourgeois le 18 Juillet 1629. Charles-Jean-Louis, avocat, fils de Frédéric-Auguste, actuellement domicilié à Neuchâtel.

B.

Familles éteintes :

Blanc, Bachiez, Boveir, Bordey, Brayer, Barraz, Bayet, Bussy, Bardilliez, Bonvesproz, Bequinet, Burdet, Barrillet, Bommer, Besson, Barbuset, Bajou, Bissacq, Balaz, Bonjour, Borgé, Boyteux, Badoux, Befrare, Bézon, Buginet, Bretillod, Barrelet, Boy, Bonzon, Breton, Beau, Bovey, Bucanus, Borgey, Bandet, Bellens, Birde, Binet?, Bordaz, Blanchet, Burjat, Bettex, Baron, Buloz, Burnat, Burguy, Barbe, Berguer, Bonnet.

Familles vivantes :

Barbey. Une très-ancienne famille de ce nom, qui a fourni plusieurs légistes dans le 15me siècle, est éteinte. André Barbey, originaire de Vuarrens, reçu bourgeois le 2 Janvier 1596. Les descendants demeurent à Yverdon.

Bourgeois. François Bourgeois, de Grandson, banneret de Grandson, fils de Jean Bourgeois et petit-fils de Pierre, reçu bourgeois le 16 Mars 1605. Etienne Bourgeois, de Grandson et de Giez, reçu bourgeois le 13 Juin 1606. Noble et prudent François Bourgeois, vidame et seigneur de Bonvillars, reçu bourgeois le 13 Juin 1606, aux mêmes conditions que le précédent, savoir: 200 florins pour la ville, 28 florins pour l'hôpital et un mousquet.

Ministres issus de ces trois familles : Spectable et savant Jean-Légier Bourgeois, fidèle ministre à Orbe et auparavant à Corp en Dauphiné à la fin du 16me siècle. Jean Bourgeois, ministre à Concise en 1620; Louis Bourgeois, pasteur à Londres et à Yverdon au 17me siècle; Albert-François, son fils, ministre à Yverdon, au 18me; David Bourgeois, ministre à Concise au 18me siècle ; Jacob Bourgeois, ministre à Fiez, mort en 1759.

Militaires : Ferdinand-Louis Bourgeois, capitaine-lieutenant en 1723 dans le régiment suisse de Gumoens. Balthazar-Charles-Samuel, capitaine-commandant au service de Sa Majesté très-chrétienne et chevalier de l'ordre du mérite en 1766.

Avocat : Edouard-Ferdinand, substitut du procureur-général, décédé depuis peu.

Médecins : Nicolas-Maximilien, docteur en médecine en 1747. Un autre docteur, fixé actuellement à Berne, descend de Bernard, fils de François, second du nom, vidame de Bonvillars et banderet de Grandson.

Négociants : Albert Bourgeois, négociant à Lyon en 1729. Albert-Jean-David Bourgeois, négociant à Gênes en 1773. Le 4 Septembre 1820, il fait une fondation

[illegible]

Les chefs des deux familles Bourgeois actuellement existantes sont MM. Emmanuel-David-Albert Bourgeois, colonel fédéral, domicilié à Corcelette, et Gustave-Henri-Charles-François-Anet Bourgeois, domicilié à Giez.

Bulet. Déjà bourgeois au 17me siècle. Jean-Rodolphe Bulet docteur-médecin et citoyen de Genève au 18me siècle. François-Gédéon, fils de Théodore Bulet était encore à Genève en 1837.

Bolle. Honorable Bolle, fils de Moïse, de Ste-Croix, reçu bourgeois le 2 Février 1694. Alexandre-Samuel Bolle, receveur des péages fédéraux à Nyon.

Burnand. Jean-François, de Moudon, reçu bourgeois le 6 avril 1709. Mlle Marianne Burnand, domiciliée à Yverdon, âgée d'environ 94 ans est la seule descendante de cette famille.

Bezencenet. Abram-Louis Bezencenet, originaire de Boveresse, reçu bourgeois le 6 Avril 1709. Jean-Jacques Bezencenet, officier au service de France. On lit dans le no 32 du Journal Suisse, mardi 29 Avril 1813, à Lausanne, chez J.-Fr. Soutter, édit. et rédacteur, la note suivante : « Mr Bezencenet, d'Yverdon, capitaine des voltigeurs du » 1er régiment suisse, est mort à la bataille de Lépel en » Lithuanie, âgé de 35 ans, à la suite des blessures qu'il a » reçues à Polotsk le 18 Octobre dernier. Ce brave officier » a servi en qualité de capitaine pendant quinze ans, et a » fait treize campagnes. Son excellent caractère, ses ta- » lents et sa bonne conduite lui avaient acquis l'estime » de ses supérieurs, l'attachement de tous ses frères » d'armes et le dévouement de ses subordomés; ensorte » qu'il emporte les regrets de tout son régiment, comme » ceux de toute sa famille. » Son père, François-Louis

Bezencenet, major dans les milices vaudoises, et notaire à Yverdon, a laissé un petit cahier rempli de remarques curieuses qui se trouve en notre possession. Voici quelques-unes de ces notes : « L'année 1816 a été une année » de disette. Le froment s'est vendu de 68 à 70 batz le » quarteron d'Yverdon; les pommes de terre 20 batz le » quarteron; le pain 4 $1/4$ batz la livre; le vin du pays » dans les pintes 14 batz le pot. La neige est tombée » de si bonne heure cette année, que la majeure partie » des montagnes n'ont point fait de moissons. La neige » étant presque toute fondue en Janvier 1817, la ré- » colte des orges et des avoines ne s'est faite que le 27 » Février et jours suivants à Ste-Croix, Bullet, Maubor- » get, Démoret et Thierrens, laquelle récolte n'a produit » que de la mauvaise paille et du grain pourri dans l'épi. » La misère a été extrême dans le pays. Il faut espérer » que par la suite le gouvernement sera plus prévoyant, » et qu'il s'occupera à remplir les greniers, comme fai- » sait le gouvernement de Berne, afin de ne pas laisser » le peuple dans l'affreuse détresse dans laquelle il s'est » trouvé cette année.

» Par contre l'année 1819 a été très-abondante. Le » froment en Octobre s'est vendu de 14 à 17 batz le » quarteron; le pain 1 batz la livre; les pommes de » terre 9 crutz; le vin nouveau dans les pintes 3 batz le » pot. Les vignes ont donné généralement 5, 6, 7 et même » 8 chars la pose et de très-bonne qualité.

» Le 28 Juillet 1817, on a pris un brochet près du » pont de Gleyre pesant 28 livres. Le nommé David » Bolle, pêcheur de Sugy en Vully, a pris le 8 Août » 1817, à l'embouchure de la Broye dans le lac de Neu-

» châtel, un poisson appelé Salus pesant 110 livres, qui » a été vu de chacun à Yverdon. C'est le plus gros poisson qui ait jamais été pris dans ce lac. »

Georges Bezencenet, médecin. Georges Bezencenet, fils du précédent, médecin-chirurgien, domicilié à Aigle. Edouard Bezencenet, fils du précédent, médecin-chirurgien, également domicilié à Aigle.

Bornand, Joseph, de Grandson, reçu bourgeois le 29 Juin 1709 pour cinquante pistoles marchandes. Son fils se nommait aussi Joseph. Nous ignorons si cette famille existe encore.

Bouquet, Pierre, reçu bourgeois le 2 Janvier 1711. Rose Bouquet, actuellement domiciliée à Arnheim en Hollande, est la seule descendante de cette famille.

Bertrand. Cette famille, originaire de Nions en Dauphiné, quitta la France pour cause de religion et se rendit en Suisse en 1684. Henri Bertrand acheta d'abord la bourgeoisie d'Orbe et vint en 1688 s'établir à Yverdon pour y exercer son état de confiseur et de pharmacien. Il fut reçu bourgeois de cette ville le 10 Janvier 1711. Son fils unique, Elie Bertrand, était président du Consistoire à Orbe, lorsqu'il mourut en 1757, laissant trois fils: Henri, Jean et Elie. Ce dernier, né le 13 Mai 1713, après avoir étudié à Lausanne, à Genève et en Hollande, fut consacré au saint ministère à Lausanne en 1740. La même année il fut nommé pasteur à Ballaigne et ne quitta ce poste que pour occuper celui de Berne. Ses connaissances remarquables en histoire naturelle attirèrent bientôt sur lui l'attention des savants. De 1752 à 1759, il fut nommé successivement membre des académies de Berlin, Gœttingue, Leipzig, Bâle, Stockholm,

Munich, Lyon et Florence. Le 5 Mars 1765, le roi de Pologne Stanislas-Auguste Poniatousky lui envoya le brevet de conseiller intime de la cour avec invitation de se rendre à Varsovie. Elie Bertrand se décida à accepter cette offre, donna sa démission de pasteur de l'Eglise française de Berne et se rendit en Pologne en compagnie des comtes de Mnisech, fils de la grande chambellane de Lithuanie, née comtesse de Zamoiska, qui depuis 1762 demeuraient chez lui et avec lesquels il parcourut la France, l'Angleterre et l'Italie. En 1768, après avoir été agrégé par la Diète de Varsovie à la noblesse polonaise, il revint se fixer en Suisse et mourut le 23 Août 1797 à l'âge de 84 ans. En hiver Elie Bertrand demeurait dans la grande maison qu'il possédait, rue du Lac, en face du cercle, et qui appartient actuellement à M. Jeanrenaud. Il passait ordinairement l'été à Champagne où il avait acquis une propriété, la dernière maison du village à droite en allant à Bonvillars. Voici la liste de ses ouvrages : un volume de *Sermons* publié à Lausanne en 1749. *Quatre sermons sur les tremblements de terre*, Vevey 1756. *Morale évangélique ou Commentaire du sermon sur la montagne*, en 7 vol. in-8°, Neuchâtel 1775. Deux volumes de *sermons*, Yverdon 1776. *Structure de la terre*, Zurich 1752, 1 vol. in-8°. *Usage des montagnes*, Zurich 1754, 1 vol. in-8°. *Mémoires pour servir à l'histoire des tremblements de terre de la Suisse, principalement pour celui de l'année 1755*, Vevey 1756, 1 vol. in-12. *Mémoires historiques et physiques sur les tremblements de terre*, La Haye 1763, 2 vol. in-8°. *Dictionnaire oryctologique universel*, La Haye 1763, 2 vol. in-8°. *Recueil de divers traités sur l'histoire naturelle de*

la terre et des fossiles, Avignon 1786, 1 vol. in-4°. *Eléments d'oryctologie, ou distribution méthodique des fossiles*, Neuchâtel 1773, 1 vol. in-8°. *Le Thévenon, ou les journées de la Montagne*, Neuchâtel 1777, etc. Voir pour de plus amples renseignements la notice très-intéressante sur Elie Bertrand, publiée à Lausanne par M. de Guimps en 1855, in-8, 16 pages. M. le professeur Vulliemin possède une vie manuscrite d'Elie Bertrand; c'est sans doute le mémoire d'Osterwald mentionné dans la brochure de M. de Guimps, page 5, et que l'on croyait perdu (Jean-Elie Bertrand, ministre et professeur à Neuchâtel en 1770, probablement frère d'Elie, avait épousé Marie-Elisabeth Osterwald). Au moment où nous traçons ces lignes, nous apprenons la mort de Mlle Françoise-Justine Bertrand, âgée de 75 ans. Avec elle s'éteint le nom de cette famille, bourgeoise d'Yverdon.

Bugnon. Timothée, fils de Pierre Bugnon, pasteur à Baulmes, précédemment second ministre à Yverdon, bourgeois de Lausanne, reçu bourgeois d'Yverdon le 29 Novembre 1727. Nous ignorons si cette famille est éteinte.

Benoît. Jacques-Elie, reçu bourgeois le 1er Janvier 1790. Cette famille originaire de La Gazelle, en Auvergne, quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes et vint se réfugier dans la commune de Juriens dont elle acquit la bourgeoisie. Elie-Gabriel-Henri, fils du précédent, ministre du St-Evangile.

Bégré. Jacob, originaire de Gléresse au bailliage de Nidau, reçu bourgeois le 30 Avril 1761. Rodolphe-Louis Bégré, fils du précédent.

Brousson. André-Elie Brousson, reçu bourgeois le 15

Juillet 1807. Cette famille, originaire de Nîmes, vint se réfugier à Genève à la révocation de l'édit de Nantes et y acquit la bourgeoisie. Le célèbre martyr, Claude Brousson, d'abord avocat au parlement de Toulouse, puis pasteur de Nîmes à l'époque des assemblées du Désert de 1683 à 1698, appartenait sans doute à la même famille. Abraham-Charles-Samuel Brousson, catéchiste à Yverdon, nommé pasteur au Sentier en 1823, puis à Fiez où il est décédé le 13 Février 1831. Mme Marie Brousson, née Gautheron, sa veuve et Mlle Anne-Louise-Pauline Brousson, sa sœur, fondatrice dans notre ville (le 30 Avril 1847) d'un asile de vieillards qu'elle dirige avec un dévouement chrétien, sont les derniers membres de cette honorable famille.

Bascle. Adam-Louis, de Préaux, département de l'Orne en France, reçu bourgeois le 3 Février 1837.

Blanc. Jeanne-Louise-Susanne, née Pache, veuve de Pierre-Nicolas-Joseph Blanc, originaire de Crécy-sur-Serre, département de l'Aisne en France, reçue bourgeoise le 10 Novembre 1845.

Buschketter. Jean-Guillaume, fils de Jean, originaire de Gutersloch en Westphalie, reçu bourgeois le 15 Juin 1849.

C

Familles éteintes.

Colex, Chautems, Choudet, Chaillet, Chandelaz, Chassot, Cossander, Contessaz, Chapusset, Chedel, Chevrissier, Cherbuliez, Cartal, Clément, Cotton, Colaz, Chamot, Châmbresson, Cottert, Choliez, Cugny, Chuat, Crousi,

Cantin, Cattin, Collard, Chevaley, Contoz, Costable, Clavel, Charotton, Chevaley, Cuchit, Charrière, seigneur de May, Chapperon, Combettaz, Chansson, Chasseur, Chabanel, Charles, *Crottet.*

Je fus chargé, il y a trois ou quatre ans, de faire quelques recherches dans les anciens registres de naissance de la paroisse d'Yverdon, concernant une famille établie à Lausanne. Grand fut mon étonnement, en compulsant ces vieilles archives déposées à l'hôtel de ville, de rencontrer ce nom de Crottet qui est aussi le mien. Je crus d'abord avoir mal déchiffré l'orthographe de ce mot et avoir confondu Crottet avec Trosset, nom qui appartient à une famille assez nombreuse de notre ville. Un examen attentif me démontra qu'il n'y avait pas erreur et que c'était bien Crottet qu'il fallait lire.

D'où venaient ces Crottet? Depuis combien de temps étaient-ils fixés à Yverdon? Cette famille était-elle vraiment éteinte, comme l'indique un livret de la municipalité, ou bien s'était-elle transportée ailleurs, de même que d'autres familles qui sont en réalité bourgeoises d'Yverdon, mais que l'on considère comme n'existant plus, attendu que, depuis longtemps, elles ont rompu toutes relations avec leur ancienne cité? J'ai cherché à le savoir, et c'est en faisant ces perqusitions que j'ai recueilli plusieurs documents qui m'ont paru de nature à pouvoir intéresser la population d'Yverdon, que j'ai conçu le projet et entrepris la tâche difficile de composer l'histoire d'une ville, sur laquelle on ne possédait jusqu'à ce jour qu'un très-petit nombre de renseignements. Voici ce que j'ai appris sur cette famille Crottet d'Yverdon :

En faisant, en 1536, la conquête du pays de Vaud, les

Bernois s'étaient aussi emparés des bailliages de Thonon, de Ternier et de Gex, et y avaient établi la réforme. En 1567 les seigneurs de Berne rendirent ces terres à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, mais ils ne firent cette restitution que sous la réserve expresse qu'il y laisserait subsister la réformation et toutes les institutions qui pouvaient la consolider. Cette condition fut assez bien observée pendant la vie de ce prince; mais, après sa mort, qui arriva l'an 1580, Charles-Emmanuel, son fils, ne se croyant pas apparemment lié par le traité fait par son père, se mit bientôt à le violer, et, dès l'année 1580, il commença par interdire quelques églises de village, après quoi il chassa tous les ministres l'an 1598. Les réformés sincèrement attachés à leur foi, se voyant privés de moyens d'édification, abandonnèrent leur patrie. Ce fut le cas de la famille Crottet établie à Sacconex-Vandel, bailliage de Ternier. Ses membres exilés se dispersèrent à Genève et dans le pays de Vaud. On lit en effet ces lignes dans le registre du conseil d'Yverdon à la date du 11 Septembre 1598: « On accorde à Jacob, fils » de Martin Crottet, de Sacconex-Vandel, la permission » de résider en ville. Il payera cinq florins par année » pour son habitation et prêtera le serment requis. » Jacob Crottet ayant épousé la fille de feu André Develey, et désirant finir ses jours à Yverdon où il exerçait l'état de mercier, demanda à acheter la bourgeoisie de cette ville. Il adressa à cet effet la pétition suivante que nous transcrivons en partie dans sa forme originale: « Il bien » humblement prye et requiert lesdits sieurs le recepvoir » et accepter du nombre des bourgeoys de cest lieu pour » luy et les syens, ayant faict conster et paroyr d'une ac-

» testate suffisante de ses feu pere et mere par laquelle » ils sont qualifiés avoyr esté gens de bien et d'honneur, » sans reprehention, voyre que ledit exposant estoit des- » cendu et procréé d'eulx en legitime mariage et de » mesme reputation que eulx deuement signée et scellée » datée du 24me jour du moys d'Aoust l'an 1598. En » oultre a aussi fait paroyr d'une autre lettre en parche- » min par laquelle il conste suffisamment ledit Crottet » exposant avoyr esté affranchi de tailliabilité de la part » des Nobles et Puissants Philibert et Philippe de Vuan- » del, frères, seigneurs dudit Sacconex deuement signée » et scellée par lesdits sieurs et par le notayre qui auroit » dressé ledit acte.... Les seigneurs du conseil ayant pris » connoissance de la pétition et des pièces à l'appui, » présentées par Jacob Crottet et informés d'un autre » côté de sa probité et bonne conversation, le reçoivent » au nombre des bourgeois de la ville (le 1 Janvier 1609), » moyennant trois-cents florins de principal, cents flo- » rins pour l'hôpital, un suffisant musquet avec sa ban- » dollière, un seillon de cuyr, une grosse seringue en » lotton, deux torches de cyre et finallement trente-trois » florins pour l'assemblée des susdits sieurs. »

Les enfants et petits-enfants de Jacob Crottet, inscrits dans les registres d'Yverdon, sont les suivants : Amay, fils de Jacob Crottet, baptisé le 2 Janvier 1606. Suzanne, fille de Jacob Crottet née le 9 Juillet 1610. Jacques, fils de Jacob Crottet, né le 24 Mars 1614. Jacques, fils de Jean Crottet, bourgeois d'Yverdon, né le 19 Juin 1625. Jean-Jacques, fils de François Crottet, bourgeois d'Yverdon, né le 15 Septembre 1626. François, fils de François Crottet, bourgeois d'Yverdon, né le 13 Novembre

1628. Marguerite, fille de François Crottet, née le 7 Mai 1634. Isaac, fils de François Crottet. Petremand, fils de François Crottet, né le 16 Avril 1636. Ses parrains furent honorable et prudent Noé DeCoppet et honorable et prudent Isaac Aubergenoys; ses marraines Françoise Portefaix et Marie Barbey. Jean-Pierre, fils de François, né le 17 Juin 1637. Ses parrains furent Jean-Pierre du Mollard et Henri-Jean-Pierre Boy, tous les deux de Genève; ses marraines Esther Portefaix et Françoise Normand. François Crottet figure encore dans le baptême suivant: «Le 5 Novembre 1637 a été baptizée Françoise, fille d'hon-» neste Claude Barbey, bourgeois d'Yverdon. Parrains: » honnestes François Crottet et Sébastian Paccotton.»

Depuis cette époque, le nom de Crottet cesse d'être mentionné. Les registres de décès de ce temps n'existant plus, il est impossible de savoir si cette famille s'est éteinte à Yverdon ou si elle s'est transportée ailleurs. Nous espérions la retrouver à Genève et nous avions chargé un de nos amis de s'adresser à M. l'archiviste de cette ville pour le prier de faire quelques recherches à ce sujet. Le résultat, comme on peut le voir, ne répondit pas à notre attente. Les Crottet, est-il dit dans la note qui nous fut envoyée, « paraissent originaire de Sallan-» ches en Faucigny [1]. Un d'eux s'établit à Sacconex-

[1] Une tradition de famille nous fait aussi sortir de la Bresse qui faisait partie anciennement des possessions des princes de Savoie, et il y a, en effet, près de Pont-de-Veyle, dans le département de l'Ain, une commune qui porte le nom de *Crottet*. Une famille Crottet habite encore Sallanches. Mr le notaire Crottet qui exerce actuellement sa charge dans ce lieu, est, je crois, le fils du syndic Crottet qui périt dans les flammes lors du dernier incendie de cette ville.

» Vandel, soit Sacconex au delà d'Arve vers le milieu du
» seizième siècle. Celui-ci paraît avoir eu deux fils: 1°
» Martin, père de Jacob Crottet, habitant déjà à Yver-
» don en 1598, bourgeois de la même ville en 1609. 2°
» Girard, tige des Crottet de Genève. Pour répondre à la
» demande de M. Alexandre Crottet, il suffira d'établir
» ici la généalogie de cette dernière branche, déjà sépa-
» rée de l'autre avant l'établissement de celle-ci à Yver-
» don.

» Pierre Crottet, fils de Girard, de Sacconex-Vandel
» habitant de Genève, se maria à Saint-Pierre, le 1er
» Novembre 1612, avec Pernette Dubosson de Beaumont.
» Il eut de ce mariage Nicolas, né à Genève en 1614,
» père de Pierre [1], né en 1649, père de Louis [2], né
» en 1677, père d'Étienne, né en 1710, père de Jean-
» Jacques [3], né en 1743, reçu bourgeois le 26 Août

[1] Il fut roi de la navigation en 1681 et mit une médaille en or avec ses armes au gobelet de la société (*Mémoires d'Archéologie de Genève*, tom. VI, page 321). Il est connu sous le nom de *Crottet-Bats le tambour*, et voici ce qui lui fit donner ce surnom. Il maniait mieux, à ce qu'il paraît, le mousquet que la parole, et étant obligé, suivant l'usage, de haranguer, à raison de sa royauté, le syndic qui lui décernait le premier prix, il débuta par ces mots prononcés d'une voix fortement accentuée : Mons le syndic ! Mons le syndic ! Mais l'émotion le saisit et il ne put continuer. Ce fut alors qu'il fit signe au tambour d'exécuter le roulement qui devait suivre immédiatement le discours.

[2] Il fut élu roi de la navigation le 16 Août 1715 (*Mémoires d'Archéologie de Genève*, tom. VI, page 321).

[3] Jean-Jacques Crottet, mon grand-père, s'étant marié le 13 Novembre 1768, avec Anne-Andrienne Fleuret, petite-fille de Pierre Fleuret, de Sauve en Vivarais, lequel était venu aux environs de 1712 ou 1713 s'établir à Genève pour y vivre selon la religion ré-

» 1789, père 1° de Pierre-Jean, né en 1769, qui a eu
» Louis-Étienne en 1799, Alexandre-César en 1810 et
» Édouard-Louis-Charles en 1818. 2° D'Étienne-Paul[1],
» né en 1772, père de Bernard-Victor-Henri, né en
» 1804.

» En comparant cette généalogie que j'ai dressée avec
» soin, avec les documents fournis par M. le pasteur
» Alex. Crottet sur les Crottet d'Yverdon, on reconnaît
» qu'à l'époque même où Jacob, fils de Martin, de Sac-
» conex, était admis à la bourgeoisie d'Yverdon, Pierre,
» fils de Girard, du même Sacconex, tige des Crottet de
» Genève, était reçu habitant de cette dernière ville. D'où
» il résulte que les uns et les autres, bien que sortis du
» même lieu, n'appartiennent pas à la même branche et
» que, vu l'époque de la séparation, la bourgeoisie des
» Crottet d'Yverdon ne peut concerner ceux de Ge-
» nève. (Signé) Louis Sordet, archiviste du canton de
» Genève. »

Devant cette déclaration, dont je n'ai pu vérifier la parfaite exactitude, j'ai dû m'incliner, et renoncer à l'espoir de revendiquer ma qualité de bourgeois d'Yverdon. Toutefois, s'il paraît prouvé que les Crottet de Genève ne descendent pas de ceux d'Yverdon, la branche

formée, j'ai pu me mettre au bénéfice de la loi votée par la Convention nationale qui reconnaît comme Français tout individu, à quelque degré que ce soit, qui peut prouver sa descendance d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion. Cette circonstance m'a permis d'entrer dans l'Eglise nationale protestante de France et d'y occuper un poste depuis 1836-1846.

[1] Etant conseiller et membre de la commission de la navigation, il renouvela la médaille suspendue au gobelet par ses ancêtres. (*Mémoires d'Archéologie*, tom. VI, page 321.)

à laquelle j'appartiens a formé à Yverdon des relations qui l'unissent d'une manière intime à cette ville. Mon père s'y est fiancé en 1806 avec Marianne-Louise Simonet,[1] descendante d'une famille domiciliée à Yverdon depuis le 17me siècle, et probablement issue des Simonet établis déjà dans cette ville au 15me siècle, mais qui, après avoir perdu leur bourgeoisie, comme tant d'autres, à la suite de l'incendie d'Yverdon, se fixèrent ailleurs et achetèrent la bourgeoisie de Charmay dans le district de Morat. Quelques vieillards se rappellent encore d'avoir connu mon grand-père maternel, Jean-Louis Simonet. Il demeurait dans la rue du Collége, et certes il était loin de penser que son petit-fils, après avoir été associé en 1846 au ministère de MM. les pasteurs De Coppet et Pilicier, viendrait habiter le même quartier et ferait revivre son souvenir. Que l'on me pardonne cette longue digression. J'ai tenu à montrer que, quoique étranger par ma naissance à la ville d'Yverdon, j'avais cependant quelque droit de m'occuper de son histoire.

Familles vivantes.

Cordey. Déjà bourgeois au 14me siècle. Humbert, Pierre et Henri Cordey, en 1417. François Cordey, châtelain d'Yverdon en 1477. Daniel-Henri Cordey, docteur en médecine en 1725. Jean-Daniel Cordey, capitaine dans le régiment Tscharner au service de Sardaigne. Henri-Louis Cordey, lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne. Le deux derniers rejetons de cette ancienne famille sont MM. Henri-Louis Cordey, ancien capitaine

[1] Les annonces ont été publiées à Yverdon le 2 Mars 1806.

au service du roi de Sardaigne, et Émile-Henri-Louis Cordey, docteur en médecine.

Cuche. Déjà bourgeois au 16me siècle. Etienne-Joseph Cuche et David, fils de feu égrège et prudent Jacques Cuche, justicier et secrétaire du conseil. Daniel Cuche a légué le 14 Mai 1772 une somme de 1200 fr. dont les intérêts doivent être délivrés à un étudiant, bourgeois d'Yverdon, qui se voue au saint ministère. Un Cuche était pasteur au Lieu en 1769. Un autre mourut en 1800 pasteur à Pomy. Le dernier descendant de cette famille est M. Cuche, pasteur à Poët-Laval, consistoriale de Dieu-le-fit, département de la Drôme.

Christin. Originaires de Valleyres-sous-Montagny. André Christin, reçu bourgeois d'Yverdon le 1er Janvier 1602. Isaac-Nicolas Christin, officier pendant 20 ans au service de France, puis en Hongrie. Il se noya dans le Danube, d'après une lettre du secrétaire du prince Eugène de Savoie. Charles-François Christin, capitaine-lieutenant au service de France, décédé à Cheseaux en 1720. Jean-François Christin, lieutenant de grenadiers en France en 1755. Barthélemy-Gamaliel Christin, lieutenant en Piémont en 1755. Jean-Albert Christin, colonel, prisonnier à la bataille de Rosbach, père de Louis-François, décédé en 1852 à l'âge de 81 ans. Louis Christin, avocat, père de Henri-Louis, décédé en 1848. Il n'y a plus de descendants mâles de cette famille.

Carey. Charles Carey, reçu bourgeois le 2 Août 1712. Auguste, fils de François-David-Victor Carey, domicilié à Echallens.

Christin. Nicolas-Emmanuel Christin, originaire de Valleyres-sous-Montagny, reçu bourgeois le 17 Avril

1784. La plupart de ses descendants habitent la commune de Cheseaux et Noréaz. Joseph-Louis et Charles, fils de la veuve de Jean Christin, sont établis en Californie.

Comte. Henri-Richard, originaire de Treycovagnes, reçu bourgeois le 1er Janvier 1788 : Derniers descendants à Yverdon, Adolphe Comte, fils de feu Samuel-Béat, et Frédéric-Auguste-Roger; à Londres, Charles-Gaspard Comte. Jean-Albert-Auguste, notaire à Aubonne.

Centlivres. Egrège Claude Centlivres, notaire, originaire de Chavannes, seigneurie de Saint-Martin, reçu bourgeois en 1616 pour mille florins. Le dernier descendant de cette famille Mr. Y. C. R. S. Centlivres occupe un emploi élevé dans la magistrature de la colonie du cap de Bonne-Espérance. Il demeure à Uitenhague.

Correvon. Trois familles Correvon ont acquis la bourgeoisie d'Yverdon. 1o Egrège Pierre Correvon, de Cuarny, rénovateur des extentes et reconnaissances de l'hôpital, fut reçu bourgeois avec ses enfants le 22 Août 1659. La bourgeoisie lui fut gratuitement accordée en considération de ses travaux. Cette famille est éteinte.

2o Egrège et prudent Pierre Correvon, fils d'égrège Pierre Correvon, de Rovray, commissaire et châtelain de Saint-Martin, fut reçu bourgeois le 4 Juillet 1662 pour le prix de 2000 florins et un écu blanc de vin. Au nombre de ses descendants figurent égrège et prudent Antoine-Christophe Correvon, secrétaire baillival; Emmanuel-Philibert Correvon, avocat en 1720; spectable Pierre-Abram Correvon, ministre à Combremont; Jean-Charles Correvon, banneret; Pierre-François Correvon,

fils du précédent, docteur en droit, sous-préfet, syndic et membre du grand conseil, allié à Henriette-Julie-Françoise-Octavie-Augustine-Susanne de Martines, fille de Pierre-François de Martines, brigadier des armées en France. Le dernier chef de cette famille est M. Jules-Charles-Pierre-François Correvon, né le 23 Février 1802, ancien député au grand conseil.

3o Une troisième famille Correvon, de Cuarny, à laquelle appartenaient sans doute les deux branches précédentes, avait été reçue bourgeoise d'Yverdon au 16me siècle. Le 14 Mars 1676 trois de ses descendants, les trois frères Pierre, Étienne et Nicolas, fils de égrège François Correvon, notaire à Cuarny, produisirent en conseil un acte de bourgeoisie en parchemin du 2 Juillet 1563, revêtu de la signature de Pierre Jocet, syndic. Il paraît que la filiation ne put être régulièrement établie et ils furent obligés d'acquérir de nouveau la bourgeoisie. Elle leur fut accordée pour le prix de 2,500 florins. La lettre de bourgeoisie est datée de Juin 1676 et est signée du sieur secrétaire Cuche.

Ces trois frères ont eu une nombreuse postérité. Nous insérons ici la liste de quelques-uns de leurs descendants.

Ministres : Jean-François-Louis Correvon, ministre à Montagny. Jacques-Henri, ministre à Gressy, Pierre, ministre à Yvonand. Benjamin, ministre à Gimel, au 18me siècle. Jean-Christophe, ministre à Cheseaux. Louis-Samuel-Henri Correvon, actuellement pasteur à Ependes, père de Jules-Émile-Henri-François, allié Schmid, domicilié à Grandson.

Militaires : David Correvon, enseigne dans les troupes

de Sa Majesté le roi de Sardaigne en 1759. Jacob-Louis-Théodore Correvon, enseigne au service d'Angleterre en 1779. Derniers descendants : M. le pasteur d'Ependes et son fils; M. François Correvon, ancien receveur, membre de la municipalité d'Yverdon. Adam-Louis-Emmanuel Correvon et sa famille domiciliés à Lausanne ; François-Charles, et François-Auguste Correvon, domiciliés à Treytorrens. Louis-Émile Correvon à Arrisoules.

Chauvet. Henri Chauvet, de Collombier sur Morges, fils de Pierre-François, reçu bourgeois le 1er Avril 1819. François-Louis-Cécil Chauvet, allié Chevalay, domicilié à Vevey.

Cochand. Samuel-Gamaliel, chirurgien, fils de Jean-Pierre Cochand, de Champagne et Romairon, reçu bourgeois le 13 Juillet 1821. Auguste-Samuel Cochand, avocat. Henri-Louis Cochand, à Genève.

D

Familles éteintes.

De Saint Cierge, de Baulmes, de Bionnens, de Châteauneuf, Denysat, d'Essertines, Degland, de Sermuz, de Dumayne, Duchat, Delenaz, Day, Dimar, Douron, Delagotta, Deschamps, Delian, Devilla, Din, Dumaz, Delarde, de la Mollie, de Pierre, de Villard, de la Bajolaz, Dupassiaux, Desguin, de Monchy, Decran, Ducrest, Dumeurier, du Buc, de la Buissonnière, de Navarre, Decrez, de Treytorrens, Ducrot, noble et généreux Marc de Boutes, seigneur de Verdun et ancien seigneur de Champvent, Degex, d'Albepierre, Ducrot.

Familles vivantes.

Develey. Déjà bourgeois au 16me siècle. Jacques-David Develey, ministre, en 1719. Gabriel Develey, avocat en 1726. César-Charles-Louis Develey, négociant à Amsterdam en 1761. Louis-Frédéric Develey, docteur en médecine, décédé en 1830. Emmanuel Develey, professeur de mathématiques. Il a publié : *Eléments de la Géométrie,* Paris 1816, 1 vol. in-8o. Jean-Charles Develey, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé en 1854. Les derniers rejetons de cette famille sont : à Yverdon, Mme Constance Develey, née Christin, et ses filles ; à Castellamare, royaume des Deux-Siciles, Jean-Emmanuel Develey ; à St-Pétersbourg, Charles Develey, fils du professeur Emmanuel, lui-même professeur ; à Chelemford, comté d'Essex en Angleterre, Auguste-Denis Veley, notaire, et Frédéric Thomas Veley, avocat. Ces deux derniers étant nés en France pendant la révolution, furent enregistrés sous le nom mutilé de Veley, le de qui commence leur nom offusquant les autorités de l'époque. Ces messieurs et leurs enfants sont venus en 1852 visiter la ville de leurs ancêtres.

Doxat ou *Doxa.* Des documents déposés au château de Champvent font descendre cette famille de la Grèce. « Lors de la prise du Péloponèse par Mahomet II en » 1463, trois frères Doxa, l'un desquels était tuteur du » despote Paleologue, s'enfuirent avec lui ; les Turcs ayant » rappelé ce prince, il retourna dans le Péloponèse » avec son tuteur dont les descendants qui existent en» core en Grèce, comptent parmi leurs ancêtres un pa» triarche grec, des archevêques de Mistra, des évêques

» et autres personnages distingués. Un de ces frères se » retira en Espagne où sa postérité jouit du titre de » comte, mais (ajoute l'auteur de la notice d'où nous » tirons ces faits) nous ne savons pas précisément quelle » province elle habite. Le troisième frère, du nom Lelio, » alla en Italie d'où ses successeurs ont passé en Suisse. » Cette branche s'est singulièrement attachée au ser- » vice de l'auguste maison d'Autriche, à laquelle elle » a fourni plusieurs officiers de mérite pendant plus de » 250 ans consécutifs. MM. Doxa furent agrégés en 1640 » au corps de la noblesse allemande. »

Claudy Doxat, originaire de Wuarrengel, reçu bourgeois l'an 1545. Jean-François Doxat, général au service d'Autriche en 1739, fortifia Belgrade et fut décapité pour avoir rendu la forteresse de Nissa aux Turcs. Nicolas Doxat, général au service d'Autriche; Jean-Pierre Doxat, major au service de Venise en 1731; Alphonse Doxat, lieutenant au service de l'empereur en 1740; Jean-Louis Doxat, major à la bataille de Campo-Santo en Italie, livrée le 8 Février 1743. François-Albert Doxat, conseigneur de Démoret en 1745; Rodolphe-Louis Doxat, seigneur de Champvent en 1773; François Doxat, pasteur à Onnens avant 1795; Henri Doxat, seigneur de Démoret, décédé à Marseille. Les descendants de cette famille actuellement vivants sont : à Yverdon, M. le président et ancien syndic Jean-Louis Doxat; à Champvent, M. Maurice Doxat, possesseur du château de ce nom; Mme Doxat, née Rœmer, épouse de ce dernier, a composé quelques œuvres littéraires; à Lausanne, M. Jacques-Louis-Eugène Doxat de Béthusy; à Londres, MM. Alexis-Jacques Doxat, allié Doxat, Louis et Alphonse, fils de M. Alphonse Doxat, allié Simon.

De Hennezel. Noble et prudent Nicolas de Hennezel, écuyer et seigneur de Treyoménil, en Lorraine, seigneur d'Essert-Pittet, reçu bourgeois en 1574. Noble George-Etienne de Hennezel, allié à noble Sara de Gillières, châtelain de Baulmes en 1730. Noble François de Hennezel, seigneur de St-Martin en 1730. Noble Christophe de Hennezel, seigneur d'Essert-Pittet. Henri-Charles-Philippe de Hennezel, d'Yverdon et Vallorbes, actuellement établi à Mayence.

David. Albert David, déjà bourgeois au 16me siècle; Pierre-François David, né en 1820, établi à Genève.

De Coppet. François De Coppet et son frère Nicolas, originaire de Suscévaz, reçus bourgeois le 5 Septembre 1588. Jean-François De Coppet, docteur en médecine en 1727. Jean-François De Coppet, pasteur à Fiez, à Grandson et à Yverdon, décédé le 29 Juillet 1848. Les chefs de cette nombreuse famille actuellement en vie sont : M. le ministre Jean-François De Coppet, allié Lambert, ancien pasteur à Pomy; Paul-Charles-Samuel De Coppet, fils du précédent, établi à New-York, marié avec Marie Burtsell; Jean-Edouard De Coppet-Weston, domicilié à Lausanne; Louis-Charles De Coppet-Weston, établi à New-York, Jean-François De Coppet-Vignier, pasteur à Lonay; Jacques-François-Henri-Lucien De Coppet-Imer, établi à Gênes; Henri-Octave-Charles-Jean De Coppet, établi à Venise.

Du Thon. Originaires de Montcarville en Normandie. Ils vinrent sans doute se réfugier en Suisse à l'époque de la St-Barthélemy. Jean de Douton (car c'est ainsi que ce nom figure pour la première fois dans les registres d'Yverdon) exerça les fonctions de diacre à Yverdon. Son fils,

Claude de Douton, fut reconnu comme bourgeois le 10 Octobre 1590 « pour autant qu'il était né pendant que ledit pere estoit Dyacre. » Antoine-Louis Du Thon, capitaine au service de Russie. Jacob Du Thon. Il entra au service du roi Guillaume dans la compagnie du Lord Gallowai en 1694, fut fait prisonnier en 1696 et quitta le service en 1697. Il revint à Yverdon et s'allia avec Julie Cornillat, fille de M. Cornillat, seigneur de Dullit. Il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Vilmergen. Isaac Du Thon, né en 1709, directeur de la compagnie hollandaise aux Berbices. François-Louis Du Thon, né en 1708, officier au service de France. Antoine-Denis Du Thon, né en 1713, officier en Allemagne. Rodolphe-Louis-Samuel Du Thon retiré du service de Prusse avec le grade de lieutenant-colonel. Charles Du Thon, d'abord ministre en Wurtemberg, puis pasteur à Bullet en 1750. Charles-Denis-Jean-François Du Thon, né en 1788, officier de cavalerie au service du roi de Wurtemberg. Il a fait, en qualité d'aide-de-camp du général Seckendorf, les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Madame Adèle Du Thon, fille de M. Du Thon, banquier à Paris et mariée à M. Des Vignes, de Nyon, a composé plusieurs ouvrages: *Notice sur Pestalozzi; Histoire de la secte des Amis*, Londres, 1821, 1 vol. in-8°; *Notice sur Mme de Krüdener*, etc. La famille Du Thon possède à Bonvillars, district de Grandson, depuis 200 ans des biens-fonds considérables. Les derniers rejetons sont: à Bonvillars, M. Charles-Denys-Jean-François Du Thon-Rundell; à Lausanne, William-Oscar, Jean-Rodolphe, Charles-Albert, fils d'Albert Du Thon; Jean-François-Louis-Antoine, dit Jean, fils de Louis-Rodolphe Du Thon.

De Candolle. Noble et prudent Pyramus De Candolle, né à Fréjus en 1566, bourgeois de Genève, reçu gratuitement bourgeois d'Yverdon le 19 Février 1618. C'est l'ancêtre du célèbre et illustre botaniste Pyrame de Candolle, professeur à Montpellier et à Genève. M. Alphonse-Louis-Pierre-Pyrame de Candolle, ancien professeur à l'Académie de Genève, auteur de plusieurs ouvrages savants et chevalier de la Légion-d'Honneur, a deux fils : Anne-Casimir-Pyrame, né le 20 Février 1836, et Henri-François-Lucien, né le 20 Avril 1838.

Du Puget. Discret Jacques Du Puget, notaire, originaire de Rocquebronne en Provence, vint se réfugier à Yverdon en 1598 et fut reçu bourgeois le 22 Octobre 1618. Sébastian Du Puget, établi à Batavia en 1699. Louis Du Puget, châtelain de Cronay en 1771. David-Louis Du Puget, ministre du St-Evángile, gouverneur des princes Michel et Nicolas de Russie, créé baron. Il revint de la cour de Russie en 1816 et mourut à Lausanne en 1838. Les derniers descendants de cette famille sont : Albert-Louis Du Puget, chef d'institut à Liverpool; Frédéric Du Puget, également en Angleterre; François-Ferdinand Du Puget, fils de Georges-François, né à Yverdon le 20 Avril 1856 et domicilié dans cette ville.

De Thienne. Noble Christophe-Louis de Thienne, reçu bourgeois le 18 Décembre 1676.

De Thienne. La veuve de noble, spectable et savant de Thienne, ministre à Cotterd, et ses deux enfants, Samuel et Pierre-Nicolas, reçus bourgeois le 2 Février 1694. Il y a des de Thienne à Orbe; nous ignorons s'ils sont issus de ces deux familles.

Delessert. Guérard Delessert, originaire de Cossonay, reçu bourgeois le 6 Avril 1709. Cette famille n'est pas éteinte, mais nous ignorons le lieu de son domicile actuel. Mlle Gabrielle Delessert, sœur de M. Barthélemy Delessert, a fait un legs à l'hôpital d'Yverdon en 1827.

De Mière. Abraham-Augustin De Mière, de Moudon, reçu bourgeois le 26 Juin 1717. Ferdinand de Mière, négociant à Londres, marié à Sara Eave, et associé avec David Peyer Imhoff. Jean-David-Albert, son fils, né le 17 Février 1762 et baptisé à Greenwich le 2 Mai suivant. Albert, fils du précédent, a passé à Yverdon en 1831 en faisant son voyage de noces. Sa mère ou sa veuve, Anna, née Bowyl, doit habiter près de Lausanne.

Duvoisin. Benjamin, fils de Nicolas, petit-fils de Charles Duvoisin, de Bonvillars, chirurgien, reçu bourgeois le 28 Novembre 1721. Barthélemi Duvoisin, pasteur à Surinam en 1750. Jean-Jacques Duvoisin en 1763, ministre du St-Evangile, chapelain perpétuel à Paris de l'ambassade hollandaise, marié à Anne Calas, fille de l'infortuné Jean Calas et d'Anne-Rose Cavibel. François-Samuel Duvoisin, en 1787, ministre du St-Evangile. Il a publié : *Essai sur les études et l'exercice du Saint-Ministère*, Lausanne 1795, 2 vol. in-8o. Jean-Jacques-Samuel Duvoisin, pasteur à Provence; Nicolas Duvoisin, en 1802, pasteur à Grandson ; François-Louis-Daniel Duvoisin, ministre en Hollande. Jean-Samuel Duvoisin, ministre du St-Evangile, domicilié à Mens, né le 1 Juin 1799. Jean-François-Ferdinand Duvoisin, ministre du St-Evangile, actuellement domicilié à Yverdon; Ferdinand Duvoisin, actuellement pasteur à Cuarnens.

Donny. Louis-Augustin, originaire de Villette, reçu

bourgeois le 20 Avril 1748. Marie-Louise-Susanne Donny est, à ce que nous croyons, l'unique descendante de cette famille.

Du Cros. Rodolphe Du Cros, originaire de Lutry, reçu bourgeois le 27 Juin 1761. Abram-Louis-Rodolphe Du Cros, peintre célèbre. Plusieurs de ses tableaux se voient à Lausanne au musée Arlaud. Samuel Du Cros, maître d'écriture, a offert à la municipalité plusieurs chefs-d'œuvre de son art. Ces tableaux sont suspendus dans la salle de la secrétairerie de l'hôtel de ville. Son frère, François-Barthélemy Du Cros a exercé le St-Ministère à Nyon. Louis-Raphaël Du Cros était à Naples en 1840. Jean Du Cros et Henri Du Cros sont établis au Locle.

De Félice. Fortuné-Barthélemi De Félice, professeur à Naples, bourgeois de Thièle, a été reçu bourgeois d'Yverdon le 1 Juillet 1769, et est décédé dans cette ville le 15 Février 1789. Ce célèbre imprimeur demeurait dans la maison qui appartient à M. Lambert, pharmacien. Il avait établi ses presses dans une maison qu'il avait fait construire dans la rue du Lac (la maison de la veuve Favre). On peut voir dans le catalogue de la bibliothèque d'Yverdon la liste des nombreux ouvrages qu'il a édités. Lui-même a été auteur; il a composé les écrits suivants : *De Newtoniana Attractione,* Berne 1757; *Encyclopédie d'Yverdon,* 1770, avec planches, 58 vol. in-4; *Dictionnaire de justice,* Yverdon 1777, 13 vol. in-4.

Avocats : Charles-Rodolphe de Félice, en 1799; Louis-Alphonse-Emmanuel de Félice; Charles de Félice, allié Correvon; Emmanuel-Louis-Henri-Alexis, fils du précédent, actuellement à Paris; Charles de Félice, à Lausanne, substitut du procureur général.

Ministres : Bernard-Frédéric de Félice, pasteur à Lille en 1807; Charles de Félice, pasteur à Metz en 1807; Guillaume-Adam de Félice, allié Rivier, ancien pasteur à Bolbec, actuellement professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Ce dernier a composé plusieurs ouvrages, entre autres l'*Histoire des protestants de France*, ouvrage couronné. Des membres de la famille de Félice habitent Payerne.

Dufour. Jacques-Marc-Antoine Dufour, originaire de Genève, reçu bourgeois le 1 Janvier 1779. Cette famille est actuellement fixée à Leipzig. M. Jean-Marc-Albert, fils de Jacques-Ferdinand Dufour-Teronce, a deux fils : Ferdinand-Albert, né le 21 Février 1838, et Paul-Oswald, né le 2 Avril 1839.

Du Terreaulx. Marie-Anne-Ancel, veuve de Simon-Daniel Du Terreaulx, et ses trois fils : Jean-Philippe, ministre du saint Evangile, Charles-Louis-Nicolas et Alexandre-Maximilien Du Terreaulx, reçus bourgeois le 1 Janvier 1786. M. Charles Du Terreaux, domicilié à Yverdon, est le dernier rejeton de cette famille.

De Niederhaüsern. Rodolphe-Emmanuel de Niederhaüsern, originaire de Hollenveg, paroisse de Thurnen, et ses trois fils Christian-Rodolphe, Jean-Louis et François-Daniel, reçus bourgeois le 18 Avril 1789. Les descendants de cette famille demeurent à Genève et près d'Yverdon. Un fils Niederhaüsern est officier à Naples.

Duffay. Jacques-Philippe Duffay, originaire de Sassel et Palésieux, reçu bourgeois le 6 Avril 1793. Les descendants demeurent à Yverdon.

De Meuron. Théodore-Abraham de Meuron reçu bourgeois le 2 Mai 1818; Henri-Auguste de Meuron, allié de

Luze, chambellan du roi de Prusse; M. Théodore de Meuron, allié de Vos, fils du précédent, forestier, demeure à Neuchâtel.

De Vos. Le 24 Juillet 1769, Corneille-Pierre Scheyderuit de Vos de Nieuvliet, fils de Pierre Scheyderuit de Vos de Nieuvlit, membre de la régence de Flessingue, dans la paroisse de Zélande, épousa Anne-Marguerite, fille de Jean-Abram Haldimand, banquier à Turin. Il était venu l'année précédente se fixer à Yverdon. Les de Vos se firent d'abord recevoir bourgeois de Treycovagnes. M. Henri de Vos a acheté la bourgeoisie d'Yverdon le 6 Juin 1819. C'est le père de M. Antoine-Louis-Ferdinand-Auguste de Vos, actuellement juge de paix du cercle d'Yverdon.

Derocle. Louis Derocle, ancien militaire, originaire de Chastenet, commune de Valgorge, département de l'Ardèche en France, reçu bourgeois le 5 Février 1838. M. Louis Derocle a trois fils : François-Louis est établi à Lausanne; Louis-Henri et Henri-François-Maurice sont à l'étranger. Le second, Henri, a fait partie de l'équipage de l'une des deux expéditions américaines des Etats-Unis envoyées à la recherche de sir John Franklin. Il a reçu le 15 Décembre 1857 une médaille d'honneur du gouvernement anglais.

De Guimps. La famille de Guimps est originaire d'Angoulême. Le baron et le chevalier de Guimps quittèrent la France en 1792 et vinrent se réfugier à Yverdon. Ces gentilshommes demeurèrent quelque temps à la Blancherie. Le premier se maria avec Mlle Caroline Burnand, qui a traduit en 1827 l'ouvrage de Pestalozzi, *Léonard et Gertrude*, Genève 1827, 1 vol. in-12, et a composé

l'*Histoire mise à la portée des enfants*, Paris 1819, 3 vol. in-12. M. Charles-Frédéric-Louis-Roger de Guimps, actuellement membre de la municipalité d'Yverdon, fils de Jean-Anne Cosson, baron de Guimps, a été reçu bourgeois d'Yverdon le 3 Juillet 1841. Il a publié dans le journal d'Yverdon, en Juillet et en Août 1843, une *Notice sur la vie de Pestalozzi*, et une autre sur Elie Bertrand en 1855. Ses enfants sont M. Louis-Gustave, sous-lieutenant au premier régiment de zouaves, et M. Henri-Jules, étudiant à la Faculté de droit de Paris.

E

Familles éteintes.

Encupit, Etienne.

Familles vivantes.

Ecoffey. Honorable Joseph Ecoffey, fils d'honorable Jean Ecoffey, déjà bourgeois au XVIe siècle. Théodore et Fritz Ecoffey étaient jardiniers à St-Cloud en 1830 et 1832. Fritz Ecoffey est établi à Buckharest en Valachie.

Ehinger. Originaires de Bâle. Hantz-Jacob Ehinger, bourgeois de Lucens, fut reçu bourgeois d'Yverdon le 1 Janvier 1597. Son fils Malthys, officier de Lucens, fit confirmer sa bourgeoisie le 1 Janvier 1663. Les nombreux descendants de cette famille demeurent presque tous à Yverdon.

F

Familles éteintes.

Fabri, Faussar, Fride, Fardel, Fivaz, Fresin.

Familles vivantes.

Favre-Mestralis. Déjà bourgeois au XVe siècle. Au commencement du XVIIIe siècle, un membre de la famille Doxat, juge à Valleyres-sous-Rances, ayant contesté à la famille Favre, d'Yverdon, l'illustration de son origine, François Favre prit la plume et fit circuler parmi le public des copies d'une pièce manuscrite au moyen de laquelle il justifiait les prétentions des Favre. Un de ces écrits qui nous a été remis porte la date du 11 Septembre 1702. Nous en extrayons les passages suivants :

« Les Favre-Mestralis peuvent justifier leur descen-
» dance dès le treizième siècle, auquel temps ils possé-
» daient déjà la Mestralie de Thierrens..... Durant le
» papisme ils ont été revêtus de plusieurs emplois tant
» ecclésiastiques que politiques et civils. Ils ont obtenu la
» concession d'avoir un père confesseur pour leur famille
» seulement et de pouvoir construire une chapelle dans
» l'église de Thierrens, laquelle subsiste encore sous leur
» nom et d'y faire dire deux messes basses chaque se-
» maine, le mardi et le vendredi, ayant donné pour cela
» huit mille francs. La famille Favre subsiste dans Thier-
» rens depuis quatre cents ans, car, dans un acte signé
» Perrodi de Combremont de l'an 1365, il y est parlé
» de Mico Mestralis *alias* Favre comme chef du lieu. Ce
» Mico Favre abergea des ducs de Savoie la Mestralie
» de Thierrens. L'acte est de 1377 passé par Humbert
» de Collombier, chevalier et baillif de Vaud. (Suit la
» filiation.) François et Antoine Favre-Mestralis ont fondé
» l'an 1516 la chapelle de l'église de Thierrens, placée
» sous le vocable de saint Claude et de saint François,

» ayant donné pour l'entretien du curé de ladite chapelle
» une maison avec ses dépendances, qui est maintenant
» la maison de M. Favre de Moudon, deux seytorées de
» pré en Molinavos, et vingt-neuf coupes de froment de
» cense annuelle qui leur était due à Thierrens, Corre-
» von, Denezy et St-Cierges. Jean-François Favre fut
» établi premier curé de ladite chapelle. Claude Favre,
» conseiller d'Yverdon en 1541; Bernard Favre, châte-
» lain de Berchier; Jean Favre, ministre à Wuarrens;
» Abraham Favre, châtelain de la terre des Clées et ban-
» deret d'Yverdon. »

M. François Favre, dernier rejeton mâle de cette famille, demeure au Brésil.

Flaction. Cette famille, originaire de Lorraine, s'établit probablement à l'époque de la St-Barthélemy, à Ballaigue et à Lignerolles. Pierre Flaction acquit la bourgeoisie d'Yverdon le 16 Mai 1590, pour le prix de 200 florins, avec la condition de fournir à l'arsenal de la ville un bon et suffisant mousquet avec sa bandollière. Jean-Rodolphe Flaction, opérateur en 1741, devint bourgeois de Vugelles au commencement du XVIIIe siècle. Jean-François-Frédéric Flaction, médecin, décédé en 1803; Georges-Adolphe-Rodolphe Flaction, médecin-chirurgien, décédé en 1846; Georges-Adolphe Flaction, médecin-chirurgien, fils du précédent, actuellement à Yverdon; Gabriel-Frédéric-Henri Flaction, fils de Louis-Frédéric Flaction, notaire, demeure à Paris.

Fiva. Le capitaine Charles-Victor Fiva et son fils Samuel-Rodolphe-Emmanuel ont été reçus bourgeois le 26 Novembre 1768. M. le ministre Marc-Louis Fiva-Rossier, fils du précédent, bourgeois d'Yvonand, Sassel, Yverdon

et Vevey, est établi avec sa famille depuis 1849 à Newark-valley Theoga, Etat de New-York en Amérique.

G

Familles éteintes.

Guyon, Grouz, Gonnet, Genaiti, Guillerin, Grasset, Girardet, Gaudard, Gatschet, Greney, Galle, Gallaz, Guesler, Graz, Gagneau, Guillet, Gros, du Grin, Goffré, Gelius, Gauteron.

Familles vivantes.

Gilliard. Discret-Jérôme, fils de Claude Gilliard, originaire de Suscévaz, reçu bourgeois le 29 Mars 1618. Les descendants sont à Fiez.

Gendroz. Honorable Nicolas, fils de honorable Philippe Gendroz, reçu bourgeois au XVII[e] siècle. Des membres de cette famille se trouvent à Yverdon, à Essert-sous-Champvent et à Cuarny.

Grandjean. François-Rodolphe Grandjean, originaire de Buttes, reçu bourgeois d'Yverdon le 7 Mars 1823. MM. Abram-François Grandjean, président du tribunal du district d'Yverdon, et Charles-David Grandjean, directeur du collége-école moyenne d'Yverdon, fils du précédent.

Gaullieur. Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur, originaire de Corcelles et Cormondrêche dans le canton de Neuchâtel, fils de Louis-Eusèbe Gaullieur et d'Henriette L'Hardy, reçu bourgeois d'Yverdon le 31 Juillet 1843. M. le professeur Gaullieur, que la ville a l'honneur de compter au nombre de ses bourgeois, est né à Auvernier le 21 Jan-

vier 1808. Il fit toutes ses études classiques au collége de Neuchâtel jusqu'à la philosophie, qu'il acheva au collége royal de Bordeaux. De là il se rendit à Paris, où il suivit les cours de la Faculté de droit de 1825 à 1828, et ensuite ceux de l'Ecole des Chartes nouvellement instituée, jusqu'en 1830. Il voyagea ensuite en Allemagne et en Italie, et revint à Neuchâtel au milieu de l'année 1831. Il prit alors part à la rédaction du *Journal de Neuchâtel*, et fut condamné à l'amende et à la prison pour un article favorable aux intérêts suisses dans ce canton. Il plaida lui-même sa cause, et son plaidoyer a été publié. Enveloppé ensuite, sans autre motif que son attachement à la Suisse, dans la grande proscription de Décembre 1831, il se retira à Lausanne et de là à Porentruy, dans le canton de Berne, où il fonda le journal l'*Helvétie*, qui obtint un grand succès et qu'il rédigea jusqu'en 1836. Appelé alors à Lausanne pour remplacer le professeur Rodieux dans la rédaction du *Nouvelliste vaudois*, M. Gaullieur rédigea cette feuille jusqu'au commencement de l'année 1845. Nommé en 1838 instituteur pour l'histoire au collége cantonal, à l'école moyenne, aux écoles normales et à l'école secondaire des jeunes filles de Lausanne, M. Gaullieur fut aussi appelé à enseigner le droit romain dans l'Académie de cette ville en qualité de professeur extraordinaire.

En 1847, M. Gaullieur, depuis quatre ans bourgeois d'Yverdon, fut appelé à Genève pour enseigner provisoirement le droit romain, et en 1848 il fut nommé professeur ordinaire d'histoire dans l'Académie de Genève. En 1853, lors de la création de l'*Institut genevois*, M. Gaullieur fut nommé secrétaire général de cette association scientifique. Appelé à l'Ecole polytechnique fédérale

de Zurich pour y enseigner l'histoire suisse, il refusa cette vocation. M. Gaullieur a publié les ouvrages suivants, outre un certain nombre de brochures politiques que nous ne mentionnons pas : *La Suisse en 1847; Précis d'histoire ancienne et romaine; La Suisse historique; Etrennes nationales,* 3 vol.*; Etude sur les manuscrits carlovingiens de la Suisse; Etude sur l'histoire littéraire de la Suisse française* (ouvrage couronné par l'Institut genevois); *Histoire et description de la bibliothèque publique de Genève; Guide sur le chemin de fer de l'Ouest-Suisse; Les Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec l'histoire de l'Helvétie romande; Correspondance du pape Félix V avec son fils Louis, duc de Savoie; Annales de la ville de Carouge*; *Histoire de Genève depuis la réformation.* Enfin, M. Gaullieur a écrit de nombreux articles pour les Revues françaises, pour la Revue suisse et pour la Bibliothèque universelle, ainsi que dans les Mémoires et les Bulletins de l'Institut genevois. Le roi Victor-Emmanuel II l'a nommé chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et il est correspondant de la Commission royale d'histoire à Turin. La Société d'histoire du protestantisme français apprendra avec plaisir que M. Gaullieur-L'Hardy père, décédé en 1857, a laissé une *histoire manuscrite du protestantisme à Bordeaux et dans la province de Guienne*, en 4 vol. in-folio, rédigée d'après les documents inédits des archives de la ville de Bordeaux.

H

Familles éteintes.

Hugonin, Henri, Hutter, Hurtaud, Hangard.

Henriod ou Henrioud, déjà bourgeois au seizième siècle. Le chef actuel de cette famille est M. Antoine-Vincent Henrioud, inspecteur de police.

Haldimand. Gaspard Haldimand, originaire du bailliage de Thun, reçu bourgeois d'Yverdon le 26 Mars 1694, avec ses quatre fils nommés François-Louis, Barthélemi, Jean-Louis et (non indiqué) et leurs légitimes successeurs pour le capital de deux mille florins et les vins. Emmanuel Haldimand, fils de François-Louis et de Madelaine de Treÿtorrens, né le 4 Février 1723, eut pour parrains les seigneurs administrateurs du canal, au nom desquels se présenta noble et généreux Emmanuel du Plessis, seigneur d'Ependes. Jacques-Isaac, lieutenant de Montagny en 1732. Jean-Abram, banquier à Turin en 1750.

Frédéric Haldimand, gouverneur du Canada et chevalier de l'ordre du bain. L'abbé François Girard, dans son *Histoire abrégée des officiers suisses qui se sont distingués aux services étrangers dans les grades supérieurs*, tome II, p. 4, Fribourg en Suisse, 1781, parle en ces termes de ce brave officier :

« Frédéric Haldimand, lieutenant-général au service » d'Angleterre, gouverneur général du Canada, natif d'Y- » verdon, canton de Berne, est un de ces héros qui ne » doivent leur élévation qu'à leurs talents supérieurs et » au mérite seul qui les distingue. Des personnes qui ont » eu l'avantage de servir sous lui, qui ont partagé ses » fatigues, ses périls, et qui sont actuellement à portée » d'instruire un chacun de ce qui le concerne, rendent » un témoignage non équivoque à ses vertus et éminentes

» qualités, et la nation angloise, qui lui a confié le gou-
» vernement des immenses contrées du Canada dans les
» circonstances critiques où elle se trouve, justifiera à
» jamais l'opinion qu'on a conçue de lui. Il débuta par
» entrer au service du roi de Sardaigne : poussé par la
» noble ambition de s'instruire à l'école du roi de Prusse,
» il passa à son service, d'où après environ trois années
» il fut convié à entrer dans celui de Leurs Hautes Puis-
» sances dans le régiment des Gardes-Suisses, avec le
» grade de lieutenant-colonel. En 1754, il passa enfin à
» celui de Sa Majesté britannique, avec son ami Bouquet,
» l'un et l'autre avec le grade de colonel, pour servir dans
» le régiment Royal-Américain, qui venait d'être levé.

» La guerre de 1775 entre la France et l'Angleterre
» lui fournit diverses occasions de se distinguer et de
» développer ses talents.

» Il donna des marques de la plus grande valeur à la
» malheureuse affaire de l'attaque des retranchements
» de Tiontoroga, défendus par le lieutenant-général de
» Montcalme, le 8 Juillet 1758. Mais entre les rencontres
» qui lui firent le plus d'honneur, est celle de la défense
» d'Oswego sur le lac Ontario : quoique peu relevée par
» la nation angloise, et passée à peu près sous silence,
» elle mérite qu'il en soit fait mention dans cet ouvrage,
» à son honneur et à celui des capitaines Steiner, de Zu-
» rich, Marc Prévost, de Genève, Wulliamoz, de Lau-
» sanne, et Du Fez, de Moudon, tous officiers d'expé-
» rience, qui servoient sous les ordres du colonel
» Haldimand. L'armée angloise, occupée à faire le siége
» de Niagara en 1759, fit de ce poste d'Oswego le dépôt
» de toutes ses provisions tant de bouche que de guerre

» pour la campagne : il fut confié au colonel Haldimand. » Le gouverneur général du Canada, marquis de Vau» dreuil, informé de cette disposition, envoya un corps » d'armée de 4,000 hommes, sous les ordres du cheva» lier de la Corne, pour attaquer ce poste, défendu seu» lement par 1,000 hommes environ. Le salut de toute » l'armée dépendoit de sa conservation : s'il eût été forcé, » l'armée occupée à son siége de Niagara étoit non-seu» lement en danger d'être surprise par le chevalier, qui » y seroit marché incontinent, mais encore d'être mise » entre deux feux par un autre corps de même force, » qui, de concert avec le premier, seroit arrivé en même » temps pour combattre les Anglois. Supposons même » que ceux-ci eussent résisté à ce double choc, ils seroient » restés sans provisions, en proie à la faim, éloignés » comme ils l'étoient de 200 milles des habitations an» gloises.

» Le chevalier de la Corne, en se présentant devant » Oswego, le trouva très-bien retranché. Le colonel Hal» dimand, sentant l'importance de cette place, avoit pris » ses précautions en officier habile et prévoyant : ce fut » son salut et celui de l'armée angloise qui en était éloi» gnée de 60 milles. L'attaque commença par 600 sau» vages, qui se répandirent sur une partie du front des » retranchements; le chevalier fit la sienne en colonne » avec tout son corps : il fut repoussé à diverses fois, et » toujours assaillant, il n'en fut pas plus heureux. Le » combat dura la plus grande partie du jour : on tenta » même de la part des François une attaque de nuit; et » enfin après l'avoir passée sous les armes de part et d'au» tre, le chevalier prit le parti de la retraite. Le colonel,

» persuadé qu'il falloit vaincre ou mourir, à quoi étoient
» résolus tous ses officiers, avoit fait construire pendant
» cette nuit un second retranchement intérieur, où, pour
» dernière ressource, sa troupe seroit entrée après que
» les premiers auroient été forcés. Il soutint sa réputa-
» tion pendant le reste de la guerre. On peut en juger par
» sa conduite au siége de Montréal et aux expéditions
» qui l'ont précédé, depuis le mois de Juillet jusqu'au 8
» Septembre 1760, que cette place rendit par sa capitu-
» lation les Anglois maîtres de tout le Canada.

» Le général Amherst, chargé de la conduite du siége
» de Montréal, connoissoit trop les talents de M. Haldi-
» mand pour le laisser sans emploi à cette occasion :
» étant arrivé à Oswego le 9 Juillet 1760, il détacha, le
» 6 Août, ce colonel avec l'infanterie légère, les grenadiers
» et un bataillon de montagnards, avec ordre de prendre
» poste au fond du lac, et aider par là les vaisseaux à
» frayer le passage à la Galette, ce qui fut ponctuellement
» exécuté. Le 18, l'armée angloise se vit en état d'inves-
» tir le fort Guillaume : M. Haldimand eut ordre de se
» poster vers la rive méridionale, vis-à-vis du fort, où il
» étoit à couvert, et on lui donna pour cela deux com-
» pagnies de chasseurs, la seconde brigade des troupes
» réglées, le régiment de Lyman, une partie des Indiens
» et deux galères : le 27 la garnison capitula. Cette prise
» anima beaucoup les Anglois : ils s'embarquèrent et
» arrivèrent le 6 Septembre à la vue de Montréal; le 8,
« les Français se rendirent, et M. Haldimand prit le
« même jour possession d'un poste avec les grenadiers
« et l'infanterie légère. Il fut chargé de veiller à la
« prompte exécution des points de la capitulation. Le

» général Amherst s'exprima de la manière la plus flat-
» teuse à son égard dans ses lettres à M. de Vaudreuil à
» l'endroit de cette conquête, et il informa le roi du zèle
» et de la bravoure qu'il avoit fait paroître dans cette ex-
» pédition et dans plusieurs âutres. Ce monarque lui en
» témoigna son contentement en l'élevant à des grades
» supérieurs, et lui frayant par ses bienfaits le chemin
» aux emplois qu'il remplit aujourd'hui avec tant de
» gloire. »

Louis-Emmanuel Haldimand, quartier-maître du régiment de Kalbermatten en 1746. Le dernier membre vivant de cette honorable famille est M. William Haldimand, propriétaire à Lausanne, bien connu pour sa générosité envers l'asile des aveugles et fondateur d'autres établissements de bienfaisance. La ville d'Yverdon, en donnant son nom à l'une de ses rues, a voulu conserver aux générations futures le nom de ce philanthrope chrétien.

Hollard. Le justicier André-Cross Hollard, d'Orbe, avec son fils André, reçu bourgeois d'Yverdon le 26 Juin 1779. Les descendants de cette famille doivent habiter Lausanne.

Heldenmaier ou Heldenmeyer. André, originaire de Wimbsheim en Würtemberg, reçu bourgeois d'Yverdon le 30 Avril 1791 pour le capital de 3500 florins et 300 florins en faveur de l'hôpital, outre 40 florins en place d'un fusil et une giberne. M. le docteur Béat Heldenmaier, fils du précédent, élève distingué de Pestalozzi, a fondé à Worksop, en Angleterre, un établissement d'éducation dirigé d'après la méthode de l'illustre instituteur. Ce pensionnat continue à prospérer sous la direction de son neveu

J.-L. Ellenberger. M. le docteur Heldenmaier, maintenant fixé à Lausanne, a donné à diverses reprises des preuves de l'intérêt qu'il porte au collége et aux écoles de sa ville natale.

Hamilton. Jean-Charles Hamilton-Feignoux, d'extraction anglaise, reçu bourgeois le 15 Mars 1822. Jules-Henri-Christophe Hamilton, son fils, demeure actuellement à Lausanne. Il a plusieurs enfants.

Haberjahn. Jean-Georges-Henri Haberjahn, originaire de Brême, reçu bourgeois le 17 Janvier 1845. Il demeure avec sa famille à Yverdon.

J

Familles éteintes.

Joccet, Juhenier, Jacon, Johan, Jaquinet, Janet, Jaubon, Jordan, Jaquier, Jeanneret, Jaquemoz, Jaccard, Jaccottet.

Familles vivantes.

Juhan. Déjà bourgeois au XIVe siècle. Henri Juhan en 1417. Le dernier descendant mâle de cette ancienne famille, François-Frédéric Juhan, âgé de seize ans, fils de François, demeure à Bienne.

Jayet. François-Philippe Jayet, originaire de Moudon, reçu bourgeois d'Yverdon le 1 Juillet 1769. François-Louis Jayet, capitaine aux gardes suisses au service de France, revenu au pays avec le grade de chef de bataillon. Les deux derniers rejetons mâles de cette nombreuse famille sont : M. Georges-Louis Jayet, ministre du saint Evangile, ancien pasteur catéchiste à Yverdon, et ancien

rédacteur de la *Feuille religieuse du canton de Vaud*, domicilié à Lausanne; M. André-Ferdinand Jayet, avocat, ancien conseiller d'Etat, domicilié à Yverdon.

Jayet, Georges-Louis, originaire de Moudon, capitaine-lieutenant au service de Sa Majesté le roi de Sardaigne, gendre du lieutenant baillival Burnand, reçu bourgeois le 1 Juillet 1786. M. François-Louis-Georges Jayet, ancien juge de district et ancien juge de paix, a deux fils, Charles-Louis-François et Charles-André-Anne, allié Morel, tous les deux établis à Trieste.

Junod. Victor-Théodore Junod, avocat, originaire de Ste-Croix, reçu bourgeois d'Yverdon le 30 Juin 1792. C'est lui qui a conduit à Paris les ours de Berne lors de la prise de la capitale de ce canton par les Français. M. Charles Junod, médecin-chirurgien, demeure à Lausanne. Son frère Victor pratique la médecine à Paris.

K

Famille éteinte.

Krusert.

Familles vivantes.

Kreyenbühl. Jacob Kreyenbühl, originaire de Hochstetten, canton de Berne, reçu bourgeois d'Yverdon le 20 Juillet 1835. Ses fils sont MM. Jean-Henri, domicilié à Yverdon; Rodolphe-Emmanuel, allié Develey, pasteur de l'église française de Copenhague.

King. Sébastian King, originaire de Mariazell en Wurtemberg, reçu bourgeois le 17 Février 1843. C'est le seul bourgeois catholique. Il demeure avec sa nombreuse famille à Yverdon.

L

Familles éteintes.

Légier, Langin, Landiron, Levrat, Lagier, Loutz ou Lucius, Le Merle, Merle, Lex, Lozeron.

Familles vivantes.

Long. Jacques Long, Français réfugié, originaire du Dauphiné, reçu bourgeois d'Yverdon le 2 Février 1694, avec Jean-Jacques, son fils, et leurs successeurs. Pierre Long-Lullin, négociant à Turin en 1759. Pierre Long-de Vos, idem; Ezéchiel-François Long-Aubert, idem; Guillaume-Alfred Long à Turin en 1838. Une partie de cette famille est encore établie à Turin. Ferdinand-Fortuné-Antoine Long, né à St-André de Vallorgue en 1819.

Lambert. Les frères Jérémie et Pierre Lambert-Beauregard, Français réfugiés, originaires de St-Antoine de Viennois en Dauphiné, reçus bourgeois le 27 Décembre 1701. « Ils ont avec eux leur mère nommée Marguerite » Barnouy, âgée d'environ 81 ans, quatre sœurs : Mar- » the, Suzanne, Isabeau, Marguerite, et deux nièces : » Isabeau Corrier et Françoise Azeron. Quant à leurs » moyens, ils consistent en leur travail de draperie et » une boutique de mercerie sous le fonds de 4,000 fr. » (Cette note se trouve sur la liste des réfugiés français.) La famille Lambert possède un manuscrit très-précieux écrit par l'un de ses membres à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes. Il porte le titre suivant : ***Relation de ce qui a été fait souffrir à moi Pierre Lambert Beauregard pour la religion en la 69me année de mon âge.*** Ce récit,

que nous n'avons pu lire sans frémissement, contient des détails horribles sur les moyens employés alors pour amener la conversion des réformés de France. Il mériterait d'être inséré en entier dans l'un des bulletins de la Société d'histoire du protestantisme français. La plupart des descendants de cette nombreuse et honorable famille demeurent à Yverdon, et à Grandson. M. Charles-Ferdinand Lambert est fixé à Lahr; M. Henri-Louis-Rodolphe Lambert, docteur-médecin, habite Lausanne.

Loup. Honorable Georges-Benjamin Loup et ses trois fils Richard, Louis et David-François, originaires de Rougemont, reçus bourgeois le 20 Avril 1709. MM. François-Louis-Auguste Loup-Roguin, domicilié près de Bologne, et Auguste-Charles-Henri Loup, établi à Paris, sont les descendants de cette famille.

Laué. Chrétien-Frédéric Laué, originaire de Francfort-sur-le-Mein, reçu bourgeois le 6 Avril 1782. M. Jacob-Frédéric Laué, son fils, né le 5 Mai 1791, demeure à Wildegg en Argovie.

Landry. Les frères Henri-Louis Landry, allié Comte, et François-Louis Landry, allié Peyreck, originaires des Verrières, canton de Neuchâtel, reçus bourgeois avec leurs enfants le 16 Août 1827. Leurs descendants demeurent presque tous à Yverdon. M. Georges-Eugène Landry, allié Haller, est établi à Lima.

M

Familles éteintes.

Miscey, Mermot, Murat, Mouldon, Mermaz, Magnod, Mambi, Mercier, Mathey, Megni, Menétrey, Manganel,

Mathieu, Mailliet, Monnin, Magnin, Michel, Maisoz, Mimard, Molion, Monod, Métral, Malingre, Marthe, Merveilleux, Mayor, Mangon, Muckey, Magni.

Familles vivantes.

Masset. Cette famille, originaire de Rossillon, au diocèse de Béliton, tire son nom du château de Masset sur le Dora Baltea, dans le diocèse d'Ivrée. Humbert Masset de Rossillon fut anobli par Louis, duc de Savoie, pour les bons services par lui rendus à son illustre grand'mère, dame Bone de Bituris, comtesse d'Armagny, et dame de Faucigny, en la charge de receveur de sa patrie, aussi bien qu'à son seigneur père le très-illustre Amédée de Savoie. La lettre d'anoblissement est datée de Ripaille le 25 Novembre 1439. Noble Antoine Masset, son petit-fils et fils de Philippe, donzel, fut établi, en 1506, châtelain de Ste-Croix par Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, et cette charge resta longtemps dans cette famille. C'est le premier qui vint dans le Pays de Vaud. Il fut reçu bourgeois d'Yverdon vers l'an 1510. Cette famille se divisa plus tard en cinq branches. Elle a successivement possédé plusieurs seigneuries. Jérôme Masset, seigneur de Mézery, de Vallefort, de St-Martin et de Mollondins, acquit le 9 Mai 1597 de noble et illustre Cléradius de Vergi, seigneur de Vaudrey, la moitié des seigneuries de Champvent et de La Mothe. — Jérôme Masset, premier pasteur à Yverdon de 1603 à 1619. François-Christophe Masset, capitaine au service de France en 1689. Charles-Louis Masset, né le 26 Mars 1734, seigneur de La Mothe, Vugelles et Orges. M. Louis-Char-

les Masset, né le 3 Mars 1796, et fondateur de plusieurs établissements industriels, a deux fils : MM. Charles-Louis-Sadel et Charles-Samuel-Louis-Henri. Son neveu, M. Philibert-François-René-Henri Masset, allié Bertrand, demeure à Genève. Il a plusieurs enfants.

Monneron. Déjà bourgeois au seizième siècle. David-Frédéric Monneron, pasteur à Gingins en 1810 et à Lonay en 1812. Charles-Louis-Philippe-Emile Monneron-Blanchenay, suffragant à Prangins en 1810, pasteur à Morges, et Paul-Samuel Monneron-Curchod, actuellement pasteur à Lausanne, fils du précédent. Le premier a laissé deux fils : Frédéric-Jean-Marc-François, poète, décédé en 1838, à l'âge de 22 ans; Jean-François-Henri, actuellement rédacteur de la *Feuille religieuse du canton de Vaud*. Ce dernier a épousé en 1838 Mlle Claire-Lucie, fille de M. le professeur Monnard, et auteur de plusieurs ouvrages très-appréciés du public religieux. M. André-François-Louis Monneron, ministre du saint Evangile, fils du second, a épousé en 1841 Jeanne-Anne-Elisabeth de Duisbourg. Il demeure à Genève avec sa famille. Charles-Louis-Philippe-Emile Monneron, ministre, a laissé un fils nommé Jean-François-Louis, qui demeurait à Morges en 1845. Il n'y a plus à Yverdon que deux frères Monneron : MM. Henri-Louis et Louis-Samuel-Eugène. Le premier est célibataire; le second, ancien pharmacien à la Nouvelle-Orléans et actuellement membre de la municipalité d'Yverdon, a épousé Mlle Susanne Hilbert, belge d'origine. Il a plusieurs enfants. Un troisième frère, Frédéric-Paul-Trophin, est décédé en Californie. Sa veuve, née Menétrey, demeure à Lausanne avec ses enfants.

Mandrot. Le 23 Janvier 1561, on voulut faire payer l'habitation à Jehan Mandrot, établi à Yverdon. Il s'y refusa, disant que son père était déjà considéré comme bourgeois. Ses prétentions ne furent pas admises, et il fut obligé d'acheter de nouveau la bourgeoisie d'Yverdon pour le prix de 20 florins. Il paraît cependant que les réclamations de Jehan Mandrot étaient bien fondées, car nous possédons un parchemin du 2 Avril 1547, dans lequel Amé Mandrot, père de Jean, se qualifie de notaire et de bourgeois d'Yverdon, et fait, au nom de haulte et puissante dame Marine de Bourgogne, tutrice de puissant seigneur François de Vergiez, baron d'Aultrect, seigneur de Champvent, un abergement à maistre Jehan Balbus, ministre de la Parole de Dieu au dit lieu de Champvent. Il était aussi commissaire général des fiefs nobles de LL. SS. dans le Pays de Vaud. La famille Mandrot est éteinte à Yverdon, mais nous avons tout lieu de croire que les Mandrot de Morges, dont sont issus M. l'avocat Jules-Louis Mandrot et M. Louis-Alphonse de Mandrot, qui a publié dernièrement l'*Armorial* du canton de Vaud, descendent des Mandrot d'Yverdon. On lit en effet les lignes suivantes dans le registre du conseil, à la date du 30 Janvier 1734 : « M. Mandrot, ministre de l'Abbaye au » lac de Joux, M. Mandrot, ministre de Morges, souhai» tant de savoir dans quel temps la famille Mandrot s'est » établie à Yverdon et en a acquis la bourgeoisie, on a » trouvé que ce qui peut convenir pour l'antiquité de la » famille Mandrot dans cette ville, est un extrait du pre» mier registre du conseil qui se trouve aux archives, » qui est dès la prise du pays, lequel sera envoyé au dit » sieur ministre de l'Abbaye, dans lequel il se voit que

» le sieur commissaire Mandrot étoit déjà membre du » conseil, ne pouvant pas remonter plus haut pour don- » ner d'autres éclaircissements sur le sujet demandé. »

Miéville. Pierre Miéville, de Villars-Frelon, châtellenie de Belmont (Le Villaret), reçu bourgeois le 2 Janvier 1596. Jean-François Miéville, nommé pasteur de l'Eglise française de Cantorbéry en 1784. Le général Haldimand lui avait fait également obtenir un bénéfice au Canada; mais il ne se rendit jamais dans cette colonie et se fit remplacer par un vicaire. Il est mort célibataire en Angleterre. Son frère Amédée s'est aussi fixé dans ce dernier pays, s'y est marié et vit encore; il n'a pas de fils. Un troisième frère, François-Frédéric, décédé à Yverdon, a laissé les quatre fils qui suivent : François-Frédéric, allié Pittet, domicilié à Yverdon ; François-Amédée, domicilié à Londres; Jean-Louis, domicilié à Londres; Frédéric-Louis, fixé à Paris et possesseur de la maison d'Entre-Monts près des bains. Le second seul a une postérité mâle.

Malherbe. Originaires de Bretagne, bourgeois de Chavornay. La veuve de Jean-François Malherbe et ses trois fils Jean-François, Tobie et Nicolas, reçus bourgeois d'Yverdon le 18 Décembre 1676. Le dernier rejeton de cette famille est M. Louis-Ferdinand Malherbe, inspecteur des fonds de la commune d'Yverdon.

Monnier. Samuel Monnier, capitaine d'élection pour le service de LL. EE. de Berne dans le bailliage d'Yverdon, en considération de ses mérites, a été reçu bourgeois avec ses deux fils, le 22 Mars 1686 pour le prix de 2000 florins et 36 écus blancs pour les vins lesquels on a distribués par charité aux trois ministres réfugiés qu'il y

a en ville. Les derniers descendants de cette famille sont: MM. Charles Monnier, commandant du 6me arrondissement, et son frère Emmanuel.

Milliet, originaire d'Orbe. Pierre Milliet, reçu bourgeois d'Yverdon le 6 Avril 1700. Nous ignorons s'il a laissé des descendants.

Monnier. Jean-Jacques Monnier, lieutenant d'Eclépens, lui et ses trois fils reçus bourgeois le 16 Novembre 1709. Les descendants de cette nombreuse famille demeurent presque tous à Yverdon.

Martin. Une famille Martin est éteinte. Gaspard Martin, originaire de Rapperschwyl, reçu bourgeois le 3 Septembre 1712. Ses descendants demeurent à Yverdon.

Marcuard. Jean-Rodolphe Marcuard, bourgeois et conseiller de Payerne, reçu bourgeois d'Yverdon le 21 Avril 1770, le conseil n'ayant point fixé de prix pour la finance, la laissant à sa discrétion et volonté. Le 28 Avril 1770, ledit M. Marcuard a fait remettre en conseil 12 et 24, par mains de M. le conseiller Bertrand de cette ville, la somme de 150 louis d'or neufs pour l'hôpital, cinq louis neufs pour la direction des pauvres et quatre louis neufs pour la bibliothèque de cette ville. Les descendants de cette famille, qui est aussi bourgeoise de Berne, n'habitent plus Yverdon. M. François-Frédéric Marcuard de Cotterd, allié Mandrot, banquier à Paris, a deux fils: Adolphe-Georges et François-Eugène-Alphonse. Frédéric-Alexandre Marcuard, allié Fasnacht, est forestier en chef de la ville de Berne. Charles-Rodolphe Marcuard, allié Feer, et Frédéric-Louis Marcuard-Wagner, sont à Berne. Frédéric Marcuard est capitaine à Naples dans le régiment suisse de Wytembach.

Menet. François Menet, originaire de Beuchâtel en Vivarais, négociant à Turin, reçu bourgeois d'Yverdon le 23 Novembre 1771. John soit Jean Menet, fils de feu Jean-François Menet, allié Cazenove, né à Londres le 28 Avril 1823, pasteur de l'Eglise anglicane à Hockerill, comté d'Herdford, était à Genève en 1839. Il vit avec sa mère et n'est pas marié.

Maulaz. David-Samuel Maulaz, bourgeois de Fiez, reçu bourgeois d'Yverdon le 25 Juin 1774. Le nom de cette famille bourgeoise s'éteindra dans la personne de Me Rose-Susanne Maulaz, veuve de M. Jean-Samuel Maulaz, ancien juge de paix à Grandson.

Maubert . L'aide-major Jean-François Maubert, justicier d'Orbe, reçu bourgeois d'Yverdon le 30 Juin 1787. La dernière survivante de cette famille est Mlle Louise Maubert, domiciliée à Yverdon.

Michod. Abram-David, Jacques-David et Abram-Béat Michod, fils de Abram-Daniel Michod, originaires de Lucens, reçus bourgeois d'Yverdon le 29 Mars 1788. Les descendants de cette famille sont : à Papiermühle près Stein, M. Louis Michod, fils de Béat ; à Yverdon les trois frères Frédéric, Louis, Charles, fils de Jean-Samuel Michod ; à Paris, François, fils du précédent. Le premier est célibataire.

Morel. Une ancienne famille de ce nom est éteinte. Mme Charlotte Favre, veuve de M. le ministre Jean-Pierre Morel, de St-Saphorin à La Vaux, et MM. le ministre Louis-Daniel et Charles-Antoine Morel, ses deux fils, reçus bourgeois le 26 Avril 1794. La dernière survivante de ce nom est Mlle Sophie-Rosalie Morel, fille de Charles-Antoine, domiciliée à Yverdon.

Minod. Originaires de Château d'Oex. Pierre-Jacob Minod, reçu bourgeois d'Yverdon le 28 Novembre 1795. Charles-François Minod est établi avec son fils Charles à Malmerspach, vallée de St-Amarin, département du Haut-Rhin. Son autre fils Henri demeure à Grandson.

N

Familles éteintes.

Nernier, Normand, Nicolet, Neubrand.

O

Familles éteintes.

Octier, Ottonin, Odet, Olivier.

P

Familles éteintes.

Perrin, Pitier, Pilligard, Poyet, Piquignet, Peyry, Pelaux, Prelat, Périllard, Perrusset, Praslon, Prevost, Pillex, Pugin, Pelegard, Prestre, Poschon, Peytreman, Pittet, Pichon, Poncet, Pitton, Potterat, Paccotton, Portefaix, Pillioud, Philibert.

Familles vivantes.

Pillichody. François Pillichody, clerc de Nyon, commissaire et receveur pour Charles, duc de Savoie, dans la ville et château d'Yverdon et chargé des affaires du château et territoire de Belmont par lettres patentes du duc datées de Chambéry le 25 Juin 1530. Il fut reçu bourgeois d'Yverdon vers cette époque et mourut en 1538. Jean, son fils, châtelain de Ste-Croix, de 1560-

1580. Philibert, frère du précédent, châtelain de Ste-Croix de 1570-1580. Pierre Pillichody, pasteur à Meyri, décédé en 1725. Emmanuel Pillichody, chirurgien en 1738. Jean-Georges Pillichody, en 1748, assesseur baillival, châtelain de Baulmes et docteur en droit. Il a publié les ouvrages suivants : *Essai sur le coutumier du pays de Vaud*, Neuchâtel, 1756, 1 vol. in-8°. *Essai sur cette question : Quelle serait l'utilité de convertir en fonds clos les pâturages communs*, 1766. *Droit naturel d'un père à son fils*, 2 vol. in-4°, dédié à M. Pillichody, seigneur de Bavois-Dessus. Georges-Daniel Pillichody, lieutenant-colonel et chevalier-garde au service d'Auguste, roi de Pologne. Louis-Georges-François Pillichody, né le 7 Novembre 1756, bourgeois de Berne, maréchal de camp et aide-de-camp du comte d'Artois, chevalier de St-Louis. Denys Pillichody, frère du précédent, capitaine à l'armée de Condé, et chevalier de St-Louis. Les descendants de cette famille sont à Yverdon : M. Louis Pillichody, allié de Loriol, ancien officier au service de France. M. Charles-Louis Pillichody, allié Pillichody. M. Louis-Rodolphe-François Pillichody, allié Wagnon, a laissé quatre fils : Armand, ingénieur en France ; Edouard, docteur en médecine à Worb ; Henri, négociant en Amérique ; Gustave, étudiant à Berne. M. Charles Pillichody, fils du capitaine Denis Pillichody de Concise, est établi et marié à Mobille, dans l'Amérique du Nord.

Pillivuyt. François Pillivuyt, reçu bourgeois d'Yverdon le 23 Janvier 1561. Les descendants de cette famille sont MM. Lucien Pillivuyt, allié Théremin, et Charles Pillivuyt, allié Murgey, directeur des grandes fabriques de Mehun et de Foissy, dans le département du Cher.

Petitmaître. Bertrand Petitmaître, ministre de la Bonneville (La Neuveville), reçu bourgeois d'Yverdon le 10 Novembre 1564. Jean, fils de Bertrand, fut reconnu comme bourgeois de La Neuveville en 1613. Samuel Petitmaître, d'abord pasteur à La Neuveville, puis à Yverdon en 1730. Samuel-Nicolas Petitmaître, pasteur à St-Maurice. Samuel Petitmaître, second du nom, pasteur à Yverdon, décédé en 1794. Jacob Petitmaître, né en 1713, lieutenant-colonel en Hollande. Jacob, fils du précédent, enseigne dans le même régiment. Louis-Barthélemy Petitmaître, mort à Rio de Berbice sur sa plantation de l'Amitié. Les chefs de famille de ce nom actuellement domiciliés à Yverdon sont les suivants: M. François-Louis Petitmaître, allié Ehinger; M. Louis Petitmaître, allié Grin; M. Henri Petitmaître, allié Duvoisin; M. Samuel Petitmaître, allié Duvoisin; M. François-Frédéric Petitmaître, ancien pharmacien, fils de David-Louis Petitmaître et de Marianne, née Du Puget, est célibataire.

Piachaud. Jean Piachaud, originaire de Cheseaux, reçu bourgeois d'Yverdon le 26 Décembre 1574. MM. Etienne-Georges-Louis Piachaud, allié Roget, et Georges-Gédéon, allié De Joux, fils de Frédéric-Louis, sont établis à Genève. Le premier est docteur en médecine.

Perceret. Guillaume Perceret, originaire de Grandson, reçu bourgeois le 1er Janvier 1583. Mlle Adèle Perceret, fille de François, est la dernière survivante de cette famille.

Pilloud. Originaires de Pomy. François Pilloud, bourgeois le 26 Décembre 1595. Les descendants demeurent à Yverdon.

Pichard. Originaires de Pressy, paroisse de Vandœuvre.

Jacques Pichard, reçu bourgeois d'Yverdon le 1er Janvier 1598. On doit à Gabriel-Marc-Adrien Pichard, ingénieur distingué, la construction du beau pont de Lausanne. Son fils Charles-Auguste-Marius, né le 6 Mars 1835, habite le chef-lieu du canton.

Pilicier. Originaires de Suchy. Discret Pierre Pilicier, notaire, reçu bourgeois d'Yverdon le 9 Décembre 1602. M. le pasteur Joseph-François Pilicier, décédé le 6 Mars 1850, a laissé deux fils : MM. Paul-Georges-François et Henri-François-Victor, allié Mouron. Ils sont domiciliés à Yverdon. Des membres de cette famille sont établis à Metz.

Pavid. Anciennement ce nom s'écrivait Pavy. Jean Pavid, reçu bourgeois d'Yverdon le 13 Janvier 1628. Les Pavid, aussi bourgeois de Gressy, s'étaient établis dans ce village lors de l'incendie d'Yverdon par les Suisses. Après un séjour de 152 ans, ils vinrent de nouveau se fixer à Yverdon et revendiquèrent leur qualité de bourgeois de cette ville. Mais ils ne purent établir leur filiation et ils durent acheter une seconde fois la bourgeoisie d'Yverdon. On les reçut toutefois au prix très-modique de 50 florins. Les descendants de cette famille se divisent en plusieurs branches, et la plupart sont fixés à Yverdon. L'un d'eux, M. Henri-Louis-Charles Pavid, allié Jacot, fait actuellement partie de la municipalité.

Peytrignet. Honorable Antoine Peytrignet, originaire de Mollondins, reçu bourgeois d'Yverdon le 4 Juillet 1663 pour le capital de 2,000 florins, outre un écu blanc de vins à chaque conseiller. Les descendants de cette famille sont : à Yverdon, MM. Louis-Emmanuel Peytrignet, allié Honnerlag, chef d'institut, et Louis-Samuel Peytri-

gnet ; à Paris, François-Louis-Emmanuel Peytrignet, allié Daguet.

Perrier. Jean-Louis Perrier, apothicaire, d'origine française, bourgeois de Ste-Croix, reçu bourgeois d'Yverdon le 1er Septembre 1676. Les derniers descendants sont : à Choisy-le-Roi, près Paris, M. Louis Perrier, allié Benoît, fils d'Abram-Louis ; à Paris, Charles Perrier, fils de Frédéric, âgé d'environ 20 ans.

Peyreck. Caëtan Peyreck, musicien, originaire de Schwihau en Bohême, reçu bourgeois d'Yverdon le 14 Avril 1787. Derniers descendants : M. Rodolphe-Gaspard Peyreck, organiste de l'église et sa famille; M. Georges-Louis Peyreck, établi à Paris.

Pahud. Une famille Pahud est éteinte. Pierre-Daniel Pahud, originaire d'Ogens, reçu bourgeois d'Yverdon le 29 Mars 1788 pour le capital de 3,250 florins et 300 florins en faveur de l'hôpital, outre 40 florins en place d'un fusil et d'une giberne. M. Georges-Louis Pahud, allié Boissonnas, fils du précédent, a laissé une nombreuse famille; Henri Pahud, allié Fatio, demeure à Yverdon avec ses trois frères Rodolphe, François et Georges; Joseph, Louis, Etienne sont établis dans l'Amérique du Nord.

Pittet. Henri-François-Paul Pittet, originaire de Pampigny, reçu bourgeois avec ses huit enfants, le 26 Mars 1819. Les descendants mâles sont : M. Henri Pittet, allié Pavillard, membre de la municipalité d'Yverdon; Louis Pittet. Un troisième frère, Lucien Pittet, ministre du St-Evangile, est décédé à Champvent. Il était suffragant de M. le pasteur Thévoz.

Piaget. Jacques-Henri Piaget, originaire des Grands Bayards, canton de Neuchâtel, reçu bourgeois le 16

Août 1827. Ses cinq fils sont à Yverdon: Henri Piaget, allié Rief; Auguste Piaget, allié Bleuler; Charles Piaget, allié Laurent; Alfred Piaget; à St-Tropez, département du Gard, Georges-Henri-Adolphe, allié Cremier.

Poirier. Louis-Mathurin Poirier, de Château-Briand, département de Saône-et-Loire, reçu bourgeois le 29 Juillet 1828. Il a laissé deux fils: François-Louis et Jean-Louis. Le premier est décédé. Plusieurs fils sont issus des deux frères.

R

Familles éteintes.

Rignaud, Robin, Ramuz, Rignier, Robinet, Rosset, Ruthi, Roully, Rey, Rouge, Riond, Roget, Roeder.

Familles vivantes.

Roulet ou Rolet, Claude, fils d'Etienne, originaire de Montborget, reçu bourgeois d'Yverdon le 1 Janvier 1600. Gabriel-Henri Roulet, ministre du St-Evangile au commencement de ce siècle. Cette famille se divise en plusieurs branches et la plupart de ses membres demeurent à Yverdon. Ceux qui séjournent hors de cette ville sont: à Pully, M. Jacob-Gamaliel Roulet, pasteur de la paroisse de ce nom et vice-président de la commission ecclésiastique; à Lausanne, M. Charles Roulet, conseiller d'Etat; à Echallens, M. François-Louis-Aimé Roulet, vétérinaire; à Bois-le-Duc, M. Jaques-Louis dit Jules Roulet, pasteur de l'Eglise wallonne de cette ville.

Roguin. Originaires de Bursins. Honorée-Claudine Mayor, veuve en secondes noces d'Etienne Roguin, de

Bursins, et ses fils reçus bourgeois d'Yverdon le 27 Juin 1663, pour le capital de 2500 florins, un écu blanc pour chaque conseiller, un mousquet et un seillon.

Roguin, Daniel, de Bursins, reçu bourgeois d'Yverdon le 1 Septembre 1676, pour la somme de 1500 florins de principal, outre les vins.

Ministres : Samuel-François Roguin, pasteur à Cheseaux en 1743. François-Louis Roguin, pasteur à Cully en 1741.

Militaires : Albert-Louis Roguin, né le 13 Avril 1693, colonel au service du roi de Sardaigne, mort d'une attaque d'apoplexie le 19 Mars 1737.

Roguin, Augustin-Gabriel, né le 9 Septembre 1700, colonel du régiment de son nom au service de Savoie; tué en Italie le 19 Juillet 1744, dans la redoute du camp de Pierre-Longue. Jonas-François Roguin, né le 28 Août 1708, général-major au service du roi de Sardaigne. Augustin-Gabriel Roguin (second du nom), colonel au service de l'électeur de Saxe, roi de Pologne. Georges-Augustin Roguin, né en Février 1718, colonel au service de Savoie, et lieutenant-colonel du régiment de son nom, alors Tscharner. Les chefs de cette famille sont actuellement : à Yverdon, M. Jules-Louis-Emmanuel Roguin, allié De Morsier, avocat, membre du grand conseil, lieutenant-colonel et membre de la municipalité d'Yverdon ; à Zurich, M. Frédéric-Henri-Eugène Roguin, allié Cloetta; à Genève, M. Pierre-Louis de Roguin, allié Curchod.

Rusillion. Une famille Rusillon est éteinte. Les Rusillion sont bourgeois de Belmont, de Neuchâtel et (depuis 1794) de Berne. Jean-Rodolphe Rusillion, fils du capi-

taine Rusillion au service de France, reçu bourgeois d'Yverdon le 2 Février 1694. François-Louis Rusillion, allié Marcuard, officier dans le régiment d'Ernst. Compromis dans la conspiration de Georges Cadoudal contre Napoléon, il fut condamné à mort, puis gracié et enfermé au château d'If où il demeura prisonnier jusqu'à la chûte de l'empereur. Il obtint de la famille des Bourbons et de l'Angleterre une pension avec le grade de général. Il a laissé deux fils : l'aîné, Rodolphe, s'est marié en Allemagne où il est mort. Ses deux enfants, Georges (marié) et Jean-Wilhem demeurent à Francfort-sur-le-Mein ; le cadet, François-Frédéric, allié de Brackel, capitaine au service d'Angleterre, dans le régiment de Roll, est décédé à Yverdon le 28 Décembre 1853. Frédéric Rusillion, son fils, est actuellement capitaine au service de Naples dans le quatrième régiment suisse. Il a perdu un bras à la défense d'une barricade et a été décoré.

Roux. Pierre Roux, reçu bourgeois d'Yverdon avec ses trois fils, Pierre-Abram, François-Louis et (non cité) le 26 Mars 1694. Albert Roux, ministre du St-Evangile, fondateur d'une fabrique d'horlogerie à Montbéliard. Il a laissé un fils du nom d'Amédée. Abraham-Louis-Georges Roux, allié Maulaz, pasteur à Meiriez près Morat. Ce dernier a laissé quatre fils : Gustave-Louis-Gabriel, allié Rambert, domicilié à Paris; Adolphe, à Fiez; Théophile-Alfred-Émile, à Montbéliard ; Philippe-Octave-François, à Lausanne.

Recordon. Pierre-François-Timothée Recordon, lieutenant de justice à Rances, fils de Nicolas-Henri, châtelain de Champvent, bourgeois de Rances, de Ste-Croix et de Bullet, reçu bourgeois d'Yverdon le 22 Avril 1797.

Pierre-François-Timothée Recordon, allié Maulaz, fils du précédent, architecte, auteur d'une notice sur la cathédrale de Lausanne, n'a laissé qu'un enfant, du nom de Charles, lequel étudie la pharmacie à Francfort-sur-le-Mein.

Rieff. François Rieff, fils de François, de Poppelsdorf, près Bonn-sur-le-Rhin, reçu bourgeois le 25 Février 1819. Les descendants sont: à Yverdon, Charles-Abram Rieff, allié Roulet; dans l'Amérique du Nord près New-York, Joseph Rieff, allié Peytrignet. Son fils, Jean-Charles, s'y est marié.

Rau. Jean-Léonard Rau, originaire de Faurndau, royaume de Würtemberg, reçu bourgeois d'Yverdon le 20 Mars 1825. Il a trois fils: Jean-Jacques-Eugène est établi en Amérique; Jean-Edouard, allié Borcard, commissaire arpenteur et expert forestier, est fixé à St-Aubin, canton de Neuchâtel; Pierre-Auguste-Oscar, est élève de l'institut des Missions de Paris.

Rebeaud. Jean-David Rebeaud, allié Rau, fils de Pierre-François, originaire d'Yvonand et de Rovray, reçu bourgeois d'Yverdon le 28 Juin 1834. M. Rebeaud, actuellement secrétaire de la Municipalité d'Yverdon, remplit cette charge pénible avec le plus grand zèle et la plus louable activité. Nous avons mis souvent son obligeance à l'épreuve.

Rochti. Jean-Jacques Rochti, allié Yenni, fils de Pierre-Abram, originaire de Homberg, canton de Berne, digne successeur, après un long laps de temps, des célèbres maîtres d'hôtel Guillerme et Pierre Jocet, reçu bourgeois d'Yverdon le 1er Août 1850.

S

Familles éteintes.

Sarraz, Simon, Senette, Salvoyre, Samson, Sonnet, Saussard, Sauvan, Sandoz.

Familles vivantes.

Sordet. Originaires de Mathod. Pierre-Abram Sordet, déjà bourgeois au 16e siècle. Les descendants sont : à Yverdon, Henri Sordet, allié Du Thon, et son fils Henri ; à Lausanne, Louis Sordet, allié Pitton.

Schimper. Louis Schimper, originaire de la principauté de Deux-Ponts, reçu bourgeois d'Yverdon le 30 Avril 1791. Charles Schimper, célibataire et dernier descendant, demeure à St-Cierge.

Simond. Nicolas-Albert Simond, orfèvre, fils de Joseph, originaire du Lieu et du Chenit, vallée du lac de Joux, reçu bourgeois d'Yverdon le 1er Janvier 1795. La dernière descendante est Mlle Rose-Marie Simond, domiciliée à Yverdon.

Specht. Jean-Daniel Specht, fils de spectable Jean Specht, ministre du St-Evangile, originaire de Strasbourg, bourgeois d'Ursins, reçu bourgeois d'Yverdon le 2 Avril 1796. Les descendants sont : à Yverdon, Auguste-Louis Specht, allié Addor; Henri-Louis Specht, allié Bolomay et ses deux fils : Jacques et Henri-Louis, allié Perrenoud; à Genève, Henri-Louis-Samuel, allié Prévôt; à Mulhouse, Auguste et Charles, fils de François-Rodolphe Specht et de Thérèse-Amélie, née Eutz ; à Berlin, Henri-Alexandre Specht, allié de Siédmogrodzki, fils d'Alexandre.

Simond. Originaires du Lieu et du Chenit, vallée du lac de Joux. La veuve de monsieur le principal du collége Jean-Louis Simond, née Trachsel, et ses trois fils, MM. André-Albert-Henri Simond, allié Michod; François-Frédéric Simond, allié Combettaz. Jean-François-Denys Simond, allié Combettaz et allié Miéville, reçus bourgeois d'Yverdon le 14 Avril 1826. M. Henri Simond, ancien instituteur au collége d'Yverdon, a composé un recueil de poésies que le public désirerait voir livrer à l'impression. Il a perdu au Hâvre, à l'âge de dix-huit ans, un fils du nom de François-Louis, qui a laissé aussi quelques pièces de vers dont une, très-touchante, intitulée *A mes Amis*, vient d'être publiée. Elle a été mise en musique par M. Laué, professeur habile établi à Lausanne. Les trois autres fils de M. Henri Simond sont: à Liverpool, M. Louis Simond, allié Hopkins; à Londres, M. Henri Simond; à Yverdon, M. Gustave-Edouard Simond, consacré au St-ministère le 30 Septembre de cette année. M. François-Frédéric Simond, actuellement syndic d'Yverdon et député au Grand Conseil, a trois fils MM. Denis-François, Charles-André et Gustave. M. l'ancien capitaine et commissionnaire Jean-François-Denis en a quatre: François-Denis, établi à Lima; André-Eugène, allié Storry, négociant à Melbourne en Australie; Frédéric-François et Amédée-Joseph-François, domiciliés à Londres.

Schaal. Georges Schaal, originaire d'Oppelspohm, royaume de Würtemberg, reçu bourgeois d'Yverdon le 20 Juin 1829. Jacob Schaal, allié Schaffert, fils du précédent, a deux enfants: François-Louis et Louis-Joseph, les deux domiciliés à Yverdon.

Schaffert. La veuve de Michel Schaffert (Louise, née Bugnon), originaire d'Anspach, royaume de Prusse, reçue bourgeoise d'Yverdon avec son fils Jean-François Schaffert, le 17 Juillet 1834. Ce dernier, allié Gasser, a deux fils, Louis et François-Albert, les deux domiciliés à Yverdon.

T

Familles éteintes.

Tillet, Torchenet, Thioty, Thonay, Thiot, Tacheron.

Familles vivantes.

Trosset. Jacques Trosset, dit Parys, marchand, originaire de Concise, reçu habitant le 8 Juin 1608 et bourgeois d'Yverdon en 1613. Cette famille se divise en plusieurs branches et la plupart de ses membres résident à Yverdon. Ceux qui habitent hors de cette ville sont : à la Chaux-de-Fonds, Louis-Frédéric Trosset, allié Grandjean, fils de Jean-François, instituteur; à Naples, Jean et François Trosset; à Cincinnati, Etats-Unis, Gaspard Trosset, allié Dubois, et ses deux fils François et Eugène; à Albion, dans l'Indiana, Gaspard Trosset, allié Morero, fils de Jean Trosset. Il a deux fils.

Thuillard. Louis Thuillard, originaire de Froideville, reçu bourgeois d'Yverdon le 28 Mars 1761. Pierre-Louis Thuillard, allié Favre, décédé pasteur à Villarzel, est le père de M. Marc-François-Louis-Adolphe Thuillard, allié Lambert, domicilié à Yverdon.

U

Familles vivantes.

Ulmer. Jean-Jacques Ulmer, négociant, reçu bourgeois d'Yverdon avec ses quatre enfants le 28 Mai 1817. Son fils Georges-Louis-Albert, réside à Lausanne.

V—W

Familles éteintes.

Viveys, Vuagnières, Vaulion, Vulliermin, Vuarier, Vulliérit, Vaulthier, Vonney, Vtille, Wuarney, Valiez, Verdelhan (avocat, réfugié français), Valon, Vercel, Van Robais.

Familles vivantes.

Vulliemin. Honneste Philippe Vulliemin ou Willemin, originaire de Pomy, reçu bourgeois d'Yverdon le 5 Septembre 1589. Noble Prian Vulliemin, originaire d'Estavayer, reçu bourgeois le 1er Janvier 1590. Jean Vulliemin, originaire de Pomy, reçu bourgeois le 2 Janvier 1596. Les derniers descendants mâles de l'une de ces trois familles (nous ne savons de laquelle) sont: à St-Cierge, Philippe-Daniel Vulliemin, fils de Henri-Maximilien Vulliemin; à Kara en Hongrie, Henri-Frédéric Vulliemin, instituteur, fils de feu Henri Vulliemin, allié Valther.

François-Louis Vulliemin, allié Gonthier, originaire de Pomy, officier d'artillerie, châtelain de Cronay, receveur de Leurs Excellences au pays de Vaud, et plus tard receveur national et inspecteur des greniers cantonaux, fils de l'assesseur consistorial Isaac Vulliemin, reçu bour-

geois d'Yverdon, le 30 Juin 1787, pour le capital de deux mille florins et trois cents florins en faveur de l'hôpital, outre quarante florins en place d'un fusil et d'une giberne. Il a laissé deux fils : François-Louis et Charles-François.

1° François-Louis Vulliemin, fils de François-Louis et de Marie-Esther Gonthier, est né à Yverdon le 7 Septembre 1797, et s'est marié en 1824 avec Marie-Louise-Françoise Gaillard, bourgeoise de Nyon. Il fit ses premières études sous Pestalozzi, les continua dans la Suisse allemande et les acheva à l'Académie de Lausanne. Consacré au saint ministère, il devint suffragant à Nyon de son oncle Gonthier. Un *Mémoire sur les écoles de petits enfants*, un *Essai sur l'Evangile*, et des *Considérations sur les mœurs des premiers chrétiens*, se rattachent à l'époque de son séjour dans cette ville, de même qu'une *Notice sur la vie et les écrits* de son excellent parent. Après la mort du pieux Gonthier, il put se vouer aux études historiques pour lesquelles il se sentait dès sa jeunesse une vocation prononcée. De 1834-1836 il publia un *Encouragement à l'étude de notre histoire nationale,* le *Chroniqueur* et l'édition nouvelle de *Ruchat avec notice et appendices.* En 1837, il prit part à la fondation de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, et peu après à celle de la *Société suisse.* Comme président, il a publié une suite de notices sur les travaux de la première et a donné quelques travaux aux *Archives* que l'autre publie. La part de M. L. V. à l'*Histoire de la Confédération suisse* a été la traduction de Hottinger et les trois volumes qui embrassent le 16e, le 17e et les premières années du 18e siècle. Depuis lors, M. L. V., professeur honoraire à l'Académie de Lausanne et docteur de l'Université de

Bâle, s'occupe d'un grand travail sur *Charlemagne.* Quelques articles littéraires, comme celui sur l'*Eglise dans les commencements de la société moderne*, sur le *système bénéficiaire* et sur le *comte Wala*, se rattachent à cette œuvre de longue haleine. L'épisode du comte Wala l'a conduit à l'*Etude sur Chillon.* M. L. V. a donné à la Bibliothèque universelle de Genève des articles assez nombreux sur Guillaume Tell, article critique (1843) sur Elisabeth, Christine, reine de Suède, sur l'Eglise romaine en Suisse (1852), sur le livre de Simon *Du Devoir*, etc.; à la Revue chrétienne des articles sur Maccaulay, Cromwell, la *Restauration en Angleterre* (de Guizot), sur l'histoire d'Espagne, époque de la réformation, de Rossieuw-St-Hilaire, récemment sur Pascal, d'Astié. D'autres articles ont paru dans l'Album de la Suisse romande et le Musée suisse (notice sur Charles Monnard, l'industrie dans le canton de Vaud, légendes de la tour de Gourze); dans la Revue suisse, et dans l'Encyclopédie théologique de Herzog(en allemand). Le *Tableau du canton de Vaud*, en allemand, a paru dans la collection des tableaux de la Suisse (Gemælde der Schweiz) en deux fort volumes. Le *Tableau du canton de Vaud*, en français, est un résumé qui a paru en 1849. Le Musée suisse, album de la littérature et des arts, Genève 1855 (2e vol., p. 19), renferme une notice sur M. Louis Vulliemin. Cet historien vient d'être nommé chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Son fils Louis-Auguste est décédé depuis peu.

2o Charles-François Vulliemin, allié Chatelanat, né le 23 Juin 1799, ministre du saint Evangile. Il a également exercé des fonctions pastorales à Nyon et a laissé trois fils : Charles, Alexis et Henri.

Wolf. André Wolf, originaire de Lotzwyll, canton de Berne, reçu bourgeois d'Yverdon le 2 Mai 1822. M. François-Louis Wolf, fils du précédent, est actuellement préfet du district d'Yverdon.

Y

Familles éteintes.

Yersin.

Z

Familles vivantes.

Zaller. Les frères Jean-Louis et Jean-Pierre Zaller, fils de Jean-Rodolphe, originaires de Saint-Etienne, bailliage de Zweisimmen, canton de Berne, reçus bourgeois d'Yverdon le 1 Janvier 1795. Les derniers descendants sont : MM. Jean-Louis Zaller, allié Blanc; Henri-Louis Zaller, allié Dentan. Les deux demeurent à Yverdon.

Zurn. Jean-Georges Zurn, originaire de Balingen, royaume de Würtemberg, reçu bourgeois le 29 Mai 1812. Charles-François Zurn, allié Piaget, fils du précédent, né le 25 Novembre 1824, réside aux Bayards, canton de Neuchâtel.

Nous terminons ici ce travail que nous aurions voulu rendre plus complet et plus intéressant. Nous l'offrons aux bourgeois et aux habitants d'Yverdon comme un gage de notre cordial attachement, en remerciant la municipalité de l'obligeance avec laquelle elle nous a ouvert les portes de ses archives.

FIN.

TABLE.

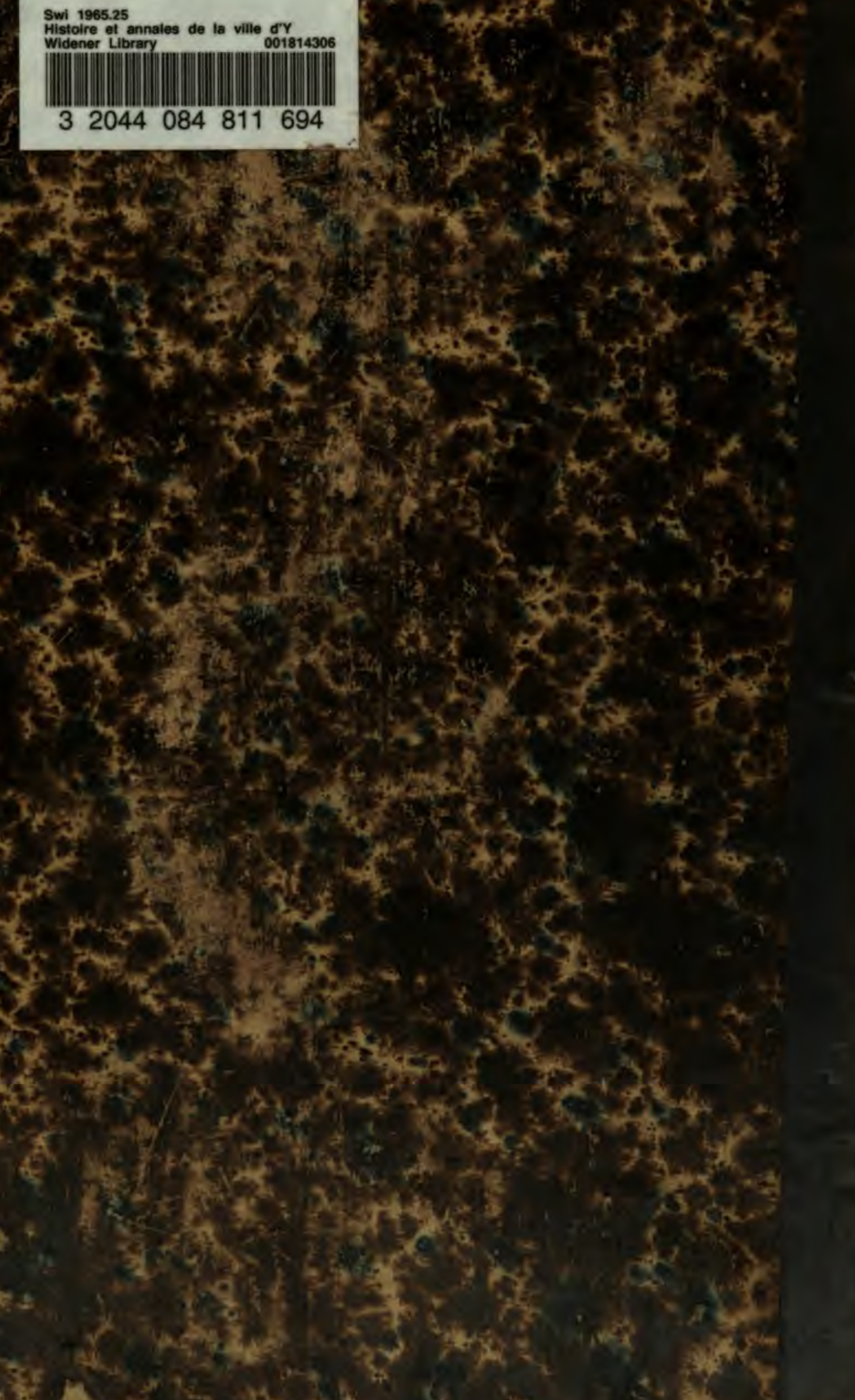
ERRATA.

Page 22	*au lieu de* :	pour la moitié,	*lisez :*	passé la moitié
» 65	»	sous le cens	»	sous la cense
» 108	»	cette rue	»	cette tour
» 117	»	les cens en nature	»	les censes en nature
» 120	»	les cens	»	les censes
» 131	»	contre dit	»	contredit
» 140	»	d'autres cens	»	censes
» 185	»	Judicae me	»	Judica me
» 528	»	à la campagne	»	à la compagnie
» 595	»	perqusitions	»	perquisitions

» 607 après fut décapité, etc., *lisez :* Il fut reconnu plus tard que l'infortuné général n'avait rendu cette place que par nécessité et pour éviter une effusion inutile de sang. Son innocence fut constatée et sa mémoire solennellement réhabilitée.

» 611 article Duvoisin, *au lieu de :* Cavibel, *lisez* : Cabibel. — *Au lieu de :* Jean-Jacques-Samuel Duvoisin, pasteur à Provence, *lisez* : François-Samuel. — *Au lieu de* : Nicolas Duvoisin, *lisez :* puis, en 1802, pasteur à Grandson. — *Au lieu de* : Jean-François-Ferdinand Duvoisin, *lisez* : Louis-Rodolphe Duvoisin de Werdt.

» 637 *au lieu de* : Pillivuyt, allié Murgey, *lisez* : Pillivuyt, allié Murger.


Swi 1965.25
Histoire et annales de la ville d'Y
Widener Library 001814306
3 2044 084 811 694